

281
ATH

SOURCES CHRÉTIENNES

N° 379

ATHÉNAGORE

**SUPPLIQUE AU SUJET DES CHRÉTIENS
ET
SUR LA RÉSURRECTION DES MORTS**

INTRODUCTION, TEXTE ET TRADUCTION

PAR

Bernard POUDERON

*Ouvrage publié avec le concours
du Centre National des Lettres*

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, Bd de Latour-Maubourg, Paris-7^e

1992

AVANT-PROPOS

*La publication de cet ouvrage a été préparée avec le concours
de l'Institut des Sources Chrétiennes
(U.R.A. 993 du Centre National de la Recherche Scientifique.)*

Cet ouvrage est dédié à la mémoire du R.P. C. Mondésert, qui m'honora de sa confiance en me chargeant de la présente édition. Je voudrais aussi remercier quelques-uns de ceux qu'il a bien connus, qu'il estimait, et qui m'ont aidé ou encouragé dans mon travail, en particulier M^{lle} A. Méasson, de l'Université de Saint-Étienne, M. A. Le Boulluec, de l'École Pratique des Hautes-Études, M. J.-N. Guinot et M^{lle} M. Zambeaux, de l'Institut des Sources Chrétiennes, qui ont révisé mon manuscrit.

Ce volume représente la seconde partie d'une thèse de doctorat entreprise sous la direction du R.P. Mondésert et la responsabilité de M. G. Roux, et soutenue devant l'Université Lyon II - Lumière, le 16 novembre 1986. Sa publication a été précédée par celle d'un autre ouvrage, qui formait la première partie et l'introduction de cette thèse, sous le titre : *Athénagore d'Athènes, philosophe chrétien* (« Théologie historique » 82).

INTRODUCTION

I. — UN ÉCRIVAIN ARRACHÉ À L'OUBLI

Des apologistes du second siècle, Athénagore l'Athénien est celui dont le destin littéraire est le plus étonnant. En effet, malgré l'importance de ses écrits — une *Supplique* adressée à l'empereur Marc-Aurèle et un *Traité sur la résurrection* destiné à la lecture publique —, malgré la place éminente qu'il dut occuper comme maître d'école ou de pensée dans la communauté chrétienne naissante, malgré la réputation que lui assuraient son titre et sa profession de philosophe et la rigueur doctrinale de ses écrits, Athénagore demeura largement ignoré de ses contemporains, qui ne le mentionnent même pas, et son nom sombra très vite dans l'oubli. Aucun des premiers historiens ecclésiastiques ne le cite, pas même Eusèbe qui nous livre les noms des autres apologistes et nous transmet titres et fragments d'œuvres aujourd'hui disparues; pas même Jérôme, dont le *De viris illustribus* accueille pourtant nombre d'écrivains moins considérables. Et les grands inventaires byzantins, la *Bibliothèque* de Photius (vers 850)¹ ou la *Souda* (vers l'an 1000), l'ignorent totalement.

1. Photius mentionne indirectement Athénagore dans la citation du passage de Méthode que nous reproduisons un peu plus loin : MÉTHODE, *De Res.* I, 37, 1-3, cité par Épiphane, mais aussi par PHOTIUS, *Bibl. cod.* 234, fol. 293 (éd. Henry, t. V, p. 84-85); le passage est conservé dans les chaînes. Photius mentionne aussi un Athénagoras, à qui Boethos dédia un ouvrage intitulé *Sur les mots difficiles de Platon*, in *Bibl. cod.* 155; mais rien ne permet d'identifier ce personnage à notre apologiste.

Les seules mentions que nous ayons de lui parmi les auteurs anciens se trouvent chez Méthode d'Olympe et Philippe de Sidè. L'évêque d'Olympe, dans son propre *De resurrectione* dirigé contre Origène, cite en effet un passage de la *Supplique* sous le nom de son auteur :

« [Qu'est-ce que le diable? direz-vous.] C'est un esprit qui entoure la matière, [ainsi qu'il l'a été dit par Athénagore,] créé par Dieu comme l'ont été les autres anges, et chargé d'administrer la matière et ses formes. En effet, c'est la constitution propre des anges, que d'avoir été créés par Dieu pour exercer la providence sur ce qu'il avait lui-même mis en ordre, afin que lui exerce la providence universelle et générale sur le monde, [s'attachant lui-même la domination et le pouvoir sur tous les êtres, et dirigeant fermement le tout comme un navire, par le timon de sa sagesse,] et les anges préposés au tout, la providence particulière. Mais si les autres anges s'en tinrent au rôle pour lequel Dieu les avait créés et qu'il leur avait assigné, lui s'enorgueillit et se montra déloyal dans l'administration de ce qui lui avait été confié... » (Méthode, *De Res.* I, 37, 1-3 = Épiphane, *Panarion* LXIV, 29, 1-3)¹.

En revanche, nulle mention chez Méthode du *Traité sur la résurrection*, qui était pourtant entièrement consacré au même sujet, et qui lui eût fourni des arguments précieux dans son combat contre les origénistes².

Quant à Philippe de Sidè, un historien médiocre selon Socrate et Photius³, il nous donne sur l'apologiste et sa carrière des renseignements qui seraient inestimables s'ils

1. Le texte de l'édition Bonwetsch reprend tel quel celui d'Épiphane, et non celui de Photius; cf. ci-dessous p. 46-48. Les passages entre crochets appartiennent à Méthode, et non à Athénagore.

2. Cf. Appendice IV.

3. Philippe de Sidè vécut au v^e siècle; pour un jugement sur son œuvre, voir SOCRATE, *H.E.* VII, 27, PG 67, 800-801; PHOTIUS, *Bibl.* cod. 35 (éd. Henry, t. I, p. 20).

étaient assurés. Mais ils ont été conservés dans un abrégé anonyme qui n'offre guère de garanties, et ils présentent de nombreuses erreurs. Qu'on en juge plutôt :

« [Philippe de Sidè dit dans son discours 24 :] Athénagore fut le premier chef du didascalée d'Alexandrie, et il fleurit au temps d'Hadrien et d'Antonin auxquels il adressa une supplique pour les chrétiens (ὕπερ Χριστιανῶν πρεσβευτικόν). Cet homme professa le christianisme tout en gardant le manteau de philosophe, et il fut à la tête de l'école académique¹. Ayant conçu le désir, avant Celse,

1. L'expression τῆς Ἀκαδημαϊκῆς σχολῆς προϊστάμενος semble renvoyer à la direction de l'Académie d'Athènes; cf. DIOGÈNE LAËRCE V, 2, à propos de la direction de l'Académie assumée par Xénocrate : σχολάρχης ἐγένετο τῆν ἐν Ἀ. σχολῆς. Mais il n'existe pas d'autre témoignage, chrétien ou païen, qui fasse figurer un Athénagoras parmi les successeurs de Platon, et aucun historien de la philosophie, à ma connaissance, n'a retenu celui de Philippe de Sidè. À titre d'exemple, Z. KUMPT et K. PRAECHTER (in *Gundriss der Geschichte der Philosophie*, I, Berlin 1926, p. 663-666), dans leur table de succession des scholarques d'Athènes, mentionnent Calvisius Taurus et Atticus pour la direction de l'Académie sous les Antonins; mais leurs sources sont peu sûres. Dans un ouvrage plus récent, J. GLUCKER (*Antiochus and the Late Academy*, Göttingen 1978) refuse même de ranger Taurus et Atticus parmi les diadoques, faisant d'eux des maîtres privés platonisants (πλατωνικοὶ φιλόσοφοι ou καθηγηταί : p. 142-143). Par ailleurs, considérant l'époque impériale, il oppose à l'épanouissement des écoles orientales (Asie Mineure, Syrie) la discrétion de l'école athénienne, dont il met en doute l'existence (ou la survie) — du moins jusqu'à la création des quatre chaires de philosophie par Marc-Aurèle (cf. p. 145). Nulle part il n'envisage l'éventualité de la présence d'un Athénagoras à la tête de l'Académie, et il ne mentionne même pas l'apologiste dans son ouvrage. Il paraît donc vraisemblable que Philippe, tenant de je ne sais quelle source qu'Athénagore avait tenu école (à Athènes?) avant sa conversion, qu'il professait le platonisme et qu'il était athénien, a cru pouvoir l'insérer de son propre chef dans la succession académique. Le mot ἀκαδημαϊκός ne peut pas renvoyer à une doctrine « sceptique », qui ne transparaît nulle part dans l'œuvre d'Athénagore; de plus, la direction d'Antiochus d'Ascalon, l'un des maîtres de Cicéron, que l'on s'accorde à considérer comme un éclectique, marque la fin de la période sceptique de l'Académie; cf. *The Cambridge History of Later Greek and Early*

d'écrire contre les chrétiens, il se plongea dans les divines Écritures pour les combattre en meilleure connaissance de cause; et c'est ainsi qu'il fut ravi par l'Esprit-Saint, de sorte que, comme le grand Paul, de persécuteur qu'il était, il devint maître de la foi qu'il pourchassait.

[Philippe ajoute que] Clément, l'auteur des *Stromates*, fut son élève, comme Pantène fut celui de Clément. Pantène, lui aussi athénien, était un philosophe pythagoricien. [Eusèbe dit au contraire que Pantène fut le maître de Clément, qui le cite en effet comme tel dans les *Hypotyposes*.] Ce Pantène eut comme élève et successeur à la tête de l'école [selon Philippe,] Origène; [selon Eusèbe Clément, et après Clément, Origène. Mais quoi qu'il en soit,] Origène fut le quatrième directeur de l'école chrétienne¹. »

Que de confusions en effet! Athénagore ne fut pas contemporain d'Hadrien et d'Antonin, mais de Marc-Aurèle et Commode; et c'est à Marc-Aurèle qu'il adressa sa *Supplique*². Quant à la succession des maîtres que suppose Philippe à la tête de l'école d'Alexandrie, elle est chronologiquement impossible et ne s'accorde pas avec les informations fournies par Eusèbe, selon lequel Clément fut l'élève de Pantène, et Origène, celui de Clément³. Mais

Medieval Philosophy, Cambridge 1970, p. 53 s. Sur les diverses tendances du platonisme qui avaient cours alors, cf. *ibidem*, p. 82-83.

1. *Épitomè de Philippe de Sidè*, in *Baroc. 142*, publié par G. C. Hansen, *Theodoros anagnostes Kirchengeschichte*, Berlin 1971, *GCS*, p. 160.

2. Cf. la dédicace à Marc-Aurèle et à Commode, partiellement authentifiée par différentes allusions au père et au fils dans le texte de la *Supplique*: XVIII, 2 et XXXVII, 2. Le titre même de la *Supplique* (Ἀθηνᾶγορου ἀθηναίου φιλοσόφου χριστιανοῦ πρεσβεία περὶ Χριστιανῶν) est quasiment authentifié par le témoignage concordant de Philippe; du moins peut-on dire qu'il est ancien et qu'il n'a pas été imaginé par Aréthas ou son scribe Baanès.

3. C'est du moins ainsi qu'Eusèbe organise la succession des maîtres à la tête du didaskaleion d'Alexandrie: Pantène, Clément, Origène — sans

si la construction d'Eusèbe est plausible, elle n'en paraît pas moins elle aussi une vue de l'esprit: s'appuyant sur l'organisation de la catéchèse à Alexandrie à l'époque d'Origène, Philippe de Sidè et Eusèbe ont tous deux projeté rétrospectivement une structure scolaire sur l'époque antérieure, sans s'accorder cependant sur l'ordre de succession de maître à maître.

Le plus sage sera donc de s'en remettre aux quelques informations que fournit le texte même de la *Supplique*, et particulièrement son titre et sa dédicace — en les confrontant éventuellement aux renseignements donnés par Philippe:

D'Athénagore d'Athènes, philosophe chrétien, Supplique au sujet des Chrétiens — Aux Empereurs Marc-Aurèle... et Commode...

doute dans le dessein d'imiter la chaîne des diadoques des écoles athéniennes. Pour les témoignages anciens, cf. EUSÈBE, *H.E.* V, 11, 2-4 (= CLÉMENT, *Hypotyposes* VII): Pantène, maître de Clément; CLÉMENT, *Eclogae* 56, 2: « notre Pantène »; EUSÈBE, *H.E.* VI, 6: Origène disciple de Clément, lui-même successeur de Pantène à la tête de l'école catéchétique. Voir les mises au point de P. NAUTIN, *Pantène*, in *Publications de l'Institut d'Études Orientales de la Bibliothèque d'Alexandrie*, 2, Alexandrie 1953: « Plutôt qu'un directeur d'école, Pantène devait être une sorte de contemplatif qui vivait à l'écart et dont quelques âmes éprises de vie spirituelle profonde allaient recueillir individuellement la doctrine », et H. CROUZEL, *Origène*, Paris-Namur 1985: « Certains pensent, malgré la notice (d'Eusèbe), que l'école de Pantène et de Clément n'était pas une institution officielle de l'Église d'Alexandrie, comme le sera au contraire celle d'Origène, mais une école privée, comme l'étaient à l'époque la plupart des lieux où enseignaient rhéteurs et philosophes. (...) De ce qu'Origène ne cite jamais le nom de Clément et soit en réaction contre certains traits de sa doctrine et de son vocabulaire, il est difficile de conclure, soit qu'il ait été son auditeur, soit qu'il ne l'ait pas été, car de toutes façons, il connaît certainement son œuvre » (p. 24-25). On voit d'après ces jugements combien il est hasardeux d'attribuer à Athénagore la direction du didaskaleion d'Alexandrie avant Pantène ou Clément, et plus encore de lui assigner Clément comme élève à Alexandrie... ou à Athènes (cf. CLÉMENT, *Strom.* I, 1, 11, 1: « l'un de mes maîtres, Ionien, vivait en Grèce... », interprété à la lumière du témoignage de Philippe de Sidè).

Athénagore était donc un contemporain de Marc-Aurèle, athénien et philosophe — comprenons par ce mot philosophe de profession, maître d'une école philosophique, ce qui lui assurait tout naturellement une place importante dans l'intelligentsia chrétienne en train de se constituer, à l'égal d'un Justin et d'un Tatien, qui tous deux dirigèrent une école à Rome même¹. Eu égard à sa profession, il est raisonnable de supposer qu'en effet, comme l'écrit Philippe de Sidè, il s'était converti tardivement au christianisme, après s'être lassé des spéculations philosophiques²; il est en revanche plus incertain, mais nullement absurde, de soutenir qu'il a pu séjourner à Alexandrie et y tenir école³.

S'il en fut bien ainsi, pourquoi son nom a-t-il été oublié dès le siècle qui suivit le sien? Pourquoi donc Eusèbe n'a-t-il pas retrouvé, ou voulu retrouver, sa trace dans les importantes bibliothèques laissées par Origène et Pamphile à Césarée, ou par Alexandre à Aelia⁴? E. Schwartz a avancé l'hypothèse⁵ que l'œuvre d'Athénagore fut négligée par les plus traditionalistes comme celle d'un philosophe, à l'usage des philosophes; et qu'elle fut tenue à l'écart par les hellénisants parce qu'elle défendait l'interprétation la plus stricte et la plus élémentaire du dogme de la résurrection, celle que précisément combattit Origène: la reconstitution du corps primitif à partir de ses propres

1. Sur l'école de Justin à Rome, cf. EUSÈBE, *H.E.* IV, 16, 1-8; TATIEN, *Ad Graec.* XIX (démêlés avec Crescens); sur l'école de Tatien à Rome, cf. EUSÈBE, *H.E.* IV, 29, 1-7; TATIEN, *Ad Graec.* XXXV.

2. À l'exemple de JUSTIN, *Dial.* I, 1 — VIII, 2.

3. Sur cette hypothèse, cf. notre *Athénagore* (B. POUDERON, *Athénagore d'Athènes philosophe chrétien*, Paris 1989 — *Théologie historique* 82), p. 21-29, et l'article « Athénagore chef d'école. À propos du témoignage de Philippe de Sidè », dans *Actes de la XI^e Conférence internationale d'Études patristiques*, Oxford 1991, à paraître.

4. Sur la bibliothèque d'Origène à Césarée, cf. EUSÈBE, *H.E.* VI, 32, 3; sur celle d'Alexandre à Aelia, cf. *H.E.* VI, 20, 1. Voir encore G. BARDY, *Eusèbe. Hist. Eccl.*, t. IV, *SC* n° 73, p. 9, 22-23, 114.

5. Cf. E. SCHWARTZ, *TU* IV, 2, 2, p. III-IV.

molécules dispersées par la mort et l'anéantissement. Voilà en effet ce qui ne pouvait guère séduire un Eusèbe, admirateur fervent et déclaré d'Origène¹! Qui saura jamais quelle part la polémique sur la résurrection a prise dans l'oubli où fut plongé l'apologiste athénien?

Et pourtant, le texte de ses deux ouvrages ne se perdit pas. Il est même vraisemblable que la *Supplique* fut maintes fois recopiée avant de parvenir au début du x^e siècle jusqu'à l'archevêque de Césarée, Aréthas², auquel nous devons la survie de l'œuvre d'Athénagore (et aussi, sans doute, celle de Marc-Aurèle)³: l'état relativement mauvais de son texte (plusieurs passages sont fortement mutilés) permet de soutenir cette hypothèse sans grande témérité, puisque c'est la succession des copies qui multiplie les erreurs. À l'inverse, la qualité du texte du *Traité*, qui n'a nécessité que peu d'amendements, et dont un seul passage semble désespéré⁴, laisse supposer un nombre restreint d'intermédiaires entre l'original et la dernière copie, et, en tout cas, un cheminement différent. Il paraît donc vraisemblable qu'Aréthas a puisé les deux textes dans deux manuscrits différents, qu'il les a joints de son propre chef, avant de les faire copier par son scribe Baanès, dans ce qu'il faut bien appeler un corpus d'apologies: des œuvres de Clément d'Alexandrie, de Justin, d'Eusèbe et d'Athénagore⁵.

1. Eusèbe est l'élève de Pamphile, l'apologiste d'Origène; il consacra de nombreux chapitres de son *Histoire Ecclésiastique* à Origène; cf. part. VI, 2; VI, 16; VI, 23. Ces différentes notices fournissent l'essentiel de notre information sur la vie de l'Alexandrin. — Sur la conception que se faisait Origène de la résurrection, cf. Appendice IV.

2. Sur le personnage d'Aréthas, voir J. BIDEZ, « Aréthas de Césarée, éditeur et scholiaste », *Byzantion* IX, 1934, p. 391-408; L. D. REYNOLDS-N. G. WILSON, *D'Homère à Érasme* (trad. C. Bertrand), Paris 1986, p. 43-44.

3. Étrange ironie de l'histoire: cf. A. I. TRANNOY-A. PUECH, *Marc-Aurèle. Pensées*, Paris 1964, CUF, p. xiv.

4. *D.R.* X, 5 (οὐδ' ἀφθάρτω...).

5. Cf. ci-dessous, p. 37.

Et son travail ne fut pas vain : à la suite de la copie que l'évêque fit effectuer en 914¹, les manuscrits des œuvres d'Athénagore se multiplièrent. Th. von Otto et E. Schwartz en recensent une trentaine², tous issus du prototype d'Aréthas³, et recopiés entre le x^e et le xvii^e siècles ; mais il y en eut bien d'autres. Vint ensuite le temps des éditions imprimées ; la première édition du *Traité* remonte à l'année 1541⁴. Depuis lors, éditions nouvelles et rééditions se succèdent à un rythme rapide : déjà nombreuses au xvi^e siècle, on pourrait en recenser aujourd'hui pas moins d'une centaine, totales ou partielles, textes et traductions en toutes langues⁵. Dès la fin de la Renaissance, le nom d'Athénagore devint si fameux dans l'Occident chrétien qu'un certain Martin Fumée, seigneur de Genillé, publia sous son autorité un roman intitulé *Du vray et parfait amour*, dont il prétendit être l'humble traducteur⁶. Désormais, l'apologiste occupe la place qui

1. Cf. codex *Parisinus Graecus* 451, fol. 401^v.

2. T. VON OTTO, *Corpus Apologetarum Christianorum*, vol. VII, *Athenagorae philosophi atheniensis opera*, p. XIII à XXX ; E. SCHWARTZ, *Athenagorae libellus pro Christianis, Oratio de resurrectione cadaverum*, TU IV, 2, p. IV à XXX ; et plus récemment H. A. LUCKS, *The philosophy of Athenagoras*, Washington 1936, p. 23-27 (en partie d'après les précédents).

3. Cf. ci-dessous p. 35-48.

4. Cf. ci-dessous p. 49.

5. Recensés par OTTO, *op. cit.*, p. XXX à XLVIII ; puis, plus récemment, par LUCKS, *op. cit.*, p. 28-30, qui cite comme sources W. CAVE, *Scriptorum Ecclesiasticorum Historia Litteraria*, Londres 1698 ; N. LE NOURRY, *Apparatus ad Bibliothecam Maximam Veterum Patrum*, Paris 1703-1715 ; et évidemment, OTTO, *op. cit.* Lucks ne cite que les éditions et traductions en langues latine, anglaise, allemande, italienne et, évidemment, grecque ; son recensement contient quelques erreurs. Les éditions des xvi^e et xvii^e siècles sont recensées dans notre article : « Les éditions d'Athénagore imprimées aux xvi^e et xvii^e siècles », *BHR* 52, 1990, 3, p. 643-661. Pour les éditions plus récentes, voir *infra* p. 53-55.

6. Sur ce roman, dont il reste quelques exemplaires, cf. LE NOURRY, *op. cit.*, col. 481-482 ; CAVE, *op. cit.* (éd. 1705), p. 47 ; LUCKS, *op. cit.*, p. 17. La première édition parut en 1598, la seconde, en 1612.

aurait dû être la sienne parmi ses pairs : son œuvre figure dans la *Bibliotheca Patrum* dès 1576 ; dans la *Magna Bibliotheca Veterum Patrum* en 1618, maintes fois reproduite jusqu'aux corpus plus récents, ceux de Migne, d'Otto, pour ne pas parler des collections en cours. On trouvera enfin en Bossuet un témoin de son audience, lui qui, dans ses *Avertissements*¹, cite la *Supplique* comme l'une des plus éloquents apologies qu'il ait lues : bel hommage, venant de ce grand orateur !

II. — « PHILOSOPHE ET CHRÉTIEN »

Athénagore, dans le titre de sa *Supplique*, se présente à la fois comme un « philosophe » et comme un « chrétien » — deux termes qui ne lui semblent aucunement contradictoires. Mais qu'entend-il par ces deux mots ainsi associés ? On peut d'abord penser qu'il se réfère à sa profession de maître d'une école philosophique : Philippe de Sidé nous apprend qu'Athénagore dirigea successivement deux écoles, l'une « académique » (τῆς Ἀκαδημαϊκῆς σχολῆς προϊστάμενος), l'autre chrétienne (τοῦ διδασκαλείου τοῦ ἐν Ἀλεξανδρείᾳ ἡγήσατο). L'école « académique » qu'a dirigée Athénagore ne peut en aucun cas être l'Académie d'Athènes, comme semblerait pourtant l'indiquer l'historien pamphilien. En effet, dans la liste des scholarques supposés à l'époque des Antonins ne figure aucun Athénagoras — non plus que parmi les maîtres platoniciens qui ont fleuri sous Marc-Aurèle, à Athènes ou dans l'ensemble du monde grec, et dont les noms sont parvenus jusqu'à

1. *Avertissements aux protestants, Sixième avertissement*, in *Œuvres complètes*, éd. Lachat, t. XVI, p. 69 (Paris 1864). Cf. encore GUEZ DE BALZAC, *Discours* 17, dans *Œuvres*, Paris 1665, t. 2, p. 276 (signalé par R. Zuber).

nous¹. De plus, si le représentant officiel du courant académique avait ainsi déserté ses rangs pour rejoindre le camp du Christ, cela aurait provoqué un tel scandale que les contemporains, chrétiens ou païens, auraient nécessairement mentionné le fait — ce qui ne fut pas le cas. Il n'est en revanche pas impossible qu'avant sa conversion, Athénagore ait dirigé une école platonisante : les maîtres et les cénacles privés pullulaient dans tout l'Empire, et particulièrement à Alexandrie ; notre apologiste avait sa place parmi la foule des rhéteurs et des philosophes de toute sorte. Et si son nom ne nous est pas connu de source païenne, c'est très vraisemblablement parce que l'école qu'il dirigeait était de moindre importance, et que, pas plus que les autres, elle n'avait de caractère officiel.

Qu'Athénagore ait conservé après sa conversion sa profession de maître d'école, qu'il ait choisi de mettre ses capacités et ses connaissances au service de la vraie foi, ne surprendra personne — soit qu'il ait enseigné à un public bienveillant une « philosophie » christianisée, c'est-à-dire adaptée aux exigences de la doctrine chrétienne, soit qu'il ait fondé sa propre école chrétienne, ou même qu'il ait jeté l'ébauche du futur didascalée d'Alexandrie, ainsi que le prétend Philippe. On trouvera dans l'argumentation de ses deux ouvrages, la marque d'une formation philosophique et rhétorique supérieure à celle d'un homme cultivé : celle d'un intellectuel de profession ; Athénagore connaît manifestement assez bien les doctrines platonicienne et stoïcienne², même s'il recourt aux recueils doxographiques pour offrir une vue d'ensemble des différents systèmes³ ; il donne même l'impression de faire parade de sa culture, où il puise un argument en faveur des chrétiens, contre le

1. Cf. ci-dessus p. 11, n. 1 ; voir particulièrement l'ouvrage de Glucker, déjà cité.

2. Cf. notre *Athénagore*, p. 203-290 (« Athénagore et la philosophie de son temps »).

3. Cf. *L. VI*, 2 et *XXIV*, 1.

préjugé commun de grossièreté et d'inculture¹ ; enfin, il use et abuse des procédés d'argumentation, se montrant du reste meilleur dialecticien que rhéteur².

Mais, peut-on le rattacher pour autant à une école particulière — en l'occurrence, le platonisme ? Rien n'est moins sûr. Quand l'apologiste développe sa propre doctrine, sur la direction du monde et la Providence, sur la connaissance ou sur les passions³, il se montre souvent plus proche du stoïcisme que du platonisme ; et si, dans la *Supplique*, ces affinités peuvent trouver leur justification dans le désir de complaire à un empereur stoïcien, elles ne s'expliquent dans le *Traité* que par la préférence. Certes, le moyen-platonisme tendait alors à rapprocher la doctrine académique de l'enseignement du Portique ; néanmoins, le syncrétisme d'Athénagore va bien au-delà de tels rapprochements, et l'apologiste apparaît plutôt, dans ses deux œuvres, comme un éclectique, prenant son bien là où il le trouve, dans le souci constant d'accorder sa foi avec les doctrines qui avaient cours en son temps, et qui ont formé et marqué sa jeunesse.

Et c'est là une seconde caractéristique de l'attitude d'Athénagore face à la philosophie — et sans doute son meilleur titre au nom de philosophe : il s'est efforcé dans son œuvre de concilier l'enseignement du Christ et celui de la Raison — tous deux étant expression du *Logos*. D'une part, il engage la philosophie à ses côtés contre les préjugés de la foule, faisant appel aux témoignages des philosophes pour démontrer l'unicité de Dieu⁴ ou la réalité de la résurrection⁵, rangeant les chrétiens du côté des philosophes dans leur combat contre les représenta-

1. Cf. *L. XI*, 4 et n. 3, p. 107.

2. Cf. notre *Athénagore*, p. 317-323.

3. Cf. notre *Athénagore*, p. 224-233.

4. Cf. *L. VI*.

5. Cf. *L. XXXVI*, 3.

tions des dieux et l'idolâtrie¹, allant jusqu'à réclamer un même traitement pour les uns et pour les autres devant les tribunaux², dénonçant enfin les mêmes persécutions et les mêmes calomnies³. D'autre part, c'est par une argumentation rationnelle qu'il démontre la possibilité matérielle de la résurrection⁴; c'est avec une formulation philosophique qu'il cherche à expliquer le dogme trinitaire, sans recourir à l'argument du mystère⁵; c'est par une démarche scientifique qu'il s'efforce d'appréhender la vérité et de définir les critères de la connaissance⁶.

Pendant, ce désir extrême de conciliation n'implique pas chez lui de trahison. Outre le fait qu'Athénagore ne se prive pas de rejeter telle ou telle doctrine de l'une ou l'autre école⁷, il distingue sur l'essentiel la foi chrétienne des systèmes philosophiques, mettant en avant la spécificité du christianisme qu'est la révélation du *Logos*. Si les nécessités de la polémique lui interdisent d'évoquer trop précisément l'incarnation du Verbe⁸, Athénagore proclame en revanche sans équivoque le dogme trinitaire⁹, la particularité de la morale chrétienne¹⁰, et la réalité de la résurrection corporelle¹¹ — trois sujets de scandale pour

1. Cf. *L.* XIV, 2 (allusion à Xénophane); XV, XVI, XIX, 2 (opposition créé-incréé, par référence à Platon); XVII (témoignage d'Hérodote sur Homère et Hésiode); XXIII, 5 (Platon face aux mythes des poètes); XXVIII-XXX (thèse évhémériste, rapportée à Hérodote).

2. Cf. *L.* II, 5.

3. Cf. *L.* XXXI, 2 (les justes persécutés : Pythagore, Héraclite, Démocrite, Socrate).

4. Cf. *D.R.* II, 4 — VIII, 5.

5. Cf. *L.* X, 2-4.

6. Cf. *D.R.* XIV, 1 : les « notions communes et naturelles »; I « enchaînement des faits »; *L.* XXVII, 1-2 : la perception.

7. Cf. notre *Athénagore*, p. 204-215.

8. Cf. *L.* XXI, 4.

9. Cf. *L.* X, 2-5.

10. Cf. *L.* I, 7; XXXII-XXV.

11. Cf. *L.* XXXVI; et évidemment le *Traité sur la résurrection* dans son ensemble.

l'opinion païenne. Il revendique aussi pour lui la tradition hébraïque, et son Dieu n'est pas celui des philosophes, mais celui d'Abraham, d'Isaac et de Jacob¹. Il n'hésite pas enfin à opposer aux doctrines humaines l'enseignement révélé de la Bible et des prophètes, du Verbe et de l'Esprit. Et cela n'est paradoxal qu'en apparence : le christianisme s'apparente certes aux sages, parce qu'il est issu de la même Raison, parce qu'il cherche la même Vérité; mais il est la seule doctrine à professer une vérité qu'il tient de Dieu même, tandis que les philosophies ne font que l'approcher, et en livrent une connaissance limitée par la faiblesse humaine². C'est la théorie de « l'inspiration partielle » — distincte de la révélation dont l'essence est d'être intégrale plus encore que totale — qui permet à l'apologiste d'assimiler et de distinguer tour à tour les philosophies et le christianisme.

Aussi la doctrine, la démarche, l'attitude même d'Athénagore devant la connaissance et la vérité nous paraissent-elles l'expression d'une véritable « philosophie chrétienne »; il n'est pas « philosophe et chrétien », mais, pour reprendre ses propres termes, un « philosophe chrétien », comme il existe des philosophes platoniciens et stoïciens. La philosophie chrétienne, aux yeux de l'apologiste, forme un tout cohérent, comparable intellectuellement aux autres doctrines, mais cependant essentiellement distinct d'elles par la nature révélée de son message, comme la vérité l'est de l'opinion³. Il est tout à fait significatif qu'Athénagore, dans le dialogue qu'il établit avec le prince, se pose en philosophe face à un autre philosophe⁴, et qu'il réclame

1. Cf. *L.* IX.

2. Cf. *L.* VII, 2, d'après JUSTIN, 2 *Ap.* XIII, 3.

3. Cf. *L.* VII, 2.

4. Cf. *L.* dédicace (« d'Athénagore, philosophe, aux empereurs, philosophes »).

pour lui la liberté de parole (παρησιία) qui est de règle en pareil cas¹.

Cette attitude serait incompréhensible si, dans la conscience profonde de l'apologiste, la foi et la philosophie s'opposaient sans réserve comme la vérité à l'erreur ; ou si, dans le contexte polémique du moment, christianisme et philosophie s'affrontaient déjà comme deux mouvements inconciliables et incompatibles. Mais la réalité est autre : à cette époque, les philosophes ne forment pas encore un front commun contre la doctrine naissante : Celse, Fronton, ou Crescens² sont des adversaires isolés du christianisme, et non les champions d'un hellénisme qui n'a pas encore pris conscience du danger qui le menace. C'est, pour les chrétiens, le temps des illusions : si Tatien rejette en bloc la pensée païenne, sa philosophie et sa culture, Justin, Athénagore, et sans doute Méliton³, prétendent se rattacher à deux courants de pensée distincts et ils s'efforcent de présenter cette dualité comme une seule et même fidélité au *Logos*, Raison et Verbe tout à la fois.

1. Cf. L. XI, 3.

2. Pour Celse, cf. ORIGÈNE, *C. Celse* (en entier) ; pour Fronton, cf. M. FÉLIX, *Oct.* IX, 6 ; XXXI, 2 ; pour Crescens, cf. JUSTIN, *2 Ap.* III, 1 ; XI, 2 ; TATIEN, *Ad Graec.* XIX ; EUSÈBE, *H.E.* IV, 16, 1. Le point de vue de LUCIEN est celui d'un satirique, non d'un polémiste ; cf. son *De morte Peregrini*, où il fait du fameux Protée un chrétien ! On trouve aussi quelques attaques isolées chez AELIUS ARISTIDE, *Orat.* III, 671 (Behr I, p. 275) ; GALIEN, *De Diff. Puls.* II, 4 (Kühn, t. VIII, p. 579).

3. Pour JUSTIN, cf. *1 Ap.* XX, 3 (accords entre poètes, philosophes et chrétiens) ; XLVI, 2-3 (le genre humain tout entier participe au *Logos*) ; *2 Ap.* XIII, 3 (théorie de l'inspiration partielle). Le *Dialogue*, en revanche, met en scène dans ses premiers chapitres l'abandon des philosophies vaines et illusives. Pour MÉLITON, cf. l'extrait de l'*Apologie* conservé par EUSÈBE, *H.E.* IV, 26, 7, où le christianisme est défini comme la philosophie qui est la nôtre, où son développement est lié à la prospérité de l'Empire, et où les empereurs philosophes sont présentés comme les protecteurs naturels des chrétiens. Même Tatien qualifie le christianisme de philosophie (XXXI, XXXII, XXXIII, XXXV, XLI) — tandis que les philosophies païennes ne sont qu'amour du bruit (φιλοφροτία, ex φιλόφροτος, *Ad Graec.* III ; d'après JUSTIN, *2 Ap.* III, 1).

III. — LA SUPPLIQUE AU SUJET DES CHRÉTIENS

(Œuvre de circonstance s'il en est, la *Supplique au sujet des chrétiens* doit être rapportée aux événements qui l'ont déterminée, et située dans son contexte historique et polémique. Or, il se trouve que l'ouvrage peut être daté précisément, par la titulature des empereurs mentionnés dans la dédicace :

Αὐτοκράτορσιν Μάρκῳ Αὐρηλίῳ Ἀντωνίνῳ καὶ Λουκίῳ Ἀυρηλίῳ Κομόδῳ Ἀρμενιακοῖς Σαρματικοῖς.

Seule l'année 177 s'inscrit entre les différents termes chronologiques que fixent les titres impériaux : avant l'année 180, qui voit la mort de Marc-Aurèle en Germanie, et après l'année 175, où il reçoit le surnom de *Sarmaticus* ; après l'année 176, où Commode prend le titre d'*imperator* (αὐτοκράτωρ) ; et pendant la courte période de paix qui s'étend de l'automne 175 au début de l'année 178, à laquelle fait sans doute allusion un passage de la *Supplique*¹.

Or, 177 est l'année des persécutions de Gaule, les plus violentes qu'ait rapportées la chronique sous le règne de l'empereur philosophe. Et s'il est difficile d'établir un rapport de cause à effet, voire un simple rapport d'antériorité, entre les événements de Gaule et la composition de la *Supplique*², il importe cependant au plus haut point

1. Cf. L. I, 2 : « la terre entière doit à votre sagesse de goûter une paix profonde, βαθείας εἰρήνης ». Se rapporter à l'émission d'une monnaie dédiée à la *pax aeterna* en 177 ; cf. R. M. GRANT, « The chronology of the Greek apologists », *Vet. Chr.* IX, 1955, p. 28.

2. Cf. notre *Athénagore*, p. 35-40. Datation (hélas ! incertaine) des persécutions d'après EUSÈBE, *H.E.* V, prologue, 1 « C'était la dix-septième année de l'empereur Antonius Verus », c'est-à-dire, selon toute vraisemblance, Marc-Aurèle.

qu'elle ait été conçue et rédigée pendant une période de crise aiguë, marquée par une recrudescence des persécutions et des exécutions. Celles-ci sont attestées chez Eusèbe en Gaule Lyonnaise, mais aussi dans d'autres régions de l'Empire¹; et les nombreuses apologies qui ont été composées dans ces années, celles de Méliton, d'Apollinaire, de Tatien, peut-être celle de Miltiade et, à un moindre degré, celle de Théophile², sont l'indice du climat détestable qui entourait alors les chrétiens.

La fin du règne de Marc-Aurèle fut marquée par de nombreux troubles, et quelques catastrophes naturelles³; et le public grossier attribuait volontiers ses malheurs à la colère des dieux, irrités par l'abandon des temples⁴ et les crimes attribués aux chrétiens. Comme l'illustre parfaitement l'exemple de Lyon, la persécution commençait par des pogroms populaires et se poursuivait devant les tribunaux ou les autorités locales, qui tantôt s'opposaient, tantôt accédaient au désir de la foule⁵. Il est généralement admis que l'initiative des poursuites revenait aux magistrats de province, qu'il n'existait pas de politique centrale de persécutions, et que l'empereur prônait une certaine modération, s'en tenant à l'esprit des rescrits de Trajan et

d'Hadrien¹. Il n'empêche que le règne de Marc-Aurèle fut, après celui de Néron, le plus funeste aux chrétiens — du moins jusqu'à l'avènement des Sévères et la promulgation de l'édit de Dèce ordonnant à tous les habitants de l'Empire de sacrifier² —, et que l'aversion marquée de Marc-Aurèle pour les chrétiens³ y était sans doute pour quelque chose!

Que reprochait-on aux chrétiens? Tout et rien à la fois. Il est remarquable que les accusations réfutées par Athénagore dans sa *Supplique* sont, ou bien mal fondées

1. Comparer EUSÈBE, *H.E.* V, 1, 47 (« César [= Marc-Aurèle] répondit qu'il fallait libérer ceux qui renieraient ») au texte du Rescrit de Trajan (apud PLINE, *Epist.* X, 97 : « Celui qui aura nié être chrétien et en aura donné la preuve ... obtiendra le pardon comme prix de son repentir. »). M. SORDI, cependant, pense que Marc-Aurèle a infléchi la politique instaurée par Trajan dans le sens d'une plus grande sévérité, en permettant les poursuites d'office, et non plus seulement sur dénonciation, comme l'avait prescrit Trajan (*Il cristianesimo e Roma*, Bologne 1965, p. 175-182). Elle se réfère d'une part aux « nouveaux édits » dénoncés par Méliton dans son *Apologie* (apud EUSÈBE, *H.E.* IV, 26, 5-6), et, d'autre part, à des textes conservés dans le *Digeste*, et dirigés contre « les sacrilèges, les brigands, les plagiaires, les voleurs » (I, 18, 13, cité par elle p. 181). Cette modification expliquerait les deux vagues de persécutions avérées sous Marc-Aurèle, vers 167 et vers 177 — liées de toute façon aux circonstances locales; cf. A. BIRLEY, *op. cit.*, p. 328-331.

2. La plupart des historiens actuels mettent en doute le témoignage de l'*Histoire Auguste* (Sévère 17, 1) sur l'édit de Septime-Sévère interdisant aux juifs et aux chrétiens toute forme de prosélytisme; cf. M. SORDI, *op. cit.*, p. 217-231; E. DAL COVOLO, *I Severi e il cristianesimo*, Rome 1989, p. 38-43. Les persécutions sous cet empereur semblent, elles encore, avoir été dues aux circonstances locales. En revanche, Dèce entreprit une politique de persécution d'un caractère nouveau (an. 250) : il prescrivit à tous les habitants de l'Empire de sacrifier. Si nombre de chrétiens jugèrent préférable de se soumettre (les « lapsi ») ou de simuler la soumission (les « libellatici »), il y eut de nombreuses victimes; cf. J. MOREAU, *La persécution du christianisme dans l'Empire romain*, Paris 1956, p. 73-75; M. SORDI, *op. cit.*, p. 261-281.

3. Cf. MARC-AURÈLE, *Pensées* XI, 3. Voir encore A. BIRLEY, *op. cit.*, p. 328-331 et *passim*; M. SORDI, *op. cit.*, p. 172-174.

1. Cf. *H.E.* V, prologue, 1 : « En certaines régions de la terre, la persécution se ralluma contre nous avec une plus grande violence ».

2. Sur la chronologie des différentes apologies, cf. R. M. GRANT, *art. cit.*, p. 25-33. Datation approximative : Apollinaire (vers 175); Méliton (vers 175); Tatien (vers 177); Miltiade (sous Marc-Aurèle et Commode); Théophile (vers 180-181, c'est-à-dire après la crise).

3. Guerres extérieures (Orient, Danube); dissensions intérieures (usurpation d'Avidius Cassius; révolte des Boucoli); disette; peste à Rome; et même, quelques années auparavant, une inondation du Tibre. Cf. A. BIRLEY, *Marcus Aurelius*, Londres 1966, p. 200 s. (à partir de l'année 166 : « crisis », « the northern wars », « the last years »).

4. Sur l'abandon des temples, cf. PLINE, *Epist.* X, 96, 10; sur les accusations lancées contre les chrétiens, cf. *L.* III, 1, et n. 1.

5. Se rapporter aux cas de magistrats tolérants cités par TERTULLIEN, *Ad. Scap.* IV (PL 1, 703).

juridiquement (l'accusation d'athéisme)¹, ou bien purement calomnieuses² (les accusations d'anthropophagie et d'inceste). Les véritables causes des persécutions doivent donc être recherchées dans la malveillance du petit peuple et son goût marqué pour la violence, dans la rivalité des

1. Le délit ainsi nommé paraît plus relever de l'idéologie ou de la morale que du droit. E. GRIFFE, *Les persécutions contre les chrétiens aux I^{er} et II^e siècles*, Paris 1967, fait justement remarquer qu'« aucune loi n'obligeait à adorer les dieux » (p. 13). Le mot *ἀθεότης* n'a d'ailleurs pas d'exact équivalent en latin. Pourtant, Dion Cassius emploie la même expression (*ἐγκλημα ἀθεότητος*) pour désigner l'accusation portée contre le consul Flavius Clemens, parent de l'empereur, ainsi que beaucoup d'autres, coupables d'avoir adopté « les mœurs juives » (DION LXVII, 14). On connaît mal le fondement juridique des persécutions dans la période présévérienne, et l'on en est réduit à quelques constats. J. MOREAU, par exemple, souligne le fait que « le gouvernement républicain et, plus tard, les empereurs n'interviennent jamais contre une religion ou une doctrine magico-philosophique en tant que telle; ils agissent toujours dans l'intention de sauvegarder l'ordre public menacé, et le plus souvent à la suite de scandales et de troubles » (*op. cit.*, p. 19). Cependant, les Apologistes, et plus particulièrement Tertullien (*Apol.* IV, 7, etc.) dénoncent les « lois » (*leges*) sur lesquelles s'appuie la prohibition du christianisme. De quelles lois s'agit-il donc? M. SORDI met en évidence la multiplicité et la variété des accusations portées contre les chrétiens (l'incendie sous Néron, l'athéisme, l'impiété ou le lèse-majesté sous Domitien, l'athéisme et le sacrilège au II^e siècle, l'infanticide et l'inceste à Lyon) pour montrer qu'il ne pouvait pas y avoir de loi unique portée contre les chrétiens, ou appliquée spécifiquement à eux (*op. cit.*, p. 81). Pour elle, le fondement juridique des persécutions réside dans la notion de *superstitio* ou *religio illicita*, parce que, sous Tibère, le Sénat aurait refusé au christianisme le statut de *religio licita* (*op. cit.*, p. 82-83). Pour être admise, en effet, une religion devait être reconnue par l'État; cf. la prescription attribuée à Numa, et rappelée par CICÉRON, *Leg.* II, 8, 19 : *separatim nemo habessit deos neve novos neve advenas nisi publice adscitos*. (« Que personne n'ait de dieux à titre séparé, ni de nouveaux ni d'étrangers, à moins qu'officiellement admis. ») — Athénagore, quant à lui, tantôt déplore que les chrétiens soient « sous le coup d'une loi » (ou : « de la loi »; cf. *L.* 1 : ἐφ' ἡμῖν κεῖσθαι νόμον), tantôt affirme que la persécution et les poursuites sont illégales (ἄτερ δίκης καὶ παρὰ πάντα νόμον καὶ λόγον : *L.* I, 3).

2. Et déjà réputées telles; cf. PLINE, *Epist.* X, 96, 7-8.

intellectuels et des prêtres¹, mais aussi dans la conscience profonde qu'avait le public de la singularité du christianisme, de son inadéquation à la société romaine et du danger qu'il représentait pour ses structures.

Athénagore, quant à lui, faisait partie de ces esprits conciliateurs qui ne voyaient aucun antagonisme de fond entre le christianisme et l'Empire. Comme Méliton, il rêvait sans doute d'établir un *modus vivendi* où chaque parti tirerait bénéfice de la bienveillance de l'autre². Aussi s'adresse-t-il tout naturellement à l'empereur comme à un recours contre l'hostilité de la foule, et réclame-t-il dans la *Supplique* que l'empereur devienne le protecteur des chrétiens : « Il vous appartient (...) de nous débarrasser de la calomnie par une loi » (*L.* II, 1) — faisant ainsi implicitement référence aux *Rescrits* de Trajan et d'Hadrien, qui mettaient un frein au zèle des persécuteurs.

Si un pareil dessein suppose que l'auteur de la *Supplique* s'adressait bien à l'empereur et à son fils Commode, faut-il penser pour autant qu'il ait tenté de la leur remettre en mains propres, ou du moins qu'il l'ait transmise aux bureaux compétents? Eusèbe laisse croire que Quadratus et Justin ont remis eux-mêmes leurs *Apologies* aux autorités impériales (*ἀναδιδόναι* : remettre, livrer)³; mais il demeure plus vague quant aux autres apologies, employant indifféremment les verbes *ἐπιφωνεῖν* et *προσφωνεῖν* (« adresser ») qui n'impliquent pas nécessairement une entrevue ou le dépôt d'une requête (*ἔντευξις*)⁴. En fait, il

1. Se rappeler les accusations populaires relevées par Athénagore, la rivalité de Crescens et de Justin mentionnée par Tatien et Eusèbe, l'abandon des temples signalé par Plin.

2. Cf. *L.* XXXVII, 2-3; comparer au « rêve » de MÉLITON dans les fragments de son *Apologie*, apud EUSÈBE, *H.E.* IV, 26, 7-8 (union du christianisme et de l'Empire).

3. Cf. EUSÈBE, *H.E.* IV, 3, 1 : « Quadratus remit à Hadrien un discours qu'il lui avait adressé »; IV, 16, 1 : « Justin présenta aux empereurs un second livre en faveur de nos doctrines » (trad. Bardy).

4. Cf. *H.E.* IV, 3, 3 (Aristide adresse une apologie à Hadrien); IV, 11,

est vraisemblable qu'Eusèbe n'a eu comme source que le texte même des apologies, qui interpellent le souverain et le posent en interlocuteur; mais un texte littéraire est souvent trompeur : c'est un artifice banal que d'adresser un discours fictif à un personnage connu — en tous cas, un moyen d'attirer l'attention. Et à défaut d'un autre témoignage qui fasse état de pareilles entrevues, il faut faire preuve d'une grande prudence, et admettre qu'Eusèbe a pu se laisser abuser, sinon pour toutes les apologies, du moins pour le plus grand nombre d'entre elles.

La *Supplique* d'Athénagore, ignorée d'Eusèbe, semble quant à elle d'une nature quelque peu différente : son titre (*πρεσβεία*), dont l'authenticité est attestée par le témoignage concordant de Philippe de Sidè (*πρεσβευτικόν*), désigne un genre bien spécifique, celui du discours d'ambassade (*legatio*); et la référence à l'ambassade menée par Philon d'Alexandrie devant Caligula pendant l'hiver 39-40¹, et au traité même qui en rend compte (*Legatio ad Caium* : *Πρεσβεία πρὸς Γάϊον*), est évidente. Comme il paraît douteux qu'Athénagore ait été reçu par Marc-Aurèle au pire moment des persécutions, la thèse de la fiction littéraire semble devoir l'emporter, d'autant plus que la forme du discours, encombré de citations et de parenthèses, se prête bien mal à une déclamation et à une audition publiques. Était-elle du moins destinée à être portée par

11 (Justin adresse une apologie à Antonin et au Sénat); IV, 13, 8 (Méliton adresse une apologie à Vêrus); IV, 26, 1 (Méliton et Apollinaire adressent leurs apologies respectives à l'empereur); en revanche, les formules employées par JUSTIN évoquent plutôt le dépôt d'une requête (*1 Ap.* I; et surtout LXVIII, 3-4). On se reportera en dernier lieu à l'article de W. SCHOEDEL, « Apologetic literature and ambassadorial activities », *HTR* 82, 1, 1989, p. 55-78, qui rattache la *Supplique* d'Athénagore au genre de la requête ou de la pétition (« apologetically grounded petition »), et accepte l'hypothèse qu'elle ait été écrite pour être présentée à l'empereur (cf. part. p. 74).

1. À la suite des troubles d'Alexandrie au cours de l'été 38 et des pogroms dont furent victimes les juifs de cette ville.

une main zélée jusqu'aux bureaux impériaux? Cela n'est pas impossible, et ce serait même une de ses justifications. Mais elle était aussi, et surtout, destinée à la publication, pour atteindre tout à la fois, comme une « lettre ouverte », le public païen et l'empereur philosophe.

Le contenu de la *Supplique*, en effet, est double¹. D'une part, Athénagore réclame l'arrêt des persécutions et le rétablissement de la politique de relative tolérance inaugurée par Trajan — ce qui apparente l'œuvre au genre de la requête (*ἐντευξις*). D'autre part, il réfute les accusations qu'on portait alors contre les chrétiens et qui fondaient la persécution : l'athéisme, l'anthropophagie et l'inceste; il fait un exposé rapide de la théologie et de la morale chrétiennes; et il lance des attaques vigoureuses contre le polythéisme des cités et, à un degré moindre, contre certaines doctrines philosophiques — ce qui apparente son œuvre aux genres apologétique, protreptique et polémique. Seul le premier dessein entre dans le cadre d'un discours d'ambassade ou d'une supplique adressée aux empereurs; aussi est-ce bien le public païen, empereur compris, et non le premier magistrat, qui est visé.

La *Supplique* a-t-elle pu parvenir à son illustre destinataire? Nul ne pourra jamais le dire; mais il n'y a pas de raison d'exclure totalement l'hypothèse que l'empereur en ait pris une connaissance partielle, par une lecture rapide, ou par le compte rendu des bureaux compétents : il appartenait en effet au prince de s'informer de tout ce qui pouvait causer du trouble dans l'Empire, a fortiori s'il avait à en traiter, comme la lettre des Églises de Lyon et de Vienne prouve qu'il l'avait fait lors des persécutions de l'été 177. En ce cas, faut-il croire qu'elle a atteint son but? Elle n'en eut pas le temps : la dernière vague de persécutions connue sous le règne de Marc-Aurèle, celle de Gaule, est quasiment contemporaine de l'ouvrage; puis

1. Sur la structure de la *Supplique*, cf. *infra*, p. 65-68.

l'empereur partit pour le front germanique dès le mois d'août 178, et il devait mourir sur le site de la future Vienne le 17 mars 180. Et c'est à Commode, le fils indigne, qu'il appartient de faire preuve de tolérance envers les chrétiens, non certes par magnanimité, mais par indifférence à la religion nationale, par sympathie envers l'ensemble des autres cultes venus d'Orient, et par le moins religieux, le moins politique des sentiments, l'amour d'une concubine, Marcia, disciple du Christ¹!

IV. — LE TRAITÉ SUR LA RÉSURRECTION DES MORTS

De peu postérieur à la *Supplique*², le *Traité sur la résurrection des morts* est un ouvrage très différent du premier, tant par son style ou par son sujet, que par le public auquel il s'adresse. Il s'agit en effet d'un discours, destiné avant toute autre chose à la lecture publique³ devant une assemblée de gens instruits, qu'ils aient été chrétiens ou simplement désireux de s'informer sur une doctrine dont le caractère scandaleux, pour un intellectuel de l'époque, n'est plus à démontrer⁴ : la résurrection de la chair. La forme en est une double argumentation menée avec la plus grande rigueur, en partie négative (la réfutation des objections), en partie positive (la démonstration du dogme)⁵, sans que jamais l'auteur s'éloigne de la

1. Cf. BEAUJEU, *op. cit.*, p. 393-394. Voir le témoignage d'EUSÈBE, *H.E.* V, 21, 1.

2. Le *Traité sur la résurrection* semble annoncé à la fin de la *Supplique* (XXXVII, 1).

3. Cf. *D.R.* I, 4 (οἱ ἀκούοντες); XXIII, 6 (οἱ παρόντες).

4. Cf. Celse *apud* ORIGÈNE, *C. Cels.* V, 14; Cécilius *apud* M. FELIX, *Oct.* XI, 1-2; TERTULLIEN, *Apol.* XLVIII, 1; etc.

5. Sur la structure du *Traité*, cf. *infra* p. 211-213.

logique du raisonnement pour une digression¹, un morceau de style, ou une allusion à la situation politique et religieuse du moment.

Peut-on cependant parler une fois encore d'une œuvre de circonstance? Assurément, le *Traité sur la résurrection* n'est pas un exposé doctrinal parmi d'autres², quelle qu'en ait pu être la forme : il correspond à un besoin particulier, celui de défendre la doctrine chrétienne contre une contestation en cours, dont nous trouvons l'écho dans le *Contre Celse* d'Origène³; et c'est en cela qu'il s'apparente lui aussi au genre apologétique. Ce n'est donc pas un hasard si la parution du *Traité* est annoncée à la fin de la *Supplique*⁴; les deux ouvrages, selon l'idée de leur auteur, étaient complémentaires et tendaient à un même but : éloigner les préjugés communs qui empêchaient, d'une part, la tolérance, d'autre part, le cheminement vers la foi.

La polémique antichrétienne qui se développait alors semble avoir fait de la croyance en la résurrection une cible privilégiée : Celse et Lucien, Fronton aussi sans doute, raillèrent la doctrine⁵, dont la foule grossière avait

1. Le long développement sur la digestion s'intègre parfaitement à la première partie du *Traité* : il fournit l'argument essentiel à l'objection avancée par les adversaires de la résurrection, celui de l'impossibilité naturelle.

2. Il se peut en effet qu'Athénagore ait composé d'autres ouvrages; cf. *D.R.* I, 5 (début), qui laisse supposer la composition d'autres ouvrages similaires au *Traité*.

3. Cf. particulièrement les extraits du *Discours Véritable* de Celse chez ORIGÈNE, *C. Cels.* V, 14-24, qui font allusion à la fois à une contestation païenne (celle de Celse), et à une polémique interne au christianisme (V, 14 : « cette doctrine n'est pas même admise par certains de vous [= les Juifs] et des chrétiens » [μηδ' ὑμῶν τοῦτο τὸ δόγμα καὶ τῶν Χριστιανῶν ἐνίοις κοινόν ἐστι], trad. Borret).

4. Même procédé dans le *Dialogue* de JUSTIN (LXXX, 3), qui semble annoncer un futur ouvrage dirigé contre les gnostiques, sur le thème du millénaire et de la résurrection de la chair.

5. Pour Celse, cf. ORIGÈNE, *C. Cels.* V, 14-24; pour LUCIEN, cf. *De morte Peregr.* 13; pour Fronton, cf. M. FELIX, *Oct.* XI, 1-5.

fait un objet de risée¹. De leur côté, les gnostiques menaient le même combat; les écrits de Justin, d'Irénée, de Tertullien même², témoignent de l'âpreté de leurs attaques par la vivacité de la réplique: dépourvue d'aménité, souvent proche de l'anathème et de l'insulte. C'est nécessairement contre les uns ou les autres de ces adversaires qu'Athénagore engage la lutte; toutefois, quelques allusions scripturaires, quelques termes injurieux font naturellement penser que leur auteur vise plus particulièrement des proches du christianisme, des rivaux dans la foi: les demi-frères gnostiques, dont la doctrine prétendument rationnelle attirait les esprits formés à la philosophie³.

À nos yeux, en effet, l'œuvre d'Athénagore s'inscrit dans la polémique antignostique qui se développe au cours du II^e siècle sur le thème de la résurrection. Les gnostiques, souvent imbus de platonisme, professaient l'immortalité de l'âme, voire la métempsychose, mais rejetaient violemment la résurrection corporelle: ils ont même, semble-t-il, fait de ce dogme un de leurs thèmes de propagande contre la doctrine de l'Église. Il est remarquable de constater que l'on retrouve dans le *Traité sur la résurrection* d'Athénagore bien des arguments qui sont présents dans les ouvrages similaires de Justin, d'Irénée et

1. Cf. le témoignage d'EUSÈBE, *H.E.* V, 1, 62-63 (*Lettre des Églises de Lyon et de Vienne*: la dispersion des cendres des martyrs); de TERTULLIEN, *Apol.* XLVIII, 1; *De Res.* I, 2.

2. Sur l'ouvrage antignostique écrit (ou projeté) par Justin, cf. *Dial.* LXXX, 3. Les savants ne s'accordent pas sur l'authenticité des fragments recueillis par Jean Damascène et quelques autres (Irénée, Photius, Jean d'Antioche...), et sur leur identification à l'ouvrage antignostique cité dans le *Dialogue*; cf. *Clavis patrum graecorum*, I, p. 32 (1081), avec rapide bibliographie. Le livre V de l'*Adversus Haereses* d'IRÉNÉE est en fait un véritable traité sur la résurrection. Quant au *De resurrectione* de TERTULLIEN, il est nommément dirigé contre les gnostiques (Marcion, Basilide, Valentin, Apelle: II, 3).

3. Cf. notre article « Public et adversaires du *Traité sur la résurrection* d'Athénagore d'Athènes », *Vet. Chr.* XXIV, 1987, 2, p. 315-336.

de Tertullien; il ne serait même pas trop exagéré de soutenir l'hypothèse que le *De resurrectione* de Tertullien et, en sautant quelques bonnes décennies, le *De anima et resurrectione* de Grégoire de Nysse, dirigés l'un et l'autre contre les gnostiques, empruntent une partie de leur argumentation à l'ouvrage d'Athénagore, soit qu'ils l'aient connu directement, soit qu'ils en aient récupéré la substance dans une tradition polémique ininterrompue. En sens inverse, il n'est pas impossible qu'Athénagore ait puisé quelques arguments dans l'ouvrage que Justin consacra au même sujet: mais cette hypothèse bute sur le problème de l'authenticité des fragments recueillis par Jean Damascène et quelques autres¹.

Quant à l'authenticité du *Traité sur la résurrection* d'Athénagore, elle a, elle aussi, été contestée dans les temps les plus récents; pour notre part, nous en sommes au contraire fermement convaincu. Sans reprendre une démonstration qui a été publiée ailleurs², il suffit de rappeler qu'on peut établir des rapprochements tout à fait significatifs entre la *Supplique* et le *Traité*: outre des références communes, déjà signalées par la critique, une parenté lexicale, des parallèles méthodologiques, des analogies doctrinales, dont la somme forme un argument que nous jugeons assez puissant pour emporter la conviction. Certes, le doute subsistera, mais à défaut de preuves ou d'une argumentation assez convaincante pour établir l'inauthenticité, le plus sage est de s'en remettre à la

1. Dans les *Sacra parallela*; les fragments ont été publiés par Migne (*PG* 6, 1571-1592); Otto (*Corpus Apol., Justini opera*, III, p. 208-261); Hoil, *Fragmente vorincänischer Kirchenväter aus den Sacra Parallela* (*T.U.* XX, 2, p. 36-49). — Sur les éventuels emprunts de Tertullien à Athénagore, cf. notre article « Athénagore et Tertullien sur la résurrection », *REAug.* 35, 2, 1989, p. 209-230..

2. Cf. nos articles « L'authenticité du *Traité sur la résurrection* attribué à l'apologiste Athénagore », *Vig. Chr.* 40, 3, 1986, p. 226-244; « La chair et le sang. Encore sur l'authenticité du *Traité d'Athénagore* », *Vig. Chr.* 44, 1, 1990, p. 1-5.

tradition, si du moins elle paraît plausible; or, tel semble être le cas. L'œuvre qui nous reste d'Athénagore est suffisamment réduite : ne l'amputons pas sans raison, et offrons de l'apologiste une image assez forte pour qu'il paraisse digne d'avoir été tiré de l'obscurité où les hasards de l'histoire, les outrances de la polémique, avaient failli l'oublier.

* * *

Il est surprenant qu'aujourd'hui encore, l'importance de l'œuvre d'Athénagore soit parfois minimisée : à titre d'exemple, Mircea Eliade, dans son *Histoire des croyances et des idées religieuses*¹, cite parmi les plus importants des apologistes Justin, Tatien, Théophile d'une part, Tertullien et Minucius Félix de l'autre, mais ne mentionne pas Athénagore. S'il est vrai que la place de Justin est éminente, parce qu'il fait figure de précurseur, que l'apologétique grecque du II^e siècle se réfère fréquemment à sa personne et à son œuvre², et que surtout il offrit sa vie pour témoigner de sa foi, celle d'Athénagore ne l'est pas moins : d'abord, par le talent de dialecticien qui s'y manifeste, la rigueur des démonstrations, la justesse des raisonnements, une certaine émotion même, qui atteint parfois à la véritable éloquence; par l'importance du témoignage qu'elle nous laisse sur les doctrines et les mentalités, les espérances et les inquiétudes de ces pionniers du christianisme; enfin, par l'originalité du rôle qu'assume le philosophe chrétien, celui d'un médiateur entre le christianisme et l'Empire, entre la philosophie et le dogme, entre la raison et la foi. Nul doute que les lecteurs modernes seront sensibles à cet aspect du person-

1. Paris 1980, t. 2, p. 495.

2. Tels Tatien, Athénagore, peut-être Méthode dans son *De resurrectione*, etc.

nage, tout à la fois plein de tolérance et de confiance en sa juste cause.

V. — LA TRADITION MANUSCRITE

Des deux ouvrages qui nous sont parvenus sous le nom d'Athénagore, on connaît pour le moins une trentaine de manuscrits — dont certains semblent irrémédiablement perdus. Voici la liste de ceux qui ont été recensés dans les éditions d'Otto et de Schwartz :

— Manuscrits médiévaux	<i>sigles</i>
• <i>Parisinus Graecus 451</i>	A
• <i>Mutinensis III D 7</i> (olim 126, nunc α . S.5.9.)	N
• <i>Parisinus Graecus 174</i>	P
• <i>Parisinus Graecus 450</i>	C
• <i>Argentoratensis IX</i> (deletus; lectiones apud Otto)	S
— Copies des XV^e et XVI^e siècles; manuscrits divers (classement d'après Schwartz)	
* dérivant de N	
• <i>Ottobonianus 94</i>	h
• <i>Ottobonianus 274</i>	k
• <i>Ottobonianus 275</i>	l
• <i>Vaticanus 1261</i>	o
• <i>codex Bigotianus</i> (lectiones apud Maran)	
• <i>Sirletianus</i> (amissus)	
* dérivant de P	
• <i>Mutinensis III D 20</i> (247)	t
• <i>Neapolitanus II A 13</i>	u
• <i>Angelicanus B 1 10</i> (96)	v
• <i>Bodleianus Misc. 212</i> (<i>Claromontanus 83</i>)	α

- *Bodleianus Barocc. 98* β
- *Bodleianus Barocc. 145* γ
- *Etonensis 100 (88)* δ
- *Florentinus S. Marci 690* x
- *Laurentianus X 32 (Florentinus 32 = Pluteo 10.32)* y
- *Laurentianus IV 3 (Florentinus 3 = Pluteo 4.3)* r
- * **dérivant de C**
- *Claromontanus 82*
- * **dérivant d'un manuscrit perdu (issu de A)**
- *Monacensis 81*
- *Laubanensis (Lubanensis)*¹
- *Parisinus suppl. 143 (Sorbonicus)*
- *Parisinus Bibl. Maz. 4463 (Oratorianus)*
- *codex Suffridi Petri* (lectiones apud S. Petr.)
- * **manuscrits signalés par Otto, mais négligés par Schwartz**
- *Bononiensis 1497* [cf. Otto p. XVIII]²
- *Manuscriptus Vallae* [cf. Otto p. XXIX-XXX] (lectiones apud G. Valla).

Mais ce dénombrement est incomplet ; il néglige en tout cas de nombreux manuscrits qui étaient encore conservés

1. S. Kubow, directeur de la *Biblioteka Uniwersytecka* de Wrocław, nous a signalé que le *codex Lubanensis* ne se trouvait plus ni à Luban, ni dans le département des manuscrits de la bibliothèque de Wrocław ; il est sans doute perdu.

2. Ce manuscrit est indiqué dans les *Catalogi codicum graecorum qui in minoribus bibliothecis italicis asservantur*. C. Samberger-D. Raffin, I, p. 5-6, Leipzig 1965, qui signalent la fameuse interpolation ἀδοκίμαζουσιν — παρατροπῶσιν ἄνθρωποι (L. VII, 1), caractéristique de la famille du P 451. Il appartient à la même branche que les autres manuscrits copiés par le scribe Valerianus Albini, c'est-à-dire à l'un des sous-groupes de N (le *Mutinensis* 126). Le *codex Vallae* appartient à un autre sous-groupe de N. Cf. notre article « Histoire du texte imprimé d'Athénagore : I. le XVI^e siècle », à paraître dans la *Rev. d'Hist. des Textes*.

dans les bibliothèques au XIX^e siècle ; la simple comparaison du catalogue de Miller pour la *Bibliothèque de l'Escurial* (1848), qui mentionne quatre manuscrits différents d'Athénagore (p. 310, 314, 343, 366), dont deux *Sirletiani*, avec le catalogue actuel de cette même bibliothèque (1936-1967), qui n'en mentionne aucun, et l'édition de Schwartz (1891), qui en mentionne un seul, laisse à penser combien de manuscrits se sont égarés, ou ont été perdus à jamais.

De cette masse de manuscrits se dégagent, par le simple jeu de la qualité et de la chronologie, cinq codex anciens, qui ont servi de base aux meilleures des éditions précédentes, et que nous étudierons plus particulièrement.

I. Les manuscrits anciens

A Le *Parisinus Graecus 451* est le plus ancien manuscrit que nous possédions des œuvres d'Athénagore, puisqu'il a été copié en l'an 914 (cf. folio 401^v). C'est un codex en parchemin, relié de cuir, qui comprend 403 feuillets, écrits recto-verso. Il contient successivement des œuvres de :

- Clément d'Alexandrie, *Protrepticus* (fol. 1 à 56) ;
Paedagogus (fol. 57 à 154) ;
- Justin, *Epistula ad Zenam* (fol. 155 à 163) ;
Cohortatio ad Gentiles (fol. 163 à 187) ;
- Eusèbe de Césarée, *Praeparatio* I à V (fol. 188 à 322) ;
- Athénagore, *Legatio pro Christianis* (fol. 322 à 348) ;
De Resurrectione (fol. 348 à 367) ;
- Eusèbe de Césarée, *Adversus Hieroclem* (fol. 368 à 401).

Le contenu de ce codex, consacré à des apologies du christianisme, l'a fait surnommer le *Codex Apologetarum* ; on l'appelle encore *Codex d'Arethas*, du nom du commanditaire de la copie.

Le déchiffrement du manuscrit ne présente pas de difficultés particulières. Le scribe en est un certain Baanès, qui a travaillé pour le compte de l'archevêque de Césarée Aréthas (cf. fol. 401^v). Son écriture est élégante : une minuscule grecque ordinaire, de lecture aisée, très caractéristique du x^e siècle¹. On distingue assez facilement la première copie des corrections ultérieures, qu'elles soient de la main de Baanès lui-même, de celle d'Aréthas (qui, semble-t-il, ajouta un certain nombre d'esprits et d'accents), ou d'autres lecteurs postérieurs. Des scholies assez nombreuses bordent le texte sur ses trois marges, certaines de la main d'Aréthas lui-même².

- N** Le *Mutinensis 126* est un manuscrit du x^e ou du xi^e siècle, complété au xiv^e. Quatre scribes se sont succédé à la copie, la *Supplique* et le *Traité* d'Athénagore (fol. 238 à 288) étant l'œuvre du second³. Le travail est de bien moindre qualité que celui de Baanès : les omissions et les répétitions sont assez fréquentes ; les fautes d'orthographe ou d'accentuation, ainsi que les confusions graphiques dues à l'iotacisme (ει et η ou ι), reviennent avec régularité. Les iotas finals ne sont pas uniformément notés, non plus que les longues (ο non distingué de ω).
- P** Le *Parisinus Graecus 174* est un manuscrit du x^e ou xi^e, voire xii^e siècle, en parchemin ; il contient successivement la *Supplique* et le *Traité* d'Athénagore (fol. 132 à 171). Le texte en est assez difficile à déchiffrer, parce que le scribe use et abuse des abréviations (finales déclinées ou conjuguées, principalement) ; en revanche, l'iota final est

1. Se reporter par exemple aux planches II et III de l'ouvrage de L. D. REYNOLDS et N. G. WILSON, *D'Homère à Érasme* : reproduction du *Venetus A* de l'*Iliade* (x^e siècle), et du *Bodleianus E. D. Clarke 39* (fin du ix^e), annoté par Aréthas lui-même. Voir encore E. M. THOMPSON, *A Handbook of Greek and Latin paleography*, Chicago 1966, p. 159-182.

2. La plupart de ces scholies sont indiquées dans les éditions d'Otto et de Marcovich, mentionnées plus bas.

3. Cf. les *Catalogi* déjà cités : t. I, p. 381-382.

assez régulièrement noté. Le scribe semble avoir été très étourdi, car les interventions (type : χάριν ὑμῶν pour ὑμῶν χάριν, L. II, 1) sont relativement fréquentes et très caractéristiques de ce manuscrit et de ses copies.

- C** Le *Parisinus Graecus 450*, bien plus tardif, est un manuscrit sur papier. Il a été écrit en 1363, et ne contient que le *Traité sur la résurrection* (fol. 433 à 461). La lecture en est aisée, et le texte, assez bon : certes, le copiste ne note pas tous les iotas finals, mais les abréviations, plus nombreuses que dans le *Parisinus 451*, sont facilement compréhensibles ; j'ai noté plusieurs corrections judicieuses, mais aussi une amplification purement gratuite (ὁ παρά βαρβάρους μόνον..., D.R. IV, 4)¹.
- S** L'*Argentoratensis Graecus IX* est perdu, puisqu'il a brûlé dans l'incendie de la cathédrale de Strasbourg, en août 1870. On n'ignore rien de son histoire, depuis sa découverte accidentelle par un clerc du nom de Thomas d'Arezzo, en 1436. Les principales variantes de ce manuscrit sont connues par la recension qu'en ont faite E. Cunitz et Th. von Otto pour l'édition du *Corpus Apologetarum* d'Iéna. C'était un petit in-folio de papier de 260 pages, écrit au xiii^e ou au xiv^e siècle, qui ne contenait pas moins de vingt-deux titres, la *Supplique* et le *Traité* d'Athénagore figurant respectivement à la huitième et à la neuvième places. Ces deux œuvres, de toute évidence, ont été recopiées sur le *Mutinensis 126*, et ne remontent pas directement à un archétype du vi^e ou du vii^e siècle, comme croyait pouvoir l'affirmer H. I. Marrou².

1. Sur les manuscrits parisiens, voir l'*Inventaire* de H. OMONT, et l'édition de M. MARCOVICH, p. 15-18.

2. Marrou, dans son *A Diognète* (Paris 1965, SC n° 33 bis), raconte l'histoire de ce manuscrit (p. 5-8) ; plus loin, il émet prudemment l'hypothèse que *F* (= *Argentoratensis IX*) a été copié sur un archétype du vi^e ou vii^e siècle (p. 30).

2. Recherche du prototype des manuscrits « anciens »

Le point de départ de notre recherche se trouve dans les travaux de Harnack et de Schwartz¹ : ce sont eux qui, les premiers, ont désigné le *Parisinus 451* comme le prototype de l'ensemble des manuscrits d'Athénagore. Il fallait néanmoins vérifier l'exactitude de leur thèse et, pour cela, nous nous sommes livré à une recension minutieuse des manuscrits « anciens », utilisant, pour connaître le codex *Argentoratensis*, l'édition d'Otto — notre seule source, qui ne donne, hélas ! que des renseignements partiels. La démarche suivie est simple : partant d'un texte unanimement établi (celui des éditions de Geffcken, et surtout d'Ubaldi et de Schoedel), nous avons relevé les aberrations du *P 451* pour les rechercher sur les copies supposées (*Mut. 126, P 174, P 450, Arg. IX*) ; puis, en sens inverse, relevant les aberrations des copies supposées, nous nous sommes efforcé d'en rechercher l'origine dans le *codex d'Arethas*.

a) les fautes et corruptions de A reproduites dans N, S, P et C

Voici la liste des fautes les plus caractéristiques, toutes mentionnées dans l'apparat critique de notre édition :

Suppl. I, 7 : και τεννηνοδιαν ; *VII, 5* : ἀδοκιμάζουσιν — παρατρωπῶσιν ; *VIII, 5-6* : ἀλλ' — γενετοί ; *X, 22* : γῆς οχιας ; *XVII, 11* : τοὺς — δόντας ; *XVII, 33* : μουσικώτερον — γάρ ; *XVIII, 13* : εἰληφόσιν ; *XVIII, 25* : βασιλείαν — ἀνωθεν ; *XVIII, 45* : οὐνεκατι — σασθην ; *XIX, 3* : ὡς — ονειναι ; *XX, 8* : και — αὐτῆς ; *XXII, 4* : τ' ἐπικούρου νωμῆ ; *XXII, 60-61* : περὶ πελώρου ; *XXV, 12-13* : τοὺς — ἄγει.

1. Éditions citées plus loin, p. 53.

Traité XIV, 36 : αἰτίαν ; *XVIII, 32* : & χρῆ οὐ ; *XIX, 29* : διάκρισις.

L'étude de ces fautes ne laisse subsister aucun doute : les manuscrits N (et S, qui, nous le verrons plus loin, en est une copie directe), P et C, ne représentent pas une tradition différente de celle de A (*P 451*), qui leur est antérieur. De plus, l'oubli ou au contraire la prise en compte, partielle ou totale, dans les manuscrits postérieurs (N, P et C) d'indications marginales de A — qui ne sont pas toutes de la main du scribe Baanès, mais ont souvent été ajoutées ultérieurement par Aréthas ou quelque autre lecteur — est bien l'indice d'une copie directe de N, P et C sur A :

Suppl. IX, 14 : σώζων ; *XXIV, 37* : οἶοι.

Traité VI, 18 : τὴν εἰλικρινεστάτην ; *VII, 11-12* : οὐ χολῆς οὐ πνευ.

b) l'origine des corruptions et variantes propres à N, S, P et C

Pour établir avec une quasi-certitude que A est bien le prototype de tous les manuscrits anciens d'Athénagore, il reste à relever les corruptions nouvelles et les variantes introduites par N, S, P et C, et à chercher leur origine dans une mauvaise copie de A :

— *inversion de termes*

Suppl. II, 11 (P) ; *III, 8 (P)*.

— *addition de termes empruntés à une autre ligne*

Suppl. V, 25 (P).

Traité XVI, 4 (NS).

— *addition du même au même*

Traité VIII, 16 (NS).

— *omission du même au même*

Suppl. VIII, 30-31 (N^{ac}) ; *XVIII, 13-14 (S)* ; *XXVIII, 55 (P^{ac})*.

Traité I, 19-20 (S); II, 49-50 (P^{ac}); VIII, 33-34 (NS); XIV, 9-10 (NS); XIV, 42-43 (P); XX, 18 (S).

— omission d'une ligne

Suppl. XV, 13-14 (NS) : exactement une ligne de A; XVI, 23 (NS) : *id.*

Traité VII, 6-7 (NS); XV, 58-59 (N).

— omission par passage à la ligne

Traité VIII, 9-10 (P^{ac}).

— répétition du même au même

Suppl. XVII, 10 (N^{ac}); XXIV, 17 (N, partim S); XXV, 39 (N).

Traité XII, 3 (N^{ac} partim); XVIII, 41 (N).

— répétition par emprunt à la ligne précédente

Traité X, 36-37 (N^{ac}).

— amplification

Traité IV, 23-24 (C).

Seule la variante de C mentionnée ci-dessus, très caractéristique de la famille de ce manuscrit, pourrait éventuellement être soupçonnée de provenir d'un autre manuscrit que A; mais ce serait le seul indice (et bien faible) de l'existence d'un autre archétype que le *P 451*; il est donc plus raisonnable de penser qu'il s'agit d'une amplification du copiste, désireux, consciemment ou non, d'améliorer le texte qu'il avait sous les yeux.

Le cas de S (*Arg.* IX) est particulier : il semble bien en effet, que S n'ait pas été transcrit directement de A, mais de sa copie N, comme le montre, parmi les variantes relevées par Otto, le parallélisme des omissions et répétitions :

Suppl. XV, 13-14 (ὁ πηλός); XVI, 23 (στοιχεῖα); XXIV, 17 (ὡς τῆ φιλα).

Traité VII, 6-7 (ἐκ τῶν οικείων); VIII, 16 (βρώσεως); VIII, 33-34 (ἡ καὶ πάντη); XIV, 9-10 (καὶ τῆς φυσικῆς); XVI, 4 (ἐχει).

Or, non seulement S reproduit les fautes de N, mais il en ajoute d'autres. L'antériorité de N, la reproduction des fautes de N dans S, et l'addition de nouvelles fautes dans S, forment ensemble une preuve suffisante de la dépendance de S par rapport à N.

Voici donc nos conclusions : le *Mutinensis* (N), le *Parisinus 174* (P) et le *Parisinus 450* (C) dépendent indubitablement du *Parisinus 451* (A) — vraisemblablement par une copie directe; en revanche, si l'*Argentoratisensis* (S) appartient bien à la famille de A, il apparaît manifeste qu'il a été transcrit de N.

3. Les manuscrits mineurs et récents

Par cette expression, nous désignons l'ensemble des manuscrits des xv^e, xvi^e et xvii^e siècles, ainsi que différents manuscrits que nous ne connaissons que par des recensions anciennes. Il ne fallait certes pas les rejeter *a priori*; cependant, étant donné la difficulté qu'il y a de s'en procurer des copies (photographies ou microfiches), même partielles, il nous a paru raisonnable d'utiliser pour les connaître les recensions des éditions précédentes, particulièrement celles d'Otto et de Schwartz.

a) la recension d'Otto

La recension d'Otto porte sur l'ensemble des manuscrits reproduisant les deux ouvrages, *Supplique* et *Traité*. Ses notes critiques sont cependant décevantes, dans la mesure où il donne rarement les corrections faites sur le manuscrit lui-même, où il commet de nombreuses erreurs dans ses relevés, et où il ne cite pas systématiquement toutes les leçons, mais seulement celles qui lui paraissent utiles à l'établissement du texte : aussi ses données sont-elles insuffisantes pour permettre un classement de l'ensemble

des manuscrits mineurs. En revanche, elles permettent d'établir sans doute possible que tous dépendent de l'archétype A (*Par.* 451) : si l'on étudie l'éventuel report des corruptions de A dans l'ensemble des manuscrits décrits par Otto, on constate qu'elles s'y trouvent toujours reproduites, et que les quelques leçons nouvelles susceptibles d'améliorer le texte de A sont de simples conjectures, et ne dépendent en aucune manière d'une autre source que A. Citons, à titre d'exemple, et pour la seule *Supplique* :

I, 7 : καὶ τεννηνοδίαν = *Otto* p. 4; VII, 5 : ἀδοκιμάζουσιν — παρατρωπῶσιν = p. 34-35; X, 21 : γῆς οχίας = p. 47; XVII, 7 : τοὺς — δόντας = p. 74-75; XVIII, 25 : βασιλείαν — ἄνωθεν = p. 84; XVIII, 45 : οὐνεκατι... = p. 88; etc.

b) la recension de Schwartz

La recension de Schwartz, quoique partielle (*L.* I à VII; *D.R.* XIX à fin), permet par sa minutie de distinguer les différentes familles de manuscrits.

La famille de P

Il est inutile de citer ici l'ensemble des leçon parallèles propres à établir la famille de P, tant la simple lecture des notes critiques de Schwartz (*Intr.* p. xi à xxix) l'impose avec évidence pour les manuscrits suivants :

t (<i>Mut.</i> 247)	u (<i>Neap.</i> II Aa 13)	v (<i>Ang.</i> 96)
β (<i>Bod.</i> 98)	γ (<i>Bod.</i> 145)	δ (<i>Aet.</i> 88)
r (<i>Laur.</i> IV 3)	x (<i>Flor.</i> 690)	y (<i>Laur.</i> X 32)

— ces trois derniers manuscrits ne contenant que le *Traité*, alors que u, β et γ ne contiennent que la *Supplique*. En revanche, il paraît plus difficile de rattacher avec certitude à ce groupe le manuscrit α (*Bodl. Misc.* 212), que Schwartz n'a pas collationné lui-même, et dont il ne donne que de rares leçons, sans doute d'après Maran.

La famille de N (et S)

Elle comprend les manuscrits suivants :

h (*Ott.* 94) k (*Ott.* 274) l (*Otto.* 275) o (*Vat.* 1261).

Voici les fautes liantes les plus remarquables, toutes empruntées à la *Supplique* :

II, 16 : ὡσεὶ ἀδίκημα (pro ὡς εἰς) N S k l ὡς εἰ ἀσικημα (sic) o ὡς ἀδίκημα h; II, 5 : add. de αὐτῶν o l; II, 36 : δεδοξασμένος (pro δόξας μὲν) o l; II, 45 : συναπενεχθέντες (pro -ντας) N o h k l; III, 17 : ὑμῖν (pro ἡμῖν) N k l ὑμῖν o; IV, 4 : τῶν ὀρφικῶν (pro τὸν...) N o h l; V, 21 : εἰς ταῖς ἀληθείαισιν N o h k l; V, 22 : ἐτέτυξεν (pro ἔτευξε) o l; VI, 17 : ἀποτεμνόμενοι (pro -τεμομενοι) N o h k l; VI, 19 : omission de ὀ(ante Πλάτων) N(?) S o h k l.

À ces maigres indices, s'ajoute un argument a contrario : les manuscrits o h k l ne présentent que très rarement une variante qui appartienne à la famille de P.

La famille de C

Dans ses notes critiques, Schwartz ne donne aucun élément permettant de rattacher le manuscrit *Claramontanus* 82 à la famille de C; cependant, cela ne fait guère de doute, comme le montre à l'évidence la variante οὐ παρὰ βαρβάρους mentionnée par Otto.

La famille du « manuscrit perdu »

Schwartz rattache à un manuscrit perdu, dépendant du *Parisinus* 451, mais distinct des branches précédentes (N, P et C), cinq manuscrits : *Monacensis* 81, *Laubanensis*, *Parisinus suppl.* 143, *Parisinus Bibl. Maz.* 4463, *codex S. Petri*. Ils présentent quelques variantes communes, qui les distinguent des autres manuscrits, et que Schwartz signale dans son édition (p. xxx). Certaines de ces variantes sont particulièrement intéressantes, puisqu'elles permettent de

rapprocher du *Monacensis 81* et du *Parisinus Bibl. Maz. 4463* (donc de rattacher à la famille du « manuscrit perdu ») le manuscrit utilisé par Gesner dans l'édition publiée par Estienne à Genève en 1557 :

Suppl. V, 24 : πληρουμένων au lieu de πληρουμένην = Estienne p. 3, l. 15-16; XV, 13-14 : omission de πηλός — και ὁ = Estienne p. 17, l. 4 (cette omission est cependant commune à la famille de N ; mais p. 18, l. 16-17, l'édition d'Estienne ne comporte pas l'omission caractéristique de la famille de N : στοιχεῖα — αὐτούς, en XVI, 23); XXII, 13 : χεόμενα au lieu de συγχεόμενα = Estienne p. 26, l. 4-5; XXXVII, 10 : ἐπιχειρίων au lieu de ὑποχειρίων = Estienne p. 44, l. 18.

4. La citation de Méthode

Il existe une autre tradition que celle du *Parisinus 451* ; en effet, plusieurs auteurs chrétiens ont conservé un fragment de Méthode qui contient une citation de la *Supplique* sous le nom de son auteur (Méthode, *De Res. I, 37*, l 1 à 3 Bonwetsch = Épiphané, *Pan. LXIV, 29*, l 1 à 3 = Photius, *Bibl. cod. 234*, p. 293b), ainsi que nous l'avons déjà indiqué. La comparaison du texte de Méthode avec celui d'Athénagore tel qu'il est connu par le *Parisinus 451*, laisse apparaître quelques variantes notables. Citons d'abord le texte de Méthode tel que l'a rapporté Épiphané, et tel que l'a reproduit Bonwetsch dans son édition du *De Resurrectione* :

[Τί οὖν ὁ διάβολος; λέξετε.] πνεῦμα περί τὴν ὕλην ἔχον, [καθάπερ ἐλέχθη καὶ Ἀθηναγόρα.] γενόμενον ὑπὸ τοῦ θεοῦ, ὡςπερ δὴ καὶ οἱ λοιποὶ γεγονάσιν ὑπ' αὐτοῦ ἄγγελοι, καὶ τὴν ἐπὶ τῇ ὕλῃ καὶ τοῖς τῆς ὕλης εἰδεσι πεπιστευμένον διοικήσιν. τοῦτο γὰρ ἦν ἡ τῶν ἀγγέλων σύστασις, τῷ θεῷ ἐπὶ προνοίᾳ γεγονέναι τοῖς ὑπ' αὐτοῦ διακεκοσμημένοις, ἵνα τὴν μὲν παντελικὴν καὶ γενικὴν ὁ θεὸς ἔχων τῶν ὅλων πρόνοιαν ᾗ, [τὸ κύρος καὶ τὸ κράτος ἀπάντων αὐτὸς ἀνηρτημένος καὶ

ὡςπερ σκάφος τῷ τῆς σοφίας οἴακι διευθύνων ἀκλινῶς τὸ πᾶν,] τὴν δὲ διὰ μέρους οἱ ἐπὶ τούτῳ ταχθέντες ἄγγελοι. Ἄλλ' οἱ μὲν λοιποὶ ἐφ' οἷς αὐτοὺς ἐποίησε καὶ διέταξεν ὁ θεὸς ἔμειναν, ὁ δὲ ἐνύβρισε καὶ πονηρὸς περὶ τὴν τῶν πεπιστευμένων ἐγένετο διοίκησιν, [φθόνον ἐγκισσῆσας...] (= *L. XXIV, §2-5*).

Il apparaît d'abord que le texte même de Méthode ne recoupe pas exactement celui d'Athénagore : l'évêque d'Olympe introduit sa citation, ce qui bouleverse l'ordre des premiers mots ; puis il l'interrompt par une phrase de commentaire (τὸ κύρος — τὸ πᾶν), qu'on ne peut évidemment pas rapporter à Athénagore ; enfin, il abrège son modèle, supprimant tout un passage (*L. XXIV, 31-37* : ὡς δὲ καὶ — καθέστηκεν), et en écourtant un autre (37-38 : αὐθαίρετοι — τοῦ θεοῦ ; et 39-44 : καὶ τῇ τῆς οὐσίας — ἀμελήσας) — passages dont il donne d'ailleurs la substance dans la suite de son discours (φθόνον ἐγκισσῆσας...).

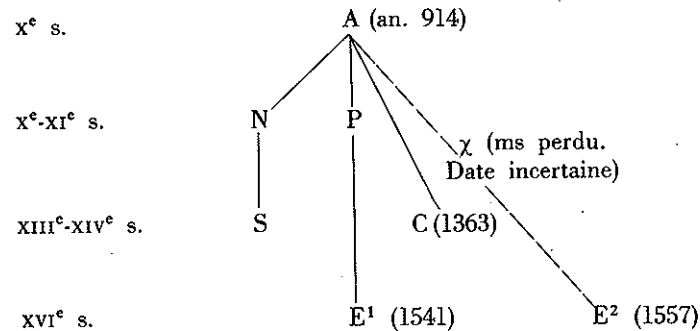
Mais, même si l'on exclut ces transformations inévitables, quelques variantes apparaissent — différentes, d'ailleurs, selon que l'on se rapporte à Épiphané ou à Photius ; les voici :

Athénagore	Épiphané (= Méthode in GCS)	variante de Photius
1 πνεῦμα post ἔχον	πνεῦμα ante περὶ τὴν ὕλην	ἔχον om.
2 γενόμενον μὲν	γενόμενον	
3 καθὸ A (καὶ add. edd.)	ὡςπερ δὴ καὶ	
ὑπ' αὐτοῦ ante γεγονάσιν	ὑπ' αὐτοῦ post γεγονάσιν	
4 πιστευσάμενον A	πεπιστευμένον	
5 τοῦτο γὰρ	τοῦ γὰρ ἦν	τοῦτο γὰρ A τούτων γὰρ M
6 γέγονε A γέγοναι N	γεγονέναι	
7 ἔχων om. A (add. edd.)	ἔχων	
8 ἡ post ἐν'	ἡ post πρόνοιαν	
10 ἐπὶ μέρους A ἐπ' αὐτοῖς	διὰ μέρους ἐπὶ τούτῳ	τὴν δὲ — ἄγγελοι om.

11 οἱ μὲν γὰρ ἄλλοι ἐφ' οἷς ... διέταξεν	ἀλλ' οἱ μὲν λοιποὶ ἐφ' οἷς ... διέταξεν	ἐφ' ὧν ... διετάξατο
12 ἔμειναν ante ἐφ' οἷς οἱ δὲ ἐνούβρισαν	ἔμειναν post ὁ θεός ὁ δὲ ἐνούβρισε	αὐτὸς δὲ ἐνούβρισε
13 γενόμενος	ἐγένετο	

Les variantes d'Épiphane et de Photius n'apportent rien de nouveau. Certes, Schwartz dans son édition accepte quelques-unes d'entre elles (καὶ; πεπιστευμένον; τούτων; ἔχων); mais si l'on exclut la restitution de ἔχων, manifestement oublié par le copiste du *Parisinus 451* (ou l'un de ses prédécesseurs), il s'agit d'amendements bienvenus, mais non d'exactes restitutions du texte primitif. Ces corrections ne sont d'ailleurs pas indispensables, et nous ne les avons gardées dans notre édition que par crainte d'offrir au lecteur un texte par trop insolite.

Stemma



VI. — LES ÉDITIONS IMPRIMÉES

I. Les premières éditions imprimées

Les premières éditions imprimées d'Athénagore remontent à la fin du xv^e siècle; il s'agit de traductions latines du *Traité sur la résurrection* :

- G. Valla, *Athenagorae de Resurrectione Georgio Val-la Placentino Interprete*. Venise 1498, in fol. (trad. latine du *Traité*, sans le texte grec, dans une anthologie comprenant en particulier la *Logica* de Nicéphore Blemmidas);
- M. Ficin, *Athenagorae de resurrectione excerpta per Marsilium Ficinum*, Paris 1498, in 4^o (extraits du *Traité*, traduits en latin par M. Ficin, dans une anthologie comprenant en particulier le *De morte* de Xénocrate).

Mais il faut attendre le milieu du xvi^e siècle pour voir apparaître les premières éditions du texte grec, d'abord du *Traité*, puis de la *Supplique* :

- P. Nannius, *Athenagorae Atheniensis De resurrectione mortuorum*, Louvain et Paris 1541, in 4^o (texte grec, traduction latine de P. Nanninck = Nannius);
- H. Estienne, *Athenagorae Atheniensis Apologia pro Christianis. Ejusdem De resurrectione mortuorum*, Genève 1557, in 8^o.

L'édition de P. Nannius a été établie d'après un seul manuscrit, que nous ne connaissons pas, mais dont nous savons qu'il ne contenait que le texte du *Traité*¹. Ce

1. Cf. la lettre de Nannius à l'évêque d'Arras, Antoine Perrenot de

manuscrit se rattache sans conteste possible à la famille du *Parisinus 174* (P), comme le montre l'étude de ses particularités :

- II, 18 : omission de αὐτῶν = Nannius p. 5, l. 11 ;
 II, 26 omission de τε = Nannius p. 5, l. 18 ;
 II, 27 : τὸ παράπον δυνηθείη au lieu de δυνηθείη τὸ παράπαν = Nannius p. 5, l. 19 ;
 II, 31 : ἐπισκέφεται au lieu de ἐπισκέφαιτο = Nannius p. 5, l. 23, etc.

L'édition dite d'Estienne comprend le texte grec de la *Supplique*, établi par Conrad Gesner, et celui du *Traité*, repris de l'édition de Nannius (p. 3-44 et 45-77), suivis des traductions latines de Gesner et Nannius (p. 81-129 et 157-189). Le volume contient aussi les annotations de Gesner pour la *Supplique* (p. 131-154), et celles de H. Estienne pour les deux opuscules (avec, dans les deux cas, de nombreux amendements apportés au texte grec figurant dans l'édition). Pour établir son texte, Gesner a utilisé un seul manuscrit, puisque aucune de ses notes ne fait allusion à l'existence d'un second manuscrit qui puisse servir à corriger un texte fautif ; ce manuscrit ne nous est pas connu, mais il appartient nécessairement à la famille du « manuscrit perdu¹ », dont il possède les variantes caractéristiques². Les textes grecs fournis par Gesner et Nannius ont été amendés par Estienne (pour quelques rares cas, dans le texte même de l'édition, au moment de l'impression, et le plus souvent, dans les annotations) à

Granvelle (édition de 1541, 2^e partie, p. 4 : *nonnisi unicum exemplar*), et celle d'Estienne à Nannius (édition de 1557, p. 190 : *nuntio de inventa altera ejusdem oratione*).

1. Ce ne peut pas être le *Bononiensis BU 1497* mentionné par Gesner, dans *Bibliotheca Universalis*, Zürich 1545, p. 99. Cf. notre article « Histoire du texte imprimé... », cité ci-dessus.

2. Cf. ci-dessus, p. 46 et l'article déjà cité.

partir de deux autres manuscrits, le *Parisinus 450* et le *Sirletianus*¹.

Les textes et traductions établis par Nannius et Gesner furent maintes fois repris par d'autres éditeurs, soit qu'ils les aient intégralement transcrits dans différents corpus des œuvres des Pères, soit qu'ils les aient remaniés, ou dotés d'une nouvelle traduction latine, soit qu'ils les aient traduits en langue vernaculaire².

2. Les éditions postérieures

Parmi les éditions postérieures, certaines sont remarquables pour leur contribution à l'établissement du texte ; les apparats critiques des éditeurs modernes conservent le souvenir de la plupart d'entre elles :

- S. Petrus, Cologne 1567 (trad. de la *Supplique*, amendements au texte grec) ;
- J. Fell, Oxford 1682 (texte médiocrement révisé et trad. latine de Gesner et Nannius) ;
- L. A. Rechenberg, Leipzig 1684-1685 (texte et trad. latine de la *Supplique* et du *Traité*) ;
- E. Dechair, Oxford 1706 (texte grec et trad. latines de Gesner et Nannius révisés) ;
- G. Lindner, Langensalza 1774 (texte grec de la *Supplique*) ;

1. Cf. la lettre d'Estienne à Nannius (édition de 1557, p. 190) : découverte d'un manuscrit du *Traité*, à Paris (= le *P 450*), et d'un troisième manuscrit, contenant les deux ouvrages d'Athénagore, dont Estienne obtint une copie à Rome (= le *Sirletianus*). L'édition dite d'Estienne repose donc sur quatre manuscrits : celui de Nannius (famille de P), celui de Gesner (un codex inconnu de la famille du « manuscrit perdu »), le *Parisinus 450*, et le *Sirletianus*.

2. Cf. notre article « Les éditions imprimées d'Athénagore aux XVI^e et XVII^e siècles », *BHR*, Genève 1990, t. LII, 3, p. 643-661, qui ne recense pas moins de quarante et une éditions ou rééditions.

— L. Paul, Halle 1856 (texte grec et trad. latine de la *Supplique*).

À ces éditions originales, il faut ajouter de nombreuses rééditions, et l'insertion des deux ouvrages d'Athénagore au sein de collections, dont les plus remarquables sont les suivantes :

- *Mikropresbutikon veterum quondam theologorum*, Bâle 1550;
- *Orthodoxographa theologiae sacrosanctae* (éd. J. Heroldt), Bâle 1555;
- *Philoni Judaei lucubrationes* (éd. S. Gelenius), Bâle 1558;
- *Theologorum aliquot Graecorum veterum orthodoxorum libri Graeci* (éd. A. Gesner), Zürich 1559-1560;
- *Divi Justini opera* (éd. J. Lange), Bâle 1565;
- *Bibliotheca Sanctorum Patrum* (éd. M. de La Bigne), Paris 1575-1578;
- *Sancti Justini opera* (éd. F. Morel), Paris 1615;
- *Bibliotheca Sanctorum Patrum* (éd. F. Du Duc), Paris 1624;
- *Sancti Justini opera* (éd. F. Sylburgius), Paris 1636;
- *Mella Patrum* (éd. F. Rous), Londres 1650;
- *Opera quae extant omnia... Justini...* (éd. P. Maran), Paris 1742;
- *Bibliotheca veterum Patrum* (éd. A. Galland), Venise 1765-1766;
- *Sanctum Patrum opera polemica* (éd. F. Oberthür), Wurtzbourg 1777;
- *Collectio selecta SS. Ecclesiae Patrum* (éd. A. B. Caillau-M. N. S. Guillon), Paris 1829;
- *Patrologiae cursus completus* (éd. J. P. Migne), Paris 1846 et 1857.

3. Travaux et éditions modernes

Mais l'essentiel du travail de recension, de collation et de lecture des différents manuscrits a été effectué au siècle dernier par différents philologues allemands :

- J. K. Theodor von OTTO, *Athenagorae philosophi atheniensis opera, Corpus Apologetarum Christianorum Saeculi Secundi*, vol. 7, Iéna 1857 (il a privilégié dans son édition les manuscrits suivants : *Parisinus 451*; *Parisinus 174*; *Argentoratensis* d'après la recension de Cunitz);
- Adolph von HARNACK, *Die Ueberlieferung der griechischen Apologeten des zweiten Jahrhunderts in der alten und im Mittelalter, Texte und Untersuchungen*, t. I, 1/2, Leipzig 1883 (c'est lui qui a fait ressortir l'importance du *codex d'Arethas*, et qui a montré que tous les autres manuscrits dérivait de lui; cf. particulièrement t. I, 1, p. 24-89);
- Oscar von GEBHARDT, *Zur handschriftlichen Ueberlieferung der griechischen Apologeten, I : Der Arethas-codex Paris. Gr. 451, Texte und Untersuchungen*, t. I, 3, Leipzig 1883 (sa propre étude a confirmé les conclusions de Harnack; cf. particulièrement t. I, 3, p. 154-196);
- Eduard SCHWARTZ, *Athenagorae Libellus pro Christianis, Oratio de Resurrectione cadaverum, Texte und Untersuchungen*, t. IV, 2, Leipzig 1891 (les amendements au texte sont dus en partie à Wilamowitz).

À ces travaux, il faut ajouter les principales éditions de ce siècle :

- J. GEFFCKEN, *Zwei griechische Apologeten*, Leipzig 1907 (comprenant le texte de la *Supplique*, un riche commentaire, mais pas de traduction);

- E. J. GOODSPEED, in *Die ältesten Apologeten*, Göttingen 1914 (corpus des Apologistes, dont Athénagore);
- P. UBALDI-M. PELLEGRINO, *Atenagora : La Supplica per i Cristiani, Della risurrezione dei morti*, Torino 1947;
- D. RUIZ BUENO, in *Padres Apologistas Griegos (s. II)*, Madrid 1954 (corpus des Apologistes, dans la *Biblioteca de Autores Cristianos*);
- W. R. SCHOEDEL, *Athenagoras. Legatio and De resurrectione*, Oxford 1972;
- M. MARCOVICH, *Athenagoras. Legatio pro Christianis*, Berlin 1990 (l'édition du *Traité* est à paraître).

4. Traductions

Il existe bien entendu de nombreuses traductions d'Athénagore en langues vernaculaires; nous citerons ici les principales traductions de langue française :

- G. Gaussart Flamignon, Paris 1574;
- Arnaud du Ferrier, Bordeaux 1577;
- Reiner, Breslau 1753;
- Gourcy, Paris 1785;
- Genoude, Paris 1837;
- Bardy, Paris 1943¹.

Les traductions anglaises les plus récentes sont les suivantes :

- J. H. Crehan, *Athenagoras. Embassy for the Christians. The resurrection of the dead*, Londres 1956;
- C. C. Richardson, *Early Christian Fathers*, Londres

1. L'édition de G. Bardy, aux Sources Chrétiennes (SC 3), ne contient que la traduction de la *Supplique*. On peut trouver dans l'ouvrage de J. RIVIÈRE, *Saint Justin et les Apologistes du second siècle*, Paris 1907, une traduction relativement récente, mais très partielle, du *Traité sur la résurrection*.

1953 (comprenant une traduction de la *Supplique* d'Athénagore).

VII. — PRINCIPES D'ÉDITION

I. Établissement du texte

Le texte de notre édition a été établi selon deux principes, qui ne se contredisent qu'en apparence : d'une part, il fallait tenir compte de la primauté du P 451 (= A), et privilégier son texte au détriment de ses propres copies¹; d'autre part, il importait de ne pas rejeter trop hâtivement plusieurs siècles de critique textuelle et des amendements parfois judicieux. Ainsi s'est esquissé un compromis, qu'on voudrait raisonnable, entre une scrupuleuse fidélité au prototype et la prise en considération des corrections des précédentes éditions, dont les plus récentes, celles d'Ubaldi-Pellegrino et de Schoedel, offrent un texte sûr et équilibré, tandis que celle de Geffcken, et surtout celle de Schwartz, en dépit de leur mérite, font la part trop belle aux conjectures².

Malgré le souci constant de ne pas trop nous éloigner du texte établi par nos prédécesseurs, nous avons nous-même proposé quelques amendements nouveaux, tantôt revenant contre l'habitude aux leçons du *Codex d'Arethas*, tantôt recourant à des conjectures originales; ces amendements figurent, pour les plus évidents, dans le fil même du texte grec, et pour les plus risqués, dans l'apparat critique. En voici la liste :

1. Les numéros dans les marges du texte grec sont ceux des folios du *Parisinus graecus 451* (= A).

2. L'édition de Marcovich, fort riche, marque un retour en force des savantes conjectures.

Supplique

- I, 37 : μειζόνων (A) peut être conservé (suggestion de C. Mondésert)
 XIII, 25-26 : θυσίαν και λογικὴν προσάγειν λατρείαν (cf. A²)
 XVI, 23 : ἐπὶ τῷ ἀπαθει αἰθέρι (d'après un article de P. Nautin)
 XVII, 33 : τὸ τῆς Ἀλέας (amendement de L. J. Herring-ton)
 XVII, 37 : και ἡ ἐν Ἀργεῖ
 XXV, 12 : τοὺς μὲν ἀπ' ἄκρου (ἄκρων) καταπίπτοντας / [ἀπο]θεῶ, τοὺς δ' εὐτυχοῦντας αἰεῖ(j'ai supposé en θεοῦ une corruption de θεῶ, du verbe θεῶμαι — sans avoir pu résoudre le problème de l'éventuel préfixe; les autres amendements, ἄκρου ou ἄκρων, καταπίπτοντας et αἰεῖ, sont le fait de Gesner, Methner, et Schmidt)
 XXVIII, 53-60 : les formes ioniennes sont restituées telles qu'elles apparaissent dans les manuscrits
 XXXV, 11-13 : οὐχ ἦττον περισπουδάστους (περὶ σπουδῆς) ... ἔχει (περισπουδάστους est une correction de Gesner)

Traité

- VII, 28 : μερῶν (d'après un article de M. Marcovich)
 XVI, 25-26 : ὁ χωρισμὸς τῆς ψυχῆς ἀπὸ τοῦ σώματος ἢ ἡ τῶν μερῶν...

Par ailleurs, la lecture minutieuse du *P 451* nous a permis de rectifier quelques erreurs manifestes qui apparaissent dans l'édition de Schwartz, et qui ont parfois été reprises par les éditeurs postérieurs :

Supplique

- XVI, 30-31 : on lit μαρτυρεῖ δὲ (et non γάρ); XXIX, 12 : on lit σοφίαι (et non σοφία); XXIX, 20 : on lit ἀξιαμα (et non δεξιαμα); XXXI, 13 : on lit οὐθὲν (et non οὐδὲν).
 XXVIII, 58 : ἐν | Δήλω 343 verso.

Traité

- X, 16 : ἀνευδεῶν | γενομένων 355 verso.
 XXIV, 5 : on lit μικρον (et non μικρων); XXIV, 7-8 : on lit ἐγκλεισομένων (et non ἐγκλεισομένων).

2. La traduction

La première qualité d'une traduction est la fidélité. Mais que signifie ce mot? À quoi faut-il être fidèle? C'est à ces questions que tout traducteur apporte nécessairement une réponse, en fixant plus ou moins consciemment un ordre de priorité : fidélité aux mots? au sens? au rythme de la phrase? Dans tous les cas, nous avons privilégié la fidélité au sens, quitte à ne pas traduire le même mot grec par le même mot français dans un intervalle rapproché; et la nécessité de reproduire le rythme et la construction de la phrase grecque nous a imposé maintes substitutions, maintes transformations, qui ne nous ont pas semblé autant de trahisons : nous avons voulu que notre texte soit parfaitement lisible en dehors de tout report à l'original grec, qu'il ne heurte pas trop l'oreille; bref, qu'il ne « sente pas sa traduction ». En revanche, nous n'avons pas cru devoir alléger un style parfois lourd et heurté; la phrase d'Athénagore est souvent embarrassée : il ne nous appartenait pas de la mettre au goût du jour.

3. Les notes

Les notes ont été conçues non comme un commentaire littéraire, mais comme un éclaircissement du texte, pour recréer son environnement idéologique, historique ou polémique. Outre des explications de détail et des rappro-

chements d'occasion, dont il est impossible de donner une vue synthétique, elles font systématiquement référence à un certain nombre d'œuvres clefs qui fournissent les *loca parallela* :

- Dion Cassius; éventuellement, l'*Histoire Auguste*; l'*Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe, pour les circonstances historiques;
- les *Apologies* d'Aristide, Justin, Tatien, Théophile; l'*A Diognète*; l'*Apologeticum* de Tertullien, l'*Octavius* de Minucius Félix, pour le contexte polémique;
- l'*Épitomè (Didaskalikos)* d'Albinos (ou d'Alcinoos) d'une part; les *Pensées* de Marc-Aurèle, le livre VII des *Vies et Opinions des philosophes* de Diogène Laërce, le livre II du *De Natura Deorum* de Cicéron d'autre part, pour les rapports avec le moyen-platonisme et le moyen-stoïcisme;
- le *Contre Celse* d'Origène et les fragments de l'*Adversus Christianos* de Porphyre, pour connaître les arguments avancés par les païens contre la doctrine de la résurrection de la chair;
- différents *Traitéts sur la résurrection*, pour connaître la polémique qui opposait soit les chrétiens entre eux, soit les chrétiens aux gnostiques : ceux du [pseudo-] Justin, de Tertullien, de Méthode, de Grégoire de Nysse, ainsi que le livre V de l'*Adversus Haereses* d'Irénée;
- des ouvrages de médecine ou d'anthropologie, pour éclaircir les théories digestives du *Traité* : ceux de Galien, de Némésius d'Émèse, voire de Platon.

4. L'apparat critique

Notre appareil critique est le fruit d'une collation rigoureuse et méthodique des quatre manuscrits médiévaux d'Athénagore (*P* 451 = A; *M* 126 = N; *P* 174 =

P; *P* 450 = C), à laquelle se sont ajoutées quelques leçons de l'*Argentoratensis* (S) empruntées à l'édition d'Otto, ainsi que plusieurs autres fournies par les deux éditions princeps (Nannius = E¹; Gesner-Estienne = E²). Comme le *P* 451 est l'archétype de l'ensemble des manuscrits conservés d'Athénagore, la description en a été faite plus minutieusement : corrections anciennes ou récentes, marginales ou superposées, additions en marge, etc. Toutefois les scholies n'ont pas été indiquées; on peut en prendre connaissance dans les éditions d'Otto et de Marcovich. Les manuscrits récents ont été négligés, sauf exceptions (quelques leçons qui témoignent de l'existence de la famille du « manuscrit perdu »).

Les corrections des éditeurs ne sont signalées que si elles ont été retenues dans notre propre texte, ou si elles sont susceptibles d'éclairer un passage désespéré. Elles ont été empruntées aux annotations et appareils des éditions d'Otto, Schwartz, Geffcken; leur exactitude a été systématiquement vérifiée pour les plus anciennes d'entre elles : corrections de Gesner et d'Estienne, dans leurs notes respectives (p. 131-154 et 191-208 de l'édition de 1557), distinctes des leçons du texte grec imprimé (p. 3-77 de cette même édition).

L'apparat est habituellement négatif, sauf si la clarté exige la reprise du lemme, et dans le cas où nous avons retenu une correction ou une conjecture des éditeurs précédents. Les variantes relevant de l'accentuation, du redoublement de consonnes, des élisions, des abréviations, de l'omission du iota final ou du *v* euphonique, n'ont été indiquées que si elles ont été jugées significatives.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Manuscrits et éditions

recension totale : A N P C

A : *PARISINUS GRAECUS 451* (codex d'Aréthas), année 914

A^{ac} : avant correction

A¹ : correction du scribe Baanès

A² : correction ancienne (dont Aréthas)

A³ : correction récente

N : *Mutinensis 126* (α. S.5.9), x^e-xi^e siècles

P : *Parisinus 174*, x^e-xii^e siècles

C : *Parisinus 450*, année 1362 (texte du *Traité*)

recension partielle : S E¹ E²

S : *Argentoratensis* (leçons d'après Cunitz et Otto)

E¹ : texte de l'édition imprimée de Nannius (1541)

E² : texte de l'édition imprimée de H. Estienne (1557)

Texte et apparat

* devant le sigle du manuscrit * après le sigle du manuscrit

om. = omisit

del. = delevit

add. = addidit

repet. = repetiit

inser. = inseruit

ras. = erasit

transp. = transposuit

restit. = restituit

corr. = correxit

suppl. = supplevit

ac = ante correctionem

pc = post correctionem

in ras. = in rasura

mg. = in margine

s.l. = supra lineam

m. rec. = manu recentiore

m. post. = manu posteriore

* autres

codd. = codices

edd. = editores (Steph. = Estienne; Wil. = Wilamowitz;
Ducaeus = Du Duc; etc.)

loc. corrupt. = locus corruptus

lacunam indic. = lacunam indicavit

* dans le texte

< > : restitution par conjecture

[] : passage supprimé

* * : lacune dans le texte

† † : passage corrompu

Notes et appendices

ANRW = *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*BHR = *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*Bibl. Patr. = *Biblia Patristica*CIL = *Corpus Inscriptionum Latinarum*CPh = *Classical Philology*CUF = *Collection des Universités de France*D.N.D. = *De natura deorum*DK = DIELS-KRANZ, *Die Fragmente der Vorsokratiker*, Berlin
1952D.R. = ATHÉNAGORE, *De resurrectione (Traité sur la résurrec-
tion)*DS = DAREMBERG-SAGLIO-POTTIER, *Dictionnaire des Anti-
quités*.EU = *Encyclopedia Universalis*, Paris 1968FGH = *Die Fragmente der griechischen Historiker*, éd. JacobyGCS = *Die griechischen christlichen Schriftsteller*H.A. = *Scriptores Historiae Augustae*H.E. = *Histoire Ecclésiastique* (Eusèbe ou Socrate)H.N. = *Histoire Naturelle* (Pline)HTR = *Harvard Theological Review*L. = ATHÉNAGORE, *Legatio (Supplique au sujet des chrétiens)*LCL = *Loeb Classical Library*NRF = *Bibliothèque de la Pléiade*, NRF, GallimardOF = *Orphicorum Fragmenta*, éd. KernO.S. = *Oracula Sibyllina*, éd. GeffckenPG = *Patrologiae Cursus Completus*, series graeca, éd. MignePL = *Patrologiae Cursus Completus*, series latina, éd. MignePW = PAULY-WISSOWA-KROLL, *Realencyklopädie der Klassis-
chen Altertumswissenschaft*RAC = *Reallexicon für Antike und Christentum*REAug. = *Revue des Études Augustiniennes*RHR = *Revue de l'Histoire des Religions*SC = *Sources Chrétiennes*SVF = *Stoicorum Veterum Fragmenta*, éd. ArnimTU = *Texte und Untersuchungen*Vet. Chr. = *Vetera Christianorum*Vig. Chr. = *Vigiliae Christianae*

STRUCTURE DE LA SUPPLIQUE¹

EXORDE

Chapitres

- | | |
|--|-----|
| a. Constat d'injustice : l'intolérance religieuse ne s'applique qu'aux chrétiens [premier catalogue de héros ; le nom de chrétien ; les persécutions]..... | I |
| b. Appel à la justice et à l'impartialité [le nom de chrétien, suite ; les philosophes devant la loi ; la rumeur]. | II |
| c. Les accusations lancées contre les chrétiens : athéisme, anthropophagie, inceste (plan de l'ouvrage) ; <i>captatio benevolentiae</i> | III |

PREMIÈRE PARTIE — LA RELIGION CHRÉTIENNE FACE À LA RELIGION PAÏENNE

A — Réponse à l'accusation d'athéisme conçu comme la négation de toute divinité (athéisme théorique).

1) *Les chrétiens, monothéistes, ne sont pas des athées.*

- | | |
|---|----|
| a. Les chrétiens professent un Dieu unique..... | IV |
| Consacrer sa réflexion à Dieu n'est pas faire acte d'athéisme [témoignage des auteurs sur Dieu] : | |
| — les poètes [Euripide, Sophocle] (preuve par les poètes) | V |
| — les philosophes [pythagoriciens ; Platon et Aristote ; stoïciens] (preuves par les philosophes) | VI |

1. Le lecteur consultera avec intérêt l'article de A. J. MALHERBE, « The structure of Athenagoras, 'Supplicatio pro Christianis' », *Vig. Chr.* 23. 1969, p. 1-20, dont la thèse, tout à fait séduisante, ne nous a pas entièrement convaincu.

— supériorité des chrétiens sur les philosophes [conjecture et inspiration divine].....	VII
2) <i>Démonstration de l'unicité de Dieu.</i>	
a. Preuve rationnelle (réduction par l'absurde) : pluralité de l'être divin, son lieu et son rôle.....	VIII
b. Preuves scripturaires (témoignages des prophètes) ...	IX
3) <i>Exposition de la doctrine chrétienne.</i>	
a. La Trinité; les anges.....	X
b. La morale des chrétiens corrobore leur doctrine et démontre leur foi (preuve morale) : — l'idéal d'amour opposé aux vanités philosophiques [savants et petites gens]	XI
— les mœurs chrétiennes et la croyance au jugement.	XII
B — Réponse à l'accusation d'athéisme conçu comme le refus de sacrifier et de reconnaître les dieux de la cité (athéisme pratique).	
1) <i>Inanité des cultes païens.</i>	
a. Vanité des sacrifices (la divinité est sans besoin)....	XIII
b. Absence de fondement des cultes traditionnels [diversité des personnes divines selon les cités; second catalogue de héros].....	XIV
2) <i>Fausseté des dieux païens réduits à leur représentation matérielle.</i>	
a. Dieu est distinct de la matière et supérieur à elle [créateur et créé]	XV et XVI
b. Les dieux des cités ne sont que des créatures matérielles [invention des noms des dieux; bref historique du développement des arts plastiques]	XVII
3) <i>Réfutation d'objections successives.</i>	
a. <i>Première objection</i> : les idoles ne sont pas les dieux, mais la représentation matérielle des dieux; réponse : — les dieux du polythéisme sont créés, puisqu'ils sont nés [exposé de la théogonie orphique].....	XVIII

— distinction du créé et de l'incréé, de Dieu et de la matière [la création chez les philosophes : Platon, les stoïciens]	XIX
— les dieux du polythéisme sont des êtres monstrueux [les mythes orphiques].....	XX
— les dieux du polythéisme sont passibles [témoignage des poètes : Homère, Euripide, Eschyle].....	XXI
b. <i>Seconde objection</i> : les dieux sont les représentations allégoriques des éléments et formes du monde; réponse : — exposé critique de l'allégorie physique [Empédocle; les stoïciens; autres naturalistes]	XXII
c. <i>Troisième objection</i> : les idoles exercent réellement une action; réponse : exposé de la démonologie chrétienne : — les « démons » des philosophes [Thalès; Platon]..	XXIII
— les démons selon les chrétiens : l'Adversaire (Satan), les anges déchus, les géants.....	XXIV
— l'action des démons : • influence mauvaise sur l'univers, sur les individus [les deux Providences]	XXV
• action autour des idoles.....	XXVI
— explication de l'action apparente des idoles [théorie de la perception fausse]	XXVII
4) <i>Origine des noms attribués aux idoles</i> [exposé des thèses évhéméristes].	
a. Témoignage d'Hérodote sur les dieux égyptiens.....	XXVIII
b. Témoignage des poètes : les passions des dieux sont bien humaines [troisième catalogue de héros]	XXIX
c. Développement de la théorie évhémériste : la divinisation liée à la reconnaissance, au respect ou à la crainte.	XXX

SECONDE PARTIE — LA MORALE CHRÉTIENNE FACE À LA MORALE PAÏENNE

Préliminaire :

Rappel des accusations : anthropophagie et inceste; thème du juste persécuté; l'argument du jugement dernier..	XXXI
--	------

A — Réponse à l'accusation d'inceste.

- 1) *Opposition entre l'immoralité des dieux païens et la chasteté chrétienne* [la morale chrétienne du mariage]. XXXII et XXXIII
- 2) *Opposition entre le scandale des mœurs païennes et la morale chrétienne* XXXIV

B — Réponse à l'accusation d'infanticide et d'anthropophagie.

Un constat : absence de témoignages accablant les chrétiens ; puis réfutation méthodique :

- 1) *Premier argument* (a fortiori) : le refus chrétien des spectacles sanglants, de l'avortement et de l'exposition des nouveaux-nés XXXV
- 2) *Second argument* (ab absurdo) : la foi en la résurrection des corps [témoignage des philosophes : Pythagore et Platon] XXXVI

TEXTE ET TRADUCTION

CONCLUSION

- a. Transition : annonce rapide du *Traité* (?)
- b. Final : sollicitation de la bienveillance impériale et déclaration d'allégeance XXXVII

ΑΘΗΝΑΓΟΡΟΥ ΑΘΗΝΑΙΟΥ ΦΙΛΟΣΟΦΟΥ
ΧΡΙΣΤΙΑΝΟΥ ΠΡΕΣΒΕΙΑ ΠΕΡΙ
ΧΡΙΣΤΙΑΝΩΝ

322 v. Αὐτοκράτορσιν Μάρκῳ Αὐρηλίῳ Ἀντωνίνῳ καὶ Λουκίῳ
Αὐρηλίῳ Κομόδῳ Ἀρμενιοκοῖς Σαρματικοῖς, τὸ δὲ μέγισ-
τον φιλοσόφοις.

I

1. Ἡ ὑμετέρα, μεγάλοι βασιλέων, οἰκουμένη ἄλλος
ἄλλοις ἔθεισι χρῶνται καὶ νόμοις, καὶ οὐδεὶς αὐτῶν νόμῳ καὶ
φόβῳ δίκης, κἄν γελοῖα ᾖ, μὴ στέργειν τὰ πάτρια εἴργεται,
ἀλλ' ὁ μὲν Ἴλιεύς θεὸν Ἑκτορα λέγει καὶ τὴν Ἑλένην
5 Ἀδράστειαν ἐπιστάμενος προσκυνεῖ, ὁ δὲ Λακεδαιμόνιος
Ἀγαμέμνονα Δία καὶ Φυλονόην τὴν Τυνδάρεω θυγατέρα
καθὰ τὴν Ἐνοδίαν σέβει, ὁ δὲ Ἀθηναῖος Ἐρεχθεῖ Ποσειδῶνι
θύει καὶ Ἀγραύλῳ Ἀθηναῖοι καὶ τελετὰς καὶ μυστήρια
[Ἀθηναῖοι] ἄγουσιν καὶ Πανδρόσῳ, αἱ ἐνομίσθησαν ἀσεβεῖν
10 ἀνοίξασαι τὴν λάρνακα, καὶ ἐνὶ λόγῳ κατὰ ἔθνη καὶ δῆμους

AN(S)P (E²)

inscriptio 1 ἀντωνίῳ P.

I, 1 βασιλεῖς S || 3 γελοῖα : γελοία E² || 5 ἐπιστάμενον A^{ac} corr. A¹ || 6
τυνδάρεως A || 7 καθὰ τὴν ἐνοδίαν Schwartz : καὶ τεννηροδίαν ANPE² καὶ
τέννην τενέδιος Gesner || 9 ἀθηναῖοι om. P secl. edd. || αἱ : αἷς S.

D'ATHÉNAGORE D'ATHÈNES,
PHILOSOPHE CHRÉTIEN,
SUPPLIQUE AU SUJET DES CHRÉTIENS

Aux empereurs Marc-Aurèle Antonin et Lucius Aurèle
Commode, vainqueurs des Arméniens et des Sarmates, et
surtout philosophes.

INTRODUCTION

CHAPITRE I

DÉNONCIATION DE L'INTOLÉRANCE ET DU SORT PARTICULIER
ET INJUSTE RÉSERVÉ AUX CHRÉTIENS ;
PREMIER CATALOGUE DE HÉROS ; LE NOM DE CHRÉTIEN ;
LES PERSÉCUTIONS

1. Les habitants de votre Empire, grands Princes, obéissent à différentes coutumes et différentes lois ; et ni la loi, ni la crainte d'un châtement n'empêchent aucun d'entre eux de chérir les usages ancestraux, même s'ils sont ridicules. Mais le Troyen proclame dieu Hector et, adore Hélène en qui il reconnaît Adrastée ; le Lacédémonien vénère Agamemnon comme Zeus, et Phylonoé, la fille de Tyndare, sous le nom d'Enodia ; l'Athénien sacrifie à Érechthée Poséidon, et la cité d'Athènes pratique initiations et mystères en l'honneur d'Agraulos et Pandrosos, qui furent considérées comme impies pour avoir ouvert le

θυσίας κατάγουσιν ἄς ἂν θέλωσιν ἄνθρωποι καὶ μυστήρια. Οἱ δὲ Αἰγύπτιοι καὶ αἰλούρους καὶ κροκοδείλους καὶ ὄφεις καὶ ἀσπίδας καὶ κύνας θεοῦ νομίζουσιν.

2. Καὶ τούτοις πᾶσιν ἐπιτρέπετε καὶ ὑμεῖς καὶ οἱ νόμοι, τὸ μὲν οὖν μὴδ' ὅλως θεὸν ἠγεῖσθαι ἀσεβὲς καὶ ἀνόσιον νομίσαντες, τὸ δὲ οἷς ἕκαστος βούλεται χρῆσθαι ὡς θεοῖς ἀναγκαῖον, ἵνα τῷ πρὸς τὸ θεῖον δέει ἀπέχωνται τοῦ ἀδικεῖν. Ἡμῖν δέ, καὶ μὴ παρακρουσθῆτε ὡς οἱ πολλοὶ ἐξ ἀκοῆς, τῷ ὀνόματι ἀπεχθάνεται· οὐ γὰρ τὰ ὀνόματα μίσους ἄξια, ἀλλὰ τὸ ἀδίκημα δίκης καὶ τιμωρίας. Διόπερ τὸ πρᾶον ὑμῶν καὶ ἡμερον καὶ τὸ πρὸς ἅπαντα εἰρηνικὸν καὶ φιλόανθρωπον θαυμάζοντες οἱ μὲν καθ' ἓνα ἰσονομοῦνται, αἱ δὲ πόλεις πρὸς ἄξιαν τῆς ἵσης μετέχουσι τιμῆς, καὶ ἡ σύμπασα οἰκουμένη τῇ ὑμετέρᾳ συνέσει βαθείας εἰρήνης ἀπολαύουσιν.

3. Ἡμεῖς δὲ οἱ λεγόμενοι Χριστιανοί, ὅτι μὴ προνονήσθε καὶ ἡμῶν, συγχωρεῖτε δὲ μηδὲν ἀδικοῦντας, ἀλλὰ καὶ πάντων, ὡς προϊόντος τοῦ λόγου δειχθήσεται, εὐσεβέστατα διακειμένους καὶ δικαιοτάτα πρὸς τε τὸ θεῖον καὶ τὴν ὑμετέραν βασιλείαν, ἐλαύνεσθαι καὶ φέρεσθαι καὶ διώκεσθαι,

11 ἐθέλωσι A³P || 12 καὶ³ A²NP : om. A || 15 οὖν del. N om. S || 18-20 ἡμῖν — τιμωρίας secl. Schwartz || 19 ἀπεχθάνεσθε A² mg. N^oP || 25-26 προνονήσθαι A^{ac} || 26 συγχωρεῖται A^{ac}.

1. Il s'agit du coffre qui contenait le jeune Érichthonios. Sur le culte des héros dans les cités grecques, voir les attaques de CICÉRON, *D.N.D.* III, 15, 39; LUCIEN, *Deor. Conc.* 12; CLÉMENT, *Protr.* II, 40; ORIGÈNE, *C. Cels.* V, 38. Sur les personnages et les cultes mentionnés, cf. Appendice I.

2. Sujet de plaisanterie traditionnel; cf. CICÉRON, *D.N.D.* III, 15, 39; PLUTARQUE, *De Is.* 71-76; ARISTIDE, *Apol.* XII Harris-Robinson; JUSTIN, *I Ap.*, XXIV, 1; THÉOPHILE, *Ad Aut.* I, 10; CLÉMENT, *Protr.* II, 39, 5; ORIGÈNE, *C. Cels.* III, 21; M. FÉLIX, *Oct.* XXVIII, 8; etc.

3. Cf. le fragment du *Sisyphé* de Critias (ou d'Euripide?) conservé chez SEXTUS EMPIRICUS, *Adv. Math.* IX, 54.

4. Passage rejeté par la plupart des éditeurs (Schwartz, Geffcken, Ubaldi, Schoedel, etc.).

5. Première déclaration d'allégeance à l'Empire; cf. *infra* XXXVII, 2.

coffre¹ — en un mot, dans chaque nation, dans chaque peuple, les hommes accomplissent à leur gré sacrifices et mystères. Quant aux Égyptiens, ils regardent comme des dieux les chats, les crocodiles, les serpents, les aspics et les chiens².

2. Tous ces gens-là, vous les laissez faire, vous et vos lois : vous avez jugé que l'impiété et le sacrilège consistent à ne pas reconnaître de dieu du tout, mais qu'il est nécessaire que chacun puisse avoir les dieux de son choix, afin que la crainte de la divinité le détourne de faire le mal³. Quant à nous — et ne vous laissez pas abuser comme la foule par la rumeur publique —, c'est à cause de notre nom que nous sommes détestés; or, les noms ne méritent pas la haine, mais c'est le mal qui mérite châtement et punition⁴. Aussi admire-t-on en vous un caractère amène, indulgent, pacifique à l'égard de quiconque, et humain : les particuliers jouissent chacun de l'égalité devant la loi; les cités reçoivent une part d'honneur proportionnée à leur mérite; et la terre entière doit à votre sagesse de goûter une paix profonde.

3. Mais nous, qu'on appelle chrétiens? Loin de veiller aussi sur nous, vous permettez que, malgré notre innocence, mais aussi, comme le montrera la suite de ce discours, malgré la piété et la justice qu'entre tous nous manifestons envers la divinité et envers votre empire⁵, nous soyons pourchassés, dépouillés et poursuivis⁶, alors que c'est notre seul nom⁷ qui attire sur nous l'hostilité de la foule;

Comparer avec THÉOPHILE, *Ad Aut.* I, 12; TERTULLIEN, *Apol.* XXXVI, 4; XXXVII, 4.

6. Allusions aux pogroms dont étaient victimes les chrétiens; cf. TERTULLIEN, *Apol.* XXXVII, 2; EUSÈBE, *H.E.* V, 1, 7 (*Lettre des Églises de Lyon et de Vienne*).

7. Le « nom de chrétien » est l'un des thèmes de la littérature apologétique. À son origine, les paroles mêmes du Christ: *Mc* 13, 13; *Matth.* 10, 22. Comparer avec JUSTIN, *I Ap.* IV; *Dial.* LXXXII, 2; TATIEN, *Ad Graec.* XXVII; THÉOPHILE, *Ad Aut.* I, 1 et 12; TERTULLIEN, *Apol.* III, 5-8; etc.

30 ἐπὶ μόνῳ ὀνόματι προσπολεμούντων ἡμῖν τῶν πολλῶν,
 μηνῦσαι τὰ καθ' ἑαυτοὺς ἐτολήσαμεν — διδαχθήσεσθε δὲ
 ὑπὸ τοῦ λόγου ἄτερ δίκης καὶ παρὰ πάντα νόμον καὶ λόγον
 πάσχοντας ἡμᾶς — καὶ δεόμεθα ὑμῶν καὶ περὶ ἡμῶν τι
 35 σκέψασθαι, ὅπως παυσώμεθά ποτε ὑπὸ τῶν συκοφαντῶν
 σφαττόμενοι. 4. Οὐδὲ γὰρ εἰς χρήματα ἢ παρὰ τῶν
 διωκόντων ζημία οὐδὲ εἰς ἐπιτιμίαν ἢ ἀισχύνη ἢ εἰς ἄλλο τι
 τῶν μειζόνων ἢ βλάβη — τούτων γὰρ καταφρονοῦμεν, κἂν
 τοῖς πολλοῖς δοκῇ σπουδαῖα, δέροντα οὐ μόνον οὐκ ἀντι-
 παίειν οὐδὲ μὴν δικάζεσθαι τοῖς ἄγουσιν καὶ ἀρπάζουσιν
 40 ἡμᾶς μεμαθηκότες, ἀλλὰ τοῖς μὲν, κἂν κατὰ κόρρης
 προπηλακίζουσιν, καὶ τὸ ἕτερον παίειν παρέχειν τῆς κεφαλῆς
 μέρος, τοῖς δέ, εἰ τὸν χιτῶνα ἀφαιροῖντο, ἐπιδιδόναι καὶ τὸ
 ἱμάτιον —, ἀλλ' εἰς τὰ σώματα καὶ τὰς ψυχάς, ὅταν
 ἀπέλωμεν τοῖς χρήμασιν, ἐπιβουλεύουσιν ἡμῖν κατασκευδά-
 45 ζοντες ὄχλον ἐγκλημάτων, ἃ ἡμῖν μὲν οὐδὲ μέχρις ὑπονομίας,
 τοῖς δὲ ἀδολεσχοῦσιν καὶ τῷ ἐκείνων πρόσεστι γένοι.

II

323 v. 1. Καὶ εἰ μὲν τις ἡμᾶς ἐλέγχειν ἔχει ἢ μικρὸν ἢ μεῖζον
 ἀδικοῦντας, κολλάζεσθαι οὐ παραιτούμεθα, ἀλλὰ καὶ ἥτις
 πικροτάτη καὶ ἀνηλεὲς τιμωρία, ὑπέχειν ἀξιούμεν· εἰ δὲ
 μέχρις ὀνόματος ἢ κατηγορίας — εἰς γοῦν τὴν σήμερον

31 διδαχθήσεσθαι A^{ac} || δὲ om. P || 36 ἢ A²NP : om. A || 37 μειόνων
 prave corr. plerique edd. || 38 δέροντα : γε (δὲ) ὄντα N^{pc} δαίροντα S
 δέοντα E² || οὐκ Schwartz : τὸ codd. || 40 κἂν om. S || 41 προπηλακίζουσιν
 A^{ac}

II, 2 εἰ τις S.

1. M. SPANNEUT (*Le stoïcisme des Pères de l'Église de Clément de Rome à Clément d'Alexandrie*, Paris 1957, p. 49-53) souligne la concordance du christianisme et de la propagande stoïco-cynique sur ce point.

aussi avons-nous osé dénoncer le sort qui nous est fait — vous apprendrez par ce discours qu'on nous traite injustement, contre toute loi et toute raison; et nous vous demandons d'avoir quelque considération pour nous aussi, afin que nous ne soyons plus dorénavant les victimes des délateurs. 4. Car ce que nous subissons de nos persécuteurs, ce n'est même pas l'atteinte à nos biens, l'outrage à nos droits, ou tout autre préjudice plus considérable encore — tout cela, nous le méprisons¹, même si la foule y attache de l'importance, parce que nous avons appris non seulement à ne pas riposter à celui qui nous maltraite, à ne pas poursuivre en justice ceux qui nous saisissent et nous dépouillent, mais, même si l'on nous fait l'insulte d'une gifle, à offrir aussi aux coups l'autre joue, et si l'on nous arrache notre tunique, à donner en plus notre manteau²; non, ils s'en prennent à nos corps et à nos âmes, puisque nous avons renoncé aux richesses, en répandant sur nous un monceau d'accusations pour des crimes dont nous n'avions même pas soupçon³, et qui regardent les bavards et leurs pareils.

CHAPITRE II

APPEL À LA JUSTICE ET À L'IMPARTIALITÉ;
LE NOM DE CHRÉTIEN

1. Si quelqu'un peut nous convaincre d'un crime, qu'il soit grave ou léger, loin de refuser le châtement, nous réclamons de le subir, quelque cruel et impitoyable qu'il soit; mais si l'accusation ne tient qu'à notre nom —

2. Allusion au *Sermon sur la montagne* (*Matth.* 5, 40; *Lc* 6, 29). Comparer avec JUSTIN, *1 Ap.* XV et XVI. Voir aussi *infra* XI, 2 et 4; XXXIV, 3.

3. EUSÈBE, *H.E.* V, 1, 14 (*Lettre des Églises de Lyon...*): « Ils nous accusèrent faussement (...) de faire ce qu'il ne nous est permis ni de dire, ni même d'imaginer ».

5 ἡμέραν ἃ περι ἡμῶν λογοποιοῦσιν ἢ κοινή καὶ ἄκριτος τῶν
 ἀνθρώπων φήμη, καὶ οὐδεὶς ἀδικῶν Χριστιανὸς ἐλήλεγ-
 ται —, ὑμῶν ἤδη ἔργον τῶν μεγίστων καὶ φιλανθρωποτά-
 των καὶ φιλομαθεστάτων βασιλέων ἀποσκευάσαι ἡμῶν
 νόμῳ τὴν ἐπήρειαν, ἵν' ὡσπερ ἡ σύμπασα ταῖς παρ' ὑμῶν
 10 εὐεργεσίαις καὶ καθ' ἓνα κεκοινῶνῃκε καὶ κατὰ πόλεις, καὶ
 ἡμεῖς ἔχωμεν ὑμῖν χάριν σεμνυόμενοι ὅτι πεπαύμεθα
 συκοφαντούμενοι. **2.** Καὶ γὰρ οὐ πρὸς τῆς ὑμετέρας δι-
 καιοσύνης τοὺς μὲν ἄλλους αἰτίαν λαβόντας ἀδικημάτων μὴ
 πρότερον ἢ ἐλεγχθῆναι κολάζεσθαι, ἐφ' ἡμῶν δὲ μεῖζον
 15 ἰσχύειν τὸ ὄνομα τῶν ἐπὶ τῇ δίκῃ ἐλέγχων, οὐκ εἰ ἠδίκησέν
 τι ὁ κρινόμενος τῶν δικαζόντων ἐπιζητούντων, ἀλλ' εἰς τὸ
 ὄνομα ὡς εἰς ἀδίκημα ἐνυβρίζοντων. Οὐδὲν δὲ ὄνομα ἐφ'
 ἑαυτοῦ καὶ δι' αὐτοῦ οὐ πονηρὸν οὐδὲ χρηστὸν νομίζεται,
 διὰ δὲ τὰς ὑποκειμένας αὐτοῖς ἢ πονηρὰς ἢ ἀγαθὰς πράξεις
 20 ἢ φλαυῖρα ἢ ἀγαθὰ δοκεῖ. **3.** Ὑμεῖς δὲ ταῦτα ἴστε φανερώτε-
 ρον, ὡσανεὶ ἀπὸ φιλοσοφίας καὶ παιδείας πάσης ὀρμώμενοι.
 Διὰ τοῦτο καὶ οἱ παρ' ὑμῖν κρινόμενοι, κὰν ἐπὶ μεγίστοις
 φεύγασι, θαρροῦσιν, <καὶ> εἰδότες ὅτι ἐξετάσετε αὐτῶν τὸν
 βίον καὶ οὔτε τοῖς ὀνόμασι προσθήσεσθε, ἂν ἦ κενά, οὔτε ταῖς
 25 ἀπὸ τῶν κατηγορῶν αἰτίαις, εἰ ψευδεῖς εἶεν, ἐν ἴσῃ τάξει τὴν
 καταδικάζουσαν τῆς ἀπολυούσης δέχονται ψῆφον.
 324 r. **4.** Τὸ τοίνυν | πρὸς ἅπαντας ἴσον καὶ ἡμεῖς ἀξιοῦμεν, μὴ

7-8 φιλανθρωποτάτων Steph. : -θρώπων codd. || 10 καὶ² A²NP : om. A
 || 11 ἔχομεν AP || χάριν ὑμῖν ~ P || 12 ὑμετέρας N || 15 εἰ om. P || 16 εἰς :
 εἰ NS || 17 δίκημα N^{ac} || 18 οὐ om. S || οὐδὲ Wil. : οὔτε codd. || 20 φαῦλα S
 || 23 φεύγουσι AP || καὶ add. Steph. || 25 κατηγορῶν Wil. : κατηγοριῶν
 codd.

jusqu'à ce jour, en tout cas, les bruits qui courent sur
 notre compte relèvent de la rumeur publique et du
 jugement inconsidéré des hommes¹, et aucun chrétien n'a
 été convaincu de crime² —, alors il vous appartient à
 vous, les plus grands, les plus humains, les plus doctes des
 Princes, de nous débarrasser de la calomnie par une loi,
 pour que, comme la terre tout entière, individus et cités,
 participe à vos bienfaits, nous vous rendions grâce nous
 aussi, et nous vous glorifions d'avoir fait cesser la délation.
2. Car il serait indigne de votre justice que d'un côté vous
 refusiez de châtier les auteurs présumés de crimes avant
 qu'ils n'en soient convaincus³, mais que, dans notre cas, le
 nom compte plus que les preuves apportées au procès,
 puisque nos juges ne cherchent pas à savoir si l'accusé a
 bien commis un crime, mais qu'ils s'attaquent à un nom
 comme s'il s'agissait d'un crime. Or, aucun nom n'est
 considéré comme bon ou mauvais en lui-même et par lui-
 même : ce sont les actes, nobles ou laids, qu'ils recouvrent
 qui les rendent nobles ou méprisables. **3.** Mais vous savez
 fort bien cela, vous qui pour ainsi dire puisez votre
 inspiration dans la philosophie et dans toutes les formes de
 culture⁴. Aussi ceux qui comparaissent devant vous⁵,
 même s'ils sont accusés des plus grands crimes, gardent-ils
 confiance et, parce qu'ils savent que vous examinerez à
 fond leur conduite, sans vous en remettre aux noms qu'on
 leur donne s'ils sont dénués de fondement, ni aux charges
 avancées par leurs accusateurs, si elles sont mensongères,
 acceptent-ils avec les mêmes dispositions le jugement qui
 les condamne et celui qui les acquitte.

4. Nous demandons donc à bénéficier, nous aussi, du
 traitement commun à tous, c'est-à-dire à ne pas être haïs et

Comm. I, 5-7; et, chez les modernes, A. BIRLEY, *op. cit.*, p. 33-42; 75-85;
 86-112 et *passim* (M. Aur.); p. 270-271 (Comm.).

5. Marc-Aurèle ne négligeait pas ses fonctions de magistrat, et passait
 pour indulgent; cf. *Vita M. Aur.* XXIV, ainsi que BIRLEY, *op. cit.*,
 p. 178-188.

1. JUSTIN emploie des expressions similaires : I Ap. II, 3; III, 1.
 2. Comparer avec TERTULLIEN, *Apol.* VII, 2.
 3. L'emprunt à JUSTIN, I Ap. IV, 4, est évident.
 4. Sur la formation de Marc-Aurèle, cf. le livre I des *Pensées*; et *H.A.*,
Vita M. Aur. II, 6; III, 8; IV, 9-10; sur celle de Commode, cf. *Vita*

ὅτι Χριστιανοὶ λεγόμεθα μισεῖσθαι καὶ κολάζεσθαι — τί γὰρ ἡμῖν τὸ ὄνομα πρὸς κακίαν τελεῖ; — ἀλλὰ κρίνεσθαι ἐφ' ὅτῳ ἂν καὶ εὐθύνη τις, καὶ ἢ ἀφίεσθαι ἀπολυομένους τὰς κατηγορίας ἢ κολάζεσθαι τοὺς ἀλισκομένους πονηροὺς, μὴ ἐπὶ τῷ ὀνόματι — οὐδεὶς γὰρ Χριστιανὸς πονηρὸς, εἰ μὴ ὑποκρίνεται τὸν λόγον —, ἐπὶ δὲ τῷ ἀδικήματι. 5. Οὕτω καὶ τοὺς ἀπὸ φιλοσοφίας κρινομένους ὁρῶμεν· οὐδεὶς αὐτῶν πρὸ κρίσεως διὰ τὴν ἐπιστήμην ἢ τέχνην ἀγαθὸς ἢ πονηρὸς τῷ δικαστῇ εἶναι δοκεῖ, ἀλλὰ δόξας μὲν εἶναι ἄδικος κολάζεται, οὐδὲν τῇ φιλοσοφίᾳ προστριψάμενος ἔγκλημα — ἐκεῖνος γὰρ πονηρὸς ὁ μὴ ὡς νόμος φιλοσοφῶν, ἢ δὲ ἐπιστήμη ἀνάτιος —, ἀπολυσάμενος δὲ τὰς διαβολὰς ἀφίεται. Ἔστω δὴ τὸ ἴσον καὶ ἐφ' ἡμῶν· ὁ τῶν κρινομένων ἐξεταζέσθω βίος, τὸ δὲ ὄνομα παντὸς ἀφείσθω ἐγκλήματος.

6. Ἀναγκαῖον δέ μοι ἀρχομένῳ ἀπολογεῖσθαι ὑπὲρ τοῦ λόγου δεηθῆναι ὑμῶν, μέγιστοι αὐτοκράτορες, ἴσους ἡμῖν ἀκροατὰς γενέσθαι καὶ μὴ τῇ κοινῇ καὶ ἀλόγῳ φήμῃ συναπενεχθέντας προκατασχεθῆναι, ἐπιτρέψαι δὲ ὑμῶν τὸ φιλομαθὲς καὶ φιλόληθες καὶ τῷ καθ' ἡμᾶς λόγῳ. Ὑμεῖς τε γὰρ οὐ πρὸς ἀγνοίας ἐξαμαρτήσετε καὶ ἡμεῖς τὰ ἀπὸ τῆς ἀκρίτου τῶν πολλῶν φήμης ἀπολυσάμενοι παυσόμεθα πολέμοιοι.

30 ὅτῳ : ὅτων A || 31 ἀλισκομένους N || 45 συναπενεχθέντες N ἀπενεχθέντας S || 47 ἐξαμαρτήσεται A^{so} || 48 ἀπολυσάμενοι Maran : ἀποδυσάμενοι codd.

châtiés parce que nous sommes chrétiens — car en quoi un nom ferait-il de nous des méchants? —, mais à être jugés pour le délit qui nous fait comparaître et, soit à être relâchés si nous nous déchargeons des accusations portées contre nous, soit à être châtiés si nous sommes reconnus mauvais¹, non pas pour notre nom, car aucun chrétien n'est mauvais, sauf à simuler la foi, mais pour notre crime. 5. C'est de la sorte que nous voyons juger ceux qui se réclament de la philosophie² : aucun d'entre eux ne passe aux yeux du juge pour bon ou mauvais avant son procès, selon le système ou l'art qu'il professe; mais celui qui est jugé coupable est châtié sans qu'on fasse aucun grief à la philosophie — car est mauvais celui qui philosophe à l'encontre des lois, mais le système, lui, est innocent —, tandis que celui qui s'est déchargé des accusations portées contre lui est acquitté. Voilà le traitement que nous réclamons pour nous aussi : qu'on enquête sur la vie des accusés, mais que l'on tienne quitte de toute accusation le nom (de chrétien).

6. Mais il est nécessaire qu'au moment d'entreprendre la défense de notre doctrine, je vous demande, Très Grands Empereurs, de vous montrer des auditeurs impartiaux³ et de ne pas vous laisser gagner ni prévenir par la rumeur publique, irréfléchie, mais de consacrer aussi votre curiosité et votre soif de vérité à l'exposé de notre doctrine. Ainsi, vous ne pécherez pas par ignorance, et nous, délivrés des rumeurs inconsidérées répandues par la foule, nous ne subirons plus d'attaques.

1. Comparer avec le rescrit d'Hadrien, cité par JUSTIN, *I Ap.* LXVIII, 10.

2. Même idée chez JUSTIN, *I Ap.* IV, 8-9.

3. Même idée chez JUSTIN, *I Ap.* II, 3.

III

1. Τρία ἐπιφημίζουσιν ἡμῖν ἐγκλήματα, ἀθεότητα, Θυέστεια δεῖπνα, Οἰδιποδείους μίξεις. Ἄλλὰ εἰ μὲν ἀληθῆ ταῦτα, μηδενὸς γένους φείσησθε, ἐπεξέλθετε δὲ τοῖς ἀδική-
 324 v. μασι, σὺν γυναιξὶ καὶ παισὶ | προρρίζους ἡμᾶς ἀποκτείναν-
 5 τε, εἰ γέ τις ἀνθρώπων ζῆ δίκην θηρίων· καίτοι γε καὶ τὰ θηρία τῶν ὁμογενῶν οὐχ ἄπτεται καὶ νόμῳ φύσεως καὶ πρὸς ἕνα καιρὸν τὸν τῆς τεκνοποιίας, οὐκ ἐπ' ἀδείας, μίγνυται, γνωρίζει δὲ καὶ ὑφ' ὧν ὠφελείται. Εἴ τις οὖν καὶ τῶν θηρίων ἀνημερώτερος, τίνα οὗτος πρὸς τὰ τηλικαῦτα ὑποσχῶν
 10 δίκην [καὶ] πρὸς ἀξίαν κεκολάσθαι νομισθῆσεται;
 2. Εἰ δὲ λογοποιῖται ταῦτα καὶ διαβολαὶ κεναί, φυσικῶ λόγῳ πρὸς τὴν ἀρετὴν τῆς κακίας ἀντικειμένης καὶ πολεμούντων ἀλλήλοις τῶν ἐναντίων θεῖῳ νόμῳ, καὶ τοῦ μηδὲν τούτων ἀδικεῖν ὑμεῖς μάρτυρες, κελεύοντες μὴ ὁμολογεῖν, πρὸς
 15 ὑμῶν λοιπὸν ἐξέτασιν ποιήσασθαι βίου, δογματῶν, τῆς πρὸς ὑμᾶς καὶ τὸν ὑμέτερον οἶκον καὶ τὴν βασιλείαν σπουδῆς καὶ ὑπακοῆς, καὶ οὕτω ποτὲ συγχωρῆσαι ἡμῖν οὐδὲν πλέον <ῆ>

III, 2 θυέστια A || οἰδιποδείους A || 3 ἐπεξέλθατε S || 7 μίγνυται S : μίγνυται ANP || 8 ὠφελείται γνωρίζει δὲ ~ P || 9 ἀνημερότερος AN || 10 καὶ secl. Wil. || 13 τοῦτον S || 14 ὁμολογεῖν Lindner : ὁμονοεῖν codd. || 16 τῆς βασιλείας P || 17 ἡμῖν : ὑμῖν N || ῆ add. Maran.

1. Athénagore annonce ainsi le plan de son ouvrage. Sur les trois accusations, voir JUSTIN, *1 Ap.* XXVI, 7; *2 Ap.* XII, 2; TATIEN, *Ad Graec.* XXV; THÉOPHILE, *Ad Aut.* III, 4; TERTULLIEN, *Apol.* VII, 1; ORIGÈNE, *C. Cels.* VI, 27; M. FÉLIX, *Oct.* IX, 2; 5-7; XXX; XXXI, 1-5; EUSÈBE, *H.E.* V, 1, 14 (*Lettre des Églises de Lyon...*). Pour l'expression « festins de Thyeste », cf. *D.R.* IV, 4; PSEUDO-JUSTIN, *Oratio ad Graec.* III, PG 6, 236; EUSÈBE, *H.E.* V, 1, 14, par allusion à la légende des Atrides : Atrée, dans son désir de vengeance, avait servi à son frère Thyeste la chair de ses propres enfants. L'expression a fini par désigner la consommation rituelle de la chair des enfants.

CHAPITRE III

LES TROIS GRIEFS : ATHÉISME, ANTHROPOPHAGIE, INCESTE

1. Trois accusations sont portées contre nous : l'athéisme, les repas de Thyeste, les incestes œdipiens¹. Eh bien, si elles sont fondées, n'épargnez aucune famille, poursuivez les crimes, exterminiez-nous tous, avec nos femmes et nos enfants — s'il est vrai qu'un être humain puisse vivre à la façon des bêtes ! Mais quoi ! Même les bêtes ne touchent pas à leurs congénères ; elles s'accouplent selon les lois de la nature à la seule période de procréation, et non en toute licence ; et elles reconnaissent la main de leur bienfaiteur. S'il existe donc un être plus sauvage que ne le sont les bêtes, pour de telles monstruosité, quelle peine subira-t-il qui paraisse un châtement proportionné ?

2. Mais si ce ne sont là que des fables et des accusations sans fondement, selon une raison naturelle qui veut que le Vice s'oppose à la Vertu et une loi divine qui fait s'affronter entre eux les contraires, et si vous-mêmes, vous vous faites les garants de notre innocence en nous demandant (seulement) de ne pas confesser notre foi², alors il vous reste à mener l'enquête sur notre vie, notre enseignement, notre zèle et notre obéissance envers vos personnes, votre maison et l'Empire, et ainsi à ne nous montrer pas plus de complaisance qu'à nos persécuteurs.

2. Il faut comprendre : « et non pas de renier ou cesser nos crimes » — ce qui aurait été la moindre des choses, si les chrétiens avaient été crus coupables des crimes dont on les accusait. Mais les autorités n'accordaient aucun crédit aux ragots qui circulaient sur les chrétiens ; pour preuve, PLINE, *Epist.* X, 96, 7-8. Le « crime » qu'on leur imputait était bien un délit d'opinion ; cf. JUSTIN, *1 Ap.* XI, 1; EUSÈBE, *H.E.* V, 1, 8.

τοῖς διώκουσιν ἡμᾶς. Νικήσομεν γὰρ αὐτοὺς ὑπὲρ ἀληθείας ἀόκνως καὶ τὰς ψυχὰς ἐπιδιδόντες.

IV

1. Ὅτι μὲν οὖν οὐκ ἐσμὲν ἄθεοι — πρὸς ἕν ἕκαστον ἀπαντήσω τῶν ἐγκλημάτων —, μὴ καὶ γελοῖον ἦ τοὺς λέγοντας [μὴ] ἐλέγχειν. Διαγόρα μὲν γὰρ εἰκότως ἀθεότητα ἐπεκάλουν Ἀθηναῖοι, μὴ μόνον τὸν Ὀρφικὸν εἰς μέσον
5 κατατιθέντι λόγον καὶ τὰ ἐν Ἐλευσίῃ καὶ τὰ τῶν Καβείρων δημεύοντι μυστήρια καὶ τὸ τοῦ Ἡρακλέους ἵνα τὰς γογγύλας ἔψοι κατακόπτοντι ξόανον, ἄντικρυς δὲ ἀποφαινομένῳ μὴδὲ ὅλως εἶναι θεόν· ἡμῖν δὲ διαιροῦσιν ἀπὸ τῆς ὕλης τὸν θεὸν καὶ δεικνύουσιν ἕτερον μὲν τι εἶναι τὴν ὕλην ἄλλο δὲ
325 r. τὸν θεόν | καὶ τὸ διὰ μέσου πολὺ — τὸ μὲν γὰρ θεῖον ἀγέννητον εἶναι καὶ αἰδίδιον, νῶ μόνῳ καὶ λόγῳ θεωρούμενον, τὴν δὲ ὕλην γενητὴν καὶ φθαρτὴν —, μὴ τι [οὐκ] ἀλόγως τὸ τῆς ἀθεότητος ἐπικαλοῦσιν ὄνομα;

IV, 1 πρὸς + γὰρ A³ s.l. || 3 μὴ secl. Schwartz || 4 τῶν ὀρφικῶν N || 5 καθήρων AN || 6 Ἡρακλέος S || 7 ἀποφαινομένου A^cN^aP || 12 οὐκ secl. Wil.

1. Même idée chez JUSTIN, *1 Ap.* LVII, 2; comparer avec ARISTIDE, *Apol.* XV; TATIEN, *Ad Graec.* IV; *Ad Diogn.* I, 1; TERTULLIEN, *Ad Scap.* 1; M. FÉLIX, *Oct.* XXXVII, 1-6. Les païens critiquaient fortement cet « entêtement »; cf. PLINE, *Epist.* X, 96, 3; M. AURÈLE XI, 3; ÉPICÈTE, *Diss.* IV, 7, 5-6; ou encore TERTULLIEN, *Apol.* XXVII, 2.

2. Formule identique chez JUSTIN, *1 Ap.* XIII, 1. Le délit d'athéisme, mal fondé juridiquement, existait bel et bien dans les faits; cf. l'accusation lancée par Domitien contre des prosélytes juifs (ou des chrétiens), chez DION LXVII, 14, ou SUÉTONE, *Dom.* XII.

3. Diagoras est devenu avec le temps le type même de l'athée; cf. déjà ARISTOPHANE, *Av.* 1072; *Nub.* 831; puis CICÉRON, *D.N.D.* I, 1, 2; et chez les chrétiens, TATIEN, *Ad Graec.* XXVII; CLÉMENT, *Protr.* II, 24, 4; M. FÉLIX, *Oct.* VIII, 2.

Car nous l'emporterons sur eux parce que nous donnerons nos vies sans hésiter pour défendre la vérité¹.

PREMIÈRE PARTIE L'ACCUSATION D'ATHÉISME

A — Athéisme théorique

CHAPITRE IV

ABSURDITÉ DE L'ACCUSATION D'ATHÉISME : LES CHRÉTIENS PROFESSENT UN DIEU UNIQUE

1. Quant à notre prétendu athéisme² — pour répondre successivement à chacun des griefs qu'on nous fait —, peut-être même est-il ridicule d'en réfuter la charge. En effet, si c'est à juste titre que les Athéniens accusèrent Diagoras³ d'athéisme, non seulement parce qu'il avait révélé au public la doctrine orphique, divulgué les mystères d'Éleusis et ceux des Cabires⁴, et mis en pièces la statue de bois d'Héraclès pour faire cuire ses raves, mais aussi parce qu'il déclarait ouvertement qu'il n'existait pas de dieu du tout, à nous, qui distinguons Dieu de la matière, qui montrons que la matière est une chose, et Dieu une autre, et qu'il y a loin de l'un à l'autre — puisque la divinité est increée⁵, éternelle, accessible seulement à l'intelligence et à la raison, tandis que la matière est créée et corruptible —, n'est-il pas absurde d'appliquer le nom d'athées?

4. Les grands dieux de Samothrace, encore mal connus. CLÉMENT fait aussi allusion à leurs mystères : *Protr.* II, 19, 4.

5. A. ne distingue pas l'inengendré (ἀγέννητος) et l'increé (ἀγένητος).

2. Εἰ μὲν γὰρ ἐφρονοῦμεν ὁμοια τῷ Διαγόρα, τσαῦτα
 15 ἔχοντες πρὸς θεοσέβειαν ἐνέχυρα, τὸ εὐτακτον, τὸ διὰ
 παντὸς σύμφωνον, τὸ μέγεθος, τὴν χροιάν, τὸ σχῆμα, τὴν
 διάθεσιν τοῦ κόσμου, εἰκότως ἂν ἡμῖν καὶ ἡ τοῦ μὴ
 θεοσεβεῖν δόξα καὶ ἡ τοῦ ἐλαύνεσθαι αἰτία προσετρίβετο·
 20 ἐπεὶ δὲ ὁ λόγος ἡμῶν ἕνα θεὸν ἄγει τὸν τοῦδε τοῦ παντὸς
 ποιητὴν, αὐτὸν μὲν οὐ γενόμενον — ὅτι τὸ ὄν οὐ γίνεται,
 ἀλλὰ τὸ μὴ ὄν —, πάντα δὲ διὰ τοῦ παρ' αὐτοῦ λόγου
 πεποιηκότα, ἐκάτερα ἀλόγως πάσχομεν, καὶ κακῶν ἀγο-
 ρευόμεθα καὶ διωκόμεθα.

V

1. Καὶ ποιηταὶ μὲν καὶ φιλόσοφοι οὐκ ἔδοξαν ἄθεοι,
 ἐπιστήσαντες περὶ θεοῦ. Ὁ μὲν Εὐριπίδης ἐπὶ μὲν τῶν κατὰ
 κοινὴν πρόληψιν ἀνεπιστημόνως ὀνομαζομένων θεῶν δια-
 πορῶν·

5 ὦφειλε δ' εἶπερ ἔστ' ἐν οὐρανῷ,
 Ζεὺς μὴ τὸν αὐτὸν δυστυχῆ καθιστάναι·

ἐπὶ δὲ τοῦ κατ' ἐπιστήμην νοητοῦ ὡς ἔστι θεὸς δογματίζων·

10 ὄρας τὸν ὑψοῦ τόνδ' ἄπειρον αἰθέρα
 καὶ γῆν πέριξ ἔχοντα ὑγραῖς ἐν ἀγκάλαις;
 τοῦτον νόμιζε Ζῆνα, τόνδ' ἡγοῦ θεόν.

22 πάσχωμεν N^o.

V, 5 ὦφειλε δ' corr. A¹ s.l. : ὦφελη δὲ A^o ὦφελεν ἦδεν P || 6
 καθεστάναι PS || 7 ἔστι θεὸς Wil. : ἐκεῖνος codd.

1. C'est la preuve cosmologique, chère aux stoïciens; cf. *infra* XVI, 1. Elle appartient aussi à la tradition chrétienne : cf. *Psaumes* 19, 1-3; ARISTIDE, *Apol.* I; TATIEN, *Ad Graec.* IV; THÉOPHILE, *Ad Aut.* I, 5; CLÉMENT, *Protr.* I, 5, 1.

2. Cf. JUSTIN, *1 Ap.* XIII, 1.

3. Cf. JUSTIN, *1 Ap.* XX, 3; TERTULLIEN, *Apol.* XLVI, 3.

4. Fragment d'Euripide, 900 Nauck, connu seulement par Athénagore; comparer cependant avec les *Phéniciennes* 86-87.

2. Car si nous partageons l'opinion de Diagoras, quoique nous ayons tant de raison de vénérer Dieu : la parfaite ordonnance du monde, sa perpétuelle harmonie, sa grandeur, sa couleur, sa forme et sa disposition¹, nous mériterions de passer pour des impies et donnerions matière à la persécution; mais puisque notre doctrine reconnaît un Dieu unique², créateur de cet univers, qu'elle admet qu'il n'a pas été créé — car n'est pas créé ce qui est, mais ce qui n'est pas —, mais que tout a été fait par l'intermédiaire du Verbe issu de lui, il est absurde que nous supportions ce double outrage : la calomnie et la persécution.

CHAPITRE V

DÉMARCHE COMMUNE DES POÈTES, DES PHILOSOPHES
 ET DES CHRÉTIENS; TÉMOIGNAGES DES POÈTES
 EN FAVEUR DU MONOTHÉISME : EURIPIDE ET SOPHOCLE

1. Ni les poètes, ni les philosophes n'ont passé pour athées parce qu'ils ont consacré leur réflexion à Dieu³! Voici comment Euripide témoigne son embarras au sujet de ceux que, selon l'opinion commune, on appelle inconsidérément des dieux :

« Zeus, si du moins au ciel il existe,
 Ne devrait pas toujours accabler le même homme⁴. »

Mais sur l'Être intelligible par la connaissance, en qui il voit Dieu, il déclare :

« Vois-tu cet éther infini au-dessus de nous,
 Qui entoure la terre de ses bras humides?
 Pense que c'est là Zeus, regarde-le comme dieu⁵. »

5. Fragment d'Euripide, 941 Nauck, souvent cité; cf. part. CLÉMENT, *Protr.* II, 25, 3; VII, 74, 1. Sur ces citations, voir N. ZEEGERS-VANDER VORST, *Les citations des poètes grecs chez les apologistes chrétiens du II^e siècle*, Louvain 1972, qui donne les parallèles nécessaires.

2. Τῶν μὲν γὰρ οὔτε τὰς οὐσίας, αἷς ἐπικατηγορεῖσθαι τὸ ὄνομα συμβέβηκεν, ὑποκειμένης ἑώρα — « Ζῆνα γὰρ ὅστις ἐστὶ Ζεὺς, οὐκ οἶδα πλὴν λόγῳ » — οὔτε τὰ ὀνόματα καθ' ὑποκειμένων κατηγορεῖσθαι πραγμάτων — ὧν γὰρ αἱ
 15 οὐσίαι οὐχ ὑπόκεινται, τί πλεον αὐτοῖς τῶν ὀνομάτων; —,
 325 v. τὸν δὲ | ἀπὸ τῶν ἔργων, ὅψιν τῶν ἀδήλων νοῶν τὰ φαινόμενα, ἀέρα αἰθέρα γῆν. 3. Οὐ οὖν τὰ ποιήματα καὶ ὑφ' οὐ τῷ πνεύματι ἠνιοχεῖται, τοῦτον καταλαμβάνετο εἶναι θεόν, συνάδοντος τούτῳ καὶ Σοφοκλέους·

20 εἷς ταῖς ἀληθειαισιν, εἷς ἐστὶν θεός,
 ὅς οὐρανόν τ' ἔτευξε καὶ γαῖαν μακράν·

πρὸς τὴν [τοῦ θεοῦ] φύσιν τοῦ κάλλους τοῦ ἐκείνου πληρουμένην ἑκάτερα, καὶ τοῦ δεῖ εἶναι τὸν θεὸν καὶ ὅτι ἓνα δεῖ εἶναι, διδάσκων.

VI

1. Καὶ Φιλόλαος δὲ ὡσπερ ἐν φρουρᾷ πάντα ὑπὸ τοῦ θεοῦ περιειληφθαι λέγων, καὶ τὸ ἓνα εἶναι καὶ τὸ ἀνωτέρω

16 ὅψιν Fabricius : ὅψει codd. || 17 αἰθέρα γῆν S : αἰθέρος γῆς ANP || 20 εἷς ταῖς ἀληθειαισιν N^oE² : σοφεις ταῖς ἀληθείαις ἴν' A σοφισταῖς ἀληθείαις ἴν' P || 22 τοῦ θεοῦ secl. Ubaldi || 23 πληρουμένα S -μένων E² || 24 εἶναι + τὸν θεὸν P.

VI, 2 τῷ ἀνωτέρῳ A^oP.

1. C'est l'opposition connue de la réalité (πρᾶγμα) et du nom (ὄνομα); cf. PLATON, *Cratyle* 428e; ÉPICURE apud DIOGÈNE LAËRCE, X, 75-76; CICÉRON, *D.N.D.* III, 24, 63; PLUTARQUE, *De Is.* 66, 377; ALBINOS, *Épitomè* VI, 10; etc.

2. Fragment d'EURIPIDE, 480 Nauck; cité par Plutarque comme provenant de la *Mélanippe* (*Amat.* 13, 756c). Cf. part. [Justin], *De Mon.* 5, PG 6, 324c.

3. Opposition connue du monde invisible et du monde visible; cf. ÉPICURE apud DIOGÈNE LAËRCE, X, 32. Comparer avec Paul, *Rom.* 1, 20; THÉOPHILE, *Ad Aut.* I, 5.

2. Pour les premiers, il constatait qu'il n'y avait pas de substance pour donner un fondement aux noms qu'on leur avait appliqués fortuitement¹ : « Car Zeus, qui que soit Zeus, je ne le connais que par oui-dire² », et que les noms ne s'appliquaient pas à des réalités qui pussent leur donner un fondement; or, ce que ne fonde aucune réalité substantielle, qu'est-ce de plus qu'un simple nom? Mais Dieu, il le voyait à travers ses œuvres, distinguant dans les choses visibles — air, éther, terre — une manifestation des invisibles³. 3. Ainsi donc, il comprenait que l'auteur de la création, celui qui en tient les rênes⁴ par son esprit, c'est Dieu, en accord avec les vers de Sophocle :

« En vérité, il n'y a qu'un Dieu, un seul,
 Qui a formé le ciel et la vaste terre⁵ »;

par référence à la nature que Dieu remplit de sa beauté, il nous enseignait à la fois où Dieu doit se trouver, et qu'il doit nécessairement être unique.

CHAPITRE VI

TÉMOIGNAGE DES PHILOSOPHES : LES PYTHAGORICIENS; PLATON ET ARISTOTE; LES STOÏCIENS

1. Philolaos lui aussi, en affirmant que : « Dieu enferme tout comme dans une prison⁶ », montre à la fois que Dieu

4. L'image du Dieu-cocher se trouve déjà chez PHILON, *De Decal.* 60; *De Aet. Mund.* 83; chez PLUTARQUE, *De Def. Orac.* 29, 426 b; sans doute à partir de PLATON, *Phaedr.* 246e (cité plus bas en XXIII, 9).

5. Fragment attribué à SOPHOCLE, 1025 Nauck, mais sans doute faux; maintes fois cité, mais uniquement chez les Pères. Cf. part. [Justin], *De Mon.* 2, PG 6, 316; *Cohort.* 18, PG 6, 273-276; CLÉMENT, *Protr.* VII, 74, 2; *Strom.* V, 14, 113, 1-2.

6. Fragment de PHILOLAOS, 15 Diels-Kranz (p. 414); connu seulement par Athénagore.

τῆς ὕλης δεικνύει. Λῦσις δὲ καὶ Ὀψιμος ὁ μὲν ἀριθμὸν ἄρρητον ὀρίζεται τὸν θεόν, ὁ δὲ τοῦ μεγίστου τῶν ἀριθμῶν τὴν παρὰ τὸν ἐγγυτάτω ὑπεροχὴν. Εἰ δὲ μέγιστος μὲν ἀριθμὸς ὁ δέκα κατὰ τοὺς Πυθαγορικοὺς ὁ τετρακτύς τε ὢν καὶ πάντας τοὺς ἀριθμητικοὺς καὶ τοὺς ἀρμονικοὺς περιέχων λόγους, τούτῳ δὲ ἐγγὺς παράκειται ὁ ἑννέα, μονάς ἐστὶν ὁ θεός, τοῦτ' ἐστὶν εἷς· ἐνὶ γὰρ ὑπερέχει ὁ μέγιστος τὸν ἐγγυτάτω † ἐλάχιστον αὐτῶ †.

2. Πλάτων δὲ καὶ Ἀριστοτέλης — καὶ οὐχ ὡς ἐπιδεικνύων τὰ δόγματα τῶν φιλοσόφων ἐπ' ἀκριβές, οὕτως ἂ εἰρήκασι περὶ θεοῦ διέξειμι· οἶδα γὰρ ὅτι ὅσον συνέσει καὶ ἰσχύϊ τῆς βασιλείας πάντων ὑπερέχετε, τοσοῦτον καὶ τῶ πᾶσαν παιδείαν ἀκριβοῦν πάντων κρατεῖτε, οὕτω καθ' ἕκαστον παιδείας μέρος κατορθοῦντες ὡς οὐδὲ οἱ ἐν αὐτῆς μόριον ἀποτεμνόμενοι· ἀλλ' ἐπειδὴ ἀδύνατον δεικνύειν ἄνευ παραθέσεως ὀνομάτων ὅτι μὴ μόνοι εἰς μονάδα τὸν θεὸν κατακλείομεν, ἐπὶ τὰς δόξας ἐτραπόμην —, φησὶν οὖν ὁ |
326 r. Πλάτων· « τὸν μὲν οὖν ποιητὴν καὶ πατέρα τοῦδε τοῦ παντὸς εὐρεῖν τε ἔργον καὶ εὐρόντα εἰς πάντας ἀδύνατον λέγειν », ἕνα τὸν ἀγέννητον καὶ αἰδίου νοῶν θεόν. Εἰ δ' οἶδεν καὶ ἄλλους οἷον ἥλιον καὶ σελήνην καὶ ἀστέρας, ἀλλ' ὡς γενητοῦς οἶδεν αὐτοῦς· « θεοὶ θεῶν, ὧν ἐγὼ δημιουργὸς πατήρ τε ἔργων ἂ ἄλυτα ἐμοῦ μὴ θέλοντος, τὸ μὲν οὖν δεθὲν πᾶν λυτόν ». Εἰ τοίνυν οὐκ ἐστὶν ἄθεος Πλάτων, ἕνα τὸν

3 λῦσις : λύσης A^{ac} λύσεις N || ὄψιμος Meursius : ὄψις ANP ὄψις S || 5 τὸν ἐγγυτάτω S : τῶν ἐγγυτάτων A^{ac}NP τὸν ἐγγυτάτων A³ || 7 ἀρμονικοὺς cod. Lubanensis : -νίου ANP || 10 ἐλάχιστον αὐτῶ codd. (loc. corrupt.) || 12 ἂ : ἂν S || 14 ἰσχύϊ AN^{ac} || 16 κατορθοῦνται N^{ac} κατορθοῦτε N^{pc} S || 17 ἀποτεμνόμενοι NE² || 19 ὁ AP : om. NS || 21 εἰς πάντας om. P^{ac} (add. mg.) || 24 ὢν AN : om. P || 25 ἂ ἄλυτα Schwartz : ἀδύνατα codd. ἄλυτα Gesner.

1. Deux philosophes pythagoriciens, dont il ne nous reste rien; cf. DIELS-KRANZ, *Die Fragmente der Vorsokratiker*, p. 420-421, qui citent les témoignages les concernant.

2. La tétractys est la somme des quatre premiers nombres (1 + 2 + 3 + 4 = 10), représentée schématiquement par un triangle formé de dix points. Cf. AETIUS, *Placita* I, 3, 8 = Diels p. 282.

est unique et qu'il se situe au-dessus de la matière. Lysis et Opsimos¹ définissent Dieu l'un comme un nombre indicible, l'autre comme la différence qui sépare le nombre le plus grand d'avec celui qui lui est immédiatement inférieur; et si, selon les pythagoriciens, le plus grand nombre est le dix, parce qu'il est la tétractys² et qu'il comprend tous les rapports arithmétiques et harmoniques, et que le nombre le plus proche en soit le neuf, Dieu est la monade, c'est-à-dire l'un; en effet, c'est d'une unité que le nombre le plus élevé dépasse celui qui lui est immédiatement inférieur.

2. Platon et Aristote — je livre ainsi les opinions qu'ont exprimées sur Dieu les philosophes, sans exposer rigoureusement leur doctrine; car je sais bien que, de même que vous surpassez tous les hommes par votre sagesse et la puissance de votre Empire, vous les dominez aussi par la profondeur et l'étendue de votre culture, pratiquant chacune des disciplines avec un bonheur que ne connaissent même pas ceux qui se sont faits les spécialistes d'une seule d'entre elles; mais puisqu'il est impossible de montrer sans citer de nom que nous ne sommes pas les seuls à ramener Dieu à l'unité, j'ai eu recours aux opinions³ —, Platon, donc, dit ceci : « Le créateur et père de cet univers, il est difficile de le découvrir, et, une fois qu'on l'a découvert, impossible de le révéler à tous⁴ »; il avait à l'esprit que le Dieu increé et éternel était un. S'il en reconnaît aussi d'autres, comme le soleil, la lune et les astres, il les reconnaît du moins comme créés : « Dieux autant que vous êtes de dieux, dont je suis l'artisan et le père, créatures indissolubles du moins sans mon consentement — et certes, tout ce qui résulte d'une liaison est dissoluble⁵ »; si donc Platon n'est pas un athée, lui qui

3. Les recueils doxographiques.

4. PLATON, *Timée* 28c; cité par JUSTIN, *2 Ap.* X; CLÉMENT, *Protr.* VI, 68, 1; TERTULIEN, *Apol.* XLVI, 9; M. FÉLIX, *Oct.* XIX, 14; etc.

5. PLATON, *Timée* 41a, incomplet; cité aussi par CLÉMENT, *Strom.* V, 14, 102; ORIGÈNE, *C. Cels.* VI, 10; M. FÉLIX, *Oct.* XXXIV, 4; etc.

δημιουργόν τῶν ὄλων νοῶν ἀγέννητον θεόν, οὐδὲ ἡμεῖς
ἄθεοι, ὑφ' οὗ λόγῳ δεδημιούργηται καὶ τῷ παρ' αὐτοῦ
πνεύματι συνέχεται τὰ πάντα, τοῦτον εἰδότες καὶ κρατύνον-
τες θεόν.

30 3. Ὁ δὲ Ἀριστοτέλης καὶ οἱ ἀπ' αὐτοῦ ἕνα ἄγοντες
οἰοῦναι ζῶν σύνθετον, ἐκ ψυχῆς καὶ σώματος συνεστηκότα
λέγουσι τὸν θεόν, σῶμα μὲν αὐτοῦ τὸ αἰθέριον νομίζοντες
τούς τε πλανωμένους ἀστέρας καὶ τὴν σφαῖραν τῶν ἀπλανῶν
35 κινούμενα κυκλοφορητικῶς, ψυχὴν δὲ τὸν ἐπὶ τῇ κινήσει τοῦ
σώματος λόγον, αὐτὸν μὲν οὐ κινούμενον, αἴτιον δὲ τῆς
τούτου κινήσεως γινόμενον.

4. Οἱ δὲ ἀπὸ τῆς Στοᾶς, κἀν ταῖς προσηγορίαις κατὰ τὰς
παρὰλλάξεις τῆς ὕλης, δι' ἧς φασι τὸ πνεῦμα χωρεῖν τοῦ
40 θεοῦ, πληθύνουσι τὸ θεῖον τοῖς ὀνόμασι, τῷ γοῦν ἔργῳ ἕνα
νομίζουσι τὸν θεόν. Εἰ γὰρ ὁ μὲν θεός πῦρ τεχνικὸν ὀδῶ
βαδίζον ἐπὶ γενέσει κόσμου ἐμπεριειληφός ἅπαντας τοὺς
σπερματικὸς λόγους καθ' οὓς ἕκαστα καθ' εἰμαρμένην
γίγνεται, τὸ δὲ πνεῦμα αὐτοῦ δῆκει δι' ὄλου τοῦ κόσμου, ὁ
45 θεός εἷς κατ' αὐτούς, Ζεὺς μὲν κατὰ τὸ ζέον τῆν ὕλην
326 v. ὀνομαζόμενος, Ἥρα δὲ κατὰ τὸν | ἄέρα, καὶ τὰ λοιπὰ καθ'
ἕκαστον τῆς ὕλης μέρος δι' ἧς κεχώρηκε καλούμενος.

29-30 κρατύνοντες Schwartz : κρατοῦντες codd. || 32 ζῶντες N^{ac} || 35
κυκλοφορητικῶς NSP || 40 πληθύνουσι P^{ac} || τὸ γοῦν ἔργον A^{ac} || 42 βαδίζων
P || γενέσει S : γενέσει AP γένεσιν N^{ac} || ἐμπεριειληφός NP.

1. Apparemment une opinion d'Aristote connue seulement par Athé-
nagore. AETIUS en rapporte une autre assez semblable par la forme, mais
très différente par le contenu : *Placita* I, 7, 32, Diels p. 305. Comparer
avec ARIUS DIDYME, Diels p. 450, l. 12-20; [Aristote], *De Mundo* 397 b.

2. Opinions stoïciennes; cf. AETIUS, *Placita* I, 7, 33 = Diels p. 305-
306; ZÉNON chez TERTULLIEN, *Apol.* XXI; CICÉRON, *D.N.D.* II, 22, 57;
DIOGÈNE LAËRCE VII, 156; CLÉMENT, *Strom.* V, 14, 100, 4. Les raisons
séminales sont, chez les stoïciens, les principes générateurs immanents;
cf. DIOGÈNE LAËRCE VII, 136.

conçoit comme unique le Dieu incréé artisan de toutes
choses, nous ne le sommes pas nous non plus, puisque
nous reconnaissons et affirmons comme Dieu celui dont le
Verbe a tout créé et dont l'Esprit donne sa cohérence à
l'univers.

3. Quant à Aristote et à ses disciples, ils conçoivent un
Dieu unique à la façon d'un être vivant composé, et
affirment qu'il est constitué d'une âme et d'un corps : son
corps serait selon eux l'espace éthéré, les astres errants et
la sphère des fixes, l'ensemble étant animé d'un mouve-
ment circulaire; son âme, la Raison qui préside au
mouvement du corps en restant immobile, mais en étant
cause de son mouvement¹.

4. Les philosophes du Portique, eux, même s'ils multi-
plient les appellations de la divinité en lui appliquant des
noms selon les différents états de la matière que pénètre,
disent-ils, l'esprit divin, ils pensent en fait que Dieu est
unique. En effet si : « Dieu est le feu artisan qui suit son
chemin pour la génération de l'univers, embrassant toutes
les raisons séminales qui font naître chaque chose selon le
destin », et si : « son esprit se répand à travers le monde
entier² », alors, pour eux, Dieu est unique; il tire son nom
de Zeus de l'élément bouillonnant de la matière, son nom
d'Héra de l'air, et ainsi de suite, différemment appelé
selon qu'il pénètre tel ou tel élément de la matière³.

3. Cette théorie est exposée plus longuement au chapitre XXII. On
rapprochera l'ensemble de ces chap. V et VI de M. FÉLIX, *Oct.* XIX
(témoignage des poètes et des philosophes en faveur du monothéisme).

VII

1. Ὅταν οὖν τὸ μὲν εἶναι ἐν τῷ θεῖον ὡς ἐπὶ τὸ πλεῖστον, κἂν μὴ θέλωσι, τοῖς πᾶσι συμφωνῆται ἐπὶ τὰς ἀρχὰς τῶν ὄλων παραγινομένοις, ἡμεῖς δὲ κρατύνωμεν τὸν διακοσμήσαντα τὸ πᾶν τοῦτο, τοῦτον εἶναι τὸν θεόν, τίς ἢ αἰτία [327 r.] τοῖς μὲν || ἐπ' ἀδείας ἐξεῖναι καὶ λέγειν καὶ γράφειν περὶ τοῦ θεοῦ ἃ θέλουσιν, ἐφ' ἡμῖν δὲ κεῖσθαι νόμον, οἳ ἔχομεν ὅτι καὶ νοοῦμεν καὶ ὀρθῶς πεπιστεύκαμεν, ἓνα θεὸν εἶναι, ἀληθείας σημεῖοις καὶ λόγοις παραστῆσαι;

2. Ποιηταὶ μὲν γὰρ καὶ φιλόσοφοι, ὡς καὶ τοῖς ἄλλοις, 10 ἐπέβαλον στοχαστικῶς, κινηθέντες μὲν κατὰ συμπάθειαν τῆς παρὰ τοῦ θεοῦ πνοῆς ὑπὸ τῆς αὐτῶς αὐτοῦ ψυχῆς ἕκαστος ζητῆσαι εἰ δυνατὸς εὐρεῖν καὶ νοῆσαι τὴν ἀλήθειαν, τοσοῦτον δὲ δυνηθέντες ὅσον περινοῆσαι, οὐχ εὐρεῖν τὸ ὄν, οὐ παρὰ θεοῦ περὶ θεοῦ ἀξιόσαντες μαθεῖν, ἀλλὰ παρ' αὐτοῦ 15 ἕκαστος· διὸ καὶ ἄλλος ἄλλως ἐδογματίσεν αὐτῶν καὶ περὶ θεοῦ καὶ περὶ ὕλης καὶ περὶ εἰδῶν καὶ περὶ κόσμου.

3. Ἡμεῖς δὲ ὧν νοοῦμεν καὶ πεπιστεύκαμεν ἔχομεν προφήτας μάρτυρας, οἳ πνεύματι ἐνθέῳ ἐκπεφωνήκασι καὶ περὶ

VII, 3 παραγινομένους N || 5 post τοῖς μὲν inseruit ἀδοκιμάζουσιν — παρατρῶπῶσιν (XII, 34 — XIII, 22) ANP secl. E² || 11 αὐτῆς αὐτοῦ S || 13 τοσοῦτον δὲ — περινοῆσαι om. P (add. mg.) || εὐρεῖν τὸ ὄν Schwartz : εὐρηγτο ὄν AP εὐρηγται ὄν N^{pc}.

1. La plupart des historiens modernes admettent qu'il n'y avait pas à cette époque de loi spécifique visant les chrétiens; pour cette question difficile, voir notre *Athénagore d'Athènes*, p. 43-46.

2. Athénagore oppose la connaissance « par conjectures » à la révélation; cf. TATIEN, *Ad Graec.* XII; THÉOPHILE, *Ad Aut.* II, 8; CLÉMENT, *Strom.* I, 20, 100, 5; I, 29, 181, 5. Un peu plus loin (I, 13), c'est le mot περινοῆσαι qui sert à désigner le type de connaissance propre à la philosophie; cf. aussi XXIII, 7 (I, 39).

CHAPITRE VII

SUPÉRIORITÉ DE LA PENSÉE CHRÉTIENNE
SUR LA PENSÉE PHILOSOPHIQUE :
CONJECTURE ET INSPIRATION DIVINE

1. Ainsi donc, puisque le caractère unique de la divinité fait pratiquement l'unanimité de tous les penseurs, qu'ils l'admettent ou non, qui en viennent à rechercher les principes de toutes choses, et que nous, nous affirmons que l'ordonnateur de cet univers, c'est Dieu, comment se fait-il qu'il soit permis aux autres d'affirmer et d'écrire en toute impunité ce que bon leur semble sur la divinité, alors que nous, nous sommes sous le coup d'une loi¹? Et pourtant, nous pouvons étayer de preuves et d'arguments de vérité notre croyance et notre juste foi en l'existence d'un Dieu unique.

2. En effet, poètes et philosophes, dans ce domaine comme dans les autres, ont procédé par conjectures²; ils ont été poussés chacun par sa propre âme, selon son degré de sympathie avec le souffle de Dieu, à chercher s'ils pouvaient découvrir et comprendre la vérité; et ils n'ont pu que cerner l'être, et non le découvrir, parce que ce qui concerne Dieu, ils n'ont pas jugé bon de l'apprendre de Dieu, mais chacun de sa propre réflexion. Aussi ont-ils soutenu les uns et les autres des opinions différentes³ sur Dieu, sur la matière, sur les formes et sur le monde.

3. Mais nous, à l'appui de nos conceptions et de notre foi, nous avons le témoignage des prophètes, qui ont parlé de

3. Les Apologistes se sont plu à souligner les contradictions des philosophes : JUSTIN, 2 *Ap.* X, 3; TATIEN, *Ad Graec.* III; THÉOPHILE, *Ad Aut.* III, 3. Voir aussi CLÉMENT, *Strom.* I, 13, 57; LACTANCE, *Inst. Div.* V, 3, 1.

20 τοῦ θεοῦ καὶ περὶ τῶν τοῦ θεοῦ. Εἴποιτε δ' ἂν καὶ ὑμεῖς
 συνέσει καὶ τῇ περὶ τὸ ὄντως θεῖον εὐσεβεῖα τοὺς ἄλλους
 προύχοντες ὡς ἔστιν ἄλογον παραλιπόντας πιστεύειν τῷ
 παρὰ τοῦ θεοῦ πνεύματι ὡς ὄργανα κεινηκῶτι τὰ τῶν
 προφητῶν στόματα, προσέχειν δόξαις ἀνθρωπίναις.

VIII

1. Ὅτι τοίνυν εἷς ἐξ ἀρχῆς ὁ τοῦδε τοῦ παντός ποιητῆς
 θεός, οὕτως ἰσκέψασθε, ἵν' ἔχητε καὶ τὸν λογισμὸν ἡμῶν
 τῆς πίστεως. Εἰ δύο ἐξ ἀρχῆς ἢ πλείους ἦσαν θεοί, ἦτοι ἐν
 ἐνὶ καὶ ταύτῳ ἦσαν ἢ ἰδίᾳ ἕκαστος αὐτῶν. 2. Ἐν μὲν οὖν ἐνὶ
 5 καὶ ταύτῳ εἶναι οὐκ ἠδύνατο. Οὐ γάρ, εἰ θεοί, ὅμοιοι, ἀλλ'
 ὅτι ἀγέννητοι, οὐχ ὅμοιοι· τὰ μὲν γὰρ γενητὰ ὅμοια τοῖς
 παραδείγμασιν, τὰ δὲ ἀγέννητα ἀνόμοια, οὔτε ἀπὸ τινος οὔτε
 327 v. | πρὸς τινα γενόμενα. 3. Εἰ δέ, ὡς χεὶρ καὶ ὀφθαλμὸς καὶ
 πούς περὶ ἐν σώμα εἰσιν συμπληρωτικά μέρη, ἓνα ἐξ αὐτῶν
 10 συμπληροῦντες, ὁ θεὸς εἷς· καίτοι ὁ μὲν Σωκράτης, παρὸ
 γενητός καὶ φθαρτός, συγκείμενος καὶ διαιρούμενος εἰς
 μέρη, ὁ δὲ θεὸς ἀγέννητος καὶ ἀπαθής καὶ ἀδιαίρετος· οὐκ
 ἄρα συνεστῶς ἐκ μερῶν.

4. Εἰ δὲ ἰδίᾳ ἕκαστος αὐτῶν, ὄντος τοῦ τὸν κόσμον
 15 πεποιηκῶτος ἀνωτέρω τῶν γεγόντων καὶ περὶ ἃ ἐποίησέ τε

21 παραλείποντας N || 22 κεινηκῶτι A³N^{pc}P^{pc} : -ὄτα ANP ante corr. ||
 τὰ A²NP : om. A.

VIII, 2 ἔχητε E² : ἔχοιτε ANP || 3 ἦσαν + οἱ NS || 5 καὶ ταύτῳ : τῷ
 A^{ac} (καὶ ταύ ante τῷ add. A² mg.) || ἠδύνατο A^{ac}P || εἰ : οἱ S || 5-6 ἀλλ' ὅτι
 ἀγέννητοι Maran : ἀλλ' ὅτι ἀγέννη(τοι τε καὶ γενη)τοι A² (partim mg.)
 NPE² || 9 συμπληρωτικά Schwartz : συμπληροῦντες τὰ codd. || 14 ἕκαστος
 S : ἕκαστου ANP.

1. Thème traditionnel : cf. JUSTIN, *1 Ap.* XXXVI, 1; THÉOPHILE, *Ad
 Aut.* II, 9; CLÉMENT, *Protr.* VIII, 78, 1.

2. Cf. JUSTIN, *Dial.* V, 5-6.

Dieu et de ce qui touche à Dieu sous l'inspiration d'un
 esprit divin. Vous devriez donc admettre vous aussi, dont
 la sagesse et la piété envers la véritable divinité surpassent
 celles des autres, qu'il est absurde de refuser crédit à
 l'Esprit de Dieu qui s'est servi de la bouche des prophètes
 comme d'instruments¹, pour prêter attention à des opi-
 nions humaines.

CHAPITRE VIII

DÉMONSTRATION RATIONNELLE DE L'EXISTENCE
 D'UN DIEU UNIQUE : UNITÉ OU PLURALITÉ DE L'ÊTRE DIVIN ;
 SON LIEU ET SON RÔLE

1. L'hypothèse que dès l'origine le Dieu créateur de cet
 univers est unique, considérez-la donc ainsi, pour
 comprendre du même coup les fondements de notre foi : si
 dès l'origine il y avait eu deux dieux, ou plus, ou bien ils
 appartenaient à un seul et même être, ou bien chacun
 d'eux avait son être propre. 2. En fait, ils ne pouvaient
 appartenir à un seul et même être, car, s'ils étaient des
 dieux, ils n'étaient pas semblables, mais puisqu'ils étaient
 incréés, ils étaient nécessairement dissemblables : en effet,
 ce qui est créé est semblable à un modèle, mais non ce qui
 est incréé, qui n'a ni provenance, ni référence². 3. Et si
 l'on admet que, tout comme la main, l'œil et le pied sont
 les parties constitutives d'un corps unique, (ces dieux)
 forment un tout de leur assemblage, alors Dieu est
 unique; cependant, si Socrate, en tant que créé et
 corruptible, est un être composé et réductible en parties,
 Dieu, lui, est incréé, impassible et indivisible; il n'est donc
 pas un assemblage de parties.

4. Mais si chacun des dieux a son être propre, étant
 donné que le Créateur de l'univers se situe au-dessus de
 son œuvre et qu'il entoure ce qu'il a créé et ordonné, où y

καὶ ἐκόσμησεν, ποῦ ὁ ἕτερος ἢ οἱ λοιποὶ; Εἰ γὰρ ὁ μὲν κόσμος σφαιρικὸς ἀποτελεσθεὶς οὐρανοῦ κύκλοις ἀποκλεισται, ὁ δὲ τοῦ κόσμου ποιητῆς ἀνωτέρω τῶν γεγονότων ἐπέχων αὐτὸν τῇ τούτων προνοίᾳ, τίς ὁ τοῦ ἑτέρου θεοῦ ἢ τῶν λοιπῶν τόπος; Οὐτε γὰρ ἐν τῷ κόσμῳ ἐστίν, ὅτι ἑτέρου ἐστίν· οὔτε περὶ τὸν κόσμον, ὑπὲρ γὰρ τοῦτον ὁ τοῦ κόσμου ποιητῆς θεός.

5. Εἰ δὲ μήτε ἐν τῷ κόσμῳ ἐστίν μήτε περὶ τὸν κόσμον — τὸ γὰρ περὶ αὐτὸν πᾶν ὑπὸ τούτου κατέχεται —, ποῦ ἐστίν; Ἀνωτέρω τοῦ κόσμου καὶ τοῦ θεοῦ, ἐν ἑτέρῳ κόσμῳ καὶ περὶ ἕτερον; Ἀλλ' εἰ μὲν ἐστίν ἐν ἑτέρῳ καὶ περὶ ἕτερον, οὔτε περὶ ἡμᾶς ἐστίν ἔτι — οὐδὲ γὰρ κόσμου κρατεῖ —, οὔτε αὐτὸς δυνάμει μέγας ἐστίν — ἐν γὰρ περιωρισμένῳ τόπῳ ἐστίν. 6. Εἰ δὲ οὔτε ἐν ἑτέρῳ κόσμῳ ἐστίν —

30 πᾶντα γὰρ ὑπὸ τούτου πεπλήρωται — οὔτε περὶ ἕτερον — πᾶντα γὰρ ὑπὸ τούτου κατέχεται —, καὶ οὐκ ἐστίν, οὐκ ὄντος ἐν ᾧ ἐστίν. Ἡ τί ποιεῖ, ἑτέρου μὲν ὄντος οὐ ἐστίν ὁ κόσμος, αὐτὸς δὲ ἀνωτέρω ὢν τοῦ ποιητοῦ τοῦ κόσμου, οὐκ ὢν δὲ οὔτε ἐν κόσμῳ οὔτε περὶ κόσμον;

35 7. Ἀλλ' ἐστὶ τι ἕτερον ἵνα που στῆ ὁ γενόμενος κατὰ τοῦ ὄντος; Ἀλλ' ὑπὲρ αὐτὸν | ὁ θεός καὶ τὰ τοῦ θεοῦ. Καὶ τίς ἐστὶ τόπος τὰ ὑπὲρ τὸν κόσμον τούτου πεπληρωκότος;

328 r. 8. Ἀλλὰ προνοεῖ; Καὶ μὴν οὐδὲ προνοεῖ, εἰ μὴ πεποίηκεν. Εἰ δὲ μὴ ποιεῖ μήτε προνοεῖ μήτε ἐστὶ τόπος ἕτερος ἐν ᾧ

a-t-il place pour un autre Dieu? et pour les autres? Car si le monde achevé, qui a la forme d'une sphère, est enfermé par les cercles du ciel, et que le créateur du monde se situe au-dessus de son œuvre qu'il occupe par sa Providence, quelle place donner à un autre Dieu? et aux autres? Ce n'est ni dans le monde, puisqu'il relève d'un autre, ni autour du monde, puisque au-dessus de lui se trouve le Dieu créateur du monde.

5. Et s'il ne se situe ni dans le monde, ni autour du monde, puisque Dieu contient tout l'espace qui entoure le monde, où le situer? Au-dessus du monde et de Dieu, dans un autre monde et autour d'un autre monde? Mais s'il se situe dans un autre monde et autour d'un autre monde, d'une part, il n'est plus autour de nous, car il n'a pas non plus de pouvoir sur le monde; d'autre part, il n'est pas grand en puissance, puisqu'il occupe un lieu délimité. 6. Et s'il ne se situe ni dans un autre monde, puisque Dieu emplit tout, ni autour d'un autre monde, puisque Dieu contient tout, c'est qu'il n'existe pas, puisqu'il n'y a pas de lieu où il soit. Et quelle est son action, s'il existe un autre être duquel dépend le monde, et que lui se situe au-dessus du Créateur du monde sans être ni dans le monde, ni autour du monde?

7. Peut-être existe-t-il un autre lieu où il puisse se tenir, [ce Dieu du devenir opposé au Dieu de l'être]¹. Mais alors Dieu et ce qui relève de Dieu se situeront au-dessus de lui. Et quel lieu, puisque Dieu emplit l'espace situé au-dessus du monde? 8. Peut-être est-il Providence? Non, pourtant, s'il n'a pas fait acte de création². Et s'il ne crée pas, qu'il ne soit pas Providence et qu'il n'existe pas d'autre lieu où

16 μὲν γὰρ ὁ ~ NS || 24 ὑπὸ : ὑπὲρ N || 26 καὶ¹ Schwartz : ἢ codd. || 27 οὐδὲ Schwartz : οὔτε codd. || 30-31 πεπλήρωται — τούτου om. N (add. mg.) || 31 καὶ om. S || 32 ὄντος (bis) N || 34 ἐν + τῷ NS || περὶ + τὸν S || 35-36 ὁ — ὄντος secl. Ubaldi || 38 ἀλλὰ + οὐ A² mg. || καὶ μὴν — εἰ μὴ om. S || οὐδὲ προνοεῖ εἰ μὴ Gesner : οὐδὲν εἰ μὴ προνοῆ (προνοεῖ) ANP.

1. Passage sans doute interpolé.

2. Athénagore lie l'activité providentielle à l'acte créateur; comparer avec PHILON, *De Praem.* 42, p. 415; IRÉNÉE, *Haer.* III, 24, 2 (à propos du second Dieu gnostique).

40 ἐστίν, εἷς οὗτος ἐξ ἀρχῆς καὶ μόνος ὁ ποιητῆς τοῦ κόσμου θεός.

IX

1. Εἰ μὲν οὖν ταῖς τοιαύταις ἐννοίαις ἀπηρνούμεθα, ἀνθρωπικὸν ἂν τις εἶναι τὸν καθ' ἡμᾶς ἐνόμιζεν λόγον· ἐπεὶ δὲ αἱ φωναὶ τῶν προφητῶν πιστοῦσιν ἡμῶν τοὺς λογισμοὺς — νομιζῶ <δὲ> καὶ ὑμᾶς φιλομαθεστάτους καὶ ἐπιστημονεστάτους ὄντας οὐκ ἀνοήτους γεγονέναι οὔτε τῶν Μωσέως οὔτε τῶν Ἡσαίου καὶ Ἰερεμίου καὶ τῶν λοιπῶν προφητῶν, οἳ κατ' ἕκαστασιν τῶν ἐν αὐτοῖς λογισμῶν, κινήσαντος αὐτοὺς τοῦ θεοῦ πνεύματος, ἃ ἐνηργοῦντο ἐξεφώνησαν, συγχρησαμένου τοῦ πνεύματος ὡς εἰ καὶ αὐλητῆς αὐλὸν ἐμπνεύσαι —, τί οὖν οὗτοι;

2. « Κύριος ὁ θεὸς ἡμῶν· οὐ λογισθήσεται ἕτερος πρὸς αὐτόν. » Καὶ πάλιν· « Ἐγὼ θεὸς πρῶτος καὶ μετὰ ταῦτα, καὶ πλὴν ἐμοῦ οὐκ ἔστι θεός. » Ὁμοίως· « Ἐμπροσθεν ἐμοῦ οὐκ ἐγένετο ἄλλος θεὸς καὶ μετ' ἐμὲ οὐκ ἔσται· ἐγὼ ὁ θεὸς καὶ οὐκ ἔστι παρὲξ ἐμοῦ ». Καὶ περὶ τοῦ μεγέθους· « Ὁ οὐρανός μοι θρονός, ἡ δὲ γῆ ὑπόδιον τῶν ποδῶν μου. Ποῖον οἶκον οἰκοδομήσετέ μοι, ἢ τίς τόπος τῆς καταπαύσεώς μου; »

3. Καταλείπω δὲ ὑμῖν ἐπ' αὐτῶν τῶν βιβλίων γενομένους ἀκριβέστερον τὰς ἐκείνων ἐξετάσαι προφητείας, ὅπως μετὰ τοῦ προσήκοντος λογισμοῦ τὴν καθ' ἡμᾶς ἐπήρειαν ἀποσκευάσηθε.

IX, 2 ἐνόμιζεν Wil. : ἐνόμισεν codd. || 4 δὲ add. Gesner || ἡμᾶς NS || 6 ἡσαῖα AN || ἰηρημίου A² || 7 λογισμὸν N || 8 ἐνεργοῦντο N || 12 καὶ² om. P || 13 ὁμοίως Otto : ὁμοίως A || 14 ὁ θεός + σώζων A² mg. post παρὲξ ἐμοῦ (l. 15) ~ P om. N || 17 οἰκοδομήσεται N.

1. L'ensemble de la démonstration est à rapprocher d'IRÉNÉE, *Haer.* II, 1, 2-5. Elle n'est guère novatrice, et l'on peut en rechercher l'origine dans la doxographie de Xénophane, apud PSEUDO-ARISTOTE, *Mélistos, Xénophane, Gorgias* III = Xénophane A 28, Diels-Kranz.

il se tienne, c'est que depuis l'origine le Dieu créateur du monde est seul et unique¹.

CHAPITRE IX

TÉMOIGNAGE DES PROPHÈTES

1. Si nous nous contentions de telles considérations, l'on pourrait croire que notre doctrine est humaine; mais puisque la voix des prophètes corrobore nos raisonnements — et je suppose que vous, qui êtes si curieux de tout et si cultivés, vous n'êtes pas sans connaître les écrits de Moïse, d'Isaïe, de Jérémie et des autres prophètes, qui, dans le délire de leur raison, animés par l'Esprit divin, ont proclamé ce qu'ils avaient conçu sous son impulsion, l'Esprit les utilisant comme le flûtiste utilise sa flûte —, que disent-ils donc?

2. « Notre Dieu est Seigneur; il n'en sera pas compté d'autre que lui² »; et encore: « Je suis Dieu, le premier, et après cela, et en dehors de moi, il n'y a point de Dieu³ »; pareillement: « Avant moi, il n'y avait pas d'autre Dieu; après moi, il n'y en aura pas; je suis Dieu, et il n'y en a pas d'autre à côté de moi⁴ »; et sur la grandeur de Dieu: « J'ai le ciel pour trône, la terre pour marche de mes pieds; quelle demeure allez-vous me bâtir? En quel lieu pourrai-je reposer⁵? »

3. Je vous laisse le soin de vous pencher sur les livres eux-mêmes pour examiner plus en détail leurs prophéties, afin que vous ayez de bonnes raisons de rejeter les calomnies lancées contre nous.

2. *Baruch* 3, 36 (avec une variante).

3. *Isaïe* 44, 6 (avec de légères variantes).

4. *Isaïe* 43, 10-11.

5. *Isaïe* 46, 1 (avec une légère variante); comparer avec JUSTIN, *I Ap.* XXXVII, 3-4.

X

1. Τὸ μὲν οὖν ἄθεοι μὴ εἶναι, ἓνα τὸν ἀγέννητον καὶ
 328 v. ἀίδιον | καὶ ἀόρατον καὶ ἀπαθῆ καὶ ἀκατάληπτον καὶ
 ἀχώρητον, νῶ μόνῳ καὶ λόγῳ καταλαμβανόμενον, φωτὶ καὶ
 κάλλει καὶ πνεύματι καὶ δυνάμει ἀνεκδιηγήτῳ περιεχόμενον,
 5 ὑφ' οὗ γεγένηται τὸ πᾶν διὰ τοῦ <παρ'> αὐτοῦ λόγου καὶ
 διακεκόσμηται καὶ συγκρατεῖται, θεὸν ἄγοντες, ἱκανῶς μοι
 δέδεικται.

2. Νοοῦμεν γὰρ καὶ υἷὸν τοῦ θεοῦ. Καὶ μὴ μοι γελοῖόν
 τις νομίση τὸ υἷὸν εἶναι τῷ θεῷ. Οὐ γὰρ ὡς ποιηταὶ μυθο-
 10 ποιοῦσιν οὐδὲν βελτίους τῶν ἀνθρώπων δεικνύντες τοὺς
 θεοὺς, ἢ περὶ τοῦ θεοῦ καὶ πατρὸς ἢ περὶ τοῦ υἱοῦ
 πεφρονήκαμεν, ἀλλ' ἐστὶν ὁ υἷὸς τοῦ θεοῦ λόγος τοῦ πατρὸς
 ἐν ἰδέᾳ καὶ ἐνεργείᾳ· πρὸς αὐτοῦ γὰρ καὶ δι' αὐτοῦ πάντα
 15 ἐγένετο, ἐνὸς ὄντος τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ. Ὀντος δὲ τοῦ
 υἱοῦ ἐν πατρὶ καὶ πατρὸς ἐν υἱῷ ἐνότητι καὶ δυνάμει
 πνεύματος, νοῦς καὶ λόγος τοῦ πατρὸς ὁ υἷὸς τοῦ θεοῦ.
 3. Εἰ δὲ δι' ὑπερβολὴν συνέσεως σκοπεῖν ὑμῖν ἔπεισιν, ὁ
 παῖς τί βούλεται, ἐρῶ διὰ βραχέων· πρῶτον γέννημα εἶναι

X, 1 τὸν P^{pc} : τὸ ANP^{ac} || 5 τοῦ παρ' Schwartz : τοῦ A² om. A^{ac} || 6
 διακεκόσμητε N || 14 ὄντως N.

1. On retrouve de semblables épithètes (« négatives ») dans le moyen-platonisme; cf. ALBINOS, *Épitomè* X, 2-3 et 8. Les chrétiens les ont utilisées pour opposer le Dieu incréé aux dieux créés des cités : cf. ARISTIDE, *Apol.* I; JUSTIN, *Dial.* IV, 1; CXXVII, 1-4; TATIEN, *Ad Graec.* IV, 1-2; THÉOPHILE, *Ad Aut.* I, 3-4; CLÉMENT, *Protr.* VI, 68, 3. IRÉNÉE les emploie pour opposer le vrai Dieu aux Éons gnostiques : *Haer.* II, 12, 1; III, 8, 3; IV, 38, 1. Le mot ἀνεκδιηγήτος a, quant à lui, son correspondant chez Paul, *II Cor.* 9, 15. Cf. *supra* IV, 1.

2. Cf. Paul, *I Tim.* 6, 16; *I Jean* 1, 7.

CHAPITRE X

EXPOSÉ RAPIDE DE LA THÉOLOGIE CHRÉTIENNE :
LA TRINITÉ, LES ANGES

1. Que nous ne sommes donc pas des athées — puisque nous reconnaissons comme Dieu l'être unique incréé, éternel, invisible, impassible, insaisissable et illimité, compréhensible uniquement par l'intelligence et la raison¹, enveloppé d'une lumière², d'une beauté, d'un esprit et d'une puissance indicibles, qui a créé l'univers, qui l'a ordonné et qui le gouverne par l'intermédiaire du Verbe issu de lui —, j'en ai donné des preuves suffisantes.

2. En effet, nous reconnaissons aussi un Fils de Dieu; et que personne ne trouve ridicule que Dieu ait un Fils; car ce n'est pas à la façon des poètes qui, dans leurs fables, présentent les dieux aucunement meilleurs que les hommes, que nous avons conçu notre doctrine d'un Dieu qui soit aussi un Père, ou celle du Fils; mais le Fils de Dieu est le Verbe du Père en idée et en énergie³: tout a été fait par son opération et son intermédiaire, puisque le Père et le Fils ne font qu'un. Et comme le Fils est dans le Père, et le Père, dans le Fils⁴, dans une unité et une puissance spirituelles, le Fils de Dieu est l'intelligence et la raison du Père. 3. Et si, dans votre très grande sagesse, il vous plaît de chercher ce que veut dire l'expression « enfant de Dieu », je vous l'expliquerai brièvement: il est le premier

3. Étrange formule, que l'on retrouve chez HIPPOLYTE, *Haer.* V, 7, 22, à propos des divinités païennes: « formes et fonctions » (trad. A. Siouville).

4. Cf. *Jean* 1, 1-3; 10, 30 et 38; 17, 21-23.

20 τῷ πατρὶ, οὐχ ὡς γενόμενον — ἐξ ἀρχῆς γὰρ ὁ θεός, νοῦς
 αἰδῖος ὢν, εἶχεν αὐτὸς ἐν ἑαυτῷ τὸν λόγον, αἰδῖως λογικὸς
 ὢν —, ἀλλ' ὡς τῶν ὑλικῶν ξυμπάντων ἀποίου φύσεως καὶ
 γῆς ἀχρείας ὑποκειμένων δίκην, μειγμένων τῶν παχυμε-
 25 ρεστέρων πρὸς τὰ κουφότερα, ἐπ' αὐτοῖς ἰδέα καὶ ἐνέργεια
 εἶναι, προελθῶν. 4. Συνάδει δὲ τῷ λόγῳ καὶ τὸ προφητικὸν
 πνεῦμα· « Κύριος γὰρ », φησὶν, « ἔκτισέν με ἀρχὴν ὁδῶν
 αὐτοῦ εἰς ἔργα αὐτοῦ. » Καίτοι καὶ αὐτὸ τὸ ἐνεργοῦν τοῖς
 ἐκφωνοῦσι προφητικῶς ἅγιον πνεῦμα ἀπόρροιαν εἶναι φαμεν
 τοῦ θεοῦ, ἀπορρέον καὶ ἐπαναφερόμενον ὡς ἀκτῖνα ἡλίου.
 329 r. 5. Τίς οὖν οὐκ ἂν ἀπορήσαι <τοὺς> ἄγοντας | θεὸν
 30 πατέρα καὶ υἱὸν θεὸν καὶ πνεῦμα ἅγιον, δεικνύσας αὐτῶν καὶ
 τὴν ἐν τῇ ἐνώσει δύναμιν καὶ τὴν ἐν τῇ τάξει διαίρεσιν,
 ἀκούσας ἀθέους καλουμένους; Καὶ οὐδ' ἐπὶ τούτοις τὸ
 θεολογικὸν ἡμῶν ἴσταται μέρος, ἀλλὰ καὶ πλῆθος ἀγγέλων
 καὶ λειτουργῶν φαμεν, οὓς ὁ ποιητὴς καὶ δημιουργὸς
 35 κόσμου θεὸς διὰ τοῦ παρ' αὐτοῦ λόγου διένειμε καὶ διέταξεν
 περὶ τε τὰ στοιχεῖα εἶναι καὶ τοὺς οὐρανοὺς καὶ τὸν κόσμον
 καὶ τὰ ἐν αὐτῷ καὶ τὴν τούτων εὐταξίαν.

22 ἀχρείας Maran : οχιας (οχριας) A (NP) || 23 ἰδέα καὶ ἐνεργεία P || 25
 πνεύματι AN^{ac}P || ἐκτίσεν N || 29 οὖν om. P || τοὺς add. Wil. || ἄγοντας
 Wil. : λέγοντας A²NP || 30 αὐτὸν A^{ac} || 32 ἀκούσασα θεοὺς A^{ac} || οὐδ'
 Wil. : οὐκ codd. || τούτους S || 33 μέρος : μέλος S || 35 διένημε N || 37
 τούτων : αὐτῶν S^{pc}.

1. Cf. *Prov.* 8, 22; *Paul, Col.* 1, 15; *Rom.* 8, 29; *JUSTIN, 1 Ap.* XLVI, 2; LXIII, 15; *Dial.* LXII, 4; *TATIEN, Ad Graec.* V; *THÉOPHILE, Ad Aut.* II, 22; *CLÉMENT, Protr.* IX, 82, 7.

2. Citation de *Prov.* 8, 22 : c'est la Sagesse de Dieu, ici identifiée au Verbe, qui parle. Cité aussi par *JUSTIN, Dial.* LXI, 3; *CLÉMENT, Protr.* VIII, 80, 1.

3. Le terme ἀπόρροια est scripturaire (cf. *Sag.* 7, 25 : ἀτμὶς γὰρ ἐστὶν τῆς τοῦ θεοῦ δυνάμεως καὶ ἀπόρροια τῆς τοῦ παντοκράτορος δόξης εὐλακρινῆς). Athénagore a employé le mot ἀκτίς pour ἀτμὶς; les deux termes étaient souvent confondus; cf. *Sir.* 43, 4 (« rayons » et « vapeurs

rejeton du Père¹, non pas qu'il soit né — car dès l'origine Dieu, qui est intelligence éternelle, portait en lui son Verbe, puisqu'il est éternellement raisonnable —, mais parce qu'alors que toute la matière était dénuée de qualité, comme une terre non travaillée, les éléments les plus épais se trouvant mêlés aux plus légers, il a procédé du Père pour leur servir d'idée et d'énergie. 4. En accord avec cette doctrine, l'Esprit prophétique proclame aussi : « Car le Seigneur m'a établi la première de ses voies pour ses œuvres². » En vérité, cet Esprit-Saint qui se manifeste dans les paroles des prophètes, nous affirmons qu'il est lui aussi une émanation de Dieu³; il émane de lui et retourne à lui comme les rayons du soleil.

5. Qui donc n'éprouverait pas de la gêne à entendre qualifier d'athées ceux-là qui reconnaissent un Dieu Père, un Dieu Fils et un Esprit-Saint, et qui enseignent à la fois leur puissance dans l'unité et leur distinction dans le rang⁴? Et notre doctrine théologique ne s'en tient pas là; mais nous reconnaissons aussi une multitude d'anges et de ministres, entre lesquels le Dieu Créateur et Artisan du monde a réparti les fonctions par l'intermédiaire de son Verbe, leur confiant le soin des éléments, des cieus, du monde et de ce qu'il contient, et de l'harmonie des uns et des autres.

de feu » du soleil, œuvre de Dieu). Comparer avec *IRÉNÉE, Haer.* II, 13, 5 (à propos de l'Intellect); II, 17, 7 (à propos des Éons).

4. Cf. *TERTULLIEN, Adv. Prax.* 2; comparer avec *JUSTIN, 1 Ap.* XIII, 3.

XI

CHAPITRE XI

IDÉAL CHRÉTIEN ET VANITÉS PHILOSOPHIQUES :
SAVANTS ET PETITES GENS

1. Εἰ δὲ ἀκριβῶς διέξειμι τὸν καθ' ἡμᾶς λόγον, μὴ θαυμάσητε· ἵνα γὰρ μὴ τῇ κοινῇ καὶ ἀλόγῳ συναποφέρησθε γνώμῃ, ἔχητε δὲ τάληθές εἰδέναι, ἀκριβολογοῦμαι· ἐπεὶ καὶ δι' αὐτῶν δογμάτων οἷς προσέχομεν, οὐκ ἀνθρωπικοῖς οὖσιν
5 ἀλλὰ θεοφάτοις καὶ θεοδιδάκτοις, πείσαι ὑμᾶς μὴ ὡς περὶ ἀθέων ἔχειν δυνάμεθα. 2. Τίνες οὖν ἡμῶν οἱ λόγοι οἷς ἐντρεφόμεθα; « Λέγω ὑμῖν· ἀγαπᾶτε τοὺς ἐχθροὺς ὑμῶν, εὐλογεῖτε τοὺς καταρωμένους, προσεύχεσθε ὑπὲρ τῶν διωκόντων ὑμᾶς, ὅπως γένησθε υἱοὶ τοῦ πατρὸς τοῦ ἐν τοῖς οὐρανοῖς, ὃς τὸν ἥλιον αὐτοῦ ἀνατέλλει ἐπὶ πονηροὺς καὶ ἀγαθοὺς καὶ βρέχει ἐπὶ δικαίους καὶ ἀδίκους. »

3. Ἐπιτρέψατε ἐνταῦθα τοῦ λόγου ἐξακουστοῦ μετὰ πολλῆς κραυγῆς γεγονότος ἐπὶ παρρησίαν ἀναγαγεῖν, ὡς ἐπὶ βασιλέων φιλοσόφων ἀπολογούμενον. Τίνες γὰρ ἢ τῶν τοῦ
15 συλλογισμοῦ ἀναλυόντων καὶ τὰς ἀμφιβολίας διαλυόντων καὶ τὰς ἐτυμολογίας σαφηνιζόντων ἢ τῶν τὰ ὁμώνυμα καὶ συνώνυμα καὶ κατηγορήματα καὶ ἀξιώματα καὶ τί τὸ
329 v. ὑποκείμενον καὶ τί τὸ κατηγορούμενον * * <οἱ> εὐδαίμονας ἀποτελεῖν διὰ τούτων καὶ τῶν τοιούτων λόγων ὑπισχνοῦνται

XI, 1 μὴ om. P || 3 ἔχετε N || εἰδέναι : εἶναι NS || 5 θεοφάτοις S || 7 ὑμῶν : ἡμῶν NS || 8 εὐλογεῖται N || προσεύχεσθαι ὑπὲρ N || 12 ἐπιτρέψατε N^{pc} : ἐπιστρέψατε AP || 13 ἀναγεῖν P || 14 τοὺς om. S || 18 lacunam supposuit Schwartz (+ διδασκόντων Gesner) || οἱ ego : οἱ P (m. recent.) om. ANE² || 18-19 διὰ τούτων εὐδαίμονας ἀποτελεῖν ~ P.

1. Citation de *Matthieu* 5, 44-45 (add.); cf. aussi *Luc* 6, 27-28. Passages cités par JUSTIN, *1 Ap.* XV, 10; THÉOPHILE, *Ad Aut.* III, 14; CLÉMENT, *Protr.* XI, 114, 3; *Ad Diogn.* V, 11-16; VI, 6.

1. Si j'expose minutieusement notre doctrine, n'en soyez pas surpris : car ma minutie tend à éviter que vous ne vous laissiez emporter par les absurdes préjugés communs et à vous permettre de connaître la vérité. Et c'est en vous livrant les principes que nous observons — principes qui ne viennent pas des hommes, mais qui sont la voix et l'enseignement de Dieu — que nous pouvons vous persuader de ne pas nous considérer comme des athées. 2. Quelle est donc cette doctrine dans laquelle nous sommes élevés? « Je vous le dis : aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, priez pour ceux qui vous persécutent, afin de devenir les fils du Père qui est dans les cieux, lui qui fait lever son soleil sur les méchants comme sur les bons, et qui fait pleuvoir sur les justes comme sur les injustes¹. »

3. Permettez-moi maintenant, bien que notre doctrine se soit fait entendre dans un tollé général², d'en reprendre l'exposé en toute liberté, puisque aussi bien c'est devant des empereurs philosophes que je présente ma défense. En effet, parmi ces gens qui analysent les syllogismes, qui résolvent les équivoques, qui éclairent les étymologies ou (qui enseignent) les homonymes et les synonymes, les prédicats et les axiomes, ce que sont le sujet et l'attribut, et

2. Passage au sens controversé; je n'ai pas cru devoir supposer que l'ouvrage fût destiné à une lecture publique devant l'empereur, et j'ai compris par λόγος non pas le discours, mais la doctrine.

- 20 τούς συνόντας, οὕτως ἐκκεκαθαρμένοι εἰσὶ τὰς ψυχὰς ὡς ἀντὶ τοῦ μισεῖν τοὺς ἐχθροὺς ἀγαπᾶν καὶ ἀντὶ τοῦ, τὸ μετριώτατον, κακῶς ἀγορεύειν τοὺς προκατάρξαντας λοιδορίας εὐλογεῖν, καὶ ὑπὲρ τῶν ἐπιβουλευόντων εἰς τὸ ζῆν προσεῦχεσθαι; Οἱ τούναντίον ἀεὶ διατελοῦσι κακῶς τὰ
- 25 ἀπόρρητα ἑαυτοὺς ταῦτα μεταλλεύοντες καὶ ἀεὶ τι ἐργάσασθαι ἐπιθυμοῦντες κακόν, τέχνην λόγων καὶ οὐκ ἐπίδειξιν ἔργων τὸ πρᾶγμα πεποιημένοι.
4. Παρὰ δ' ἡμῖν εὐροῖτε ἂν ἰδιώτας καὶ χειροτέχνας καὶ γραῖδια, εἰ λόγῳ τὴν ὠφέλειαν παριστᾶν εἰσὶν ἀδύνατοι τὴν
- 30 παρὰ τοῦ λόγου, ἔργῳ τὴν ἀπὸ τῆς προαιρέσεως ὠφέλειαν ἐπιδεικνυμένους· οὐ γὰρ λόγους διαμνημονεύουσιν, ἀλλὰ πράξεις ἀγαθὰς ἐπιδεικνύουσιν, παιόμενοι μὴ ἀντιτύπτειν καὶ ἀρπαζόμενοι μὴ δικάζεσθαι, τοῖς αἰτοῦσιν διδόναι καὶ τοὺς πλησίον ἀγαπᾶν ὡς ἑαυτοὺς.

XII

1. Ἄρα τοίνυν, εἰ μὴ ἐφρονηθέναι θεὸν τῷ τῶν ἀνθρώπων γένει ἐνομιζόμεν, οὕτως ἂν ἑαυτοὺς ἐξεκαθαίρομεν; Οὐκ ἔστιν εἰπεῖν, ἀλλ' ἐπεὶ πεπείσμεθα ὑφέξειν παντὸς

22 λοιδορίας N || 25 ἑαυτοῖς S || ταῦτα : τὰ τοιαῦτα P || 26 κακόν : σκαῖόν N || λόγον N || 29 παριστᾶν τὴν ὠφέλειαν ~ P.

XII, 3 ἄλλο A^{ac} || ὑφέξειν : ἐξεπειν P^{ac}

1. Cf. *Matth.* 5, 39-45; *Lc* 6, 27-30. Cf. *L.* (= *Legatio*) I, 4 et XXXIV, 3, où est repris le même thème. Comparer avec JUSTIN, *1 Ap.* XIV, 3; *Dial.* CXXXIII. Sur les sophistes et rhéteurs, cf. JUSTIN, *1 Ap.* XIV, 3; *Dial.* III, 3; TATIEN, *Ad Graec.* XXVI; CLÉMENT, *Strom.* VIII, 1-3.

2. Selon les paroles mêmes du Christ : on reconnaît l'arbre à ses fruits : *Matth.* 12, 33; *Lc* 6, 43. Cf. JUSTIN, *1 Ap.* XVI, 2; TATIEN, *Ad Graec.* XXVI; M. FÉLIX, *Oct.* XXXVIII, 6. Comparer avec Paul, *1 Tim.* 6, 3-5; IRÉNÉE, *Haer.* III, 24, 2.

qui se font fort avec de telles leçons de causer le bonheur de leurs disciples, quels sont ceux qui ont l'âme assez purifiée pour aimer leurs ennemis plutôt que de les haïr, pour bénir ceux qui ont pris l'initiative de les injurier plutôt que de les apostropher méchamment, ce qui serait pourtant une attitude très modérée, et pour prier en faveur de ceux qui complotent contre leur vie¹? Eux, au contraire, n'ont de cesse de fouiller ces secrets avec un mauvais zèle et de vouloir toujours accomplir quelque mauvaise besogne, faisant leur affaire de l'art des mots, et non de la preuve par les actes².

4. Vous pourrez trouver chez nous de simples particuliers, des artisans, des vieilles femmes qui, s'ils sont incapables d'établir par un raisonnement l'intérêt de notre doctrine³, affichent dans leurs actes la valeur de nos principes; car s'ils ne répètent pas des formules, du moins affichent-ils une conduite vertueuse, en ne répondant pas à ceux qui les frappent, en ne poursuivant pas en justice ceux qui les pillent, en donnant à ceux qui leur demandent et en aimant leur prochain comme leur propre personne.

CHAPITRE XII

LES MŒURS CHRÉTIENNES ET LA CROYANCE AU JUGEMENT

I. Eh bien, si nous pensions qu'il n'existe pas de Dieu pour veiller sur la race humaine, nous garderions-nous si purs? On ne saurait le prétendre; mais puisque nous

3. Les païens affichaient le plus grand mépris pour l'humble origine et la culture modeste des chrétiens; cf. JUSTIN, *1 Ap.* LX, 11; *2 Ap.* X, 8; TATIEN, *Ad Graec.* XXXII; M. FÉLIX, *Oct.* XVI, 5 et XXXVI, 3; et surtout Celse apud ORIGÈNE, *C. Cels.* III, 55.

τοῦ ἐνταῦθα βίου λόγον τῷ πεποιηκότι καὶ ἡμᾶς καὶ τὸν
 5 κόσμον θεῶ, τὸν μέτριον καὶ φιλάνθρωπον καὶ εὐκατα-
 φρόνητον βίον αἰρούμεθα, οὐδὲν τηλικούτον πείσεσθαι κακὸν
 ἐνταῦθα νομίζοντες κἂν τῆς ψυχῆς ἡμᾶς ἀφαιρῶνται τινες,
 ὧν ἐκεῖ κοιμούμεθα τοῦ πρᾶου καὶ φιλανθρώπου καὶ
 ἐπιεικοῦς βίου παρὰ τοῦ μεγάλου δικαστοῦ. 2. Πλάτων μὲν
 10 οὖν Μίνω καὶ Ῥαδάμανθον δικάσειν καὶ κολάσειν τοὺς
 330 γ. πονηροὺς | ἔφη, ἡμεῖς κἂν Μίνως τις κἂν Ῥαδάμανθος ἦ
 κἂν ὁ τούτων πατήρ, οὐδὲ τοῦτόν φαμεν διαφεύξεσθαι τὴν
 κρίσιν τοῦ θεοῦ.

3. Εἴθ' οἱ μὲν τὸν βίον τοῦτον νομίζοντες « Φάγωμεν καὶ
 15 πῖωμεν, αὔριον γὰρ ἀποθνήσκομεν » καὶ τὸν θάνατον βαθὺν
 ὕπνον καὶ λήθην τιθέμενοι — « Ὑπνος καὶ θάνατος διδυμά-
 νε » — πιστεύονται θεοσεβεῖν ἄνθρωποι δὲ τὸν μὲν ἐνταῦθα
 ὀλίγου καὶ μικροῦ τινος ἄξιον βίον λελογισμένοι, ὑπὸ μόνου
 δὲ παραπεμπόμενοι τοῦ τὸν ὄντως θεὸν καὶ τὸν παρ' αὐτοῦ
 20 λόγον εἰδέναι, τίς ἢ τοῦ παιδὸς πρὸς τὸν πατέρα ἐνότης, τίς
 ἢ τοῦ πατρὸς πρὸς τὸν υἱὸν κοινωνία, τί τὸ πνεῦμα, τίς ἢ
 τῶν τοσοῦτων ἔνωσις καὶ διαίρεσις ἐνουμένων, τοῦ πνεύμα-
 τος, τοῦ παιδός, τοῦ πατρὸς, πολὺ δὲ καὶ κρείττον' ἢ εἰπεῖν
 λόγῳ τὸν ἐκδεχόμενον βίον εἰδότες, ἐὰν καθαροὶ ὄντες ἀπὸ
 25 παντὸς παραπεμφθῶμεν ἀδικήματος, μέχρι τοσοῦτου δὲ
 φιλανθρωπότατοι ὥστε μὴ μόνον στέργειν τοὺς φίλους —

6-7 ἐνταῦθα κακὸν πείσεσθαι ~ P || 11 τις om. P || 12 τοῦτόν : τούτων
 A^{ac} || διαφεύξεσθαι N || 16 ὕπνος καὶ θάνατος Wil. : ὕπνω καὶ θανάτῳ AN
 ὕπνω καὶ θανάτῳ PS || 16-17 διδυμάοναι N διδυμάω S || 19 τοῦ τὸν
 Maran : τοῦτον A^{ac} τούτου A²NP || ὄντως Schwartz : ὄν ἴσως ANP || 23
 κρείττον' Schwartz : κρείττον AP κρείττων N κρείττω S κρείττονα E² || 24
 ἐκδεχομένων A^{ac} || 26 τοὺς φίλους + ἀλλὰ καὶ τοὺς ἐχθροὺς S s.l.

1. Cf. Paul, *Rom.* 8, 18.

2. Minos et Rhadamante, tous deux fils de Zeus, étaient selon Platon juges des âmes aux Enfers : *Gorgias* 523c-524a; *Apol. Socr.* 41a. Cf. JUSTIN, *1 Ap.* VIII, 4; TATIEN, *Ad Graec.* XXV.

3. Citation extraite d'*Isaïe* 22, 13, et déjà utilisée dans un contexte

sommes convaincus que nous rendrons compte de toute notre vie d'ici-bas au Dieu qui nous a créés et qui a créé le monde, nous choisissons de mener une vie de modération, de charité et d'humilité, parce que nous croyons que nous ne connaissons pas ici-bas — même si l'on nous arrachait la vie — de maux comparables aux récompenses que nous obtiendrons alors du Grand Juge pour une vie de bonté, de charité et de douceur¹. 2. Platon a dit que Minos et Rhadamante jugeront et puniront les méchants²; nous, nous disons que même s'il existe un Minos, un Rhadamante, ou leur père à tous deux, il ne pourra pas, lui non plus, échapper au jugement de Dieu.

3. Et puis il y a ceux qui conçoivent la vie comme cela : « Mangeons et buvons, car nous mourons demain³ », et qui regardent la mort comme un sommeil et un oubli profond : « Le sommeil et la mort sont jumeaux⁴ »; et ils passent pour pieux⁵ ! Il existe en revanche des hommes qui font très peu de cas de la vie d'ici-bas, mais qui se laissent guider uniquement par le désir de connaître le vrai Dieu et son Verbe, de savoir ce qu'est l'unité du Fils avec le Père, ce qu'est la communion du Père avec le Fils, ce qu'est l'Esprit, ce que sont l'union et la distinction des trois personnes ainsi confondues, l'Esprit, le Fils et le Père; qui savent que la vie qui nous attend sera bien plus belle qu'on ne saurait le dire si nous nous sommes gardés purs de toute faute, et qui pratiquent l'amour du prochain à ce point qu'ils ne se contentent pas d'aimer leurs amis,

identique par Paul, *1 Cor.* 15, 32. Athénagore vise ici les épicuriens; cf. *D.R.* XIX, 3.

4. Citation homérique (*Il.* XIV, 231; XVI, 672; *Od.* XIII, 79), abondamment utilisée : PLATON, *Apol. Socr.* 40c-d; XÉNOPHON, *Cyr.* 8, 7, 21; CLÉMENT, *Protr.* X, 102, 3; etc. Cf. encore *D.R.* XVI, 5 (même citation; contexte très différent).

5. Les épicuriens professaient hautement leur piété; cf. CICÉRON, *D.N.D.* I, 44, 123; et H. DIELS, *Dox. Graec.* p. 127 (« pietatis confessio »).

« Ἐὰν γὰρ ἀγαπάτε », φησί, « τοὺς ἀγαπῶντας καὶ δανείζετε τοῖς δανείζουσιν ὑμῖν, τίνα μισθὸν ἔχετε; » —, τοιοῦτοι δὲ ἡμεῖς ὄντες καὶ τὸν τοιοῦτον βιοῦντες βίον ἵνα κριθῆναι
30 διαφύγωμεν, ἀπιστοῦμεθα θεοσεβεῖν;

4. Ταῦτα μὲν οὖν μικρὰ ἀπὸ μεγάλων καὶ ὀλίγα ἀπὸ πολλῶν, ἵνα μὴ ἐπὶ πλεῖον ὑμῖν ἐνοχλοῖημεν· καὶ γὰρ τὸ μέλι καὶ τὸν ὄρον δοκιμάζοντες μικρῷ μέρει τοῦ παντός τὸ πᾶν εἰ καλὸν δοκιμάζουσιν.

XIII

1. Ἐπεὶ δὲ οἱ πολλοὶ τῶν ἐπικαλούντων ἡμῖν τὴν ἀθεότητα οὐδ' ὄναρ τί ἐστι θεὸν ἐγνωκότες, ἀμαθεῖς καὶ ἀθεώρητοι ὄντες τοῦ φυσικοῦ καὶ τοῦ θεολογικοῦ λόγου, μετροῦντες τὴν εὐσέβειαν θυσιῶν νόμῳ, ἐπικαλοῦσιν τὸ μὴ
5 καὶ τοὺς αὐτοὺς ταῖς πόλεσι θεοὺς ἄγειν, σκέψασθέ μοι, 330 v. αὐτοκράτορες, ὧδε περὶ ἑκατέρων, καὶ πρῶτόν γε περὶ τοῦ μὴ θύειν.

2. Ὁ τοῦδε τοῦ παντός δημιουργὸς καὶ πατήρ οὐ δεῖται αἵματος οὐδὲ κνίσσης οὐδὲ τῆς ἀπὸ τῶν ἀνθῶν καὶ θυμιαμάτων εὐωδίας, αὐτὸς ὢν ἡ τελεία εὐωδιά, ἀνενδεής καὶ ἀπροσδεής· ἀλλὰ θυσία αὐτῷ μεγίστη, ἂν γινώσκωμεν τίς

27 δανείζετε S : δανείζετε AP δανίζεται N || 28 δανίζουσιν N || ἔξεται N || 29 ἡμεῖς : ὑμεῖς P^{ac} || 34 δοκιμάζουσιν (ἀδοκιμάζουσιν in VII, 5) — παρατραπῶσιν (XII, 34 — XIII, 22) jam inseruit priore loco codd. (VII, 5).

XIII, 1 δὲ : δὴ S || 5 σκέψασθαι N || 6 ὧδε A || 7 μὴ + μὴ AN || 8 τοῦδε om. S.

1. Citation approximative de *Matth.* 5, 46; ou *Lc* 6, 32-34.

2. Cf. *L.* XXXVI, 2; *D.R.* XX; etc.

3. Comparer avec IRÉNÉE, *Haer.* II, 19, 8.

car, dit l'Écriture : « Si vous aimez ceux qui vous aiment, si vous prêtez à ceux qui vous prêtent, quelle récompense en aurez-vous ¹? » Voilà ce que nous sommes, voilà la vie que nous menons pour échapper au Jugement ² : et l'on doute de notre piété?

4. J'ai choisi des faits insignifiants parmi de remarquables et quelques cas parmi beaucoup d'autres, afin de ne pas vous importuner trop longtemps; car il suffit de goûter une petite quantité de miel et de petit lait pour juger de la qualité de l'ensemble ³.

B — Athéisme pratique

CHAPITRE XIII

VANITÉ DES SACRIFICES

1. Et puisque la majorité de ceux qui nous accusent d'athéisme — sans même avoir la plus vague idée de ce qu'est Dieu, dans l'ignorance et l'inexpérience des sciences physique et théologique — évaluent la piété à l'observance des sacrifices ⁴ et nous accusent de ne pas reconnaître les mêmes dieux que les cités, veuillez considérer, Majestés, ce qu'il en est de ces deux griefs — et d'abord du refus de sacrifier.

2. L'Artisan et Père de cet univers n'a pas besoin de sang ni de la fumée des sacrifices, ni du parfum des fleurs et des encens ⁵, puisqu'il est lui-même le parfum suprême ⁶, qu'il n'a pas de besoin et qu'il se suffit à lui-même;

4. Mot à mot : à la loi des sacrifices.

5. Cf. *Psaumes* 40, 7; ARISTIDE, *Apol.* I; JUSTIN, *1 Ap.* IX, 1 et XIII, 1-2; *Ad Diogn.* II, 8; III, 4-5; ORIGÈNE, *C. Cels.* VIII, 57; TERTULLIEN, *Ad Scap.* 2; M. FÉLIX, *Oct.* XXXII, 1-3; et chez les philosophes. HÉRACLITE, frag. B 5 Diels-Kranz; LUCRÈCE, *De Rerum Nat.* V, 1198-1203; SÉNÈQUE apud LACTANCE, *Inst. Div.* VI, 25.

6. Même image chez IRÉNÉE, *Haer.* IV, 14, 3.

ἐξέτεινε καὶ συνεσφαίρωσεν τοὺς οὐρανοὺς καὶ τὴν γῆν
κέντρου δίκην ἤδρασε, τίς συνήγαγεν τὸ ὕδωρ εἰς θαλάσσας
καὶ διέκρινεν τὸ φῶς ἀπὸ τοῦ σκότους, τίς ἐκόσμησεν
15 ἄστροις τὸν αἰθέρα καὶ ἐποίησεν πᾶν σπέρμα τὴν γῆν
ἀναβάλλειν, τίς ἐποίησεν ζῶα καὶ ἄνθρωπον ἐπλασεν.

3. Ὅταν <οὖν> ἔχοντες τὸν δημιουργὸν θεὸν συνέχοντα
καὶ ἐποπτεύοντα ἐπιστήμη καὶ τέχνη καθ' ἣν ἄγει τὰ
πάντα, ἐπαίρωμεν ὁσίους χεῖρας αὐτῶ, ποίας ἔτι χρεῖαν
20 ἐκατόμβης ἔχει;

4. Καὶ τοὺς μὲν θυσίησι καὶ εὐχολῆς ἀγανῆσι
λοιβῆ τε κνίση τε παρατρῶσιν ἄνθρωποι,
λισσόμενοι, ὅτε κέν τις ὑπερβαίη καὶ ἀμάρτη.

Τί δὲ μοι ὀλοκαυτώσεων, ὧν μὴ δεῖται ὁ θεός; καίτοι
25 προσφέρειν, δέον ἀναίμακτον θυσίαν καὶ λογικὴν προσάγειν
λατρείαν.

XIV

1. Ὁ δὲ περὶ τοῦ μὴ προσιέναι καὶ τοὺς αὐτοὺς ταῖς
πόλεσιν θεοὺς ἄγειν πάνυ αὐτοῖς εὐθήτης λόγος· ἀλλ' οὐδὲ οἱ
ἡμῖν ἐπικαλοῦντες ἀθεότητα, ἐπεὶ μὴ τοὺς αὐτοὺς οἷς ἴσασιν
νομίζομεν, σφίσιν αὐτοῖς συμφωνοῦσιν περὶ θεῶν [μάτην],

16 ἀναβαλεῖν N || καὶ + τὸν P || 17 οὖν add. Maran || 18 post
ἐποπτεύοντα lacunam indicavit Schwartz || 21 τοὺς : τοῖς S || εὐχολῆς AN
|| 22 παρατρῶσιν S || 24 ὁ om. P || καίτοι : καὶ A^{ac} || 25 καὶ ego : τὴν
A^{ac} καὶ τὴν A²NP.

XIV, 1 περὶ τοῦ μὴ Gesner : μὴ περὶ τοῦ codd. || 2 θεὸν N^{ac} || 4 ματήν
secl. Maran.

1. Ces différentes expressions sont bibliques; cf. *Job* 9, 8; *Ps.* 104, 2.5.9; *Gen.* 1, 4-5.14-15. Comparer avec THÉOPHILE, *Ad Aut.* I, 6-7; II, 11; *Ad Diogn.* VII, 2.

2. Allusion à Paul, *I Tim.* 2, 8.

mais ce sera lui offrir le plus grand sacrifice que de savoir
qui a déployé et courbé les cieux, qui a établi la terre
comme centre du monde, qui a rassemblé les eaux pour
former les mers, qui a séparé la lumière des ténèbres, qui a
orné d'astres l'éther, qui a fait porter à la terre toutes
sortes de semences, qui a créé les animaux et qui a façonné
l'homme¹.

3. Ainsi donc, puisque nous admettons un Dieu artisan
qui donne sa cohérence <à l'univers> et le gouverne avec
cette science et cette habileté qu'il manifeste dans la
conduite de toutes choses, et que nous tendons vers lui des
mains pures², quel besoin a-t-il encore d'hécatombes?

4. « Eux, les hommes les fléchissent avec des sacrifices et
d'humbles prières,
Avec des libations et la graisse des victimes, quand ils
viennent
Les supplier après une offense ou après une faute³ »;

mais moi, qu'ai-je à faire d'holocaustes dont Dieu n'a pas
besoin? Et certes, il faut lui adresser un sacrifice non
sanglant, lui rendre un culte rationnel⁴.

CHAPITRE XIV

ABSENCE DE FONDEMENT DES CULTES TRADITIONNELS :
DIVERSITÉ DES PERSONNES DIVINES SELON LES CITÉS ;
SECOND CATALOGUE DE HÉROS

1. Ils nous reprochent aussi — de façon tout à fait
absurde — de ne pas adorer ni reconnaître les mêmes
dieux que les cités; mais eux qui nous accusent d'impiété
parce que nous n'admettons pas les mêmes dieux qu'eux
reconnaissent, ils ne s'accordent pas sur l'identité des

3. HOMÈRE, *Il.* IX, 499-501; cité par PLATON, *Resp.* 364 d-e.

4. Allusion à Paul, *Rom.* 12, 1.

5 ἄλλ' Ἀθηναῖοι μὲν Κελεὸν καὶ Μετάνειραν ἴδρυνται θεοῦς,
 Λακεδαιμόνιοι δὲ Μενέλεων καὶ θύουσιν αὐτῶ καὶ εὐορτάζου-
 σιν, Ἰλιεῖς δὲ οὐδὲ τὸ ὄνομα ἀκούοντες Ἔκτορα φέρουσιν,
 331 γ. Κεῖοι Ἀρισταῖον, τὸν αὐτὸν καὶ Δία καὶ Ἀπόλλω | νομί-
 ζοντες, Θάσιοι Θεαγένην, ὑφ' οὗ καὶ φόνος Ὀλυμπίασιν
 10 ἐγένετο, Σάμιοι Λύσανδρον ἐπὶ τοσαύταις σφαγαῖς καὶ
 τοσοῦτοις κακοῖς, [Ἀλκμάν καὶ Ἡσίοδος] Μήδειαν ἢ
 Νιόβην Κίλικες, Σικελοὶ Φίλιππον τὸν Βουτακίδου, Ὀνησί-
 λαον Ἀμαθούσιοι, Ἀμίλκαν Καρχηδόνιοι· ἐπιλείπει με ἢ
 ἡμέρα τὸ πλῆθος καταλέγοντα.

15 2. Ὅταν οὖν αὐτοὶ αὐτοῖς διαφωνῶσιν περὶ τῶν κατ'
 αὐτοὺς θεῶν, τί ἡμῖν μὴ συμφερομένοις ἐπικαλοῦσιν; τὸ δὲ
 κατ' Αἰγυπτίους μὴ καὶ γελοῖον ἢ· τύπτονται γὰρ ἐν τοῖς
 ἱεροῖς τὰ στήθη κατὰ τὰς πανηγύρεις ὡς ἐπὶ τετελευτηκόσιν
 καὶ θύουσιν ὡς θεοῖς. Καὶ οὐδὲν θαυμαστόν· οἱ γὰρ καὶ τὰ
 20 θηρία θεοῦς ἄγουσιν καὶ ξυρῶνται ἐπεὶ ἀποθνήσκουσιν, καὶ
 θάπτουσιν ἐν ἱεροῖς καὶ δημοτελεῖς κοπετοὺς ἐγείρουσιν.

3. Ἄν τοίνυν ἡμεῖς, ὅτι μὴ κοινῶς ἐκείνοις θεοσεβοῦμεν,
 ἀσεβῶμεν, πᾶσαι μὲν πόλεις, πάντα δὲ ἔθνη ἀσεβοῦσιν· οὗ
 γὰρ τοὺς αὐτοὺς πάντες ἄγουσι θεοῦς.

5 ἀθηναῖοι E² : ἀθήναισι ANP || 6 δὲ A¹ s.l. NP : om. A^{ac} || 7 ἰλιεῖς AN
 || 8 κεῖοι Bochart : καὶ χιοι codd. || ἀριστεῶν AN || ἀπόλλω E² : πολλῶ
 ANP || 11 ἀλκμάν καὶ ἡσίοδος secl. plurimi edd. || μήδειαν N μελίαν
 Marcovich || 13 κερχιδόνιοι N || 15 διαφωνοῦσιν A^{ac} || 18 πανηγύρις N ||
 τετελευτηκόσιν N || 21 δημοτελεῖς N || 22 κοινῶς N || 23 πᾶσα μὲν πόλις
 N.

1. Sur les personnages et les cultes mentionnés, cf. *Appendice I*.

2. Allusion à une opinion de Xénophane, diversement rapportée par
 ARISTOTE, *Rhet.* B 1400b; PLUTARQUE, *De Is.* 70, 379b; CLÉMENT,
Protr. II, 24, 3 = Diels-Kranz 13, t. I, p. 115.

3. Cf. JUSTIN, *I Ap.* XXIV, 1; TERTULLIEN, *Apol.* XIII, 2; *Ad Nat.*
 10.

dieux : les Athéniens placent parmi eux Célé et Métanire, les Lacédémoniens, Ménélas, en l'honneur duquel ils offrent des sacrifices et célèbrent des fêtes; les Troyens, qui refusent ne serait-ce que d'entendre prononcer ce nom, font figurer Hector; les Céens, Aristée, qu'ils assimilent à Zeus et à Apollon; les Thasiens, Théagène, qui s'est rendu coupable de meurtre aux Jeux Olympiques; les Samiens, Lysandre, pour des massacres et des misères innombrables; les Ciliciens, Médée ou Niobé; les Siciliens, Philippe fils de Boutacidès; les gens d'Amathonte, Onesilos; et les Carthaginois, Amilcar¹ : il ne me suffira pas d'un jour pour en dresser la liste!

2. Ainsi donc, s'ils ne sont pas d'accord entre eux sur leurs propres dieux, pourquoi nous reprochent-ils de ne pas partager leur opinion? Quant aux cultes des Égyptiens, ne sont-ils pas ridicules? Ils se frappent la poitrine dans leurs temples pendant leurs grandes cérémonies, comme s'ils pleuraient des morts, tout en offrant des sacrifices comme ils le feraient à des dieux²! À cela, rien d'étonnant : ils considèrent les bêtes comme des dieux, ils se rasant la tête quand elles meurent, ils les ensevelissent dans des temples et ils organisent des lamentations publiques!

3. Eh bien, si nous, nous sommes impies parce que nous ne pratiquons pas la piété à leur façon, toutes les cités, tous les peuples sont impies, puisqu'ils ne reconnaissent pas tous les mêmes dieux³.

XV

1. Ἄλλ' ἔστωσαν τοὺς αὐτοὺς ἄγοντες. Τί οὖν; Ἐπεὶ οἱ πολλοὶ διακρίναι οὐ δυνάμενοι, τί μὲν ὕλη, τί δὲ θεός, πόσον δὲ τὸ διὰ μέσου αὐτῶν, προσίασι τοῖς ἀπὸ τῆς ὕλης εἰδώλοις, δι' ἐκείνους καὶ ἡμεῖς οἱ διακρίνοντες καὶ χωρίζοντες τὸ ἀγέννητον καὶ τὸ γενητόν, τὸ ὄν καὶ τὸ οὐκ ὄν, τὸ νοητόν καὶ τὸ αἰσθητόν, καὶ ἐκάστῳ αὐτῶν τὸ προσῆκον ὄνομα ἀποδιδόντες, προσελευσόμεθα καὶ προσκυνήσομεν τὰ ἀγάλματα; 2. Εἰ μὲν γὰρ ταῦτόν ὕλη καὶ θεός, δύο ὀνόματα καθ' ἑνὸς πράγματος, τοὺς λίθους καὶ τὰ ξύλα, τὸν χρυσὸν καὶ τὸν ἄργυρον οὐ νομίζοντες θεοὺς ἀσεβοῦμεν· εἰ δὲ 331 v. διεστᾶσι πάμπαν ἀπ' ἀλλήλων καὶ τοσοῦτον ὅσον τεχνίτης καὶ ἡ πρὸς τὴν τέχνην αὐτοῦ παρασκευή, τί ἐγκαλοῦμεθα; Ὡς γὰρ ὁ κεραμεὺς καὶ ὁ πηλός, ὕλη μὲν ὁ πηλός, τεχνίτης δὲ ὁ κεραμεύς, καὶ ὁ θεὸς δημιουργός, ὑπακούουσα δὲ αὐτῷ 15 ἡ ὕλη πρὸς τὴν τέχνην. Ἄλλ' ὡς ὁ πηλός καθ' ἑαυτὸν σκευὴ γενέσθαι χωρὶς τέχνης ἀδύνατος, καὶ ἡ πανδεχῆς ὕλη ἄνευ τοῦ θεοῦ τοῦ δημιουργοῦ διάκρισιν καὶ σχῆμα καὶ κόσμον οὐκ ἐλάμβανεν. 3. Ὡς δὲ οὐ τὸν κέραμον προτιμότερον τοῦ ἐργασαμένου αὐτὸν ἔχομεν οὐδὲ τὰς φιάλας καὶ χρυσίδας

XV, 6 αὐτῶν : αὐτὸν N || 7 προσκυνήσομεν N || 10 οὐ om. P || 13-14 καὶ ὁ πηλός — ὁ κεραμεύς om. NSE² || 14-15 ἡ ὕλη αὐτῷ ~ P || 16 παντευχῆς P || 19 ἔχομεν N.

1. Cf. *Deut.* 4, 28; *Actes* 17, 29; JUSTIN, *1 Ap.* IX, 2; THÉOPHILE, *Ad Aut.* II, 2; *Ad Diogn.* II, 2-3; CLÉMENT, *Protr.* IV, 56, 6; etc. L'identification des dieux païens aux idoles est biblique : *Ps.* 95, 5, cité par JUSTIN, *1 Ap.* XLI, 1; CLÉMENT, *Protr.* IV, 62, 4.

2. L'image du potier est biblique : *Is.* 45, 9.

CHAPITRE XV

FAUSSETÉ DES DIEUX PAÏENS

ASSIMILÉS À LEURS REPRÉSENTATIONS MATÉRIELLES;
DIEU DISTINCT DE LA MATIÈRE ET SUPÉRIEUR À ELLE

1. Mais admettons qu'ils reconnaissent les mêmes dieux. Eh quoi! Parce que la foule des gens, incapable de distinguer ce qu'est la matière, ce qu'est Dieu, et quel abîme les sépare, rend un culte à des idoles matérielles, sous son influence, nous qui distinguons et opposons l'incrédé et le créé, l'être et le non-être, l'intelligible et le sensible, et qui donnons à chacune de ces notions un nom approprié, irons-nous, nous aussi, approcher les statues et leur rendre un culte? 2. Car si l'on identifie la matière et Dieu, si les deux noms recouvrent la même réalité, puisque nous ne considérons ni la pierre et le bois, ni l'or et l'argent¹ comme des dieux, nous sommes des impies; mais si on les distingue tout à fait l'un de l'autre, comme l'ouvrier du matériau qu'il travaille, que nous reproche-t-on? Car il en est comme du potier et de l'argile²: l'argile est le matériau, le potier, l'ouvrier; Dieu est l'artisan, et la matière est ce qui s'offre à son travail. Mais de même que l'argile ne peut pas se transformer par elle-même en objet sans le travail du potier, de même la matière malléable³ n'a pas pris sa particularité, sa forme et son harmonie sans l'action du Dieu Artisan. 3. Nous n'accordons pas plus d'importance à la poterie qu'à l'ouvrier, aux coupes et aux

3. L'expression appartient à la tradition platonicienne : ALBINOS, *Épitomè* VIII, 1; THÉOPHRASTE, *Phys.* p. 485, 2 Diels; JUSTIN, *1 Ap.* LIX, 1; etc. PLATON, quant à lui, emploie l'adjectif πανδεχῆς joint à εἶδος (*Timée* 51a).

20 τοῦ χαλκεύσαντος, ἀλλ' εἴ τι περὶ ἐκείνας δεξιὸν κατὰ τὴν
 τέχνην, τὸν τεχνίτην ἐπαινοῦμεν καὶ οὗτός ἐστιν ὁ τὴν ἐπι
 τοῖς σκεύεσι δόξαν καρπούμενος, καὶ ἐπὶ τῆς ὕλης καὶ τοῦ
 θεοῦ τῆς διαθέσεως τῶν κεκοσμημένων οὐχ ἡ ὕλη τὴν δόξαν
 καὶ τὴν τιμὴν δικαίαν ἔχει, ἀλλ' ὁ δημιουργὸς αὐτῆς θεός.
 25 4. Ὡστε, εἰ τὰ εἶδη τῆς ὕλης ἀγοιμεν θεούς, ἀναισθητεῖν
 τοῦ ὄντως θεοῦ δόξομεν, τὰ λυτὰ καὶ φθαρτὰ τῷ αἰδίῳ
 ἐξισοῦντες.

XVI

1. Καλὸς μὲν γὰρ ὁ κόσμος καὶ τῷ μεγέθει περιέχων καὶ
 τῇ διαθέσει τῶν τε ἐν τῷ λοξῷ κύκλῳ καὶ τῶν περὶ τὴν
 ἄρκτον καὶ τῷ σχήματι σφαιρικῷ ὄντι· ἀλλ' οὐ τοῦτον,
 ἀλλὰ τὸν τεχνίτην αὐτοῦ προσκυνητέον. 2. Οὐδὲ γὰρ οἱ πρὸς
 5 ὑμᾶς ἀφικνούμενοι ὑπήκοοι παραλιπόντες ὑμᾶς τοὺς ἄρχον-
 τας καὶ δεσπότης θεραπεύειν παρ' ὧν ἄν, ὧν δέοιντο, καὶ
 τύχοιεν, ἐπὶ τὸ σεμνὸν τῆς καταγωγῆς ὑμῶν καταφεύγου-
 σιν, ἀλλὰ τὴν μὲν βασιλικὴν ἐστίαν, τὴν ἄλλως ἐντυχόντες
 332 r. αὐτῇ, θαυμάζουσι καλῶς | ἡσκημένην, ὑμᾶς δὲ πάντα ἐν
 10 πᾶσιν ἄγουσι τῇ δόξῃ. 3. Καὶ ὑμεῖς μὲν οἱ βασιλεῖς ἑαυτοῖς
 ἀσκεῖτε τὰς καταγωγὰς βασιλικὰς, ὁ δὲ κόσμος οὐχ ὡς
 δεομένου τοῦ θεοῦ γέγονεν· πάντα γὰρ ὁ θεός ἐστιν αὐτὸς
 αὐτῷ, φῶς ἀπρόσιτον, κόσμος τέλειος, πνεῦμα, δύναμις,

23 οὐχ ἡ ὕλη Schwartz : ὕλη A^{ac} οὐχ ὕλη (ὕλη) A² (NP) || 25 ὥστε εἰ τὰ
 εἶδη Gesner : ὡς εἰ τὰ εἶδη AP ὡς εἰ δὴ N || ἀναισθητήν N || 26 ὄντως P.

XVI, 5 παρὰ λείποντες N || 6 ὧν ἄν ὧν Wil. : ὧν ἄν A ὧν ὧν ἄν NP ||
 7-8 καταφεύγουσιν A² (κατα s.l.) NP : φεύγουσιν A || 8 ἐντυχόντες N ||
 9 εἰσκειμένην N || 10 ἄγουσα N || 12 δεομένῳ A^{ac}.

1. Sans doute une opinion stoïcienne; cf. AETIUS, *Placita* I, 6, 2-3, Diels p. 293.

vases d'or qu'à l'orfèvre; mais s'il y a dans ces objets la
 marque d'un certain talent artistique, nous louons l'artiste,
 et c'est lui qui recueille la gloire pour les objets; de même
 pour la matière et pour Dieu: ce n'est pas la matière qui
 mérite gloire et honneur pour l'ordonnance du monde,
 mais Dieu, son artisan. 4. En conséquence, si nous
 regardions comme des dieux les formes de la matière, nous
 paraîtrions indifférents au vrai Dieu en mettant sur le
 même pied ce qui est périssable et corruptible, et ce qui
 est éternel.

CHAPITRE XVI

DÉVELOPPEMENT DE LA DISTINCTION CRÉATEUR-CRÉÉ;
DIFFÉRENTES COMPARAISONS

1. Sans doute, « le monde est beau », remarquable à la
 fois par sa dimension, par l'ordonnance des astres situés
 dans le cercle de l'écliptique et autour du pôle, et par sa
 forme sphérique¹; cependant, ce n'est pas lui, mais son
 ouvrier qu'il faut adorer². 2. Vos sujets, eux non plus,
 quand ils paraissent devant vous, ne manquent pas de vous
 rendre hommage comme à leurs seigneurs et maîtres, de
 qui ils peuvent obtenir la satisfaction de leurs requêtes, et
 ils ne s'adressent pas comme à un recours à la magnificen-
 ce de votre demeure! Mais en tout cas, une fois introduits
 dans le palais princier, s'ils en admirent le bel agencement,
 c'est pour vous en attribuer entièrement la gloire³. 3. Et
 vous autres Princes, vous décorez vos demeures royales
 pour vous-mêmes, alors que le monde n'a pas été créé pour
 répondre aux besoins de Dieu: car Dieu est tout pour lui-
 même, lumière inaccessible, monde accompli, esprit,

2. Thème usuel; cf. *Sag.* 13, 1; Paul, *Rom.* 1, 25; ARISTIDE, *Apol.*
 IV-VII; JUSTIN, *1 Ap.* XX, 5; TATIEN, *Ad Graec.* IV; IRÉNÉE, *Haer.* IV,
 33, 1; CLÉMENT, *Protr.* IV, 63, 5; etc.

3. Cf. M. FÉLIX, *Oct.* XVIII, 4.

λόγος. Εἰ τοίνυν ἐμμελὲς ὁ κόσμος ὄργανον κινούμενον ἐν
 15 ῥυθμῷ, τὸν ἀρμωσάμενον καὶ πλήσσοντα τοὺς φθόγγους καὶ
 τὸ σύμφωνον ἐπάδοντα μέλος, οὐ τὸ ὄργανον προσκυνῶ·
 οὐδὲ γὰρ ἐπὶ τῶν ἀγωνιστῶν παραλιπόντες οἱ ἀθλοθέται
 τοὺς κιθαριστάς, τὰς κιθάρας στεφανοῦσιν αὐτῶν· εἴτε, ὡς ὁ
 20 Πλάτων φησί, τέχνη τοῦ θεοῦ, θαυμάζων αὐτοῦ τὸ κάλλος
 τῷ τεχνίτῃ πρόσειμι· εἴτε οὐσία καὶ σῶμα, ὡς οἱ ἀπὸ τοῦ
 Περιπάτου, οὐ παραλιπόντες προσκυνεῖν τὸν αἴτιον τῆς
 κινήσεως τοῦ σώματος θεὸν ἐπὶ τὰ πτωχὰ καὶ ἀσθενῆ
 στοιχεῖα καταπίπτομεν, <ἐπὶ> τῷ ἀπαθει αἰθέρι κατ' αὐτοὺς
 τὴν παθητὴν ὕλην προσκυνοῦντες· εἴτε δυνάμεις τοῦ θεοῦ τὰ
 25 μέρη τοῦ κόσμου νοεῖ τις, οὐ τὰς δυνάμεις προσιόντες
 θεραπεύομεν, ἀλλὰ τὸν ποιητὴν αὐτῶν καὶ δεσπότην.

4. Οὐκ αἰτῶ τὴν ὕλην ἃ μὴ ἔχει, οὐδὲ παραλιπὼν τὸν
 θεὸν τὰ στοιχεῖα θεραπεύω, οἷς μηδὲν πλέον ἢ ὅσον
 ἐκελεύσθησαν ἕξεσθιν· εἰ γὰρ καὶ καλὰ ἰδεῖν τῇ τοῦ
 30 δημιουργοῦ τέχνη, ἀλλὰ λυτὰ τῇ τῆς ὕλης φύσει. Μαρτυρεῖ
 δὲ τῷ λόγῳ τούτῳ καὶ Πλάτων· «Ὅν γὰρ οὐρανόν», φησί,

14 ὄργανον + καὶ E² || 15 ἀρμωσάμενον N || καί + τὸν P || 18 εἴτε
 NE² : ἔστε A ἔσται P || 19 τέχνη NE² : τέχνη AP || 23 στοιχεῖα — αὐτοὺς
 om. NS || ἐπὶ addidi (ὑπὸ Nautin) || αἰθέρι Schwartz : ἄερι AP || 24
 προσκυνοῦντες : προσκυνοῦμεν S^{pc} || 25 τις A²NP : om. A || 26
 θεραπεύομεν N || 27 αἰτῶ A² in ras. NP || 28 πλέον ἢ A³ : πλέον A^{2c}NS
 post ἐκελεύσθησαν (l. 29) transp. P || 29 καλὰ : καλὸν S || 30 ἀλλὰ λυτὰ
 Schwartz : ἀλλ' αὐτὰ ANP ἀλλ' οὐ S || μαρτυρεῖ + μαρτυρεῖ ANPE²
 (delev. cod. Lubanensis Maran).

1. L'expression de « lumière inaccessible » est empruntée à Paul, *I Tim.* 6, 16; celle de « monde accompli » a un équivalent chez TERTULLIEN, *Adv. Prax.* 5. Δύναμις est une épithète de la divinité chez le platonicien ALBINOS, *Épitomé XIV*, 7; mais aussi chez Matthieu 22, 29; Marc 12, 24; JUSTIN, *Dial.* LXI, 1; TATIEN, *Ad Graec.* VII. Πνεῦμα et λόγος, comme épithètes de la divinité, appartiennent évidemment au vocabulaire stoïcien; cf. M. SPANNEUT, *Le stoïcisme des Pères de l'Église*, p. 324 s. De semblables énumérations sont fréquentes; cf. part. IRÉNÉE, *Haer.* II, 13, 9; IV, 11, 2; etc.

2. Cette image musicale appartient au pythagorisme; cf. HIPPOLYTE, *Philos.* 2, Diels p. 555. On la retrouve chez CLÉMENT, *Protr.* I, 5, 1. Comparer *Ad Diogn.* XII, 9.

puissance, raison¹. Si donc le monde est un instrument harmonieux² qui se meut en rythme, c'est celui qui a produit l'accord, qui a frappé les cordes et qui entonne le chant mélodieux, et non l'instrument, que j'adore. De même pour les concurrents des jeux : les juges ne se désintéressent pas des citharistes pour couronner leurs cithares³ ! Si, comme le veut Platon, le monde est l'œuvre de Dieu, en admirant sa beauté, je m'adresse en fait à l'ouvrier ; s'il est substance et corps, comme l'affirment les péripatéticiens, nous ne manquons pas d'adorer en Dieu le responsable du mouvement du corps, et nous ne nous abaissons pas au niveau des éléments sans force ni grandeur⁴ pour adorer la matière passible <en plus de> l'éther qui est selon eux impassible⁵ ; et si l'on conçoit les parties du monde comme des puissances de Dieu⁶, ce n'est pas à elles que nous allons adresser notre culte, mais à leur Créateur et Maître.

4. Je ne demande pas à la matière ce qu'elle n'a pas, et je ne me désintéresse pas de Dieu pour rendre un culte aux éléments, qui ne peuvent rien de plus que de remplir la fonction qu'on leur a assignée ; car si l'art du Démonstrateur les a faits beaux à voir, leur nature matérielle les laisse néanmoins corruptibles. Voici encore sur ce point le témoignage de Platon : « Ce que nous avons appelé Ciel et

3. Même idée chez TERTULLIEN, *Ad Nat.* II, 5; cf. plus haut XV, 3.

4. Emprunté à Paul, *Gal.* 4, 9; cité aussi par CLÉMENT, *Protr.* V, 65, 4. Il faut suppléer ici une préposition : ἐπὶ (en plus de) ou ὑπὸ (au-dessous de). Cf. P. NAUTIN, « Note critique sur Athénagore, Legatio 16, 3 », *Vig. Chr.* 29, 1975, p. 271-275.

5. Cf. AETIUS, *Placita* II, 5, Diels p. 336. Sur la divinisation de l'éther chez le jeune Aristote, cf. HERMIAS, *Irri.* 11, Diels p. 654, 1.

6. Athénagore fait successivement allusion aux trois grands courants de la philosophie théiste : le platonisme (allusion au démonstrateur du *Timée*), l'aristotélisme (allusion à l'opinion rapportée plus haut, en VI, 3), le stoïcisme (la théorie des puissances est rapportée par DIOGÈNE LAËRCE VII, 147).

« και κόσμον ἐπωνομάκαμεν, πολλῶν μὲν μετέσχηκε <καὶ>
μακαρίων παρὰ τοῦ πατρὸς, ἀτὰρ οὖν δὴ κοιινώνηκε <καὶ>
332 v. σώματος· ὅθεν αὐτῷ μεταβολῆς | ἀμοίρω τυγχάνειν ἀδύ-
35 νατον. »

5. Εἰ τοίνυν θαυμάζων τὸν οὐρανὸν καὶ τὰ στοιχεῖα τῆς
τέχνης οὐ προσκυνῶ αὐτὰ ὡς θεοὺς εἰδῶς τὸν ἐπ' αὐτοῖς τῆς
λύσεως λόγον, ὧν οἶδα ἀνθρώπους δημιουργοὺς, πῶς ταῦτα
προσείπω θεοὺς;

XVII

1. Σκέψασθε δέ μοι διὰ βραχέων — ἀνάγκη δὲ ἀπολο-
γούμενον ἀκριβεστέρας παρέχειν τοὺς λογισμοὺς καὶ περὶ
τῶν ὀνομάτων, ὅτι νεώτερα, καὶ περὶ τῶν εἰκόνων, ὅτι χθῆς
καὶ πρόην γεγονάσιν ὡς λόγῳ εἰπεῖν· ἴστε δὲ καὶ ὑμεῖς
5 ταῦτα ἀξιολογώτερον ὡς ἂν ἐν πᾶσιν καὶ ὑπὲρ πάντας τοῖς
παλαιοῖς συγγινόμενοι — φημὶ οὖν Ὅρφέα καὶ Ὀμηρον
καὶ Ἡσίοδον εἶναι τοὺς καὶ γένη καὶ ὀνόματα δόντας τοῖς
ὑπ' αὐτῶν λεγομένοις θεοῖς.

2. Μαρτυρεῖ δὲ καὶ Ἡρόδοτος· « Ἡσίοδον γὰρ καὶ
10 Ὀμηρον ἡλικίην τετρακοσίοισι ἔτεσι δοκέω πρεσβυτέρους
ἐμοῦ γενέσθαι, καὶ οὐ πλείοσι· οὗτοι δὲ εἰσιν οἱ ποιήσαντες
θεογονίην Ἑλλήσι καὶ τοῖσι θεοῖσι τὰς ἐπωνυμίας δόντες
καὶ τιμὰς τε καὶ τέχνας διελόντες καὶ εἶδεα αὐτῶν
σημῆναντες. »

32 ἐπωνομάκαμεν Otto (ex Platone) : -μακεν codd. || καὶ² add.
Schwartz || 33 καὶ add. Schwartz.

XVII, 1 σκέψασθαι AN || 4 λόγῳ Steph. : λόγος codd. || 6 συγγινόμε-
νοι N || 7 τοὺς καὶ γένη καὶ ὀνόματα δόντας huc transtulit Otto (vid. infra
XVII, 11) || 10 Ὀμηρον + καὶ Ἡσίοδον εἶναι — καὶ Ὀμηρον (l. 7-10) N^{ac} ||
τετρακοσιετασι A^{ac} || 11 πλείοσι + τοὺς καὶ γένη καὶ ὀνόματα δόντας
codd. (supra transtulit Otto; cf. XVII, 7) || 12 θεογονικῆν NS.

1. PLATON, *Polit.* 269d; cité par EUSÈBE, *Praep.* XI, 32, 6.

Monde a certes reçu du Père nombre de bienheureuses
qualités, mais le fait est qu'ils participent eux aussi de la
nature corporelle; en conséquence, il leur est impossible
d'échapper au changement¹. »

5. Si donc j'admire dans le ciel et dans les éléments
l'habileté de leur créateur, sans pour autant les adorer
comme des dieux parce que je connais les lois qui
président à leur dissolution, comment qualifierais-je de
dieu ce que je sais être l'œuvre des hommes?

CHAPITRE XVII

LES DIEUX DES CITÉS

NE SONT QUE DES CRÉATURES MATÉRIELLES RÉCENTES;
INVENTION DU NOM DES DIEUX; BREF HISTORIQUE
DU DÉVELOPPEMENT DES ARTS PLASTIQUES

1. Prêtez-moi encore une brève attention : car il est
nécessaire que, pour présenter ma défense, je m'appuie sur
une démarche plus rigoureuse, à la fois sur les noms des
dieux, pour montrer qu'ils sont relativement récents, et
sur leurs images qui, si je puis dire, sont d'hier ou de la
veille; mais vous aussi, vous savez fort bien cela, puisque
vous êtes de ceux qui fréquentez les anciens, et non des
moindres. Donc, j'affirme que ce sont Orphée², Homère et
Hésiode qui ont attribué une généalogie et des noms à
ceux qu'ils prétendent être des dieux.

2. Hérodote en témoigne lui-même : « Car Hésiode et
Homère ont vécu, je pense, quatre cents ans avant moi, et
pas davantage; or, ce sont leurs poèmes qui ont fixé pour
les Grecs les généalogies divines, qui ont attribué aux
dieux leurs appellations, qui ont réparti entre eux hon-
neurs et fonctions et qui ont dessiné leurs figures³. »

2. Cf. Appendice II.

3. HÉRODOTE II, 53; cité par CYRILLE, *Adv. Jul.* 76.

15 3. Αἱ δ' εἰκόνες μέχρι μήπω πλαστική καὶ γραφικὴ καὶ
ἀνδριαντοποιητικὴ ἦσαν, οὐδὲ ἐνομίζοντο· Σαυρίου δὲ τοῦ
Σαμίλου καὶ Κράτωνος τοῦ Σικυωνίου καὶ Κλεάνθους τοῦ
Κορινθίου καὶ κόρης Κορινθίας ἐπιγενομένων καὶ σκιαγρα-
φίας μὲν εὐρεθείσης ὑπὸ Σαυρίου ἵππον ἐν ἡλίῳ περιγρά-
20 ψαντος, γραφικῆς δὲ ὑπὸ Κράτωνος ἐν πίνακι λελευκωμένῳ
σκιάς ἀνδρὸς καὶ γυναικὸς ἐναλείψαντος, — ἀπὸ δὲ τῆς
333 r. κόρης ἢ κοροπλαθικὴ εὐρέθη — ἐρωτικῶς | γὰρ τινος
ἔχουσα περιέγραφεν αὐτοῦ κοιμωμένου ἐν τοίχῳ τὴν σκιάν,
εἴθ' ὁ πατὴρ ἡσθεὶς ἀπαρλλάκτω οὔσῃ τῇ ὁμοιότητι —
25 κέραμον δὲ εἰργάζετο — ἀναγλύψας τὴν περιγραφὴν πηλῶ
προσανεπλήρωσεν· ὁ τύπος ἔτι καὶ νῦν ἐν Κορίνθῳ σφίζε-
ται —, τούτοις δὲ ἐπιγενομένοι Δαίδαλος, Θεόδωρος, Σμί-
λις ἀνδριαντοποιητικὴν καὶ πλαστικὴν προσεξεῦρον.

4. Ὁ μὲν δὴ χρόνος ὀλίγος τοσοῦτος ταῖς εἰκόσι καὶ τῇ
30 περὶ τὰ εἶδωλα πραγματεία, ὡς ἔχειν εἰπεῖν τὸν ἐκάστου
τεχνίτην θεοῦ. Τὸ μὲν γὰρ ἐν Ἐφέσῳ τῆς Ἀρτέμιδος καὶ τὸ
τῆς Ἀθηνᾶς — μᾶλλον δὲ Ἀθηλαῖς· ἀθήλη γὰρ ὡς οἱ
† μυστικώτερον οὕτω γὰρ † — τὸ τῆς Ἀλέας τὸ παλαιὸν
καὶ τὴν Καθημένην Ἐνδοῖος εἰργάσατο μαθητῆς Δαιδάλου,
35 ὁ δὲ Πύθιος ἔργον Θεοδώρου καὶ Τηλεκλέους καὶ ὁ Δῆλιος
καὶ ἡ Ἀρτεμις Τεκταίου καὶ Ἀγγελίωνος τέχνη, ἡ δὲ ἐν
Σάμῳ Ἥρα καὶ <ἡ> ἐν Ἀργεὶ Σμίλιδος χεῖρες καὶ [Φειδίου

15 πλαστικῆ καὶ γραφικῆ A || 16 ἀνδριαντοποιητικῆ A^{ac} || 18-19
σκιαγραφείας N || 19 ὑπὸ + τοῦ P || 20 λελευκωμένῳ N || 22 κοροπλαθικὴ
A² mg. P : κοροπλαθικὴ AN || 23 τοίχῳ : τύχῳ N || 24 εἰσθεὶς N^{ac} || 25
εἰργάζετο + καὶ P (m. recent.) || 27 δαίδαλος + καὶ P || σμίλις Schwartz :
ὁ μιλίσσιος (μιλήσιος) codd. || 28 καὶ πλαστικὴν om. P^{ac} (add. mg.) || 32
ἀθήλη Wil. : ἀθηλαῖ (ἀθηλαῖ) codd. || 33 μυστικώτερον οὕτω γὰρ codd. E²
(loc. corrupt.) + λέγοντες Geffcken || τῆς ἀλέας Herrington : ἀπὸ τῆς
ἐλαίας codd. || 34 ἐνδοῖος Otto : ἐνδοος codd. || δαιδάλου N || 36 τεκταίου
Otto : ἰδεκταίου AP ἰδεκτέου N || ἀγγελίωνος NS || 37 ἡ add. ego || 37-38
φειδίου τὰ λοιπὰ εἶδωλα codd. (secl. Ubaldi).

1. Développement similaire chez THÉOPHILE, *Ad Aut.* I, 10; CLÉ-
MENT, *Protr.* IV, 46-48; 53, 4-6.

3. Quant aux images des dieux, aussi longtemps que
n'existerent ni la plastique, ni la peinture, ni la sculpture,
elles n'étaient même pas en usage¹; puis vint le temps de
Saurias de Samos, de Craton de Sicione, de Cléanthe de
Corinthe et de la jeune Corinthienne; la reproduction par
ombre portée fut découverte par Saurias, tandis qu'il
dessinait un cheval au soleil; la peinture, par Craton qui
colora les silhouettes d'un homme et d'une femme sur une
planche préalablement blanchie; quant au modelage de
figurines, il fut découvert grâce à la jeune Corinthienne :
en effet, tombée amoureuse d'un jeune homme, elle avait
reproduit son ombre sur un mur tandis qu'il dormait;
alors son père, émerveillé par la ressemblance, qui était
parfaite — il était potier —, modela en relief la silhouette
en en comblant les contours avec de l'argile; la figure en
est conservée encore à ce jour à Corinthe. Puis ce fut au
tour de Dédale, de Théodoros et de Smilis d'inventer la
statuaire et la plastique.

4. En fait, les images et la fabrication des idoles
remontent à si peu de temps que l'on peut nommer
l'auteur de chacun des dieux. La statue d'Artémis à
Éphèse, celle d'Athéna — ou plutôt d'Athéla, puisque
c'est ainsi que l'appellent les plus grands initiés, parce
qu'elle n'a pas été allaitée² —, la vieille statue de
l'(Athéna) Protectrice, ainsi que l'Athéna assise, sont des
ouvrages d'Endoios, l'élève de Dédale; l'Apollon Pythien
est l'œuvre de Théodoros et de Télélès; l'Apollon Délien
et l'Artémis †...† sont des productions de Tectaios et
d'Angélios; l'Héra de Samos et celle d'Argos sont de la

2. Le passage est fortement corrompu. La restitution partielle de
Wilamowitz prend en compte le commentaire d'EUSTATHE, *Ad Iliad.* 83,
25; 83, 44; 312, 14; 918, 31, qui pose l'équation : Ἀθηναῖ = Ἀθήνη =
Ἀθήλη, avec cette courte explication : elle n'a pas été allaitée (μη
θηλάσασα), puisqu'elle est sortie de la tête de Zeus avec sa taille adulte.
Plus bas, Athéla est le surnom mystique de Koré (XX, 2).

τὰ λοιπὰ εἶδωλα] ἡ Ἀφροδίτη <ἡ> ἐν Κνίδω ἑτέρα
 Πραξιτέλους τέχνη, ὁ ἐν Ἐπιδαύρῳ Ἀσκληπιὸς ἔργον
 40 Φειδίου.

5. Συνελόντα φάναι, οὐδὲν αὐτῶν διαπέφευγεν τὸ μὴ ὑπ'
 ἀνθρώπου γεγονέναι. Εἰ τοίνυν θεοί, τί οὐκ ἦσαν ἐξ ἀρχῆς;
 Τί δὲ εἰσιν νεώτεροι τῶν πεποικηκότων; Τί δὲ ἔδει αὐτοῖς
 πρὸς τὸ γενέσθαι ἀνθρώπων καὶ τέχνης; Γῆ ταῦτα καὶ λίθοι
 45 καὶ ὕλη καὶ περίεργος τέχνη.

XVIII

1. Ἐπεὶ τοίνυν φασὶ τινες εἰκόνας μὲν εἶναι ταύτας,
 θεοὺς δὲ ἐφ' οἷς αἱ εἰκόνες, καὶ τὰς προσόδους ἅς ταύταις
 333 v. προσίασιν καὶ τὰς θυσίας ἐπ' ἐκείνους ἀναφέρεσθαι | καὶ εἰς
 ἐκείνους γίνεσθαι μὴ εἶναι τε ἕτερον τρόπον τοῖς θεοῖς ἢ
 5 τοῦτον προσελθεῖν — « χαλεποὶ δὲ θεοὶ φαίνεσθαι ἑναργεῖς »
 — καὶ τοῦ ταῦθ' οὕτως ἔχειν τεκμήρια παρέχουσιν τὰς
 ἐνίων εἰδώλων ἐνεργείας, φέρε ἐξετάσωμεν τὴν ἐπὶ τοῖς
 ὀνόμασι δύναμιν αὐτῶν. 2. Δεήσομαι δὲ ὑμῶν, μέγιστοι
 10 αὐτοκρατόρων, πρὸ τοῦ λόγου ἀληθεῖς παρεχομένω τοῦς
 λογισμοὺς συγγῶναι· οὐ γὰρ προκείμενόν μοι ἐλέγχειν τὰ
 εἶδωλα, ἀλλὰ ἀπολυόμενος τὰς διαβολὰς λογισμῶν τῆς

38 ἡ² add. Schwartz || 41 αὐτὸν N || 42 τί ANP : διὰ τί S || 43 δὲ¹ : δαί
 AN || δὲ² : δαί AN || αὐτοῖς E² : αὐτοὺς ANP.

XVIII, 2 ταύταις Otto : τοῦτοις codd. || 3 ἀναφέρεσθε N || 4 τε om. NS
 || 10 λογισμοὺς : λόγους S || 11 ἀλλὰ om. NS.

1. Peut-être une seule et même statue; cf. PAUSANIAS, VII, 4.

2. Sur cette page d'histoire de l'art, cf. notre *Athénagore*, p. 289-290. Elle est conforme à ce que croyaient les Anciens : seuls Saurias et Craton ne sont connus que par Athénagore; quant à Dédale, il s'agit bien du héros crétois cité par HOMÈRE (*Il.* XVIII, 592), mais que les Anciens considéraient comme un sculpteur historique (PAUSANIAS I, 27, 1; II, 4, 5; IX, 40, 3; etc.). Comparer avec PLINE, *Hist. Nat.* XXXV-XXXVI;

main de Smilis¹ †...†; l'Aphrodite de Cnide est une autre production de Praxitèle, et l'Asclépios d'Épidaure, une œuvre de Phidias².

5. En un mot, aucun des dieux n'échappe à ce constat : ils sont nés de mains d'hommes. Or, s'il s'agissait de dieux, que n'existaient-ils dès l'origine? Pourquoi sont-ils plus récents que ceux qui les ont fabriqués? Qu'avaient-ils besoin pour exister des hommes et de leur habileté? Mais ce sont de la terre, des pierres, de la matière, le vain produit de l'art.

CHAPITRE XVIII

RÉPONSE À UNE PREMIÈRE OBJECTION
 (LES IDOLES NE SONT PAS LES DIEUX,
 MAIS LEUR REPRÉSENTATION)

1) LES DIEUX SONT CRÉÉS, PUISQU'ILS SONT NÉS
 (EXPOSÉ DE LA GENÈSE ORPHIQUE)

1. Eh bien, disent certains, ce sont là des images, et les dieux sont ceux à qui elles sont dédiées; les processions qu'on mène vers elle, les sacrifices qu'on leur offre s'adressent aux dieux et ont lieu en leur honneur; il n'existe pas d'autre moyen que celui-là d'approcher les dieux : « la manifestation des dieux dans leur splendeur est insoutenable³ »; et pour prouver qu'il en est bien ainsi, ils mettent en avant l'action de certaines idoles. Eh bien, examinons quel pouvoir s'attache à leurs noms. 2. Mais avant de poursuivre, je vous demanderai à vous, les plus grands des Princes, de me pardonner si je tiens un langage de vérité; car mon dessein n'est pas de dénigrer les idoles,

sur les tout premiers artistes grecs, cf. l'ouvrage de H. STUART JONES, *Select passages from ancient writers on Greek sculpture*, Chicago 1966.

3. HOMÈRE, *Il.* XX, 131.

προαιρέσεως ἡμῶν παρέχω. Ἔχετε <δ' ἄν> ἄφ' ἑαυτῶν καὶ τὴν ἐπουράνιον βασιλείαν [εἰληφόσιν] ἐξετάζειν· ὡς γὰρ ὑμῖν πατρὶ καὶ υἱῷ πάντα κεχρίρωται ἄνωθεν τὴν βασιλείαν
15 εἰληφόσιν — « βασιλέως γὰρ ψυχὴ ἐν χειρὶ θεοῦ », φησὶ τὸ προφητικὸν πνεῦμα —, οὕτως ἐνὶ τῷ θεῷ καὶ τῷ παρ' αὐτοῦ λόγῳ υἱῷ νοουμένῳ ἀμερίστῳ πάντα ὑποτέτακται.

3. Ἐκεῖνο τοίνυν σκέψασθέ μοι πρὸ τῶν ἄλλων. Οὐκ ἐξ ἀρχῆς, ὡς φασιν, ἦσαν οἱ θεοὶ, ἀλλ' οὕτως γέγονεν αὐτῶν
20 ἕκαστος ὡς γινόμεθα ἡμεῖς· καὶ τοῦτο πᾶσιν αὐτοῖς ξυμφωνεῖται, Ὀμήρου μὲν [γὰρ] λέγοντος·

Ἵκεανόν τε, θεῶν γένεσιν, καὶ μητέρα Τηθύν,

Ἵρφέως δέ, ὃς καὶ τὰ ὀνόματα αὐτῶν πρῶτος ἐξηῦρεν καὶ τὰς γενέσεις διεξῆλθεν καὶ ὅσα ἕκαστοις πέπρακται εἶπεν
25 καὶ πεπίστευται παρ' αὐτοῖς ἀληθέστερον θεολογεῖν, ᾧ καὶ Ὀμηρος τὰ πολλὰ καὶ περὶ θεῶν μάλιστα ἔπεται, καὶ αὐτοῦ τὴν πρώτην γένεσιν αὐτῶν ἐξ ὕδατος συνιστάντος·

Ἵκεανός, ὅσπερ γένεσις πάντεσσι τέτυκται. |

334 r. 4. Ἦν γὰρ ὕδωρ ἀρχὴ κατ' αὐτὸν τοῖς ὅλοις, ἀπὸ δὲ τοῦ
30 ὕδατος ἰλὺς κατέστη, ἐκ δὲ ἑκατέρων ἐγεννήθη ζῶον δράκων προσπεφυκυῖαν ἔχων κεφαλὴν λέοντος <καὶ ἄλλην ταύρου>,

12 παρέχω E² : παρέχων ANP || δ' ἄν add. Schwartz || 13 εἰληφόσιν (εἰληφότες) AN(S^o)P^{ac}E² del. Gesner || 13-14 ἐξετάζειν — βασιλείαν om. S || 15 θεοῦ + ὡς P || 18 ἐκεῖνο N || σκέψασθαί N || 19 ὡς om. NS || 21 ξυμφωνεῖται Schwartz : ξυμφωνεῖ codd. || γὰρ secl. Schwartz || 22 Ἵκεανῶν N || 23 ἐξεῦρε SP || 24 γενέσις N || 25 πεπίστευται + βασιλείαν — ἄνωθεν (ex XVIII, 13-14) ANSP^{ac} del. Steph. || 28 ὅσπερ N || 31 καὶ ἄλλην ταύρου add. Zoega ex Damascio || 32 αὐτῶν : αὐτόν N || ἥρακλεις N.

1. Cf. Paul, *Rom.* 13, 1-2.

2. Citation non littérale de *Prov.* 21, 1.

3. Même démarche chez THÉOPHILE, *Ad Aut.* II, 2-7.

4. Expression homérique : cf. *Iliade* XIV, 201; 302. Très souvent citée : PLATON, *Crat.* 402 b; ARISTOTE, *Met.* A 3, 983 b; THÉOPHILE, *Ad Aut.* II, 5; etc.

mais, en réfutant les accusations calomnieuses, j'établis le fondement de nos principes. Vous pourriez aussi interroger par vous-mêmes le royaume céleste, car de même que tout vous a été soumis, au père comme au fils, quand vous avez reçu du Ciel l'Empire¹, — « car l'âme du prince est dans la main de Dieu² », dit l'Esprit prophétique —, de même tout est subordonné au Dieu unique et au Verbe, son Fils, conçu comme inséparable de lui.

3. Considérez donc ceci avant toute autre chose : les dieux n'existaient pas dès l'origine, comme on le prétend, mais chacun d'entre eux est né comme nous nous naissons³; il y a là-dessus unanimité (des poètes); Homère dit :

« Océan, origine des dieux, et leur mère Téthys⁴ »;

et Orphée qui, le premier, leur a trouvé un nom, qui a exposé leurs généalogies, qui a raconté leurs aventures à chacun, et dont la théologie possède à leurs yeux un crédit certain — même Homère le suit la plupart du temps, principalement au sujet des dieux —, fait lui aussi sortir de l'eau la toute première génération divine :

« Océan, qui est à l'origine de tous les êtres⁵. »

4. En effet, selon lui, l'eau était le principe de tout⁶; puis de l'eau s'est formé le limon, et de l'union de l'un et de l'autre est né un animal, un serpent pouvu d'une tête de

5. Encore un vers homérique : *Iliade* XIV, 246 — censé illustrer ici la théogonie orphique; très souvent cité : HÉRACLITE, *All. Hom.* 22, 6; PLUTARQUE, *Fac. Lun.* 25, 938 d; [JUSTIN], *Cohort.* 5, PG 6, 253. Comparer avec le fragment orphique cité par PLATON, *Cratyle* 402 b = frag. 15 Kern.

6. Sur l'eau conçue comme le principe de tout chez les orphiques, cf. OF 54 Kern (théogonie d'Hiéronymos et Hellanicos, apud DAMASCIUS, *De Princ.* 123 bis); chez les stoïciens, et plus particulièrement chez Zénon, cf. SVF I, 104 (identification du Chaos hésiodique à l'eau primordiale). Voir *infra* p. 133 et n. 5.

διὰ μέσου δὲ αὐτῶν θεοῦ πρόσωπον, ὄνομα Ἡρακλῆς καὶ Χρόνος. 5. Οὗτος δὲ Ἡρακλῆς ἐγέννησεν ὑπερμέγεθες ὄν, ὃ συμπληρούμενον ὑπὸ βίας τοῦ γεγεννηκότος ἐκ παρατριβῆς
 35 εἰς δύο ἐρράγη. Τὸ μὲν οὖν κατὰ κορυφὴν αὐτοῦ Οὐρανὸς εἶναι ἐτελέσθη, τὸ δὲ κάτω ἐνεχθὲν Γῆ· προῆλθε δὲ καὶ θεὸς [γῆ] δισώματος. 6. Οὐρανὸς δὲ Γῆ μίχθεις γεννᾷ θηλείας μὲν Κλωθῶ, Λάχαισι, Ἄτροπον, ἀνδρας δὲ Ἑκατόγχειρας Κόττον, Γύγην, Βριάρεων καὶ Κύκλωπας, Βρόντην καὶ
 40 Στερόπην καὶ Ἄργην· οὓς καὶ δῆσας κατεταρτάρωσεν, ἐκπεσεῖσθαι αὐτὸν ὑπὸ τῶν παίδων τῆς ἀρχῆς μαθῶν. Διὸ καὶ ὀργισθεῖσα ἡ Γῆ τοὺς Τιτᾶνας ἐγέννησεν·

Κούρους δ' Οὐρανίωνας ἐγένεατο πότνια Γαῖα,
 οὓς δὴ καὶ Τιτῆνας ἐπέκλησιν καλέουσιν,
 45 οὐνεκα τισάσθην μέγαν Οὐρανὸν ἀστερόεντα.

XIX

I. Αὕτη ἀρχὴ γενέσεως περὶ τοὺς κατ' αὐτοὺς θεοὺς τε καὶ τὸ πᾶν. Τί ἐκεῖνο τοίνυν; Ἐκαστον γὰρ τῶν τεθεολογη-

36 ἐνεχθὲν Schwartz : κατενεχθὲν codd. || 36-37 προῆλθε — γῆ om. S || 37 γῆ (γῆ) ANPE² : secl. Schwartz γ̄ = τρίτος Gomperz || δισώματος : διὰ σώματος codd. E² τις δισώματος Lobeck || μιχθεις S || 38 ἄτραπον AN || δὲ : τε AP || 39 κόττον Gesner : κόττυν codd. || γύγην Gesner : γύννη A²N γύννην P || κύκλωπας AN || βρόντην : κρότην A²c || 40 ἄργην Otto : ἄργον codd. || 41 μαθῶν τῆς ἀρχῆς ~ P || 43 γέα N || 45 οὐνεκα τισάσθην Steph. : οὐνεκατι τιμωρήσωσιν (-σουσι) ἢ τιμήσωσιν (-σουσι) σασθην AN(S) οὐνεκα τιμωρήσωσιν P²c (partim expunct. partim eras.).

XIX, 2 τὸ πᾶν τί Dechair : τῷ παντί codd. || ἐκείνω NS || 2-3 ἐκεῖνο — τεθεολογημένων del. m. recent. P.

1. C'est l'œuf cosmogonique des orphiques, déjà raillé par ARISTOPHANE, *Av.* 695; cf. THÉOPHILE, *Ad Aut.* II, 7. Sur les différentes théogonies orphiques, cf. l'ouvrage de M. L. WEST, *The orphic poems*, qui exploite plus particulièrement le papyrus trouvé à Derveni en 1962, et surtout l'excellente mise au point de L. BRISSON, « Les théogonies orphiques et le papyrus de Derveni », *RHR* 202, 4, 1985, p. 389-420; et « Orphée et

lion et d'une autre de taureau et, entre les deux, d'un visage de dieu : son nom est Héraclès et Chronos. 5. Cet Héraclès a engendré un œuf gigantesque¹ qui s'est empli de la force de son père et qui s'est déchiré en deux par frottement; la partie supérieure forma le Ciel, la partie inférieure, la Terre; il en sortit aussi un dieu à deux corps². 6. Puis le Ciel s'unit à la Terre et engendre des êtres femelles : Clotho, Lachésis et Atropos³, et mâles, les Hécatonchires : Cottos, Cygès et Briarée, ainsi que les Cyclopes, Brontès, Stéropès et Argès; il les enchaîna et les précipita dans le Tartare quand il apprit qu'il serait chassé du pouvoir par ses enfants. Aussi la Terre irritée enfanta-t-elle les Titans :

« Terre la vénérable enfanta du Ciel des enfants mâles,
 À qui l'on donne aussi le nom de Titans,
 Parce qu'ils ont tiré châtement du grand Ciel étoilé⁴. »

CHAPITRE XIX

PARENTHÈSE : LA CRÉATION CHEZ LES PHILOSOPHES;
 ÊTRE ET DEVENIR CHEZ PLATON;
 PRINCIPES ACTIF ET PASSIF CHEZ LES STOÏCIENS

I. Ainsi débute la genèse de leurs dieux et de l'univers. Qu'en penser? Chacun de ceux dont ils affirment la

l'orphisme à l'époque impériale », *ANRW* II, 36, 4, 1990, p. 2867-2931. La version rapportée par Athénagore est à rapprocher de celles conservées par Damascius (*OF* 54 Kern) et par le pseudo-Clément (*OF* 55 et 56 Kern = *Hom.* VI, 3-4 et 5-12).

2. Il s'agit de Phanès, le dieu organisateur du monde selon les orphiques; cf. *infra*, XX, 4, où il est clairement indiqué que Phanès est le dieu premier-né sorti de l'œuf primordial. C'est un être bisexué; Athénagore le décrit plus loin sous la forme d'un monstre, mi-humain, mi-animal, comme Echidna. L'auteur des *Argonautiques Orphiques*, v. 14, le qualifie de διφυής.

3. Les Moires; cf. HÉSIODE, *Théog.* 218-219, 905-906.

4. Fragment orphique, 57 Kern; cf. HÉSIODE, *Théog.* 207-210. Cf. Appendice II.

μένων ὡς τὴν ἀρχὴν <ἔχον, φθαρτὸν εἶναι <δεῖ>. Εἰ γὰρ
γεγόνασιν οὐκ ὄντες, ὡς οἱ περὶ αὐτῶν θεολογοῦντες
5 λέγουσιν, οὐκ εἰσὶν ἢ γὰρ ἀγέννητόν τι, καὶ ἔστιν αἰδίου, ἢ
γεννητόν, καὶ φθαρτόν ἐστιν.

2. Καὶ οὐκ ἐγὼ μὲν οὕτως, ἐτέρως δὲ οἱ φιλόσοφοι : « Τί
τὸ ὄν αἰεὶ γένεσίν τε οὐκ ἔχον, ἢ τί τὸ γενόμενον μὲν, ὄν δὲ
οὐδέποτε ; » Περὶ νοητοῦ καὶ αἰσθητοῦ διαλεγόμενος ὁ
10 Πλάτων τὸ μὲν αἰεὶ ὄν, τὸ νοητόν, ἀγέννητον εἶναι διδάσκει,
334 v. τὸ δὲ οὐκ ὄν, τὸ αἰσθητόν, γενητόν ἀρχόμενον εἶναι καὶ
παύμενον.

3. Τούτῳ τῷ λόγῳ καὶ οἱ ἀπὸ τῆς Στοᾶς ἐκπυρωθήσεσ-
θαι τὰ πάντα καὶ πάλιν ἔσεσθαι φασιν, ἐτέραν ἀρχὴν τοῦ
15 κόσμου λαβόντος. Εἰ δέ, καίτοι δισοῦ αἰτίου κατ' αὐτοῦς
ὄντος, τοῦ μὲν δραστηρίου καὶ καταρχομένου, καθὸ ἡ
πρόνοια, τοῦ δὲ πάσχοντος καὶ τρεπομένου, καθὸ ἡ ὕλη,
ἀδύνατον [δέ] ἐστιν καὶ προνοούμενον ἐπὶ ταύτῳ μείναι τὸν
κόσμον γενόμενον, πῶς ἡ τούτων μένει σύστασις, οὐ φύσει
20 ὄντων ἀλλὰ γενομένων ; τί δὲ τῆς ὕλης κρείττους οἱ θεοὶ τὴν
σύστασιν ἐξ ὕδατος ἔχοντες ; 4. Ἄλλ' οὔτε κατ' αὐτοῦς
ὕδωρ τοῖς πᾶσιν ἀρχή — ἐκ γὰρ ἀπλῶν καὶ μονοειδῶν
στοιχείων τί ἂν συστήναι δύναίτο ; δεῖ δὲ καὶ τῇ ὕλῃ

3 ἔχον — δεῖ Ubaldi : ονειναι A ὄν εἶναι A²NPE² || 8 ἔχων N ||
γεννώμενον P || μὲν om. S || 13 τοῦτο N || τῷ λογῷ post τούτῳ Schwartz :
post τῆς στοᾶς ANPE² || 16 ὄντως N || καὶ om. NS || 18 δέ secl. Dechair ||
19 σύστασις : στάσις P || 21 οὔτε Schwartz : οὐδὲ codd. || 22 γὰρ
Schwartz : τε codd. || 23 στοιχείον S || στοιχείων post μονοειδῶν
Geffcken : post συστήναι codd. E² || συστῆναι N || δύνατο S^{oc} δύναται S^{pc}.

1. Ubaldi restitue ainsi ce passage corrompu : ὡς τὴν ἀρχὴν ἔχον
φθαρτὸν εἶναι δεῖ.

2. PLATON, *Timée* 27d ; le *Timée* est le « dialogue sur l'intelligible et le
sensible » mentionné à la phrase suivante. Cité aussi par [JUSTIN], *Cohort.*
22. PG 6, 281 a.

3. Allusion à la théorie stoïcienne du perpétuel retour : destruction par
le feu (ἐκπύρωσις), puis renaissance du monde. Cf. CICÉRON, *D.N.D.* II,
46, 118. Voir sur la question les jugements de JUSTIN, *1 Ap.* XX, 1-2 ; et
TATIEN, *Ad Graec.* VI ; XXV.

divinité est nécessairement périssable, puisqu'il a un
commencement ¹. En effet, si du non-être ils sont venus à
l'existence comme le prétendent leurs théologiens, c'est
qu'ils ne *sont* pas ; en effet, soit un être est increé, et il est
éternel, soit il est engendré, et il est périssable.

2. Je ne pense pas en cela différemment des philoso-
phes : « Qu'est-ce qui est toujours, et qui n'a point de
devenir ? Qu'est-ce qui devient, mais qui n'est jamais ? »
Dans son dialogue sur l'intelligible et le sensible, Platon
enseigne que ce qui *est* toujours, c'est-à-dire l'intelligible,
est increé, alors que ce qui *n'est* pas, c'est-à-dire le
sensible, étant créé, possède un commencement et une fin.

3. Suivant ce même raisonnement, les stoïciens affir-
ment que tout sera détruit par le feu, puis renaîtra, et
qu'alors le monde connaîtra un nouveau commencement ³.
Or, ils admettent deux principes de causalité, l'un actif et
primordial, en tant que Providence, l'autre passif et
changeant, en tant que matière ⁴ ; et s'il est impossible que
le monde, bien qu'il soit régi par la Providence, demeure
dans le même état, puisqu'il est créé, comment des êtres
peuvent-ils garder la même constitution, puisqu'ils ne *sont*
pas par nature, mais qu'ils sont venus à l'existence ? Et en
quoi les dieux sont-ils supérieurs à la matière, s'ils tirent
leur constitution de l'eau ⁵ ? 4. Mais selon leur propre
système, l'eau n'est pas le principe de tout : en effet,
qu'est-ce qui pourrait se former à partir d'éléments

4. La raison et la matière sont les deux principes du stoïcisme ; cf.
SÉNÈQUE, *Epist.* VII, 2 : *causa, id est ratio, materiam format et (...) ex
illa varia opera producit.*

5. Athénagore attribue ici au stoïcisme une théorie orphique : la
naissance des dieux à partir de l'eau. Sans doute se réfère-t-il à la théorie
ionienne des « principes » : l'eau est le premier élément à partir duquel se
sont constitués tous les autres, le monde naissant ainsi de l'eau. Il n'est
pas impossible que le stoïcisme ait emprunté à Thalès cette théorie : cf.
DIOGÈNE LAËRCE VII, 136 ; M. FÉLIX, *Oct.* XXXIV, 2 ; scholie à
Apollonios de Rhodes I, 498 = *SVF* I, 103.

25 τεχνίτου καὶ ὕλης τῶ τεχνίτη· ἢ πῶς ἂν γένοιτο τὰ ἐκτυπώματα χωρὶς τῆς ὕλης ἢ τοῦ τεχνίτου; — οὔτε πρῶτον λόγον ἔχει εἶναι τὴν ὕλην τοῦ θεοῦ· τὸ γὰρ ποιητικὸν αἴτιον προκατάρχειν τῶν γιγνομένων ἀνάγκη.

XX

1. Εἰ μὲν οὖν μέχρι τοῦ φῆσαι γεγονέαι τοὺς θεοὺς καὶ ἐξ ὕδατος τὴν σύστασιν ἔχειν τὸ ἀπίθανον ἦν αὐτοῖς τῆς θεολογίας, ἐπιδεικνύσας ὅτι οὐδὲν γεννητὸν ὁ οὐ καὶ διαλυτὸν, ἐπὶ τὰ λοιπὰ ἂν παρεγενόμενῃ τῶν ἐγκλημάτων.

5 2. Ἐπεὶ δὲ τοῦτο μὲν διατεθείκασιν αὐτῶν τὰ σώματα, τὸν μὲν Ἡρακλέα ὅτι θεὸς δράκων ἐλικτός, τοὺς δὲ Ἑκατόγχειρας εἰπόντες, καὶ τὴν θυγατέρα τοῦ Διός, ἣν ἐκ τῆς μητρὸς Ῥέας καὶ Δήμητρος † ἢ δημήτορος τὸν αὐτῆς † ἐπαιδοποίησατο, δύο μὲν κατὰ φύσιν [εἶπον] ἔχειν ὀφθαλμοὺς καὶ ἐπὶ

335 γ. τῶ μετώπῳ δύο καὶ προτομὴν κατὰ τὸ ὀπισθεν τοῦ τραχήλου μέρος, ἔχειν δὲ καὶ κέρατα, διὸ καὶ τὴν Ῥέαν φοβηθεῖσαν τὸ τῆς παιδὸς τέρας φυγεῖν οὐκ ἐφεῖσαν αὐτῇ τὴν θηλὴν, ἔνθεν μυστικῶς μὲν Ἀθηλαῖ κοινῶς δὲ Φερσεφόνη

24 γένηται NS.

XX, 2 ἔχων N || 3 ἐπιδεικνύσας N || οὐ καὶ : οὐκ εἶ P || 4 παρεγενόμενῃ SP || 8 καὶ δημήτρος ἢ δημήτορος (δημήτερος P) τὸν αὐτῆς ANP^{ac}E² : ἢ δημήτερος αὐτῆς P^{ac} || 9 εἶπον AP : εἶπων N secl. Schwartz || 12-13 τὴν θηλὴν αὐτῇ ~ P || 13 μυστικῶς N.

1. Τὸ ἐκτύωμα, « forme » ou « empreinte », est un mot platonicien : cf. *Timée* 50c (τὰ τυπωθέντα).

2. L'identification de Rhéa à Déméter est orphique; cf. EURIPIDE, *Hélène* 1302; OF frag. 145 Kern. Clément mentionne lui aussi l'inceste de Zeus avec sa mère : *Protr.* II, 15, 1.

simples et uniformes? La matière a besoin d'un ouvrier tout autant que l'ouvrier, d'une matière; sinon, comment les formes¹ existeraient-elles sans la matière ou sans l'ouvrier? Et il n'y a pas de raison de penser que la matière soit antérieure à Dieu, car la cause efficiente précède nécessairement l'effet produit.

CHAPITRE XX

2) LES DIEUX SONT MONSTRUEUX;
RETOUR À LA THÉOLOGIE ORPHIQUE :
APPARENCE DES DIEUX, GESTE DES DIEUX

1. Si l'absurdité de leur théologie leur faisait seulement affirmer que les dieux sont nés, et qu'ils tirent leur constitution de l'eau, maintenant que j'ai démontré qu'il n'y a rien de créé qui ne soit aussi corruptible, je pourrais passer aux autres accusations! 2. Mais d'une part ils ont décrit les corps des dieux, affirmant qu'Héraclès est un dieu serpent enroulé sur lui-même, que d'autres ont cent bras, que la fille que Zeus eut de sa propre mère Rhéa, appelée aussi Déméter †...†², en plus de ses deux yeux placés naturellement, en possède deux autres sur le front, qu'elle a derrière la nuque la face d'un animal et qu'elle porte aussi des cornes. C'est pour cela que Rhéa, effrayée, abandonna son enfant monstrueux sans lui donner le sein — aussi les initiés appellent-ils Athéla³ celle qu'on nomme communément Perséphone et Coré : il ne faut pas

3. L'identification d'Athéla à Coré-Perséphone se retrouve peut-être dans les *Argonautiques Orphiques*, v. 31 (et index CUF). Plus haut (XVII, 4), Athéla est Athéna. Pour l'apologiste comme pour Eustathe, l'épithète Athéla-Athélé signifie bien : « celle qui n'a pas été allaitée » (ἄθηλος = μὴ θηλάσασα).

καὶ Κόρη κέκληται, οὐχ ἡ αὐτὴ οὔσα τῇ Ἀθηνᾶ τῇ ἀπὸ τῆς
15 κόρης λεγομένη.

3. Τοῦτο δὲ τὰ πραχθέντα αὐτοῖς ἐπ' ἀκριβῆς ὡς οἴονται
διεξεληλύθασιν, Κρόνος μὲν ὡς ἐξέτεμεν τὰ αἰδοῖα τοῦ
πατρὸς καὶ κατέρριψεν αὐτὸν ἀπὸ τοῦ ἄρματος καὶ ὡς
20 ἔτεκνοκτόνει καταπίνων τῶν παιδῶν τοὺς ἄρσενας, Ζεὺς δὲ
ὅτι τὸν μὲν πατέρα δῆσας κατεταρτάρωσεν, καθὰ καὶ τοὺς
υἱεῖς ὁ Οὐρανός, καὶ πρὸς Τιτᾶνας περὶ τῆς ἀρχῆς
ἐπολέμησεν καὶ ὅτι τὴν μητέρα Ῥέαν ἀπαγορεύουσιν αὐτοῦ
τὸν γάμον ἐδίωκε, δρακαίνης δ' αὐτῆς γενομένης καὶ αὐτὸς
εἰς δράκοντα μεταβαλὼν συνδήσας αὐτὴν τῷ καλουμένῳ
25 Ἑρακλειωτικῷ ἄμματι ἐμίγη — τοῦ σχήματος τῆς μίξεως
σύμβολον ἢ τοῦ Ἑρμοῦ βράβδος —, εἶθ' ὅτι Φερσεφόνη τῇ
θυγατρὶ ἐμίγη βιασάμενος καὶ ταύτην ἐν δράκοντος σχήμα-
τι, ἐξ ἧς παῖς Διόνυσος αὐτῷ.

4. Ἀνάγκη κἄν τοσοῦτον εἰπεῖν· τί τὸ σεμνὸν ἢ χρηστὸν
30 τῆς τοιαύτης ἱστορίας, ἵνα πιστεύσωμεν θεοὺς εἶναι τὸν
Κρόνον, τὸν Δία, τὴν Κόρην, τοὺς λοιπούς; Αἱ διαθέσεις
τῶν σωματίων; Καὶ τίς ἂν ἄνθρωπος κεκριμένος καὶ ἐν
θεωρίᾳ γεγονώς ὑπὸ θεοῦ γεννηθῆναι πιστεύσαι ἔχιδναν —
'Ορφεύς·

35 ἂν δὲ Φάνης ἄλλην γενεὴν τεκνώσατο δεινὴν
νηδύος ἐξ ἱερῆς, προσιδεῖν φοβερωπὸν Ἐχιδναν,

15 γενομένη P mg. || 16 αὐτοῖς ἐπ' ἀκριβῆς Schwartz : ἐπ' ἀκριβῆς
αὐτοῖς codd. || οἶον τε NS || 17 αἰδοῖα N^{ac} || 19 καταπεινων A^{ac} || τῶν : τὸν
N || 21 ὁ om. S || 26 περσεφόνη S || 29 ἀνάγκη post εἰπεῖν ~ P || ἢ + τι P
|| 30 τοσαύτης P || 33 ὑπὸ + τοῦ P.

1. Le passage est peu clair; Otto, par exemple, donne au mot κόρη le sens de « pupille de l'œil », par allusion à l'épithète γλαυκῶπις donné à Athéna. Pour ma part, j'ai compris ainsi : « Athéna, surnommée Athéla à cause de (son état de) vierge », ou : « par assimilation à la Vierge (Coré) ». Les deux déesses se partageraient donc ainsi le même surnom. Une assimilation (propre ou non à l'orphisme) des deux divinités n'est pas impossible; l'on sait par exemple qu'Athéna était parfois appelée Coré

la confondre avec Athéna, qui doit son nom à sa virginité¹.

3. D'autre part, ils ont exposé scrupuleusement — à les en croire — la geste des dieux : de Cronos, ils racontent qu'il a coupé les testicules de son père, qu'il l'a jeté au bas de son char et qu'il tuait ses enfants mâles en les engloutissant. De Zeus, ils racontent qu'il a enchaîné son père et l'a précipité dans le Tartare, comme Ciel l'avait fait pour ses propres fils; qu'il a combattu contre les Titans pour le pouvoir; qu'il a poursuivi de ses assiduités sa mère Rhéa, qui lui refusait son lit : comme elle s'était changée en serpent, il prit lui aussi la même forme pour s'unir à elle après l'avoir attachée avec le nœud dit d'Héraclès² — le caducée d'Hermès est l'emblème qui figure cette union —; et qu'ensuite il s'est uni à sa fille Perséphone en lui faisant violence, encore une fois, sous la forme d'un serpent³ — union d'où naquit Dionysos.

4. Voilà ce qu'il fallait pour le moins que je raconte; qu'y a-t-il de noble et d'élevé dans un tel récit qui puisse nous faire penser que Cronos, Zeus, Coré et les autres sont des dieux? Leur apparence physique? Et quel homme de bon sens et de réflexion pourrait croire qu'un dieu a engendré une vipère⁴? Citons Orphée :

« Phanès engendra un autre rejeton monstrueux
De son ventre sacré : Echidna, effroyable d'aspect,

(cf. LYCOPHRON, *Alex.* v. 359, et note de l'édition Maqir). L'épithète Athéla (ou Athèle) a pu être finalement ressentie comme synonyme de Coré, la jeune fille, à savoir celle qui n'a pas allaité (ἀθελής), la vierge (παρθένος). Voir aussi scholie à CALLIMAQUE, *Hymne à Athéna*, v. 234 (éd. Ernest, t. II, p. 336s.).

2. Sur ce nœud, cf. SÉNÈQUE, *Epist.* 87, 38.

3. Ce nouvel inceste est mentionné par TATIEN, *Ad Graec.* VIII et X; CLÉMENT, *Protr.* II, 16, 1.

4. Selon la théologie orphique, Phanès, le dieu « à deux corps », serait donc le père d'Echidna, la Vipère. Sur ce monstre, mi-femme, mi-serpent, cf. HÉSIODE, *Théog.* 295-305.

335 v. ἦς χαῖται μὲν ἀπὸ | κρατὸς καλὸν τε πρόσωπον
ἦν ἐσιδεῖν, τὰ δὲ λοιπὰ μέρη φοβεροῦ δράκοντος
αὐχένος ἐξ ἄκρου —

40 ἢ αὐτὸν τὸν Φάνητα δέξαιτο, θεὸν ὄντα πρωτόγονον —
οὗτος γὰρ ἐστὶν ὁ ἐκ τοῦ ᾠοῦ προχυθεὶς —, ἢ σῶμα ἢ
σχῆμα ἔχειν δράκοντος ἢ καταποθῆναι ὑπὸ τοῦ Διός, ὅπως ὁ
Zeὺς ἀχώρητος γένοιτο; 5. Εἰ γὰρ μηδὲν διενηνόχασιν τῶν
φαιλοτάτων θηρίων — δῆλον γὰρ ὅτι ὑποδιαλλάσσειν δεῖ
45 τῶν γηίνων καὶ τῶν ἀπὸ τῆς ὕλης ἀποκρινόμενων τῶ
θεῶν —, οὐκ εἰσὶν θεοί. Τί δὲ καὶ πρόσμιεν αὐτοῖς, ὧν
κτηνῶν μὲν δίκην ἔχει ἡ γένεσις, αὐτοὶ δὲ θηριόμορφοι καὶ
δυσειδεῖς;

XXI

1. Καίτοι εἰ σαρκοειδεῖς μόνον ἔλεγον αὐτούς καὶ αἷμα
ἔχειν καὶ σπέρμα καὶ πάθη ὀργῆς καὶ ἐπιθυμίας, καὶ τότε
ἔδει λῆρον καὶ γέλωτα λόγους τούτους νομίζειν· οὔτε γὰρ
ὀργὴ οὔτε ἐπιθυμία καὶ ὄρεξις οὐδὲ παιδοποιὸν σπέρμα ἐν
5 τῷ θεῷ.

2. Ἔστωσαν τοίνυν σαρκοειδεῖς, ἀλλὰ κρείττους μὲν
θυμοῦ καὶ ὀργῆς, ἵνα μὴ Ἀθηνᾶ μὲν βλέπεται « σκυζομένη

37 χαῖταιμα S || 40 θεὸν om. S || πρωτόγονον N || 42 καταθεθῆναι P^o m.
rec. || 45 ἀποκρινόμενον P mg. || 46 δαι A.

XXI, 1. σαρκοειδῆς N || 2 καὶ¹ om. A^oNSP || 3 γέλωτα Schwartz :
γέλωτος codd. || 7 μὲν om. S.

1. Fragment orphique, 58 Kern. Pour Athénagore, Phanès, comme Echidna, serait un monstre à moitié serpent, à moitié humain. Comparer avec DAMASCIUS, *De Princ.* 123 bis = OF 54 Kern.

2. Dans le mythe traditionnel, Zeus avale Métis — que les orphiques identifiaient à Phanès (frag. 85 Kern). Proclus raconte comment Zeus avala Éricépée-Phanès pour aboutir à une nouvelle création ou organisation du monde, et comment le ventre du dieu put contenir toutes choses

Avec sur sa tête de longs cheveux et un visage agréable à regarder ;
Mais le reste de son corps à partir de son cou
Est celui d'un serpent effrayant¹. »

Faut-il admettre qu'il s'agisse bien là de Phanès, le dieu premier-né — puisque c'est lui qui est sorti de l'œuf? Qu'il avait < lui-même > ou le corps ou l'apparence d'un serpent? qu'il a été avalé par Zeus pour que Zeus devienne infini²? 5. Car si leurs dieux ne diffèrent en rien des animaux les plus vils — puisque de toute évidence ce qui est divin doit nécessairement se distinguer de ce qui est terrestre et dérive de la matière —, ils ne sont pas des dieux! Pourquoi alors leur rendre hommage, si leur naissance est celle du bétail, s'ils ont forme animale et s'ils sont repoussants?

CHAPITRE XXI

3) LES DIEUX SONT PASSIBLES; TÉMOIGNAGE DES POÈTES;
HOMÈRE, EURIPIDE ET ESCHYLE

1. Si du moins ils se contentaient de dire³ que les dieux sont des êtres de chair, faits de sang, de sperme, de passion, colère et désir, il faudrait déjà tenir leurs récits pour de ridicules niaiseries : car en Dieu il ne saurait y avoir ni colère, ni appétit et désir, ni même semence pour procréer!

2. Qu'ils soient des êtres de chair, certes, mais qu'ils dominant leurs impulsions et leurs colères, qu'on ne voie pas Athéna « irritée contre son père Zeus, et saisie d'un

(frag. 167 Kern). Cf. M. DÉTIENNE et J.-P. VERNANT, *Les ruses de l'intelligence, la Métis des Grecs*, Paris 1974, p. 129-166.

3. Athénagore abandonne la théologie orphique pour parler des poètes en général.

Διὶ πατρί, χόλος δὲ μιν ἄγριος ἦρει », "Ἡρα δὲ θεωρῆται·
« Ἡρη δ' οὐκ ἔχαδε στῆθος χόλον, ἀλλὰ προσηύδα »,
10 κρείττους δὲ λύπης·

ὦ πόποι, ἦ φίλον ἄνδρα διωκόμενον περὶ τείχος
ὀφθαλμοῖσιν ὀρῶμαι· ἐμὸν δ' ὀλοφύρεται ἦτορ.

Ἐγὼ μὲν γὰρ καὶ ἀνθρώπους ἀμαθεῖς καὶ σκαιοὺς λέγω
τοὺς ὀργῆ καὶ λύπῃ εἰκόντας· ὅταν δὲ ὁ « πατὴρ ἀνδρῶν τε
15 θεῶν τε » ὀδύρηται μὲν τὸν υἱόν·

αἶ αἶ ἐγών, ὅτε μοι Σαρπηδόνα φίλτατον ἀνδρῶν
μοῖρ' ὑπὸ Πατρόκλοιο Μενoitιάδαο δαμῆναι,

ἀδυνατῆ δὲ ὀδυρόμενος τοῦ κινδύνου ἐξαρπάσαι·

Σαρπηδῶν Διδὸς υἱός, ὁ δ' οὐδ' ὧ παιδὶ ἀμύνει,

336 r. τίς οὐκ ἂν τοὺς | ἐπὶ τοῖς τοιοῦτοις μύθοις φιλοθέους,
μᾶλλον δὲ ἀθέους, τῆς ἀμαθίας καταμέμφοιτο; 3. Ἔστωσαν
σαρκοειδεῖς, ἀλλὰ μὴ τιτρωσκέσθω μηδὲ Ἀφροδίτῃ ὑπὸ
Διομήδους τὸ σῶμα, « οὐτά με Τυδέος υἱὸς ὑπέρθυμος
Διομήδης », ἢ ὑπὸ Ἄρεως τὴν ψυχὴν·

8 μιν : μὴν N μοι P || ἦρει Schwartz : αἰρεῖ AN αἰρή P αἰρή S || 9 ἦρη
AN || 15 θεῶν τε : θεῶνται N || 16 αἶ αἶ codd. (ex Platone, *Resp.* 388c) : ὦ
μοι Homerus || ἐγών Gesner : λέγων ANPE² || 17 μοῖραι AN (?) ||
μενοιτιάδα ὁ N || 18 ἀδυνατῆ AN || 20 τοιοῦτοις (sic!) N || 21 καταμέμφοιτο
Schwartz : -φοιτο codd. || 22 τιτρωσκέσθω A^{ac} : -έσθω A² (v s.l.) N
-έσθωσαν P^{pc} || ἀφροδίτην N || 23 διομήδους N || τυδέως S || 24 ἄρεος S.

1. HOMÈRE, *Il.* IV, 23. Sur ces citations homériques, toutes largement
exploitées par les différentes écoles philosophiques, voir l'ouvrage de N.
Zeegers déjà cité.

2. HOMÈRE, *Il.* IV, 24; vers cité par CHRYSIPPE (*SVF* II, frag. 904-
906).

3. HOMÈRE, *Il.* XXII, 168-169; cité par PLATON, *Resp.* III, 388c;
[JUSTIN], *Cohort.* 2, PG 6, 244b.

4. Athénagore retourne l'accusation d'inculture aux païens; cf. *supra*,
p. 107 et n. 3.

violent courroux¹ »; qu'Héra ne se montre pas < dans cet
état > : « Héra ne put contenir son courroux dedans son
cœur, mais elle poussa des cris² »; qu'ils dominent leur
chagrin :

« Hélas! C'est un homme cher à mon cœur que je vois de
mes yeux
Poursuivi tout autour du rempart; et mon cœur se désole³ ».

Pour ma part, je qualifie de stupides et grossiers les gens
qui cèdent à leur colère et à leur chagrin⁴; lorsqu'on voit
« le père des dieux et des hommes⁵ » se lamenter sur son
fils :

« Ah! Malheur à moi! puisque le destin de Sarpédon, le
plus cher à mon cœur des mortels
Est de périr de la main de Patrocle, le fils de Ménéotios⁶ »;

et malgré ses plaintes, se montrer incapable de l'arracher
au danger :

« Sarpédon est le fils de Zeus; mais lui ne secourt même
pas son enfant⁷! »

qui ne blâmerait pour leur stupidité ceux qui manifestent
dans de telles fables leur amour des dieux — à moins qu'il
ne faille dire leur athéisme⁸? 3. Qu'ils soient des êtres de
chair, certes, mais qu'on ne voie pas Aphrodite blessée
dans son corps par Diomède : « Diomède, le valeureux fils
de Tydée, vient de me blesser⁹ »; ni dans son âme par
Arès :

5. Expression homérique (v.g. *Iliade* I, 544) et hésiodique (v.g.
Théog. 641); cf. JUSTIN, *I Ap.* XXII, 1.

6. HOMÈRE, *Il.* XVI, 433-434; cité par PLATON, *Resp.* III, 388c;
CLÉMENT, *Protr.* IV, 55, 3; TERTULLIEN, *Apol.* XIV, 3; etc.

7. HOMÈRE, *Il.* XVI, 522; simple allusion chez JOSÈPHE, *C. Apion.* II,
245.

8. Nouvelle rétorsion d'une accusation : celle d'athéisme. Sur l'impiété
d'Homère et d'Hésiode, cf. PLATON, *Resp.* II, 378c; HÉRACLITE, *All.*
Hom. 1, 1; DIOCÈNE LAËRCE VIII, 21; etc.

9. HOMÈRE, *Il.* V, 376; cf. HÉRACLITE, *All. Hom.* 30, 4; THÉOPHILE,
Ad Aut. I, 9; CLÉMENT, *Protr.* II, 36, 1; TERTULLIEN, *Apol.* XIV, 2; etc.

142

ATHÉNAGORE

25 ὡς ἐμὲ χωλὸν ἔοντα Διὸς θυγάτηρ Ἀφροδίτη
αἰὲν ἀτιμάζει, φιλέει δ' αἰδήλον Ἄρηα.

* * « διὰ δὲ χροῖα καλὸν ἔδαψεν » · ὁ δεινὸς ἐν πολέμοις, ὁ
σύμμαχος κατὰ Τιτάνων τοῦ Διός, ἀσθενέστερος Διομήδους
φαίνεται. « Μαίνεται δ' ὡς ἔτ' Ἄρης ἐγγέσπαλος » —
30 σιώπησον, Ὀμηρε, θεὸς οὐ μαίνεται· σὺ δέ μοι καὶ
μιαιφόνον καὶ βροτολογιόν, « Ἄρες, Ἄρες βροτολογιέ,
μιαιφόνε », διηγῆ τὸν θεὸν καὶ τὴν μοιχείαν αὐτοῦ διέξει καὶ
τὰ δεσμά·

35 τῷ δ' ἐς δέμνια βάντε κατέδραθον, ἀμφὶ δὲ δεσμοί
τεχνήεντες ἔχυντο πολύφρονος Ἡφαίστιοι,
οὐδέ τι κινήσαι μελέων ἦν.

4. Οὐ καταβάλλουσι τὸν πολὺν τοῦτον ἀσεβῆ λῆρον περὶ
τῶν θεῶν; Οὐρανὸς ἐκτέμνεται, δεῖται καὶ καταταρταροῦται
Κρόνος, ἐπανίστανται Τιτᾶνες, Στύξ ἀποθνήσκει κατὰ τὴν
40 μάχην — ἤδη καὶ θνητοὺς αὐτοὺς δεικνύουσιν — ἐρῶσιν
ἀλλήλων, ἐρῶσιν ἀνθρώπων·

Αἰνεῖας, τὸν ὑπ' Ἀγχίση τέκε δῖ' Ἀφροδίτη,
Ἰδης ἐν κνημοῖσι θεὰ βροτῶ εὐνηθεῖσα.

27 ante diā lacunam indicavit N || 28 τοῦ διός om. S || 28-29 φαίνεται
διομήδους ~ P || 29 ἔτ' Ἄρης : ἀτάρης N ἄτ' Ἄρης S || ἐγγέσπαλος S
ἐχεσπάλος P || 32 διηγῆ AN || διέξει Otto : διέξη ANP διεξίης E² || 35
ἔχυντο om. P || 36 τι : τοι N || 37 καταβάλλουσι N || τοῦτον — λῆρον :
τοῦτον λῆρον τὸν ἀσεβῆ P || 38 θεῶν + ὁ S || καταταρταροῦται N
ταρταροῦται S.

1. HOMÈRE, *Od.* VIII, 308-309 (amours d'Arès et d'Aphrodite); cf. PLATON, *Resp.* III, 390c; LUCIEN, *Dial. Deor.* XVII, 242-243; CLÉMENT, *Protr.* IV, 59, 1; etc.

2. Je supplée d'après le sens.

3. HOMÈRE, *Il.* V, 858; cf. PLATON, *Resp.* III, 378c-e; CLÉMENT, *Protr.* II, 36, 1.

« Parce que je suis boiteux, Aphrodite, la fille de Zeus,
Ne cesse de me déshonorer : elle aime Arès le destructeur¹. »

<Arès lui aussi est blessé>² : « Il a déchiré sa belle
peau³ », lui, le dieu terrible au combat, l'allié de Zeus
contre les Titans, se montre plus faible que Diomède ! « La
fureur l'agite comme Arès qui brandit sa javeline⁴. » Tais-
toi donc, Homère⁵ : la fureur n'agite pas un dieu ; mais
c'est toi qui nous peins le dieu fou de sang et funeste aux
mortels : « Arès, Arès funeste aux mortels et fou de
sang⁶ », et qui raconte son adultère et les liens qui
l'emprisonnent :

« Ils montèrent tous deux sur le lit et s'y couchèrent ;
Alors les liens confectionnés par l'habile Héphaïstos tom-
bèrent sur eux.
Plus moyen de remuer un membre⁷. »

4. Que ne rejettent-ils ce monceau de balivernes et
d'impiétés qu'on rapporte sur les dieux ? Ciel est castré ;
Cronos, enchaîné et précipité dans le Tartare ; les Titans se
révoltent ; Styx meurt au combat⁸ — et voilà maintenant
qu'ils nous les montrent mortels ! Ils s'éprennent les uns
des autres, ils s'éprennent d'êtres humains :

« Énée qu'a conçu d'Anchise la divine Aphrodite,
Déesse unie à un mortel sur les flancs de l'Ida⁹. »

4. HOMÈRE, *Il.* XV, 605 (le poète parle d'Hector) ; cf. AELIUS
ARISTIDE, *Orat.* XXVIII, 106 ; MACROBE, *Sat.* I, 19, 6 ; etc.

5. Même apostrophe chez CLÉMENT, *Protr.* IV, 59, 2 ; voir encore M.
FÉLIX, *Oct.* XXIII.

6. HOMÈRE, *Il.* V, 31 ; cf. PLUTARQUE, *Amat.* 13, 757b ; THÉOPHILE,
Ad Aut. I, 9 ; CLÉMENT, *Protr.* II, 29, 2 ; etc.

7. HOMÈRE, *Od.* VIII, 296-298 ; cf. *supra*, p. 142, n. 1.

8. Épisodes empruntés à la *Theogonie* d'HÉSIODE, v. 123-210 et 687-
735 ; en revanche, selon le poète béotien, Styx était immortelle (v. 389-
396).

9. HOMÈRE, *Il.* II, 820-821 ; cf. LUCIEN, *Dial. Deor.* 19 ; CLÉMENT,
Protr. II, 33, 9.

45 Οὐκ ἐρῶσιν, οὐ πάσχουσιν· εἰ γὰρ θεοί, καὶ οὐχ ἄφεται
αὐτῶν ἐπιθυμία. Κὰν σάρκα θεὸς κατὰ θεῖαν οἰκονομίαν
λάβῃ, ἤδη δοῦλος ἐστὶν ἐπιθυμίας;

336 v. 5. Οὐ γὰρ πάποτε μ' ὦδε θεᾶς ἔρος οὐδὲ γυναικὸς
θυμὸν ἐνὶ στήθεσσι περιπροχυθεὶς ἐδάμασσεν,
οὐδ' ὅπote ἠρασάμην Ἴξιονίης ἀλόχοιο,
οὐδ' ὅτε περ Δανάης καλλισφύρου | Ἀκρισιώνης,
οὐδ' ὅτε Φοῖνικος κούρης τηλεκλειτοῖο,
οὐδ' ὅτε περ Σεμέλης, οὐδ' Ἀλκμήνης ἐνὶ Θήβῃ,
οὐδ' ὅτε Δήμητρος καλλιπλοκάμοιο ἀνάσσης,
οὐδ' ὅτε περ Λητοῦς ἐρικυδέος, οὐδὲ σεῦ αὐτῆς.

55 Γενητός ἐστίν, φαρτός ἐστίν, οὐδὲν ἔχων θεοῦ. Ἀλλὰ καὶ
θητεύουσιν ἀνθρώποις·

ὦ δώματ' Ἀδμήτεια, ἐν οἷς ἔτλην ἐγὼ
θῆσσαν τράπεζαν αἰνέσαι θεὸς περ ὧν,

καὶ βουκολοῦσιν·

60 ἐλθὼν δ' ἐς αἶαν τήνδ' ἐβουφόρβου ξένω,
καὶ τόνδ' ἐσφζον οἶκον.

Οὐκοῦν κρείττων Ἀδμητος τοῦ θεοῦ. 6. Ὡ μάντι καὶ σοφὲ
καὶ προειδῶς τοῖς ἄλλοις τὰ ἐσόμενα, οὐκ ἐμαντεύσω τοῦ
ἐρωμένου τὸν φόνον, ἀλλὰ καὶ ἔκτεινας αὐτοχειρὶ τὸν φίλον·

65 καὶ γὰρ τὸ Φοῖβου θεῖον ἀψευδὲς στόμα
ἠλιπίζον εἶναι, μαντικῇ βρῦον τέχνη.

44 ei cod. Lubanensis S. Petr. : ἢ ANPE² || καὶ om. cod. Lubanensis S.
Petr. || 46 ἢ δὴ P || 47 φ δε AN || ἔρος AN || ἔρος + ἀμφεκάλυψεν A^{ac} || 49
ἐξηιονίης A || 50 ἀκρισιώνης NS || 51 κούρησε N || 54 ἐρικυδέος N || 57
ἀδμήτεια AN || 60 ξένω E² : ξένων ANP || 64 φώνων N || 65 τὸ φοῖβου
Gesner : τοὶ φοῖβου AN τοὶ φοῖβον P.

1. Il s'agit là de l'unique allusion à l'incarnation du Verbe dans le
Christ. Quant au mot οἰκονομία, on le trouve déjà employé dans ce sens
chez ARISTIDE, *Apol.* XV.

Non, ils ne sont pas sujets à l'amour, ils ne sont pas
sujets aux passions; car s'ils sont des dieux, aucun désir ne
les touche : même si un Dieu se fait chair selon l'économie
divine¹, en est-il pour autant esclave de son désir?

5. « Jamais encore pareil désir pour aucune déesse ni
aucune mortelle
N'a empli ma poitrine ni dominé mon cœur,
Non, pas même quand je m'épris de l'épouse d'Ixion,
Ni de Danaé, la fille d'Akrisios aux belles chevilles,
Ni de la fille de l'illustre Phoenix,
Ni de Sémélé, ni d'Alcmène dans Thèbes,
Ni de Déméter, la reine aux belles tresses,
Ni de la glorieuse Léo, ni même de toi². »

Voilà un être créé, un mortel, qui n'a rien d'un dieu ! On
les voit même aux gages d'êtres humains :

« Ô demeure d'Admète où je me suis résigné
À partager la table servile, tout dieu que je fusse ! »

et garder les troupeaux :

« Venu dans ce pays, je faisais paître les troupeaux de mon
hôte,
Et protégeais cette maison³ » ;

ainsi, Admète est supérieur au dieu ! 6. O l'habile prophète
qui connais par avance ce qui adviendra à autrui : tu n'as
pas su prédire le meurtre de ton aimé, mais tu as tué ton
ami de ta propre main⁴ !

« Et moi qui croyais véridique la bouche divine de Phoibos,
Luxuriante de science divinatrice ! »

2. HOMÈRE, *Il.* XIV, 315-327 ; citation tronquée (Zeus s'adresse ainsi à
Héra). Souvent cité : PLATON, *Resp.* III, 390 b-c ; CHRYSIPPE, *SVF* II,
frag. 904, 905, 1071-1074 ; PLUTARQUE, *Aud. Poet.* 4, 19f-20a ; [JUSTIN],
Cohort. 2, PG 6, 244c ; TERTULLIEN, *Apol.* XIV, 3 ; etc.

3. Double citation d'EURIPIDE, *Alceste* 1-2 ; 8-9 (servage d'Apollon).
Cf. PLUTARQUE, *Amat.* 17, 761e ; LUCIEN, *Jup. Conf.* 8 ; TATIEN, *Ad
Graec.* XXI ; CLÉMENT, *Protr.* II, 35, 3 ; M. FÉLIX, *Octavius* XXIII, 5.

4. Allusion à la mort d'Hyacinthe, blessé par Apollon ; cf. LUCIEN,
Dial. Deor. XVI, 1 ; TATIEN, *Ad Graec.* VIII ; THÉOPHILE, *Ad Aut.* I, 9 ;
etc.

Ὅς ψευδομαντιν κακίζει τὸν Ἀπόλλω ὁ Αἰσχύλος·

ὁ δ' αὐτὸς ὑμῶν, αὐτὸς ἐν θοίνῃ παρών,
αὐτὸς τὰδ' εἰπών, αὐτὸς ἐστὶν ὁ κτανών
τὸν παῖδα τὸν ἐμόν.

70

XXII

1. Ἀλλὰ ταῦτα μὲν ἴσως πλάνη ποιητικὴ, φυσικὸς δέ τις ἐπ' αὐτοῖς καὶ τοιοῦτος λόγος : « Ζεὺς ἀργῆς », ὡς φησὶν Ἐμπεδοκλῆς, « Ἥρη τε φερέσβιος ἢδ' Αἰδωνεύς·

Νῆστις θ' ἢ δακρύοις τέγγει κρούνωμα βρότειον ».

5 2. Εἰ τοίνυν Ζεὺς μὲν τὸ πῦρ, Ἥρα δὲ ἡ γῆ καὶ ὁ ἀήρ Ἀιδωνεύς καὶ τὸ ὕδωρ Νῆστις, στοιχεῖα δὲ ταῦτα, τὸ πῦρ τὸ ὕδωρ ὁ ἀήρ, οὐδεὶς αὐτῶν θεός, οὔτε Ζεὺς οὔτε Ἥρα οὔτε Αἰδωνεύς : ἀπὸ γὰρ τῆς ὕλης διακριθείσης ὑπὸ τοῦ θεοῦ ἢ τούτων σύστασις τε καὶ γένεσις·

10 πῦρ καὶ ὕδωρ καὶ γαῖα καὶ ἡέρος ἦπιον ὕψος,
καὶ φιλῆ μετὰ τοῖσιν.

67 ψευδομάντην N || ἀπόλλων S^c.

XXII, 1 φυσικὸς cod. Lubanensis E² : φυσικῶς ANP || 3 ἐμπεδοκλεῖς N || ἦρη τε cod. Lubanensis E² : εἴρηται ANP || 4 θ' E² : τε ANP || τέγγει κρούνωμα E² : τ' ἐπικούρου νομῆ ANP τ' ἐπὶ κούρης νομῆ S || 10 ἡέρα S.

1. Double citation d'ESCHYLE, frag. 350 Nauck — cité plus complètement par PLATON, *Resp.* II, 383b ; cf. encore PLUTARQUE, *Aud. Poet.* 2, 16e. Les vers ne concernent pas la mort d'Hyacinthe, mais celle d'Achille, pleuré par sa mère Thétis.

2. Même critique de l'allégorie physique chez TATIEN, *Ad Graec.* XXI.

3. EMPÉDOCLE, frag. 6 Diels-Kranz. Aïdoneus est un autre nom d'Hadès (cf. HÉSIODE, *Théog.* 913), et Nestis, une divinité sicilienne (cf. DIELS-KRANZ, *Vors.* p. 312). Souvent cité : HÉRACLITE, *All. Hom.* 24, 6 ; DIOGÈNE LAËRCE VIII, 76 ; CLÉMENT, *Strom.* VI, 2, 17, 4 ; etc.

Car Eschyle reproche à Apollon d'être un faux prophète :

« Lui qui chantait, lui qui assistait au banquet en personne,
Lui qui avait prononcé ces mots de sa propre bouche,
C'est lui qui a tué mon enfant¹. »

CHAPITRE XXII

RÉPONSE À UNE SECONDE OBJECTION

(LES DIEUX SONT LES REPRÉSENTATIONS DES ÉLÉMENTS ET FORCES DU MONDE) : CRITIQUE DE L'ALLÉGORIE PHYSIQUE (EMPÉDOCLE, LES STOÏCIENS, AUTRES NATURALISTES)

1. Mais peut-être n'est-ce là que fiction poétique, et les mythes contiennent-ils un discours sur la nature² de ce type — pour citer Empédocle :

« Zeus éclatant et Héra nourricière, ainsi qu'Aïdoneus,
Et Nestis, qui de ses larmes abreuve les fontaines des mortels³. »

2. Eh bien, si Zeus est le feu, Héra, la terre, Aïdoneus, l'air et Nestis, l'eau⁴, et que ce soient des éléments que le feu, l'eau et l'air, aucun d'entre eux n'est dieu, ni Zeus, ni Héra, ni Aïdoneus : car ils tirent leur constitution et leur origine d'une matière qui a été elle-même séparée en ses différents éléments par Dieu :

« Le feu, l'eau, la terre, et la hauteur bienfaisante de l'air,
Et, parmi eux, l'Amitié⁵. »

4. Système d'équivalence repris par DIOGÈNE LAËRCE VIII, 76 ; Achill. p. 125b, Diels p. 287 ; différent de celui que propose AETIUS, *Placita* I, 3, 20, Diels p. 287.

5. EMPÉDOCLE, frag. 17, v. 18-20 Diels-Kranz ; souvent cité : PLUTARQUE, *Amat.* 13, 756d ; SEXTUS EMPIRICUS, *Adv. Math.* IX, 10 ; X, 317 ; CLÉMENT, *Strom.* VI, 2, 17, 4. L'Amitié et la Discorde sont pour Empédocle les deux principes d'union et de désunion qui président à la vie et à la mort de toutes choses.

3. Ἄ χωρὶς τῆς φιλίας οὐ δύναται μένειν ὑπὸ τοῦ νείκους
 337 γ. συγχεόμενα, πῶς ἂν οὖν εἴποι τις ταῦτα εἶναι θεούς;
 Ἄρχικόν ἢ φιλία κατὰ τὸν Ἐμπεδοκλέα, ἀρχόμενα τὰ
 15 συγκρίματα, τὸ δὲ ἀρχικόν κύριον ὥστε, ἐὰν μίαν καὶ τὴν
 <αὐτὴν> τοῦ τε ἀρχομένου καὶ τοῦ ἀρχοντος δύναμιν θῶμεν,
 λήσομεν ἑαυτοὺς ἰσότιμον τὴν ὕλην τὴν φθαρτὴν καὶ
 ῥευστὴν καὶ μεταβλητὴν τῷ ἀγενήτῳ καὶ αἰδίῳ καὶ διὰ
 παντὸς συμφώνῳ ποιῶντες θεῶ.

4. Ζεὺς ἢ ζέουσα οὐσία κατὰ τοὺς Στωϊκοὺς, Ἥρα δὲ
 ἄηρ, καὶ τοῦ ὀνόματος εἰ αὐτὸ αὐτῷ ἐπισυνάπτοιτο
 συνεκφωνομένου, Ποσειδῶν ἢ πόσις. Ἄλλοι δὲ ἄλλως
 φυσιολογοῦσιν ὅτι μὲν γὰρ ἀέρα διφυῆ ἀρσενόθηλυν τὸν Δία
 λέγουσιν, οἱ δὲ καιρὸν εἰς εὐκρασίαν τρέποντα τὸν χρόνον,
 25 διὸ καὶ μόνος Κρόνον διέφυγεν. 5. Ἄλλ' ἐπὶ μὲν τῶν ἀπὸ
 τῆς Στοᾶς ἔστιν εἰπεῖν ὅτι ἕνα τὸν ἀνωτάτω θεὸν ἀγεννητόν
 τε καὶ αἰδίον νομίζετε, συγκρίματα δὲ εἰς ἃ ἢ τῆς ὕλης
 ἀλλαγὴ, καὶ τὸ πνεῦμα τοῦ θεοῦ διὰ τῆς ὕλης κεχωρηκὸς
 κατὰ τὰς παραλλάξεις αὐτῆς ἄλλο καὶ ἄλλο ὄνομα μεταλαγ-
 30 χάνειν φατέ, σῶμα μὲν τὰ εἶδη τῆς ὕλης τοῦ θεοῦ γενήσεται,
 φθειρομένων δὲ τῶν στοιχείων κατὰ τὴν ἐκπύρωσιν ἀνάγκη
 συμφθαρῆναι ὁμοῦ τοῖς εἶδεσι τὰ ὀνόματα, μόνου μένοντος
 τοῦ πνεύματος τοῦ θεοῦ. Ὡν οὖν σωμάτων φθαρτὴ ἢ κατὰ
 τὴν ὕλην παραλλαγὴ, τίς ἂν ταῦτα πιστεῦσαι θεούς;

13 συγχεόμενα : χεόμενα E² || 15 ὥστε Gesner : ὡς codd. || 16 αὐτὴν
 add. Gesner || τε om. S || 18 ἀγενήτῳ A || 19 ποιῶντες + τῷ P || 20 ζεὺς
 + δὲ S || 21 αὐτῷ PS || 27 νομίζεσθαι AN || εἰς ἃ Schwartz : ἴσα
 codd. || 29 ἄλλο² : ἄλλον N || 32 μένοντος : μὲν ὄντος P || 34 πιστεύσῃ S.

1. Système différent du premier et d'inspiration nettement stoïcienne. Zeus est le feu (TERTULLIEN, *Adv. Marc.* I, 13; LACTANCE, *Div. Inst.* I, 11, 16); Héra, l'air (PLATON, *Cratyle* 404c; CICÉRON, *D.N.D.* II, 26, 66; DIOGÈNE LAËRCE VII, 147, *SVF* II, 1066; 1075; 1079); Poseïdon est l'eau (DIOGÈNE LAËRCE VII, 147; VARRON apud AUGUSTIN, *Civ. Dei*, IV, 10; CICÉRON, *D.N.D.* II, 26, 66; *SVF* II, 1021). Dans un tel système, Hadès devrait symboliser la terre (AETIUS, *Placita* I, 3, 20, Diels p. 287).

2. Zeus est l'air chez DÉMOCRITE, frag. 30 Diels-Kranz; et l'air de nature double chez PHILODÈME, *De piet.* p. 83, 16, 6-9, Diels p. 549. La bisexualité est un élément orphique.

3. Ces éléments qui ne peuvent subsister sans l'Amitié, tandis que la Discorde les dissipe, comment donc pourrait-on les qualifier de dieux? Le principe directeur est, selon Empédocle, l'Amitié; les corps composés lui sont assujettis, et c'est le principe directeur qui est le maître; en conséquence, si nous identifions et assimilons la force du dirigé et celle du directeur, sans nous en rendre compte, nous placerons sur le même plan la matière corruptible, précaire et changeante, et le Dieu increé, éternel et toujours homogène.

4. Selon les stoïciens, Zeus est la matière bouillonnante, Héra, l'air — puisque, si l'on prononce le premier des deux mots plusieurs fois de suite, il se confond avec le second — et Poséïdon, la boisson¹. Il existe différents autres systèmes naturalistes : certains prétendent que Zeus est l'air de nature double, à la fois mâle et femelle²; d'autres, qu'il est la saison qui change le temps pour équilibrer le climat — aussi est-il le seul à avoir échappé à Cronos³. 5. Mais contre les stoïciens, voici ce qu'on peut dire : si vous admettez que le Dieu suprême est unique, increé et éternel; que d'autre part vous affirmiez qu'il existe des corps composés formés par les diverses mutations de la matière, et que l'Esprit de Dieu qui pénètre la matière prend un nom différent selon ses différents états⁴, alors ce sont les formes de la matière qui deviendront le corps de Dieu; et quand les éléments seront détruits dans la conflagration finale, nécessairement les noms disparaîtront en même temps que les formes, et seul restera l'Esprit de Dieu. Mais ces corps que les mutations successives de la matière rendent sujets à la corruption, qui donc pourrait les regarder comme des dieux?

3. L'identification de Cronos au temps (Chronos) est orphique; on la retrouve aussi chez les stoïciens (Varron apud AUGUSTIN, *Civ. Dei* IV, 10). Comparer avec CICÉRON, *D.N.D.* II, 25, 64.

4. Athénagore résume très bien la pensée stoïcienne; cf. Varron apud AUGUSTIN, *Civ. Dei* IV, 11; DIOGÈNE LAËRCE VII, 147.

35 6. Πρὸς δὲ τοὺς λέγοντας τὸν μὲν Κρόνον χρόνον, τὴν δὲ
 ῥέαν γῆν, τὴν μὲν συλλαμβάνουσαν ἐκ τοῦ Κρόνου καὶ
 ἀποτίκτουσαν, ἔνθεν καὶ μήτηρ πάντων νομίζεται, τὸν δὲ
 337 v. γεννῶντα καὶ καταναλίσκοντα, | καὶ εἶναι τὴν μὲν τομὴν
 τῶν ἀναγκαίων ὀμιλίαν τοῦ ἄρρενος πρὸς τὸ θῆλυ, τέμνου-
 40 σαν καὶ καταβάλλουσαν σπέρμα εἰς μήτραν καὶ γεννῶσαν
 ἄνθρωπον ἐν ἑαυτῷ τὴν ἐπιθυμίαν, ὃ ἐστὶν Ἀφροδίτη,
 ἔχοντα, τὴν δὲ μανίαν τοῦ Κρόνου τροπὴν καιροῦ φθείρου-
 σαν ἔμψυχα καὶ ἄψυχα, τὰ δὲ δεσμὰ καὶ τὸν Τάρταρον
 45 χρόνον ὑπὸ καιρῶν τρεπόμενον καὶ ἀφανῆ γινόμενον, πρὸς
 τοῖνον τούτους φαμέν· εἴτε χρόνος ἐστὶν ὁ Κρόνος, μεταβάλ-
 λει, εἴτε καιρός, τρέπεται, εἴτε σκότος ἢ πάγος ἢ οὐσία
 ὑγρά, οὐδὲν αὐτῶν μένει· τὸ δὲ θεῖον καὶ ἀθάνατον καὶ
 ἀκίνητον καὶ ἀναλλοίωτον· οὔτε ἄρα ὁ Κρόνος οὔτε τὸ ἐπ'
 αὐτῷ εἶδωλον θεός.

50 7 Περὶ δὲ τοῦ Διός, εἰ μὲν ἀήρ ἐστὶ γεγωνῶς ἐκ Κρόνου,
 οὐ τὸ μὲν ἄρσεν ὁ Ζεὺς, τὸ δὲ θῆλυ Ἥρα — διὸ καὶ ἀδελφῆ
 καὶ γυνή —, ἀλλοιοῦται, εἰ δὲ καιρός, τρέπεται· οὔτε δὲ
 μεταβάλλει οὔτε μεταπίπτει τὸ θεῖον.

55 8. Τί δὲ δεῖ <ἐπι> πλέον λέγοντα ἐνοχλεῖν <ὕμιν>, οἳ
 ἀμεινον τὰ παρ' ἐκάστοις τῶν πεφυσιολογηκότων οἴδατε,
 ποῖα περὶ τῆς φύσεως ἐνόησαν οἱ συγγραψάμενοι ἢ περὶ τῆς
 Ἀθηνᾶς, ἣν φρόνησιν διὰ πάντων διήκουσάν φασι, ἢ περὶ
 τῆς Ἰσιδος, ἣν φύσιν αἰῶνος, ἐξ ἧς πάντες ἐφύσαν καὶ δι' ἧς

36 χρόνου S || 37 νομίζεται πάντων ~ P || 39 θῆλυ + καὶ NS || 44
 καιρὸν P || γενόμενον NS || 48 τὸ : τῷ N^{ac} || 52 ἀλλοιοῦτε N || 54 δὲ δεῖ ἐπι
 Otto : δὲ AP δεῖ N^{pe}E² || ὕμιν add. Gesner || 55 ἀμεινον A^{ac} ||
 πεφυσιολογηκότων N || 56 ποῖα Wil. : ἢ οἷα codd. || ἢ + & A²NPE² ||
 περὶ : παρὰ N || 57 ἣν Dechair : τὴν codd. || 58 φάσιν αἰῶνα S || 59
 λέγουσιν : λέγοντες N.

1. Rhéa est identifiée à la fois à Cybèle, la *Magna Mater* phrygienne, et à Déméter, la Terre-Mère; cf. *L. XX*, 2, p. 134-135, n. 2. L'union de Cronos et de Rhéa reproduit l'union primordiale d'Ouranos et de Gaia. Athénagore mentionne ici la castration de Cronos; mais chez HÉSIODE, *Théog.* v. 176-210, c'est Ouranos qui est castré, tandis que Zeus se contente de déposer Cronos et de l'enchaîner dans le Tartare.

6. Il y en a qui disent que Cronos est le Temps et Rhéa, la Terre; qu'elle conçoit et enfante de Cronos et que c'est pour cela qu'on la tient pour la Mère universelle¹; que lui engendre des enfants pour ensuite les dévorer; que l'ablation de ses parties génitales représente l'accouplement du mâle et de la femelle, qui abstrait la semence et la dépose dans la matrice pour donner naissance à l'homme qui possède en lui le désir, c'est-à-dire Aphrodite; que la folie furieuse de Cronos représente la succession des saisons qui fait passer les êtres animés comme les êtres inanimés; que son enchaînement et son séjour dans le Tartare représentent les altérations du temps selon les saisons et son obscurcissement; contre ces gens-là, nous répondons: si Cronos représente le temps, il est sujet au changement, s'il représente les saisons, aux variations; s'il représente l'obscurité, le froid ou l'humidité², rien de cela ne perdure: or, le divin est à la fois immortel, immuable et inaltérable; ainsi donc, ni Cronos ni l'idole qui le représente ne sont Dieu.

7. Quant à Zeus, s'il représente l'air né de Cronos dont l'élément mâle est Zeus et l'élément femelle Héra — qui est pour cette raison à la fois sa sœur et son épouse³ —, il se modifie; s'il représente les saisons, il varie. Or, le divin n'est sujet ni aux changements, ni aux altérations.

8. Mais pourquoi vous ennuyer davantage en vous exposant à vous, qui connaissez fort bien les explications données par chacun des naturalistes, quelles conceptions se sont faites les écrivains de la nature? D'Athéna, qui représente pour eux la Pensée partout répandue⁴? D'Isis,

2. L'obscurité, le froid et l'humidité représentent les ténèbres du Tartare où Cronos a été précipité; cf. HOMÈRE, *Il.* VIII, 13 et 479-481, où le Tartare est qualifié de brumeux et d'obscur.

3. Sur le symbolisme de l'union de Zeus et d'Héra, cf. Varron apud AUGUSTIN, *Civ. Dei* IV, 10; CICÉRON, *D.N.D.* II, 26, 66.

4. Cf. PLATON, *Cratyle* 407b; HÉRACLITE, *All. Hom.* 30, 4; etc.

πάντες εἰσίν, λέγουσιν, ἢ περὶ τοῦ Ὀσίριδος, οὗ σφαγέντος
 60 ὑπὸ Τυφῶνος τοῦ ἀδελφοῦ περὶ Πελοῦσιον μετ' Ὀρου τοῦ
 υἱοῦ ἢ Ἴσις ζητοῦσα τὰ μέλη καὶ εὐροῦσα ἤσκησεν εἰς
 ταφήν, ἢ ταφή ἕως νῦν Ὀσιριακὴ καλεῖται; **9.** Ἄνω γὰρ
 κάτω περὶ τὰ εἶδη τῆς ὕλης στρεφόμενοι ἀποπίπτουσιν τοῦ
 λόγῳ θεωρητοῦ θεοῦ, τὰ δὲ στοιχεῖα καὶ τὰ μόρια αὐτῶν
 65 θεοποιοῦσιν, ἄλλοτε ἄλλα ὀνόματα αὐτοῖς τιθέμενοι, τὴν |
 338 r. μὲν τοῦ σίτου σπορὰν Ὀσirin — ὅθεν φασὶ μυστικῶς ἐπὶ τῇ
 ἀνευρέσει τῶν μελῶν ἢ τῶν καρπῶν ἐπιλεχθῆναι τῇ Ἴσιδι
 « εὐρήκαμεν, συγκαίρομεν » — τὸν δὲ τῆς ἀμπέλου καρπὸν
 Διόνυσον καὶ Σεμέλην αὐτὴν τὴν ἀμπελον καὶ κεραυνὸν τὴν
 70 τοῦ ἡλίου φλόγα.

10. Καίτοι γε πάντα μᾶλλον ἢ θεολογοῦσιν οἱ τοὺς
 μύθους <ἀλληγοροῦντες καὶ τὰ στοιχεῖα> θεοποιοῦντες, οὐκ
 εἰδότες ὅτι οἷς ἀπολογοῦνται ὑπὲρ τῶν θεῶν, τοὺς ἐπ' αὐτοῖς
 λόγους βεβαιοῦσιν. **11.** Τί ἡ Εὐρώπη καὶ ὁ Ταῦρος καὶ ὁ
 75 Κύκνος καὶ ἡ Αἴδα πρὸς γῆν καὶ ἀέρα, ἴν' ἢ πρὸς ταύτας
 μιὰρὰ τοῦ Διὸς μῆξις ἢ γῆς καὶ ἀέρος; **12.** Ἀλλὰ ἀποπίπ-
 τόντες τοῦ μεγέθους τοῦ θεοῦ καὶ ὑπερκύψαι τῷ λόγῳ — οὐ
 γὰρ ἔχουσιν συμπάθειαν εἰς τὸν οὐράνιον τόπον — οὐ
 80 δυνάμενοι, ἐπὶ τὰ εἶδη τῆς ὕλης συντετήκασιν καὶ καταπίπ-
 τόντες τὰς τῶν στοιχείων τροπὰς θεοποιοῦσιν, ὅμοιοι εἰ καὶ

60 περὶ πελοῦσιον μετ' Ὀρου Geffcken : περὶ πελώρου ANPE² μετ'
 Ὀρου Gesner || 61 ἢ Ἴσις : ἢ Ἴσις A²NP i//σι A^{ac} || ἤσκησεν : ὤκησεν S^{pc} ||
 62 ταφή om. S || ὀσιριακῆ N || γὰρ + καὶ P s.l. || 63-64 τοῦ λόγῳ S : τῷ
 λόγῳ ANP || 69 κεραυνῶν N || 71 καίτοι γε Gesner : καὶ τί γὰρ codd. || ἢ :
 εἰ AP || 72 ἀλληγοροῦντες — στοιχεῖα add. Schwartz || 73-74 ὑπ' αὐτοῖς
 λόγοις N ὑπ' αὐτοῖς λόγους S || 74 λόγους + οὐ P s.l. || 75 ταύτας Gesner :
 ταῦτα codd. || 76 μῆξις τοῦ διὸς ~ P || 76-77 ἀποπίπτοντες Gesner (P m.
 rec.) : -ντας ANPE² || 79 ἐπὶ : ἐπεὶ N || συντετήκασιν N -εισαν S.

1. Chez MACROBE, *Saturn.* I, 20, Isis est la Nature, et Osiris, le Monde.
 À Alexandrie, Osiris est l'Aïôn divinisé (cf. *Souda*, s.v. Ἡρατοῦχος, p. 579
 Adler).

2. Cf. PLUTARQUE, *De Is.* 18 (357f-358b); F. MATERNUS, *De errore* II,
 6; etc.

en qui ils voient la nature de l'Éon, d'où naissent et par
 qui subsistent tous les êtres¹? D'Osiris, qui fut égorgé par
 son frère Typhon aux environs de Péluse, et dont Isis
 chercha les membres avec son fils Horus : quand elle les
 eut trouvés, elle les disposa dans un tombeau que l'on
 connaît aujourd'hui encore sous le nom d'Osiriakè². **9.** En
 développant dans tous les sens leurs spéculations sur les
 formes de la matière, ils s'éloignent du Dieu accessible par
 la raison et ils divinisent les éléments et leurs composés en
 donnant à chacun d'eux un nom différent : la semence du
 blé, c'est Osiris — et c'est pour cela, dit-on, que dans les
 mystères, pour commémorer la réapparition des membres
 d'Osiris, c'est-à-dire des moissons, on adresse à Isis ces
 paroles : « Nous avons trouvé, nous nous réjouissons³. »
 Quant au fruit de la vigne, c'est Dionysos; la vigne elle-
 même, c'est Sémélé; et les rayons du soleil, c'est la
 foudre⁴!

10. Or, ceux qui interprètent ainsi les mythes et
 divinisent les éléments font tout autre chose que de la
 théologie, parce qu'ils ne savent pas que les arguments
 qu'ils utilisent pour défendre les dieux accréditent en fait
 les critiques qui leur sont portées⁵. **11.** Quel rapport
 Europe et le Taureau, le Cygne et Léda ont-ils avec la terre
 et l'air pour que l'union impure de Zeus avec ces deux
 mortelles deviennent celle de la terre et de l'air? **12.** Mais
 ils déchoient de la grandeur de Dieu et ils se montrent
 incapables de la dominer par la raison, parce qu'ils n'ont
 pas de sympathie avec le royaume céleste; ils s'en tiennent

3. Cette formule se retrouve chez F. MATERNUS, *De errore* II, 9; voir
 encore THÉOPHILE, *Ad Aut.* I, 9. Osiris est la semence de blé chez
 PLUTARQUE, *De Is.* 65, 377b.

4. Dionysos est le vin ou la vigne à la fois dans l'exégèse savante et
 dans l'imagerie populaire, poétique ou mythique; cf. Prodicos apud
 SEXTUS EMPIRICUS, *Adv. Math.* IX, 18; CICÉRON, *D.N.D.* II, 23, 60;
 CLÉMENT, *Protr.* II, 26, 2; etc.

5. Cf. PLATON, *Phaedr.* 229c; PLUTARQUE, *Amat.* 13, 757c; ARISTIDE,
Apol. XIII; TATIEN, *Ad Graec.* XXXI.

ναῦν τις, ἐν ἧ ἔπλευσεν, ἀντὶ τοῦ κυβερνήτου ἄγοι. Ὡς δὲ οὐδὲν πλεον νεώς, κὰν ἧ πᾶσιν ἡσκημένη, μὴ ἐχούσης τὸν κυβερνήτην, οὐδὲ τῶν στοιχείων ὄφελος διακεκοσμημένων δίχα τῆς παρὰ τοῦ θεοῦ προνοίας· ἧ τε γὰρ ναῦς καθ' 85 ἑαυτὴν οὐ πλευσεῖται τὰ τε στοιχεῖα χωρὶς τοῦ δημιουργοῦ οὐ κινήθησεται.

XXIII

1. Εἴποιτε ἂν οὖν συνέσει πάντας ὑπερέχοντες· τίνοι οὖν τῷ λόγῳ ἕνα τῶν εἰδώλων ἐνεργεῖ, εἰ μὴ εἰσὶν θεοί, ἐφ' οἷς ἰδρυόμεθα τὰ ἀγάλματα; Οὐ γὰρ εἰκὸς τὰς ἀψύχους καὶ ἀκινήτους εἰκόνας καθ' ἑαυτὰς ἰσχύειν χωρὶς τοῦ κινουῦντος.
- 5 2. Τὸ μὲν δὴ κατὰ τόπους καὶ πόλεις καὶ ἔθνη γίνεσθαι τινὰς ἐπ' ὀνόματι εἰδώλων ἐνεργείας οὐδ' ἡμεῖς ἀντιλέγομεν· οὐ μὴν εἰ ὠφελήθησάν τινες καὶ αὐτὴ ἐλυπήθησαν 338 v. ἕτεροι, θεοὺς νοοῦμεν τοὺς ἐφ' ἑκάτερα ἐνεργήσαντας, ἀλλὰ καὶ ᾧ λόγῳ νομίζετε ἰσχύειν τὰ εἶδωλα καὶ τίνες οἱ 10 ἐνεργοῦντες ἐπιβατεύοντες αὐτῶν τοῖς ὀνόμασιν, ἐπ' ἀκριβὲς ἐξητάκαμεν.

81 ἧ : ἧ A^c || 83 κυβερνήτην N || ὄφελος N.

XXIII, 1 ἀνανου N^c || 8 ἐτέρους S || 9 νομίζεται NS || εἶδωλα N.

1. L'image du pilote est déjà banale : cf. CICÉRON, *D.N.D.* II, 34, 87; LUCIEN, *Jup. Trag.* 49; THÉOPHILE, *Ad Aut.* I. 5.

2. La présence de « démons » autour des sanctuaires, propre à expliquer l'action des idoles, est largement reconnue par la philosophie : PLUTARQUE, *De Fac. Orb.* 30, 944c-d; *De Def. Orac.* 13, 417a; Celse apud ORICÈNE, *C. Cels.* VIII, 60-62; DIOGÈNE LAËRCE VIII, 32 etc. Chez les chrétiens, un Origène ne craint pas d'expliquer les prodiges constatés autour des sanctuaires par l'action des démons (*C. Cels.* III, 36 : les démons fixés par les sortilèges égyptiens autour du sanctuaire d'Antinoüs); voir encore TATIEN, *Ad Graec.* XVIII; TERTULLIEN, *Apol.* XXII; M. FÉLIX, *Oct.* XXVII.

donc aux formes de la matière et s'abaissent à diviniser les différents états des éléments, comme si quelqu'un confondait le navire où il s'est embarqué avec le pilote¹ ! Mais de même qu'un navire, même s'il est muni de tout son appareil, ne vaut rien, s'il n'a pas de pilote, de même les éléments, si ordonnés qu'ils soient, ne servent à rien sans la Providence de Dieu; car pas plus que le navire n'avancera par lui-même, les éléments ne se mettront en branle sans le démiurge.

CHAPITRE XXIII

RÉPONSE À UNE TROISIÈME OBJECTION
(LES IDOLES EXERCENT RÉELLEMENT UNE ACTION) :
LA DÉMONOLOGIE CHRÉTIENNE;

1) LES DÉMONS DES PHILOSOPHES : THALÈS, PLATON

1. Vous qui surpassiez tous les hommes en sagesse, vous pourriez répliquer : pour quelle raison certaines des idoles exercent-elles une action, si ceux pour qui ont été dressées les statues ne sont pas des dieux? Car il n'est pas vraisemblable que des images inanimées et inertes manifestent par elles-mêmes une force sans personne pour la provoquer!

2. Que dans telle ou telle région, telle ou telle cité, telle ou telle nation, des actions s'exercent au nom des idoles, nous ne le nions pas, nous non plus; néanmoins, si certains ont pu en tirer bénéfique et d'autres, au contraire, en subir préjudice, nous ne pensons pas que ceux qui ont exercé leur action dans l'un ou l'autre sens, soient des dieux; mais nous avons cherché minutieusement pour quelle raison vous croyez que les idoles ont un pouvoir, et qui sont ceux qui agissent en elles en usurpant leurs noms².

3. Ἀναγκαῖον δέ μοι μέλλοντι δεικνύειν τίνες οἱ ἐπὶ τοῖς εἰδώλοις ἐνεργοῦντες καὶ ὅτι μὴ θεοί, προσχρήσασθαι τισι καὶ τῶν ἀπὸ φιλοσοφίας μάρτυσιν.
- 15 4. Πρῶτος Θαλῆς διαιρεῖ, ὡς οἱ τὰ ἐκείνου ἀκριβοῦντες μνημονεύουσιν, εἰς θεὸν εἰς δαίμονας εἰς ἥρωας. Ἀλλὰ θεὸν μὲν τὸν νοῦν τοῦ κόσμου ἄγει, δαίμονας δὲ οὐσίας νοεῖ ψυχικὰς καὶ ἥρωας τὰς κεχωρισμένας ψυχὰς τῶν ἀνθρώπων, ἀγαθοὺς μὲν τὰς ἀγαθὰς, κακοὺς δὲ τὰς φαύλους.
- 20 5. Πλάτων δὲ τὰ ἄλλα ἐπέχων καὶ αὐτὸς εἰς τε τὸν ἀγέννητον θεὸν καὶ τοὺς ὑπὸ τοῦ ἀγεννήτου εἰς κόσμον τοῦ οὐρανοῦ γεγονότας, τοὺς τε πλανήτας καὶ τοὺς ἀπλανεῖς ἀστέρας, καὶ εἰς δαίμονας τέμνει· περὶ ὧν δαιμόνων αὐτὸς ἀπαξιῶν λέγειν, τοῖς περὶ αὐτῶν εἰρηκόσιν προσέχειν ἄξιοι·
- 25 « Περὶ δὲ τῶν ἄλλων δαιμόνων εἰπεῖν καὶ γινῶναι τὴν γένεσιν μείζον ἢ καθ' ἡμᾶς, πειστέον δὲ τοῖς εἰρηκόσιν ἔμπροσθεν, ἐγγόνους μὲν θεῶν οὐσιν, ὡς ἔφασαν, σαφῶς γέ που τοὺς ἑαυτῶν προγόνους εἰδόντων· ἀδύνατον οὖν θεῶν παισὶν ἀπιστεῖν, κἄνπερ ἄνευ εἰκότων καὶ ἀναγκαίων
- 30 ἀποδείξωεν λέγωσιν, ἀλλὰ ὡς οἰκεῖα φασκόντων ἀπαγγέλλειν ἐπομένους τῷ νόμῳ πιστευτέον. 6. Οὕτως οὖν κατ' ἐκείνους καὶ ἡμῖν ἡ γένεσις περὶ τούτων τῶν θεῶν ἐχέτω καὶ λεγέσθω. Γῆς τε καὶ Οὐρανοῦ παῖδες Ὠκεανὸς τε καὶ Τηθύς
- 339 r. ἐγενήθησαν, τούτων δὲ Φόρκος Κρόνος τε καὶ Ῥέα καὶ

13 τισι : τισει A⁹⁰ || 15 ἐκείνου + διαιροῦντες ANE² διαιροῦντες τ' ... τ' P del. Gesner || 19 τὰς² : τοὺς NS || 22 τοῦ : τὸν N || 26 πειστέον E² : πιστέον ANP || 28 που : τοι P || εἰδόντων codd. (cf. Clemens, *Strom.* V, 13) : εἰδόντων Plato || 29-30 κἄνπερ ... λέγωσιν codd. : καίπερ ... λέγουσιν Plato || 32 γέννησις N.

3. Mais au moment de montrer qui sont ces êtres qui agissent au nom des idoles et de prouver qu'ils ne sont pas des dieux, il s'avère nécessaire de faire aussi appel au témoignage de certains philosophes.

4. Le premier, Thalès, comme le rappellent les spécialistes, distingue dieux, démons et héros¹; mais il considère que : « Dieu est l'Intelligence du monde² » et pense que : « les démons sont des substances psychiques, et les héros, les âmes séparées des hommes — bons si les âmes étaient bonnes, et mauvais si elles étaient méchantes³ ». 5. Platon, sans se prononcer sur le reste, distingue lui aussi d'une part le Dieu incréé et ceux qui ont été créés par le Dieu incréé pour l'ornement du ciel, à savoir les planètes et les astres fixes, et d'autre part les démons⁴; de ces démons, il dédaigne de parler lui-même, jugeant préférable de suivre ceux qui l'ont fait avant lui : « Quant aux autres démons, exposer et connaître leur genèse est au-dessus de nos forces; il faut s'en rapporter à ceux qui en ont parlé avant nous : ils sont à ce qu'ils prétendent les descendants des dieux qui, je suppose, connaissent parfaitement leurs propres ancêtres. Impossible, donc, de ne pas prêter foi à des enfants de dieux, même s'ils parlent sans démonstrations vraisemblables ni contraignantes; mais puisqu'ils prétendent rapporter des histoires de famille, il faut leur accorder crédit pour se conformer à l'usage. 6. Acceptons donc comme nôtre leur version de la genèse des dieux, et répétons-la. Ciel et Terre eurent pour enfants Océan et Téthys; ceux-ci, à leur tour : Phorkys, Cronos, Rhéa et

3. Opinion de Thalès; cf. AETIUS, *Placita* I, 8, 2, Diels p. 307.

4. Les textes mêmes de PLATON ne sont pas aussi explicites : *Timée* 39e-41a; *Epinomis* 984d-985b. Mais les médio-platoniciens attribuent bien à Platon une pareille hiérarchie : ALBINOS, *Épitomè* X, 8; XIV, 7 et XV, 1; APULÉE, *De Platone* I, 11.

1. Hésiode l'avait précédé : cf. PLUTARQUE, *De Def. Orac.* 10, 415b. L'erreur d'Athénagore provient peut-être d'une confusion avec une autre opinion, rapportée par CICÉRON, *D.N.D.* I, 10, 25.

2. Opinion de Thalès; cf. AETIUS, *Placita* I, 7, 11, Diels p. 301; CICÉRON, *D.N.D.* I, 10, 25; M. FÉLIX, *Oct.* XIX, 4 (à opposer à CLÉMENT, *Protr.* V, 64, 2).

35 ὅσοι μετὰ τούτων, ἐκ δὲ Κρόνου τε καὶ Ῥέας Ζεὺς Ἥρα τε
καὶ πάντες, οὓς ἴσμεν πάντας ἀδελφοὺς λεγομένους αὐτῶν
ἔτι τε τούτων ἄλλους ἐκγόνους. »

7. Ἄρ' οὖν ὁ τὸν αἰδίων νῶ καὶ λόγῳ καταλαμβάνομενον
περινοήσας θεὸν καὶ τὰ ἐπισυμβεβηκότα αὐτῷ ἐξειπῶν, τὸ
40 ὄντως ὄν, τὸ μονοφυές, τὸ ἀγαθὸν ἀπ' αὐτοῦ ἀποχεόμενον,
ὅπερ ἐστὶν ἀλήθεια, καὶ περὶ πρώτης δυνάμεως· [καὶ] « περὶ
τὸν πάντων βασιλέα πάντα ἐστὶν καὶ ἐκείνου ἕνεκεν πάντα
καὶ ἐκεῖνο αἴτιον πάντων », καὶ περὶ δευτέρου καὶ τρίτου·
« δευτέρον δὲ περὶ τὰ δεύτερα καὶ τρίτον περὶ τὰ τρίτα »,
45 περὶ τῶν ἐκ τῶν αἰσθητῶν, γῆς τε καὶ οὐρανοῦ, λεγομένων
γεγονέναι μεῖζον ἢ καθ' ἑαυτὸν τάληθές μαθεῖν ἐνόμισεν; Ἥ
οὐκ ἐστὶν εἰπεῖν. 8. Ἄλλ' ἐπεὶ ἀδύνατον γεννᾶν καὶ ἀπο-
κυτσεσθαι θεοὺς ἐνόμισεν ἐπομένων τοῖς γιγνομένοις τελῶν
καὶ ἔτι τούτου ἀδυνατώτερον μεταπεῖσαι τοὺς πολλοὺς
50 ἀβασανίστως τοὺς μύθους παραδεχομένους, διὰ ταῦτα
μεῖζον ἢ καθ' ἑαυτὸν γινῶναι καὶ εἰπεῖν ἔφη περὶ τῆς τῶν
ἄλλων δαιμόνων γενέσεως, οὔτε μαθεῖν οὔτε ἐξειπεῖν
γενᾶσθαι θεοὺς δυνάμενος. 9. Καὶ τὸ εἰρημένον αὐτῷ· « Ὁ
δὴ μέγας ἡγεμῶν ἐν οὐρανῷ Ζεὺς, ἐλαύνων πτηνὸν ἄρμα,
55 πρῶτος πορεύεται διακοσμῶν πάντα καὶ ἐπιμελούμενος, τῷ
δὲ ἔπεται στρατιὰ θεῶν τε καὶ δαιμόνων », οὐκ ἐπὶ τοῦ ἀπὸ

36 ἴσμεν : εἰς μὲν A³⁰ || 38 νῶ Schwartz : νοῦν AN οὖν P || 39 ἐξειπῶν
Gesner : ἐξειπεῖν codd. || 40 ἐπιχεόμενον P || 41 καὶ A³⁰N : καὶ ὡς A²P
secl. Ubaldi || 42 τὸν : τῶν AN || 43 δευτέρου καὶ τρίτου Schwartz : δύο
καὶ τρία codd. || 47 ἐπεὶ : ἐπειδὴ S || 49 ἔτι Gesner : τὸ AP τῷ N || 50
ἀβασανίστους N || 53 δυνάμενος Gesner : -μένους ANP || ὁ + μὲν S || 55
ἐπιμελούμενος : ἐπικαλούμενος NS || 56 ἀπὸ τοῦ ~ P.

1. Citation de PLATON, *Timée* 40 d-e, souvent reproduite. Cf. parti-
culièrement CLÉMENT, *Strom.* V, 13, 84-85, qui emploie la même variante
qu'Athénagore : εἰδῶτων, se rapportant à θεῶν, et non εἰδόσιν, se
rapportant à τοῖς εἰρηκόσιν ἔμπροσθεν (les poètes).

leurs pareils; puis Cronos et Rhéa : Zeus, Héra et tous
ceux que nous connaissons comme leurs frères et sœurs;
ces derniers, enfin, d'autres rejetons encore¹. »

7. Ainsi donc, après avoir médité sur le Dieu éternel
accessible à l'intelligence et à la raison, et en avoir révélé
les attributs : l'être absolu, l'unité de nature, le Bien qui
émane de lui, qui est Vérité²; sur la première puissance :
« Autour du Roi de toutes choses, il y a tout : il est la fin
de tout et la cause de tout »; sur le second et le troisième :
« le second autour des choses de second rang, le troisième
autour des choses de troisième rang³ », il a jugé au-dessus
de ses forces de connaître la vérité sur ce qu'on dit relever
du monde sensible, à savoir le ciel et la terre? Non, on ne
saurait le prétendre! 8. Mais comme il a jugé impossible
que des dieux engendrent et soient enfantés, puisque ce
qui naît a une fin, mais plus impossible encore de
dissuader la foule d'accepter les mythes sans discuter, pour
ces raisons il a prétendu qu'il était au-dessus de ses forces
de connaître et d'exposer la genèse des autres démons,
parce qu'il était incapable de comprendre ni de proclamer
que des dieux soient engendrés. 9. Quant à sa description :
« Le grand Zeus, chef du ciel, s'avance en premier en
poussant son char ailé, réglant tout et veillant à tout; puis
suit l'armée des dieux et des démons⁴ », elle ne concerne

2. Épithètes platoniciennes : ALBINOS, *Épitomè* X, 4 (νῶ μόνῳ
ληπτός); Platon apud AETIUS, *Placita* I, 7, 31, Diels p. 304 (τὸ ἐν, τὸ
μονοφυές, τὸ μοναδικόν, τὸ ὄντως ὄν, τὰγαθόν).

3. Citation du PSEUDO-PLATON, *Epist.* II, 312c, souvent reproduite par
les apologistes : JUSTIN, *1 Ap.* LX, 7; CLÉMENT, *Protr.* VI, 68, 5;
ORIGÈNE, *C. Cels.* VI, 18. Dans le système plotinien, de peu postérieur, le
Premier est l'Un ou le Bien; le Second, l'Intelligence ou les Idées; le
Troisième, l'Âme du monde (cf. *Ennéades* V, 1).

4. Citation du *Phèdre* 246e, souvent reproduite; cf. particulièrement
[JUSTIN], *Cohort.* 31, PG 6, 300; TERTULLIEN, *Apol.* XXIV, 3; ORIGÈNE,
C. Cels. VIII, 4; etc. L'opposition d'un Zeus d'en haut à un Zeus d'en
bas se trouve non pas chez Platon, mais chez Xénocrate (apud
PLUTARQUE, *Plat. Quaest.* IX, 1, 1007 f).

Κρόνου λεγομένου ἔχει Διός· ἔστι γὰρ ἐν τούτῳ ὄνομα τῷ ποιητῇ τῶν ὄλων. **10.** Δηλοῖ δὲ καὶ αὐτὸς ὁ Πλάτων· ἐτέρῳ σημαντικῶ προσειπεῖν αὐτὸν οὐκ ἔχων, τῷ δημῶδει ὀνόματι
 339 v. | οὐκ ὡς ἰδίῳ τοῦ θεοῦ, ἀλλ' εἰς σαφήνειαν, ὅτι μὴ δυνατὸν εἰς πάντας φέρειν τὸν θεόν, κατὰ δύναμιν προσεχρήσατο, ἐπικατηγορήσας τὸ « μέγας », ἵνα διαστείλῃ τὸν οὐράνιον ἀπὸ τοῦ χαμᾶθεν, τὸν ἀγέννητον ἀπὸ τοῦ γεννητοῦ, τοῦ νεωτέρου μὲν οὐρανοῦ καὶ γῆς, νεωτέρου δὲ Κρητῶν, οἱ
 65 ἐξέκλειψαν αὐτὸν μὴ ἀναιρεθῆναι ὑπὸ τοῦ πατρὸς.

XXIV

1. Τί δὲ δεῖ πρὸς ὑμᾶς πάντα λόγον κεινηρότας ἢ ποιητῶν μνημονεύειν ἢ καὶ ἐτέρας δόξας ἐξετάζειν, τοσοῦτον εἰπεῖν ἔχοντι· εἰ καὶ μὴ ποιηταὶ καὶ φιλόσοφοι ἓνα μὲν εἶναι ἐπεγίνωσκον θεόν, περὶ δὲ τούτων οἱ μὲν ὡς περὶ
 5 δαιμόνων, οἱ δὲ ὡς περὶ ὕλης, οἱ δὲ ὡς περὶ ἀνθρώπων γενομένων ἐφρόνουν, ἡμεῖς τὰν εἰκότως ἐξηγηλατούμεθα, διαιρετικῶ λόγῳ καὶ περὶ θεοῦ καὶ ὕλης καὶ περὶ τῆς τούτων αὐτῶν οὐσίας κεχρημένοι; **2.** Ὡς γὰρ θεόν φαμεν καὶ υἱὸν τὸν λόγον αὐτοῦ καὶ πνεῦμα ἅγιον, ἐνούμενα μὲν κατὰ
 10 δύναμιν <διαιρούμενα δὲ κατὰ τάξιν εἰς> τὸν πατέρα, τὸν

57 τούτῳ : τοῦτο N || 60 τῷ θεῷ NS || 61 τὸν θεὸν κατὰ δύναμιν Schwartz : κατὰ δύναμιν τὸν θεόν codd. || 63 χαμῶθεν SP.

XXIV, 1 δὲ : δαι AN || 4 ἐπιγινώσκων A^{ac} || 6 τὰν Ubaldi : τε ἂν ANP || ἐξηγηλατούμεθα Steph. : ξηγηλατούμεθα ANPE² || 9 ἅγιον πνεῦμα ~ P || 10 διαιρούμενα — εἰς add. Schwartz (cf. X, 31).

1. Cf. THÉOPHILE, *Ad Aut.* II, 5.

2. Ce sont, successivement désignés : les platoniciens, les stoïciens et les évhéméristes.

3. Cf. ci-dessus X, 5.

pas le Zeus qu'on dit né de Cronos, mais, dans le passage, le nom s'applique au Créateur de toutes choses. **10.** C'est Platon lui-même qui l'indique : comme il ne pouvait pas le désigner par un autre vocable, faisant de son mieux, il a utilisé l'appellation commune sans prétendre qu'elle fût celle du dieu en propre, mais par souci de clarté, dans la pensée qu'il n'était pas possible d'adapter la notion de Dieu aux capacités de chacun, tout en y ajoutant l'épithète de « grand » pour que l'on distingue le Zeus céleste du Zeus terrestre, l'incréd du créé — un être plus récent que le ciel et la terre¹, plus récent que les Crétois qui l'ont caché de peur que son père ne le fasse périr.

CHAPITRE XXIV

2) ANGES ET DÉMONS SELON LES CHRÉTIENS

1. Mais à vous qui êtes versés dans toutes les doctrines, qu'est-il besoin de citer les poètes ou d'examiner encore d'autres opinions? Il suffit de dire ceci : quand bien même les poètes et les philosophes ne reconnaîtraient pas qu'il existe un seul Dieu et qu'ils ne vissent pas dans les dieux les uns des démons, les autres de la matière, d'autres encore des hommes ayant existé², serait-ce à bon droit que nous, nous serions pourchassés parce que nous avons une doctrine qui distingue Dieu de la matière, la substance de l'un et celle de l'autre?

2. En effet, si nous proclamons l'existence de Dieu, du Fils qui est son Verbe et de l'Esprit-Saint, unis en puissance, mais distincts dans le rang³, Père, Fils et Esprit, parce que le Fils est l'Intelligence, la Raison et la Sagesse du Père, et que l'Esprit en est une émanation, comme la lumière émane du feu, nous reconnaissons aussi

15 15
 υἷόν, τὸ πνεῦμα, ὅτι νοῦς, λόγος, σοφία ὁ υἷός τοῦ πατρὸς
 καὶ ἀπόρροια ὡς φῶς ἀπὸ πυρός τὸ πνεῦμα, οὕτως καὶ
 ἐτέρας εἶναι δυνάμεις κατελήμμεθα περὶ τὴν ὕλην ἐχούσας
 καὶ δι' αὐτῆς, μίαν μὲν τὴν ἀντίθεον, οὐχ ὅτι ἀντιδοξοῦν τί
 ἐστὶ τῶ θεῷ ὡς τῆ φιλία τὸ νεῖκος κατὰ τὸν Ἐμπεδοκλέα
 καὶ τῆ ἡμέρα νύξ κατὰ τὰ φαινόμενα — ἐπεὶ κὰν εἰ
 ἀνθειστήκει τι τῶ θεῷ, ἐπαύσατο τοῦ εἶναι, λυθείσης αὐτοῦ
 τῆ τοῦ θεοῦ δυνάμει καὶ ἰσχύϊ τῆς συστάσεως —, ἀλλ' ὅτι
 τῶ τοῦ θεοῦ ἀγαθῷ, ὃ κατὰ συμβεβηκός ἐστιν αὐτῷ καὶ
 20 20
 συνυπάρχον ὡς χρῶμα σώματι, οὐ ἄνευ οὐκ ἐστὶν — οὐχ ὡς
 340 340 r.
 μέρους ὄντος, ἀλλ' ὡς κατ' ἀνάγκη συνόντος παρακολου-
 θήματος, ἠνωμένου καὶ συγκεχρωμένου ὡς τῶ πυρὶ ξανθῷ
 εἶναι καὶ τῶ αἰθέρι κυανῷ —, ἐναντίον ἐστὶ τὸ περὶ τὴν
 ὕλην ἔχον πνεῦμα, γενόμενον μὲν ὑπὸ τοῦ θεοῦ, καθὼς <καί>
 25 25
 οἱ λοιποὶ ὑπ' αὐτοῦ γεγόνασιν ἄγγελοι, καὶ τὴν ἐπὶ τῆ ὕλη
 καὶ τοῖς τῆς ὕλης εἶδεσι πεπιστευμένον διοίκησιν.

3. Τούτων γὰρ ἡ τῶν ἀγγέλων σύστασις τῶ θεῷ ἐπὶ
 προνοίᾳ γέγονε τοῖς ὑπ' αὐτοῦ διακεκοσμημένοις, ἵν' ᾗ τὴν
 μὲν παντελικὴν καὶ γενικὴν ὁ θεὸς <ἔχων> τῶν ὄλων
 30 30
 πρόνοιαν, τὴν δὲ ἐπὶ μέρους οἱ ἐπ' αὐτοῖς ταχθέντες
 ἄγγελοι. 4. Ὡς δὲ καὶ ἐπὶ τῶν ἀνθρώπων αὐθαίρετον καὶ
 τὴν ἀρετὴν καὶ τὴν κακίαν ἐχόντων — ἐπεὶ οὐκ ἂν οὕτ'
 ἐτιμᾶτε τοὺς ἀγαθοὺς οὕτ' ἐκολάζετε τοὺς πονηροὺς, εἰ μὴ
 ἐπ' αὐτοῖς ᾗν καὶ ἡ κακία καὶ ἡ ἀρετή — [καί] οἱ μὲν
 35 35
 σπουδαῖοι περὶ ἃ πιστεύονται ὑφ' ἑμῶν, οἱ δὲ ἄπιστοι

11 ὁ S : om. ANP || 17 θεῷ + ὡς τῆ φιλία — τι τῶ θεῷ (l. 15-17) N ὡς
 τῆ φιλία τὸ νεῖκος S || 18 δυνάμει N || 20 συνυπάρχον N || σώματα N
 σώματος S || 21 ὄντος N || 22 συγκεχρωμένου AN || 24 ἔχων N || καὶ add.
 Wil. ex Methodio || 26 πεπιστευμένον Schwartz ex Methodio : πιστευσά-
 μενον ANP πιστευόμενον S || 27 τούτων Schwartz ex Photio : τοῦτο ANP
 || 28 γέγοναι N || 29 γεννητὴν N || ἔχων add. Wil. ex Methodio || 31 δὲ : δὴ
 A² s.l. || 34 αὐτοῦς N || καὶ secl. Schwartz || 35 ἑμῶν S.

1. En hébreu, Satan signifie « l'adversaire ». Cf. Paul, *II Thess.* 2, 4 ;
 Celse apud ORIGÈNE, *C. Cels.* VI, 42 ; EUSEBE, *H.E.* V, 1, 23 et 25 (*Lettre
 des Églises de Lyon et de Vienne*).

d'autres puissances qui entourent la matière et la
 pénètrent ; l'une est l'anti-Dieu¹, non pas que Dieu ait son
 contraire, comme la Discorde s'oppose à l'Amitié chez
 Empédocle, et la nuit au jour dans le monde sensible —
 car même si quelque chose s'était constitué face à Dieu,
 son existence aurait cessé, parce que la puissance et la
 force de Dieu en auraient rompu la constitution —, mais
 parce qu'à la Bonté de Dieu, qui forme son attribut propre
 et qui est inséparable de lui comme la charnel l'est du
 corps, puisqu'elle ne peut pas exister sans lui — en effet,
 sans en former une partie, elle en est la compagne
 nécessaire, unie et confondue avec lui comme la couleur
 rouge avec le feu et la couleur bleue avec l'éther —,
 s'oppose l'Esprit qui entoure la matière, créé par Dieu
 comme les autres anges l'ont été, et chargé d'administrer la
 matière et ses différentes formes².

3. Dieu en effet avait constitué ces anges pour qu'ils
 exercent la providence sur ce qu'il avait lui-même mis en
 ordre, afin que lui exerce sur toutes choses la providence
 universelle et générale, et les anges préposés à la création,
 la providence particulière³. 4. Et de même que les
 hommes peuvent choisir librement entre le Vice et la
 Vertu⁴ — puisque vous n'accorderiez pas honneurs aux
 bons ni châtiments aux misérables si leur vertu et leur vice
 ne dépendaient pas d'eux —, et que les uns s'empressent
 aux tâches que vous leur confiez, tandis que les autres s'y

2. Les § 2, 3 et 4 sont partiellement cités par MÉTHODE, *De Res.* I, 37,
 1-4, sous le nom de leur auteur.

3. La distinction de deux providences semble un trait du syncrétisme
 médio-platonicien ; cf. APULÉE, *De Platone* I, 12. Elle est implicite chez
 JUSTIN, *2 Ap.* V, 2 ; et explicite chez CLÉMENT, *Strom.* VI, 17, 158, 4.
 Voir encore JUSTIN, *Dial.* I, 4 (à propos des philosophes).

4. Même affirmation du libre arbitre des hommes chez JUSTIN, *1 Ap.*
 X, 4 ; XXVIII, 3 ; XLIII ; *2 Ap.* VII, 5 ; *Dial.* LXXXVIII, 4-5 ; TATIEN,
Ad Graec. XI ; THÉOPHILE, *Ad Aut.* II, 27 ; IRÉNÉE, *Haer.* IV, 37, 1 ; etc.

εὐρίσκονται, καὶ τὸ κατὰ τοὺς ἀγγέλους ἐν ὁμοίῳ καθέστη-
 κεν. 5. Οἱ μὲν γὰρ ἄλλοι — αὐθαίρετοι δὴ γεγόνασιν ὑπὸ
 τοῦ θεοῦ — ἔμειναν ἐφ' οἷς αὐτοὺς ἐποίησεν καὶ διέταξεν ὁ
 θεός, οἱ δὲ ἐνύβρισαν καὶ τῇ τῆς οὐσίας ὑποστάσει καὶ τῇ
 40 ἀρχῇ οὗτός τε ὁ τῆς ὕλης καὶ τῶν ἐν αὐτῇ εἰδῶν ἄρχων καὶ
 ἕτεροι τῶν περὶ τὸ πρῶτον τοῦτο στερέωμα — ἴστε δὲ
 μηδὲν ἡμᾶς ἀμάρτυρον λέγειν, ἃ δὲ τοῖς προφήταις ἐκ-
 πεφώνηται μνηύειν —, ἐκεῖνοι μὲν εἰς ἐπιθυμίαν πεσόντες
 παρθένων καὶ ἤττους σαρκὸς εὐρεθέντες, οὗτος δὲ ἀμελήσας
 45 καὶ πονηρὸς περὶ τὴν τῶν πεπιστευμένων γενόμενος διοί-
 κησιν. 6. Ἐκ μὲν οὖν τῶν περὶ τὰς παρθένους ἐχόντων οἱ
 340 v. καλούμενοι ἐγεννήθησαν γίγαντες· εἰ δὲ τις ἐκ μέρους
 εἴρηται περὶ τῶν γιγάντων καὶ ποιηταῖς λόγος, μὴ θαυ-
 μάσῃτε, τῆς κοσμικῆς <καὶ τῆς προφητικῆς> σοφίας ὅσον
 50 ἀλήθεια πιθανοῦ διαφέρει διαλλαττουσῶν καὶ τῆς μὲν οὐσης
 ἐπουρανίου, τῆς δὲ ἐπιγείου καὶ κατὰ τὸν ἄρχοντα τῆς ὕλης·

Ἴσμεν ψεύδεα πολλὰ λέγειν ἐτύμοισιν ὁμοῖα.

XXV

1. Οὗτοι τοίνυν οἱ ἄγγελοι οἱ ἐκπεσόντες τῶν οὐρανῶν,
 περὶ τὸν ἀέρα ἔχοντες καὶ τὴν γῆν, οὐκέτι εἰς τὰ ὑπερουρά-

37 δὴ + οἱ A² mg. N s.l. (post γεγόνασι P in textu E² om. S) || 47
 γίγαντες ἐγεννήθησαν ~ P || 49 καὶ τῆς προφητικῆς Schwartz : καὶ τῆς
 θεολογικῆς P m. rec. om. cett. || 50 πιθανοῦ N || 51 καὶ om. S.

XXV, 1 οἱ ἄγγελοι οἱ AE² : ἄγγελοι οἱ N οἱ ἄγγελοι P || ἐκπεσόντες
 N.

1. Quant au libre arbitre des anges et des démons, il est proclamé par
 JUSTIN, 2 Ap. VII, 5; *Dial.* LXXXIII, 4-5; TATIEN, *Ad Graec.* VII; etc.

2. Formules similaires en *Jean* 12, 31; 14, 30; 16, 11; *II Cor.* 4, 4;
Éphés. 2, 2; ORIGÈNE, *C. Cels.* IV, 93.

3. Cf. *Genèse* VI, 1-5; *Hénoch* VI, 1-2; comparer avec JUSTIN, 2 Ap.
 V, 3-5; PSEUDO-CLÉMENT, *Hom.* VIII, 12-23.

4. Cf. *Genèse* VI, 4; *Hénoch* VII, 2-3; IX, 9; JUSTIN, 2 Ap. V, 3-5
 (différent de 1 Ap. V, 2).

révèlent déloyaux, de même les anges ont été placés devant
 un choix identique. 5. Les uns, quoique Dieu les eût créés
 libres¹, s'en tinrent au rôle pour lequel Dieu les avait créés
 et qu'il leur avait assigné; les autres firent outrage à ce qui
 était le fondement de leur nature et à leur charge : ce sont
 le Prince de la matière et de ses formes², et d'autres anges
 parmi ceux qui entourent ce premier firmament; vous
 savez que nous n'avancions rien sans témoignages et que
 nous répétons ce qu'ont proclamé les prophètes. Ces anges
 s'abaissèrent à désirer des jeunes filles³ et se montrèrent
 inférieurs à la chair, tandis que lui manifestait négligence
 et déloyauté dans l'administration de ce qui lui avait été
 confié. 6. De leur commerce avec les jeunes filles naqui-
 rent ceux que l'on appelle les Géants⁴; et s'il est aussi
 partiellement question des Géants chez les poètes⁵, ne
 vous en étonnez pas, parce que la sagesse prophétique se
 distingue de la sagesse du monde autant que le vrai du
 vraisemblable : l'une est céleste, l'autre terrestre et soumi-
 se au Prince de la matière :

« Nous savons dire bien des mensonges qui ressemblent à
 la vérité⁶. »

CHAPITRE XXV

3) L'ACTION DES DÉMONS — SUR LE MONDE ET LES INDIVIDUS (RÔLE DE LA PROVIDENCE)

1. Ces anges déchus du ciel⁷ entourent donc l'air et la
 terre, incapables désormais de dominer les régions supra-

5. L'assimilation des Géants de la Bible à ceux de la mythologie
 grecque se retrouve chez ORIGÈNE, *C. Cels.* IV, 92.

6. Citation d'HÉSTODE, *Théog.* 27; utilisée par PLUTARQUE, *Bell. an*
pace 4, 347e. Athénagore fait allusion à la théorie chrétienne de la
 contrefaçon diabolique, développée chez JUSTIN, 1 Ap. LIV et LXIV.

7. Cf. *Hénoch* XII, 4; XV, 3 (ἀπολείπει τὸν οὐρανόν); CLÉMENT,
Strom. III, 6, 59, 2 (οὐρανόνθεν δέυρο καταπίπτειν); ORIGÈNE, *C. Cels.*
 IV, 92 (πίπτειν ἐξ οὐρανοῦ); etc.

5 νια ὑπερκύψαι δυνάμενοι, καὶ αἱ τῶν γιγάντων ψυχαὶ οἱ περὶ τὸν κόσμον εἰσὶ πλανώμενοι δαίμονες, ὁμοίας κινήσεις, οἱ μὲν αἷς ἔλαβον συστάσεις, οἱ δαίμονες, οἱ δὲ αἷς ἔσχον ἐπιθυμίας, οἱ ἄγγελοι, ποιούμενοι. Ὁ δὲ τῆς ὕλης ἄρχων, ὡς ἔστιν ἐξ αὐτῶν τῶν γινομένων ἰδεῖν, ἐναντία τῷ ἀγαθῷ τοῦ θεοῦ ἐπιτροπεύει καὶ διοικεῖ.

10 Πολλάκι μοι πραπίδων διῆλθε φροντίς,
εἴτε τύχα εἴτε δαίμων τὰ βρότεια κράνει,
παρὰ τ' ἐλπίδα καὶ παρὰ δίκαν
† τοὺς μὲν ἀπ' οἴκων δ' ἐναπίπτοντας
ἀτὰρ θεοῦ, τοὺς δ' εὐτυχοῦντας ἄγει †.

15 2. Τὸ παρ' ἐλπίδα καὶ δίκην εὖ πράττειν ἢ κακῶς ἐν ἀφασίᾳ τὸν Εὐριπίδην ἐποίησεν, τίνος ἢ τοιαύτη τῶν περιγείων διοικήσεις, ἐν ἧ εἴποι τις ἄν·

πῶς οὖν τὰδ' εἰσορῶντες ἢ θεῶν γένος
εἶναι λέγωμεν ἢ νόμοισι χρώμεθα;

20 Τοῦτο καὶ τὸν Ἀριστοτέλη ἀπρονόητα εἰπεῖν τὰ κατωτέρω τοῦ οὐρανοῦ ἐποίησεν, καίτοι τῆς αἰδίου ἐπ' ἴσης ἡμῶν μενούσης προνοίας τοῦ θεοῦ,

ἢ γῆ δ' ἀνάγκη, κἂν θέλῃ κἂν μὴ θέλῃ,
φύουσα ποίαν τὰμὰ πιαίνει βοτά,

7 τῶν om. P || 8 διοικῆ N || 10 βρότεια Dechair : βιότεια codd. || 12 ἐναπίπτοντας N || 12-13 conjeci (ex Gesner, Methner et Schmidt) τοὺς μὲν ἀπ' ἄκρου καταπίπτοντας / [ἀπο-] θεῶ, τοὺς δ' εὐτυχοῦντας αἰεὶ || 13 τ' ἀτὰρ S || 15 ἀφασίᾳ N^{ac} ἀφουσία S || 17 εἰσορῶντας A² [-ντος A^{2c}] || 18 λέγωμεν ἢ E² : λέγομεν εἰ ANP || 19 ἀριστοτέλην P || 22 δ' ἀνάγκη Duceaus : δὲ codd. || 23 φύουσα ποίαν Gesner : φύουσαν οἶαν ANP τίκτουσα ποίαν Euripides.

1. Par « démons », Athénagore entend ici uniquement les âmes des géants.

2. Citation d'EURIPIDE, frag. 901 Nauck, connue seulement par Athénagore, et très mutilée. Ma traduction tient compte des amendements proposés dans l'apparat.

célestes ; eux et les âmes des géants forment la troupe des démons qui errent autour du monde et qui produisent des mouvements conformes, pour les uns, à la nature qu'ils ont reçue — je veux parler des démons¹ — ; pour les autres, aux désirs qu'ils ont éprouvés — je veux parler des anges. Le Prince de la matière, comme les faits eux-mêmes permettent de le voir, gouverne et administre le monde au rebours de la Bonté divine :

« Souvent, une pensée me traverse l'esprit :
C'est soit la Fortune, soit le Démon qui commande à la
vie des mortels,
Contre toute espérance, contre toute justice.
Regarde donc les uns tomber du sommet,
Et les autres rester toujours prospères². »

2. Voir arriver le bonheur et le malheur contre toute espérance et contre toute justice a rendu Euripide incapable de prononcer qui gouverne de la sorte le monde terrestre, au point qu'on a pu dire :

« Comment, à ce spectacle, pouvoir prétendre qu'il existe
Une race des dieux ? Et comment respecter les lois³ ? »

— ce qui fait dire aussi à Aristote que : « le monde subcéleste ne relève pas de l'action providentielle⁴ » — ; et cependant, la Providence éternelle de Dieu reste pour nous toujours égale :

« C'est la nécessité qui fait produire l'herbe à la terre,
Qu'elle le veuille ou non, et engraisse mon troupeau⁵. »

3. Citation d'un tragique inconnu, frag. 99 Nauck, qui ne se trouve que chez Athénagore.

4. Opinion communément attribuée à Aristote ; cf. ÉPIPHANE, *Adv. Haer.* III, 2, 9 (31), Diels p. 592. Comparer avec JUSTIN, *1 Ap.* XXVIII, 4 ; TATIEN, *Ad Graec.* II ; CLÉMENT, *Protr.* V, 66, 4 ; *Strom.* V, 14, 90, 3 ; ORIGÈNE, *C. Cels.* I, 21 ; EUSÈBE, *Praep. Evang.* XIII, 13, 4 ; etc. ARISTOTE n'est pas aussi catégorique que le veut la tradition doxographique ; cf. *Part. Anim.* A, I, 641b.

5. Citation d'EURIPIDE, *Cycl.* 332-333, utilisée ici en dehors de son contexte ; vers déjà cités par PLUTARQUE, *De Def. Orac.* 46, 435b, dans un contexte différent.

τῆς δ' ἐπὶ μέρους πρὸς ἀλήθειαν, οὐ πρὸς δόξαν, χωρούσης
 341 r. ἐπὶ τοὺς ἀξίους καὶ τῶν | λοιπῶν κατὰ τὸ κοινὸν συστάσεως
 νόμῳ λόγου προνοουμένων. 3. Ἄλλ' ἐπεὶ αἱ ἀπὸ τοῦναντίου
 πνεύματος δαιμονικαὶ κινήσεις καὶ ἐνέργειαι τὰς ἀτάκτους
 ταύτας ἐπιφορὰς παρέχουσιν, ἤδη καὶ τοὺς ἀνθρώπους
 30 ἄλλον ἄλλως, καὶ καθ' ἓνα καὶ κατὰ ἔθνη, μερικῶς καὶ
 κοινῶς, κατὰ τὸν τῆς ὕλης λόγον καὶ τῆς πρὸς τὰ θεῖα
 συμπαθείας, ἔνδοθεν καὶ ἔξωθεν κινουσαι, διὰ τοῦτό τινες,
 ὧν δόξαι οὐ μικραί, ἐνόμισαν οὐ τάξει τινὶ τὸ πᾶν τοῦτο
 συνεστάναι, ἀλλ' ἀλόγῳ τύχῃ ἄγεσθαι καὶ φέρεσθαι, οὐκ
 35 εἰδότες ὅτι τῶν μὲν περὶ τὴν τοῦ παντός κόσμου σύστασιν
 οὐδὲν ἄτακτον οὐδὲ ἀπημελημένον, ἀλλ' ἕκαστον αὐτῶν
 γεγονός λόγῳ, διὸ οὐδὲ τὴν ὠρισμένην ἐπ' αὐτοῖς παραβαί-
 νουσι τάξιν. 4. Ὁ δὲ ἄνθρωπος κατὰ μὲν τὸν πεποιηκότα
 καὶ αὐτὸς εὐτάκτως ἔχει καὶ τῇ κατὰ τὴν γένεσιν φύσει ἓνα
 καὶ κοινὸν ἐπεχούση λόγον καὶ τῇ κατὰ τὴν πλάσιν διαθέσει
 40 οὐ παραβαινούση τὸν ἐπ' αὐτῇ νόμον καὶ τῷ τοῦ βίου τέλει
 ἴσῳ καὶ κοινῷ μένοντι, κατὰ δὲ τὸν ἴδιον ἑαυτοῦ λόγον καὶ
 τὴν τοῦ ἐπέχοντος ἀρχοντος καὶ τῶν παρακολουθούντων
 δαιμόνων ἐνέργειαν ἄλλος ἄλλως φέρεται καὶ κινεῖται,
 κοινὸν πάντες τὸν ἐν αὐτοῖς ἔχοντες λογισμὸν.

26 λόγῳ N || τοῦ ἐναντίου SP^{pc} || 28 ἐπιφορὰς ταύτας ~ P || 33 ἀλλὰ
 λόγῳ A^{ac} || φέρεσθε N || 34 τοῦ : αὐτοῦ τοῦ S || 35 οὐδὲ + οὐδὲ N || 36
 γεγονός N || 39 κοινῶν N || ἐπέχουσι A^{ac} || λόγον + καὶ τῇ κατὰ —
 ἐπεχούση λόγον (l. 38-39) N || 41 μένοντι : λέγοντι P || 43 ἄλλος : ἄλλως N
 || 44 αὐτοῖς E² : αὐτοῖς ANP.

1. Les démons « exercent une action » (ἐνέργεια, ἐνεργεῖν); cf. JUSTIN, *1 Ap.* XLIV, 12; 2 *Ap.* VII, 3; ORIGÈNE, *C. Cels.* IV, 32; etc.

2. Sans doute les épicuriens. Cf. ÉPIPHANE, *Haer.* III, 44, Diels p. 593 : « Épicure dit qu'il n'y a pas de dieux, mais que c'est le hasard qui gouverne tout. »

Quant à la Providence particulière, selon la vérité et non selon l'opinion, elle s'exerce sur les êtres qui en sont dignes, tandis que le restant est soumis à la loi providentielle de la raison, selon la constitution commune. 3. Mais comme les mouvements et les énergies démoniaques¹ provenant de l'Esprit adverse produisent ces attaques désordonnées, entraînant diversement les hommes, individuellement ou par nations, isolément ou collectivement, selon la proportion d'influence matérielle ou de sympathie avec le monde divin, de l'intérieur ou de l'extérieur, pour cette raison certains, dont l'opinion n'est pas des moindres², ont cru que cet univers n'obéissait à aucun ordre, mais qu'il était conduit et porté par un hasard aveugle : ils ignorent qu'il n'y a ni désordre, ni négligence dans la constitution du monde entier, mais que chacun de ses éléments est un produit de la Raison ; aussi n'y a-t-il nulle transgression dans l'ordre qui leur a été fixé. 4. L'homme, selon la volonté de son Créateur, connaît lui aussi la même ordonnance, à la fois dans la nature qui lui a été attribuée à sa naissance, qui obéit à une seule et même raison ; dans son apparence extérieure qui n'outrepasse pas la loi à laquelle elle est soumise ; et dans le terme imposé à la vie, qui reste unique et commun à tous ; mais selon sa propre raison particulière, ainsi que par l'action du Prince répandu dans le monde et de son escorte de démons, chacun se laisse différemment porter et entraîner, bien que tous possèdent en eux le principe commun de rationalité.

XXVI

1. Καὶ οἱ μὲν περὶ τὰ εἰδῶλα αὐτοὺς ἔλκοντες οἱ
 δαίμονες εἰσιν οἱ προειρημένοι, οἱ προστετηκότες τῷ ἀπὸ
 τῶν ἱερείων αἵματι καὶ ταῦτα περιλιχῶμενοι· οἱ δὲ τοῖς
 πολλοῖς ἀρέσκοντες θεοὶ καὶ ταῖς εἰκόσιν ἐπονομαζόμενοι,
 5 ὡς ἔστιν ἐκ τῆς κατ' αὐτοὺς ἱστορίας εἰδέναι, ἄνθρωποι
 γεγόνασιν. 2. Καὶ τοὺς μὲν δαίμονας εἶναι τοὺς ἐπιβατεύ-
 οντας τοῖς ὀνόμασιν πίστις ἢ ἐκάστου αὐτῶν ἐνέργεια. Οἱ
 341 v. μὲν γὰρ ἀποτέμνουσι τὰ αἰδοῖα, | οἱ περὶ τὴν Ῥέαν, οἱ δὲ
 ἐγκόπτουσι ἢ ἐντέμνουσιν, οἱ περὶ τὴν Ἄρτεμιν [καὶ ἡ μὲν
 10 ἐν Ταύροις φονεῦει τοὺς ξένους]. Ἐὼ γὰρ αὐτοὺς ταῖς
 μαχαίραις καὶ τοῖς ἀστραγάλοις αἰκίζομένους αὐτοὺς λέγειν
 καὶ ὅσα εἶδη δαιμόνων. Οὐ γὰρ θεοῦ κινεῖν ἐπὶ τὰ παρὰ
 φύσιν· « ὅταν ὁ δαίμων ἀνδρὶ πορσύνῃ κακὰ, τὸν νοῦν
 15 ἔβλαψε πρῶτον », ὁ δὲ θεὸς τελείως ἀγαθὸς ὧν αἰδῶς
 ἀγαθοποιός ἐστιν.

XXVI, 2 προειρημένοι + καὶ S || 3 ἱερέων S || περιλιχῶμενοι S || 8 γὰρ
 om. A^{ac} || 9 ἐκτέμνουσιν S || ἄρτεμιν N || 9-10 καὶ — ξένους del. Schwartz
 || 14 τέλειος NSP || αἰδῶς NS^{ac}.

1. C'est la thèse dite évhémériste. Sur Évhémère, cf. Appendice III.

2. C'est-à-dire Cybèle; cf. TATIEN, *Ad Graec.* VIII. Comparer avec JUSTIN, *I Ap.* XXVII, 4; THÉOPHILE, *Ad Aut.* I, 10; CLÉMENT, *Protr.* II, 13, 3; II, 24, 1; M. FÉLIX, *Oct.* XXIV, 12; etc.

3. Sans doute l'Artémis d'Éphèse; ses prêtres, les Mégabyzes, étaient des eunuques.

4. Passage interpolé; sans doute une glose intégrée au texte. C'est une allusion à l'Artémis de Tauride: cf. EURIPIDE, *Iphig. Taur.* 1450 s.; THÉOPHILE, *Ad Aut.* I, 9; CLÉMENT, *Protr.* III, 42, 3.

5. Athénagore peut faire allusion aux mutilations des Galles dans le culte de Cybèle (cf. LUCRÈCE, *De Rer. Nat.* II, 601-643, éd. CUF, p. 300, commentaire de Hernout-Robin), ou, plus vraisemblablement, aux fidèles de la déesse syrienne, Atargatis-Derceto, dont il cite le nom un peu plus

CHAPITRE XXVI

AUTOUR DES IDOLES :

USURPATION DES NOMS DES PRÉTENDUS DIEUX

PAR LES DÉMONS

1. Ces êtres qui attirent les hommes autour des idoles, ce sont ceux que précédemment j'ai appelés les démons : ils se collent au sang des victimes et les poulèchent ; quant aux dieux qui plaisent à la foule et qui donnent leur nom aux images, comme leur propre histoire nous permet de le savoir, ils ont été des hommes ¹. 2. Qu'il existe des démons qui usurpent leur nom, nous en voyons la preuve dans l'action de chacun d'eux : les uns provoquent des castrations volontaires — ceux qui se sont attachés à Rhéa ² —, d'autres, des mutilations et des blessures — ceux qui se sont attachés à Artémis ³ —, [et la déesse de Tauride fait mettre à mort les étrangers] ⁴. Inutile de parler des fidèles qui meurtrissent leur propre corps avec des coutelas et des lanières garnies d'osselets ⁵, (ni de dire) combien il existe d'espèces de démons ; car ce n'est pas le fait d'un dieu que de pousser à des actes contre nature ⁶ : « Chaque fois que le démon prépare des maux à l'homme, il pervertit d'abord son esprit ⁷ » ; Dieu, lui, qui est parfaitement bon, fait perpétuellement le bien.

loin (XXX, 1) ; Apulée mentionne les flagellations de ses prêtres avec des fouets garnis d'osselets, et les meurtrissures avec le glaive (*Met.* VIII, 27-28).

6. Même idée chez TATIEN, *Ad Graec.* XXIX, et CLÉMENT, *Protr.* III, 42, 1-3 : ce sont les démons qui sont responsables des actes de barbarie qui souillent les cultes païens.

7. Citation d'un tragique anonyme (frag. 455 Nauck) connue aussi par une scholie à SOPHOCLE, *Ant.* 620. Athénagore joue sur le sens du mot δαίμων, « dieu » et « démon ». L'assimilation des dieux des nations aux démons est biblique : *Psaumes* 95, 5 (etc.) ; cf. IRÉNÉE, *Haer.* III, 6, 3.

3. Τοῦ τοίνυν ἄλλους μὲν εἶναι τοὺς ἐνεργοῦντας, ἐφ' ἐτέρων δὲ ἀνίστασθαι τὰς εἰκόνας, ἐκεῖνο μέγιστον τεκμήριον, Τρωὰς καὶ Πάριον· ἡ μὲν Νερυλλίνου εἰκόνας ἔχει — ὁ ἀνὴρ τῶν καθ' ἡμᾶς — τὸ δὲ Πάριον Ἀλεξάνδρου καὶ
 20 Πρωτέως· τοῦ Ἀλεξάνδρου ἔτι ἐπὶ τῆς ἀγορᾶς καὶ ὁ τάφος καὶ ἡ εἰκὼν. Οἱ μὲν οὖν ἄλλοι ἀνδριάντες τοῦ Νερυλλίνου κόσμημά εἰσι δημόσιον, εἴπερ καὶ τούτοις κοσμεῖται πόλις, εἷς δὲ αὐτῶν καὶ χρηματίζειν καὶ ἰᾶσθαι νοσοῦντας νομίζε-
 25 στεφανοῦσιν τὸν ἀνδριάντα οἱ Τρωαδεῖς. 4. Ὁ δὲ τοῦ Ἀλεξάνδρου καὶ ὁ τοῦ Πρωτέως — τοῦτον δ' οὐκ ἀγνοεῖτε βίψαντα ἑαυτὸν εἰς τὸ πῦρ περὶ τὴν Ὀλυμπίαν —, ὁ μὲν καὶ αὐτὸς λέγεται χρηματίζειν, τῷ δὲ τοῦ Ἀλεξάνδρου —
 30 « Δύσπαρι, εἶδος ἄριστε, γυναιμανές » — δημοτελεῖς ἄγονται θυσίαι καὶ ἑορταὶ ὡς ἐπηκόω θεῶ. 5. Πότερον οὖν ὁ Νερυλλίνος καὶ ὁ Πρωτεύς καὶ ὁ Ἀλέξανδρός εἰσιν οἱ ταῦτα ἐνεργοῦντες περὶ τὰ ἀγάλματα ἢ τῆς ὕλης ἢ σύστασις; Ἀλλ' ἡ μὲν ὕλη χαλκός ἐστιν, τί δὲ χαλκὸς δύναται καθ' αὐτόν, ὃν μεταποιῆσαι πάλιν εἰς ἕτερον σχῆμα ἔξεστιν, ὡς τὸν
 35 ποδονιπτῆρα ὁ παρὰ τῷ Ἡροδότῳ Ἀμασις; Ὁ δὲ |
 342 r. Νερυλλίνος καὶ ὁ Πρωτεύς καὶ ὁ Ἀλέξανδρος τί πλέον τοῖς νοσοῦσιν; Ἄ γὰρ ἡ εἰκὼν λέγεται νῦν ἐνεργεῖν, ἐνήργει καὶ ζῶντος καὶ νοσοῦντος Νερυλλίνου.

18 νερυλλίνου E² : -νον ANP || 19 ὁ A^{ac} : δε A²NP || 25 ἀνδρα P || 26 ὁ οim. S || 28 τὸ δὲ τοῦ A^{ac} τῷ δὲ τῷ N^{ac} ὠδτω (?) S || ἀλεξάνδρω N^{ac}S || 32 σύστασις : συσις N^{ac} στασις P^{ac} || 33 δὲ : δαι AN || καθ' αὐτῶν N || ὄν : ὦν S || 37 ἐνήργει Maran : ἐνεργεῖ codd. || 38 νερύλλου S.

1. Neryllinos n'est mentionné comme héros guérisseur que par Athénagore. Alexandre est sans doute Alexandre d'Abonotique, le « faux prophète » de Lucien, et non le Pâris homérique. Quant à Protée, il s'agit du fameux Pérégrinus raillé par Lucien. Sur ces trois personnages, voir l'Appendice I.

2. Citation d'HOMÈRE, *Il.* III, 39; déjà utilisée par PLUTARQUE, *Aud. Poet.* 13, 34e. Alexandre d'Abonotique était, à en croire LUCIEN (*Alex.* 3

3. Pour prouver que ceux qui agissent (à l'entour des statues) et ceux en l'honneur de qui elles sont dressées ne sont pas les mêmes, les cités de Troas et Parion fourniront un excellent témoignage : la première possède des images de Neryllinos — un de nos contemporains —, et Parion, d'Alexandre et de Protée¹ : on peut voir encore sur la place publique le tombeau et l'image d'Alexandre. Les autres statues de Neryllinos servent d'ornement public, si tant est qu'il y ait là de quoi embellir une cité ; mais il y en a une qui passe pour rendre des oracles et guérir les malades ; c'est pour cela que les gens de Troas lui offrent des sacrifices, la couvrent d'or et l'ornent de couronnes. 4. Quant aux statues d'Alexandre et de Protée — qui, vous ne l'ignorez pas, s'est jeté lui-même dans le feu près d'Olympie —, la seconde passe pour rendre d'elle-même des oracles ; et en l'honneur de celle d'Alexandre : « Funeste Pâris, toi le bellâtre, le coureur de femmes² », on offre des sacrifices publics et on célèbre des fêtes, comme à un dieu bienveillant ! 5. Sont-ce donc Neryllinos, Protée et Alexandre qui exercent cette action à l'entour des statues, ou est-ce la constitution de la matière (dont elles sont faites) ? Mais la matière en est l'airain ; et que peut l'airain par lui-même, puisqu'on peut lui redonner une autre forme, comme le fait Amasis de son bassin chez Hérodote³ ? Et Neryllinos, Protée et Alexandre, qu'appor- tent-ils aux malades ? L'action que l'on attribue maintenant à son image, on la constatait du vivant de Neryllinos, et pendant sa propre maladie !

et 42), un vil séducteur, comme son homonyme homérique Pâris-Alexandre. La définition d'une situation ou la caractérisation d'un personnage par une référence homérique (par exemple une citation, comme ici) est banale, particulièrement dans le genre épistolaire, et ne doit point surprendre : on en trouve d'abondants exemples chez Cicéron. Ici, la référence trouve un appui supplémentaire dans l'homonymie.

3. Cf. HÉRODOTE II, 172; l'anecdote se trouve aussi chez JUSTIN, *1 Ap. IX*, 2; THÉOPHILE, *Ad Aut.* I, 10; voir encore *Ad Diogn.* II, 3-4; M. FÉLIX, *Oct.* XXIV, 6-7.

XXVII

CHAPITRE XXVII

4) EXPLICATION RATIONNELLE DE L'ACTION DES IDOLES ;
THÉORIE DE LA PERCEPTION :
NAISSANCE DES IMAGES ILLUSOIRES

1. Τί οὖν; Πρῶτα μὲν αἱ τῆς ψυχῆς ἄλογοι καὶ ἰνδαλματώδεις περὶ τὰς δόξας κινήσεις ἄλλοτ' ἄλλα εἶδωλα τὰ μὲν ἀπὸ τῆν ὕλης ἔλκουσι, τὰ δὲ αὐταῖς ἀναπλάττουσιν καὶ κυοῦσιν.

5 Πάσχει δὲ τοῦτο ψυχὴ μάλιστα τοῦ ὕλικου προσλαβοῦσα καὶ ἐπισυγραθεῖσα πνεύματος, οὐ πρὸς τὰ οὐράνια καὶ τὸν τούτων ποιητὴν ἀλλὰ κάτω πρὸς τὰ ἐπίγεια βλέπουσα, καθολικῶς εἰπεῖν, ὡς μόνον αἷμα καὶ σάρξ, οὐκέτι πνεῦμα καθαρὸν γιγνομένη. 2. Αἱ οὖν ἄλογοι αὐταὶ καὶ ἰνδαλματώ-
10 δεις τῆς ψυχῆς κινήσεις εἰδωλομανεῖς ἀποτίκτουσι φαντασίας· ὅταν δὲ ἀπαλὴ καὶ εὐάγωγος ψυχὴ, ἀνήκοος μὲν καὶ ἄπειρος λόγων ἐρρωμένων, ἀθεώρητος δὲ τοῦ ἀληθοῦς, ἀπερινόητος δὲ τοῦ πατρὸς καὶ ποιητοῦ τῶν ὄλων, ἐναποσφραγίστηται ψευδεῖς περὶ αὐτῆς δόξας, οἱ περὶ τὴν ὕλην
15 δαίμονες, λίγνοι περὶ τὰς κνίσας καὶ τὸ τῶν ἱερείων αἷμα ὄντες, ἀπατηλοὶ δὲ ἀνθρώπων, προσλαβόντες τὰς ψευδοδόξους ταύτας τῶν πολλῶν τῆς ψυχῆς κινήσεις, φαντασίας

XXVII, 8 εἰπεῖν Wil. : εἰς γῆν codd. || 10 τῆς om. P || εἰδωλομανούσας N^{ac}S || 11 ἀπαλῆ : ἀπλή S || 13-14 ἐναποσφραγίσεται AN || 14 περὶ αὐτῆς ψευδεῖς ~ P.

1. C'est la théorie stoïcienne de la perception, qui peut être conforme ou non conforme à la réalité; cf. DIOGÈNE LAËRCE VII, 45-46; SEXTUS EMPERICUS, *Adv. Log.* I, 249. Chez Athénagore, l'illusion provient des démons trompeurs; cf. JUSTIN, *1 Ap.* XIV, 1; LIV; TATIEN, *Ad Graec.* XIV; XVI; TERTULLIEN, *Apol.* XXII; M. FÉLIX, *Oct.* XXVIII; EUSÈBE, *Praep. Evang.* V, 2. Le jeu de mots idoles-images (εἶδωλα) est intraduisible en français; on le retrouve chez CLÉMENT, *Protr.* II, 30, 6.

1. Alors quoi? D'abord, les mouvements irraisonnés et fantaisistes de l'âme dans le domaine du jugement font naître différentes images en les tirant de la matière pour les unes, en les façonnant et les faisant naître par eux-mêmes pour les autres¹.

L'âme connaît cet état surtout lorsqu'elle reçoit et s'assimile l'esprit de la matière, en regardant non pas vers le monde céleste et son Créateur, mais ici-bas, vers le monde terrestre², ou, pour parler en termes généraux, en se montrant seulement sang et chair³, et non plus esprit pur. 2. Ces mouvements irraisonnés et fantaisistes de l'âme créent des illusions favorables aux idoles; et lorsqu'une âme sensible et docile, parce qu'elle méconnaît et ignore les doctrines solides, qu'elle n'a pas contemplé la Vérité et qu'elle est incapable de comprendre le Père et Créateur de toutes choses, reçoit en elle l'empreinte⁴ d'opinions fausses, les démons qui entourent la matière, avides des odeurs de graisse et du sang des victimes⁵ et aimant à tromper les hommes, s'emparent de ces mouve-

2. Cf. Paul, *Col.* 3, 2; TATIEN, *Ad Graec.* XX.

3. L'expression est biblique; cf. *Sir.* 14, 18; *Matth.* 16, 17; Paul, *1 Cor.* 15, 50.

4. L'assimilation de la sensation à une empreinte sur l'âme appartient au platonisme (*Theaet.* 192a; ALBINOS, *Épitomé* IV, 4), et au stoïcisme (DIOGÈNE LAËRCE VII, 45).

5. Même doctrine chez le platonicien Celse (apud ORIGÈNE, *C. Cels.* VI, 42 : τοὺς περὶ τὴν ὕλην δαίμονας; VIII, 60 : προσηλωμένον αἵματι καὶ κνίσσῃ). Comparer avec JUSTIN, *2 Ap.* V, 4; CLÉMENT, *Protr.* II, 41, 3; M. FÉLIX, *Oct.* XXVII, 2.

αὐτοῖς ὡς ἀπὸ τῶν εἰδώλων καὶ ἀγαλμάτων ἐπιβατεύοντες
 αὐτῶν τοῖς νοήμασιν εἰσεῖν παρέχουσιν, καὶ ὅσα καθ'
 20 αὐτὴν, ὡς ἀθάνατος οὔσα, λογικῶς κινεῖται ψυχὴ ἢ προμη-
 νύουσα τὰ μέλλοντα ἢ θεραπεύουσα τὰ ἐνεστηκότα, τούτων
 τὴν δόξαν καρποῦνται οἱ δαίμονες.

XXVIII

1. Ἀναγκαῖον δὲ ἕως κατὰ τὰ προειρημένα περὶ τῶν
 ὀνομάτων ὀλίγα εἰπεῖν. Ἡρόδοτος μὲν οὖν καὶ Ἀλέξανδρος
 342 v. ὁ τοῦ Φιλίππου ἐν τῇ πρὸς | τὴν μητέρα ἐπιστολῇ —
 ἑκάτεροι δὲ ἐν τῇ Ἡλιουπόλει καὶ ἐν Μέμφιδι καὶ Θήβαις
 5 εἰς λόγους τοῖς ἱερέυσιν ἀφῖχθαι λέγονται — φασι παρ'
 ἐκείνων ἀνθρώπους αὐτοὺς γενέσθαι μαθεῖν. 2. Ἡρόδοτος
 « ἦδη ὦν τῶν αἰ εἰκόνες ἦσαν, τοιοῦτους ἀπεδείκνυσάν
 σφεας αὐτοὺς ἐόντας, θεῶν δὲ πολλὸν ἀπηλλαγμένους. Τὸ δὲ
 πρότερον τῶν ἀνδρῶν τούτων θεοὺς εἶναι τοὺς ἐν Αἰγύπτῳ
 10 ἄρχοντας, οἰκέοντας ἅμα τοῖς ἀνθρώποισιν, καὶ τούτων αἰ
 ἓνα τὸν κρατέοντα εἶναι ὕστερον δὲ αὐτῆς βασιλεῦσαι Ὡρον
 τὸν Ὀσίρεως παῖδα, τὸν Ἀπόλλωνα Ἑλλήνες ὀνομάζουσιν
 τοῦτον καταπαύσαντα Τυφῶνα βασιλεῦσαι ὕστατον Αἰγύπ-
 του. Ὀσίρις δὲ ἐστὶ Διόνυσος κατὰ Ἑλλάδα γλῶσσαν. »

XXVIII, 1 περὶ om. P || 3 ὁ om. A^{ac} || 4 μέμφιδι Schwartz : μέμφι AP
 μέμφει NS || 6 ἡρόδοτος + μὲν A²NP || 7 τῶν + ὦν S || 8 αὐτοὺς del.
 Schwartz || πολλῶν S || 10 οἰκέοντας A^{ac} cod. Petrinus : οὐκέοντας A²NP
 οὐκ ἐόντας E² || 11 βασιλεῦσαι : βασιλεὺς A^{ac} || 12 ἔλληνες + τοῦτον S.

1. L'âme est par nature capable de divination : cf. Aristote apud
 SEXTUS EMPERICUS, *Adv. Phys.* I, 20-22; Dicaearche apud CICÉRON, *De
 Div.* I, 113.

2. Il s'agit bien du conquérant macédonien : cf. M. FÉLIX, *Oct.* XXI,
 3. Mais la lettre en question serait un faux, forgé par le philosophe
 évhémériste Léon de Pella. Voir JACOBY, *FGH* III, C, p. 208-211 ; G.
 Bardy in *Augustin, La cité de Dieu, Bibl. Augustin.*, Livre VIII, n.
 compl. 64, p. 607-608.

ments erronés de l'âme que connaît la foule, et assiègent sa
 pensée pour lui verser des images illusives en lui faisant
 croire qu'elles proviennent des idoles et des statues ; et
 tous les mouvements que produit l'âme par elle-même
 parce qu'elle est immortelle¹ et qui sont conformes à la
 raison, soit qu'elle prédise l'avenir, soit qu'elle veille au
 présent, ce sont les démons qui en recueillent la gloire !

CHAPITRE XXVIII

L'ORIGINE DES NOMS ATTRIBUÉS AUX IDOLES :
 LE TÉMOIGNAGE D'HÉRODOTE SUR LA RELIGION ÉGYPTIENNE

1. Mais il est peut-être nécessaire de faire, à propos des
 noms des idoles, quelques remarques conformes à ce que
 j'ai déjà avancé. Hérodote et Alexandre fils de Philippe²,
 dans la *Lettre à sa mère* — ils ont eu l'un et l'autre, dit-on,
 des conversations avec les prêtres d'Héliopolis, de Mem-
 phis et de Thèbes — affirment tenir d'eux que les dieux
 ont été des hommes³. 2. Hérodote écrit : « Ils lui montrè-
 rent alors qui étaient véritablement les personnages que
 représentaient les statues, qui étaient bien loin d'être des
 dieux ! Mais c'était antérieurement à ces hommes que les
 maîtres de l'Égypte étaient des dieux qui habitaient parmi
 les hommes, et chacun d'eux détenait à son tour le pou-
 voir ; le dernier à régner sur le pays fut Horus, le fils d'Osi-
 ris, que les Grecs appellent Apollon : après avoir renversé
 Typhon, il fut le dernier dieu à régner sur l'Égypte. Osi-
 ris est celui qu'en langue grecque on appelle Dionysos⁴. »

3. Les Apologistes ont tantôt utilisé, tantôt combattu la thèse
 évhémériste ; opposer par ex. CLÉMENT, *Protr.* II, 24, 2 à THÉOPHILE, *Ad
 Aut.* III, 7 ; voir Appendice III.

4. Citation d'HÉRODOTE II, 144. Selon l'historien ionien, les statues en
 question sont celles des grands prêtres qui se sont succédé à la tête du
 sanctuaire ; ces grands prêtres n'appartiennent pas à la génération céleste
 qui aurait régné sur l'Égypte et dont les derniers représentants seraient
 Osiris et Horus.

15 3. Οἱ τε οὖν ἄλλοι καὶ τελευταῖος βασιλεῖς Αἰγύπτου·
παρὰ δὲ τούτων εἰς Ἑλλήνας ἦλθε τὰ ὀνόματα τῶν θεῶν.
'Απόλλων ὁ Διονύσου καὶ Ἴσιδος· ὁ αὐτὸς Ἡρόδοτος·
« 'Απόλλωνα δὲ καὶ Ἄρτεμιν Διονύσου καὶ Ἴσιδος λέγουσιν
20 εἶναι παῖδας, Λητώ δὲ τροφὸν αὐτοῖσ'· καὶ > σώτειραν
γενέσθαι. »

4. Οὓς οὐρανίους γεγονότας πρώτους βασιλέας ἔσχον, πῆ
μὲν ἀγνοίᾳ τῆς ἀληθοῦς περὶ τὸ θεῖον εὐσεβείας, πῆ δὲ
χάριτι τῆς ἀρχῆς θεοῦ ὁμοῦ ταῖς γυναιξίν αὐτῶν ἦγον.
« Τοὺς μὲν νυν καθαροὺς βοῦς τοὺς ἔρσενας καὶ τοὺς
25 μόσχους οἱ πάντες Αἰγύπτιοι θύουσι, τὰς δὲ θηλείας οὐ σφιν
ἔξεστι θύειν, ἀλλὰ ἱεραὶ εἰσι τῆς Ἴσιδος· <τὸ γὰρ> τῆς
<Ἴσιδος> ἄγαλμα ἐὼν γυναικίον βούκερών ἐστιν, καθάπερ
οἱ Ἕλληνες τὴν Ἰοῦν γράφουσιν ».

5. Τίνας δ' ἂν μᾶλλον ταῦτα πιστευθεῖεν λέγοντες ἢ οἱ
30 κατὰ διαδοχὴν γένους παῖς παρὰ πατρός, ὡς τὴν ἱερωσύνην
343 γ. καὶ τὴν ἱστορίαν | διαδεχόμενοι; Οὐ γὰρ τοὺς σεμνοποιού-
τας ζακόρους τὰ εἶδωλα εἰκὸς ἀνθρώπους αὐτοὺς γενέσθαι
ψεύδεσθαι. 6. Εἰ τοίνυν Ἡρόδοτος ἔλεγεν περὶ τῶν θεῶν ὡς
περὶ ἀνθρώπων ἱστορεῖν Αἰγυπτίους, καὶ λέγοντι τῷ Ἡρο-
35 δότῳ· « τὰ μὲν νυν θεῖα τῶν ἀφηγημάτων, οἷα ἤκουον, οὐκ
εἰμὶ πρόθυμος διηγεῖσθαι, ἔξω ἢ τὰ ὀνόματα αὐτέων
μοῦνα », ἐλάχιστα μὴ πιστεύειν ὡς μυθοποιῶ ἔδει· ἐπεὶ δὲ

15 βασιλεῖς Fabricius : βασιλεὺς codd. || 17 ἴσοδος N || ὡς ὁ αὐτὸς Ἡρόδοτος [Ἡρόδοτος] λέγει A²[N]PE² || 18 ἴσοδος N || 19 αὐτοῖσι καὶ Otto ex Herodoto : αὐτοῖς codd. || 21 οὐρανίους PE² : οὐνίους A²N οὐνοὺς A^{2c} οὖν ἀνθρώπους (= ἀνοὺς) Marcovich || βασιλέας E² : βασιλῆας ASP βασιλείας N || 22 θεοσεβείας P || 24 νυν : οὖν NP || ἔρσενας P || 26 ἱεραὶ SP^c || ἴσοδος N || 26-27 τὸ γὰρ τῆς Ἴσιδος ἄγαλμα Schwartz ex Herodoto : τῆς ἄγαλμα A²NP ἄγαλμα A^{2c} || 28 ἰὼ P || 29 οἱ : ἡ N || 31 ἱστορίαν N || 33 τοίνυν Wil. : τι μὲν οὖν A²NP τι μὲν A^{2c} || Ἡρόδοτος N || 34 ἱστορίαν P || 35 θεῖα νῦν ~ NS || ἤκουον N || 36 ἔξω ἢ Gesner : ἔξ ὧν codd. || αὐτέων N || 37 μὴ Ubaldi : μὴ codd.

1. Les noms, c'est-à-dire les personnes elles-mêmes; cf. HÉRODOTE II, 50, et note 5 de l'édition NRF (A. Barguet). À rapprocher de CLÉMENT, *Protr.* I, 6, 4.

3. Les autres, et lui en dernier, furent donc rois d'Égypte; ce sont eux qui fournirent aux Grecs les noms de leurs dieux¹. Apollon est le fils de Dionysos et d'Isis; Hérodote dit encore : « Ils affirment qu'Apollon et Artémis sont les enfants de Dionysos et d'Isis, et que Lété fut celle qui les nourrit et les sauva². »

4. Ces êtres célestes que les Égyptiens eurent comme premiers rois, en partie par ignorance de la véritable piété due à la divinité, en partie par gratitude pour leur règne, ils les considéraient comme des dieux, ainsi que leurs épouses : « Si l'on sacrifie donc dans toute l'Égypte les bovidés mâles et les veaux reconnus purs, il n'est pas permis en revanche d'y sacrifier les vaches, qui sont consacrées à Isis; en effet, les statues d'Isis la représentent sous la forme d'une femme dotée de cornes de vache, ainsi que les Grecs figurent Io³. »

5. À qui pourrait-on accorder plus de crédit qu'à ceux qui rapportent les récits historiques de père en fils, par tradition familiale, pour en avoir hérité en même temps que du sacerdoce? En effet, il n'est pas vraisemblable que les prêtres (*zaco*res) qui exaltent les idoles mentent quand ils prétendent qu'elles représentent des hommes. 6. Si donc Hérodote affirmait que les Égyptiens parlaient de leurs dieux comme d'êtres humains⁴, puis qu'il ajoutât : « Leurs récits sacrés, je n'ai nul désir de les rapporter tels que je les ai entendus, sauf à donner les seuls noms des dieux⁵ », il ne fallait nullement le tenir pour un menteur;

2. Citation d'HÉRODOTE II, 156.

3. Citation d'HÉRODOTE II, 41, assez mal venue.

4. Athénagore force la pensée d'Hérodote. Sur l'évhémérisme (avant la lettre!) d'Hérodote, cf. W. K. C. GUTHRIE, *Les sophistes*, Paris 1976, p. 247, n. 2. Cette interprétation de la pensée d'Hérodote était peut-être déjà le fait de Léon de Pella dans son ouvrage *Sur les dieux égyptiens*.

5. Citation d'HÉRODOTE II, 3; assez mal venue.

Ἀλέξανδρος καὶ Ἑρμῆς ὁ Τρισμέγιστος ἐπικαλούμενος
 40 συνάπτων τὸ ἴδιον αὐτοῖς γένος καὶ ἄλλοι μυριοί, ἵνα μὴ
 καθ' ἕκαστον καταλέγομι, οὐδὲ λόγος ἔτι καταλείπεται
 βασιλεῖς ὄντας αὐτοὺς μὴ νενομίσθαι θεοὺς.

7. Καὶ ὅτι μὲν ἄνθρωποι, δηλοῦσιν μὲν καὶ Αἰγυπτίων οἱ
 λογιώτατοι, οἱ θεοὺς λέγοντες αἰθέρα, γῆν, ἥλιον, σελήνην,
 45 τοὺς ἄλλους ἀνθρώπους θνητοὺς νομίζουσιν καὶ ἱερά τοὺς
 τάφους αὐτῶν· δηλοῖ δὲ καὶ Ἀπολλόδωρος ἐν τῷ Περὶ
 θεῶν. 8. Ἡρόδοτος δὲ καὶ τὰ παθήματα αὐτῶν φησι
 μυστήρια· « ἐν δὲ Βουσίρι πόλει ὡς ἀνάγουσι τῇ Ἴσι τὴν
 50 ἑορτήν, εἴρηται πρότερόν μοι. Τύπτονται γὰρ δὴ μετὰ τὴν
 θυσίην πάντες καὶ πᾶσαι, μυριάδες κάρτα πολλαὶ
 ἀνθρώπων· τὸν δὲ τύπτονται τρόπον, οὗ μοι ὄσιόν ἐστιν
 λέγειν. » Εἰ θεοί, καὶ ἀθάνατοι, εἰ δὲ τύπτονται καὶ τὰ πάθη
 ἐστὶν αὐτῶν μυστήρια, ἄνθρωποι. 9. Ὁ αὐτὸς Ἡρόδοτος·
 « εἰσὶ δὲ καὶ αἱ ταφαὶ τοῦ οὐχ ὄσιον ποιεῦμαι ἐπὶ τοιοῦτω
 55 πρήγματι ἐξαγορεύειν τὸ οὐνομα, ἐν Σαί ἐν τῷ ἱερῷ τῆς
 Ἀθηναίης, ὅπισθεν τοῦ νηοῦ, παντὸς <τοῦ> τῆς Ἀθηναίης
 ἐχόμενον τοίχου. Λίμνη δ' ἐστὶν ἐχομένη λιθίνῃ κρηπίδι
 κεκοσμημένη ἐν κύκλῳ, μέγας, ὡς ἐμοὶ δοκεῖ, ὅση περ ἐν

39 ἴδιον Schwartz : αἶδιον codd. || 40 λόγους P || 41 ενομίσθαι N^{ac} || 44
 τοὺς ἀνθρώπους τοὺς ἄλλους P || 46 παθήματα Gesner : μαθήματα A || 47
 βουσίριδι (sic) S βουσίρει P || πόλι AS || ἀνάγωσι AN || ἴσει S ἴσιδι P^{pc} || 48
 μοι πρότερον ~ SP || 49 θυσίαν NS || 52 ὁ A^{ac} : ὡς A²NP || 54 τὸ ὄνομα
 A^{ac} τοῦνομα S || 55 ὅπισθεν — ἀθηναίης om. P^{ac} (add. mg.) || τοῦ add. E²
 || 56 τοίχου : τύχου N || κρηπίδι S.

1. Hermès Trismégiste est le dieu Thot des Égyptiens : on lui attribue
 les ouvrages dits hermétiques ; ici, il est purement et simplement
 considéré comme un homme, initiateur d'un mouvement religieux,
 comme Orphée ; cf. AUGUSTIN, *Civ. Dei* VIII, 26.

2. Alexandre avait été reconnu fils d'Ammon (Zeus) ; cf. *Reg. et Imp.*
Apophi. 180d ; PLUTARQUE, *Alex.* 28, 1-6 ; CLÉMENT, *Protr.* IV, 54, et X,
 96, 4. Comparer avec THÉOPHILE, *Ad Aut.* II, 7.

3. Les habitants d'Héliopolis ; cf. HÉRODOTE II, 59.

et puisque Alexandre, celui qu'on appelle Hermès Trismé-
 giste¹, et tant d'autres encore, trop nombreux pour que je
 les énumère un par un, ont lié leur propre race à celle des
 dieux², il n'y a plus de raison de douter qu'on ait reconnu
 comme des dieux d'anciens rois.

7. Qu'ils aient été des hommes, c'est ce qu'enseignent
 aussi les plus doctes des Égyptiens³, qui donnent le nom
 de dieux à l'éther, à la terre, au soleil et à la lune, mais qui
 considèrent les autres dieux comme des hommes mortels⁴,
 et leurs tombeaux, comme des sanctuaires⁵ ; voilà ce
 qu'enseigne aussi Apollodore dans son traité *Sur les*
*dieux*⁶. 8. Hérodote affirme aussi que leurs passions sont
 l'objet des mystères : « La célébration de la fête en
 l'honneur d'Isis dans la cité de Bousiris, je l'ai décrite
 auparavant. Après le sacrifice, ils se frappent la poitrine,
 tous et toutes, par milliers et milliers. Mais comment ils
 accomplissent ce geste de deuil, j'ai scrupule à le dire⁷ ». S'ils
 sont des dieux, qu'ils soient aussi des immortels ! Et si l'on se
 frappe la poitrine (en leur honneur) et que leurs passions
 fassent l'objet de mystères, c'est qu'ils sont des hommes !
 9. Le même Hérodote : « On trouve aussi à Saïs
 le sépulcre de celui dont je me fais scrupule de prononcer
 le nom en pareille circonstance, dans le sanctuaire d'Athé-
 na, derrière le temple, adossé sur toute la longueur de son
 mur. Il y a encore un lac attenant, orné d'un quai de pierre
 sur son pourtour, de la même étendue, à ce qu'il me

4. C'est très exactement la thèse d'Évhémère, telle que la rapporte
 DIODORE, frag. 1 du livre VI [apud EUSÈBE, *Praep.* II, 2, 53] ; ailleurs
 cependant, Diodore l'attribue aux Égyptiens (I, 11-13 Oldfather).

5. Même idée chez CLÉMENT, *Protr.* III, 44, 4 ; M. FÉLIX, *Oct.* XXII, 1.

6. Mythographe du II^e siècle avant J.-C., distinct de l'auteur de la
Bibliothèque. Ses fragments ont été recueillis par Jacoby, *FGH* II, B,
 p. 1022-1128.

7. Citation d'HÉRODOTE II, 61.

343 v. | Δήλω ἡ τροχοειδῆς καλεομένη. Ἐν δὲ τῇ λίμνῃ ταύτῃ τὰ
δείκῃλα τῶν παθῶν αὐτοῦ νυκτὸς <ποιεῦσι τὰ> καλέουσι
60 μυστήρια Αἰγύπτιοι ».

10. Καὶ οὐ μόνον ὁ τάφος τοῦ Ὀσίριδος δείκνυται, ἀλλὰ
καὶ ταριχεία· « ἐπεὰν σφισιν κομισθῆ νεκρός, δεικνύασι
τοῖσι κομίσασσι παραδείγματα νεκρῶν ξύλινα τῇ γραφῇ
μεμιμημένα· καὶ τὴν μὲν σπουδαιοτάτην αὐτέων φασὶν εἶναι
65 τοῦ οὐχ ὅσιον ποιεῦμαι οὖνομα ἐπὶ τοιοῦτῳ πρήγματι
ὀνομάζειν. »

XXIX

1. Ἀλλὰ καὶ Ἑλλήνων οἱ περὶ ποιήσιν καὶ ἱστορίαν σοφοὶ
περὶ μὲν Ἡρακλέους·

σχέτλιος, οὐδὲ θεῶν ὅπιν ἠδέσατ' οὐδὲ τράπεζαν
τὴν ἦν οἱ παρέθηκεν· ἔπειτα δὲ πέφνε καὶ αὐτόν,

5 Ἴφιτον. Τοιοῦτος ὦν εἰκότως μὲν ἐμαίνετο, εἰκότως δὲ
ἀνάψας πυρᾶν κατέκαυσεν αὐτόν. 2. Περὶ δὲ Ἀσκληπιοῦ
Ἡσίοδος μὲν·

πατὴρ ἀνδρῶν τε θεῶν τε
χώσατ', ἀπ' Οὐλύμπου δὲ βαλὼν ψολόεντι κεραυνῷ
10 ἔκτανε Λητοῖδην Φοῖβῳ σὺν θυμὸν ὀρίνων.

59 δίκηλα AN || ποιοῦσι (ποιεῦσι ego) τὰ add. Schwartz || 62 ταριχεία A^{ac}
τὰ βαχεία S || κομισθῆναι S || δεικνύουσι P || 63 περιδείγματα S || 65
πεποιεῦμαι P || πρήγματι ego (cf. supra l. 54) : πράγματι codd.

XXIX, 1 ἑλλήνων N || 2 Ἡρακλέους E² : Ἡρακλεῦς ANP || 8-9 τε θεῶν τε
χώσατ' Dechair : τε χώσατ' Gesner δ' ὅτ' ἐχώσατ' ANP || 10 φοῖβῳ
Wil. : φίλον codd.

1. Citation d'HÉRODOTE II, 170-171; les dieux en question sont Neith
(Athéna) et Osiris.

2. Citation d'HÉRODOTE II, 86; Osiris est le premier à avoir subi les
rites de momification.

3. Cf. THÉOPHILE, *Ad Aut.* II, 8.

4. Citation d'HOMÈRE, *Od.* XXI, 28-29; cf. DION CHRYSOSTOME, *Orat.*
LXXIV, 16.

semble, que le lac dit circulaire à Délos; sur ce lac, la nuit,
on donne les représentations de la passion du dieu que les
Égyptiens appellent des mystères¹.

10. Et l'on montre non seulement le tombeau d'Osiris,
mais encore sa momie: « Quand on leur apporte un
cadavre, ils montrent à ceux qui le leur ont apporté des
modèles de corps momifiés en bois, peints avec fidélité; et
ils prétendent que le modèle le plus soigné représente celui
dont je me fais scrupule de prononcer le nom en pareille
circonstance² ».

CHAPITRE XXIX

LE TÉMOIGNAGE DES POÈTES

(ILS ATTRIBUENT AUX DIEUX DES PASSIONS HUMAINES);
TROISIÈME CATALOGUE DE HÉROS

1. Chez les Grecs aussi, les poètes et les historiens
avertis partagent ces vues³; d'Héraclès, ils écrivent:

« Le misérable, il ne craignit même pas le châtement des
dieux, il ne respecta même pas
La table qu'il lui avait dressée: après un temps, il le tua⁴ »

— il s'agit d'Iphitos. Avec un tel caractère, il était naturel
qu'il tombât fou, naturel qu'il s'immolât par le feu sur un
bûcher qu'il avait lui-même allumé⁵. 2. D'Asclépios, voici
ce que disent Hésiode:

« ... le père des hommes et des dieux
S'emporta, et du haut de l'Olympe, il jeta son foudre
enflammé
Et frappa le descendant de Lété, provoquant la colère de
Phoibos⁶ »,

5. Cf. CICÉRON, *D.N.D.* III, 16, 41; ARISTIDE, *Apol.* X; JUSTIN, *I Ap.*
XXI, 2; TATIEN, *Ad Graec.* III et XXII; THÉOPHILE, *Ad Aut.* I, 9;
TERTULLIEN, *Ad Nat.* II, 14; etc.

6. Citation d'HÉSIODE, frag. 125 Rzach = 51 Merkebach-West; connu
seulement par Athénagore. Comparer avec PHILODÈME, *De piet.* 45b
(p. 17 Gompers).

Πίνδαρος δέ·

Ἄλλὰ κέρδει καὶ σοφία δέδεται·

ἔτραπε κάκεινον ἀγάνορι μισθῷ

χρυσὸς ἐν χερσὶ φανείς.

15 Χερσὶ δ' ἄρα Κρονίων βίψας

δι' ἀμφοῖν ἀμπνοῶν στέρνων καθεῖλεν

ὠκέως, αἴθων δὲ κεραυνὸς ἐνέσκηψε μόρον.

3. Ἡ τοίνυν θεοὶ ἦσαν, καὶ οὔτε αὐτοὶ πρὸς χρυσὸν εἶχον·

20 ὦ χρυσέ, δεξιῶμα κάλλιστον βροτοῖς,
<ὡς> οὔτε μήτηρ ἠδονᾶς τοιάσδ' ἔχει,
οὐ παῖδες

— ἀνεπιδεῆς γὰρ καὶ κρεῖττον ἐπιθυμίας τὸ θεῖον — οὔτε ἀπέθνησκον· ἢ ἄνθρωποι γεγονότες καὶ πονηροὶ δι' ἀμαθίαν ἦσαν καὶ χρημάτων ἐλάττους.

34 r. 4. Τί <δεῖ> με πολλὰ λέγειν ἢ Κάστορος ἢ Πολυδεύκου
30 μνημονεύοντα ἢ Ἀμφιάρεω, οἷ, ὡς εἰπεῖν | λόγῳ, χθές καὶ
πρώην ἄνθρωποι ἐξ ἀνθρώπων γεγονότες θεοὶ νομίζονται,
ὅποτε καὶ Ἴνώ μετὰ τὴν μανίαν καὶ τὰ ἐπὶ τῆς μανίας πάθη
θεὸν δοξάζουσι γεγονέναι·

πόντου πλάνητες Λευκοθέαν ἐπάνυμον,

καὶ τὸν παῖδα αὐτῆς·

σεμνὸς Παλαίμων ναυτίλοις κεκλήσεται;

12 σοφία A || 13 ἀγάνορι μισθῷ E² p.c. : ἄγαν ορμισθῷ ANP ἀγανὸν μισθῷ S || 14 χρυσὸν N || 16 ἀμπνοῶν S || 18 ἦ : εἰ S || αὐτοὶ : αὐτοὺς A^{ac} || 20 δεξιῶμα S : ἀξιῶμα (?) A δεξιῶμα NP ἀξιῶμα E² || βροτοῖσιν P || 21 ὡς add. E² : om. ANP || 26 δεῖ add. Gesner || 27 ἀμφιάρεως AN || 33 σεμνὸς om. P.

1. Citation de PINDARE, *Pyth.* III, 96-98 et 100-105, avec quelques variantes négligeables. Souvent cité; cf. part. PLATON, *Resp.* III, 408 b-c; CLÉMENT, *Protr.* II, 30, 1 (même omission du vers 99).

et Pindare :

« ... mais le savoir également est esclave du profit.

Lui aussi, l'or qu'on voit briller dans les mains le corrompit pour un noble salaire;

Alors le Cronide lança de ses mains son trait sur tous deux, et il leur ôta le souffle de la poitrine,

Bien vite; et c'est la foudre ardente qui leur porta la mort¹. »

3. Or, ou bien ces êtres étaient des dieux, et ils n'avaient pour leur part rien à faire de l'or :

« Ô l'or, la plus grande passion des mortels!

Pas même une mère ne procure de pareils plaisirs,

Pas même des enfants²! »

— car la divinité est exempte de besoins et supérieure au désir —, et ils ne mouraient pas; ou bien ils étaient des hommes, et c'est par sottise qu'ils se montraient mauvais et incapables de résister à l'argent.

4. Qu'ai-je besoin d'en dire plus, et de faire mention de Castor, de Pollux ou d'Amphiareos³ qui, si je puis dire, étaient hier et la veille encore des hommes nés d'hommes, et qui sont regardés comme des dieux, puisqu'ils croient aussi qu'Ino, à la suite de sa folie et des malheurs qui en ont résulté, est devenue une déesse⁴ :

« Les nomades de la mer (l'invoquent) sous le nom de Leucothée⁵ »,

ainsi que son fils :

« Il sera nommé par les marins le vénérable Palémon⁶! »

2. Citation d'EURIPIDE, frag. 324, v. 1-3 Nauck; cf. ATHÉNÉE, *Deipn.* IV, 159 b-c; SEXTUS EMPIRICUS, *Adv. Math.* XI, 122; SÉNÈQUE, *Epist.* 115, 14; etc.

3. Sur ces héros et le culte qu'ils recevaient, voir l'Appendice I.

4. Sur Ino et Méléicerte, voir l'Appendice I.

5. Fragment anonyme, 100 Nauck; cité seulement par Athénagore.

6. Fragment anonyme, 101 Nauck; cité seulement par Athénagore.

XXX

1. Εἰ γὰρ καὶ ὡς ἀπόπτυστοι καὶ θεοστυγεῖς δόξαν ἔσχον εἶναι θεοὶ καὶ ἡ θυγάτηρ τῆς Δερκετοῦς Σεμίραμις, λάγνος γυνὴ καὶ μαιφόνος, ἔδοξε Συρία θεὸς καὶ διὰ τὴν Δερκετῶ <τοὺς ἰχθῦς> καὶ τὰς περιστερὰς διὰ τὴν Σεμίραμιν σέβουσι
5 Σύροι — τὸ γὰρ ἀδύνατον, εἰς περιστερὰν μετέβαλεν ἡ γυνή· ὁ μῦθος παρὰ Κτησίᾳ —, τί θαυμαστὸν τοὺς μὲν ἐπὶ ἀρχῇ καὶ τυραννίδι ὑπὸ τῶν κατ' αὐτοὺς κληθῆναι θεοὺς — Σίβυλλα· μέμνηται δ' αὐτῆς καὶ Πλάτων·

10 Δὴ τότε δὴ δεκάτῃ γενεῇ μερόπων ἀνθρώπων, ἔξ οὗ δὴ κατακλυσμὸς ἐπὶ προτέρους γένετ' ἀνδρας, καὶ βασιλευσε Κρόνος καὶ Τιτάν Ἰαπετός τε, Γαίης τέκνα φέριστα καὶ Οὐρανοῦ, οὓς ἐκάλεσαν ἀνθρωποὶ Γαῖαν τε καὶ ὕρανὸν οὖνομα θέντες, οὐνεκα οἱ πρότιστοι ἔσαν μερόπων ἀνθρώπων —

15 τοὺς δ' ἐπ' ἰσχύι, ὡς Ἡρακλέα καὶ Περσέα, τοὺς δ' ἐπὶ

XXX, 2 σεμήραμις N^{ac} || 4 τοὺς ἰχθῦς add. Schwartz || διὰ Schwartz : καὶ codd. || σεμήραμιν N^{ac} || 7 κατ' αὐτοὺς P || 9 δεκάτῃ γενεῇ A²P || 11 βασιλευσε S : βασιλεύς AN βασιλεύς τε P^{pc} || 12 φέριστα τέκνα ~ S || οὐρανοῦ οὓς Maran : οὐρανοὺς ANP || ἐκάλεσαν E² : ἐκάλλεσαν ANP.

1. Un autre nom d'Atargatis, la déesse syrienne. Cf. Appendice I.
2. Un historien des v^e et iv^e siècles. Les fragments de son œuvre ont été recensés par JACOBY, *FGH* III, C, p. 420-517; cf. part. p. 438, frag. 1, 20. Comparer avec DIODORE DE SICILE II, 7, 2.
3. Citation des *Oracles Sibyllins* III, 108-113 (éd. Geffcken). Selon GEFFCKEN, ces vers seraient d'origine païenne (*Zwei Griech. apol.*, p. 227); mais selon V. NIKIPROWETZKY, *La Bible. Écrits intertestamentaires*, Paris 1987, p. 1037, ou J. HADOT, *Enc. Univ.* éd. 1968, t. 2,

CHAPITRE XXX

DÉVELOPPEMENT DE LA THÈSE ÉVHÉMÉRISTE (AUTRES HÉROS);
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

1. Si ces personnages passèrent pour être des dieux, malgré leur caractère méprisable et digne de la haine divine, si Sémiramis, la fille de Derceto¹, une débauchée et une meurtrière, fut considérée comme une déesse syrienne, si c'est à cause de Derceto que les Syriens vénèrent les poissons et de Sémiramis qu'ils vénèrent les colombes — bien que la chose soit impossible, cette femme s'est transformée en colombe, nous en trouvons la fable chez Ctésias² —, qu'y a-t-il d'étonnant que des hommes qui exerçaient le pouvoir et la tyrannie aient reçu de leurs contemporains le nom de dieux? La Sibylle — que mentionne aussi Platon — le confirme :

« En réalité, c'était alors la dixième génération des hommes mortels,
Depuis que le déluge s'est abattu sur les premiers humains
Et qu'ont régné Cronos, Titan et Japet,
Les valeureux enfants de Terre et de Ciel, ainsi appelés
Terre et Ciel quand les hommes leur donnèrent un nom,
Parce qu'ils étaient les tout premiers des hommes mortels³. »

Pour d'autres, c'était à cause de leur force, comme Héraclès et Persée, pour d'autres encore, à cause de leur

p. 154b, l'ensemble du livre III est typiquement juif. Passage souvent cité; cf. THÉOPHILE, *Ad Aut.* II, 31 (O.S. III, 97-105); TERTULLIEN, *Ad Nat.* II, 12 (O.S. III, 108-113). Comparer avec JUSTIN, *1 Ap.* XX, 1; XLIV, 2; *Cohort.* 37, PG 6, 309a; THÉOPHILE, *Ad Aut.* II, 3 et 36; CLÉMENT, *Protr.* II, 27, 4; IV, 50, 1-3 et 62, 1; VI, 70, 2; VII, 74, 6; VIII, 77, 2; X, 96, 4. Bien évidemment, PLATON mentionne la Sibylle (*Phaedr.* 244b), mais pas ses oracles.

τέχνη, ὡς Ἀσκληπιόν; 2. Οἷς μὲν οὖν ἢ αὐτοὶ οἱ ἀρχόμενοι
 τιμῆς μετεδίδωσαν ἢ αὐτοὶ οἱ ἄρχοντες, οἱ μὲν φόβῳ, οἱ δὲ
 καὶ αἰδοῖ μετεῖχον τοῦ ὀνόματος — καὶ Ἀντίνους φιλανθρω-
 πία τῶν ὑμετέρων προγόνων πρὸς τοὺς ὑπηκόους ἔτυχε
 20 νομίζεσθαι θεός — οἱ δὲ μετ' αὐτοὺς ἀβασανίστως παρεδέ-
 ξαντο.

3. Κρῆτες ἀεὶ ψευῆται· καὶ γὰρ τάφον, ὧ ἄνα, σεῖο
 Κρῆτες ἐτεκτήναντο· σὺ δ' οὐ θάνες.

Πιστεύων, Καλλιμάχε, ταῖς γοναῖς τοῦ Διὸς ἀπιστεῖς |
 344 v. αὐτοῦ τῷ τάφῳ καὶ νομίζων ἐπισκιάσειν τάληθές καὶ τοῖς
 ἀγνοοῦσι κηρύσσεις τὸν τεθνηκότα κἂν μὲν τὸ ἄντρον
 βλέπης, τὸν Ἰρέας ὑπομιμνήσκῃ τόκον, ἂν δὲ τὴν σορὸν ἴδῃς,
 ἐπισκοτεῖς τῷ τεθνηκότι, οὐκ εἰδὼς ὅτι μόνος αἰεὶθεός ὁ
 ἀγέννητος θεός.

30 4. Ἡ γὰρ ἀπιστοὶ οἱ ὑπὸ τῶν πολλῶν καὶ ποιητῶν
 λεγόμενοι μῦθοι περὶ τῶν θεῶν καὶ περισσὴ ἢ περὶ αὐτοὺς
 εὐσέβεια — οὐ γὰρ εἰσὶν ὧν ψευδεῖς οἱ λόγοι —, ἢ εἰ
 ἀληθεῖς αἱ γενήσεις, αἱ ἔρωτες, αἱ μαιφονίαι, αἱ κλοπαί, αἱ
 ἐκτομαί, οἱ κεραυνοί, οὐκέτ' εἰσὶν, παυσάμενοι εἶναι, ἐπεὶ
 35 καὶ ἐγένοντο οὐκ ὄντες. 5. Τίς γὰρ τοῖς μὲν πιστεύειν
 λόγος, τοῖς δὲ ἀπιστεῖν, ἐπὶ τὸ σεμνότερον περὶ αὐτῶν τῶν
 ποιητῶν ἱστορηκότων; Οὐ γὰρ ἂν δι' οὓς ἐνομισθήσαν θεοὶ
 σεμνοποιήσαντας τὴν κατ' αὐτοὺς ἱστορίαν, οὗτοι τὰ πάθη
 τὰ αὐτῶν ἐψεύσαντο.

17 μετεδίδωσαν N^{ac} || 18 μετέχειν P || 19 ἡμετέρων S || 25 ἐπισκιάζειν P
 || 26 ἄντρον AN^{ac}P^{ac} || 27 βλέπεις S || σωρὸν N^{ac} || 29 ἀγέννητος : γεννητός
 E² (corr. Gesner in adnot.) || 33 ἐρώντες ANP^{ac} (corr. mg.) || 38
 σεμνοποιήσαντες N || 39 ἐαυτῶν P.

1. Cf. Appendice I.

2. Le mignon d'Hadrien. Cf. Appendice I.

3. Comparer avec PLATON, *Timée* 40 d-e (cité ci-dessus : XXIII, 5-6);
 et CLÉMENT, *Protr.* IV, 55, 2-3.

habileté, comme Asclépios¹. 2. Ces personnages, que leurs
 propres sujets ou leurs propres princes tenaient en
 honneur, se sont vu attribuer le nom de dieux les uns, par
 peur, les autres par respect — Antinoüs², quant à lui, a dû
 d'être reconnu comme un dieu à la bonté dont ont fait
 preuve vos aïeux envers leurs sujets. Les générations
 suivantes les ont reçus pour tels sans discuter³!

3. « Crétois toujours menteurs! Car ils t'ont bâti un tombeau,
 Seigneur; mais toi, tu n'es pas mort⁴! »

Tu crois à la naissance de Zeus, Callimaque, sans croire
 pour autant qu'il ait un tombeau; et en pensant masquer
 la vérité, tu claironnes en fait à qui l'ignorait que Zeus est
 bien mort: si tu regardes la caverne (où il est né), tu te
 souviens de l'accouchement de Rhéa; mais si tu considères
 l'urne (qui contient ses cendres), tu jettes un voile sur sa
 mort! Tu ne sais donc pas que seul le Dieu incréé est
 éternel?

4. En effet, ou bien les fables concernant les dieux
 que répètent la foule et les poètes sont dénuées de fon-
 dement, et la piété qu'on leur manifeste est déplacée
 — car si ces récits sont mensongers, c'est que les dieux
 n'existent pas —; ou bien leurs naissances, leurs amours,
 leurs crimes, leurs vols, leurs mutilations, leurs foudroie-
 ments sont véridiques, et alors ils ne sont plus, ils ont
 cessé d'être, puisque aussi bien ils sont venus du non-être
 à l'existence. 5. Et quelle raison y aurait-il de croire les uns
 et pas les autres, alors que les poètes reprennent ces récits
 pour magnifier les dieux? Non, ces écrivains qui les ont
 déifiés en magnifiant leur geste ne sauraient avoir menti en
 rapportant leurs passions.

4. Citation de CALLIMAQUE, *Hymne à Zeus* 8-9. Cf. Paul, *Tit.* I, 12-13;
 TATIEN, *Ad Graec.* XXVII; THÉOPHILE, *Ad Aut.* I, 10 et II, 4; CLÉMENT,
Protr. II, 37, 4; ORIGÈNE, *C. Cels.* III, 43 (assorti de ce commentaire :
 « car la naissance sur terre est le commencement de la mort »); M. FÉLIX,
Oct. XXIII, 13; ou encore CICÉRON, *D.N.D.* III, 21, 53.

40 6. Ὡς μὲν οὖν οὐκ ἐσμὲν ἄθεοι θεὸν ἄγοντες τὸν ποιητὴν
τοῦδε τοῦ παντός καὶ τὸν παρ' αὐτοῦ λόγον, κατὰ δύναμιν
τὴν ἐμὴν, εἰ καὶ μὴ πρὸς ἀξίαν, ἐλήλεγκται.

XXXI

1. Ἐτι δὲ καὶ τροφὰς καὶ μίξεις λογοποιοῦσιν ἀθέους
καθ' ἡμῶν, ἵνα τε μισεῖν νομίζοιεν μετὰ λόγου καὶ οἰόμενοι
τῷ δεδίττεσθαι ἢ τῆς ἐνστάσεως ἀπάξιν ἡμᾶς τοῦ βίου ἢ
5 πικρούς καὶ ἀπαραιτήτους τῇ τῶν αἰτιῶν ὑπερβολῇ τοῦς
ἄρχοντας παρασκευάσειν, πρὸς εἰδότης παίζοντες, ὅτι ἄνω-
θέν πως ἔθος καὶ οὐκ ἐφ' ἡμῶν μόνον κατὰ τινὰ θεῖον νόμον
καὶ λόγον παρηκολούθηκε προσπολεμεῖν τὴν κακίαν τῇ |
345 γ. ἀρετῇ. 2. Οὕτω καὶ Πυθαγόρας μὲν ἅμα τριακοσίοις
ἑταίροις κατεφλέχθη πυρὶ, Ἡράκλειτος δὲ καὶ Δημόκριτος,
10 ὁ μὲν τῆς Ἐφεσίων πόλεως ἠλαύνετο, ὁ δὲ τῆς Ἀθηναίων
ἐπικατηγορούμενος μεμηνέναι, καὶ Σωκράτους Ἀθηναῖοι
θάνατον κατέγνωσαν. Ἄλλ' ὡς ἐκεῖνοι οὐδὲν χεῖρους εἰς
ἀρετῆς λόγον διὰ τὴν τῶν πολλῶν δόξαν, οὐδ' ἡμῖν οὐδὲν
ἐπισκοτεῖ πρὸς ὀρθότητα βίου ἢ παρά τινων ἄκριτος
15 βλασφημία· εὐδοξοῦμεν γὰρ παρά τῷ θεῷ. Πλὴν ἀλλὰ καὶ
πρὸς ταῦτα ἀπαντήσω τὰ ἐγκλήματα.

3. Ὑμῖν μὲν οὖν καὶ δι' ὧν εἴρηκα εὔ οἶδα ἀπολελογῆσθαι

42 ἐλήλεγκται P.

XXXI, 1. & θεοῦς A^{ac} || 2 καὶ οἰόμενοι om. P || 7 προσπολεμίαν P || 9
ἑταίροις S^{pc} : ἐτέροις ANPE² || ἠράκλειτος N || δὲ om. P || 13 οὐδὲν : οὐθὲν
AN || 14 τινων : τεινων N^{ac} || 17 ὑμῖν Steph. : ὑμεῖς codd.

1. Cf. *supra*, p. 80-81, n. 1.

2. Les injustes persécutions dont ont été victimes ces quatre philoso-
phes ont souvent été mises en parallèles avec celles que subissaient les
chrétiens : JUSTIN, 1 Ap. V, 3; XLVI, 3; 2 Ap. VIII, 1; X, 5-8;
ORIGÈNE, C. Cels. I, 3; II, 41.

6. Nous ne sommes donc pas des athées, nous qui
reconnaissons comme Dieu le Créateur de cet univers et
son Verbe : voilà qui est démontré, sinon comme le sujet
le méritait, du moins dans la mesure de mes moyens.

SECONDE PARTIE
LES ACCUSATIONS D'INCESTE
ET D'ANTHROPOPHAGIE

CHAPITRE XXXI

PRÉLIMINAIRE : RAPPEL DES ACCUSATIONS ;
LE THÈME DU JUSTE PERSÉCUTÉ ;
L'ARGUMENT DU JUGEMENT DERNIER

1. Ils nous imputent encore des repas et des unions
sacrilèges¹, pour se donner des raisons de nous haïr et
parce qu'ils croient que par la peur, ils nous détourneront
de nos règles de vie, ou que par l'énormité des accusations
lancées contre nous, ils rendront les magistrats durs et
intraitables à notre égard ; ils plaisantent, face à des gens
qui savent que par une règle quasi immémoriale, et pas
seulement actuelle, suivant une loi et une raison divine, le
Vice mène une guerre implacable à la Vertu. 2. Ainsi,
Pythagore a connu lui aussi le supplice du feu avec trois
cents compagnons ; Héraclite et Démocrite furent chassés,
l'un de la cité d'Éphèse, l'autre, de celle d'Abdère, accusé
de folie ; et Socrate, les Athéniens le condamnèrent à
mort². Mais pas plus que l'opinion de la foule n'amoin-
dit le degré de vertu de ces hommes, les calomnies inconsidé-
rées de quelques-uns ne ternissent la rectitude de notre
vie : car c'est auprès de Dieu que nous avons bonne
opinion. Néanmoins, je répondrai aussi à ces accusations.

3. Pour vous, je le sais, mes propos m'ont déjà servi de

ἐμαυτόν. Συνέσει γὰρ πάντας ὑπερφρονοῦντες, οἷς ὁ βίος ὡς
 πρὸς στάθμην τὸν θεὸν κανονίζεται, ὅπως ἀνυπαίτιος καὶ
 20 ἀνεπίληπτος ἕκαστος ἡμῶν ἄνθρωπος αὐτῷ γένοιτο, ἵστε
 τούτους μὴδ' εἰς ἔννοιάν ποτε τοῦ βραχυτάτου ἐλευσομένου
 ἀμαρτήματος. 4. Εἰ μὲν γὰρ ἓνα τὸν ἐνταῦθα βίον βιώσεσ-
 θαι πεπεισμεθα, κἂν ὑποπτεύειν ἐνὴν δουλεύοντας σαρκὶ καὶ
 αἵματι ἢ κέρδους ἢ ἐπιθυμίας ἐλάττους γενομένους ἀμαρ-
 25 τεῖν· ἐπεὶ δὲ ἐφειστήκεναι μὲν οἷς ἐννοοῦμεν, οἷς λαλοῦμεν
 καὶ νύκτωρ καὶ μεθ' ἡμέραν τὸν θεὸν οἶδαμεν, πάντα δὲ φῶς
 αὐτὸν ὄντα καὶ τὰ ἐν τῇ καρδίᾳ ἡμῶν ὄραν, πεπεισμεθα <δὲ>
 τοῦ ἐνταῦθα ἀπαλλαγέντες βίου βίον ἕτερον βιώσεσθαι
 ἀμείνονα ἢ κατὰ τὸν ἐνθάδε καὶ ἐπουράνιον, οὐκ ἐπίγειον,
 30 ὡς ἂν μετὰ θεοῦ καὶ σὺν θεῷ ἀκλινεῖς καὶ ἀπαθεῖς τὴν
 ψυχὴν οὐχ ὡς σάρκες κἂν ἔχωμεν, ἀλλ' ὡς οὐράνιον πνεῦμα
 345 ν. μένωμεν, ἢ συγκαταπίπτοντες τοῖς λοιποῖς χείρονα καὶ διὰ
 πυρὸς — οὐ γὰρ καὶ ἡμᾶς ὡς πρόβατα ἢ ὑποζύγια,
 πάρεργον καὶ ἓνα ἀπολοίμεθα καὶ ἀφανισθῆμεν, ἔπλασεν ὁ
 35 θεός —, ἐπὶ τούτοις οὐκ εἰκὸς ἡμᾶς ἐθελοκακεῖν οὐδ'
 αὐτοὺς τῷ μεγάλῳ παραδιδόναι κολασθησομένους δικαστῆ.

XXXII

I. Τοὺς μὲν οὖν θαυμαστὸν οὐδὲν λογοποιεῖν περὶ ἡμῶν
 ἃ περὶ τῶν σφετέρων λέγουσι θεῶν — καὶ <γὰρ> τὰ πάθη

18 ἐμαυτῶν N^{ac} || ὑπερφρονεῖτε S^{pc} || 20 ἕκαστου AN^{ac}P || ἄνθρωπος
 (ἄνος) : ἂν S^{pc} || γένοιτε AN^{ac} || 26 οἶδα μὲν A || 27 δὲ add. Wil. || 32
 μένωμεν Schwartz : μενοῦμεν ANP || 34 πάρεργα S^{pc} || ἀπολλώμεθα S.

XXXII, 1 τοὺς : τοῖς P || 2 γὰρ add. Wil.

1. Cf. I, 4; XXXII, 2 : allusion au péché par pensée ou par intention.
 Comparer avec JUSTIN, 1 Ap. XII, 3; XV, 5; THÉOPHILE, *Ad Aut.* III,
 13; CLÉMENT, *Prot.* X, 108, 5-109, 1; ORIGÈNE, *C. Cels.* VII, 45; etc.

2. Allusion à *Matth.* 25, 31-45 (le royaume et le feu éternel); cf.
 JUSTIN, 2 Ap. I, 2.

3. C'est l'argument essentiel du *De Resurrectione* : l'homme a une fin
 qui lui est propre (XII, 6; XXIV, 4).

défense : votre sagesse surpasse toutes les autres, et vous savez que ceux qui, si je puis dire, règlent leur vie au cordeau de Dieu de façon à ce qu'aucun de nos frères n'encoure de reproche ni de blâme à ses yeux, n'en viendront jamais ne serait-ce qu'à envisager le moindre péché¹. 4. Si nous étions persuadés de ne connaître que la vie d'ici-bas, alors on pourrait nous soupçonner d'être esclaves de la chair et du sang, de ne pas résister à la cupidité ou au désir, et ainsi, de pécher; mais puisque nous savons que Dieu surveille nos pensées, nos paroles, nuit et jour, et qu'il voit même ce qui est au fond de notre cœur, parce qu'il est toute lumière; que nous avons la certitude qu'une fois délivrés de la vie d'ici-bas, nous connaissons une autre vie meilleure que celle-ci, au ciel, et non plus sur la terre, dans la mesure où nous vivons auprès de Dieu et avec Dieu, l'âme libérée de toute faiblesse et de toute passion, et où nous ne serons plus chair — même si nous conservons notre corps charnel —, mais esprit céleste; et que si au contraire nous succombons avec les autres, nous connaissons un sort cruel, dans les flammes² — car Dieu ne nous a pas façonnés comme le bétail ou les bêtes de somme, accessoires voués à la mort et à l'anéantissement³ —, alors il n'est pas vraisemblable que nous fassions délibérément le mal pour nous livrer nous-mêmes au châtement du Grand Juge.

A — L'accusation d'inceste

CHAPITRE XXXII

RENOI DE L'ACCUSATION D'INCESTE AUX DIEUX PAÏENS :
 LEUR IMMORALITÉ FACE À LA CHASTÉTÉ CHRÉTIENNE

I. Rien d'étonnant que ces gens-là nous imputent ce qu'ils rapportent sur leurs propres dieux : ne font-ils pas

αὐτῶν δεικνύουσι μυστήρια· χρῆν δ' αὐτούς, εἰ δεινὸν τὸ ἐπ'
 5 ἀδείας καὶ ἀδιαφόρως μίγνυσθαι κρίνειν ἐμελλον, ἢ τὸν Δία
 μεμισηκέναι, ἐκ μητρὸς μὲν Ῥέας θυγατρὸς δὲ Κόρης
 πεπαιδοποιημένον, γυναικὶ δὲ τῇ ἰδίᾳ ἀδελφῇ χρώμενον, ἢ
 τὸν τούτων ποιητὴν Ὀρφέα, ὅτι καὶ ἀνόσιον ὑπὲρ τὸν
 Θυέστην καὶ μιαρὸν ἐποίησεν τὸν Δία· καὶ γὰρ οὗτος τῇ
 10 [Θυέστης] ἐκδικηθῆναι.

2. Ἡμεῖς δὲ τοσοῦτον <τοῦ> ἀδιάφοροι εἶναι ἀπέχομεν,
 ὡς μηδὲ ἰδεῖν ἡμῖν πρὸς ἐπιθυμίαν ἐξεῖναι. « Ὁ γὰρ
 βλέπων », φησί, « γυναικὰ πρὸς τὸ ἐπιθυμῆσαι αὐτῆς ἥδη
 μεμοίχευκεν ἐν τῇ καρδίᾳ αὐτοῦ ». 3. Οἷς οὖν μηδὲν πλέον
 15 ἔξεστιν ὄραν ἢ ἐφ' ἃ ἔπλασεν τοὺς ὀφθαλμοὺς ὁ θεός, ἡμῖν
 φῶς αὐτοὺς εἶναι, καὶ οἷς τὸ ἰδεῖν ἠδέως μοιχεία, ἐφ' ἕτερα
 τῶν ὀφθαλμῶν γεγονότων, μέχρις ἐννοίας κριθησομένοις,
 πῶς ἂν οὔτοι ἀπιστηθεῖεν σωφρονεῖν;

4. Οὐ γὰρ πρὸς ἀνθρωπικούς νόμους ὁ λόγος ἡμῖν, οὐς ἂν
 20 τις γενόμενος πονηρὸς καὶ λάθοι — ἐν ἀρχῇ δὲ ὑμῖν,
 δεσπότης, θεοδίδακτον εἶναι τὸν καθ' ἡμᾶς λόγον ἐπισ-
 τούμην —, ἀλλ' ἔστιν ἡμῖν νόμος ὃς δικαιοσύνης μέτρον
 346 γ. ἐποίησεν | αὐτοὺς καὶ τοὺς πέλας ἔχειν. 5. Διὰ τοῦτο καὶ

3 ἐχρῆν P || 6 πεπαιδευμένον P || δὲ τῇ ἰδίᾳ ἀδελφῇ Schwartz : διαδελφῇ
 A^{ac} διαδελφῇ A²N δὲ ἀδελφῇ P δὲ ἰδίᾳ ἀδελφῇ E² || 8 οὕτως N || 9
 βασιλεῦσαι θέλων S : βασιλεὺς ἐθέλων ANP || 10 θυέστης secl. Dechair ||
 11 τοῦ add. Ubaldi (τοῦ περὶ τὰς μίξεις Wil.) || διαφοροὶ A^{ac} || 14
 μεμοίχευκεν + αὐτὴν P || 18 ἂν om. P || ἀπιστην N^{ac} || 20 ἐν ἀρχῇ
 A²NP : ἀρχῇ A^{ac} || 21 δεσπότης S : δεσπότης ANPE² (add. ὦ P m. rec.) ||
 22 δς S mg. : ἢ ANP.

1. Thyeste s'est uni à sa propre fille Pélopie pour obéir à l'oracle d'Apollon; de cette union est né Égisthe; cf. P. GRIMAL, *Dict. myth.*, s.v. « Thyeste ». La rétorsion de l'accusation d'inceste est fréquente chez les Apologues : TATIEN, *Ad Graec.* VIII; ATHÉNAGORE, *L.* XX, 3; THÉOPHILE, *Ad Aut.* I, 9; III, 3; CLÉMENT, *Protr.* II, 15, 1; II, 16, 1; M. FÉLIX, *Oct.* XXXI, 3; etc.

de leurs passions l'objet de mystères? Mais s'ils devaient juger scandaleuses les unions sans frein ni distinction, alors il aurait fallu qu'ils haïssent ou bien Zeus, pour avoir eu des enfants à la fois de sa mère Rhéa et de sa fille Coré, et pour avoir pris comme épouse sa propre sœur, ou bien Orphée, le créateur de ces mythes, pour avoir fait Zeus plus impie et impur que Thyeste¹ : car lui, il s'était uni à sa fille pour obéir à l'oracle, parce qu'il voulait devenir roi et obtenir vengeance.

2. Mais nous, bien loin de pratiquer ces unions indistinctes, nous ne permettons même pas les regards de convoitise; car il est écrit : « Celui qui regarde une femme par convoitise a déjà commis l'adultère dans son cœur². »

3. Ceux-là qui ne peuvent regarder rien d'autre que ce pour quoi Dieu a fabriqué les yeux — pour qu'ils nous servent de lumière³ —, et qui considèrent comme un adultère le regard complaisant, parce que les yeux ont été créés pour un autre usage, et parce que nous serons jugés jusque sur nos pensées, comment peut-on douter de leur chasteté?

4. Car notre enseignement n'a rien à faire avec les lois humaines, auxquelles même un scélérat peut échapper — dès le début de mon discours, Maîtres, je vous ai assuré que notre enseignement venait de Dieu —, mais nous avons une loi qui fait de nous et de notre prochain la mesure de la justice⁴. 5. C'est pour cela que, selon leur âge, nous regardons les uns comme nos fils et nos filles,

2. Citation de *Matth.* 5, 28. Souvent cité : JUSTIN, *I Ap.* XV, 1; THÉOPHILE, *Ad Aut.* III, 13; CLÉMENT, *Protr.* IV, 61, 3; X, 108, 5.

3. Image banale; cf. PLATON, *Timée* 45 b-c; ALBINOS, *Épitomé* XVIII, 1; etc.

4. Cf. *Matth.* 7, 12; 22, 39; comparer avec THÉOPHILE, *Ad Aut.* II, 34.

καθ' ἡλικίαν τοὺς μὲν υἱοὺς καὶ θυγατέρας νοοῦμεν, τοὺς δὲ
 25 ἀδελφοὺς ἔχομεν καὶ ἀδελφὰς καὶ τοῖς προθεθηκόσι τὴν τῶν
 πατέρων καὶ μητέρων τιμὴν ἀπονέμομεν. Οὗς οὖν ἀδελφοὺς
 καὶ ἀδελφὰς καὶ τὰ λοιπὰ τοῦ γένους νοοῦμεν ὀνόματα, περὶ
 30 πολλοῦ ἡμῖν ἀνύβριστα καὶ ἀδιάφθορα αὐτῶν τὰ σώματα
 μένειν, πάλιν ἡμῖν λέγοντος τοῦ λόγου· « Ἐάν τις διὰ τοῦτο
 ἐκ δευτέρου καταφιλήσῃ, ὅτι ἤρρεσεν αὐτῷ », καὶ ἐπιφέρον-
 τος· « οὕτως οὖν ἀκριβώσασθαι τὸ φίλημα μᾶλλον δὲ τὸ
 προσκόνημα δεῖ, » ὡς, εἴ που μικρὸν τῇ διανοίᾳ παραθλω-
 θείη, ἔξω ἡμᾶς τῆς αἰωνίου τιθέντος ζωῆς.

XXXIII

1. Ἐλπίδα οὖν ζωῆς αἰωνίου ἔχοντες, τῶν ἐν τούτῳ τῷ
 βίῳ καταφρονοῦμεν μέχρι καὶ τῶν τῆς ψυχῆς ἡδέων,
 γυναῖκα μὲν ἕκαστος ἡμῶν ἦν ἡγάγετο κατὰ τοὺς ὑφ' ἡμῶν
 5 τεθειμένους νόμους νομίζων καὶ ταύτην μέχρι τοῦ παιδο-
 ποιήσασθαι. 2. Ὡς γὰρ ὁ γεωργὸς καταβαλὼν εἰς γῆν τὰ
 σπέρματα ἀμητον περιμένει οὐκ ἐπισπείρων, καὶ ἡμῖν
 μέτρον ἐπιθυμίας ἢ παιδοποιΐα. Εὐροῖς δ' ἂν πολλοὺς τῶν

33 ζωῆς om. A^o.

XXXIII, 6 μένει P.

1. Les chrétiens s'appelaient entre eux « frères » et « sœurs »; cf. ARISTIDE, *Apol.* XV; JUSTIN, *1 Ap.* LXV, 1; TERTULLIEN, *Apol.* XXXIX, 8; M. FÉLIX, *Oct.* IX, 2; XXXI, 8. Il se peut que ces appellations, liées à l'usage du baiser de paix, aient contribué à étayer l'accusation d'inceste; cf. M. FÉLIX, *Oct.* IX, 2 (discours du païen Cécilius); THÉOPHILE, *Ad Aut.* III, 4; ou encore *Ad Diogn.* I, 1. Voir l'accusation lancée par Irénée contre les gnostiques: *Haer.* I, 6, 3. Sur le respect réservé aux plus jeunes comme aux plus anciens, cf. TATIEN, *Ad Graec.* XXXII.

2. Double agraphon (= 137 Resch), si l'on entend par ce mot non seulement les paroles du Christ absentes des textes canoniques et

nous tenons les autres pour nos frères et nos sœurs¹, et aux plus anciens, nous accordons le respect dû à nos pères et à nos mères. Ceux que nous regardons comme des frères et des sœurs, et plus généralement comme de notre parenté, nous attachons beaucoup d'importance à ce qu'ils préservent leur corps de toute souillure et de toute corruption, comme nous l'enseigne encore notre doctrine: « Si quelqu'un embrasse une seconde fois, pour cette raison que cela lui fait plaisir... »; et elle ajoute: « Il faut donc régler strictement le baiser, plus encore que la salutation² »: car le fait de souiller si peu que ce soit notre pensée nous place en dehors de la vie éternelle.

CHAPITRE XXXIII

LES LOIS CHRÉTIENNES DU MARIAGE

1. Et comme nous avons l'espérance d'une vie éternelle, nous méprisons les choses de ce monde, jusqu'aux plaisirs de l'âme, et chacun de nous considère comme sa femme celle qu'il a épousée selon les lois établies par nous, dans le seul but de procréer. 2. En effet, de même que le paysan, une fois qu'il a jeté les graines en terre, attend la moisson sans plus semer, de même pour nous, la procréation est la mesure du désir³. Et l'on peut trouver bien des nôtres,

rapportées par la seule tradition orale avant d'être recueillies dans les écrits patristiques (*logia agrapha*), mais encore certaines des maximes en usage dès les tout premiers temps de l'Église, comme cela semble être le cas ici. Connue seulement par Athénagore, ce double agraphon régleme d'une part, le baiser de paix (τὸ φίλημα: JUSTIN, *1 Ap.* LXV, 2; CLÉMENT, *Paed.* III, 11, 81; etc.), et d'autre part, la « salutation » (τὸ προσκόνημα), qui consiste en fait à adresser un baiser en portant la main à la bouche — un geste d'adoration généralement réservé aux idoles (cf. APULÉE, *Met.* IV, 28; PLINE, *H.N.* XXVIII, 25).

3. Cf. JUSTIN, *1 Ap.* XXIX, 1; CLÉMENT, *Paed.* II, 10, 102 (avec la même image de l'agriculteur).

παρ' ἡμῖν καὶ ἄνδρας καὶ γυναῖκας καταγρηάσκοντας ἀγάμους ἐλπίδι τοῦ μᾶλλον συνέσεσθαι τῷ θεῷ.

- 10 3. Εἰ δὲ τὸ ἐν παρθενίᾳ καὶ ἐν εὐνουχίᾳ μεῖναι μᾶλλον παρίστησι τῷ θεῷ, τὸ δὲ μέχρις ἐννοίας καὶ ἐπιθυμίας ἐλθεῖν ἀπάγει, ὧν τὰς ἐννοίας φεύγομεν, πολὺ πρότερον τὰ ἔργα πικραιτούμεθα. 4. Οὐ γὰρ <ἐν> μελέτῃ λόγων ἀλλ' ἐπιδειξεί καὶ διδασκαλίᾳ ἔργων τὰ ἡμέτερα, ἣ οἷός τις ἐτέχθη μένειν ἢ
346 v. ἐφ' ἐνὶ γάμῳ· ὁ γὰρ δευτέρος | εὐπρεπῆς ἐστὶ μοιχεία.
5. «Ὁς γὰρ ἂν ἀπολύσῃ», φησί, «τὴν γυναῖκα αὐτοῦ καὶ γαμήσῃ ἄλλην, μοιχᾶται», οὔτε ἀπολύειν ἐπιτρέπων ἤς ἐπαυσέ τις τὴν παρθενίαν οὔτε ἐπιγαμεῖν. 6. Ὁ γὰρ ἀποστερῶν ἑαυτὸν τῆς προτέρας γυναικός, καὶ εἰ τέθνηκεν,
20 μοιχός ἐστὶν παρακεκαλυμμένος, παραβαίνων μὲν τὴν χεῖρα τοῦ θεοῦ, ὅτι ἐν ἀρχῇ ὁ θεὸς ἓνα ἄνδρα ἐπλασεν καὶ μίαν γυναῖκα, λύων δὲ τὴν σαρκὸς πρὸς σάρκα κατὰ τὴν ἔνωσιν πρὸς μῖξιν τοῦ γένους κοινωνίαν.

XXXIV

1. Ἄλλ' οἱ τοιοῦτοι — ὧ τί ἂν εἴποιμι τὰ ἀπόρρητα; — ἀκούομεν τὰ τῆς παροιμίας « ἡ πόρνη τὴν σῶφρονα ».

10 τὸ : τῷ N || 11 τὸ : τῷ N || 13 ἐν add. Gesner || μελετῇ A || 15 μοιχεία AP || 17 μοιχᾶτε N || ἐπιτρέπων P || 22 σαρκὸς Geffcken : σάρκα codd. || 23 πρὸς μῖξιν : πρόσμιξιν Geffcken || μῖξιν + εἰς SP m. rec.

XXXIV, 1 ἀλλ' οἱ : ἀλλου A^{sc} || ὧ τί : ὅτι A^{sc} || 2 ἀκούομεν N.

1. Même éloge du célibat et de la virginité chez JUSTIN, *1 Ap.* XV, 4 (avec citation de *Matthieu* 19, 12), et XV, 6; XXIX, 2-3; TATIEN, *Ad Graec.* XXXIII; ORIGÈNE, *C. Cels.* VII, 48; TERTULLIEN, *Apol.* IX, 19; *Ad uxor.* I, 6; M. FÉLIX, *Oct.* XXXI, 5; etc.

2. Cette condamnation très forte ne se trouve qu'en germe chez Paul, *Tit.* I, 6; *1 Tim.* 3, 2 et 12; 5, 9; Paul en effet admet le remariage, sans toutefois l'approuver : *1 Cor.* 7, 8-9. 39-40. Quant à TERTULLIEN, il le condamne formellement : *Apol.* XLVI, 10; *De Exhort. Cast.* IV. Voir encore THÉOPHILE, *Ad Aut.* III, 15; M. FÉLIX, *Oct.* XXXI, 5.

hommes et femmes, qui vieillissent sans se marier dans l'espoir d'être ainsi plus près de Dieu.

3. Et si demeurer dans la virginité et la continence rapproche de Dieu¹, tandis que se laisser aller à de mauvaises pensées et au désir nous en éloigne, à plus forte raison nous abstenons-nous d'accomplir ce dont nous fuyons la plus simple pensée. 4. Car notre doctrine ne consiste pas en l'apprentissage de discours, mais en l'exemple et l'enseignement de faits : ou bien rester aussi purs qu'à la naissance, ou bien se satisfaire d'un seul mariage; le remariage est un adultère décent². 5. Car il est écrit : « Celui qui répudie sa femme pour en épouser une autre, commet un adultère³ », ce qui est interdire à la fois de répudier celle dont on a pris la virginité, et de se remarier. 6. En effet, celui qui se sépare de sa première femme, même après sa mort, commet un adultère déguisé en allant contre la main de Dieu, puisque, au commencement, Dieu a créé un seul homme et une seule femme, et en rompant une communauté fondée sur l'union chair à chair en vue de la reproduction sexuée de l'espèce⁴.

CHAPITRE XXXIV

PARALLÈLE ENTRE LES MŒURS CHRÉTIENNES
ET LES MŒURS PAÏENNES (PROSTITUTION ET PÉDÉRASTIE)

1. Mais considérant notre conduite — ah! pourquoi devoir dire ce qu'il vaudrait mieux taire? — nous (croyons) entendre les mots du proverbe : « C'est la courtisane qui (instruit) la femme pudique⁵. »

3. Citation de *Matthieu* 19, 9, ou *Marc* 10, 11.

4. Passage corrompu, dont le sens est restitué d'après le contexte. Comparer avec *Matthieu* 19, 6.

5. Proverbe inconnu par ailleurs, mais dont le contexte éclaire assez le sens.

2. Οἱ γὰρ ἀγορὰν στήσαντες πορνείας καὶ καταγωγὰς ἀθέσμους πεποιημένοι τοῖς νέοις πάσης αἰσχρᾶς ἡδονῆς καὶ
 5 μηδὲ τῶν ἀρσένων φειδόμενοι, ἄρσενες ἐν ἄρσεσι τὰ δεινὰ κατεργαζόμενοι, ὅσων σεμνότερα καὶ εὐειδέστερα σώματα, παντοίως αὐτὰ ὑβρίζοντες, ἀτιμοῦντες καὶ τὸ ποιητὸν τοῦ
 10 θεοῦ καλόν — οὐ γὰρ αὐτοποίητον ἐπὶ γῆς τὸ κάλλος, ἀλλὰ ὑπὸ χειρὸς καὶ γνώμης πεμπόμενον τοῦ θεοῦ —, οὗτοι δὴ ἃ συνίσασιν αὐτοῖς καὶ τοὺς σφετέρους λέγουσι θεοὺς, ἐπ' αὐτῶν ὡς σεμνὰ καὶ τῶν θεῶν ἄξια ἀχούοντες, ταῦτα ἡμᾶς
 15 λοιδοροῦνται, 3. κακίζοντες οἱ μοιχοὶ καὶ παιδερασταὶ τοὺς εὐνούχους καὶ μονογάμους, οἱ δίκην ἐχθῶν ζῶντες — καὶ γὰρ οὗτοι καταπίνουσι τὸν ἐμπεσόντα, ἐλαύνοντες ὁ ἰσχυρό-
 20 τερος τὸν ἀσθενέστερον, καὶ τοῦτό ἐστι σαρκῶν ἀπτεσθαὶ ἀνθρωπικῶν, τὸ κειμένων νόμων, οὓς ὑμεῖς καὶ οἱ ὑμέτεροι πρόγονοι πρὸς πᾶσαν δικαιοσύνην ἐξετάσαντες ἐθήκατε,
 347 r. παρὰ τούτους αὐτοὺς βιάζεσθαι, ὡς μηδὲ τοὺς ὑφ' ὑμῶν καταπεμπομένους ἡγεμόνας τῶν ἐθνῶν ἐξαρκεῖν ταῖς δίκαις
 25 — οἷς οὐδὲ παιομένοις μὴ παρέχειν ἑαυτοὺς οὐδὲ κακῶς ἀκούουσιν μὴ εὐλογεῖν ἕξεστιν· οὐ γὰρ ἀπαρκεῖ δίκαιον εἶναι — ἔστι δὲ δικαιοσύνη ἴσα ἴσοις ἀμείβειν —, ἀλλ' ἀγαθοῖς καὶ ἀνεξικάκοις εἶναι πρόκειται.

5 ἐν om. P || 7 ἀτιμοῦνται P || 9 ὑπὸ : ἀπὸ S || δὴ Ubaldi : δὲ codd. || 11 ἄξια Schwartz : αὐτὰ codd. || ἡμῖν A^{ac} || 14 ἐμπεσόντα : συμπεσόντα S || 18 τούτους : τούτοις A^{ac} || 21 οὐ : οὐδὲ P || ἀπαρκεῖ : ἐπαρκεῖ P^{ac} || 22 δικαιοσύνης P^{ac} || 23 ἀνεξικάκοις P.

1. Citation de Paul, *Rom.* 1, 27; comparer avec JUSTIN, *1 Ap.* XXVII, 1-3; TATIEN, *Ad Graec.* XXVIII; CLÉMENT, *Protr.* IV, 49; etc.

2. Il y a là en germe l'idée que les païens justifiaient leurs turpitudes par celles des dieux : ARISTIDE, *Apol.* VIII; JUSTIN, *1 Ap.* XXI, 4; CLÉMENT, *Protr.* II, 33, 6; etc.

3. Allusion à HÉSIODE, *Op.* 277-278 — un passage que cite aussi CLÉMENT, *Strom.* I, 29, 181. Voir aussi PORPHYRE, *De Abst.* I, 5; IRÉNÉE, *Haer.* V, 24, 2.

4. Rétorsion de l'accusation d'anthropophagie; cf. EUSÈBE, *H.E.* V, 1, 52 (*Lettre des Églises de Lyon et de Vienne*).

2. En effet, ce sont eux qui font marché de la fornication, qui créent pour les jeunes gens des lieux infâmes consacrés à tous les plaisirs honteux, qui ne rejettent même pas la prostitution mâle, « des mâles commettant avec d'autres mâles des actes infâmes¹ », qui souillent de toutes les manières les corps les plus respectables et les plus gracieux, qui déshonorent même la beauté qui est une création de Dieu — car la beauté n'est pas apparue spontanément sur la terre, mais elle est un produit de la main et de la volonté de Dieu —, et ils nous imputent des actes qu'ils savent au fond d'eux-mêmes, qu'ils affirment même être ceux de leurs propres dieux, et dont ils tirent vanité comme s'il s'agissait de faits augustes et dignes de dieux² ! 3. Ce sont eux, les adultères et les pédérastes, qui accusent les hommes voués à la continence et au mariage unique, eux, qui vivent à la façon des poissons³, dévorant tout ce qu'ils rencontrent, le plus fort donnant la chasse au plus faible ! Ce qu'on appelle se nourrir de chair humaine⁴, c'est aller contre les lois existantes que vous et vos aïeux avez établies pour parvenir à la plus grande justice : aussi les gouverneurs que vous envoyez aux provinces ne suffisent-ils même pas pour mener les procès⁵ ! Et pourtant nous, nous ne pouvons même pas nous détourner de ceux qui nous frappent, ni refuser notre bénédiction à ceux qui nous insultent ; car il ne suffit pas d'être justes, puisque la justice consiste à rendre la pareille, mais il faut être bons et endurer le mal⁶.

5. Une allusion aux embarras des tribunaux, mal éclaircie. Pour ma part, je ne crois pas qu'il puisse s'agir des procès menés contre les chrétiens : ils étaient, de l'avis de tous, assez peu nombreux à l'époque, et ne résultaient pas d'une quelconque politique impériale de répression, mais ils étaient plutôt liés aux circonstances locales : cf. J. MOREAU, *La persécution du christianisme*, Paris 1956, p. 64; H. GRÉCOIRE, *Les persécutions dans l'empire romain*, Bruxelles 1951, p. 29.

6. Une expression paulinienne : *II Tim.* 2, 24, qui n'est guère éloignée du stoïcisme.

XXXV

B — L'accusation d'anthropophagie

CHAPITRE XXXV

UN CONSTAT : ABSENCE DE TÉMOIGNAGES ACCABLANT
LES CHRÉTIENS; PUIS RÉFUTATION MÉTHODIQUE :

1) REFUS CHRÉTIEN DES SPECTACLES SANGLANTS,
DE L'AVORTEMENT ET DE L'EXPOSITION DES NOUVEAU-NÉS
(ARGUMENT A FORTIORI)

1. Et quelle personne raisonnable pourrait prétendre qu'avec de tels principes, nous puissions être des assassins? Car l'on ne peut pas se nourrir de chair humaine sans avoir auparavant tué quelqu'un! 2. Alors, s'ils mentent dans un cas, ils mentent aussi dans l'autre; et si on leur demande s'ils ont vu ce dont ils parlent, il n'en est pas un seul qui ait assez d'impudence pour dire qu'il l'a bien vu. 3. Nous avons cependant nous aussi des esclaves, certains en grand nombre, d'autres en nombre moindre, de qui nous ne pouvons nous cacher; mais aucun d'entre eux n'est allé jusqu'à fabriquer contre nous de pareils mensonges¹. 4. Car ceux qu'on sait même incapables de supporter le spectacle d'une exécution, fût-elle juste, qui pourrait les accuser de meurtre ou d'anthropophagie? Et qui n'en prend pas moins plaisir aux combats de gladiateurs et de fauves², surtout à ceux que vous donnez?

1. Τίς <ἀν> οὖν εὖ φρονῶν εἴποι τοιοῦτους ὄντας ἡμᾶς ἀνδροφόνους εἶναι; Οὐ γὰρ ἔστι πάσασθαι κρεῶν ἀνθρωπικῶν μὴ πρότερον ἀποκτείνασί τινα. 2. Τὸ πρότερον οὖν ψευδόμενοι <ψεύδονται> τὸ δεύτερον, κἄν μὲν τις αὐτοὺς ἐρηται, εἰ ἐωράκασιν ἃ λέγουσιν, οὐδεὶς ἔστιν οὕτως ἀπηρυθριασμένος ὡς εἰπεῖν ἰδεῖν. 3. Καίτοι καὶ δοῦλοι εἰσιν ἡμῖν, τοῖς μὲν καὶ πλείους τοῖς δὲ ἐλάττους, οὓς οὐκ ἔστι λαθεῖν· ἀλλὰ καὶ τούτων οὐδεὶς καθ' ἡμῶν τὰ τηλικαῦτα οὐδὲ κατεψεύσατο. 4. Οὓς γὰρ ἴσασιν οὐδ' ἰδεῖν κἄν δικαίως φονευόμενον ὑπομένοντας, τούτων τίς ἂν κατεῖποι ἢ ἀνδροφονίαν ἢ ἀνθρωποβορίαν; Τίς οὐχ <ἤττον περισπουδάστους> τὰς δι' ὀπλων ἀγωνίας καὶ διὰ θηρίων καὶ μάλιστα τὰς ὑφ' ὑμῶν ἀγομένας ἔχει;

XXXV, 1 τίς ἀν οὖν Schwartz : τίς οὖν A²NP τίς ἀν A^{ac} || 2 πᾶσασθαι SP || 3 ἀποκτείνασει A^{ac} || 4 ψεύδονται add. Gesner || 5 εἴρηται A^{ac} || 7 οὓς : οἷς A^{ac} || 9 κἄν om. P || 10-11 ἀνδροφονίαν A || 11 οὐχ ἤττον ego : οὐχ ἢ τῶν AN οὐχὶ τῶν PE² || 11-12 περισπουδάστους ego : περὶ σπουδῆς codd. ὑμῶν περισπουδάστους Gesner || 13 ὑμῶν : ἡμῶν A^{ac}.

1. Pourtant, les témoignages n'ont pas manqué, même s'ils étaient le plus souvent arrachés par la force: JUSTIN, 2 Ap. XII, 4 (serviteurs mis à la question); EUSÈBE, H.E. V, 1, 4 (même chose; *Lettre des Églises de Lyon...*). Les autorités ne croyaient pas au bien-fondé des accusations portées contre les chrétiens (cf. PLINE, *Epist.* X, 97-98), et les milieux cultivés, guère plus (cf. JUSTIN, *Dial.* X). Elles disparaîtront d'elles-mêmes dès le début du III^e siècle, non sans laisser de traces (cf. ORIGÈNE, *C. Cels.* VI, 27, qui parle de la rumeur au passé).

2. Il faut comprendre ainsi : les païens, qui accusent les chrétiens d'anthropophagie et de meurtre, n'en prennent pas moins plaisir aux spectacles du cirque. Ces spectacles ont été condamnés par les Pères, plus violemment toutefois chez les Grecs (TATIEN, *Ad Graec.* XXIII; THÉOPHILE, *Ad Aut.* III, 15; IRÉNÉE, *Haer.* I, 6, 3; etc.) que chez les Latins (TERTULLIEN, *De Spect.* XX, 1, qui reconnaît la difficulté de faire admettre cette condamnation; LACTANCE, *Inst. Div.* VI, 20; etc.).

5. Ἄλλ' ἡμεῖς πλησίον εἶναι τὸ ἰδεῖν [τὸ] φονευόμενον
 15 τοῦ ἀποκτεῖναι νομίζοντες, ἀπηγορεύσαμεν τὰς τοιαύτας
 θεάς. Πῶς οὖν οἱ μηδὲ ὄρωντες ἵνα μὴ ἑαυτοῖς ἄγος καὶ
 μίσημα προστριψάμεθα, φονεύειν δυνάμεθα; 6. Καὶ οἱ τὰς
 τοῖς ἀμβλωθριδίοις χρωμένας ἀνδροφονεῖν τε καὶ λόγον
 347 v. ἀνδροφονοῦμεν λόγον; Οὐ γὰρ τοῦ αὐτοῦ νομίζειν | μὲν καὶ
 τὸ κατὰ γαστρός ζῶον εἶναι καὶ διὰ τοῦτο αὐτοῦ μέλειν τῷ
 θεῷ, καὶ παρεληλυθότα εἰς τὸν βίον φονεύειν, καὶ μὴ
 ἐκτιθέσθαι μὲν τὸ γεννηθέν, ὡς τῶν ἐκτιθέντων τεκνοκτο-
 νούντων, πάλιν δὲ τὸ τραπὲν ἀναρρεῖν· ἄλλ' ἐσμὲν πάντα
 25 πανταχοῦ ὅμοιοι καὶ ἴσοι, δουλεύοντες τῷ λόγῳ καὶ οὐ
 κρατοῦντες αὐτοῦ.

XXXVI

1. Τίς ἂν οὖν ἀνάστασιν πεπιστευκῶς [ἐπὶ] σώμασιν
 ἀναστησομένοις ἑαυτὸν παράσχοι τάφον; Οὐ γὰρ τῶν αὐτῶν
 καὶ ἀναστήσεσθαι ἡμῶν πεπεισθαι τὰ σώματα καὶ ἐσθίειν
 αὐτὰ ὡς οὐκ ἀναστησόμενα, καὶ ἀποδώσειν μὲν νομίζειν τὴν
 5 γῆν τοὺς ἰδίους νεκρούς, οὓς δὲ τις αὐτὸς ἐγκατέθαψεν

14 τὸ² ANP : secl. Schwartz || φονευόμενον N || 15 τοῦ A²NP : τὸ A^{ac} ||
 17 οἱ : εἰ S || 18 λόγων N || 25-26 οὐ κρατοῦντες P : οὐ καρτεῖς AN^{ac} οὐκ
 ἄρχοντες N m. rec.

XXXVI, 1 ἂν om. P || ἐπὶ del. Wil. || 2 τάφῳ S || 4 ἀναστησόμενα N^{ac} ||
 5 αὐτός : αὐτῶν P^{ec}.

1. Dans la législation romaine, ni l'avortement, ni l'exposition des nouveaux-nés ne sont des crimes en soi; mais en revanche, ils étaient réprouvés par les honnêtes gens (cf. JUVÉNAL, *Sat.* VI, 592-609). Les chrétiens condamnaient violemment ces pratiques : *Barnabé* XIX, 5; *Didachè* II, 2; JUSTIN, *1 Ap.* XXVII, 1; XXIX, 1; *Ad Diogn.* V, 6;

5. Mais nous, nous estimons que la vue d'un meurtre se rapproche de l'homicide, et nous avons interdit de pareils spectacles : comment donc, si nous en refusons même la vue pour ne contracter ni tache, ni souillure, pouvons-nous commettre des meurtres? 6. Et puisque nous affirmons que celles qui recourent à des moyens abortifs commettent un meurtre et qu'elles rendront compte de leurs avortements devant Dieu, comment se pourrait-il que nous commettions des meurtres? Car il serait incohérent de penser que le fœtus est un être vivant et que pour cette raison Dieu a soin de lui, et de tuer l'individu déjà avancé dans la vie; de refuser l'exposition des nouveau-nés en l'assimilant à l'infanticide¹, et en revanche, de leur ôter la vie une fois qu'ils ont grandi; mais nous sommes dans tous les cas totalement cohérents et en accord avec nous-mêmes, et nous nous soumettons à la raison, plutôt que de lui commander.

CHAPITRE XXXVI

2) FOI CHÉTIENNE EN LA RÉSURRECTION DES CORPS
 ET LE JUGEMENT DERNIER (ARGUMENT AB ABSURDO);
 TÉMOIGNAGE DE PYTHAGORE ET PLATON

1. Qui donc pourrait croire en la résurrection et s'offrir lui-même comme tombeau aux corps destinés à ressusciter²? Car on ne peut pas à la fois être convaincu que nos corps ressusciteront et s'en nourrir comme s'ils ne le devaient pas; croire que la terre rendra ses propres morts, mais non que ceux qu'on aura engloutis en soi-même

CLÉMENT, *Paed.* II, 10, 96; III, 4, 30; TERTULLIEN, *Apol.* IX, 6; *Ad Nat.* I, 16; M. FÉLIX, *Oct.* XXX, 2; etc.

2. C'est déjà l'argument de la chaîne alimentaire, homme-homme, utilisé ici de façon tout à fait opposée à *D.R.* IV, 4.

αὐτῶ, μὴ ἀπαιτήσεσθαι. **2.** Τοῦναντίον μὲν οὖν εἰκὸς τοὺς μὲν μήτε λόγον ὑφέξειν τοῦ ἐνταῦθα ἢ πονηροῦ ἢ χρηστοῦ βίου μήτε ἀνάστασιν εἶναι οἰομένους, συναπόλλυσθαι δὲ τῶ σώματι καὶ τὴν ψυχὴν καὶ οἷον ἐναποσθένυσθαι λογιζόμε-
 10 νους, μηδενὸς ἂν ἀποσχέσθαι τολμήματος· τοὺς δὲ μηδὲν ἀνεξέταστον ἔσεσθαι παρὰ τῷ θεῷ, συγκολασθήσεσθαι δὲ καὶ τὸ ὑπουργῆσαν σῶμα ταῖς ἀλόγοις ὄρμαϊς τῆς ψυχῆς καὶ ἐπιθυμίαις πεπεισμένους, οὐδεὶς λόγος ἔχει οὐδὲ τῶν βραχυτάτων τι ἀμαρτεῖν.

3. Εἰ δὲ τῷ λῆρος πολὺς δοκεῖ τὸ σαπὲν καὶ διαλυθὲν καὶ ἀφανισθὲν σῶμα συστήναι πάλιν, κακίας μὲν οὐκ ἂν εἰκότως δόξαν ἀποφεροίμεθα διὰ τοὺς οὐ πιστεύοντας, ἀλλ' εὐη-
 15 θείας· οἷς γὰρ ἀπατῶμεν ἑαυτοὺς λόγοις ἀδικοῦμεν οὐδένα· ὅτι μέντοι οὐ καθ' ἡμᾶς μόνον ἀναστήσεται τὰ σώματα, ἀλλὰ καὶ κατὰ πολλοὺς τῶν φιλοσόφων, περίεργον ἐπὶ τοῦ |
 20 348 r. παρόντος δεικνύειν, ἵνα μὴ ἐξαγωνίους τοῖς προκειμένοις ἐπεισάγειν δοκῶμεν λόγους, ἢ περὶ νοητῶν καὶ αἰσθητῶν καὶ τῆς τοιούτων συστάσεως λέγοντες ἢ ὅτι πρεσβύτερα τὰ ἀσώματα τῶν σωμάτων καὶ τὰ νοητὰ προάγει τῶν
 25 αἰσθητῶν κἂν πρώτοις περιπίπτωμεν τοῖς αἰσθητοῖς, συνισ-
 ταμένων ἐκ μὲν τῶν ἀσωμάτων κατὰ τὴν ἐπισύνοθιν τῶν νοητῶν σωμάτων, ἐκ δὲ τῶν νοητῶν <τῶν αἰσθητῶν>· οὐ γὰρ κωλύει κατὰ τὸν Πυθαγόραν καὶ τὸν Πλάτωνα

6 μὴ Schwartz : μήτε codd. || ἀπαιτήσεσθαι A^{ac} Schwartz : ἀπαιτη-
 θήσεσθαι A² s.l. NP || 7 μὲν μήτε E² : μὲν A^{ac} μὴ A²NSP || 18 λόγους N^{ac}
 || 27 τῶν αἰσθητῶν add. Suffridus Petrus.

1. Argument longuement développé dans *D.R.* (partic. XIX). Compa-
 rer avec *L.* XII, 1; XXXI, 4; voir aussi *JUSTIN*, *1 Ap.* XII, 2.

2. Autre thème essentiel du *D.R.* (partic. XX, 3 — XXI, 3).

réclameront leur corps ! **2.** Il est au contraire vraisemblable que ceux qui pensent qu'ils n'auront pas de compte à rendre de leur vie d'ici-bas, bonne ou mauvaise, et qu'il n'y a pas de résurrection, mais qui se disent que l'âme périt en même temps que le corps et qu'elle s'éteint pour ainsi dire avec lui, ne s'abstiennent d'aucune audace¹ ; en revanche, il n'est pas logique que ceux qui sont convaincus que Dieu ne laissera rien échapper à sa vigilance, mais que le corps qui a servi aux appétits et aux désirs irraisonnés de l'âme sera lui aussi châtié², commettent ne serait-ce que la moindre faute.

3. Et si l'on juge tout à fait stupide de croire que le corps se reformera après s'être corrompu, décomposé et anéanti³, nous n'en mériterions pas pour autant une réputation de vice de la part des incrédules, mais de simplicité : car cette doctrine où nous nous fourvoierions ne fait de tort à personne ! D'ailleurs, cette croyance en la résurrection des corps ne se trouve pas seulement chez nous, mais aussi chez nombre de philosophes ; il est inutile d'en apporter la preuve pour l'instant, pour ne pas paraître introduire d'arguments étrangers à notre présent propos en parlant de l'intelligible, du sensible et de l'arrangement de l'un et de l'autre, ou (en rappelant) que les incorporels sont antérieurs aux corps et que les intelligibles prévalent sur les sensibles, même si nous percevons d'abord les sensibles, parce que les corps se constituent à partir des incorporels par la combinaison des sensibles, et les sensibles, à partir des intelligibles ; alors rien n'empêche, si l'on suit Pythagore et Platon, qu'une fois intervenue la dissolution des corps, ces derniers ne puissent se reformer

3. Sur l'irrecevabilité de cette doctrine aux yeux d'un païen cultivé, cf. *Actes* 17, 32; *JUSTIN*, *1 Ap.* VIII, 5; *TATIEN*, *Ad Graec.* VI; *TERTULLIEN*, *Apol.* XLVIII; *Celse apud ORIGÈNE*, *C. Cels.* V, 14; etc.

γενομένης τῆς διαλύσεως τῶν σωμάτων ἐξ ὧν τὴν ἀρχὴν
30 συνέστη, ἀπὸ τῶν αὐτῶν αὐτὰ καὶ πάλιν συστήναι.

XXXVII

1. 'Ἄλλ' ἀνακείσθω μὲν ὁ περὶ τῆς ἀναστάσεως λόγος.
Ἑμεῖς δέ, ὧ πάντα ἐν πᾶσι φύσει καὶ παιδείᾳ χρηστοὶ καὶ
μέτριοι καὶ φιλόανθρωποι καὶ τῆς βασιλείας ἄξιοι, διαλελυ-
μένῳ μὲν τὰ ἐγκλήματα ἐπιδεδειχότι δὲ ὅτι καὶ θεοσεβεῖς
5 καὶ ἐπιεικεῖς καὶ τὰς ψυχὰς κεκολασμένοι, τὴν βασιλικὴν
κεφαλὴν ἐπινεύσατε. 2. Τίνας γὰρ καὶ δικαιότεροι ὧν
δέονται τυχεῖν ἢ οἷτινες περὶ μὲν τῆς ἀρχῆς τῆς ὑμετέρας
εὐχόμεθα, ἵνα παῖς μὲν πατρὸς κατὰ τὸ δικαιοτάτον
διαδέχησθε τὴν βασιλείαν, αὕξην δὲ καὶ ἐπίδοσιν καὶ ἡ ἀρχὴ
10 ὑμῶν, πάντων ὑποχειρίων γιγνομένων, λαμβάνη; 3. Τοῦτο
δ' ἐστὶ καὶ πρὸς ἡμῶν, ὅπως ἤρεμον καὶ ἡσύχιον βίον
διάγοιμεν, αὐτοὶ δὲ πάντα τὰ κεκελευσμένα προθύμως
ὑπηρετοῖμεν.

29 γενομένων P^{ac}.

XXXVII, 7 ἦ : ἡ A || τὰς ἀρχὰς N || 8 κατὰ om. NS || δικαιοτάτον N ||
10 ἐπιχειρίων Monac. 81^{ac} Par. Bibl. Maz. E² || 12 κελευόμενα S^{pc} || 13
ὑπερετοίμεν S^{pc} || ὑπηρετοῖμεν + ἀθηναγόρου πρεσβεῖα A².

1. Passage obscur, d'inspiration nettement platonicienne, et que je comprends ainsi : les corps composés se constituent à partir des incorporels (formes, idées ou même qualités) par la combinaison des sensibles (éléments, voire qualités au sens matériel que peut avoir ce terme); et les sensibles procèdent évidemment des intelligibles, formes ou idées. Cela revient à dire que le corps se reconstituera à partir d'une forme idéale, avec les éléments matériels qui le constituaient primitivement. La référence à Pythagore s'explique moins bien — si ce n'est par la confusion, assez fréquente à cette époque, des théories platoniciennes et pythagoriciennes sur le devenir de l'âme; cf. [JUSTIN], *De Res.* X, 595, PG 6, 1590 c. Athénagore peut aussi faire allusion à la théorie stoïcienne du renouvellement perpétuel du monde, admise à cette époque par les

à partir des mêmes éléments qui les composaient primitivement¹.

CONCLUSION

CHAPITRE XXXVII

SOLLICITATION DE LA BIENVEILLANCE IMPÉRIALE
ET DÉCLARATION D'ALLÉGEANCE

1. Mais laissons de côté la question de la résurrection². Et vous, qui faites preuve en toute occasion, tant par votre nature que par votre éducation, de bonté, de mesure, d'humanité, et qui vous montrez dignes de l'empire, maintenant que j'ai réfuté les accusations portées contre nous et que j'ai prouvé la piété, la modération et la retenue de nos âmes, inclinez vers nous votre tête royale. 2. Car qui mériterait mieux d'obtenir la satisfaction de leur requête que des hommes comme nous, qui prient pour le salut de votre Empire, afin que la succession impériale se fasse du père au fils en toute justice, et que votre pouvoir s'accroisse et s'étende jusqu'à tout lui soumettre³? 3. C'est aussi notre intérêt, « pour que nous puissions mener une vie calme et tranquille⁴ » et suivre pour notre part avec empressement tous les préceptes qui nous sont donnés.

platoniciens et les pythagoriciens; cf. JUSTIN, *Dial.* I, 5; ORIGÈNE, *C. Cels.* V, 21. Voir encore [JUSTIN], *De Res.* VI, PG 6, 1581 : re-création du monde par le Dieu artisan dans le système platonicien.

2. Sans doute une allusion à son traité *Sur la résurrection*; comparer avec JUSTIN, *Dial.* LXXX, 3-4.

3. Véritable déclaration d'allégeance; cf. JUSTIN, *I Ap.* XVII, 3; TATIEN, *Ad Graec.* IV; THÉOPHILE, *Ad Aut.* I, 11; ORIGÈNE, *C. Cels.* VIII, 73; ou encore TERTULLIEN, *Apol.* XXVIII, 3 — XXXVI, 2 (réfutation de l'accusation de lèse-majesté).

4. Citation de Paul, *I Tim.* 2, 2, reprise par THÉOPHILE, *Ad Aut.* III, 14.

STRUCTURE DU TRAITÉ SUR LA RÉSURRECTION

Chapitres

INTRODUCTION

[Vérité et mensonge ; annonce du plan du Discours ; réflexion sur la méthode suivie] I

PREMIÈRE PARTIE — DÉFENSE DE LA VÉRITÉ

[Argumentation négative : réfutation des arguments des adversaires de la résurrection des morts].

. Préliminaire : le fondement de l'incrédulité ; plan de la première partie : incapacité ou refus de Dieu de ressusciter les corps II, § 1-3

A — L'incapacité de Dieu.

1) *Il est tout aussi facile à Dieu de ressusciter les corps que de les créer* II, § 4-6

2) *Examen de quelques cas d'impossibilité :*

— la dispersion des parties d'un même corps III

— l'absorption de la chair humaine par un autre être humain IV

3) *Théorie de la nutrition* [réponses aux objections soulevées] :

— chaque espèce possède une nourriture propre ; les étapes de la nutrition V

— seule est assimilable une nourriture conforme à la nature de l'organisme alimenté VI

- l'assimilation d'une nourriture contraire ne saurait être que provisoire VII
- absurdité d'une telle argumentation; le processus de résurrection par un nouvel assemblage des substances charnelles dispersées VIII

4) *L'argument ultime : rien n'est impossible à Dieu* IX

B — Le refus de Dieu.

1) injustice ou indignité de la résurrection X

2) conclusion de la première partie [formules conclusives; transition : reprise du thème de la réfutation et de l'illustration; réflexion sur le plan de l'ouvrage; annonce du plan de la seconde partie] XI

SECONDE PARTIE — ILLUSTRATION ET ÉTABLISSEMENT DE LA VÉRITÉ

[Argumentation positive : les raisons qui fondent la croyance en la résurrection].

A — L'argument de la cause finale.

[Examen des mobiles qui ont présidé à la création de l'homme] :

- rien n'est créé sans mobile; examen des mobiles possibles de Dieu XII
- cause finale et dessein de Dieu; préliminaire à une étude de la nature de l'homme XIII
- [digression] la méthode d'argumentation et le plan suivi. XIV

B — L'argument connexe de la nature de l'homme.

— l'homme forme un ensemble indissociable corps-âme voué à une même fin XV

- la résurrection des corps permet de concilier continuité et discontinuité dans la nature de l'homme XVI
- démonstration de la continuité de la nature humaine, dans cette vie et dans l'au-delà XVII

C — L'argument de la Providence et du Jugement.

— réflexion sur la méthode d'argumentation et le plan suivi; introduction des notions de Providence et de Jugement; le Jugement ne peut porter que sur l'ensemble corps-âme. XVIII

— reprise de la démonstration :

1) *Nécessité d'un jugement; absence de punition suffisante dans la vie présente ou après la mort* XIX

2) *Examen de la double hypothèse d'une extinction totale de la vie et de la survie de l'âme sans le corps; rejet des deux hypothèses* XX

3) *Pourquoi rejeter la seconde hypothèse :*

- a. la notion de justice et de coresponsabilité XXI
- b. vertus et vices appartiennent à l'ensemble corps-âme; les quatre vertus XXII
- c. les commandements de Dieu concernent l'ensemble corps-âme XXIII

D — L'argument de la finalité de l'homme.

- Il existe une finalité propre à l'homme, différente de celle des autres êtres vivants XXIV
- cette fin concerne à la fois l'âme et le corps : c'est la contemplation éternelle de Dieu [conclusion] XXV

ΤΟΥ ΑΥΤΟΥ ΠΕΡΙ ΑΝΑΣΤΑΣΕΩΣ
ΝΕΚΡΩΝ

I

348 v. 1. Παντί δόγματι και λόγω τῆς ἐν τούτοις ἀληθείας
ἐχομένῳ παραφύεται τι ψεῦδος· παραφύεται δὲ οὐκ ἐξ
ὑποκειμένης τινὸς ἀρχῆς κατὰ φύσιν ὁρμώμενον ἢ τῆς κατ'
αὐτὸ ὅπερ ἐστὶν ἕκαστον αἰτίας, ἀλλ' ὑπὸ τῶν τὴν ἐκθεσμον
5 σπορὰν ἐπὶ διαφθορᾷ τῆς ἀληθείας τετιμηκότων σπουδαζό-
μενον. 2. Τοῦτο δ' ἐστὶν εὐρεῖν πρῶτον μὲν ἐκ τῶν πάλαι
ταῖς περὶ τούτων φροντίσιν ἐσχολακότων και τῆς ἐκείνων
πρὸς τε τοὺς ἑαυτῶν πρεσβυτέρους και τοὺς ὁμοχρόνους
γενομένης διαφορᾶς, οὐχ ἥμιστα δὲ ἐξ αὐτῆς τῆς τῶν ἐν
10 μέσῳ στρεφομένων παραχῆς. Οὐδὲν γὰρ τῶν ἀληθῶν οἱ
τοιούτοι κατέλιπον ἀσυκοφάντητον, οὐ τὴν οὐσίαν τοῦ θεοῦ,
οὐ τὴν γνῶσιν, οὐ τὴν ἐνέργειαν, οὐ τὰ τούτοις ἐφεξῆς καθ'

A N(S) P(E) C

tit. τοῦ — νεκρῶν : περὶ τῆς ἀναστάσεως ἀθηναγόρου C.

I, 1 τούτοις : τοῖς οὖσιν N^{pc} || 2 τι om. S || 4 ἐκθεσμων N || 8 ἑαυτῶν +
και τῆς ἐκείνων πρὸς τοὺς ἑαυτῶν A^{ac} || 11 κατέλειπον N.

1. L'opposition vérité-erreur (ou mensonge) est un thème récurrent de l'apologétique : cf. JUSTIN, *1 Ap.* II, 1; XII, 11; LVI, 3; *Dial.* LXXXII, 3; THÉOPHILE, *Ad Aut.* II, 12; IRÉNÉE, *Haer.* I, IV, V, préfaces; TERTULLIEN, *De Res.* III, 1; etc. Cf. encore ALBINOS, *Épitomè* I, 2. Comparer *infra* XI, 5.

DU MÊME,
SUR LA RÉSURRECTION DES MORTS

CHAPITRE I

INTRODUCTION : VÉRITÉ ET MENSonge;
PLAN DE L'OUVRAGE ; MÉTHODE SUIVIE

1. En marge de toute pensée, de toute doctrine qui touchent à la vérité se développe une part de mensonge¹; elle s'y développe, non pas qu'elle naisse naturellement d'un quelconque principe sous-jacent, ou d'une cause inhérente à la nature de chacune d'elles, mais parce qu'elle est l'objet des soins de ceux qui ont cultivé la semence d'iniquité dans le but d'étouffer la vérité². 2. On peut apercevoir cela d'abord par l'exemple de ceux qui par le passé ont consacré leur réflexion à ces problèmes³, par les désaccords qui les séparent tant de leurs prédécesseurs que de leurs contemporains, non moins que par la controverse même à laquelle nous assistons actuellement. Le fait est que ces gens-là n'ont laissé échapper à leur critique aucune parcelle de la vérité : ni la substance de Dieu, ni sa science,

2. Référence à la parabole de la bonne semence et de l'ivraie : *Lc* 8, 5-15; *Matth.* 13, 24-43. Même utilisation chez IRÉNÉE, *Haer.* V, 10, 1, et GRÉGOIRE DE NYSSE, *De An. et Res.* 64b. À rapprocher de JUSTIN, *Dial.* XXXV, 2; cf. *infra* XI, 5.

3. Même allusion aux « prédécesseurs » chez IRÉNÉE, *Haer.* IV, préface, 2.

εἰρμὸν ἐπόμενα καὶ τὸν τῆς εὐσεβείας ἡμῖν ὑπογράφοντα λόγον· ἀλλ' οἱ μὲν πάντη καὶ καθάπαξ ἀπογινώσκουσιν τὴν
 15 περὶ τούτων ἀλήθειαν, οἱ δὲ πρὸς τὸ δοκοῦν αὐτοῖς διαστρέφουσιν, οἱ δὲ καὶ περὶ τῶν ἐμφανῶν ἀπορεῖν ἐπιτηδεύουσιν.

3. Ὅθεν οἶμαι δεῖν τοῖς περὶ ταῦτα πονουμένοις λόγων διττῶν, τῶν μὲν ὑπὲρ τῆς ἀληθείας, τῶν δὲ περὶ τῆς
 20 ἀληθείας· καὶ τῶν μὲν ὑπὲρ τῆς ἀληθείας πρὸς τοὺς ἀπιστοῦντας ἢ τοὺς ἀμφιβάλλοντας, τῶν δὲ περὶ τῆς ἀληθείας πρὸς τοὺς εὐγνωμονοῦντας καὶ μετ' εὐνοίας δεχομένους τὴν ἀλήθειαν. Ὡν ἕνεκεν χρῆ τοὺς περὶ τούτων ἐξετάζειν ἐθέλοντας τὴν ἐκάστοτε προκειμένην χρεῖαν
 25 σκοπεῖν καὶ ταύτη τοὺς λόγους μετρεῖν τὴν τε περὶ τούτων τάξιν μεθαρμόζειν πρὸς τὸ δέον καὶ μὴ τῷ δοκεῖν τὴν
 349 r. αὐτὴν πάντοτε φυλάττειν ἀρχὴν ἀμελεῖν τοῦ προσήκοντος καὶ τῆς ἐπιβαλλούσης ἐκάστῳ χώρας. 4. Ὡς μὲν γὰρ πρὸς ἀπόδειξιν καὶ τὴν φυσικὴν ἀκολουθίαν, πάντοτε πρωτοστα-
 30 τοῦσιν οἱ περὶ αὐτῆς λόγοι τῶν ὑπὲρ αὐτῆς, ὡς δὲ πρὸς τὸ χρεωδέστερον, ἀνεστραμμένως οἱ ὑπὲρ αὐτῆς τῶν περὶ αὐτῆς. Οὔτε γὰρ γεωργὸς δύναται ἂν προσηκόντως καταβάλλειν τῇ γῆ τὰ σπέρματα, μὴ προεξελὼν τὰ τῆς ἀγρίας ὕλης καὶ <τὰ> τοῖς καταβαλλομένοις ἡμέροις σπέρμασιν
 35 λυμαινόμενα, οὔτε ἰατρὸς ἐνεῖναι τι τῶν ὑγιεινῶν φαρμάκων τῷ δεομένῳ θεραπείας σώματι, μὴ τὴν ἐνοῦσαν κακίαν προκαθήρας ἢ τὴν ἐπιρρέουσαν ἐπισχῶν· οὔτε μὴν ὁ τὴν ἀλήθειαν διδάσκειν ἐθέλων περὶ τῆς ἀληθείας λέγων πεῖσαι δύναται ἂν τινα ψευδοδοξίας τινὸς ὑποικουρούσης τῇ τῶν
 40 ἀκουόντων διανοίᾳ καὶ τοῖς λόγοις ἀντιστατούσης.

13 καὶ + καὶ P || 15 αὐτοῖς : αὐτοὺς N^{ac} || 16 στρέφουσιν P^{ac} || 19-20 τῶν — ἀληθείας om. S || 26 μὴ om. C || 28 χώρας : χρείας S^{pc} || 32 προσήκοντος N^{ac} || 34 τὰ add. Wil. || 35 ὑγιεινῶν A || 37 προκαθάρας PC || 38 ἐθέλων διδάσκειν ~ P || 39 ὑποικουρούσης N.

1. Méthode prônée par la philosophie comme par la rhétorique; cf. par ex. PLATON, *Soph.* 230c-d; ALBINOS, *Épitomé* VI, 3; LACTANCE, *De Fals. Relig.* I, 53; GRÉCOIRE DE NYSSE, *De An. et Res.* 20a; etc.

ni son action, ni aucune des matières qui s'y rattachent par un lien logique et qui rendent compte de notre piété; mais les uns renoncent une fois pour toutes à découvrir la vérité à ce sujet, les autres la tournent à leur gré, et d'autres s'appliquent à douter même de l'évidence.

3. Ceci me porte à croire que pour répondre à ceux que tourmente ce problème, il est besoin d'un discours en deux parties, l'une pour défendre la vérité, l'autre pour l'illustrer¹ : défendre la vérité, d'abord, pour les incrédules ou les sceptiques; illustrer la vérité, ensuite, pour les hommes de bon sens, disposés à la recevoir avec bienveillance². Voilà pourquoi, si l'on veut examiner à fond cette question, l'on doit considérer quelle nécessité préside à chaque point, et mesurer ses arguments en conséquence, puis les distribuer selon un ordre qui corresponde au besoin, et non pas, pour paraître conserver toujours le même principe, négliger les points essentiels et la place qui revient à chacun d'eux. 4. Car, dans une démonstration, et selon l'enchaînement naturel, l'illustration d'une thèse précède toujours l'argumentation pour la défendre; mais si l'on recherche plus d'efficacité, à l'inverse, c'est la défense qui précède l'illustration. En effet, aucun agriculteur ne saurait ensemer sa terre dans de bonnes conditions s'il n'a auparavant enlevé les herbes sauvages et ce qui peut gêner le bon grain jeté en terre, ni un médecin administrer un quelconque remède qui soit efficace à un organisme qui réclame un traitement, s'il n'a auparavant chassé le mal qui le tient ou contenu celui qui l'assaille³. De même, celui qui veut enseigner la vérité ne saurait convaincre personne en dissertant sur la vérité, alors qu'une erreur s'est insinuée dans l'esprit de ses auditeurs et y fait obstacle à ses propos.

2. Cf. ALBINOS, *Isagogè*, VI, 1.

3. Cf. IRÉNÉE, *Haer.* V, préface; TERTULLIEN, *De Res.* II, 11.

5. Διὸ πρὸς τὸ χρειωδέστερον ἀφορῶντες καὶ ἡμεῖς προτάσσομεν ἔσθ' ὅτε τοὺς ὑπὲρ τῆς ἀληθείας λόγους τῶν περὶ τῆς ἀληθείας· κατὰ τὸν αὐτὸν δὲ τρόπον ποιῆσαι καὶ νῦν ἐπὶ τῶν τῆς ἀναστάσεως λόγων οὐκ ἀχρεῖον φαίνεται σκοποῦσι τὸ δέον. Καὶ γὰρ ἐν τούτοις εὐρίσκωμεν τοὺς μὲν ἀπιστοῦντας πάντη, τινὰς δὲ ἀμφιβάλλοντας καὶ τῶν γε τὰς πρώτας ὑποθέσεις δεξαμένων τινὰς ἐπ' ἴσης τοῖς ἀμφιβάλλουσιν ἀποροῦντας· τὸ δὲ πάντων παραλογώτατον ὅτι ταῦτα πάσχουσιν οὐδ' ἠντιναοῦν ἔχοντες ἐκ τῶν πραγμάτων ἀπιστίας ἀφορμὴν οὐδ' αἰτίαν | εὐρίσκοντες εἰπεῖν εὐλογον, δι' ἣν ἀπιστοῦσιν ἢ διαποροῦσιν.

II

1. Σκοπῶμεν δὲ οὕτως. Πᾶσα ἀπιστία μὴ προχείρως καὶ κατὰ τινα δόξαν ἄκριτον ἐγγινομένη τισὶν ἀλλὰ μετὰ τινος αἰτίας ἰσχυρᾶς καὶ τῆς κατὰ τὴν ἀλήθειαν ἀσφαλείας τότε τὸν εἰκότα σφίζει λόγον, ὅταν αὐτὸ τὸ πρᾶγμα περὶ οὗ ἀπιστοῦσιν ἄπιστον εἶναι δοκῇ· τὸ γὰρ τοι τοῖς οὐκ οὔσιν

42 προτάσσομεν PC^{3c} || 44 φαίνεται + τοῖς S || 45 εὐρίσκωμεν N.

II, 1 οὕτως Schwartz : οὕτως εἰ ANP οὕτως ὅτι C || 2 ἐγγινομένη : ἐγγίνεται N^{3c} || 4 τότε + γὰρ A²NP.

5. C'est pourquoi, puisque nous visons à l'efficacité, il nous arrive à nous aussi de faire passer la défense de la vérité avant son illustration ; il ne nous paraît pas inutile de procéder encore de la même façon pour ce présent traité sur la résurrection, si nous considérons le besoin qu'il y en a. En effet, nous constatons que sur ce sujet, les uns manifestent une totale incrédulité, que d'autres restent sceptiques et que d'autres encore parmi ceux-là qui ont accepté nos principes fondamentaux, connaissent (sur ce point) les mêmes hésitations que les sceptiques. Il est tout à fait absurde de les laisser dans ces sentiments, alors qu'ils ne peuvent même pas tirer des faits une quelconque matière à douter, ni y découvrir d'argument bien fondé qui justifie leur incrédulité ou leur incertitude.

PREMIÈRE PARTIE DÉFENSE DE LA VÉRITÉ

[ARGUMENTATION NÉGATIVE :
RÉFUTATION DES ARGUMENTS DES ADVERSAIRES
DE LA RÉSURRECTION DES MORTS]

CHAPITRE II

PRÉLIMINAIRE : LE FONDEMENT DE L'INCRÉDULITÉ ;
PLAN DE LA PREMIÈRE PARTIE :
INCAPACITÉ OU REFUS DE DIEU DE RESSUSCITER LES CORPS

1. Suivons ce raisonnement : toute incrédulité qui ne soit pas arbitraire et qui ne repose pas chez tel ou tel sur un simple préjugé, mais sur un motif bien établi et sur un fondement solide conforme à la vérité, ne conserve alors sa raison d'être que lorsque le fait même qui est l'objet du doute paraît incroyable. Car refuser de croire ce qui n'est

ἀπίστοις ἀπιστεῖν ἀνθρώπων ἔργον οὐχ ὑγιαίνουσα κρίσει
περὶ τὴν ἀλήθειαν χρωμένω.

2. Οὐκοῦν χρὴ καὶ τοὺς περὶ τῆς ἀναστάσεως ἀπιστοῦν-
τας ἢ διαποροῦντας μὴ πρὸς τὸ δοκοῦν αὐτοῖς ἀκρίτως καὶ
10 τὸ τοῖς ἀκολάστοις κεχαρισμένον τὴν περὶ ταύτης ἐκφέρειν
γνώμην, ἀλλ' ἢ μηδεμιᾶς αἰτίας ἐξάπτειν τὴν τῶν
ἀνθρώπων γένεσιν — ὁ δὲ καὶ λίαν ἐστὶν εὐεξέλεγκτον — ἢ
τῷ θεῷ τὴν τῶν ὄντων ἀνατιθέντας αἰτίαν εἰς τὴν τοῦδε τοῦ
15 δόγματος ἀποδλέπειν ὑπόθεσιν καὶ διὰ ταύτης δεικνύειν τὴν
ἀνάστασιν οὐδαμῶθεν ἔχουσαν τὸ πιστόν. 3. Τοῦτο δὲ
ποιήσουσιν, ἐὰν δεῖξαι δυναθῶσιν ἢ ἀδύνατον ὄν τῷ θεῷ ἢ
ἀβούλητον τὰ νεκρωθέντα τῶν σωμάτων ἢ καὶ πάντη
διαλυθέντα πάλιν ἐνῶσαι καὶ συναγαγεῖν πρὸς τὴν τῶν
20 αὐτῶν ἀνθρώπων σύστασιν. Ἐὰν δὲ τοῦτο μὴ δύνωνται,
παυσάσθωσαν τῆς ἀθέου ταύτης ἀπιστίας καὶ τοῦ βλασ-
φημεῖν ἃ μὴ θέμις· ὅτι γὰρ οὔτε τὸ ἀδύνατον λέγοντες
ἀληθεύουσιν οὔτε τὸ ἀβούλητον, ἐκ τῶν ῥηθησομένων
γενήσεται φανερόν.

4. Τὸ ἀδύνατόν τι γινώσκειται κατ' ἀλήθειαν τοιοῦτον ἢ
25 ἐκ τοῦ μὴ γινώσκειν τὸ γενησόμενον ἢ ἐκ τοῦ δύναμιν

6 ἔργων N^{ac} || 9 ἀκρίτως om. C || 11 μηδεμίαν αἰτίαν N^{pc} || τὴν : τῆ N^{pc}
|| 12 ἀνθρώπων + φύσιν P^{ac} || γένεσιν : γενέσει N^{pc} || 16 δεῖξαι om. P
(add. mg.) || ὄν om. C || 17 πάντη : πάντα S^{ac} || 19 αὐτῶν om. PE¹ || 22
ἀληθεύουσιν : ἀληθεύουσιν P^{ac} || 23 γενήσεται om. S || 24 γινώσκειται :
γίνεται N^{pc}.

1. À notre avis, les gnostiques; cf. notre article : « Public et adversaire du Traité sur la résurrection », *Vet. Chr.* XXIV, 1987, 2, p. 315-336. Les Pères dénonçaient volontiers les turpitudes gnostiques; cf. JUSTIN, 1 *Ap.* XXVI, 7; *Dial.* XXXV, 5; IRÉNÉE, *Haer.* I, 13 (Marc le Magicien) et passim; TERTULLIEN, *De Res.* XI, 1; etc. Pour d'autres termes injurieux chez Athénagore, cf. *infra* VIII, 5; IX, 1.

2. Athénagore annonce ainsi le plan de la première partie de l'ouvrage : incapacité de Dieu (II, 4 — IX); refus de Dieu (X-XI). Il correspond aux deux arguments essentiels des adversaires de la résurrection, qu'ils soient païens (Celse apud ORIGÈNE, *C. Cels.* V, 14; [JUSTIN], *Quaest. Graec. ad Christ.* XV, PG 6, 1477d-1480a), chrétiens (Origène

pas incroyable est le propre de gens qui n'ont pas sur la vérité un jugement sain.

2. Il faut donc que sur le problème de la résurrection aussi, les incrédules ou les indécis ne portent pas un avis sur de simples opinions qu'ils se seraient faites arbitrairement, ni pour complaire aux licenciés¹, mais ou bien qu'ils ne rattachent à aucune cause la naissance de l'homme — ce qu'il est par trop facile de réfuter —, ou bien, s'ils attribuent à Dieu l'origine des êtres, qu'ils considèrent le fondement de cette croyance et qu'ils l'utilisent pour montrer qu'en aucun cas la résurrection n'a de vraisemblance. 3. Et ils y parviendront s'ils peuvent démontrer qu'il est ou bien impossible à Dieu, ou bien contraire à sa volonté², de réunir les parties nécrosées ou même totalement décomposées de l'organisme, et de les rassembler afin de reformer les mêmes individus³. Mais s'ils s'en montrent incapables, qu'ils cessent de manifester cette incrédulité impie et de tenir des propos sacrilèges; car, qu'ils mentent en prétendant que Dieu n'a ni telle capacité, ni telle volonté, cela apparaîtra dans ce qui va suivre.

A — L'incapacité de Dieu

IL EST TOUT AUSSI FACILE À DIEU

DE RESSUSCITER LES MORTS QUE DE CRÉER LES VIVANTS

4. À la vérité, on comprend qu'une telle incapacité résulte soit de l'ignorance de ce qui est à faire, soit d'un

apud MÉTHODE, *De Res.* I, 22, 1), ou gnostiques ([JUSTIN], *De Res.* II, PG 6, 1573; V, PG 6, 1577-1580; IRÉNÉE, *Haer.* V, 4, 1; TERTULLIEN, *De Res.* X, 4; XI, 3).

3. C'est la définition de la résurrection de la chair « en ses membres et parties », déjà présente dans la *Supplique* XXXVI, 3 — une conception que combatta avec force Origène. Sur cette question, voir *infra* Appendice IV.

350 r. ἀρκοῦσαν μὴ ἔχειν πρὸς τὸ ποιῆσαι καλῶς τὸ ἐγνώ|σμενον.
 "Ὁ τε γὰρ ἀγνοῶν τι τῶν γενέσθαι δεόντων οὐκ ἂν οὔτ'
 ἐγχειρήσαι οὔτε ποιῆσαι δυνηθεῖη τὸ παράπαν ὕπερ ἀγνοεῖ,
 ὅ τε γινώσκων καλῶς τὸ ποιηθησόμενον καὶ πόθεν γένοιτ'
 30 ἂν καὶ πῶς, δύναμιν δὲ ἢ μηδ' ἄλλως ἔχων πρὸς τὸ ποιῆσαι
 τὸ γινωσκόμενον ἢ μὴ ἀρκοῦσαν ἔχων, οὐκ ἂν ἐγχειρήσειεν
 τὴν ἀρχήν, εἰ σωφρονοῖ καὶ τὴν ἰδίαν ἐπισκέψαιτο δύναμιν,
 ἐγχειρήσας δὲ ἀπερισκέπτως οὐκ ἂν ἐπιτελέσειεν τὸ δόξαν.

5. Ἄλλ' οὔτε ἀγνοεῖν τὸν θεὸν δυνατὸν τῶν ἀναστησο-
 35 μένων σωμάτων τὴν φύσιν κατὰ τε μέρος ὅλον καὶ μῦρον
 οὔτε μὴν ὅποι χωρεῖ τῶν λυομένων ἕκαστον καὶ ποῖον τοῦ
 στοιχείου μέρος δέδεκται τὸ λυθὲν καὶ χωρῆσαν πρὸς τὸ
 συγγενές, κὰν πάνυ παρ' ἀνθρώποις ἀδιάκριτον εἶναι δοκῇ
 τὸ τῷ παντὶ πάλιν προσφυῶς ἠνωμένον. Ὡς γὰρ οὐκ ἠγγόητο
 40 πρὸ τῆς οἰκείας ἑκάστου συστάσεως οὔτε τῶν γενησομένων
 στοιχείων ἢ φύσις, ἐξ ὧν τὰ τῶν ἀνθρώπων σώματα, οὔτε
 τὰ μέρη τούτων, ἐξ ὧν ἐμελλεν λήψεσθαι τὸ δόξαν πρὸς τὴν
 τοῦ ἀνθρωπέου σώματος σύστασιν, εὐδηλον ὡς οὐδὲ μετὰ
 τὸ διαλυθῆναι τὸ πᾶν ἀγνοηθήσεται ποῦ κεχώρηκεν ἕκαστον
 45 ὧν εἴληφεν πρὸς τὴν ἑκάστου συμπλήρωσιν.

6. Ὅσον μὲν γὰρ κατὰ τὴν νῦν κρατοῦσαν παρ' ἡμῶν τῶν
 πραγμάτων τάξιν καὶ τὴν ἐφ' ἑτέρων κρίσιν, μειζρον τὸ τὰ

27 τε om. PE¹ || 28 οὔτε + ἂν N^{pc} || τὸ παράπαν δυνηθεῖη ~ PE¹ ||
 ἀγνοῆ N || 32 σωφρονοῖ NPC || ἰδίαν : οἰκείαν C || ἐπισκέψεται P^{pc}E¹ || 33
 ἐγχειρήσας A || 35 τε om. PE¹ || 36 ὅποι : ὅπη C || 36-37 τῶν στοιχείων
 N^{pc} || 40 ἕκαστα N^{pc} || 42 τὸ δόξαν λήψεσθαι ~ P^{pc} || 47 ἐφ' ἑτέρων :
 σφετέρων N.

1. Athénagore veut dire que chacun des éléments qui constituent l'homme appartenait à un « milieu », et doit nécessairement retourner à ce milieu — une conception familière aux Grecs. Cf. EURIPIDE, frag. 839 Nauck, v. 9-11 : « ce qui est produit de la terre retourne à la terre, et ce qui est issu d'un germe de l'éther, remonte vers la voûte céleste » ; cité entre autres par MARC-AURÈLE VII, 50 ; MÉTHODE, *De Res.* II, 26, 2 (dans un contexte identique). Voir encore JUSTIN, *1 Ap.* XIX, 5 ; TATIEN, *Ad Graec.* VI et XX ; IRÉNÉE, *Haer.* V, 3, 2 ; MÉTHODE, *De Res.* I, 14, 4-5 ; GRÉGOIRE DE NYSSE, *De An. et Res.* 20b-c ; M. FÉLIX, *Oct.* V, 8.

manque de capacité pour réaliser correctement ce que l'on connaît. Car celui qui ignore tout de ce qu'il faut faire ne pourrait en aucun cas entreprendre ni réaliser ce qu'il ignore, et celui qui connaît parfaitement ce qui est à effectuer, avec quoi et par quels moyens, mais qui n'a absolument pas les moyens de réaliser ce qu'il connaît, ou qui ne les possède pas de façon suffisante, ne saurait en entreprendre l'exécution, s'il a le sens commun et s'il a considéré ses capacités propres ; et s'il se lance dans l'entreprise à la légère, il ne saurait mener à bout son projet.

5. Mais Dieu ne peut ignorer ni la nature des corps destinés à ressusciter intégralement dans leurs membres et parties, ni la destination de chacun des constituants dispersés — et quelle partie de l'élément les a reçus après leur dispersion et leur retour dans leur milieu originel¹ —, même s'il semble tout à fait impossible aux hommes de distinguer ce qui s'est de nouveau uni étroitement au tout². Car celui qui, dès avant la constitution propre de chaque être, n'ignorait ni la nature des éléments futurs qui formeraient les corps humains, ni les parties des éléments parmi lesquels il devait prendre ce que bon lui semblait pour constituer le corps humain, de toute évidence, même après la dispersion du tout³, n'ignorera pas où se trouve chacun des constituants qu'il a utilisés pour composer chaque assemblage.

6. En effet, si l'on considère l'ordre qui règne actuellement dans les choses humaines, et pour autant qu'on puisse en juger pour les autres, il est plus difficile de

2. Ce « tout » est l'univers. L'objection sera soulevée par Origène (dans la bouche de Proclus, apud MÉTHODE, *De Res.* I, 14, 6-15, 5 ; de celle de Mémianos, *ibidem* II, 26).

3. Ici, en revanche, le « tout » paraît être le corps humain en tant que composé.

μη γενόμενα προγινώσκειν · ὅσον δὲ πρὸς τὴν ἀξίαν τοῦ θεοῦ
καὶ τὴν τούτου σοφίαν, ἀμφοτέρα κατὰ φύσιν καὶ ῥάδιον ἐπ'
50 ἴσης τῶ τὰ μη γενόμενα προγινώσκειν τὸ καὶ διαλυθέντα
γινώσκειν.

III

1. Καὶ μὴν καὶ τὴν δύναμιν ὡς ἔστιν ἀρκοῦσα πρὸς τὴν
350 v. τῶν σωμάτων ἀνάστασιν, δεῖ|κνυσιν ἢ τούτων αὐτῶν
γένεσις. Εἰ γὰρ μὴ ὄντα κατὰ τὴν πρώτην σύστασιν
ἐποίησεν τὰ τῶν ἀνθρώπων σώματα καὶ τὰς τούτων ἀρχάς,
5 καὶ διαλυθέντα καθ' ὃν ἂν τύχη τρόπον, ἀναστήσει μετὰ τῆς
ἴσης εὐμαρείας · ἐπ' ἴσης γὰρ αὐτῶ καὶ τοῦτο δυνατόν.
2. Καὶ τῶ λόγῳ βλάβος οὐδέν, κὰν ἐξ ὕλης ὑποθῶνται τινες
τὰς πρώτας ἀρχάς, κὰν ἐκ τῶν στοιχείων ὡς πρώτων τὰ
σώματα τῶν ἀνθρώπων, κὰν ἐκ σπερμάτων. Ἦς γὰρ ἔστι
10 δυνάμεως καὶ τὴν παρ' αὐτοῖς νενομισμένην ἄμορφον οὐσίαν
μορφῶσαι καὶ τὴν ἀνείδειον καὶ ἀδιακόσμητον πολλοῖς καὶ
διαφόροις εἶδεσιν κοσμηῆσαι καὶ τὰ μέρη τῶν στοιχείων εἰς

48 γινόμενα PE¹ || 50 γινόμενα PE¹ || 50-51 τὸ — γινώσκειν om. P
(add. mg.).

III, 8 πρῶτον A²N⁹⁰ || 9 ἦς : τῆς αὐτῆς N⁹⁰ || 10 παρ' αὐτοῖς N⁹⁰ (m.
rec.) : παρ' αὐτῆς AN⁹⁰S παρὰ τῆς PE¹ || νενομισμένης PE¹ || οὐσίαν N⁹⁰
(m. rec.) : οὐσαν AN⁹⁰PC.

1. Je supplée d'après le sens ; comparer avec [JUSTIN], *Quaest. Graec.* XV, PG 6, 1477 ; IRÉNÉE, *Haer.* V, 3, 2 ; TERTULLIEN, *De Res.* XI, 10 ; M. FÉLIX, *Oct.* XXXIV, 9 ; MÉTHODE, *De Res.* II, 20, 7.

2. La création.

3. Cf. JUSTIN, *1 Ap.* XIX, 5 ; [JUSTIN], *De Res.* V, 590, PG 6, 1579 ; TATIEN, *Ad Graec.* VI ; THÉOPHILE, *Ad Aut.* I, 8 ; TERTULLIEN, *De Res.* XI, 9.

connaître à l'avance ce qui n'existe pas (que ce qui a déjà existé)¹ ; mais si l'on considère la grandeur de Dieu et sa sagesse, il lui est tout aussi naturel et facile de reconnaître des éléments déjà décomposés que de connaître à l'avance ceux qui n'existent pas encore.

CHAPITRE III

EXAMEN DE QUELQUES CAS D'IMPOSSIBILITÉ ;
LA DISPERSION DES PARTIES D'UN MÊME CORPS

1. En vérité, que Dieu ait les capacités suffisantes pour ressusciter les corps, leur propre création en est la preuve ; car si Dieu, dans un premier arrangement², a tiré du néant les corps des hommes et leurs principes constitutifs, après leur dispersion même, de quelque manière qu'elle intervienne, il les ressuscitera avec la même facilité ; cela lui est tout aussi possible³ ! 2. À cet argument, il n'y a pas d'objection, qu'on suppose les premiers principes issus de la matière, que ce soient les éléments qui forment les constituants premiers du corps humain, ou que celui-ci naisse de semences⁴. Car cette faculté qui permet de donner une forme à une substance qu'ils jugent eux-mêmes informe⁵ et d'ordonner selon des aspects multiples

4. Athénagore fait successivement allusion à Platon ou Aristote (la « matière », aux stoïciens (les « éléments »), enfin, soit à une quelconque école de médecine (les « semences » ; cf. *infra* XVII, 2 : « semence homogène et informe »), soit aux homéomères d'Anaxagore (appelés aussi semences ; cf. IRÉNÉE, *Haer.* II, 14, 2). Comparer avec [JUSTIN], *De Res.* VI, PG 6, 1581). Schéma repris à la fin de la phrase (« substance informe » ; « éléments » ; « simple et unique semence »). On trouve un schéma comparable chez M. FÉLIX, *Oct.* V, 7 (triple hypothèse sur la genèse du monde) ; voir déjà ARISTOTE, *De anim.* I, 2, 404 b.

5. Une expression qui semble d'inspiration aristotélicienne ; cf. ARISTOTE, *Phys.* I, 191 a 10 (τὸ ἄμορφον) ; *Met.* A 9, 922 b 1 (ἡ ὑποκειμένη οὐσία) ; ATHÉNAGORE, *L.* XVI, 3. À opposer à *L.* XV, 2 : ἡ πανδεχὴς ὕλη, une expression réputée platonicienne (ALBINOS, *Épitomè* VIII, 1-3 ; THÉOPHRASTE, *Phys.* p. 485, 2 Diels).

ἐν συναγαγεῖν καὶ τὸ σπέρμα ἐν ὄν καὶ ἀπλοῦν εἰς πολλὰ
 διελεῖν καὶ τὸ ἀδιάρθρωτον διαρθρῶσαι καὶ τῷ μὴ ζῶντι
 15 δοῦναι ζωὴν, τῆς αὐτῆς ἐστὶν καὶ τὸ διαλελυμένον ἐνώσαι
 καὶ τὸ κείμενον ἀναστῆσαι καὶ τὸ τεθνηκὸς ζωοποιῆσαι
 πάλιν καὶ τὸ φθαρτὸν μεταβαλεῖν εἰς ἀφθαρσίαν.

3. Τοῦ αὐτοῦ δ' ἂν εἶη καὶ τῆς αὐτῆς δυνάμεως καὶ
 σοφίας καὶ τὸ διατεθρυμμένον <εἰς> πλήθη ζῶων παντο-
 20 δαπῶν ὅποσα τοῖς τοιοῦτοις σώμασιν ἐπιτρέχειν εἴωθεν καὶ
 τὸν ἐκ τούτων ἀγείρειν κόρον, διακρίναι μὲν ἐκεῖθεν, ἐνώσαι
 δὲ πάλιν τοῖς οικείοις μέρεσι καὶ μορίοις, κἂν εἰς ἐν ἐξ
 ἐκείνων χωρήσῃ ζῶον, κἂν εἰς πολλά, κἂν ἐντεῦθεν εἰς
 ἕτερα, κἂν αὐτοῖς ἐκείνοις συνδιαλυθὲν ἐπὶ τὰς πρώτας
 25 ἀρχὰς ἐνεχθῆ κατὰ τὴν φυσικὴν εἰς ταύτας ἀνάλυσιν· ὁ δὲ
 καὶ μάλιστα ταράττειν ἔδοξεν τινὰς καὶ τῶν ἐπὶ σοφία
 351 r. θαυματομένων, ἰσχυρὰς οὐκ οἶδ' ὅπως | ἡγησαμένων τὰς
 παρὰ τῶν πολλῶν φερομένας διαφορῆσεις.

IV

1. Οὗτοι δὲ γέ φασιν πολλὰ μὲν σώματα τῶν ἐν
 ναυαγίοις ἢ ποταμοῖς δυσθανάτων ἰχθύσιν γενέσθαι τροφήν,
 πολλὰ δὲ τῶν ἐν πολέμοις θηησκόντων ἢ κατ' ἄλλην τινὰ
 τραχυτέραν αἰτίαν καὶ πραγμάτων περίστασιν ταφῆς ἀμοι-
 5 ρούνητων τοῖς προστυγχάνουσιν ζῴοις προκεῖσθαι βοράν.
 2. Τῶν οὖν οὕτως ἀναλισκομένων σωμάτων καὶ τῶν ταῦτα

14 τῷ om. S || ζῶντι A^{ac} || 17 ἀφθαρσίαν : ἀφθαρτον S || 19 εἰς add.
 Schwartz || πλήθει N^{pc} || 22 κἂν A²PC : om. A^{ac} καὶ N || 23 χωρήσῃ N^{pc}
 χωρήσει S || 24 συνδιαλυθῆ N^{pc} || 25 ἐνεχθῆναι N^{pc}.

IV, 1 δὲ γέ : δὴ γὰρ N^{pc}.

1. Référence à Paul, *I Cor.* 15, 42 et 53. Comparer avec JUSTIN, *I Ap.* X, 2-4; XIX, 4.

2. Un problème soulevé dès l'origine; cf. [JUSTIN], *Quaest. Graec.* XV, PG 6, 1465; TATIEN, *Ad Graec.* VI; TERTULLIEN, *De Res.* IV, 3 et XXXII, 2; GRÉGOIRE DE NYSSE, *De Op. Hom.* XXVI, PG 44, 224; In

et variés ce qui est sans aspect ni ordre; de rassembler en un tout les parties constitutives des éléments; de diviser à l'infini une semence simple et unique; d'articuler ce qui ne l'est pas et de donner la vie à ce qui en est privé, permet aussi de réunir les composants dispersés; de faire surgir ce qui gît dans la tombe; de faire revivre ce qui est mort, et de transformer le corruptible en incorruptibilité¹.

3. Et il appartiendrait au même Être, à la même puissance, à la même sagesse, quand bien même les corps auraient été mis en pièces par la multitude d'animaux de toutes espèces qui s'attaquent généralement à ce genre de proie et s'en rassasient, de les distinguer de ceux-là et d'en réunir les morceaux à leurs propres membres et parties — qu'ils aient été dévorés par un seul de ces animaux ou par plusieurs, qu'ils soient passés de leur ventre dans celui d'autres animaux, ou qu'ils se soient décomposés en même temps qu'eux pour retourner à leur premiers principes selon le mode de décomposition qui leur est naturel. Ce point a semblé beaucoup troubler certains, même parmi ceux dont on admire la sagesse, qui trouvent justifiés, pour je ne sais quelle raison, les doutes que manifeste la foule.

CHAPITRE IV

L'ABSORPTION DE CHAIR HUMAINE PAR UN ÊTRE HUMAIN

1. Ils ajoutent que les corps, nombreux, de ceux qui ont péri de mort accidentelle dans des naufrages ou (noyés) dans des rivières, ont servi de nourriture aux poissons; les corps, nombreux, de ceux qui sont morts à la guerre ou d'une façon plus cruelle encore, à la suite de circonstances malheureuses, et qui n'ont pas reçu de sépulture, ont été la pâture des premiers animaux venus². 2. Donc, puisque les

Res. III, PG 46, 660 b-d. Même objection chez les païens; cf. EUSÈBE, *H.E.* V, 62-63 (*Lettre des Églises de Lyon et de Vienne*); PORPHYRE, frag. 94 Harnack.

συμπληρούντων μερῶν καὶ μορίων εἰς πολὺ πλῆθος ζώων διαθρυπτομένων καὶ διὰ τῆς τροφῆς τοῖς τῶν τρεφομένων σώμασιν ἐνουμένων, πρῶτον μὲν τὴν διάκρισιν τούτων
10 φασὶν ἀδύνατον, πρὸς δὲ ταύτῃ τὸ δευτέρον ἀπορώτερον.

3. Τῶν γὰρ τὰ σώματα τῶν ἀνθρώπων ἐκδοσκηθέντων ζώων, ὅποσα πρὸς τροφήν ἀνθρώποις ἐπιτήδεια, διὰ τῆς τούτων γαστρὸς ἰόντων καὶ τοῖς τῶν μετειληφόντων σώμασιν ἐνουμένων, ἀνάγκη εἶναι πᾶσαν τὰ μέρη τῶν ἀνθρώπων,
15 ὅποσα τροφή γέγονεν τοῖς μετειληφόσι ζώοις, πρὸς ἕτερα τῶν ἀνθρώπων μεταχωρεῖν σώματα, τῶν μεταξὺ τούτοις τραφέντων ζώων τὴν ἐξ ὧν ἐτράφησαν τροφήν διαπορθμευόντων εἰς ἐκείνους τοὺς ἀνθρώπους ὧν ἐγένετο τροφή.

4. Εἶτα τούτοις ἐπιτραγωδοῦσιν τὰς ἐν λιμοῖς καὶ
20 μανίαις τολμηθείσας τεκνοφαγίας καὶ τοὺς κατ' ἐπιβουλήν ἐχθρῶν ὑπὸ τῶν γεννησαμένων ἐδηδεμένους παῖδας καὶ τὴν Μήδικὴν τράπεζαν ἐκείνην καὶ τὰ τραγικὰ δαίπνα Θυέστου καὶ τοιαύτας δὴ τινὰς ἐπισυνείρουσι παρ' Ἑλλήσιν καὶ βαρβάρους καινουργηθείσας συμφορὰς ἐκ τε τούτων κατα-
351 v. σκευάζουσιν, ὡς νομίζουσιν, ἀδύνατον τὴν ἀνάστασιν, ὡς οὐ δυναμένων τῶν αὐτῶν μερῶν ἐτέροις τε καὶ ἐτέροις

11 τῶν ἀνθρώπων om. P^{ac} (add. s.l.) || 12 ὅποσα : ὁμοίως ὡς C || 14 πᾶσιν N^{ac}S || 16 τούτοις : τούτων C || 18 ἐγένοντο C || 19 λιμῶ C || 20 ἐπιτολμηθείσας P^{ac} (expunct.) E¹ || τεκνοφαγίας P || 21 ἐδηδομένους C || 23-24 παρ' — βαρβάρους : οὐ παρὰ βαρβάρους μόνον ἀλλὰ καὶ παρ' Ἑλλήσιν C || 26 καὶ om. A^{ac} (corr. A²).

1. C'est l'objection essentielle, celle dite de la chaîne alimentaire (homme — animal — homme). Cf. notre article « La chaîne alimentaire chez Athénagore. Confrontation de sa théorie digestive avec la science médicale de son temps », *Orpheus*, 1988, 2, p. 219-237. Il n'est pas impossible que l'objection soit évoquée dans la *Supplique XXXVI*, 1 (cas d'anthropophagie) ; cf. aussi [JUSTIN], *Quaest. Graec.* XV, PG 6, 1465 et 1477 ; Origène apud MÉTHODE, *De Res.* I, 20, 4-5 ; GRÉGOIRE DE NYSSE, *De Op. Hom.* XXVI, PG 44, 224-226 ; AUGUSTIN, *De Civ. Dei* XXII, 20, 2 ; etc.

corps qui ont disparu de la sorte, et les membres et parties qui les constituaient, ont été dispersés dans le ventre d'une multitude d'animaux et que, devenus aliments, ils se sont unis aux organismes qu'ils ont nourris, toute distinction entre les constituants des uns et des autres s'avère impossible, affirment-ils tout d'abord ; puis ils soulèvent une seconde difficulté, plus embarrassante que la première.

3. En effet, puisque les animaux qui se sont repus de corps humains — du moins ceux qui peuvent eux-mêmes servir de nourriture aux hommes — passent (à leur tour) dans des estomacs humains et s'unissent aux organismes qui les ont absorbés, il est tout à fait inévitable que les morceaux de ces corps humains qui ont servi d'aliment aux animaux qui les ont absorbés passent dans l'organisme d'autres êtres humains, parce que les animaux qui s'en sont nourris ont servi d'intermédiaires pour transmettre la nourriture qu'ils avaient absorbée, aux êtres humains qui ont fait d'eux leur nourriture¹.

4. Puis ils illustrent cela d'exemples tragiques : les repas d'enfants dévorés sans vergogne au cours de famines et dans des crises de folie ; ceux dont se sont nourris leurs propres parents à la suite d'une machination de leurs ennemis ; la fameuse table mède² ; les tragiques festins de Thyeste³ ; ils citent d'autres malheurs semblables, renouvelés chez les Grecs et chez les Barbares⁴, et ils en tirent argument pour démontrer, à les en croire, que la résurrection est impossible, dans la mesure où les mêmes parties

2. Allusion à la vengeance d'Astyage, servant à son serviteur Arpage la chair de son propre enfant : HÉRODOTE I, 107-119, Cf. scholie du P 451, f° 351^r.

3. Cf. L. III, 1 et XXXVI, 1. Même expression chez [JUSTIN], *Oratio ad Graec.* II, PG 6, 236 ; EUSÈBE, *H.E.* V, 1, 14 (*Lettre des Églises de Lyon et de Vienne*).

4. Cf. JOSÈPHE, *Bell. Jud.* VI, 193-213 = EUSÈBE, *H.E.* III, 6, 17-28.

30 συναναστῆναι σώμασιν, ἀλλ' ἦτοι τὰ τῶν προτέρων
 συστῆναι μὴ δύνασθαι, μετεληλυθότων τῶν ταῦτα
 συμπληρούντων μερῶν πρὸς ἑτέρους, ἢ τούτων ἀποδοθέντων
 τοῖς προτέροις ἐνδεῶς ἕξειν τὰ τῶν ὑστέρων.

V

1. Ἐμοὶ δὲ δοκοῦσιν οἱ τοιοῦτοι πρῶτον μὲν τὴν τοῦ
 δημιουργήσαντος καὶ διοικοῦντος τόδε τὸ πᾶν ἀγνοεῖν
 δύναμιν τε καὶ σοφίαν, ἐκάστου ζώου φύσει καὶ γένει τὴν
 προσφυῆ καὶ κατάλληλον συναρμόσαντος τροφῆν καὶ μήτε
 5 πᾶσαν φύσιν πρὸς ἑνωσιν ἢ κρᾶσιν παντὸς σώματος ἵεναι
 δικαιώσαντος μήτε πρὸς διάκρισιν τῶν ἐνωθέντων ἀπὸ ἄλλως
 ἔχοντος, ἀλλὰ καὶ τῇ καθ' ἕκαστον φύσει τῶν γενομένων τὸ
 δρᾶν ἢ πάσχειν ἃ πέφυκεν ἐπιτρέποντος ἄλλο δὲ κωλύοντος
 καὶ πᾶν ὃ βούλεται καὶ πρὸς ὃ βούλεται συγχωροῦντος ἢ
 10 μεταστρέφοντος, πρὸς δὲ τοῖς εἰρημένους μηδὲ τὴν ἐκάστου
 τῶν τρεφόντων ἢ τρεφομένων ἐπεσκέφθαι δύναμιν τε καὶ
 φύσιν. 2. Ἡ γὰρ ἂν ἔγνωσαν ὅτι μὴ πᾶν ὃ προσφέρεται τις
 ὑπενδύσει τῆς ἕξωθεν ἀνάγκης, τοῦτο γίνεται τῷ ζῳῷ

V, 2 τόδε : τότε N^{ac} || 7 γενομένων S || 8 ἄλλο Wil. : ἄλλοτε codd. || 9
 πᾶν : παρ' C || 12 δ : ὅτι NS || 13 ἕξωθεν + ἂν AN^{ac}S.

1. Il est impie de douter de la puissance de Dieu; cf. JUSTIN, *1 Ap.*
 XIX, 5; [JUSTIN], *De Res. V*, PG 6, 1579; IRÉNÉE, *Haer.* V, 3, 2.

2. Même théorie chez GALIEN, *De Nat. Fac.* I, 10, 20 Brock.

3. Allusion aux deux fonctions active et passive telles que les
 distinguent ARISTOTE (De Gen. Corr. I, 315 b 5 et II, 388 b 24-25) et
 GALIEN (De Nat. Fac. I, 2, 7; I, 14, 46; II, 8, 111 Brock). Voir aussi *infra*
 XII, 8; XV, 2; XX, 1.

4. Texte très concis, sinon altéré.

ne peuvent pas ressusciter à la fois chez l'un et chez
 l'autre : mais, ou bien c'est le premier corps qui ne peut
 pas se reformer, puisque les parties qui le composaient
 sont passées dans d'autres organismes; ou bien, si elles
 sont restituées au premier, c'est au second qu'elles
 manqueront.

CHAPITRE V

THÉORIE DE LA NUTRITION

[NOTION DE NOURRITURE APPROPRIÉE; LES ÉTAPES
 DE LA NUTRITION : L'INGESTION;

LA DIGESTION OPÉRÉE DANS LES INTESTINS;
 L'APPROPRIATION OPÉRÉE DANS LE FOIE; L'ASSIMILATION
 OU FUSION OPÉRÉE DANS LES MEMBRES ET ORGANES;
 FILTRES, SÉCRÉTIONS ET TRANSFORMATIONS SUCCESSIVES]

1. Ces gens-là me font d'abord l'effet d'ignorer la
 puissance et la sagesse¹ de Celui qui a construit et qui
 régit cet univers : il a fixé pour chaque être vivant une
 nourriture appropriée² et conforme à sa nature et à son
 espèce, il n'a pas jugé bon que les différentes natures des
 différents organismes en viennent à s'unir et à se fondre, et
 il ne se trouve nullement embarrassé de séparer ce qui a
 été uni; mais aussi il laisse à chacune des natures de la
 création la faculté de faire ou subir³ ce qui relève de sa
 nature, tout en empêchant ce qui lui est contraire; il
 consent à tout ce qui est conforme à sa volonté et à son
 dessein, ou sinon, il en infléchit le sens⁴. En outre, ils
 n'ont pas considéré les facultés et la nature de chacun des
 êtres qui absorbent ou qui constituent cette nourriture.
 2. Sinon, ils auraient compris que tout ce qu'un être vivant
 porte à la bouche sous la pression d'une nécessité
 extérieure, ne constitue pas nécessairement pour lui une
 nourriture appropriée, mais certaines substances, à peine

τροφῆ προσφυῆς· ἀλλὰ τὰ μὲν ἅμα τῷ προσομιλῆσαι τοῖς
 15 περιπτυσσομένοις τῆς κοιλίας μέρεσι φθίρεσθαι πέφυκεν
 ἐμούμενά τε καὶ διαχωρούμενα ἢ τρόπον ἕτερον διαφορού-
 μενα, ὡς μὴδὲ κατὰ βραχὺ τὴν πρώτην καὶ κατὰ φύσιν
 ὑπομεῖναι πέψιν, ἣ που γε τὴν εἰς τὸ τρεφόμενον σύγκρασιν,
 3. ὥσπερ οὖν οὐδὲ πᾶν τὸ πεφθὲν καὶ τὴν πρώτην δεξάμενον
 352 r. μεταβολὴν τοῖς τρεφομέ|νοις μορίοις προσπελάζει πάντως,
 τινῶν μὲν κατ' αὐτὴν τὴν γαστέρα τῆς θρεπτικῆς δυνάμεως
 ἀποκρινομένων, τῶν δὲ κατὰ τὴν δευτέραν μεταβολὴν καὶ
 τὴν ἐν ἥπατι γινομένην πέψιν διακρινομένων καὶ πρὸς ἕτερόν
 τι μεταχωρούντων ὃ τὴν τοῦ τρέφειν ἐκδέθηκεν δύναμιν, καὶ
 25 αὐτῆς γε τῆς ἐν ἥπατι γινομένης μεταβολῆς οὐ πάσης εἰς
 τροφήν ἀνθρώποις χωρούσης, ἀλλ' εἰς ἃ πέφυκεν περιττώ-
 ματα διακρινομένης τῆς τε καταλειφθείσης τροφῆς ἐν αὐτοῖς
 εἶσθ' ὅτε τοῖς τρεφομένοις μέρεσι καὶ μορίοις πρὸς ἕτερόν τι
 μεταβαλλούσης κατὰ τὴν ἐπικράτειαν τοῦ πλεονάζοντος ἢ
 30 περιττεύοντος καὶ φθίρειν πως ἢ πρὸς ἑαυτὸ τρέπειν τὸ
 πλησιάσαν εἰωθότος.

14 προσφυῶς N || τῷ : το/ A^{ac} || 16 ἢ Wil. : καὶ codd. || 19 οὖν om. C ||
 20 προσπελάζειν A^{ac} NSPC || 21 κατὴν γαστέρα P^{ac} κατ' αὐτὴν γαστέρα
 P^{oc} E¹ || 22 ἀποκρινομένων PE¹ || 24 τρέφην N^{ac} || 25 γε : δὲ PE¹ ||
 γινομένης om. C || 27 καταλειφθείσης S || 29-30 περιττεύοντος ἢ
 πλεονάζοντος ~ C || 30 περιττεύοντος : ἐλλείποντος N^{oc} || 31 εἰωθότως
 P^{ac} C.

1. Les Anciens distinguent trois phases digestives essentielles, appe-
 lées toutes trois « digestions » ou « coctions » (πέψεις) : dans l'estomac ;
 dans le foie ; dans les membres et parties du corps. Cf. par exemple
 CICÉRON, *D.N.D.* II, 135-137 ; GALIEN, *In Hipp. Aliment. Comm.* 5,
 Kühn t. XV, p. 385-386 ; *De Prob. Prav. Alim. Succ.* 5, Kühn t. VI,
 p. 786 ; *De Usu Part.* IV, 1-6, Kühn t. III, p. 266-274 ; MACROBE, *Sat.*
 VIII, 4, 12-19 ; MÉTHODE, *De Res.* II, 9, 2-4 ; AMBROISE, *Exam.* 6, 71.

2. Selon Galien, le foie est même l'organe essentiel de la digestion ;
 c'est lui qui altère (ἀλλοιοῦν, ἀλλοίωσις) le suc produit par la coction
 opérée dans l'estomac, en se l'appropriant (οἰκιοῦν, οἰκείωσις) ou se

entrées dans les replis des intestins, sont naturellement
 éliminées sous forme de vomissures et d'excréments, ou
 évacuées de toute autre façon, en sorte qu'elles ne
 subissent pas le moins du monde le premier processus
 naturel de digestion¹, ni à plus forte raison celui de fusion
 avec l'organisme qui les a absorbées. 3. De la même façon,
 tout ce qui a été digéré et a subi la première transforma-
 tion ne vient pas entièrement au contact des parties de
 l'organisme alimenté ; certaines substances libèrent leur
 force nutritive dès leur passage dans l'estomac, tandis que
 d'autres subissent un processus de séparation au cours de
 la seconde transformation et de la digestion opérée dans le
 foie², et se transmutent en une autre substance qui a perdu
 sa force nutritive ; la transformation même opérée dans le
 foie ne produit pas tout entière une nourriture assimilable
 pour l'homme, mais (une partie de son produit) s'évacue
 en déjections naturelles, tandis que dans certains cas la
 nourriture qui subsiste se transforme dans les membres et
 parties mêmes de l'organisme alimenté³ en une autre
 substance — dans la mesure où prévalent les éléments
 surabondants ou en excès, ceux qui d'ordinaire corrom-
 pent en quelque manière ou s'incorporent ce qui vient à
 leur contact⁴.

l'assimilant (ὁμοιοῦν, ὁμοίωσις). Ce faisant, il produit le sang, qui n'est
 autre qu'une quintessence de nourriture véhiculée par de l'eau — un
 sang encore trop aqueux, que les reins vont purifier. Le foie joue aussi
 rôle de tri (διακρίνειν, διάκρισις ; καθαίρειν, κάθαρσις), les résidus
 s'évacuant par la vésicule et la rate. Cf. *De Usu Part.* IV, 1-6, Kühn t. III,
 p. 266-274 ; cité dans l'Appendice V.

3. Tous les nutriments qui viennent au contact des membres et parties
 du corps ne sont pas assimilés ; il s'opère à ce stade de la nutrition un
 ultime tri ; cf. GALIEN, *De Nat. Fac.* I, 11, 24 (« présentation » et
 « assimilation »).

4. Par un phénomène de contagion : les substances les plus « fortes »
 corrompent ou s'incorporent les plus « faibles » : cf. PLATON, *Timée* 81c ;
 HIPPOCRATE, *De Cibu* III CUF ; etc.

VI

1. Πολλῆς οὖν οὔσης ἐν πᾶσι τοῖς ζώοις τῆς φυσικῆς διαφορᾶς καὶ αὐτῆς γε τῆς κατὰ φύσιν τροφῆς ἐκάστῳ γένει ζώων καὶ τῶ τρεφομένῳ σώματι συνεξαλλαττομένης, τριττῆς δὲ κατὰ τὴν ἐκάστου ζώου τροφήν γινομένης
- 5 καθάρσεως καὶ διακρίσεως, δεῖ πάντως φθίρεσθαι μὲν καὶ διαχωρεῖν ἢ πέφυκεν ἢ πρὸς ἕτερόν τι μεταβάλλειν πᾶν ὁπόσον ἀλλότριον εἰς τὴν τοῦ ζώου τροφήν ὡς συγγραθῆναι μὴ δυνάμενον, συμβαίνουσιν δὲ καὶ κατὰ φύσιν εἶναι τὴν τοῦ τρέφοντος σώματος δύναμιν ταῖς τοῦ τρεφομένου ζώου
- 10 δυνάμεσιν καὶ ταύτην ἐλθοῦσαν δι' ὧν πέφυκεν κριτηρίων καὶ καθαρθεῖσαν ἀκριβῶς τοῖς φυσικοῖς καθαρσίοις εἰλικρινεστάτην γενέσθαι πρόσληψιν εἰς οὐσίαν. 2. ἦν δὲ καὶ μόνην ἐπαληθεύων ἂν τις τοῖς πράγμασιν ὀνομάσειεν τροφήν ὡς
- 352 v. ἀποβάλλουσιν | πᾶν ὁπόσον ἀλλότριον καὶ βλαβερόν εἰς τὴν τοῦ τρεφομένου ζώου σύστασιν καὶ τὸν πολὺν ἐκείνον ὄγκον ἐπεισαχθέντα πρὸς τὴν τῆς γαστροῦ ἀποπλήρωσιν καὶ τὴν τῆς ὀρέξεως θεραπείαν.
- 15 3. Ἄλλὰ ταύτην μὲν οὐκ ἂν τις ἀμφισβητήσειεν ἐνοῦσθαι τῶ τρεφομένῳ σώματι συνδιαπλεκομένην τε καὶ περιπλατομένην πᾶσι τοῖς τούτου μέρεσιν καὶ μορίοις· τὴν δ' ἐτέρως ἔχουσιν καὶ παρὰ φύσιν φθίρεσθαι μὲν ταχέως, ἦν

VI, 2 ἐκάστου C || 3 ζώων Wil. : ζώου codd. || 4 γενομένης PE¹ || 6 ἦ : ἢ A (mg. ἀντι καθὸ A²) N || τι om. PE¹ || 7 ὅσον C || 16 ἐπεισαχθέντα A²NPC : ἐπεισχυθεῖ τὰ A^{ac} ἐπεισαχθέντα add. A²N mg. ἐπεισχυθέντα S || 18 ταύτην : ταύτη A^{ac} || μὲν + τὴν εἰλικρινεστάτην mg. A²NS in textu PE¹ || 19 τῶ σώματι τῶ τρεφομένῳ C || συνπλεκομένην PE¹ || 20 τούτου : τούτων S || 21 ἔχουσιν : ἔχοντος N.

1. Mot à mot : totalement purifié, c'est-à-dire nanti de la même nature (ὁμοιογενῆς) que l'organisme récepteur.

CHAPITRE VI

THÉORIE DE LA NUTRITION, SUITE

[SEULE EST ASSIMILABLE UNE NOURRITURE CONFORME À LA NATURE DE L'ORGANISME ALIMENTÉ]

1. Étant donné qu'il existe une grande diversité de nature parmi tous les êtres vivants, que la nourriture même qui leur est naturelle change avec chaque espèce animale, avec chaque organisme alimenté, et que pour chacun d'eux la nutrition comporte un triple processus de purification et de séparation, il faut nécessairement que soit complètement éliminé et évacué par les voies naturelles, ou transformé en une autre substance, tout ce qui est impropre à la nutrition de l'être vivant dans la mesure où ce ne peut pas s'incorporer à lui; que la faculté du corps qui sert d'aliment convienne naturellement à celles de l'être vivant qui s'en nourrit; et que cette nourriture, une fois passée au travers des filtres voulus par la nature et parfaitement purifiée selon les processus de purification naturels, lui fournisse un apport de substance totalement homogène¹. 2. Voilà seulement, si l'on voulait donner aux choses leur nom exact, ce qu'on pourrait appeler une « nourriture », une fois rejeté tout ce qui est étranger ou nuisible à la constitution de l'être vivant qui s'alimente, et toute cette abondante masse apportée pour remplir l'estomac et satisfaire l'appétit.

3. Mais cette nourriture, nul ne saurait le contester, s'unit à l'organisme alimenté, se liant et se mêlant intimement à tous ses membres et parties; en revanche, une nourriture tout autre, c'est-à-dire contraire à sa nature, est bien vite corrompue, si elle se mêle à une force plus

ἔρρωμενεστέρα συμμίξῃ δυνάμει, φθείρειν δὲ σὺν εὐμαρείᾳ
 τὴν κρατηθεῖσαν εἰς τε μοχθηροῦς ἐκτρέπεσθαι χυμοὺς καὶ
 25 φαρμακῶδεις ποιότητος ὡς μηδὲν οἰκείον ἢ φίλον τῷ
 τρεφομένῳ σώματι φέρουσιν. 4. Καὶ τούτου τεκμήριον
 μέγιστον τὸ πολλοῖς τῶν τρεφομένων ζώων ἐκ τούτων
 ἐπακολουθεῖν ἄλλος ἢ κίνδυνον ἢ θάνατον, ἣν ὑπὸ σφοδρῶ-
 30 ρας ὀρέξεως τῇ τροφῇ καταμειγμένον συνεφελκύσθηται τι
 φαρμακῶδες καὶ παρὰ φύσιν· ὃ δὲ καὶ πάντως φαρτικὸν ἂν
 εἴη τοῦ τρεφομένου σώματος, εἴ γε τρέφεται μὲν τὰ
 τρεφόμενα τοῖς οἰκείοις καὶ κατὰ φύσιν, φθίρεται δὲ τοῖς
 ἐναντίοις.

5. Ἐπερ οὖν τῇ διαφορᾷ τῶν τῇ φύσει διαφερόντων
 ζώων ἢ κατὰ φύσιν συνδιήρηται τροφή καὶ ταύτης γε αὐτῆς
 35 οὔτε πᾶν ὕπερ ἂν προσενέγκηται τὸ ζῶον οὔτε τὸ τυχόν ἐκ
 τούτου τὴν πρὸς τὸ τρεφόμενον σῶμα δέχεται σύγκρασιν,
 ἀλλ' αὐτὸ μόνον τὸ διὰ πάσης πέψεως κεκαθαρμένον καὶ
 μεταβεβληκὸς εἰλικρινῶς πρὸς τὴν τοῦ ποιοῦ σώματος |
 553 γ. ἔνωσιν καὶ τοῖς τρεφομένοις μέρεσιν εὐάρμοστον, εὐδηλον
 40 ὡς οὐδὲν τῶν παρὰ φύσιν ἐνωθεῖη ποτ' ἂν τούτοις οἷς οὐκ
 ἐστὶν τροφή προσφυῆς καὶ κατάλληλος, ἀλλ' ἦτοι κατ'
 αὐτὴν τὴν κοιλίαν διαχωρεῖ πρὶν ἕτερον τινα γεννηῆσαι χυμὸν
 ὠμὸν ἢ διεφθαρμένον, ἢ συστάν ἐπὶ πλεῖον τίκει πάθος ἢ
 νόσον δυσίατον, συνδιαφθείρουσαν καὶ τὴν κατὰ φύσιν
 45 τροφήν ἢ καὶ αὐτὴν τὴν τῆς τροφῆς δεομένην σάρκα.
 6. Ἀλλὰ κἂν ἀπωσθῆ ποτε φαρμάκοις τισὶν ἢ σιτίοις

22 ἔρρωμενεστέρα συμμίξῃ A || εὐμαρία N || 27 ἄλλος : ἀλόγως (ἀλγα
 mg.) S || 34 διήρηται C || 38 ποιοῦ : τοιοῦτου S || 40 ἂν ante τῶν ~ C || 43
 ἢ¹ Wil. : καὶ codd. || πλέον C.

1. Cf. ci-dessus p. 233, n. 4; pour la notion de force d'une substance,
 cf. HIPPOCRATE, *De Gen.* I, 1 CUF.

2. Les qualités (le chaud, le froid, l'humide et le sec — ainsi que leurs
 éventuelles combinaisons) possèdent ici une réalité substantielle; cf.
 Aristote apud STOBÉE, *Eccl.* I, 39, 34, p. 638-640 Diels; GALIEN, *De Nat.*
Fac. I, 3, 7; I, 10, 20; II, 8, 111; III, 12, 183 Brock.

robuste¹, mais elle corrompt aisément celle qu'elle domi-
 ne, jusqu'à produire des humeurs néfastes et des qualités
 vénéneuses², dans la mesure où elle n'apporte à l'orga-
 nisme alimenté rien qui lui soit approprié ou bienfaisant.
 4. Nous en trouvons un excellent indice dans la douleur, la
 maladie ou la mort qui frappent nombre d'êtres vivants
 ainsi nourris, si, poussés par un appétit excessif, ils ont
 avalé, mêlée à leur nourriture, quelque substance vénéneu-
 se et contraire à leur nature. Voilà qui pourrait corrompre
 tout à fait l'organisme alimenté, s'il est vrai que les
 organismes se nourrissent d'aliments appropriés et confor-
 mes à leur nature, mais qu'ils se corrompent en absorbant
 des aliments qui ne le sont pas.

5. Donc, si la conformité d'une nourriture à la nature
 d'une espèce varie selon les différentes espèces animales, et
 que, dans cette même nourriture, ce ne soient pas toutes
 les substances qu'ingère un être vivant, ni n'importe
 lesquelles, qui acceptent l'amalgame avec l'organisme qui
 les a reçues, mais seulement celles qui ont été purifiées
 dans la totalité du cycle digestif et complètement trans-
 formées pour permettre l'assimilation à un organisme
 donné, puis convenablement adaptées aux organes ali-
 mentés, il devient évident qu'aucun des aliments qui ne
 seraient pas conformes à leur nature ne pourrait jamais
 s'assimiler à des organismes pour lesquels il ne forme pas
 une nourriture naturelle et appropriée; mais, soit il est
 évacué à travers les intestins avant d'avoir produit une
 autre humeur, crue ou corrompue³, soit, s'il tarde à
 s'éliminer, il provoque souffrance ou maladie grave,
 corrompant ou bien les aliments conformes à la nature, ou
 bien même la chair qui les réclame. 6. Mais même si ces

3. Crue, c'est-à-dire non digérée, ou non cuite; corrompue, c'est-à-dire
 déjà transformée par le contact d'une substance, ou par la chaleur des
 entrailles.

βελτίσιον ἢ ταῖς φυσικαῖς δυνάμεσι νικηθέν, μετ' οὐκ ὀλίγης ἔξερρῦν τῆς βλάβης ὡς μηδὲν φέρον τοῖς κατὰ φύσιν εἰρημικὸν διὰ τὸ πρὸς τὴν φύσιν ἀσύγκρατον.

VII

I. "Ὅπως δὲ κἂν συγχωρήσῃ τις τὴν ἐκ τούτων εἰσιούσαν τροφήν — προσειρήσθω δὲ τοῦτο συνηθέστερον —, καίπερ οὖσαν παρὰ φύσιν, διακρίνεσθαι καὶ μεταβάλλειν εἰς ἓν τι τῶν ὑγραίνοντων ἢ ξηραίνοντων ἢ θερμαίνοντων ἢ ψυχόντων, οὐδ' οὕτως ἐκ τῶν συγχωρηθέντων αὐτοῖς γενήσεται τι προὔργου, τῶν μὲν ἀνισταμένων σωμάτων ἐκ τῶν οἰκείων μερῶν πάλιν συνισταμένων, οὐδενὸς δὲ τῶν εἰρημένων μέρους ὄντος οὐδὲ τὴν ὡς μέρους ἐπέχοντος σχέσιν ἢ τάξιν, οὐ μὴν οὐδὲ παραμένοντος πάντοτε τοῖς τρεφομένοις τοῦ σώματος μέρεσιν ἢ συνανισταμένου τοῖς ἀνισταμένοις, οὐδὲν συντελοῦντος ἔτι πρὸς τὸ ζῆν οὐχ αἵματος οὐ φλέγματος οὐ χολῆς οὐ πνεύματος. Οὐδὲ γὰρ ὧν ἐδεήθη ποτὲ τὰ

47 βελτίσιον N || νικηθέν : ἡττηθέν C || 48 φέρον N || 49 ἀσύγκρατον N^{ac} ἀσύγκριτον P^{ac}S.

VII, 6-7 ἐκ — συνισταμένων om. NS || 8 ὄντως N^{ac} || οὐδὲ τὴν εἰς NS οὐθ' ἄλλως ὡς C || 10 τοῖς om. C || οὐδὲν : οὐδὲ A^{ac} || 11-12 οὐ χολῆς οὐ πνεύματος (πῆς) in mg. A¹N in textu PE¹ : οὐ χολῆς C om. S.

1. Une substance qui ne peut pas se combiner à l'organisme l'empoisonne; cf. PLATON, *Timée* 82e-83a; 83c.

2. Ce sont les quatre « qualités », saisies dans leur réalité substantielle. Sur l'équilibre des qualités, cf. PLATON, *Timée* 78d-79a; 80d; ARISTOTE, *De Caelo* III-IV CUF; GALIEN, *De Nat. Fac.* I, 2, 5; I, 3, 8; I, 6, 11; II, 8, 111 Brock; MÉTHODE, *De Res.* II, 10, 2-3; etc.

3. Le corps, changé en qualité, mais non en substance, est débarrassé de toutes les contingences terrestres; cf. MAUTHIEU 22, 30; PAUL, *I Cor.* 15, 43; [JUSTIN], *Quaest. Respons. ad Orth.* LIII, PG 6, 1297; TERTULLIEN, *De Res.* LXI, 4; MÉTHODE, I, 48 et 51.

4. Le sang, le phlegme et les deux bilés forment les quatre humeurs des systèmes hippocratique et galénique : cf. GALIEN, *De Nat. Hom.* I,

substances néfastes viennent à être rejetées soit par une médication, soit par une meilleure alimentation, ou à être maîtrisées par les facultés naturelles de l'organisme, ce n'est pas sans dommage qu'elles sont évacuées, dans la mesure où elles n'apportent aucun élément bienfaisant qui corresponde aux besoins naturels de l'organisme, par leur incapacité à se combiner à sa nature¹.

CHAPITRE VII

THÉORIE DE LA NUTRITION, FIN

[L'ASSIMILATION D'UNE NOURRITURE CONTRAIRE
NE SAURAIT ÊTRE QUE PROVISOIRE]

I. En un mot, même si l'on admet qu'une fois ingérée, une nourriture de cette sorte — pour employer le terme habituel —, bien qu'elle soit contre nature, est décomposée et transformée en l'une des substances propres à humecter ou dessécher, échauffer ou refroidir l'organisme², non, pas même si l'on admet cela, l'on ne saurait en tirer aucun argument utile, parce que la résurrection des corps se produit à partir de leurs propres parties constitutives de nouveau rassemblées, et qu'aucune des substances mentionnées ne compte parmi ces parties constitutives, ni n'en a le caractère ou la fonction; elles ne peuvent pas non plus subsister indéfiniment dans les parties de l'organisme alimenté ni ressusciter avec elles, parce qu'alors plus rien ne sera nécessaire à la vie³, ni le sang, ni le phlegme, ni la bile, ni le souffle⁴. Car cette

18, Kühn t. XV, p. 59; *De Nat. Fac.* II, 8, 112-113 Brock; etc. Sur les différentes variétés de souffle chez Galien, cf. *Medic.* IX, 367, Kühn t. XIV, p. 697; *Med. M* 283, Kühn t. X, p. 839; et la récente mise au point de R. E. SIEGEL, *Galen's system of physiology and medicine*, Bâle 1968, p. 185-186. Sur les différentes fonctions du souffle chez les stoïciens, cf. *SVF* II, p. 210-263; GALIEN, *Med.* IX, Kühn t. XIV, p. 697; *De Dogm. Hipp. Plat.* I, 6, Kühn t. V, p. 185; DIOGÈNE LAËRCE VII, 156-160; etc.

τροφόμενα σώματα, δεηθήσεται καὶ τότε, συνανηρημένης τῆ
τῶν τρεφομένων ἐνδεία καὶ φθορᾶ τῆς ἐξ ὧν ἐτρέφετο
15 χρείας.

353 r. 2. Ἐπει' εἰ | καὶ μέχρι σαρκὸς φθάνειν τὴν ἐκ τῆς
τοιαύτης τροφῆς μεταβολὴν ὑποβοῶτό τις, οὐδ' οὕτως
ἀνάγκη τις ἔσται τὴν νεωστὶ μεταβληθεῖσαν ἐκ τῆς τοιαύτης
τροφῆς σάρκα προσπελάσασαν ἐτέρου τινὸς ἀνθρώπου
20 σώματι πάλιν ὡς μέρος εἰς τὴν ἐκείνου τελεῖν συμπλήρωσιν,
τῷ μῆτε αὐτὴν τὴν προσλαμβάνουσαν σάρκα πάντοτε
φυλάττειν ἢ προσεῖληφεν, μῆτε τὴν ἐνωθεῖσαν ταύτην
μόνιμον εἶναι καὶ παραμένειν ἢ προσετέθη, πολλὴν δὲ καὶ
τὴν ἐπὶ θάτερα δέχεσθαι μεταβολὴν, ποτὲ μὲν πόνοις ἢ
25 φροντίσιν διαφορομένην, ἄλλοτε δὲ λύπαις ἢ καμάτοις ἢ
νόσοις συντηχομένην, καὶ ταῖς ἐξ ἐγκαύσεως ἢ περιψύξεως
ἐπιγινόμεναις δυσκρασίαις, μὴ συμμεταβαλλομένων σαρκὶ
καὶ πιμελῆ τῶν μερῶν ἐν τῷ μένειν ἅπερ ἐστὶ τὴν τροφὴν
δεχομένων.

30 3. Τοιούτων δὲ γενομένων ἐπὶ <πάσης> σαρκὸς παθη-
μάτων, πολὺ γ' ἔτι μᾶλλον εὖροι τις ἂν ταῦτα πάσχουσαν
τὴν ἐξ ἀνοικείων τρεφομένην σάρκα, νῦν μὲν εἰς ὄγκον
προιοῦσαν καὶ πιανομένην ἐξ ὧν προσεῖληφεν, εἶτα πάλιν
ἀποπτύουσαν ὃν ἂν τύχῃ τρόπον καὶ μειουμένην ἢ μιᾶ τινι
35 τῶν ἔμπροσθεν ῥηθεισῶν αἰτιῶν ἢ πλείοσιν· μόνην δὲ

16 ἔπειτ' εἰ καὶ Schwartz : ἔπειθ' ὅτι κἀν codd. || 18 μεταβληθῆσαν N^{ac}
|| τοιαύτη : τοιαύτης C || 22 ταύτη PE¹C || 26 ἐγκαύσεως S || 27
ἐπιγινόμεναις N || συμμεταβαλλομένων N || 28 πιμελῆ AN || μερῶν ego :
τεσσάρων (= δ') μερῶν Marcovich δημῶν codd. || 30 γινόμενων C || πάσης
Wil. : τῆς codd. || 35 πλείοσιν N || μόνην Maran : μόνα codd.

1. Le déséquilibre des humeurs ou des qualités entraîne la maladie ; cf. HIPPOCRATE, *De Nat. Hom.* IV, Littré t. VI, p. 39-41 ; GALIEN, *De Nat. Fac.* II, 9, 126-128 Brock. Mais peut-être ne s'agit-il ici que des variations de la température ambiante, ou même de celle du corps.

2. Passage obscur — et corrompu ; j'ai remplacé δημῶν par μερῶν, à l'instar de Marcovich.

nourriture que les corps réclamaient auparavant, ils ne la réclameront plus alors, puisque, avec la disparition des besoins alimentaires et celle de la corruption, disparaîtra la nécessité de se nourrir.

2. Ensuite, même si l'on avançait l'hypothèse que la transformation d'une telle nourriture irait jusqu'à former de la chair, il ne s'ensuivra pas pour autant inévitablement que cette chair nouvellement formée à partir d'une telle nourriture, une fois en contact avec l'organisme d'un autre être humain, deviendra à son tour une partie constitutive de ce nouvel ensemble, parce qu'il n'est pas vrai que la chair même qui a absorbé une autre chair la conserve toujours une fois qu'elle l'a absorbée, ni que cette chair, si elle est assimilée, subsiste de façon stable dans l'organisme auquel elle s'est ajoutée ; mais elle est susceptible de transformations importantes de deux types : tantôt ce sont les fatigues ou les soucis qui la font s'évacuer, tantôt ce sont les chagrins, les souffrances ou les maladies qui la dissolvent, ainsi que les déséquilibres consécutifs aux échauffements ou aux refroidissements¹, dans la mesure où les organes qui reçoivent cette nourriture, restant ce qu'ils sont, ne se transforment pas par un ajout de chair et de graisse².

3. Or, s'il est vrai que toute chair connaît de pareilles vicissitudes, on reconnaîtra volontiers que celle qui s'est nourrie d'aliments impropres les connaît bien plus encore³. Sur l'instant, elle s'enfle et se grossit de ce qu'elle a absorbé, puis à rebours elle le rejette, de quelque façon que ce soit, et perd du volume pour un ou plusieurs des motifs que nous venons d'indiquer ; mais seule subsiste

3. La consommation d'une nourriture non appropriée entraîne la maladie ; cf. PLATON, *Timée* 81b ; HIPPOCRATE, *Des maladies* I, 2, Littré t. VI, p. 143 ; *De l'aliment* XII et XIX CUF ; GALIEN, *De Prob. Prav. Alim. Suc.* 1, Kühn t. VI, p. 752.

παραμένειν τοῖς μέρεσιν ἃ συνδεῖν ἢ στέγειν ἢ θάλπειν πέφυκεν, τὴν ὑπὸ τῆς φύσεως ἐξειλεγμένην καὶ τούτοις προσπεφυκυῖαν οἷς τὴν κατὰ φύσιν συνεξέπλησεν ζωὴν καὶ τοὺς ἐν τῇ ζωῇ πόνους.

40 4. 'Ἄλλ' — οὔτε γὰρ καθ' ὃ δεῖ κρινομένων τῶν ἐναγχοῦς
ἐξητασμένων οὔτε κατὰ συγχώρησιν παραδεχθέντων τῶν
354 r. ἐπ' ἐκείνοις | γεγυμνασμένων ἀληθῆς δεικνύναι δυνατὸν τὸ
πρὸς αὐτῶν λεγόμενον — οὐκ ἂν συγκραθεῖ ποτὲ τὰ τῶν
ἀνθρώπων σώματα τοῖς τῆς αὐτῆς οὔσι φύσεως, κἂν ὑπ'
45 ἀγνοίας ποτὲ κλαπῶσι τὴν αἴσθησιν δι' ἑτέρου τινὸς
μετασχόντες τοιοῦτου σώματος, κἂν αὐτόθεν ὑπ' ἐνδείας ἢ
μανίας ὁμοειδοῦς τινος μιανθῶσιν σώματι· εἴ γε μὴ
λελήθασιν ἡμᾶς ἀνθρωποειδεῖς τινες ὄντες θῆρες ἢ μικτὴν
ἔχοντες φύσιν ἐξ ἀνθρώπων καὶ θηρίων, οἷους πλάττειν
50 εἰώθασιν οἱ τολμηρότεροι τῶν ποιητῶν.

VIII

1. Καὶ τί δεῖ λέγειν περὶ τῶν μηδενὶ ζῶντι πρὸς τροφήν ἀποκληρωθέντων σωμάτων μόνην δὲ τὴν εἰς γῆν ταφήν ἐπὶ τιμῇ τῆς φύσεως μεμοιραμένων, ὅπου γε μηδ' ἄλλο τι τῶν ζῶων τοῖς ἐκ ταύτου εἶδους εἰς τροφήν ἀπεκλήρωσεν ὁ
5 ποιήσας, κἂν ἐν ἄλλοις τισὶ τῶν ἑτερογενῶν τροφή γίνηται κατὰ φύσιν;

2. Εἰ μὲν οὖν ἔχουσιν δεικνύναι σάρκα ἀνθρώπων ἀνθρώποις εἰς βρώσιν ἀποκληρωθείσας, οὐδὲν κωλύσει τὰς

37 ἐξηλεγμένην AN || 38 συνεξέπληξε S^{ac} || 41 κατὰ : παρὰ N || 42 ἐπεκέλευοι N || 43 οὐκ Schwartz : οὐτ' codd. || 48 τινες om. C.

VIII, 1 τρυφήν C || 2 ἀπὸ κληροθέντων N || 3 μεμοιρασμένων S || μηδ' : οὐδ' C || 4 τοῦ αὐτοῦ PE¹ || 5 γίνεται N || 8 ἀνθρώποις om. C.

1. Idée déjà contenue dans L. III, 1.

intégrée aux organes qu'il lui appartient de maintenir soudés, de préserver ou de réchauffer, la nourriture choisie par la nature et qui leur soit appropriée : elle les aide à accomplir une existence conforme à la nature, avec les peines qui s'y attachent.

4. Mais que l'on examine les problèmes soulevés à l'instant avec la rigueur qui convient, ou que l'on admette à titre de concessions les arguments forgés par nos adversaires, il est impossible de soutenir la vérité de leurs affirmations : les corps des hommes ne sauraient en aucun cas se combiner avec d'autres de la même nature, même si un jour, sans le savoir, les sens égarés par un autre individu, certains ont goûté d'un organisme humain, même si, de leur propre chef, par nécessité ou par folie, ils se sont souillés en dévorant le corps d'un de leurs semblables — si du moins il ne nous échappe pas qu'il existe des bêtes à forme humaine ou des êtres d'une nature double, humaine et animale, tels que les plus audacieux des poètes se plaisent à en imaginer!

CHAPITRE VIII

[ABSURDITÉ D'UNE TELLE ARGUMENTATION;
LE PROCESSUS DE RÉSURRECTION
PAR UN NOUVEL ASSEMBLAGE
DES SUBSTANCES CHARNELLES DISPERSÉES]

1. Et que dire des corps qui n'ont pas eu l'infortune de finir dans le ventre d'un animal, mais qui ont simplement obtenu du sort une sépulture en terre digne de leur nature d'homme? Car le Créateur n'a pas voulu qu'un être vivant, quel qu'il soit, serve de nourriture à l'un de ses semblables¹, même s'il peut en devenir une pour des animaux d'une autre espèce, selon les lois de la nature.

2. Ainsi donc, s'ils sont à même de démontrer que le lot réservé à la chair humaine est bien de servir de pâture à

ἀλληλοφαγίας εἶναι κατὰ φύσιν ὡσπερ ἄλλο τι τῶν τῆ φύσει
 10 συγκεχωρημένων καὶ τοὺς γε τὰ τοιαῦτα λέγειν τολμῶντας
 τοῖς τῶν φιλάτων ἐντροφᾶν σώμασιν ὡς οἰκειότεροις ἢ καὶ
 τοὺς εὐνουστάτους σφίσιν τούτοις αὐτοῖς ἐστιᾶν. **3.** Εἰ δὲ
 τοῦτο μὲν οὐδ' εἰπεῖν εὐάγες, τὸ δὲ σαρκῶν ἀνθρώπων
 ἀνθρώπου μετασχεῖν ἔχθιστόν τι καὶ παμμίαρον καὶ πάσης
 15 ἐκθέσμου καὶ παρὰ φύσιν βρώσεως ἢ πράξεως ἐναγέστερον,
 τὸ δὲ παρὰ φύσιν οὐκ ἂν ποτε χωρήσειεν εἰς τροφήν τοῖς
 ταύτης δεομένοις μέρεσιν καὶ μορίοις, τὸ δὲ μὴ χωροῦν εἰς
 354 v. τροφήν οὐκ ἂν ἐνωθεῖη τούτοις ἃ μὴδὲ τρέφειν | πέφυκεν,
 οὐδὲ τὰ τῶν ἀνθρώπων σώματα συγκραθεῖη ποτ' ἂν τοῖς
 20 ὁμοίοις σώμασιν, οἷς ἐστὶν εἰς τροφήν παρὰ φύσιν, κἂν
 πολλάκις διὰ τῆς τούτων ἴη γαστρός κατὰ τινα πικροτάτην
 συμφορὰν.

4. Ἀποχωροῦντα δὲ τῆς θρεπτικῆς δυνάμεως καὶ σκιδ-
 νάμενα πρὸς ἐκεῖνα πάλιν ἐξ ὧν τὴν πρώτην ἔσχεν σύστασιν,
 25 ἐνοῦται μὲν τούτοις ἐφ' ὅσον ἂν ἕκαστον τύχη χρόνον,
 ἐκεῖθεν δὲ διακριθέντα πάλιν σοφία καὶ δυνάμει τοῦ πᾶσαν
 ζῶου φύσιν σὺν ταῖς οἰκείαις δυνάμεσι συγκρίναντος ἐνοῦται
 προσφυῶς ἕκαστον ἐκάστω, κἂν πυρὶ καυθῆ, κἂν ὕδατι
 κατασαπῆ, κἂν ὑπὸ θηρίων ἢ τῶν ἐπιτυχόντων ζῶων
 30 καταδαπανηθῆ, κἂν τοῦ παντὸς σώματος ἐκκοπὴν προ-
 διαλυθῆ τῶν ἄλλων μερῶν· ἐνωθέντα δὲ πάλιν ἀλλήλοις τὴν

9-10 ὡσπερ — συγκεχωρημένων om. P (add. mg.) || 12 σφίσιν : φησιν (φησι) N(S) || 13 οὐδ' E¹ : οὐτ' ANPC om. S || 16 φύσιν + βρώσεως ἢ πράξεως NS || εἰς τροφήν om. E¹ || 17 δεομένης N || μορίοις : χωρίοις PE¹ || 19 συγκραθεῖη Wil. : συγκριθεῖη codd. || 20 παρὰ : περὶ S.

1. Passage obscur; Athénagore fait sans doute allusion au cycle qui préside à la naissance et à la dispersion des êtres : première constitution à la naissance, à partir d'éléments puisés dans le « milieu originel » ; puis dispersion à la mort et retour des éléments dispersés dans le milieu originel ; enfin, reconstitution des mêmes individus le jour de la résurrection, à partir des constituants primitifs puisés dans le milieu originel. — Comparer avec MARC-AURÈLE IV, 5 ; GALIEN, *De Nat. Fac.* I, 2, 3 Brock ; JUSTIN, 2 *Ap.* VII, 9 ; etc. Dans le stoïcisme, le cycle est perpétuel ; dans le christianisme, il est unique : les mêmes éléments ne peuvent pas servir de constituants à deux organismes successifs.

des êtres humains, il n'y aura plus de loi naturelle pour empêcher que les hommes ne s'entredévorent comme ils dévoreraient n'importe quelle autre nourriture admise par la nature, et que ceux qui osent proférer de pareilles affirmations fassent leurs délices du corps des êtres qui leur sont le plus chers, comme d'une nourriture plus appropriée que d'autres, ou même qu'ils en régaler leurs plus proches amis ! **3.** Mais il serait sacrilège de mentionner seulement pareille hypothèse : que des hommes puissent goûter à de la chair humaine est la chose la plus odieuse et la plus abjecte, maudite à plus juste titre que l'absorption de toute autre nourriture, ou la réalisation de tout autre acte contraire aux lois de la religion et de la nature : ce qui est contraire à la nature ne saurait jamais passer en aliment dans les membres et parties de l'organisme qui le réclame, et ce qui ne passe pas en aliment ne saurait pas non plus s'assimiler à un organisme qui, par sa nature, ne peut pas s'en nourrir ; les organismes humains ne sauraient jamais se combiner à d'autres de la même espèce, parce qu'ils seraient pour eux une nourriture contre nature — même si souvent (de la chair humaine) passe dans un estomac humain à la suite d'une circonstance tout à fait malheureuse.

4. (Alors ces substances charnelles) perdent leur capacité nutritive et se répandent de nouveau parmi les éléments d'où elles ont tiré leur première constitution ; elles s'unissent à eux chacune pour un temps déterminé, et de nouveau elles en sont dégagées par la sagesse et la puissance de l'Être qui combine toute nature animale avec ses facultés propres, avant de s'unir étroitement l'une à l'autre, même si les corps ont été consumés par le feu, décomposés par l'eau, dévorés par des bêtes sauvages ou par quelque autre animal, même si certaines parties, séparées de l'ensemble, se sont corrompues avant les autres¹ ; une fois réunies les unes aux autres, elles occupent la place qui était la leur, pour recréer la même

αὐτὴν ἴσχει χάραν πρὸς τὴν τοῦ αὐτοῦ σώματος ἄρμονίαν τε καὶ σύστασιν καὶ τὴν τοῦ νεκρωθέντος ἢ καὶ πάντη διαλυθέντος ἀνάστασιν καὶ ζωὴν.

35 5. Ταῦτα μὲν οὖν ἐπὶ πλεῖον μηκύνειν οὐκ εὐκαιρον· ὁμολογουμένην γὰρ ἔχει τὴν ἐπίκρισιν τοῖς γε μὴ μιξοθή-
ροις.

IX

1. Πολλῶν δὲ ὄντων τῶν εἰς τὴν προκειμένην ἐξέτασιν χρησιμωτέρων, παραιτοῦμαι δὴ νῦν τοὺς καταφεύγοντας ἐπὶ τὰ τῶν ἀνθρώπων ἔργα καὶ τοὺς τούτων δημιουργοὺς ἀνθρώπους, οἱ τὰ συντριβέντα τῶν ἔργων ἢ χρόνῳ παλαιω-
5 θέντα ἢ καὶ ἄλλως διαφθαρέντα καινουργεῖν ἀδυνατοῦσιν, εἶτα ἐξ ὁμοίου τοῖς κεραμεῦσι καὶ τέκτοσι δεικνύναι πειρωμένους τὸ καὶ τὸν θεὸν μήτ' ἂν βουληθῆναι μήτε βουληθέντα δυνηθῆναι νεκρωθῆν ἢ καὶ διαλυθῆν ἀναστῆσαι
355 r. σῶμα, καὶ μὴ λογιζομένους ὅτι διὰ τούτων <ἐπ' ἴσης> τοῖς
10 χειρίστοις ἐξυβρίζουσιν εἰς θεόν, συνεξισοῦντες τῶν πάντη διεστηκότων τὰς δυνάμεις, μᾶλλον δὲ καὶ τῶν ταύταις χρωμένων τὰς οὐσίας καὶ τὰ τεχνητὰ τοῖς φυσικοῖς.

2. Περὶ μὲν οὖν τούτων σπουδάζειν οὐκ ἀνεπιτίμητον· ἡλίθιον γὰρ ὡς ἀληθῶς τὸ τοῖς ἐπιπολαίοις καὶ ματαίοις

32 ἄρμονίας S || 33-34 ἢ — διαλυθέντος om. NS || 33 πάντη : παντὶ A^{ac} πάντη PCE¹ || 35 εὐκαιρον : ἔκαιρον C || 36 μὴ om. S.

IX, 2 δὴ : δὲ A^{ac} || 3 καὶ om. N || 9 ἐπ' ἴσης add. Schwartz || 10 πάντη PC.

1. Allusion à Jean 11, 25.

2. Un rapprochement fréquent, qui a fourni aux polémistes des arguments opposés. En faveur de la résurrection du corps primitif, [JUSTIN], *De Res.* VI, PG 6, 1581-1584; THÉOPHILE, *Ad Aut.* II, 26;

harmonieuse composition du corps, et pour que ce qui était nécrosé ou même complètement décomposé connaisse la résurrection et la vie¹.

5. Il est tout à fait inutile d'examiner plus longtemps de telles objections; car il y a sur ce point unanimité, si du moins l'on exclut ceux qui font la bête.

CHAPITRE IX

L'ARGUMENT ULTIME : RIEN N'EST IMPOSSIBLE À DIEU

1. Comme il existe bien d'autres point plus utiles à notre présente démarche, j'écarte maintenant (les arguments de) ceux qui se réfugient dans l'exemple des œuvres humaines et de leurs artisans humains², qui s'avèrent incapables de recréer celles de leurs œuvres qui ont été endommagées, usées par le temps ou détériorées de toute autre façon. Ils s'efforcent ensuite de montrer, par analogie avec les potiers et les charpentiers, que Dieu ne saurait avoir voulu — et, s'il l'avait voulu, n'aurait pas pu — ressusciter un corps nécrosé ou même complètement décomposé; ils ne réalisent pas qu'avec de pareils arguments, ils font insulte à Dieu, à l'instar des pires individus³, en mettant sur le même plan d'une part, les facultés d'êtres qui diffèrent du tout au tout, ou plus exactement, les essences des êtres qui disposent de ces facultés, et d'autre part, les productions humaines et celles de la nature.

2. On ne saurait donc raisonnablement prendre en compte ces arguments, car il est proprement stupide de répondre à des objections futiles et vaines; il est autrement

MÉTHODE, *De Res.* I, 43-44; GRÉGOIRE DE NYSSE, *De Anim. et Res.* 77c. Contre la reconstitution du corps primitif : MÉTHODE, *De Res.* I, 18, 4-6 (dans la bouche de Proclus).

3. Les gnostiques; cf. [JUSTIN], *De Res.* II, PG 6, 1573c.

15 ἀντιλέγειν. Μακρῶ γε μὴν ἐνδοξότερον καὶ πάντων ἀληθέστατον τὸ φῆσαι τὸ παρ' ἀνθρώποις ἀδύνατον παρὰ θεῶ δυνατόν. Εἰ δὲ δι' αὐτῶν τούτων ὡς ἐνδόξων καὶ διὰ πάντων τῶν μικρῶ πρόσθεν ἐξητασμένων δείκνυσιν ὁ λόγος δυνατόν, εὐδηλον ὡς οὐκ ἀδύνατον. Ἄλλὰ μὴν οὐδ' ἀβούλητον.

X

1. Τὸ γὰρ ἀβούλητον ἢ ὡς ἄδικον αὐτῶ ἐστὶν ἀβούλητον ἢ ὡς ἀνάξιον. Καὶ πάλιν τὸ ἄδικον ἢ περὶ αὐτὸν θεωρεῖται τὸν ἀναστησόμενον ἢ περὶ ἄλλον τινὰ παρ' αὐτόν. Ἄλλ' ὅτι μὲν οὐδεὶς ἀδικεῖται τῶν ἔξωθεν καὶ τῶν ἐν τοῖς οὖσιν 5 ἀριθμουμένων, πρόδηλον. 2. Οὕτε γὰρ αἱ νοηταὶ φύσεις ἐκ τῆς τῶν ἀνθρώπων ἀναστάσεως ἀδικηθεῖεν ἄν· οὐδὲ γὰρ ἐμπόδιόν τι ταύταις πρὸς τὸ εἶναι, οὐ βλάβος, οὐχ ὕβρις ἢ τῶν ἀνθρώπων ἀνάστασις· οὐ μὴν οὐδὲ τῶν ἀλόγων ἢ φύσις οὐδὲ τῶν ἀψύχων· οὐδὲ γὰρ ἔσται μετὰ τὴν ἀνάστασιν, περὶ 10 δὲ τὸ μὴ ὂν οὐδὲν ἄδικον.

3. Εἰ δὲ καὶ εἶναι τις ὑποθοῖτο διὰ παντός, οὐκ ἂν ἀδικηθεῖη ταῦτα τῶν ἀνθρωπίνων σωμάτων ἀνανεωθέντων·

16 φεῖσαι P^{ac} || παρὰ + τῶ S || 16-17 δυνατόν παρὰ θεῶ ~ C.

X, 1 αὐτῶ : αὐτὸ A || 2 ἀνάξιον + ἢ ὡς ἄδικον S || αὐτόν : αὐτῶν N || θεωρεῖται N || 3 αὐτόν : αὐτοῖς ANC || 7 βλάβος S || 9 ἐμψύχων N^{ac} || 11 τις : τῆς N^{ac} || 12 ταῦτα : ταύτη P ταύτη E¹.

1. Référence à *Job* 42, 2; *Matth.* 19, 26 (*Mc* 10, 27; *Lc* 18, 27); cf. JUSTIN, *1 Ap.* XVIII, 6; IRÉNÉE, *Haer.* V, 5, 2. Voir encore la critique de Celse apud ORIGÈNE, *C. Cels.* V, 14, et la réponse d'ORIGÈNE, *C. Cels.* V, 23. L'argument n'est pas étranger à la philosophie : cf. CICÉRON, *D.N.D.* II, 30, 77; III, 39, 92. Comparer avec l'objection de Tryphon chez JUSTIN, *Dial.* XXVIII, 1.

plus sensé — et tout à fait conforme à la vérité — de soutenir que ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu¹. Si dans notre argumentation même, tout à fait conforme à l'opinion commune, et dans toute la démarche que nous venons juste de suivre, la raison indique que cela est possible, il est bien évident que cela n'est pas impossible! En tout cas, ce n'est pas non plus étranger à la volonté de Dieu.

B — Le refus de Dieu

CHAPITRE X

INJUSTICE OU INDIGNITÉ DE LA RÉURRECTION

2. Étranger à la volonté de Dieu? Ce serait soit parce qu'il l'estime injuste, soit parce qu'il l'estime indigne. De nouveau, l'injustice peut être considérée soit par rapport au futur ressuscité lui-même, soit par rapport à une autre créature que lui. Mais que rien d'étranger à l'espèce humaine, rien de ce qui compte au nombre des créatures, ne subisse de tort, c'est une évidence. 2. Car la résurrection des êtres humains ne saurait causer aucun tort aux natures intellectuelles², qui ne verraient dans la résurrection nul obstacle à leur existence, nulle gêne, nul outrage; elle ne léserait pas davantage la nature des êtres privés de raison et d'âme, car ces êtres n'existeront plus après la résurrection³, et il ne peut y avoir d'injustice envers ce qui n'existe pas.

3. Mais même si l'on supposait qu'ils existent pour toujours, ce n'est pas pour autant que le renouveau des

2. Sans doute les anges et autres créatures célestes, d'essence « psychique »; cf. *L.* XXIII, 4. Comparer avec IRÉNÉE, *Haer.* II, 30, 6-7.

3. Cf. TERTULLIEN, *De Res.* LII, 14; à opposer à IRÉNÉE, *Haer.* V, 33, 3.

εἰ γὰρ νῦν ὑπέκοντα τῇ φύσει τῶν ἀνθρώπων καὶ ταῖς
 τούτων χρεῖαις ὄντων ἐνδεῶν ὑπὸ τε ζυγὸν ἡγμένα καὶ
 15 δουλείαν παντοίαν οὐδὲν ἀδικεῖται, πολὺ μᾶλλον, ἀφθάρτων
 355 v. καὶ ἀνευδεῶν | γενομένων καὶ μηκέτι δεομένων τῆς τούτων
 χρεῖας, ἐλευθερωθέντα δὲ πάσης δουλείας, οὐκ ἀδικηθήσε-
 ται. 4. Οὐδὲ γὰρ, εἰ φωνῆς μετεῖχεν, ἠτιάσατο ἂν τὸν
 δημιουργὸν ὡς παρὰ τὸ δίκαιον ἐλαττούμενα τῶν
 20 ἀνθρώπων, ὅτι μὴ τῆς αὐτῆς τούτοις τετύχηκεν ἀναστά-
 σεως. Ὡς γὰρ ἡ φύσις οὐκ ἴση, τούτοις οὐδὲ τὸ τέλος ἴσον ὁ
 δίκαιος ἐπιμετρεῖ. Χωρὶς δὲ τούτων, παρ' οἷς οὐδεμία τοῦ
 δικαίου κρίσις, οὐδὲ μέμφις ἀδικίας.

5. Οὐ μὴν οὐδ' ἐκεῖνο φῆσαι δυνατὸν ὡς περὶ αὐτὸν
 25 θεωρεῖται τις ἀδικία τὸν ἀνιστάμενον ἄνθρωπον. Ἔστι μὲν
 γὰρ οὗτος ἐκ ψυχῆς καὶ σώματος, οὔτε δὲ εἰς ψυχὴν οὔτε εἰς
 σῶμα δέχεται τὴν ἀδικίαν. Οὔτε γὰρ τὴν ψυχὴν ἀδικεῖσθαι
 φήσκει τις σωφρονῶν· λήσεται γὰρ ταύτη συνεκβάλλων καὶ
 τὴν παροῦσαν ζωὴν· εἰ γὰρ νῦν ἐν φθαρτῷ καὶ παθητῷ
 30 κατοικοῦσα σώματι μηδὲν ἠδίκηται, πολὺ μᾶλλον ἀφθάρτω
 καὶ ἀπαθεί συζῶσα οὐκ ἀδικηθήσεται. Ἄλλ' οὐδὲ τὸ σῶμα
 ἀδικεῖται τι· εἰ γὰρ νῦν φθαρτὸν ἀφθάρτῳ συνὸν μηδὲν
 ἠδίκηται, δῆλον ὅτι οὐδ' ἀφθαρτὸν ἀφθάρτῳ συνὸν ἀδικη-
 θήσεται.

35 6. Οὐ μὴν οὐδ' ἐκεῖνο φαίη τις ἂν ὡς ἀνάξιον ἔργον τοῦ

13 ὑπέκοντα νῦν ~ PE¹ || 18 εἰ : ἡ N || 20 τῆς αὐτῆς τούτης N τοῖς
 αὐτοῖς τούτοις C || 22-23 οὐδὲ τοῦ δικαίου μία ~ PE¹ || 28 φήσκει S ||
 σώφρων ὦν S || λήσεται γὰρ Schwartz : λήσεται γε A¹ (+ ὅτι A² mg. N
 s.l.) ὅτι κλήσεται γε S ὅτι λήσεται γε PE¹C || 30 κατοικοῦσαν C || 31
 ἀπαθεί N || 32 φθαρτὸν : φθαρτῷ C || 32-33 μηδὲν ἠδίκηται Schoedel : οὐκ
 ἀδικεῖται C om. ANP (add. in schol. mg. A²NP) || 33-34 δῆλον —
 ἀδικηθήσεται C (partim ex schol. A²NP mg.) : οὐδ' ἀφθάρτῳ (ἀφθαρτον
 NS) ἀδικηθήσεται A²NSPE¹ || 35 τοῦ : πῶς P πῶς E¹.

1. Cf. IRÉNÉE, *Haer.* IV, 38, 4; GRÉGOIRE DE NYSSE, *De An. et Res.* 120b.

2. Cf. CICÉRON, *D.N.D.* II, 62, 154 (discours du stoïcien Balbus).

corps humains les léserait; car si maintenant ils ne sont nullement lésés¹ en étant soumis à la nature humaine et à ses nécessités — puisque l'homme éprouve des besoins —, en subissant son joug et toutes les formes de l'esclavage, ils le seront d'autant moins que les hommes, devenus incorruptibles et exempts de besoins, ne sentiront plus la nécessité de faire appel à eux, et qu'ils seront libérés de toute forme d'esclavage. 4. En effet, même s'ils disposaient de la parole, ils ne sauraient reprocher au Créateur de leur avoir attribué, contre toute justice, un statut inférieur à celui des hommes en ne les faisant pas participer à la même résurrection qu'eux : c'est que leurs natures ne sont pas identiques, et que le Juste ne leur a pas non plus ménagé la même fin; en outre, des êtres qui ne possèdent pas la notion de justice² ne sauraient taxer quiconque d'injustice.

5. Il n'est pas possible non plus de prétendre constater une injustice qui frapperait l'homme ressuscité lui-même. En effet, ce dernier est composé d'une âme et d'un corps; or, il ne subit d'injustice ni dans son âme, ni dans son corps. Car personne de sensé ne prétendra que l'âme subit un préjudice (du fait de la résurrection); car il rejettera du même coup la vie présente, sans en avoir conscience. En effet, si maintenant l'âme ne subit aucun préjudice en habitant un corps³ corruptible et passible, à plus forte raison n'en subira-t-elle pas, quand elle sera liée à un corps devenu incorruptible et impassible; mais le corps lui non plus ne subit pas de préjudice, car s'il n'en subit pas maintenant qu'il est corruptible, en étant uni à un élément incorruptible, il est évident qu'il n'en subira pas non plus incorruptible, uni à un élément incorruptible.

6. On ne saurait dire non plus que faire ressurgir et

3. Image platonicienne : *Cratyle* 400 b-c (« prison »); *Timée* 69c (« véhicule »), et paulinienne : *II Cor.* 5, 1 (« tente ») ou même *I Cor.* 3, 16-17 (« temple de l'Esprit »). Comparer avec TATIEN, *Ad Graec.* XV; IRÉNÉE, *Haer.* V, 6, 2; TERTULLIEN, *De Res.* XLI, 1-3; etc.

θεοῦ τὸ διαλυθὲν ἀναστῆσαι σῶμα καὶ συναγαγεῖν· εἰ γὰρ τὸ χειρόν οὐκ ἀνάξιον, τοῦτ' ἔστι τὸ φθαρτὸν ποιῆσαι σῶμα καὶ παθητὸν, πολὺ μᾶλλον τὸ κρεῖττον οὐκ ἀνάξιον, ὅπερ ἔστιν ἀφθαρτον καὶ ἀπαθές.

XI

1. Εἰ δὲ διὰ τῶν κατὰ φύσιν πρώτων καὶ τῶν τούτοις ἐπομένων δέδεικται τῶν ἐξητασμένων ἕκαστον, εὐδηλον ὅτι καὶ δυνατὸν καὶ βουλευτὸν καὶ ἄξιον τοῦ δημιουργήσαντος ἔργον ἢ τῶν διαλυθέντων σωμάτων ἀνάστασις· διὰ γὰρ
 356 γ. τούτων ἐδείχθη | ψεῦδος τὸ τούτοις ἀντικείμενον καὶ τὸ τῶν ἀπιστούντων παράλογον. 2. Τί γὰρ δεῖ λέγειν περὶ τῆς ἑκάστου τούτων πρὸς ἕκαστον ἀντιστροφῆς καὶ τῆς πρὸς ἄλληλα συναφείας, εἴ γε δεῖ καὶ συνάφειαν εἰπεῖν ὡς ἑτερότητί τι κεχωρισμένων, οὐχὶ δὲ καὶ τὸ δυνατὸν λέγειν
 10 βουλευτὸν καὶ τὸ τῷ θεῷ βουλευτὸν πάντως εἶναι δυνατὸν καὶ κατὰ τὴν τοῦ βουλευθέντος ἀξίαν;
 3. Καὶ ὅτι μὲν ἕτερος ὁ περὶ τῆς ἀληθείας λόγος, ἕτερος δὲ ὁ ὑπὲρ τῆς ἀληθείας, εἴρηται διὰ τῶν προλαβόντων μετρίως οἷς τε διενήνοχεν ἑκάτερος καὶ πότε καὶ πρὸς τίνας
 15 ἔχει τὸ χρήσιμον· καλύει δὲ ἴσως οὐδὲν τῆς τε κοινῆς ἀσφαλείας ἕνεκεν καὶ τῆς τῶν εἰρημένων πρὸς τὰ λειπόμενα

37-38 τοῦτ' ἔστι — παθητὸν repet. N^{ac} || 38-39 ὅπερ — ἀπαθές om. N (add. mg.).

XI, 1 πρώτον N || 6 λέγει AN^{ac} || 7 τούτων Schwartz : τῶν codd. || 9 κεχωρισμένον NS || 12 ὁ om. N^{ac}.

reformer un corps déjà décomposé soit un acte indigne de Dieu ; car si le pire, c'est-à-dire le fait d'avoir créé un corps corruptible et passible, n'est pas indigne de Dieu, le meilleur, c'est-à-dire le fait de le rendre incorruptible et impassible, l'est d'autant moins.

CHAPITRE XI

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE ;
 TRANSITION : RÉFLEXION SUR LA MÉTHODE SUIVIE
 ET LE PLAN DE L'OUVRAGE ;
 ANNONCE DU PLAN DE LA SECONDE PARTIE

1. Si, par le recours aux principes naturels et à leurs conséquences logiques, chacun des points de notre enquête s'avère bien établi, il apparaît clairement que la résurrection des corps décomposés est à la fois un acte possible au Créateur, voulu par lui et digne de lui ; ils ont permis en effet de démontrer que leurs objections et leurs doutes absurdes n'étaient que mensonges. 2. Pourquoi signaler en effet le retournement de chacune de ces propositions vers l'autre et leur connexion réciproque — si du moins l'on doit parler de connexions, comme si chacun de ces points se distinguait des autres par une quelconque différence, et non pas soutenir (simplement) que ce que Dieu peut faire, il peut aussi le vouloir, et que ce qu'il veut faire est tout à fait dans ses possibilités, et conforme à sa dignité, puisqu'il l'a voulu ?

3. Que l'illustration de la vérité est une chose, et la défense de la vérité, une autre, nous l'avons déjà expliqué plus haut brièvement, (indiquant) les différences qui séparent l'une de l'autre, le moment où chacune s'avère nécessaire, et le public qu'elles doivent viser ; mais rien n'empêche, je crois, que pour la sauvegarde commune, et pour assurer la connexion de la partie précédente avec

συναφείας ἀπ' αὐτῶν τούτων καὶ τῶν τούτοις προσηκόντων
 πάλιν ποιήσασθαι τὴν ἀρχήν. Προσῆκεν δὲ τῷ μὲν τὸ
 πρωτεύειν κατὰ φύσιν, τῷ δὲ τὸ δορυφορεῖν τὸν πρῶτον
 20 ὁδοποιεῖν τε καὶ προανείργειν πᾶν ὄπόσον ἐμποδῶν καὶ
 πρόσαντες. 4. Ὁ μὲν γὰρ περὶ τῆς ἀληθείας λόγος ἀναγ-
 καῖος ὢν πᾶσιν ἀνθρώποις πρὸς ἀσφάλειαν καὶ σωτηρίαν
 πρωτοστατεῖ καὶ τῇ φύσει καὶ τῇ τάξει καὶ τῇ χρείᾳ· τῇ
 φύσει μὲν, ὡς τὴν τῶν πραγμάτων γνῶσιν παρεχόμενος, τῇ
 25 τάξει δέ, ὡς ἐν τούτοις καὶ ἅμα τούτοις ὑπάρχων ὢν γίνεται
 μηρυτής, τῇ χρείᾳ δέ, ὡς τῆς ἀσφαλείας καὶ τῆς σωτηρίας
 τοῖς γινώσκουσι γινόμενος πρόξενος. 5. Ὁ δ' ὑπὲρ τῆς
 ἀληθείας φύσει τε καὶ δυνάμει καταδεέστερος, ἔλαττον γὰρ
 τὸ τὸ ψεῦδος ἐλέγχειν τοῦ τὴν ἀλήθειαν κρατύνειν· καὶ τάξει
 30 δεύτερος, κατὰ γὰρ τῶν ψευδοδοξούντων ἔχει τὴν ἰσχύν·
 356 v. ψευδοδοξία δὲ ἐξ ἐπισποράς ἐπεφύη καὶ παραφθοράς· ἀλλὰ
 δὴ καὶ τούτων οὕτως ἐχόντων προτάττεται πολλακίς καὶ
 γίνεται ποτε χρειωδέστερος ὡς ἀναιρῶν καὶ προδιακαθαίρων
 τὴν ἐνοχλοῦσάν τισιν ἀπιστίαν καὶ τοῖς ἄρτι προσιούσι τὴν
 35 ἀμφιβολίαν ἢ ψευδοδοξίαν. 6. Καὶ πρὸς ἐν μὲν ἑκάτερος
 ἀναφέρεται τέλος· εἰς γὰρ τὴν εὐσέβειαν ἔχει τὴν ἀναφορὰν
 ὅ τε τὸ ψεῦδος ἐλέγχων καὶ ὁ τὴν ἀλήθειαν κρατύνων· οὐ
 μὴν καὶ καθάπαξ ἐν εἰσιν, ἀλλ' ὁ μὲν ἀναγκαῖος, ὡς ἔφην,
 πᾶσι τοῖς πιστεύουσι καὶ τοῖς τῆς ἀληθείας καὶ τῆς ἰδίας
 40 σωτηρίας φροντίζουσιν, ὁ δὲ ἔστιν ὅτε καὶ τισιν καὶ πρὸς
 τινὰς γίνεται χρειωδέστερος.

7. Καὶ ταῦτα μὲν ἡμῖν κεφαλαιωδῶς προειρήσθω πρὸς
 ὑπόμνησιν τῶν ἡδη λεχθέντων· ἰτέον δὲ ἐπὶ τὸ προκειμένον,

19 τῷ : τὸ A^{ac} || 20 προανήργειν N^{ac} || 29 τὸ τὸ AC : τὸ NPE¹ || 30
 δεύτερον PE¹ || 31 ἐξ om. N || ἐπιφύει NS || παρασπόρας NS ὑπαραφθοράς
 E¹ || 33 προκαθαίρων PE¹ || 36 τέλος : λόγος S || 38-39 πᾶσιν ὡς ἔφην ~ S
 || 39 ἄπεισι C || ἰδίας om. C.

1. Même réflexion méthodologique chez [JUSTIN], *De Res.* I, PG 6, 1572; IRÉNÉE, *Haer.* V, préface; TERTULLIEN, *De Res.* II, 7-14. Cf. *supra* I, 3-5.

2. « Proxène » dans le texte grec — l'équivalent de nos consuls.

3. Reprise de l'image de l'ivraie; cf. *supra* I, 1.

celle qui va suivre, l'on reprenne comme préambule cette même idée et ses corollaires. Or, il appartient par nature à l'une d'avoir la primauté, et à l'autre, d'escorter la première, de lui frayer la route, d'enlever tout ce qui pourrait la gêner et lui faire obstacle¹. 4. En effet, l'illustration de la vérité, qui est indispensable à la sauvegarde et au salut de tous les hommes, tient le premier rôle par sa nature, par son rang et par son utilité : par sa nature, parce qu'elle procure la connaissance des faits ; par son rang, parce qu'elle se situe au milieu des faits qu'elle révèle, et qu'elle les accompagne ; par son utilité, parce qu'elle devient, pour ceux qui la reçoivent, le garant² de leur sauvegarde et de leur salut. 5. La défense de la vérité est moins importante à la fois par sa nature et par sa fonction : c'est que réfuter l'erreur compte moins que d'établir la vérité ; elle vient en second par le rang, car elle applique sa force à combattre ceux qui sont dans l'erreur : or, l'erreur naît de la confusion des semences et de la corruption de certaines d'entre elles³. Pourtant, malgré cela, on la place souvent en premier, et elle devient alors plus utile dans la mesure où elle arrache et balaye l'incrédulité qui forme un obstacle pour certains, et le doute ou l'erreur qui troublent les novices. 6. L'une et l'autre tendent à un seul but, puisque aussi bien la réfutation de l'erreur et l'établissement de la vérité ont pour même objectif la piété ; néanmoins, on ne peut pas les confondre une fois pour toutes, mais la seconde s'avère nécessaire, comme je le disais, à tous ceux qui croient et qui se préoccupent de la vérité et de leur propre certitude, tandis que la première s'avère parfois plus utile pour éclairer certains et pour en combattre d'autres.

7. Voilà un préliminaire sommaire qui nous a permis de rappeler ce que nous avons déjà expliqué ; il faut mainte-

καὶ δεικτέον ἀληθῆ τὸν περὶ τῆς ἀναστάσεως λόγον ἀπὸ τε
 45 τῆς αἰτίας αὐτῆς, καθ' ἣν καὶ δι' ἣν ὁ πρῶτος γέγονεν
 ἄνθρωπος οἷ τε μετ' ἐκεῖνον, εἰ καὶ μὴ κατὰ τὸν ὅμοιον
 γεγονάσι τρόπον, ἀπὸ τε τῆς κοινῆς πάντων ἀνθρώπων ὡς
 ἀνθρώπων φύσεως, ἔτι δὲ ἀπὸ τῆς τοῦ ποιήσαντος ἐπὶ
 50 οὗς ἐπολιτεύσατο νόμους, ἣν οὐκ ἂν τις ἀμφισβητήσειεν
 εἶναι δικαίαν.

XII

1. Ἔστι δὲ ὁ μὲν ἀπὸ τῆς αἰτίας λόγος, ἐὰν ἐπισκοπῶμεν
 πότερον ἀπλῶς καὶ μάτην γέγονεν ἄνθρωπος ἢ τινὸς ἕνεκεν·
 εἰ δὲ τινὸς ἕνεκεν, πότερον ἐπὶ τῷ γενόμενον αὐτὸν ζῆν καὶ
 διαμένειν καθ' ἣν ἐγένετο φύσιν ἢ διὰ χρείαν τινός· εἰ δὲ
 5 κατὰ χρείαν, ἥτοι τὴν αὐτοῦ τοῦ ποιήσαντος ἢ ἄλλου τινός
 357 γ. τῶν αὐτῶ προσηκόντων καὶ | πλείονος φροντίδος ἤξιω-
 μένων.

46 ἐκεῖνων N || καὶ om. C || 50 ἀμφισβητήσειεν + μὴ C.

XII. 3 πότερον + ἀπλῶς καὶ μάτην γέγονεν N^{ac} || τῷ : τὸ A^{ac} τοῦτο
 A²NP || αὐτὸν : αὐτὸ A^{ac} αὐτὸ τὸ A² s.l. NP || 4 διαμένειν N || 4-5 εἰ —
 τινός om. S.

1. Le premier couple humain a été créé par Dieu; mais ses descendants sont le fruit de la génération.

2. Cause, nature, jugement de l'homme : c'est l'annonce (partielle) du plan de la seconde partie de l'ouvrage; cf. *infra* XIV, 4-5.

nant en venir à notre propos, et démontrer la véracité de
 notre doctrine de la résurrection, (en tirant argument) de
 la cause même qui a présidé à la création du premier
 homme et de sa descendance, et qui l'a déterminée —
 même s'ils ne sont pas apparus de la même façon¹ —, de
 la nature commune à tous les hommes en tant qu'hommes,
 et encore, du jugement² que prononcera sur eux le
 Créateur pour tout le temps que chacun aura vécu, selon
 les règles de vie qu'il aura suivies — jugement dont
 personne ne saurait contester la justice.

DEUXIÈME PARTIE ILLUSTRATION ET ÉTABLISSEMENT DE LA VÉRITÉ

[ARGUMENTATION POSITIVE :
 LES RAISONS QUI FONDENT LA CROYANCE
 EN LA RÉSURRECTION]

A — L'argument de la cause finale

CHAPITRE XII

RIEN N'EST CRÉÉ SANS RAISON NI MOBILE;
 EXAMEN DES MOBILES QUI ONT PRÉSIDÉ
 À LA CRÉATION DE L'HOMME

1. L'argument de la cause consiste à examiner si
 l'homme est apparu spontanément, sans mobile, ou au
 contraire dans un but quelconque; dans ce cas, est-ce pour
 que, une fois créé, il vive et perdure selon la nature qui lui
 a été attribuée, ou bien pour répondre aux nécessités d'un
 autre être? Dans ce cas, sont-ce celles du Créateur lui-
 même, ou bien celles d'une autre de ses créatures qui lui
 importerait particulièrement et dont il ferait plus de cas
 (que de l'homme)?

2. Ὁ δὴ καὶ κοινότερον σκοποῦντες εὐρίσκομεν ὅτι πᾶς εὖ φρονῶν καὶ λογικῇ κρίσει πρὸς τὸ ποιεῖν τι κινούμενος οὐδὲν ὦν κατὰ πρόθεσιν ἐνεργεῖ ποιεῖ μάτην, ἀλλ' ἦτοι τῆς ἰδίας ἕνεκεν χρήσεως ἢ διὰ χρεῖαν ἄλλου τινὸς ὦν πεφρόντι-
 10 κεν ἢ δι' αὐτὸ τὸ γινόμενον, ὀλιγῇ τι φησικῇ καὶ στοργῇ πρὸς τὴν αὐτοῦ γένεσιν κινούμενος· οἶον — λεγέσθω γὰρ δι' εἰκόνας τινός, ἵνα σαφές γένηται τὸ προκείμενον —
 15 ἄνθρωπος ποιεῖ μὲν οἶον διὰ τὴν ἰδίαν χρεῖαν, ποιεῖ δὲ βουσί καὶ καμήλοις ἢ τοῖς ἄλλοις ζώοις, ὦν ἐστὶν ἐνδεής, τὴν ἐκάστω τούτων ἀρμόζουσαν σκέπην οὐκ ἰδίας ἕνεκεν χρήσεως κατὰ τὸ φαινόμενον, ἀλλὰ κατὰ μὲν τὸ τέλος διὰ τοῦτο, κατὰ δὲ τὸ προσεχές διὰ τὴν τούτων ὦν πεφρόντι-
 20 ἐπιμέλειαν· ποιεῖται δὲ καὶ παῖδας οὔτε διὰ χρεῖαν ἰδίαν οὔτε δι' ἕτερόν τι τῶν αὐτῶ προσηκόντων, ἀλλ' ἐπὶ τῷ εἶναι τε καὶ διαμένειν καθόσον οἶόν τε τοὺς ὑπ' αὐτοῦ γεννωμένους, τῇ τῶν παιδῶν καὶ τῶν ἐγγόνων διαδοχῇ τὴν ἑαυτοῦ τελευτὴν παραμυθούμενος καὶ ταύτῃ τὸ θνητὸν ἀπαθανατί-
 25 ζειν οἰόμενος.

3. Ἀλλὰ ταῦτα μὲν ὑπὸ τούτων· ὁ μὲντοι θεὸς οὔτ' ἂν μάτην ἐποίησεν τὸν ἄνθρωπον· ἐστὶ γὰρ σοφός, οὐδὲν δὲ σοφίας ἔργον μάταιον· οὔτε διὰ χρεῖαν ἰδίαν· παντὸς γὰρ ἐστὶν ἀπροσδεής, τῷ δὲ μηδενὸς δεομένῳ τὸ παράπαν οὐδὲν
 30 τῶν ὑπ' αὐτοῦ γενομένων συντελέσειεν ἂν εἰς χρεῖαν ἰδίαν. Ἀλλ' οὐδὲ διὰ τινα τῶν ὑπ' αὐτοῦ γενομένων ἔργων |

8 κοινώτερον N || 10 πρόθεσιν : πρόσθεν P^{ac} || 11-12 πεφρόντηκεν C || 12 ὀλιγῇ C || καὶ φυσικῇ ~ C || 15 ἰδίαν : οἰκείαν C || 21 ἐπὶ τὸ AS ἐπεὶ τῶ N || 22 οἶόν τε : οἶονται A || γενομένων C || 30 ἂν ante τῶν ~ C.

1. Lieu commun de la philosophie ; cf. ARISTOTE, *De Caelo* I, 4, 271a. Comparer avec MÉTHODE, *De Res.* I, 47, 4.

2. Dieu, qui n'est pas déterminé par une quelconque nécessité extérieure, peut l'être par une nécessité interne : la Bonté ; cf. *infra* § 5 et p. 261, n. 3.

2. Si nous envisageons cette question d'un point de vue plus général encore, nous nous apercevons que toute personne sensée et qui subordonne son action au jugement de la raison, ne fait rien de ce qu'elle entreprend de propos délibéré qui soit sans mobile¹, mais elle considère ou bien ses propres nécessités, ou bien les nécessités d'un autre être dont elle ferait cas, ou bien l'objet même de son acte, si elle est poussée par une propension et une attirance naturelles pour sa réalisation². Par exemple, pour utiliser une image qui éclaire la question, un homme construit une maison pour répondre à ses propres nécessités ; et s'il construit pour ses bœufs et ses chameaux³, ou pour tout autre animal dont il a le besoin, un abri approprié à chacun, ce n'est pas, en apparence, pour son propre usage ; mais, à regarder le but qu'il se propose, c'est bien pour cela, et, à considérer l'immédiat, c'est par souci de ce dont il fait cas. De la même façon, il fait des enfants, non pas pour répondre à ses propres nécessités, ni dans l'intérêt d'une autre créature qui lui importe, mais pour qu'existe et perdure le plus longtemps possible sa propre descendance, parce que la succession de ses enfants et petits-enfants le console de sa propre fin et lui donne à penser que tout mortel qu'il soit, il échappe ainsi à la mort⁴.

3. Mais cela, c'est le fait des hommes ; Dieu, quant à lui, ne saurait ni avoir créé l'homme sans mobile, car il est sage, et aucun acte inspiré par la sagesse n'est sans mobile, ni l'avoir créé pour répondre à ses propres nécessités, car il est exempt de tout besoin⁵, et s'il n'a besoin de rien, absolument aucun des êtres créés ne saurait contribuer à satisfaire ses propres nécessités. Mais il n'a pas non plus créé l'homme au profit d'une autre de ses œuvres, car aucun des êtres doués de raison et de jugement, créatures.

3. La présence de cet animal est bien gênante ; voir à ce sujet notre *Athénagore d'Athènes*, p. 29.

4. Lieu commun de la philosophie ; cf. PLATON, *Banquet* 206c.

5. Comparer avec *L.* XIII, 2 ; XXIX, 3.

357 v. ἐποίησεν ἄνθρωπον. Οὐδὲν γὰρ τῶν λόγῳ καὶ κρίσει
 χρωμένων οὔτε τῶν μειζόνων οὔτε τῶν καταδεεστέρων
 γέγονεν ἢ γίνεται πρὸς ἑτέρου χρεῖαν, ἀλλὰ διὰ τὴν ἰδίαν
 35 αὐτῶν τῶν γενομένων ζωὴν τε καὶ διαμονήν. 4. Οὐδὲ γὰρ ὁ
 λόγος εὐρίσκει τινὰ χρεῖαν τῆς τῶν ἀνθρώπων γενέσεως
 αἰτίαν, τῶν μὲν ἀθανάτων ἀνευδεῶν ὄντων καὶ μηδεμιᾶς
 μηδαμῶς παρ' ἀνθρώπων συντελείας πρὸς τὸ εἶναι δεο-
 μένων, τῶν δὲ ἀλόγων ἀρχομένων κατὰ φύσιν καὶ τὰς πρὸς
 40 ὁ πέφυκεν ἕκαστον χρεῖας ἀνθρώποις ἀποπληρούντων ἀλλ'
 οὐκ αὐτῶν τούτοις χρῆσθαι πεφυκότων· θέμις γὰρ οὔτε ἦν
 οὔτε ἐστὶ τὸ ἄρχον καὶ ἡγεμονοῦν ὑπάγειν εἰς χρῆσιν τοῖς
 ἐλάττωσιν ἢ τὸ λογικὸν ὑποτάττειν ἀλόγοις, οὐσιν πρὸς τὸ
 ἄρχειν ἀνεπιτηδεῖσις.

45 5. Οὐκοῦν εἰ μήτε ἀναιτίως καὶ μάτην γέγονεν ἄνθρωπος
 — οὐδὲν γὰρ τῶν ὑπὸ θεοῦ γενομένων μάταιον κατὰ γε τὴν
 τοῦ ποιήσαντος γνώμην — μήτε χρεῖας ἕνεκεν αὐτοῦ τοῦ
 ποιήσαντος ἢ ἄλλου τινὸς τῶν ὑπὸ θεοῦ γενομένων ποι-
 ημάτων, εὐδήλον ὅτι κατὰ μὲν τὸν πρῶτον καὶ κοινότερον
 50 λόγον δι' ἑαυτὸν καὶ τὴν ἐπὶ πάσης τῆς δημιουργίας
 θεωρουμένην ἀγαθότητα καὶ σοφίαν ἐποίησεν ὁ θεὸς ἄνθρω-
 πον, κατὰ δὲ τὸν προσεχέστερον τοῖς γενομένοις λόγον διὰ
 τὴν αὐτῶν τῶν γενομένων ζωὴν, οὐκ ἐπὶ μικρὸν ἐξαπτο-
 μένην εἶτα παντελῶν σβεννυμένην. 6. Ἐρπετοῖς γάρ, οἶμαι,

32 ἐποίησε + τὸν P || 41 οὐκ αὐτῶν Schwartz : οὐ τῶν A² in ras. NPC ||
 χρῆσθε N || 42 ἔσται S || ὑπάγειν N || 43 ὑποτάττων A² in ras. P ὑποτάττων
 N || 46 ὑπὸ + τοῦ NS || 48 ἦ : ἦδ' A²⁰ ἦτ' A¹ εἶτ' S μήτ' C || 49
 κοινότερον N || 50 δι' ἑαυτῶν N²⁰ || 51 θεὸς + τὸν PE¹C || 52 τὸν : τὸ S ||
 53 γεννωμένων S || 53-54 ἐξαπτομένων P²⁰ || 54 σβεννυμένην N.

1. C'est-à-dire les anges et les hommes. La définition de l'homme
 comme l'être doué de jugement et de raison est banale; cf. IRÉNÉE, *Haer.*
 IV, 37, 6.

2. C'est-à-dire l'homme. Cf. *Genèse* 1, 26 s.; JUSTIN, *1 Ap.* X, 2;
2 Ap. V, 2; *Ad Diogn.* X, 2. Voir la critique de Celse apud ORIGÈNE, *C.*
Cels. IV, 74. Le stoïcisme est lui aussi anthropocentriste : cf. CICÉRON,
D.N.D. II, 61, 154 (discours du stoïcien Balbus); MARC-AURÈLE V, 16;
 etc.

supérieures ou inférieures¹, n'est apparu ni n'apparaît
 pour répondre aux nécessités d'un autre être, mais pour
 assurer sa propre existence d'être vivant et sa propre
 permanence. 4. Car la raison ne trouve aucune nécessité
 qui justifie l'apparition de l'homme, puisque les êtres
 immortels sont exempts de besoin et ne réclament aucune
 contribution des hommes pour assurer leur existence, et
 que d'autre part, il est de la nature des êtres privés de
 raison de se soumettre aux hommes, de répondre à leurs
 nécessités, chacun selon sa nature, et non de devoir les
 utiliser eux-mêmes. En effet, il n'aurait pas été, il n'est pas
 juste que le maître et seigneur du monde² soit soumis à
 l'usage de créatures inférieures, ou que l'être doué de
 raison le cède à des êtres privés de raison, qui, eux, sont
 incapables d'exercer une domination.

5. Eh bien, si l'homme n'a pas été créé sans raison ni
 mobile — car rien de ce qui a été créé par Dieu n'est sans
 mobile du point de vue du Créateur —, ni pour répondre
 aux nécessités du Créateur lui-même ou d'une autre des
 créatures voulues par Dieu, il devient évident — et c'est là
 le motif principal, le plus général — que Dieu a créé
 l'homme en fonction de sa propre personne, de la bonté et
 de la sagesse qu'il manifeste sur toute sa création³; et —
 c'est là un second motif plus proche des êtres créés —
 pour l'existence même de ses créatures, qu'il n'a pas voulu
 leur attacher de façon provisoire⁴, avant une extinction
 complète. 6. C'est, je crois, aux reptiles, aux oiseaux, aux

3. La nécessité interne qui pousse Dieu à créer l'homme et à lui
 manifester sa Providence est la Bonté. Cf. PLATON, *Timée* 29 d-e;
 SÉNÈQUE, *Epist.* VII, 65, 10 (citant Platon); ALBINOS, *Épitomé* XII, 1;
 CLÉMENT, *Paed.* I, 3, 7, 2-3; etc.

4. Cf. [JUSTIN], *De Res.* VIII, PG 6, 1585 a-b.

55 καὶ πτηνοῖς καὶ νηκτοῖς ἢ καὶ κοινότερον εἰπεῖν πᾶσι τοῖς
 ἀλόγοις τὴν τοιαύτην ζωὴν ἀπένειμεν θεός, τοῖς δὲ αὐτὸν ἐν
 ἑαυτοῖς ἀγαλματοφοροῦσι τὸν ποιητὴν νοῦν τε συνεπιφερο-
 μένοις καὶ λογικῆς κρίσεως μεμοιραμένοις τὴν εἰς αἰ-
 358 r. διαμορῶν ἀπεκλήρωσεν ὁ ποιήσας, ἵνα γινώσκοντες τὸν
 60 ἑαυτῶν ποιητὴν καὶ τὴν τούτου δύνάμιν τε καὶ σοφίαν νόμῳ
 τε συνεπόμενοι καὶ δίκη τούτοις συνδιαγωνίζωσιν ἀπόνως,
 οἷς τὴν προλαβοῦσαν ἐκράτουναν ζωὴν καίπερ ἐν φθαρτοῖς
 καὶ γῆνοις ὄντες σώμασιν.

7. Ὅποσα μὲν γὰρ ἄλλου του χάριν γέγονεν, παυσάμενων
 65 ἐκείνων ὧν ἕνεκεν γέγονεν, παύσεται εἰκότως καὶ αὐτὰ τὰ
 γενόμενα τοῦ εἶναι καὶ οὐκ ἂν διαμένοι μάτην, ὡς ἂν
 μηδεμίαν ἐν τοῖς ὑπὸ θεοῦ γενομένοις τοῦ ματαίου χώραν
 ἔχοντος· τά γε μὴν δι' αὐτὸ τὸ εἶναι καὶ ζῆν καθὼς πέφυκεν
 γενόμενα, ὡς αὐτῆς τῆς αἰτίας τῆ φύσει συνειλημμένης καὶ
 70 κατ' αὐτὸ μόνον τὸ εἶναι θεωρουμένης, οὐδεμίαν οὐδέποτε
 δέξαιτ' ἂν τὴν τὸ εἶναι παντελῶς ἀφανίζουσαν αἰτίαν.

8. Ταύτης δὲ ἐν τῷ εἶναι πάντοτε θεωρουμένης, δεῖ
 σφίζεσθαι πάντως καὶ τὸ γενόμενον ζῶν, ἐνεργοῦν τε καὶ
 75 ἑαυτοῦ συνεισφέροντος καὶ τῆς μὲν ψυχῆς οὔσης τε καὶ
 διαμενούσης ὁμαλῶς ἐν ἧ γέγονεν φύσει καὶ διαπονούσης ἃ
 πέφυκεν — πέφυκεν δὲ ταῖς τοῦ σώματος ἐπιστατεῖν ὄρμαῖς
 καὶ τὸ προσπίπτων αἰεὶ τοῖς προσήκουσι κρίνειν καὶ μετρεῖν

55 κοινότερον N || 56 ἀπένειμεν + ὁ C || αὐτὸν : αὐτῶν C || 57-58
 ἐπιφερομένοις C || 58 μεμοιραμένης AN^{ac} μεμοιρασμένοις S || 59 ποιητῆς
 PE¹ || 60 τε om. PE¹ || 61 συνεπόμενοι N || συνδιαγωνίζουσιν N || 65
 παύεται S || 67 ἐν om. PE¹ || 70 οὐδεμίαν om. C || οὐδέπω τε N || 76
 διακονούσης S^o || 78 προσπίπτων N^{ac}.

1. Allusion à *Genèse* 1, 26-28, fréquente chez les Pères : TATIEN, *Ad Graec.* XV; THÉOPHILE, *Ad Aut.* II, 18; IRÉNÉE, *Haer.* V, 6, 1; CLÉMENT, *Protr.* IV, 59, 2; TERTULLIEN, *De Res.* IX, 1. Une influence platonicienne n'est pas impossible : *Phédon* 80a (l'âme est la ressemblan-

poissons, ou plus généralement, à toutes les créatures privées de raison, que Dieu a assigné une telle existence ; mais aux êtres qui portent en eux l'image même du Créateur¹, qui y joignent l'intelligence et qui ont reçu en partage le jugement de la raison, le Créateur a attribué la permanence pour l'éternité, afin qu'ils connaissent leur propre Créateur, sa puissance et sa sagesse, et que, sans éprouver la souffrance, en respectant sa loi et sa justice, ils demeurent éternellement dotés des qualités qui leur ont permis de maîtriser leur existence antérieure, bien qu'ils habitassent alors un corps corruptible et terrestre.

7. Car tous les êtres qui ont été créés au bénéfice d'un autre être, une fois disparus ceux pour lesquels ils ont été créés, n'auront plus de raison d'exister, eux non plus, en tant que créatures, et ne sauraient demeurer inutilement, puisqu'il n'y a pas de place pour l'inutile parmi les créatures de Dieu. Quant aux êtres qui ont été créés sans d'autre but que d'exister et de vivre selon leur naturel, puisque leur cause même est liée à leur nature et qu'on ne peut l'apercevoir que dans le simple fait d'exister, on ne saurait jamais admettre qu'aucune cause ne supprime complètement leur existence. 8. Et si l'on aperçoit que cette cause réside dans le simple fait d'exister à jamais, il faut nécessairement que l'être vivant, une fois créé, soit sauvé dans sa totalité, pour accomplir et subir ce qui relève de sa nature, chacune des deux parties qui le composent apportant sa contribution : l'âme existe et subsiste en accord avec la nature qui lui a été donnée et accomplit les tâches qui lui étoient — à savoir gouverner les élans du corps, toujours juger et apprécier les circonstances selon les critères et mesures appropriés — ; le corps, par sa nature, est entraîné vers ce qui lui est naturellement

ce du divin) : cf. TATIEN, *Ad Graec.* VII (« le logos céleste ... a créé l'homme à l'imitation du Père ... et il a fait de lui l'image de l'immortalité »). Chez Tatién, cependant, c'est le πνεῦμα individuel qui est l'image et la ressemblance de Dieu (*Ad Graec.* XII).

κριτηρίους καὶ μέτροις — τοῦ δὲ σώματος κινουμένου κατὰ
 80 φύσιν πρὸς ἃ πέφυκεν καὶ τὰς ἀποκληρωθείσας αὐτῶ
 δεχομένου μεταβολάς, μετὰ δὲ τῶν ἄλλων τῶν κατὰ τὰς
 ἡλικίας ἢ κατ' εἶδος ἢ μέγεθος τὴν ἀνάστασιν. 9. Εἶδος γάρ
 τι μεταβολῆς καὶ πάντων ὑστατον ἢ ἀνάστασις ἢ τε τῶν
 358 v. κατ' ἐκεῖνον τὸν χρόνον περιόντων ἔτι πρὸς τὸ κρεῖττον
 85 μεταβολή.

XIII

1. Ἐπὶ δὲ τούτοις τεθαρρηκότες οὐ μεῖον ἢ τοῖς ἤδη
 γενομένοις καὶ τὴν ἑαυτῶν ἐπισκοποῦντες φύσιν, τὴν τε μετ'
 ἐνδείας καὶ φθορᾶς ζωὴν στέργομεν ὡς τῷ παρόντι βίῳ
 προσήκουσαν καὶ τὴν ἐν ἀφθαρσίᾳ διαμονὴν ἐλπίζομεν
 5 βεβαίως· ἣν οὐ παρὰ ἀνθρώπων ἀναπλάττομεν μάτην
 ψευδέσιν ἑαυτοῦς βουκολοῦντες ἐλπίσιν, ἀπλανεστάτῳ δὲ
 πεπιστεύκαμεν ἔχεγγύῳ, τῇ τοῦ δημιουργήσαντος ἡμᾶς
 γνώμῃ, καθ' ἣν ἐποίησεν ἄνθρωπον ἐκ ψυχῆς ἀθάνατου καὶ
 σώματος νοῦν τε συγκατεσκεύασεν αὐτῷ καὶ νόμον ἔμφυτον

81 τὰς : τῆς NS.

XIII, 4 ἐλπίζομεν N || 8 ἀθάνατου : ἀσωμάτου C.

1. La définition de la résurrection comme une transformation est paulinienne : cf. *Phil.* 3, 21. Comparer avec TERTULLIEN, *De Res.* LII, 9; ORIGÈNE, *C. Cels.* V, 18 (« amélioration »); MÉTHODE, *De Res.* III, 4, 3-5; GRÉGOIRE DE NYSSE, *De An. et Res.* 141a, c-d; etc. Sur la transformation des hommes encore vivants à ce jour, cf. Paul, *I Cor.* 15, 51-52; *I Thess.* 4, 15-18; TERTULLIEN, *De Res.* XLI, 5-6.

2. La croyance en la résurrection est un élément essentiel de la foi chrétienne des premiers temps; cf. *L.* XXXIII, 1; CLÉMENT DE ROME, *I Epist.* 27, 1; IGNACE D'ANTIOCHE, *Trall.* dédicace; *Phil.*, dédicace; EUSÈBE, *H.E.* V, 63 (*Lettre des Églises de Lyon et de Vienne*).

dévolu, et accepte les transformations qui constituent son lot, et, après celles qu'entraîne l'âge ou celles qui concernent l'aspect physique ou la taille, la résurrection. 9. En effet, c'est une forme de transformation que la résurrection¹, la dernière de toutes — comme l'est la transformation en mieux de ceux qui seront encore vivants à ce moment-là.

CHAPITRE XIII

LA CAUSE FINALE ET LE DESSEIN DE DIEU;
 PRÉLIMINAIRE À UNE ÉTUDE DE LA NATURE DE L'HOMME

1. Assurés de cet avenir² non moins que du passé et considérant notre nature propre, nous chérissons notre existence sujette au besoin et à la corruption parce qu'elle convient à notre vie présente, et nous attendons fermement la survie dans l'incorruptibilité; nous ne tirons pas cette croyance de notre imagination humaine, nous repaisant d'espairs trompeurs, mais nous appuyons notre certitude sur un garant infailible, le dessein de notre Créateur, qui lui a fait créer l'homme d'une âme immortelle³ et d'un corps, et adjoindre à cet ensemble une intelligence et des lois innées⁴, pour le salut et la

3. La croyance en l'immortalité de l'âme (c'est-à-dire en sa permanence après la mort jusqu'à la résurrection, alors que le corps n'existe plus) n'est pas générale dans le christianisme. Voir les hésitations de JUSTIN, *Dial.* IV, 2 - V, 2; de TATIEN, *Ad Graec.* XIII (« l'âme humaine, en soi, n'est pas immortelle : elle est mortelle; mais cette âme est capable aussi de ne pas mourir »); de THÉOPHILE, *Ad Aut.* II, 19 et 27. Au III^e siècle, et dès Tertullien, la croyance en l'immortalité de l'âme l'emportera : cf. TERTULLIEN, *De Res.* II, 13; MÉTHODE, *De Res.* I, 51, 5-6 et III, 5, 10 (l'âme est immortelle, et le corps, mortel, mais capable d'immortalité).

4. La notion de loi innée est empruntée à la philosophie; cf. CICÉRON, *De Fin.* III, 6, 21-22; DIOCÈNE LAËRCE VII, 87-88 pour le stoïcisme; ALBINOS, *Épitomé* IV, 8 pour le platonisme. Comparer avec JUSTIN, *2 Ap.* II, 4; XIV, 2; *Dial.* XCH, 1; ORIGÈNE, *C. Cels.* I, 4; etc.

10 ἐπὶ σωτηρία καὶ φυλακῇ τῶν παρ' αὐτοῦ διδομένων, ἔμφρονι δὲ βίῳ καὶ ζωῇ λογικῇ προσηκόντων, εὖ εἰδότες ὡς οὐκ ἂν τοιοῦτον κατεσκευάσεν ζῶον καὶ πᾶσι τοῖς πρὸς διαμονὴν ἐκόσμησεν, εἰ μὴ διαμένειν ἐβούλετο τὸ γενόμενον.

2. Εἰ τοίνυν ὁ τοῦδε τοῦ παντὸς δημιουργὸς ἐποίησεν
15 ἄνθρωπον ἐπὶ τῷ ζωῆς ἔμφρονος μετασχεῖν καὶ γενόμενον θεωρὸν τῆς τε μεγαλοπρεπειᾶς αὐτοῦ καὶ τῆς ἐπὶ πᾶσι σοφίας τῇ τούτων θεωρία συνδιαμένειν αἰεὶ κατὰ τὴν ἐκείνου γνώμην καὶ καθ' ἣν εἴληχεν φύσιν, ἢ μὲν τῆς γενέσεως αἰτία πιστοῦται τὴν εἰς αἰεὶ διαμονὴν, ἢ δὲ διαμονὴ τὴν ἀνάστασιν,
20 ἥς χωρὶς οὐκ ἂν διαμείνειεν ἄνθρωπος. Ἐκ δὲ τῶν εἰρημένων εὐδηλον ὡς τῇ τῆς γενέσεως αἰτία καὶ τῇ γνώμῃ τοῦ ποιήσαντος δεικνύται σαφῶς ἡ ἀνάστασις.

3. Τοιαύτης δὲ τῆς αἰτίας οὔσης, καθ' ἣν εἰς τόνδε
359 γ. παρῆκται τὸν κόσμον ἄνθρωπος, ἀκόλουθον | ἂν εἴη τὸν
25 τούτοις κατὰ φύσιν ἢ καθ' εἰρμὸν ἐπόμενον διασκέψασθαι λόγον· ἔπεται δὲ κατὰ τὴν ἐξέτασιν τῇ μὲν αἰτία τῆς γενέσεως ἢ τῶν γεννηθέντων ἀνθρώπων φύσιν, τῇ δὲ φύσει τῶν γενομένων ἢ τοῦ ποιήσαντος ἐπὶ τούτοις δικαία κρίσις τούτοις τε πᾶσι τὸ τοῦ βίου τέλος. Ἐξητασμένων δὲ ἡμῖν
30 τῶν προτεταγμένων ἐπισκεπτέον ἐξῆς τὴν τῶν ἀνθρώπων φύσιν.

XIV

1. Ἡ τῶν τῆς ἀληθείας δογμάτων ἢ τῶν ὀπωσοῦν εἰς ἐξέτασιν προβαλλομένων ἀπόδειξις τὴν ἀπλαγῆ τοῖς λεγομέ-

10 δεδομένων PE¹C || 11 δὲ Wil. : τε codd. || 15 τῷ : τὸ AN || 16 πάσῃ AN^{ac} ταύτῃ C || 17 θεωρία N || συνδιαμένειν αἰεὶ θεωρία P συνδιαμένειν θεωρία E¹ || 24 παρῆκται om. S || 25 κατὰ φύσιν om. P (add. mg.) || 28 δικαία κρίσις : διάκρισις P^{ac}.

XIV, 1 ἢ + διὰ A²NPE¹ || ὀπωσοῦν N || 2 προβαλλομένων + ἢ A²NPE¹.

préservation de ses dons, qui sont le propre d'une vie sensée et d'une existence raisonnable, parce que nous savons bien qu'il n'aurait pas formé un tel être et qu'il ne l'aurait pas doté de tout ce qui est nécessaire à sa permanence, s'il n'avait pas voulu qu'une fois créé, il perdure.

2. Si donc l'Artisan de cet univers a créé l'homme pour qu'il ait part à une vie sensée et pour que, devenu spectateur de sa générosité et de sa sagesse en toute chose, il perdure éternellement dans leur contemplation, selon son propre dessein et selon la nature qu'il lui a attribuée, la cause de la création de l'homme garantit la vie éternelle, et la vie éternelle garantit la résurrection, sans laquelle l'homme ne saurait perdurer (en tant que tel). De ces considérations, il ressort que la création et le dessein du Créateur sont des preuves manifestes de la résurrection.

3. Or, puisque telle est la cause qui a présidé à l'introduction de l'homme dans cet univers, il serait conséquent d'examiner les arguments qui en découlent naturellement ou par succession logique; dans cette recherche, la nature des hommes engendrés découle logiquement de la cause qui a présidé à leur création; le jugement de justice que portera sur eux le Créateur, de la nature des êtres créés; et la finalité de la vie, de tout cela à la fois. Maintenant que voilà examinés les problèmes préliminaires, venons-en à considérer la nature des hommes.

CHAPITRE XIV

DIGRESSION : LA MÉTHODE D'ARGUMENTATION
ET LE PLAN SUIVI

1. L'établissement des dogmes de la vérité ou de tous les autres points soumis à notre examen, si l'on veut qu'il apporte une certitude absolue à nos propos, ne doit pas

νοικς ἐπιφέρουσα πίστιν οὐκ ἔξωθέν ποθεν ἔχει τὴν ἀρχὴν οὐδ' ἐκ τῶν τισι δοκούντων ἢ δεδογμένων, ἀλλ' ἐκ τῆς κοινῆς καὶ φυσικῆς ἐννοίας ἢ τῆς πρὸς τὰ πρῶτα τῶν δευτέρων ἀκολουθίας. 2. Ἡ γὰρ περὶ τῶν πρώτων ἐστὶ δογμάτων καὶ δεῖ μόνης ὑπομνήσεως τῆς τὴν φυσικὴν ἀνακινούσης ἐννοίαν ἢ περὶ τῶν κατὰ φύσιν ἐπομένων τοῖς πρώτοις καὶ τῆς φυσικῆς ἀκολουθίας καὶ δεῖ τῆς ἐπὶ τούτοις τάξεως, δεικνύντας τί τοῖς πρώτοις ἢ τοῖς προτεταγμένοις ἀκολουθεῖ κατ' ἀλήθειαν, ἐπὶ τῷ μῆτε τῆς ἀληθείας ἢ τῆς κατ' αὐτὴν ἀσφαλείας ἀμελεῖν μῆτε τὰ τῇ φύσει τεταγμένα καὶ διωρισμένα συγγεῖν ἢ τὸν φυσικὸν εἰρμόν διασπᾶν.

3. Ὅθεν, οἶμαι, [χρῆν] δίκαιον περὶ τῶν προκειμένων ἐσπουδακότας καὶ κρίνειν ἐμφρόνως θέλοντας εἴτε γίνεται τῶν ἀνθρωπίνων σωμάτων ἀνάστασις εἴτε μῆ, πρῶτον μὲν ἐπισκοπεῖν καλῶς τῶν πρὸς τὴν τοῦδε δεῖξιν συντελούντων τὴν δύναμιν καὶ ποῖαν ἕκαστον εἴληχεν χώραν καὶ τί μὲν 359 v. τούτων πρῶτον τί δὲ δεύτερον ἢ | τρίτον τί δ' ἐπὶ τούτοις 20 ὕστατον. 4. Ταῦτα δὲ διαταξαμένους χρῆ πρώτην μὲν τάξαι τὴν αἰτίαν τῆς τῶν ἀνθρώπων γενέσεως, τοῦτ' ἐστὶν τὴν τοῦ δημιουργήσαντος γνώμην καθ' ἣν ἐποίησεν ἄνθρωπον, ταύτη δὲ προσφυῶς ἐπισυνάψαι τὴν τῶν γενομένων ἀνθρώπων φύσιν, οὐχ ὡς τῇ τάξει δευτερεύουσαν, διὰ δὲ τὸ 25 μὴ δύνασθαι κατὰ ταῦτόν ἀμφοτέρων γενέσθαι τὴν κρίσιν, κἂν ὅτι μάλιστα συνυπάρχωσιν ἀλλήλαις καὶ πρὸς τὸ προκειμένον τὴν ἴσην παρέχονται δύναμιν.

3 πίστιν + ἥτις A²NPE¹ || 9-10 καὶ¹ — πρώτοις om. NS || 11 ἀκολουθῆ N || τῶ : τὸ AN || ἢ : μῆτε C || 13 συγγεῖν : συγγωρεῖν S || 14 χρῆν A^{ac}NSP^{oc} : χρῆναι A²P^{oc}E¹C secl. Wil. || 19 ἢ : τί δὲ PE¹ || 20 πρώτων C || 26 κἂν ὅτι : καὶ ὅτι P καὶ E¹ || συνυπάρχουσιν AN^{oc}PE¹ συνυπάρχουσαν N^{oc}S || 27 παρέχονται NPC.

1. Une autre notion empruntée à la philosophie — et plus particulièrement au stoïcisme : ἡ φυσικὴ ἐννοία ou ἡ κοινὴ πρόληψις, la « prénotion commune ». Cf. L. V, 1 (employé avec une acception péjorative); et encore SVF II, 83, p. 28; DIOCÈNE LAËRCE VII, 54; CICÉRON, Acad. II, 10, 30; ou, pour le moyen-platonisme, ALBINOS, *Ἐπιτομή* IV, 6; *Isag.* VI, 3.

reposer sur des principes externes, ni sur les opinions qu'en ont ou qu'en ont eues tel ou tel, mais sur les notions communes et naturelles¹, ou bien sur l'enchaînement logique, des propositions premières découlant les secondes. 2. Car, ou bien il s'agit d'opinions premières, et il n'est besoin que d'un rappel² qui donne le branle aux notions naturelles, ou bien il s'agit des conclusions qui découlent naturellement des premiers principes et de leur enchaînement naturel, et il est besoin d'en fixer l'ordre, en montrant ce qui découle véritablement des premiers principes ou des points précédemment fixés, pour ne négliger ni la vérité, ni la rigueur dans sa démonstration, et pour ne pas mêler ce que la nature a réglé et distingué, ni briser la succession naturelle des faits.

3. C'est pourquoi je trouve juste que, si l'on s'intéresse vivement à la présente question et que l'on veuille décider en toute sagesse s'il y a ou non pour les hommes une résurrection des corps, l'on examine d'abord avec soin la force des arguments qui concourent à cette démonstration et la place qui revient à chacun d'eux : lequel occupe la première, lequel la seconde ou la troisième, lequel enfin la dernière. 4. Si l'on fait une telle répartition, il convient de placer en premier la cause de l'apparition de l'homme, c'est-à-dire le dessein qu'avait le Créateur quand il a créé l'homme, puis d'y lier étroitement la nature des hommes créés, non pas qu'elle vienne au second rang, mais parce qu'il est impossible de soumettre au jugement les deux questions en même temps, même si elles sont associées très étroitement l'une à l'autre, et si elles sont toutes deux d'égale importance pour notre présente démonstration.

2. Une référence implicite à la conception platonicienne de la réminiscence (*ἀνάμνησις*; cf. *Phédon* 72e, 73d), liée ici à la théorie stoïcienne des idées innées.

5. Διὰ δὲ τούτων, ὡς πρώτων καὶ τὴν ἐκ δημιουργίας
 ἐχόντων ἀρχήν, ἐναργῶς δεικνυμένης τῆς ἀναστάσεως,
 30 οὐδὲν ἤττον καὶ διὰ τῶν τῆς προνοίας λόγων ἔστι λαβεῖν τὴν
 περὶ ταύτης πίστιν, λέγω δὲ διὰ τῆς ἐκάστῳ τῶν ἀνθρώπων
 ὀφειλομένης κατὰ δικαίαν κρίσιν τιμῆς ἢ δίκης καὶ τοῦ κατὰ
 τὸν ἀνθρώπινον βίον τέλους. 6. Πολλοὶ γὰρ τὸν τῆς
 ἀναστάσεως λόγον διαλαμβάνοντες τῷ τρίτῳ μόνῳ τὴν
 35 πᾶσαν ἐπήρεισαν αἰτίαν, νομίσαντες τὴν ἀνάστασιν γίνεσθαι
 διὰ τὴν κρίσιν. Τοῦτο δὲ περιφανῶς δεικνύται ψεῦδος ἐκ τοῦ
 πάντας μὲν ἀνίστασθαι τοὺς ἀποθνήσκοντας ἀνθρώπους, μὴ
 πάντας δὲ κρίνεσθαι τοὺς ἀναστάντας· εἰ γὰρ μόνον τὸ κατὰ
 τὴν κρίσιν δίκαιον τῆς ἀναστάσεως ἦν αἴτιον, ἐχρῆν δήπου
 40 τοὺς μὴδὲν ἡμαρτηκότας ἢ κατορθώσαντας μὴδ' ἀνίστασθαι,
 τοῦτ' ἔστι τοὺς κομιδῆ νέους παῖδας· ἐξ ὧν δὲ πάντας
 ἀνίστασθαι τοὺς τε ἄλλους καὶ δὴ καὶ τοὺς κατὰ τὴν πρώτην
 ἡλικίαν τελευτήσαντας καὶ αὐτοὶ δικαιοῦσιν, οὐ διὰ τὴν
 360 κ. κρίσιν ἢ ἀνάστασις γίνεται | κατὰ πρῶτον λόγον, ἀλλὰ διὰ
 45 τὴν τοῦ δημιουργήσαντος γνώμην καὶ τὴν τῶν δημιουργη-
 θέντων φύσιν.

30 οὐδὲν + δὲ S || 35 ἀνάστασιν Schwartz : αἰτίαν codd. || 40
 κατορθώσαντος N || 41-42 τοῦτ' ἔστι — ἀνίστασθαι om. PE¹ || 41 ἐξ ὧν
 Schwartz : ἐξόν A² in ras. NC || 43 καὶ : οὐ καὶ A²NE¹ δ καὶ P om. C ||
 δικαιοῦσιν + ὡς A² s.l. NPC secl. Schwartz.

1. Une idée qui n'est pourtant pas absente de la *Supplique XXXI*, 4; *XXXVI*, 2; et que l'on retrouve chez TATIEN, *Ad Graec.* VI; TERTULIEN, *De Res.* XIV, 8; etc.

2. Les Apostoliques réservaient quant à eux la résurrection aux seuls disciples du Christ : CLÉMENT DE ROME, *1 Epist.* 26, 1; *2 Epist.* 19, 3; POLYCARPE, *2 Phil.* 2, 2; voir encore IRÉNÉE, *Haer.* V, 35, 1 (résurrection des justes, et anéantissement des nations). JUSTIN, (*1 Ap.* LII, 3; *Dial.* XLV, 4) et TATIEN, (*Ad Graec.* XIII) sont plus proches

5. Même si ces argument, qu'il faut considérer comme des principes et qui tirent leur origine de l'idée de création, permettent de démontrer de façon manifeste la résurrection, on peut en apporter la confirmation d'une façon non moins irréfutable en utilisant aussi l'argument de la Providence — je veux dire la récompense ou le châtement dû à chacun des êtres humains selon un juste jugement, et la finalité de la vie humaine. 6. En effet, beaucoup de ceux qui abordent le problème de la résurrection se sont appuyés uniquement sur ce troisième argument pour la justifier totalement, estimant que la résurrection existe en fonction du jugement¹. Cela paraît manifestement erroné si l'on considère que tous les hommes qui meurent ressuscitent, mais que tous les ressuscités ne sont pas jugés; car si la justice exercée lors du jugement motivait à elle seule la résurrection, il faudrait sans doute que ceux qui n'ont accompli ni mal, ni bien, ne ressuscitent pas — et c'est le cas des tout jeunes enfants. Mais du fait qu'ils trouvent normal, eux aussi, que tous ressuscitent², et ceux qui sont morts dans leur premier âge avec les autres, c'est que la résurrection n'existe pas au premier chef en fonction du jugement, mais en fonction du dessein de notre Créateur et de la nature de ses créatures.

d'Athénagore. Les païens critiquaient sévèrement cette exclusive : Celse apud ORIGÈNE, *C. Cels.* V, 14. Quant à la résurrection des jeunes enfants, elle semble reconnue dès les Apologistes. Comparer Athénagore avec [JUSTIN], *Quaest. Resp. ad Orth.* XIII, PG 6, 1261.

XV

1. Ἀρκούσης δὲ καὶ μόνης τῆς ἐπὶ τῇ γενέσει τῶν ἀνθρώπων θεωρουμένης αἰτίας δεῖξαι τὴν ἀνάστασιν κατὰ φυσικὴν ἀκολουθίαν ἐπομένην τοῖς διαλυθεῖσι σώμασιν, δίκαιον ἴσως πρὸς μηδὲν ἀποκνήσαι τῶν προτεθέντων, 5 ἀκολουθῶς δὲ τοῖς εἰρημένοις καὶ τὰς ἐξ ἑκάστου τῶν ἐπομένων ἀφορμὰς ὑποδείξει τοῖς ἐξ αὐτῶν συνιδεῖν μὴ δυναμένοις καὶ πρό γε τῶν ἄλλων τὴν τῶν γενομένων ἀνθρώπων φύσιν, ἐπὶ τὴν αὐτὴν ἄγουσαν ἔννοιαν καὶ τὴν ἴσην παρέχουσαν περὶ τῆς ἀναστάσεως πίστιν.
- 10 2. Εἰ γὰρ πᾶσα κοινῶς ἡ τῶν ἀνθρώπων φύσις ἐκ ψυχῆς ἀθανάτου καὶ τοῦ κατὰ τὴν γένεσιν αὐτῇ συναρμοσθέντος σώματος ἔχει τὴν σύστασιν καὶ μήτε τῇ φύσει τῆς ψυχῆς καθ' ἑαυτὴν μήτε τῇ φύσει τοῦ σώματος χωρὶς ἀπεκλήρωσεν θεὸς τὴν τοιάνδε γένεσιν ἢ τὴν ζωὴν καὶ τὸν σύμπαντα

XV, 13-14 ἀπεκλήρωσεν + ὁ C.

1. Athénagore présente la résurrection comme la suite logique et naturelle de la mort, pour effacer son caractère « monstrueux » (cf. Celse apud ORIGÈNE, *C. Cels.* V, 14 : « espérance de vers »). Voir *infra* XVI et XVII.

2. L'homme est un « assemblage » (σύστασις, συναμφότερον, εἰρμός) de deux éléments, l'un mortel, l'autre immortel — une conception proprement hellénique, étrangère même au judaïsme, pour qui l'homme est un tout. Comparer d'une part avec PLATON, *Phèdre* 246c; MARC-AURÈLE VI, 32; d'autre part avec JUSTIN, *De Res.* VIII, PG 6, 1585 b (συμπλοκή); TATIEN, *Ad Graec.* XV (δεσμός, σύστασις); IRÉNÉE, *Haer.* V, 8, 2 (ἔνωσις); TERTULLIEN, *De Res.* VII, 9 (*concretio*); XL, 3 (*fibula*). Les deux éléments de l'assemblage sont essentiels : l'homme ne se réduit pas à son âme, et ainsi la résurrection du corps est nécessaire à la permanence de l'individu; cf. TERTULLIEN, *De Res.* LIII, 1 (contre les gnostiques); IRÉNÉE, *Haer.* V, 6, 1 (contre les gnostiques); MÉTHODE, *De Res.* I, 34, 3-4 = PHOTIUS, *Bibl. cod.* CCXXXIV, fol. 293 a (contre Origène). Sur la

B — L'argument connexe
de la nature de l'homme

CHAPITRE XV

L'HOMME FORME UN ENSEMBLE INDISSOCIABLE
CORPS-ÂME VOUÉ À UNE MÊME FIN

1. Même si le constat qu'une cause préside à la création des hommes suffit à lui seul à démontrer que la résurrection suit par un enchaînement naturel¹ la dissolution des corps, il est peut-être juste de ne renoncer à aucun des points précédemment exposés, mais, en conformité avec ce qui a déjà été dit, de montrer à ceux qui ne peuvent pas le voir par eux-mêmes les ressources que l'on peut aussi tirer de chacun des points qui s'ensuivent, et (de considérer) en premier lieu la nature des hommes créés, qui conduit à la même idée, et qui apporte une égale confirmation de la résurrection.

2. Si en effet la nature de l'homme universellement considérée est un ensemble² formé d'une âme immortelle et d'un corps qui lui a été joint à la naissance³, et que Dieu ait attribué une telle naissance ou une telle existence et tout le cours de la vie non pas à la nature de l'âme seule,

tripartition corps-âme-esprit, concurrente de la bipartition corps-âme, voir Appendice VI.

3. Ou : « au moment de la création ». Sur le difficile problème de la priorité chronologique de l'âme ou du corps, cf. d'une part *Genèse* 2, 7; IRÉNÉE, *Haer.* V, 12, 2; et d'autre part, TERTULLIEN, *De Res.* XL, 3; XLV, 3 et 5.

15 βίον, ἀλλὰ τοῖς ἐκ τούτων γενομένοις ἀνθρώποις, ἴν', ἐξ ὧν
 γίνονται καὶ ζῶσι, διαβιώσαντες εἰς ἓν τι καὶ κοινὸν
 καταλήξωσιν τέλος, δεῖ, πάντως ἑνὸς ὄντος ἐξ ἀμφοτέρων
 ζῶου τοῦ καὶ πάσχοντος ὅποσα πάθη ψυχῆς καὶ ὅποσα τοῦ
 σώματος ἐνεργοῦντός τε καὶ πράττοντος ὅποσα τῆς αἰσθη-
 20 τικῆς ἢ τῆς λογικῆς δεῖται κρίσεως, πρὸς ἓν τι τέλος
 ἀναφέρεσθαι πάντα τὸν ἐκ τούτων εἰρμόν, ἵνα πάντα καὶ διὰ
 πάντων συντρέχη πρὸς μίαν ἁρμονίαν καὶ τὴν αὐτὴν
 συμπάθειαν, ἀνθρώπου γένεσις, ἀνθρώπου φύσις, ἀνθρώπου
 360 v. ζωῆ, ἀνθρώπου πράξεις καὶ πάθη καὶ | βίος καὶ τὸ τῆ φύσει
 25 προσῆκον τέλος. **3.** Εἰ δὲ μία τίς ἐστὶν ἁρμονία τοῦ ζῶου
 παντὸς καὶ συμπάθεια, καὶ τῶν ἐκ ψυχῆς φυομένων καὶ τῶν
 διὰ τοῦ σώματος ἐπιτελουμένων, ἓν εἶναι δεῖ καὶ τὸ ἐπὶ πᾶσι
 τούτοις τέλος. Ἐν δὲ τέλος ἔσται κατ' ἀλήθειαν, τοῦ αὐτοῦ
 ζῶου κατὰ τὴν ἑαυτοῦ σύστασιν ὄντος, οὐπὲρ ἔστιν τέλος τὸ
 30 τέλος. Τὸ αὐτὸ δὲ ζῶον ἔσται καθαρῶς, τῶν αὐτῶν ὄντων
 πάντων ἐξ ὧν ὡς μερῶν τὸ ζῶον. Τὰ αὐτὰ δὲ κατὰ τὴν
 ἰδιάζουσαν ἑνωσιν ἔσται, τῶν διαλυθέντων πάλιν ἐνωθέντων
 πρὸς τὴν τοῦ ζῶου σύστασιν. **4.** Ἡ δὲ τῶν αὐτῶν ἀνθρώπων
 σύστασις ἐξ ἀνάγκης ἐπομένην δείκνυσιν τὴν τῶν νεκρω-
 35 θέντων καὶ διαλυθέντων σωμάτων ἀνάστασιν· ταύτης γὰρ
 χωρὶς οὐτ' ἂν ἐνωθείη τὰ αὐτὰ μέρη κατὰ φύσιν ἀλλήλοις
 οὐτ' ἂν συσταίη τῶν αὐτῶν ἀνθρώπων ἢ φύσις.
5. Εἰ δὲ καὶ νοῦς καὶ λόγος δέδοται τοῖς ἀνθρώποις πρὸς
 40 δόντος ἀγαθότητος καὶ σοφίας καὶ δικαιοσύνης, ἀνάγκη,

15 γεννωμένοις ANS^{ac} || 16 γεννῶνται ANS^{ac}PE¹ || 17 ὄντως N || 24 τὸ :
 τῶ N || 28 τούτοις om. C || 31 ἐξ ὧν : ἐξὸν N || μερῶν N^{ac} || 35 καὶ
 διαλυθέντων om. PE¹.

ni à la nature du corps prise séparément, mais à ce
 composé des deux que sont les hommes, pour qu'après
 avoir passé leur existence dans cette union qui leur a
 permis de naître et de vivre, ils en viennent à une fin qui
 leur soit unique et commune, alors, puisqu'il s'agit dans
 tous les cas d'un être vivant unique composé de deux
 parties, qu'il est sujet à toutes les passions de l'âme et du
 corps, qu'il met en œuvre et réalise tout ce qui réclame un
 jugement des sens ou de la raison, cet assemblage se
 rapporte nécessairement tout entier à une fin unique, pour
 que tout concoure toujours à une seule harmonie et à un
 même accord : la naissance de l'homme, la nature de
 l'homme, l'existence de l'homme, les actions et passions de
 l'homme, sa vie et le terme final conforme à sa nature.
3. Et si l'être vivant ne forme tout entier qu'une seule
 harmonie et un seul accord qui unissent ce qui provient de
 l'âme et ce qui s'accomplit par le corps, il s'ensuit
 inévitablement que tous ses éléments ont aussi une seule
 fin. Or cette fin sera véritablement unique si l'être vivant
 dont cette fin est la fin propre, garde son identité,
 conformément à sa propre constitution ; il gardera parfaite-
 ment son identité si tous les éléments qui le composent en
 tant que parties constitutives restent les mêmes ; et ils
 resteront les mêmes, selon l'assemblage qui leur est
 propre, si après leur dissolution, ils s'assemblent de
 nouveau pour constituer le même individu. **4.** Cette
 reconstitution des mêmes individus montre que la résur-
 rection des corps nécrosés et décomposés est un aboutisse-
 ment nécessaire ; car sans elle, les parties d'un même corps
 ne sauraient se trouver réunies les unes aux autres
 conformément à leur nature, et la nature des individus ne
 saurait être reconstituée de façon identique.

5. D'autre part, s'il est vrai que l'intelligence et la
 raison ont été données aux hommes pour qu'ils jugent des
 intelligibles, c'est-à-dire non seulement des substances,
 mais aussi de la bonté, de la sagesse, de la justice de leur

διαμενόντων ὧν ἕνεκεν ἡ λογικὴ δέδοται κρίσις, καὶ αὐτὴν διαμένειν τὴν ἐπὶ τούτοις δοθεῖσαν κρίσιν· ταύτην δὲ διαμένειν ἀδύνατον, μὴ τῆς δεξαμένης αὐτὴν καὶ τὰ ἐν οἷς ἐστὶ διαμενούσης φύσεως. 6. Ὁ δὲ καὶ νοῦν καὶ λόγον
45 δεξάμενός ἐστιν ἄνθρωπος, οὐ ψυχὴ καθ' ἑαυτὴν· ἄνθρωπον ἄρα δεῖ τὸν ἐξ ἀμφοτέρων ὄντα διαμένειν εἰς ἀεί, τοῦτον δὲ διαμένειν ἀδύνατον μὴ ἀνιστάμενον.

7. Ἀναστάσεως γὰρ μὴ γινομένης, οὐκ ἂν ἡ τῶν ἀνθρώπων ὡς ἀνθρώπων διαμενοὶ φύσις· τῆς δὲ τῶν
50 ἀνθρώπων φύσεως μὴ διαμενούσης, μάτην μὲν ἡ ψυχὴ συνήρροσται τῇ τοῦ σώματος ἐνδείᾳ καὶ τοῖς τούτου
360 bis r. πάθεσιν, | μάτην δὲ τὸ σῶμα πεπεδῆται πρὸς τὸ τυγχάνειν ὧν ὀρέγεται, ταῖς τῆς ψυχῆς ἡνίκαις ὑπεῖκον καὶ χαλιναγω-
γούμενον, μάταιος δὲ ὁ νοῦς, ματαία δὲ φρόνησις καὶ
55 δικαιοσύνης παρατήρησις ἢ καὶ πάσης ἀρετῆς ἄσκησις καὶ νόμων θέσις καὶ διάταξις καὶ συνόλως εἰπεῖν πᾶν ὅτι περ ἐν ἀνθρώποις καὶ δι' ἀνθρώπους καλόν, μᾶλλον δὲ καὶ αὐτῆ τῶν ἀνθρώπων ἡ γένεσις τε καὶ φύσις. 8. Εἰ δὲ πάντων καὶ πανταχόθεν ἀπελήλαται τῶν ἔργων τοῦ θεοῦ καὶ τῶν ὑπ'
60 ἐκεῖνου διδομένων δωρεῶν τὸ μάταιον, δεῖ πάντως τῷ τῆς ψυχῆς ἀτελευτήτῳ συνδιαιώνιζειν τὴν τοῦ σώματος δια-
μονὴν κατὰ τὴν οἰκείαν φύσιν.

42 διαμένειν : διαμένην N || 43 τὰ Wil. : τῆς codd. || 46 τὸν : τῶν N || 47 ἀδύνατον διαμένειν ~ PE¹ || 48 γενομένης NS || 56 θέσις A^{ac} || 56-57 περ ἀνθρώποις N παρ' ἀνθρώποις S || 58-59 καὶ¹ — ἀπελήλαται om. N || 60 τῷ : τῶν A^{ac} || 61 ἀτελευτήτων A^{ac} || 62 οἰκείαν : ἰδίαν cod. Aet. E¹.

1. L'essentiel de la polémique avec les gnostiques tient dans cette phrase; cf. [JUSTIN], *De Res.* VIII, PG 6, 1585b; IRÉNÉE, *Haer.* V, 6, 1; TERTULLIEN, *De Res.* LIII, 1.

donateur, il est nécessaire que, si persiste ce pour quoi a été donné le jugement rationnel, persiste aussi le jugement qui y a été affecté; et il est impossible que le jugement persiste, si ne persiste pas la nature qui l'a reçu avec les facultés qu'il comporte. 6. Or, ce qui a reçu à la fois l'intelligence et la raison, c'est l'homme, et non l'âme par elle-même¹; il faut donc que l'homme persiste éternellement en tant que composé de deux parties; et il est impossible qu'il le fasse, s'il ne ressuscite pas.

7. En effet, s'il n'y a pas de résurrection, la nature de l'homme en tant qu'homme ne saurait persister; or, si la nature de l'homme ne persiste pas, c'est en vain que l'âme a été conformée aux besoins du corps et à ses passions; c'est en vain que le corps a été entravé dans la satisfaction de ses appétits, soumis aux brides de l'âme² et subissant son frein; vaine, l'intelligence; vaines, la sagesse et l'observation de la justice, ou encore la pratique de toute vertu, la promulgation et l'élaboration des lois — en un mot, tout ce qu'il y a de beau parmi les hommes et de leur propre fait; vaine, plus encore, la création de l'homme et sa nature³. 8. Mais si l'on bannit l'inutile de toutes les œuvres de Dieu, quelles qu'elles soient, de tous les dons qu'il nous a faits, alors, il est absolument nécessaire qu'à l'éternité de l'âme corresponde à jamais la permanence du corps, selon sa nature propre.

2. Image platonicienne; cf. *Phèdre* 246 a-b.

3. Un argument *ab absurdo* inspiré de Paul, *I Cor.* 15, 16-18 : « si les morts ne ressuscitent pas, le Christ non plus n'est pas ressuscité. Et si le Christ n'est pas ressuscité, votre foi est vaine. »

XVI

1. Ξενιζέσθω δὲ μηδεὶς εἰ τὴν θανάτῳ καὶ φθορᾷ διακοπτομένην ζωὴν ὀνομάζομεν διαμονήν, λογιζόμενος ὡς οὐχ εἷς τοῦ προσρήματος ὁ λόγος, οὐχ ἓν τῆς διαμονῆς τὸ μέτρον, ὅτι μηδὲ τῶν διαμενόντων φύσις μία. 2. Εἴπερ γὰρ 5 κατὰ τὴν οἰκείαν φύσιν ἕκαστον τῶν διαμενόντων ἔχει τὴν διαμονήν, οὐτ' ἐπὶ τῶν καθαρῶς ἀφθάρτων καὶ ἀθανάτων εὖροι τις ἂν ἰσάζουσεν τὴν διαμονήν, τῷ μηδὲ τὰς οὐσίας τῶν κρειττόνων συνεξισοῦσθαι ταῖς καθ' ὑπόθεσιν διαφερούσαις, οὐτ' ἐπὶ τῶν ἀνθρώπων τὴν ὁμαλήν ἐκείνην καὶ 10 ἀμετάβλητον ἐπιζητεῖν ἄξιον, ἅτε δὴ τῶν μὲν ἐξ ἀρχῆς γενομένων ἀθανάτων καὶ διαμενόντων μόνῃ τῇ γνώμῃ τοῦ ποιήσαντος ἀτελευτήτως, τῶν δὲ ἀνθρώπων κατὰ μὲν τὴν ψυχὴν ἀπὸ γενέσεως ἐχόντων τὴν ἀμετάβλητον διαμονήν, κατὰ δὲ τὸ σῶμα προσλαμβανόντων ἐκ μεταβολῆς τὴν 15 ἀφθαρσίαν.

3. Ὅπερ ὁ τῆς ἀναστάσεως βούλεται λόγος· πρὸς τὴν 360 bis v. ἀποβλέποντες | τὴν τε διάλυσιν τοῦ σώματος ὡς ἐπομένην τῇ μετ' ἐνδείας καὶ φθορᾶς ζωῆ περιμένομεν καὶ μετὰ ταύτην τὴν μετ' ἀφθαρσίας ἐλπίζομεν διαμονήν, οὔτε τῇ τῶν 20 ἀλόγων τελευτῇ συνεξισοῦντες τὴν ἡμετέραν τελευτὴν οὔτε τῇ τῶν ἀθανάτων διαμονῇ τὴν τῶν ἀνθρώπων διαμονήν, ἵνα μὴ λάθωμεν ταύτην συνεξισοῦντες καὶ τὴν τῶν ἀνθρώπων φύσιν καὶ ζωὴν οἷς μὴ προσῆκεν.

XVI, 2 λογιζόμενοι PE¹ || 4 διαμενόντων + ἔχει NS || 9 καὶ Wil. : τὴν codd. || 11 μόνῃ secl. Wil. || 12 ἀτελευτήτων C^{ac} || 16 ὁ om. A^{ac} || λόγος βούλεται ~ PE¹ || 19 ἐλπίζομένην C || 22 μὴ om. NS.

CHAPITRE XVI

LA RÉSURRECTION DES CORPS PERMET DE CONCILIER CONTINUITÉ ET DISCONTINUITÉ DE LA NATURE HUMAINE

1. Que personne ne s'étonne de nous voir appeler « permanence » une existence qu'interrompent la mort et la corruption, mais qu'on se dise que ce terme ne recouvre pas une seule signification, qu'il n'y a pas qu'un mode de permanence, parce que tout ce qui persiste n'a pas la même nature. 2. Car si chacun des êtres qui persistent jouit d'une permanence conforme à sa nature propre, on ne saurait rencontrer chez les êtres parfaitement incorruptibles et immortels une permanence comparable, puisqu'on ne peut pas mettre sur le même plan l'essence d'êtres supérieurs et celle d'êtres inférieurs, et il ne serait pas juste de chercher chez les hommes cette forme de permanence qui est la leur, égale et immuable; c'est que si les uns furent créés immortels dès l'origine et s'ils persistent éternellement par le seul dessein du Créateur, les hommes en revanche connaissent par leur naissance la permanence immuable de l'âme, mais doivent l'incorruptibilité de leur corps à une transformation.

3. Voilà en effet ce que signifie le mot « résurrection ». Et c'est en ayant cela à l'esprit que nous attendons la dissolution de notre corps comme la suite logique d'une vie marquée par le besoin et la corruption, et qu'après elle, nous espérons une permanence exempte de corruption, sans mettre sur le même plan ni notre terme et celui des êtres privés de raison, ni notre permanence en tant qu'hommes et celle des êtres immortels, pour ne pas placer ainsi par mégarde à un niveau qui ne lui convient pas la nature des hommes et leur existence.

4. Οὐ τοίνυν ἐπὶ τούτῳ δυσχεραίνειν ἄξιον, εἴ τις
 25 ἀνωμαλία θεωρεῖται περὶ τὴν τῶν ἀνθρώπων διαμορφήν, οὐδ'
 ἐπειδὴ <ὁ> χωρισμὸς <τῆς> ψυχῆς ἀπὸ [τῶν] τοῦ σώματος
 <ἢ ἢ τῶν> μερῶν καὶ μορίων διάλυσις τὴν συνεχῆ διακόπτει
 ζωὴν, διὰ τοῦτ' ἀπογινώσκειν χρὴ τὴν ἀνάστασιν. 5. Οὐδὲ
 γὰρ ἐπειδὴ τὴν κατὰ συναίσθησιν ζωὴν διακόπτειν δοκοῦσιν
 30 αἱ κατὰ τὸν ὕπνον φυσικῶς ἐγγινόμεναι παρέσεις τῶν
 αἰσθήσεων καὶ τῶν φυσικῶν δυνάμεων, ἰσομέτροις χρόνου
 διαστήμασιν ὑπνοῦντων τῶν ἀνθρώπων καὶ τρόπον τινα
 πάλιν ἀναβιωσκόντων, τὴν αὐτὴν παραιτούμεθα λέγειν
 ζωὴν· παρ' ἣν αἰτίαν, οἶμαι, τινὲς ἀδελφὸν τοῦ θανάτου τὸν
 35 ὕπνον ὀνομάζουσιν, οὐχ ὡς ἐκ τῶν αὐτῶν προγόνων ἢ
 πατέρων φύντας γενεαλογοῦντες, ἀλλ' ὡς τῶν ὁμοίων
 παθῶν τοῖς τε θανοῦσι καὶ τοῖς ὑπνοῦσιν ἐγγινομένων, ἕνεκά
 γε τῆς ἡρεμίας καὶ τοῦ μηδενὸς ἐπαισθάνεσθαι τῶν
 παρόντων ἢ γινομένων, μᾶλλον δὲ μηδὲ τοῦ εἶναι καὶ τῆς
 40 ἰδίας ζωῆς.

6. Εἴπερ οὖν τὴν τῶν ἀνθρώπων ζωὴν τοσαύτης γέ-
 μουσαν ἀνωμαλίας ἀπὸ γενέσεως μέχρι διαλύσεως καὶ
 διακοπτομένην πᾶσιν οἷς προείπομεν, οὐ παραιτούμεθα τὴν
 αὐτὴν λέγειν ζωὴν, οὐδὲ τὴν ἐπέκεινα τῆς διαλύσεως ζωὴν,
 361 γ. ἥτις | ἑαυτῇ συνεισάγει τὴν ἀνάστασιν, ἀπογινώσκειν ὀφεί-
 λομεν, κἂν ἐπὶ ποσὸν διακόπτηται τῷ χωρισμῷ τῆς ψυχῆς
 ἀπὸ τοῦ σώματος.

25 θεωρεῖται N || περὶ : π (+ ε s.l.) P || 26 ὁ addidi || τῆς addidi || ἀπὸ +
 τῶν A² s.l. codd. (secl. Schwartz) || 27 ἢ ἢ τῶν addidi || 33-34 ζωὴν λέγειν
 ~ PE¹ || 35-36 πατέρων ἢ προγόνων ~ C || 38 ἡρεμίας A^{ac} || τοῦ om. S ||
 45 ἥτις : εἴ τις ANC || ἑαυτῇ : αὐτῇ C || 46 διακόπτεται AN.

1. Une définition traditionnelle de la mort chez les Grecs; cf. PLATON, *Phédon* 67d. Comparer avec TERTULLIEN, *De Res.* XIX, 3.

4. Ainsi donc, il serait injuste de déplorer la disconti-
 nuité que l'on constate dans la permanence de l'homme, et
 ce n'est pas non plus parce que la séparation de l'âme et du
 corps¹ ou la dissolution des membres et parties de ce
 dernier, interrompent la continuité de la vie, qu'il faut nier
 pour autant la résurrection. 5. Car même lorsque notre vie
 sensitive semble interrompue par les relâchements de la
 perception et des facultés naturelles qui interviennent
 naturellement pendant le sommeil — puisque, à intervalles
 de temps réguliers, les hommes s'endorment et, d'une
 certaine façon, reviennent à la vie —, nous ne nions pas
 qu'il s'agisse de la même vie. C'est pour cette raison, à
 mon avis, que certains appellent le sommeil « le frère de la
 mort² » — non pas qu'ils leur attribuent une communauté
 d'ancêtres ou de parents, mais parce qu'ils imputent la
 même passivité à la mort et au sommeil, due à l'état de
 repos et à l'absence de perception de la réalité ou des
 événements, et même de leur existence et de leur propre
 vie.

6. Si donc cette vie humaine marquée par une pareille
 discontinuité depuis la naissance jusqu'à la dissolution, et
 morcelée par toutes les interruptions dont nous venons de
 parler, nous n'en nions pas l'unicité, nous ne devons pas
 non plus la refuser à la vie par delà la dissolution, parce
 qu'elle porte en elle la résurrection — quand bien même
 cette unicité serait interrompue pendant un certain temps
 par la séparation de l'âme et du corps.

2. L'assimilation de la mort au sommeil est, elle aussi, familière aux
 Grecs : HOMÈRE, *Il.* XIV, 231; *Od.* XIII, 79-80; PLATON, *Apol. Socrat.*
 40d; et chez les chrétiens, Paul, *I Thess.* 4, 13; TERTULLIEN, *De Res.*
 XVIII, 9. Voir aussi *L.* XII, 3. Pour Athénagore, l'âme de l'homme, étant
 immortelle, « dort » jusqu'à la résurrection, sans connaître joie ni peine
 (« hypnopsychisme »); à opposer par exemple à TERTULLIEN, *De Res.*
 XVII, 2, qui défend une certaine corporéité de l'âme propre à la faire
 sentir et pâtir après la mort, dès avant la résurrection. Comparer avec
 IRÉNÉE, *Haer.* V, 31, 2 (l'âme attend la résurrection).

XVII

1. Αὕτη γὰρ τῶν ἀνθρώπων ἡ φύσις ἀνωθεν καὶ κατὰ γνάμην τοῦ ποιήσαντος συγκεκληρωμένην ἔχουσα τὴν ἀνωμαλίαν, ἀνώμαλον ἔχει τὴν ζώην καὶ τὴν διαμονήν, ποτὲ μὲν ὑπνώ ποτὲ δὲ θανάτῳ διακοπτομένην καὶ ταῖς καθ' 5 ἐκάστην ἡλικίαν μεταβολαῖς, οὐκ ἐμφαινομένων ἐναργῶς τοῖς πρώτοις τῶν ὑστερον ἐπιγινομένων. 2. Ἡ τίς ἂν ἐπίστευσεν μὴ τῇ πείρᾳ δεδίδαγμένος, ἐν ὁμοιομερεῖ καὶ ἀδιαπλάστῳ τῷ σπέρματι τοσοῦτων καὶ τηλικούτων ἀποκεῖσθαι δυνάμεων <ἀρχὴν> ἢ τοσαύτην ἐπισυνισταμένων καὶ 10 πηγυμένων ὄγκων διαφορὰν, ὁστέων φημί καὶ νεύρων καὶ χόνδρων, ἔτι δὲ μυῶν καὶ σαρκῶν καὶ σπλάγχνων καὶ τῶν λοιπῶν τοῦ σώματος μερῶν; Οὔτε γὰρ ἐν ὕγροῖς ἔτι τοῖς σπέρμασι τούτων ἔστιν ἰδεῖν οὐδὲν οὔτε μὴν τοῖς νηπίοις ἐμφαίνεται τι τῶν τοῖς τελείοις ἐπιγινομένων ἢ τῇ τῶν 15 τελείων ἡλικίᾳ τὰ τῶν παρηθηκότων ἢ τούτοις τὰ τῶν γεγηρακότων. 3. Ἀλλὰ δὴ καίτοι τῶν εἰρημένων τινῶν μὲν οὐδ' ὅλως τινῶν δὲ ἀμυδρῶς ἐμφαινόντων τὴν φυσικὴν

XVII, 6 ὑστέρων C || 8 διαπλάστῳ (διαπλαστῷ) AN^{ac}S^{ac}PE¹ || 9 ἀρχὴν suplev. Schwartz || τοσαύτην Wil. : τῶν ταύτην A^{ac} τῶν ταύτη A² codd. || 17 οὐδ' Rhusus : οὐθ' codd.

1. En contradiction avec le récit de la *Genèse* (3, 22 : la mort est le fruit du péché); voir le commentaire de THÉOPHILE, *Ad Aut.* II, 27.

2. C'est-à-dire non encore diversifiée. Comparer avec JUSTIN, *1 Ap.* XIX, 2-3; [JUSTIN], *De Res.* V, PG 6, 1580 b; THÉOPHILE, *Ad Aut.* I, 8; MÉTHODE, *De Res.* II, 20, 7.

3. Le texte grec dit ὄγκοι, c'est-à-dire « masses de chair ».

4. Le sperme est essentiellement « humide » : cf. HIPPOCRATE, *De Gen.* I, 1, Littré t. VII, p. 470; ARISTOTE, *De Gen. Anim.* II, 2, 735 b-

CHAPITRE XVII

DÉMONSTRATION DE LA CONTINUITÉ DE LA NATURE HUMAINE

1. Cette nature humaine, qui comporte une discontinuité attribuée dès le principe¹ par le Créateur, et selon son dessein, la comporte dans son existence et dans sa permanence, qui sont interrompues tantôt par le sommeil, tantôt par la mort, et par les changements qui correspondent à chaque âge — puisque aussi bien l'évolution ultérieure (d'un individu) n'apparaît pas manifestement dans les premiers stades de son développement. 2. Sinon, qui pourrait croire sans en avoir été instruit par l'expérience, que dans une semence homogène et informe² se trouvent en puissance des facultés si nombreuses et si importantes, ou une telle variété d'organes³ destinés à s'assembler et à se souder les uns aux autres, je veux parler des os, des nerfs, des cartilages, et encore des muscles, des chairs, des viscères, et autres parties du corps? Car ce n'est pas dans les semences encore humides⁴ que l'on peut rien en voir, pas plus que n'apparaît chez les tout jeunes enfants aucun des caractères de l'adulte, ni dans l'âge adulte, aucun de ceux de l'homme mûr, ni chez l'homme mûr, aucun de ceux du vieillard⁵. 3. Et pourtant, quoique ce que je viens d'indiquer ne manifeste en aucune façon

736a; etc. Selon les systèmes, c'est dans la matrice que le sperme se coagule, ou coagule le sang menstruel, pour former l'embryon; cf. ARISTOTE, *De Gen. Anim.* II, 3, 737 a; 738 b; 729 b; 743 a; PLINE, *H.N.* VII, 15, 66; etc.

5. Athénagore pose le problème essentiel de la continuité de l'homme, de la goutte de sperme au corps du ressuscité, au-delà des transformations. Comparer avec IRÉNÉE, *Haer.* II, 13, 2; TERTULLIEN, *De Res.* LV, 7; MÉTHODE, *De Res.* I, 48, 2; GRÉGOIRE DE NYSSE, *De An. et Res.* 141a-d; etc.

ἀκολουθίαν καὶ τὰς τῆ φύσει τῶν ἀνθρώπων ἐπιγινόμενας μεταβολάς, ὅμως ἴσασιν ὅσοι μὴ τυφλώττουσιν ὑπὸ κακίας
 20 ἢ ῥαθυμίας περὶ τὴν τούτων κρίσιν, ὅτι δεῖ πρῶτον μὲν γενέσθαι τῶν σπερμάτων καταβολήν, διαρθρωθέντων δὲ τούτων καθ' ἕκαστον μέρος καὶ μόριον καὶ προελθόντων εἰς φῶς τῶν κυηθέντων ἐπιγίνεται μὲν ἢ κατὰ τὴν πρώτην
 361 v. ἡλικίαν αὐξήσις ἢ τε κατ' αὐξήσιν τελείωσις, τελειωθέντων
 25 δὲ ὕφεισις τῶν φυσικῶν δυνάμεων μέχρι γήρωσ, εἶτα πεπονηκότων τῶν σωμάτων ἢ διάλυσις.

4. Ὡσπερ οὖν ἐπὶ τούτων, οὔτε τοῦ σπέρματος ἐγγεγραμμένην ἔχοντος τὴν τῶν ἀνθρώπων φύσιν ἢ μορφήν οὔτε τῆς ζωῆς τὴν εἰς τὰς πρώτας ἀρχὰς διάλυσιν, ὁ τῶν
 30 φυσικῶς γινομένων εἰρμὸς παρέχει τὴν πίστιν τοῖς οὐκ ἐξ αὐτῶν τῶν φαινομένων ἔχουσι τὸ πιστόν, πολὺ μᾶλλον ὁ λόγος ἐκ τῆς φυσικῆς ἀκολουθίας ἀνιχνεύων τὴν ἀλήθειαν πιστοῦται τὴν ἀνάστασιν, ἀσφαλέστερος ὢν καὶ κρείττων τῆς πείρας πρὸς πίστωσιν ἀληθείας.

20 τούτων : τούτου N || 23 πρώτην om. NS || 24 τελείωσις N || 27 οὖν om. S || τούτων Schwartz : τούτω codd. || 28 φύσιν Wil. : ζωὴν codd. || 30 γινομένων PE¹ || 31 πολὺ : πολλῶ C || 34 πίστωσιν + τῆς C.

dans certains cas, et bien faiblement dans d'autres, les états successifs et les transformations que connaît la nature humaine, l'on sait bien cependant — à moins de se laisser aveugler dans son jugement par malignité ou par légèreté — qu'il faut qu'il y ait d'abord émission de semences, qu'ensuite ces semences s'organisent en chaque membre et partie, et que l'enfant vienne au jour, pour que survienne la croissance au cours du premier âge de la vie et, avec la croissance, la maturité, puis, une fois atteinte cette maturité, le déclin des facultés naturelles jusqu'à la vieillesse, et ensuite, la décrépitude du corps et sa dissolution.

4. De même qu'en ce cas, on ne peut lire inscrites dans le sperme les proportions ou l'apparence physique des individus, ni dans leur existence, leur future dissolution en leurs éléments premiers, mais que c'est la succession naturelle des faits qui en donne l'assurance à ceux qui ne fondent pas leur certitude sur les simples apparences, c'est la raison qui, en tirant la vérité de l'enchaînement naturel, établit bien plus sûrement encore la réalité de la résurrection, parce qu'elle offre une garantie plus sûre et plus solide que l'expérience, pour l'établissement de la vérité.

XVIII

1. Τῶν πρώην ἡμῖν εἰς ἐξέτασιν προτεθέντων λόγων καὶ τὴν ἀνάστασιν πιστουμένων πάντες μὲν εἰσιν ὁμογενεῖς, ὡς ἐκ τῆς αὐτῆς φύντες ἀρχῆς· ἀρχὴ γὰρ αὐτοῖς ἢ τῶν πρώτων ἀνθρώπων ἐκ δημιουργίας γένεσις· ἀλλ' οἱ μὲν ἐξ αὐτῆς 5 κρατύνονται τῆς πρώτης ἀρχῆς ἐξ ἧσπερ ἐφυσαν, οἱ δὲ παρεπόμενοι τῇ τε φύσει καὶ τῷ βίῳ τῶν ἀνθρώπων ἐκ τῆς τοῦ θεοῦ περὶ ἡμᾶς προνοίας λαμβάνουσιν τὴν πίστιν· ἢ μὲν γὰρ αἰτία, καθ' ἣν καὶ δι' ἣν γεγόνασιν ἄνθρωποι, συνεζευγμένη τῇ φύσει τῶν ἀνθρώπων ἐκ δημιουργίας ἔχει 10 τὴν ἰσχύν, ὃ δὲ τῆς δικαιοσύνης λόγος, καθ' ὃν κρίνει θεὸς τοὺς εὖ ἢ κακῶς βεβιωκότας ἀνθρώπους, ἐκ τοῦ τούτων τέλους· φύονται μὲν γὰρ ἐκεῖθεν, ἤρτηνται δὲ μᾶλλον τῆς προνοίας.

2. Δεδειγμένων δὲ ἡμῖν τῶν πρώτων ὡς οἶόν τε, καλῶς 15 ἂν ἔχοι καὶ διὰ τῶν ὑστέρων δεῖξαι τὸ προκειμένον, λέγω δὲ διὰ τῆς ὀφειλομένης ἐκάστῳ τῶν ἀνθρώπων κατὰ δικαίαν

XVIII, 2 πιστουμένων + ετι A² codd. (del. Maran) || 8 καὶ δι' ἣν om. S || 12 τέλους : τε A^{ac} || γὰρ om. A^{ac} || ἤρτηντε N || 15 ἔχει C.

C — L'argument de la Providence
et du Jugement

CHAPITRE XVIII

RÉFLEXION SUR LA MÉTHODE D'ARGUMENTATION
ET SUR LE PLAN SUIVI; INTRODUCTION DES NOTIONS
DE PROVIDENCE ET DE JUGEMENT;
LE JUGEMENT NE PEUT PORTER
QUE SUR L'ENSEMBLE CORPS-ÂME

1. Les arguments que nous venons d'avancer pour notre enquête, et qui établissent la résurrection, appartiennent tous à la même espèce, parce qu'ils partent du même principe, à savoir que l'apparition des premiers hommes résulte d'une création; mais les uns s'appuient précisément sur le premier principe dont ils découlent logiquement, tandis que les autres, qui se rattachent à la nature et à la vie des hommes, trouvent confirmation dans la Providence que Dieu exerce sur nous. En effet, (l'argument de) la cause qui a présidé à la naissance des hommes, et qui l'a motivée, connexe de celui de la nature de l'homme, tire certes sa force de l'idée de création, tandis que celui de la justice, selon lequel Dieu juge les hommes en fonction de leur vie, bonne ou mauvaise, la tire de celle de finalité; mais si c'est là leur point de départ, ils se rattachent en fait plutôt à l'idée de Providence.

2. Maintenant que nous avons fait valoir autant qu'il est possible les premiers arguments, il serait bon, pour démontrer le point qui nous intéresse, de recourir aussi aux suivants, à savoir la récompense ou le châtement qui sont dus à chacun des hommes dans un juste jugement, et la finalité de la vie humaine; parmi ces arguments mêmes,

κρίσιν τιμῆς ἢ δίκης καὶ τοῦ κατὰ τὸν ἀνθρώπινον βίον
 362 r. τέλους, | αὐτῶν δὲ τούτων προτάξαι τὸν κατὰ φύσιν
 ἡγούμενον καὶ πρῶτόν γε διασκέψασθαι τὸν περὶ τῆς
 20 κρίσεως λόγον, τοσοῦτον μόνον ὑπειπόντας φροντίδι τῆς
 προσηκούσης τοῖς προκειμένοις ἀρχῆς καὶ τάξεως, ὅτι δεῖ
 τοὺς ποιητὴν τὸν θεὸν τοῦδε τοῦ παντός παραδεξαμένους τῇ
 τούτου σοφίᾳ καὶ δικαιοσύνῃ τὴν τῶν γενομένων ἀπάντων
 ἀνατιθέναι φυλακὴν τε καὶ πρόνοιαν, εἴ γε ταῖς ἰδίαις ἀρχαῖς
 25 παραμένειν ἐθέλοιεν, ταῦτα δὲ περὶ τούτων φρονούντας
 μηδὲν ἡγεῖσθαι μήτε τῶν κατὰ γῆν μήτε τῶν κατ' οὐρανὸν
 ἀνεπιτρόπευτον μηδ' ἀπρονόητον, ἀλλ' ἐπὶ πᾶν ἀφανὲς
 ὁμοίως καὶ φαινόμενον μικρὸν τε καὶ μείζον διήκουσαν
 γινώσκειν τὴν παρὰ τοῦ ποιήσαντος ἐπιμέλειαν. 3. Δεῖται
 30 γὰρ πάντα τὰ γενόμενα τῆς παρὰ τοῦ ποιήσαντος ἐπιμε-
 λείας, ἰδίως δὲ ἕκαστον καθ' ὃ πέφυκεν καὶ πρὸς ὃ πέφυκεν·
 ἀχρείου γὰρ οἶμαι φιλοτιμίας τὸ κατὰ γένη διαιρεῖν νῦν ἢ τὸ
 πρόσφορον ἕκαστῇ φύσει καταλέγειν ἐθέλειν.
 4. Ὁ γε μὴν ἄνθρωπος, περὶ οὗ νῦν πρόκειται λέγειν, ὡς
 35 μὲν ἐνδεὴς δεῖται τροφῆς, ὡς δὲ θνητὸς διαδοχῆς, ὡς δὲ
 λογικὸς δίκης. Εἰ δὲ τῶν εἰρημένων ἕκαστόν ἐστιν ἄνθρωπῳ
 κατὰ φύσιν καὶ δεῖται μὲν τροφῆς διὰ τὴν ζώην, δεῖται δὲ
 διαδοχῆς διὰ τὴν τοῦ γένους διαμονήν, δεῖται δὲ δίκης διὰ τὸ
 τῆς τροφῆς καὶ τῆς διαδοχῆς ἔννομον, ἀνάγκη δὴπου, τῆς
 40 τροφῆς καὶ τῆς διαδοχῆς ἐπὶ τὸ συναμφοτέρον φερομένης,
 ἐπὶ τοῦτο φέρεσθαι καὶ τὴν δίκην, λέγω δὲ συναμφοτέρον
 362 v. τὸν ἐκ ψυχῆς καὶ σώματος ἄνθρωπον, καὶ τὸν | τοιοῦτον
 ἄνθρωπον γίνεσθαι πάντων τῶν πεπραγμένων ὑπόδικον τὴν

23 γινομένων S || 25 φρονούντες N || 26 κατὰ + τὴν C || 27 ἐπιτρόπευτον N^{ac} || 32 ἀχρείου Steph. : ἀ χρῆ οὐ codd. || κατὰ γένη Schwartz : κατάγειν codd. κατάνειν E¹ || διαιρεῖν νῦν PE¹ : διερινῦν A^{ac} διαιρεῖ νῦν A² διερεῖ νῦν N^{ac} διαιρεῖν C || 33 ἐθέλην N^{ac} || 38 τὸ om. A^{ac} || 41 τοῦτο Steph. : τοῦτον codd. || λέγω δὲ συναμφοτέρον om. S || δὲ : δὴ ANP || συναμφοτέρον + φερομένης — συναμφοτέρον (l. 40-41) N || 43 πεπραγμένων C.

on accordera la priorité à celui qui, par sa nature, commande les autres, et on examinera en premier l'argument du jugement, et, par souci de respecter le point de départ et l'ordonnancement des idées qui conviennent à notre matière, on présupposera seulement ceci : nécessairement ceux qui voient en Dieu le Créateur de cet univers doivent attribuer à sa sagesse et à sa justice la garde et la providence de toutes ses créatures¹, si du moins ils veulent bien respecter leurs propres principes, et en considération de cela, ils doivent se dire qu'il n'y a rien sur la terre ou au ciel qui échappe à la tutelle et à la providence de Dieu, mais ils doivent reconnaître que la sollicitude du Créateur pénètre toute chose, visible aussi bien qu'invisible, grande ou petite. 3. Car toutes les créatures ont besoin de la sollicitude du Créateur, chacune à sa façon, selon sa propre nature et sa propre finalité ; je crois en effet que ce serait montrer un vain scrupule que de distinguer présentement parmi les espèces, ou de vouloir passer en revue ce qui relève de la nature de chacune.

4. Quant à l'homme, qui fait l'objet de notre présent discours, en tant qu'être soumis au besoin, il lui faut de la nourriture ; en tant qu'être mortel, une descendance ; en tant qu'être doué de raison, une justice. Or, si chacune des choses mentionnées est conforme à sa nature d'homme, s'il a besoin de nourriture pour vivre, s'il a besoin d'une descendance pour perpétuer sa race, s'il a besoin d'une justice pour légitimer sa nourriture et sa descendance, il est nécessaire, je suppose, que, puisque la nourriture et la succession se rapportent à l'ensemble, la justice concerne elle aussi l'ensemble — j'entends par ce mot le composé, corps et âme, qui forme l'homme —, et que l'homme soit responsable de toutes ses actions et en reçoive récompense

1. Athénagore lie l'acte créateur et la fonction providentielle ; cf. L. VIII, 8. Comparer MÉTHODE, *De Res.* II, 10, 1.

τε ἐπὶ τούτοις δέχεσθαι τιμὴν ἢ τιμωρίαν. 5. Εἰ δὲ κατὰ τοῦ
 45 συναμφοτέρου φέρει τὴν ἐπὶ τοῖς εἰργασμένοις δίκην ἢ
 δικαία κρίσις καὶ μῆτε τὴν ψυχὴν μόνην δεῖ κομισσασθαι τὰ
 ἐπίχειρα τῶν μετὰ τοῦ σώματος εἰργασμένων — ἀπροσ-
 παθῆς γὰρ αὕτη καθ' ἑαυτὴν τῶν περὶ τὰς σωματικὰς
 ἡδονὰς ἢ τροφὰς καὶ θεραπείας γινομένων πλημμελημάτων
 50 — μῆτε τὸ σῶμα μόνον — ἄκριτον γὰρ τοῦτο καθ' ἑαυτὸ
 νόμου καὶ δίκης —, ὁ δὲ ἐκ τούτων ἄνθρωπος τὴν ἐφ'
 ἐκάστῳ τῶν εἰργασμένων αὐτῷ δέχεται κρίσιν, τοῦτο δὲ
 οὔτε κατὰ τήνδε τὴν ζωὴν εὐρίσκει συμβαῖνον ὁ λόγος — οὐ
 γὰρ σφύζεται τὸ κατ' ἄξιαν ἐν τῷ παρόντι βίῳ διὰ τὸ
 55 πολλοὺς μὲν ἀθέους καὶ πᾶσαν ἀνομίαν καὶ κακίαν ἐπιτη-
 δεύοντας μέχρι τελευτῆς διατελεῖν κακῶν ἀπειράτους καὶ
 τούναντίον τοὺς κατὰ πᾶσαν ἀρετὴν ἐξητασμένον τὸν
 ἑαυτῶν βίον ἐπιδειξαμένους ἐν ὀδύναϊς ζῆν, ἐν ἐπιηρείαις, ἐν
 συκοφαντίαις, αἰκίαις τε καὶ παντοίαις κακοπαθείαις —
 60 οὔτε δὲ μετὰ θάνατον — οὐδὲ γὰρ ἔστιν ἔτι τὸ συναμφοτε-
 ρον χωριζομένης μὲν τῆς ψυχῆς ἀπὸ τοῦ σώματος, σκε-
 δαννυμένου δὲ καὶ αὐτοῦ σώματος εἰς ἐκεῖνα πάλιν ἐξ ὧν
 συνεφορήθη καὶ μὴδὲν ἔτι σφύζοντος τῆς προτέρας φυῆς ἢ
 μορφῆς, ἢ πού γε τὴν μνήμην τῶν πεπραγμένων —,
 65 εὐδηλον παντὶ τὸ λειπόμενον, ὅτι δεῖ κατὰ τὸν ἀπόστολον τὸ
 φθαρτὸν τοῦτο καὶ σκεδαστὸν ἐνδύσασθαι ἀφθαρσίαν, ἵνα
 363 γ. ζωοποιηθῆντων ἐξ ἀναστάσεως | τῶν νεκρωθέντων καὶ
 πάλιν ἐνωθέντων τῶν κεχωρισμένων ἢ καὶ πάντῃ διαλελυ-
 μένων, ἕκαστος κομισσῆται δικαίως ἃ διὰ τοῦ σώματος
 70 ἔπραξεν εἴτε ἀγαθὰ εἴτε κακὰ.

44-45 τὸ συναμφοτέρον S || 52 ἐκάστου C || 53 συμβαίνων NP^{ac} || 54 διὰ
 + δὲ PE¹ || 56 ἀπειράτους S || 58 ἐπιηρείαις N || 60 οὐδὲ : οὐ C || 66 καὶ
 διασκεδαστὸν PE¹ om. C || 69 κομήσῃται N.

1. Sur les persécutions du juste, cf. *L. XXXI*, 2; sur le thème inverse
 du bonheur du méchant, cf. *ORIGÈNE, C. Cels. VIII*, 38.

et châtement en tant que tel. 5. Et si c'est bien sur cet
 ensemble et pour ses actes que porte la sentence du juste
 jugement, et qu'il ne faille pas que l'âme paye seule le prix
 des actes entrepris avec la participation du corps —
 puisqu'elle est en elle-même inaccessible aux fautes
 qu'entraîne la satisfaction des plaisirs du corps, ou de ses
 besoins alimentaires et des soins qu'il réclame —, ni le
 corps seul — puisqu'il est incapable de juger par lui-même
 de la loi et de la justice —; si c'est bien l'homme en tant
 que composé qui subit le jugement pour chacun des actes
 qu'il a accomplis, et que la raison aperçoive que cela n'a
 lieu ni au cours de cette vie — puisque le mérite n'est pas
 respecté dans l'existence présente où l'on voit nombre
 d'impies et de gens adonnés à toutes les formes de
 l'iniquité et du vice mener jusqu'à son terme une vie
 exempte de malheurs, et au contraire ceux qui ont affiché
 une vie vertueuse en tous points, connaître les souffrances,
 les insultes, les calomnies, les vexations et toutes sortes de
 mauvais traitements¹ —, ni après la mort — parce
 qu'alors l'ensemble n'existe plus, puisque l'âme est sépa-
 rée du corps, et le corps lui-même, dispersé de nouveau en
 ces éléments qui l'avaient formé en se rassemblant, sans
 rien conserver de ses précédentes proportions ou de sa
 précédente apparence, ni certes le souvenir de ses actions
 passées —, reste alors une proposition qui s'impose à
 chacun : il est nécessaire, de l'aveu même de l'Apôtre²,
 que cet éléments sujet à la corruption et à la dispersion
 revête l'incorruptibilité, pour qu'une fois les morts rendus
 à la vie par la résurrection, et réunis les éléments dispersés
 ou même complètement décomposés, chacun recueille le
 juste prix de ce qu'il a accompli de bien ou de mal par
 l'intermédiaire de son corps³.

2. Paul; cf. *I Cor. 15*, 51-53. L'appellation est traditionnelle; cf.
IRÉNÉE, Haer. V, 2, 2 s.

3. Cf. Paul, *II Cor. 5*, 10.

XIX

1. Πρὸς μὲν οὖν τοὺς ὁμολογοῦντας τὴν πρόνοιαν καὶ τὰς αὐτὰς ἡμῖν παραδεξαμένους ἀρχάς, εἶτα τῶν οἰκείων ὑποθέσεων οὐκ οἶδ' ὅπως ἐκπίπτοντας, τοιοῦτοις χρήσασθαι ἂν τις λόγοις καὶ πολλῶ πλείοσι τούτων, εἴ γε πλατύνειν
 5 ἐθέλοι τὰ συντόμως καὶ κατ' ἐπιδρομὴν εἰρημένα. 2. Πρὸς δέ γε τοὺς περὶ τῶν πρώτων διαφορομένους ἴσως ἂν ἔχοι καλῶς ἑτέραν ὑποθέσθαι πρὸ τούτων ἀρχήν, συνδιαποροῦντας αὐτοῖς περὶ ὧν δοξάζουσιν καὶ τοιαῦτα συνδιασκεπτομένους· ἄρα γε πάντῃ καθάπαξ ἢ τῶν ἀνθρώπων παρῶπται
 10 ζωὴ καὶ σύμπαρς ὁ βίος, ζόφος δέ τις βαθύς κατακέχυται τῆς γῆς ἀγνοία καὶ σιγῆ κρύπτων αὐτοὺς τε τοὺς ἀνθρώπους καὶ τὰς τούτων πράξεις, ἢ πολὺ τούτων ἀσφαλέστερον τὸ δοξάζειν ὅτι τοῖς ἑαυτοῦ ποιήμασιν ἐφέστηκεν ὁ ποιήσας, πάντων τῶν ὀπωσοῦν ὄντων ἢ γινομένων ἔφορος, ἔργων τε
 15 καὶ βουλευμάτων κριτής.

3. Εἰ μὲν γὰρ μηδεμία μηδαμοῦ τῶν ἀνθρώποις πεπραγμένων γίνοιτο κρίσις, οὐδὲν ἔξουσι πλεῖον τῶν ἀλόγων ἀνθρώποι· μᾶλλον δὲ κάκεινων πράξουσιν ἀθλιώτερον οἱ τὰ πάθῃ δουλαγωγοῦντες καὶ φροντίζοντες εὐσεβεῖας καὶ

XIX, 1 τὴν om. PE¹ || 3 χρῆσασθ' A || 4 πλείοσι N^{ac} || 7 πρὸ : περὶ C || 8 τοιαῦτα : ταῦτα NS || 12 ἢ : ἢ A || 14 ἢ om. A^{ac} || γενομένων C || 17 πλείων N.

1. Le jugement est lié à la Providence comme la Providence l'est à la création; comparer avec PLUTARQUE, *De Sera Num. Vind.* 18, 560f. L'assimilation de Dieu à un gardien (ἔφορος) se trouve chez PHILON, *De Decal.* 19, 95 (196). Quant à la réprobation de la faute par pensée ou par intention, c'est elle qui fait, aux yeux d'Athénagore, la supériorité de la morale chrétienne : L. XXXI, 3; XXXII, 2. Comparer avec JUSTIN, *1 Ap.* XII, 3.

CHAPITRE XIX

REPRISE DE LA DÉMONSTRATION :
 NÉCESSITÉ D'UN JUGEMENT ;
 ABSENCE DE PUNITION SUFFISANTE
 DANS LA VIE PRÉSENTE OU APRÈS LA MORT

1. À l'intention de ceux qui reconnaissent une Providence et qui admettent les mêmes principes que nous, mais qui abandonnent ensuite leurs propres postulats, pour je ne sais quelle raison, voilà le type d'arguments que l'on pourrait utiliser — et (d'autres) bien plus nombreux encore, si l'on voulait amplifier une matière que nous venons de traiter avec brièveté et sans recherche. 2. Mais à l'intention de ceux dont les principes diffèrent des nôtres, on ferait sans doute bien de chercher plus avant un autre point de départ, en partageant leur embarras sur la matière qui s'offre à leur réflexion et en envisageant avec eux le problème de la façon suivante : est-ce qu'il n'est tenu absolument aucun compte de la vie des hommes et de toute leur existence? Est-ce que de profondes ténèbres couvrent la terre et laissent dans le secret et le silence les hommes eux-mêmes et leurs actes? Ou est-il bien plus sûr de penser que le Créateur garde son attention fixée sur ses propres créatures, comme le gardien de tout ce qui existe ou vient à l'existence, et le juge des actions comme des intentions¹?

3. À supposer, en effet, qu'il n'y ait nulle part pour les hommes de jugement de leurs actes, ils n'auront rien de plus que les créatures privées de raison; et même un sort plus misérable attendra ceux d'entre eux qui asservissent leurs passions et qui pratiquent la piété, la justice ou tout autre vertu, alors que l'individu bestial ou brutal connaîtra

20 δικαιοσύνης ἢ τῆς ἄλλης ἀρετῆς, ὁ δὲ κτηνώδης ἢ θηριώδης
βίος ἄριστος, ἀρετὴ δὲ ἀνόητος, δίκης δὲ ἀπειλὴ γέλωσ
πλατύς, τὸ δὲ πᾶσαν θεραπεύειν ἡδονὴν ἀγαθῶν τὸ μέγισ-
τον, δόγμα δὲ κοινὸν τούτων ἀπάντων καὶ νόμος εἰς τὸ τοῖς
363 v. ἀκολάστοις καὶ λάγνοις φίλον· « Φάγωμεν [δὲ] | καὶ
25 πῖωμεν, αὔριον γὰρ ἀποθνήσκομεν ». Τοῦ γὰρ τοιούτου βίου
τέλος οὐδὲ ἡδονὴ κατὰ τινος, ἀλλ' ἀναισθησία παντελής.
4. Εἰ δὲ ἔστι τις τῶ ποιήσαντι τοὺς ἀνθρώπους τῶν ἰδίων
ποιημάτων φροντὶς καὶ σφίζεται πού τῶν εὐ ἢ κακῶς
βεβιωμένων ἢ δικαία κρίσις, ἤτοι κατὰ τὸν παρόντα βίον
<γίνεται> ζώντων ἔτι τῶν κατ' ἀρετὴν ἢ κακίαν βεβιωκότων
30 ἢ μετὰ θάνατον ἐν χωρισμῶ καὶ διαλύσει τυγχάνοντων.
5. Ἀλλὰ κατ' οὐδέτερον τῶν εἰρημένων εὐρεῖν δυνατὸν
σφζομένην τὴν δικαίαν κρίσιν· οὔτε γὰρ οἱ σπουδαῖοι κατὰ
τὴν παρούσαν ζωὴν φέρονται τὰ τῆς ἀρετῆς ἐπίχειρα οὔτε
35 μὴν οἱ φαῦλοι τὰ τῆς κακίας.
6. Παρήμι γὰρ λέγειν ὅτι σφζομένης τῆς φύσεως ἐν ἣ
νῦν ἐσμέν, οὐδ' ἢ θνητῆ φύσις ἐνεγκεῖν οἷα τε τὴν σύμμετρον
δίκην πλειόνων ἢ βαρυτέρων φερομένην πλημμελημάτων.
7. Ὁ τε γὰρ μυρίους ἐπὶ μυρίοις ἀνελῶν ἀδίκως ληστῆς
40 δυνάστης ἢ τύραννος οὐκ ἂν ἐνὶ θανάτῳ λύσειεν τὴν ἐπὶ
τούτοις δίκην ὅ τε μῆδὲν περὶ θεοῦ δοξάζων ἀληθές, ὕβρι δὲ

22 ἀγαθὸν PE¹ || 23 κοινὸν om. C || 24 δὲ om. C del. Otto || 25 ἀποθνήσκομεν A^{ac} || 29 βεβιωμένων N || δικαία κρίσις Schwartz : διάκρισις codd. || 30 γίνεται ego : ἔσται Schwartz om. codd. || 36 ἢ : ῥ C || 37 οὐδ' Schwartz : οὐθ' codd. || οἷα τε : δύναται C || 38 φερομένην Wil. : φερομένων codd. || 41 ὕβρι N^{ac}.

1. Un argument *ab absurdo* déjà employé par PLATON, *Phédon* 107c : « que la mort soit détachement total, ce serait une aubaine pour les méchants »; cf. JUSTIN, *1 Ap.* XVIII, 1; *Dial.* V, 3; etc.

2. Les licencieux et les débauchés ne sont pas ici les adversaires de la résurrection (en II, 2 : les gnostiques), mais les épicuriens, sans doute visés par le terme ἀναισθησία (quelques lignes plus bas). Chez Épicure, en effet, la mort est « complète insensibilité » (ἀναισθητεῖν, apud DIOGÈNE

la vie la plus heureuse¹; la vertu ne sera que sottise, la crainte de la justice, un vaste sujet de plaisanterie, et la recherche de toutes les formes du plaisir deviendra le plus grand des biens; il n'y aura pour tous ces gens-là qu'une même devise et une seule loi, celle qui est chère aux licencieux et aux débauchés²: « Mangeons et buvons, car nous mourons demain³! » Car la fin d'une pareille vie, ce n'est même pas le plaisir, à en croire certains, mais la totale insensibilité! 4. Si au contraire le Créateur des hommes a quelque souci de ses propres créatures, et que se trouve préservé quelque part le juste jugement des existences, bonnes ou mauvaises, il se manifeste soit dans la vie présente, du vivant même de ceux qui ont vécu selon la vertu ou selon le vice, soit après la mort, une fois arrivé le moment de la séparation et de la dissolution. 5. Mais dans aucune de ces hypothèses, on ne peut constater que se trouve préservé le juste jugement; car il n'est pas vrai que les hommes vertueux récoltent dans la vie présente le prix de leur vertu, ni les méchants, celui de leur vice!

6. Je néglige de préciser que si la nature qui est maintenant la nôtre persiste, cette nature mortelle n'est pas à même de se voir appliquer un châtement en proportion du nombre ou de la gravité de ses fautes. 7. Car le brigand, le despote ou le tyran qui a fait périr contre le droit des milliers et des milliers de gens, ne saurait se

LAËRCE X, 139), et elle n'est pas loin d'être préférable à la vie (apud DIOGÈNE LAËRCE X, 126). Cependant, la mort à laquelle fait allusion l'apologiste peut être une mort psychologique, celle de l'être qui refuse toute passion — en un mot, l'ataraxie; cf. *infra* XXIV, 5, où l'absence de douleur (τὸ ἄλυπτον), idéal de certains sages, est jugée le propre d'une vie animale, et non d'une vie humaine. En associant ici le plaisir et l'insensibilité, Athénagore met en évidence la contradiction fondamentale de la morale épicurienne, prise entre la recherche du plaisir, seule finalité de la vie, et celle du repos, véritable idéal du sage.

3. Citation d'*Isaïe* 22, 13, empruntée sans doute à Paul, *1 Cor.* 15, 32, et déjà présente dans la *Supplique* XII, 3.

πάση καὶ βλασφημίᾳ συζῶν καὶ παρορῶν μὲν τὰ θεῖα,
καταλύων δὲ νόμους, ὑβρίσας δὲ παῖδας ὁμοῦ καὶ γυναῖκας,
κατασκάψας δὲ πόλεις ἀδίκως, ἐμπρήσας δὲ οἴκους μετὰ
45 τῶν ἐνοικούντων καὶ δηώσας χώραν καὶ τούτοις συναφανί-
σας δήμους καὶ λαοὺς ἢ καὶ σύμπαν ἔθνος, πῶς ἂν ἐν
φθαρτῶ τῷ σώματι πρὸς τὴν τούτοις σύμμετρον ἀρκέσειεν
δίκην, προλαμβάνοντος τοῦ θανάτου τὸ κατ' ἀξίαν καὶ μηδὲ
πρὸς ἐν τι τῶν εἰργασμένων τῆς θνητῆς ἐξαρκούσης
364 r. φύσεως; Οὐτ' οὖν κατὰ | τὴν παροῦσαν ζωὴν ἢ κατ' ἀξίαν
δείκνυται κρίσις οὔτε μετὰ θάνατον.

XX

1. Ἦτοι γὰρ παντελής ἐστι σβέσις τῆς ζωῆς ὁ θάνατος
συνδιαλυομένης τῷ σώματι τῆς ψυχῆς καὶ συνδιαφθειρο-
μένης, ἢ μένει μὲν ἡ ψυχὴ καθ' ἑαυτὴν ἄλυτος ἀσκέδαστος
ἀδιάφθορος, φθείρεται δὲ καὶ διαλύεται τὸ σῶμα, οὐδεμίαν
5 ἔτι σφῶζον οὔτε μνήμην τῶν εἰργασμένων οὔτ' αἰσθησιν τῶν
ἐπ' αὐτῇ παθημάτων.

2. Σβεννυμένης μὲν γὰρ παντελῶς τῆς τῶν ἀνθρώπων
ζωῆς, οὐδεμία φανήσεται τῶν ἀνθρώπων οὐ ζώντων φρον-
τίς, οὐ τῶν κατ' ἀρετὴν ἢ κακίαν βεβιωκότων [ἡ] κρίσις,
10 ἐπεισκευληθήσεται δὲ πάλιν τὰ τῆς ἀνόμου ζωῆς καὶ τῶν
ταύτης συνεπομένων ἀτόπων τὸ σμῆνος τό τε τῆς ἀνομίας
ταύτης κεφάλαιον, ἀθεότης.

45 τούτοις : ταύτη S || 46 σύμπαν : πᾶν PE¹ || 47 τῷ φθαρτῷ ~ PE¹.

XX, 1 σβέσις N || 2 συνδιαλυομένης N^{ac} || 3 μὲν om. A^{ac} || καθ' ἑαυτὴν
ἄλυτος ἡ ψυχὴ ~ PE¹ || 5 σφῶζων N^{ac} || 7 μὲν om. NSP^{ac} || 8 ζόντων N || 9
ἡ del. Schwartz || 12 ἀθεότητος AN.

1. Il s'agit là d'exemples de cruauté d'un emploi banal, et non
d'allusions à un quelconque tyran contemporain du *Traité*; comparer
avec MARC-AURÈLE IV, 48.

libérer par une seule mort du châtement que méritent ses
crimes; de même pour celui qui se fait de Dieu une
opinion contraire à la vérité, et qui vit dans toutes les
formes de l'orgueil et du blasphème, celui qui méprise la
religion et renverse les lois, qui fait outrage aux enfants
tout autant qu'aux femmes, qui détruit les cités contre le
droit, qui brûle les maisons avec leurs habitants, ravage le
pays et anéantit du même coup peuples, nations ou même
race entière¹ : comment payeraient-ils pour leurs crimes
un prix suffisant, réduits à un corps mortel, puisque la
mort prévient le châtement mérité et que leur nature
mortelle ne suffira pas à racheter ne serait-ce qu'un seul de
ces méfaits? Le jugement d'équité ne se manifeste donc ni
dans la vie présente, ni après la mort.

CHAPITRE XX

EXAMEN DE LA DOUBLE HYPOTHÈSE
D'UNE EXTINCTION TOTALE DE LA VIE
ET DE LA SURVIE DE L'ÂME SANS LE CORPS;
REJET DES DEUX HYPOTHÈSES

1. En effet, ou bien la mort est une extinction totale de
la vie, et l'âme se dissout et disparaît avec le corps, ou bien
l'âme seule échappe à la dissolution, à la dispersion et à la
corruption, tandis que le corps se corrompt et se dissout,
sans plus conserver aucun souvenir de ce qu'il a fait, ni
sentiment de ce qu'il a subi sous sa direction.

2. Car si la vie des hommes s'éteint complètement,
disparaîtront (aussi) l'intérêt que Dieu manifestait aux
hommes, puisqu'ils n'existeront plus, et la possibilité de
juger leur vie, conforme à la vertu ou au vice; et l'on verra
s'accumuler de nouveau les inconvénients d'une vie sans
lois et la nuée des horreurs qui en découlent, jusqu'au pire
aboutissement de cet état d'anarchie, l'athéisme.

3. Εἰ δὲ φθείροιτο μὲν τὸ σῶμα καὶ χωροίη πρὸς τὸ
 συγγενὲς τῶν λελυμένων ἕκαστον, μένοι δὲ ἡ ψυχὴ καθ'
 15 ἑαυτὴν ὡς ἀφθαρτος, οὐδ' οὕτως ἔξει χώραν ἢ κατ' αὐτῆς
 κρίσις, μὴ προσούσης δικαιοσύνης· ἐπεὶ μηδὲ θεμιτὸν
 ὑπολαμβάνειν ἐκ θεοῦ καὶ παρὰ θεοῦ γίνεσθαι τινα κρίσιν, ἥ
 μὴ πρόσεστι τὸ δίκαιον. Οὐ πρόσεστι δὲ τῇ κρίσει τὸ
 δίκαιον μὴ σφζομένου τοῦ διαπραξαμένου τὴν δικαιοσύνην ἢ
 20 τὴν ἀνομίαν· ὁ γὰρ διαπραξάμενος ἕκαστον τῶν κατὰ τὸν
 βίον ἐφ' οἷς ἡ κρίσις, ἄνθρωπος ἦν, οὐ ψυχὴ καθ' ἑαυτὴν. Τὸ
 δὲ σύμπαν εἰπεῖν, ὁ λόγος οὗτος ἐπ' οὐδενὸς φυλάξει τὸ
 δίκαιον.

XXI

1. Κατορθωμάτων τε γὰρ τιμωμένων, ἀδικηθήσεται τὸ
 σῶμα σαφῶς ἐκ τοῦ κοινωνῆσαι μὲν τῇ ψυχῇ τῶν ἐπὶ τοῖς
 364 v. σπουδαζομένοις πόνων, μὴ κοινωνῆσαι δὲ | τῆς ἐπὶ τοῖς
 κατορθωθεῖσι τιμῆς, καὶ συγγνώμης μὲν τυγχάνειν πολλάκις
 5 τὴν ψυχὴν ἐπὶ τινῶν πλημμελημάτων διὰ τὴν τοῦ σώματος
 ἔνδειαν τε καὶ χρείαν, ἐκπίπτειν δὲ αὐτὸ τὸ σῶμα τῆς ἐπὶ
 τοῖς κατορθωθεῖσι κοινωνίας, ὑπὲρ ὧν τοὺς ἐν τῇ ζωῇ
 συνδιήνεγκεν πόνους. 2. Καὶ μὴν καὶ πλημμελημάτων
 κρινομένων οὐ σφίζεται τῇ ψυχῇ τὸ δίκαιον, εἰ γε μόνη· τίνοι

13 χωροίη N || 16 προσούσης + τῆς C || θεμιτὸν N || 17 ἥ : ἡ A^{ac} || 18-
 19 οὐ — δίκαιον om. S || 19 διαπραξαμένου τὴν om. N^{ac} || 20
 διαπραξάμενος + τὴν δικαιοσύνην P^{ac}.

XXI, 1 τε : μὲν C || 4 κατορθωθεῖσι : κατορθώμασι C || πολλάκις
 τυγχάνειν ~ C || 8 συνδιήνεγκεν : διήνεγκε P^{ac} || πόνους + πῶς οὐκ
 ἄδικον A² mg. NPE¹C secl. edd. recent.

1. Sur la notion de co-responsabilité de l'âme et du corps, cf. [JUSTIN],
De Res. VII, PG 6, 1585c-1588a; TERTULLIEN, *De Res. VIII*, 3; XIV,
 11; XVI, 15; XL, 12; GRÉGOIRE DE NYSSE, *De An. et Res.* 141d-144a;
 etc.

3. Mais si c'était le corps qui se corrompît et que
 chacun des éléments dissous rejoignît son milieu d'origine,
 tandis que l'âme subsisterait seule comme incorruptible, il
 n'y aura pas lieu non plus de juger l'âme, parce que la
 justice ne présiderait pas à un tel jugement; car il est
 même impie de supposer un jugement rendu par Dieu et
 en son nom auquel ne préside pas la justice. Or la justice
 ne préside pas au jugement, si ne survit pas ce qui est
 responsable de l'équité ou de l'iniquité; car le responsable
 de chacun des actes accomplis durant la vie sur lesquels
 porte le jugement, c'était l'homme, et non l'âme par elle-
 même. Pour tout dire, cette hypothèse ne permettra
 aucunement de préserver la justice.

CHAPITRE XXI

POURQUOI REJETER LA SECONDE HYPOTHÈSE :

A) LA NOTION DE JUSTICE ET DE CORESPONSABILITÉ

1. Car si l'on récompense les bonnes actions, le corps
 sera manifestement lésé, parce qu'il aura partagé avec
 l'âme ses efforts pour tendre vers le bien, mais qu'il ne
 recevra pas sa part de récompenses pour les bonnes actions
 accomplies; que l'âme obtiendra souvent le pardon pour
 certaines des fautes auxquelles l'aurait entraînée les
 besoins et nécessités du corps, mais que le corps, lui, ne
 bénéficiera pas du partage des récompenses pour les
 bonnes actions auxquelles il aura pourtant contribué de ses
 efforts pendant la vie¹. 2. De plus, s'il s'agit de juger les
 fautes, la justice n'est pas préservée pour l'âme, dans

- 10 δίκην ὑπὲρ ὧν ἐνοχλοῦντος τοῦ σώματος καὶ πρὸς τὰς οἰκείας ὀρέξεις ἢ κινήσεις ἔλκοντος ἐπλημμέλησεν ποτὲ μὲν κατὰ συναρπαγὴν καὶ κλοπὴν, ποτὲ δὲ κατὰ τινὰ βιαιοτέραν ὀλκὴν, ἄλλοτε δὲ κατὰ συνδρομὴν ἐν χάριτος μέρει καὶ θεραπείας τῆς τούτου συστάσεως.
- 15 3. "Ἡ πῶς οὐκ ἀδίκον τὴν ψυχὴν κρίνεσθαι καθ' ἑαυτὴν ὑπὲρ ὧν οὐδ' ἠντινοῦν ἔχει κατὰ τὴν ἑαυτῆς φύσιν οὐκ ὀρεξίν οὐ κίνησιν οὐχ ὀρμὴν, οἷον λαγνείας ἢ βίας ἢ πλεονεξίας ἢ ἀδικίας καὶ τῶν ἐπὶ τούτοις ἀδικημάτων;
- 20 4. Εἰ γὰρ τὰ πλεῖστα τῶν τοιούτων γίνεται κακῶν ἐκ τοῦ μὴ κατακρατεῖν τοὺς ἀνθρώπους τῶν ἐνοχλοῦντων παθῶν, ἐνοχλοῦνται δὲ ὑπὸ τῆς τοῦ σώματος ἐνδείας καὶ χρείας καὶ τῆς περὶ τοῦτο σπουδῆς καὶ θεραπείας — τούτων γὰρ ἔνεκεν πᾶσα ἡ κτῆσις καὶ πρὸ ταύτης ἡ χρῆσις, ἔτι δὲ γάμος καὶ ὅσαι κατὰ τὸν βίον πράξεις, ἐν οἷς καὶ περὶ ἃ θεωρεῖται
- 25 τό τε πλημμελὲς καὶ τὸ μὴ τοιοῦτον —, ποῦ δίκαιον ἐν οἷς πρωτοπαθεῖ τὸ σῶμα καὶ τὴν ψυχὴν ἔλκει πρὸς συμπάθειαν καὶ κοινωνίαν τῶν ἐφ' ἃ κινεῖται πράξεων, αὐτὴν κρίνεσθαι
- 365 r. μόνην, καὶ τὰς μὲν ὀρέξεις καὶ τὰς ἡδονάς, | ἔτι δὲ φόβους καὶ λύπας, ἐφ' ὧν πᾶν τὸ μὴ μέτριον ὑπόδικον, ἀπὸ τοῦ
- 30 σώματος ἔχειν τὴν κίνησιν, τὰς δὲ ἐκ τούτων ἁμαρτίας καὶ

10 ἐνοχλοῦντες N^{ac} || πρὸς om. S || 12 βιαιοτέραν N || 16 ἠντινοῦν E¹ : ἠντιν' οὖν A² in ras. P ἠντινα οὖν NSC || 18 ἢ (om. A^{ac}) ἀδικίας codd. : secl. Wil. || ἁμαρτημάτων C || 23 κτίσις A^{ac}S || 24 καὶ ὅσαι : ἔτι A^{ac} || 25 τε om. C || 26 πρωτοπαθῆ N || 27 κινεῖται Schwartz : δεῖται codd.

1. Dans la tradition orphico-platonicienne, l'âme est faite d'une substance propre qui lui permet de connaître la joie et la douleur, c'est-à-dire la récompense et le châtement — un fait que nie Athénagore (XIX, 7). TERTULLIEN, quant à lui, ne dénie pas à l'âme toute corporéité sensible : *De Res.* XVII, 1-2; XXXIII, 10.

2. La distinction de la possession et de l'usage est platonicienne : *Euthydème* 280d; comparer avec CLÉMENT, *Paed.* I, 10, 92, 2.

3. Chez Athénagore, la passion est essentiellement le fait du corps; il n'y a pas à proprement parler de passion de l'âme (voir cependant XV, 2). Chez TERTULLIEN (*De Res.* XVIII, 4, 5 et 8), c'est l'inverse : c'est

l'hypothèse où elle serait la seule à payer le prix¹ pour des fautes qu'elle a commises aiguillonnée par le corps, qui l'a entraînée à la satisfaction de ses propres appétits ou de ses propres pulsions, tantôt par la séduction et la ruse, tantôt par une forme de ravissement plus violente, d'autres fois encore, en connivence avec le corps, par complaisance et sollicitude pour l'ensemble qu'elle forme avec lui.

3. Et comment ne serait-il pas injuste que l'âme soit seule jugée pour des fautes pour lesquelles elle n'a, à considérer sa nature propre, aucune forme d'appétit, d'attrait ni de pulsion, comme par exemple la débauche, la violence, la cupidité ou l'injustice, et les méfaits qui y sont liés? 4. Car la plupart des maux de ce genre proviennent du fait que les hommes ne dominent pas les passions qui les agitent, et ils sont agités par les besoins et nécessités du corps, par l'empressement et la sollicitude qu'ils lui manifestent, puisque c'est à cela que tendent toutes les formes de la possession et plus encore de l'usage², jusqu'au mariage et à tous les actes de la vie au cours desquels et pour lesquels se manifestent la faute et son contraire. Alors, comment serait-il juste que l'âme seule soit jugée pour des passions que le corps subit en premier³ et auxquelles il entraîne l'âme, afin de la faire participer aux actes où il la pousse, et de l'y associer? Que les appétits et les plaisirs, voire les peurs et les chagrins⁴ où tout excès est coupable⁵, trouvent leur impulsion dans le corps, mais que les fautes qui en résultent et les

l'âme qui éprouve les passions, et elle les satisfait par l'intermédiaire du corps, conformément à la tradition stoïcienne : cf. ZÉNON, *SVF* I, 205-215; DIOCÈNE LAËRCE VII, 110; et, pour le moyen-platonisme, ALBINOS, *Épitomé* XXXII, 1 (la passion est une maladie ou, pour le moins, un mouvement irrationnel de l'âme).

4. Les quatre passions du stoïcisme : désir, peur, peine et plaisir; cf. DIOCÈNE LAËRCE VII, 110. Pour le moyen-platonisme, il n'y a que deux passions fondamentales, la douleur et la peine; cf. ALBINOS, *Épitomé* XXXII, 2, d'après *Philebe* 44b.

5. Sur la passion définie comme un excès, cf. Zénon apud DIOCÈNE LAËRCE VII, 110; comparer avec ALBINOS, *Épitomé* XXX, 5.

τὰς ἐπὶ τοῖς ἡμαρτημένοις τιμωρίας ἐπὶ τὴν ψυχὴν φέρεσθαι μόνην τὴν μήτε δεομένην τοιοῦτου τινὸς μήτε ὀρεγομένην μήτε φοβομένην ἢ πάσχουσάν τι τοιοῦτον καθ' ἑαυτὴν οἷον πάσχειν πέφυκεν ἄνθρωπος;

- 35 5. Ἄλλὰ κὰν μὴ μόνου τοῦ σώματος, ἀνθρώπου δὲ θῶμεν εἶναι τὰ πάθη, λέγοντες ὀρθῶς διὰ τὸ μίαν ἐξ ἀμφοτέρων εἶναι τὴν τούτου ζωὴν, οὐ δῆπου γε καὶ τῆ ψυχῆ ταῦτα προσήκειν φήσομεν, ὅποταν καθαρῶς τὴν ἰδίαν αὐτῆς ἐπισκοπῶμεν φύσιν. 6. Εἰ γὰρ πάσης καθάπαξ τροφῆς ἐστὶν ἀνευδεής, οὐκ ἂν ὀρεχθείη ποτὲ τούτων ὧν οὐδαμῶς δεῖται πρὸς τὸ εἶναι, οὐδ' ἂν ὀρμήσειεν ἐπὶ τι τούτων οἷς μὴδ' ὅλως χρῆσθαι πέφυκεν· ἀλλ' οὐδ' ἂν λυπηθείη δι' ἀπορίαν χρημάτων ἢ κτημάτων ὡς οὐδὲν αὐτῇ προσηγόντων. 7. Εἰ δὲ καὶ φθορᾶς ἐστὶ κρείττων, οὐδὲν φοβεῖται τὸ παράπαν ὡς φθαρτικὸν ἑαυτῆς· οὐ γὰρ δέδοικεν οὐ λιμὸν οὐ νόσον οὐ πῆρσιν οὐ λῶδην οὐ πῦρ οὐ σίδηρον, ἐπεὶ μὴδὲ παθεῖν ἐκ τούτων δύναται τι βλαβερόν μὴδ' ἀλγινόν, οὐχ ἀπτομένων αὐτῆς τὸ παράπαν οὔτε σωματῶν οὔτε σωματικῶν δυνάμεων.
- 40 8. Εἰ δὲ τὸ τὰ πάθη ταῖς ψυχαῖς ἰδιαζόντως προσάπτειν ἄτοπον, τὸ τὰς ἐκ τούτων ἁμαρτίας καὶ τὰς ἐπὶ ταύταις τιμωρίας ἐπὶ μόνας φέρειν τὰς ψυχὰς ὑπερβαλλόντως ἄδικον καὶ τῆς τοῦ θεοῦ κρίσεως ἀνάξιον.

35 μόνον NS || 37-38 προσήκειν ταῦτα ~ C || 39 σκοπῶμεν P^{ac} || 40 ἐνδεής C || 41 οὐδ' Schwartz : οὐτ' codd. || 46 πείρωσιν N || μὴδὲ : μὴδὲν C || 47 μὴδ' Wil. : οὐτ' codd.

1. Pour Athénagore, l'âme est impassible : elle ne peut ni souffrir par elle-même (XIX, 7), ni éprouver de passion (XXI, 3). La suite du passage est obscure; sans doute l'auteur a-t-il voulu dire que les affections du corps ne touchent pas l'âme — un lieu commun du stoïcisme : cf. SÉNÈQUE, *Ad Helv.* XI, 7; MARC-AURÈLE VIII, 41; CLÉMENT, *Strom.* IV, 5, 19, 1 (contre les stoïciens).

châtiments qu'elles ont mérités, incombent à l'âme seule? Elle ne connaît pourtant pas par elle-même de pareils besoins, appétits, craintes ou passions qu'il est de la nature de l'homme d'éprouver.

5. Mais même si l'on admet que les passions ne relèvent pas seulement du corps, mais de l'homme, et qu'on le soutienne avec raison, puisque sa vie est un tout qui résulte de l'assemblage de deux éléments, nous n'en nierons pas moins que de telles passions soient le fait de l'âme, à vouloir considérer objectivement sa nature propre. 6. Car si elle est une fois pour toutes exempte du besoin de nourriture, elle ne saurait en aucun cas désirer ce dont elle n'a nul besoin pour assurer son existence, ni se porter vers ce dont elle ne peut absolument pas user du fait de sa nature; mais elle ne saurait pas non plus souffrir d'un manque d'argent ou de biens, puisque rien de cela ne la concerne. 7. Et si elle est au-dessus de la corruption, elle ne craint absolument rien qui puisse la corrompre : elle ne s'effraie ni de la faim, ni de la maladie, ni des mutilations, ni des sévices, ni du feu, ni du fer, puisqu'elle n'en peut subir ni dommage, ni douleur¹, dans la mesure où rien de ce qui relève des corps ou des facultés corporelles ne l'affecte.

8. Or, si le fait d'attribuer en propre aux âmes des passions est une absurdité, celui de leur faire porter exclusivement le poids des fautes qui en résultent et celui des châtements qu'elles entraînent, est extrêmement injuste et indigne du jugement de Dieu².

2. Rétorsion de l'argument de l'injustice et de l'indignité; cf. *supra* X, 1.

XXII

1. Πρὸς δὲ τοῖς εἰρημένοις πῶς οὐκ ἄτοπον τὴν μὲν ἀρετὴν καὶ τὴν κακίαν μηδὲ νοηθῆναι δύνασθαι χωρὶς ἐπὶ
365 v. τῆς | ψυχῆς — ἀνθρώπου γὰρ ἀρετὰς εἶναι γινώσκουμεν τὰς
ἀρετὰς, ὡσπερ οὖν καὶ τὴν ταύταις ἀντικειμένην κακίαν οὐ
5 ψυχῆς κεχωρισμένης τοῦ σώματος καὶ καθ' ἑαυτὴν
οὔσης — τὴν δὲ ἐπὶ τούτοις τιμὴν ἢ τιμωρίαν ἐπὶ μόνης
φέρεσθαι τῆς ψυχῆς;

2. Ἡ πῶς ἂν τις καὶ νοήσειεν ἐπὶ ψυχῆς μόνης ἀνδρείαν
ἢ καρτερίαν, οὐκ ἐχούσης οὐ θανάτου φόβον οὐ τραύματος
10 οὐ πηρώσεως οὐ ζημίας οὐκ αἰκίας οὐ τῶν ἐπὶ τούτοις
ἀλγημάτων ἢ τῆς ἐκ τούτων κακοπαθείας; 3. Πῶς δὲ
ἐγκράτειαν καὶ σωφροσύνην, οὐδεμιᾶς ἐλκούσης αὐτὴν
ἐπιθυμίας πρὸς τροφήν ἢ μίξιν ἢ τὰς ἄλλας ἡδονὰς τε καὶ
τέρψεις οὐδ' ἄλλου τινὸς οὔτ' ἔσωθεν ἐνοχλοῦντος οὔτ'
15 ἔξωθεν ἐρεθίζοντος; 4. Πῶς δὲ φρόνησιν, οὐχ ὑποκειμένων
αὐτῇ πρακτέων καὶ μὴ πρακτέων οὐδ' αἰρετῶν καὶ φευκτῶν,
μᾶλλον δὲ μηδεμιᾶς ἐνούσης αὐτῇ κινήσεως τὸ παράπαν ἢ
φυσικῆς ὀρμῆς ἐπὶ τι τῶν πρακτέων;

5. Ποῦ δὲ ὅλως ψυχᾶς ἢ πρὸς ἀλλήλας δικαιοσύνη
20 προσφυῆς ἢ πρὸς ἄλλο τι τῶν ὁμογενῶν ἢ τῶν ἑτερογενῶν,

XXII, 3 γινώσκουμεν εἶναι ~ C || 5 χωρισμένης S || 8 ἀνδρίαν AP || 10 οὐ κακίας S || 15 ἐρεθίζοντος N || δὲ : δαι AN || 16 οὐδ' Schwartz : οὐθ' (οὐτ' A^{ac}) codd. || ἐρετῶν A^{ac} || 19 δὲ : δαι AN || ἀλλήλας C || 20 ὁμογενῶν ἢ τῶν om. S || τῶν² om. C.

1. Courage ou fermeté (§2), maîtrise de soi ou tempérance (§3), prudence ou sagesse (§4), et justice (§5) sont les quatre vertus cardinales des stoïciens; cf. PLUTARQUE, *De Stoïc. Rep.* 1034c, *SVF* I, 200; DIOGÈNE LÆRCE VII, 126. Le moyen-platonisme admet trois vertus

CHAPITRE XXII

B) VERTUS ET VICES APPARTIENNENT
À L'ENSEMBLE CORPS-ÂME; LES QUATRE VERTUS

1. En outre, comment ne serait-il pas absurde, d'une part, de ne pas pouvoir seulement imaginer de vertu ni de vice chez l'âme prise séparément — nous savons en effet que les vertus sont celles de l'homme tout comme leur contraire, le vice, n'est pas le fait d'une âme distincte du corps et existant par elle-même —, et d'autre part, de n'en faire porter la récompense ou le châtement que sur l'âme?

2. Et comment pourrait-on imaginer dans l'âme seule le courage ou la fermeté¹, alors qu'elle n'est pas sujette à la peur de la mort, des blessures, des mutilations, des châtements, des violences, des douleurs qu'ils provoquent ou des peines qui en découlent? 3. Comment lui attribuer la maîtrise de soi et la tempérance, alors qu'aucun désir ne l'entraîne vers la nourriture, vers l'union sexuelle ou vers les autres plaisirs et jouissances, et qu'il n'y a rien d'autre qui l'agite de l'extérieur ou qui l'aiguillonne de l'intérieur? 4. Comment lui attribuer la prudence, puisqu'il ne dépend pas d'elle d'agir ou de ne pas agir, de choisir ou d'éviter? Puisque surtout elle n'est soumise à absolument aucune pulsion, aucun élan naturel qui la poussent à agir de telle ou telle façon?

5. Comment, en un mot, la vertu serait-elle innée dans les âmes — qu'elle concerne leurs rapports réciproques ou

cardinales : la tempérance, le courage et la justice : cf. ALBINOS, *Épitomè* I, 4, d'après PLATON, *Resp.* VII, 536a; *Men.* 88a-b; la prudence ou la sagesse s'y ajoute cependant : *Épitomè* XXIX, 2. Voir encore PLOTIN, *Enn.* I, 2 (19), 1 : les quatre vertus « politiques ».

οὐκ ἐχούσαις οὔτε πόθεν οὔτε δι' ὧν οὔτε πῶς ἀπονεύωσι
 τὸ κατ' ἄξιαν ἢ κατ' ἀναλογίαν ἴσον ἐξηρημένης τῆς εἰς θεὸν
 τιμῆς, οὐδ' ἄλλως ἐχούσαις ὀρμὴν ἢ κίνησιν πρὸς χρῆσιν
 25 ἰδίων ἢ πρὸς ἀποχὴν ἀλλοτρίων, τῆς μὲν χρήσεως τῶν κατὰ
 φύσιν καὶ τῆς ἀποχῆς ἐπὶ τῶν χρῆσθαι πεφυκότων θεωρου-
 μένης, τῆς δὲ ψυχῆς μήτε δεομένης τινὸς μήτε χρῆσθαι τισὶν
 ἢ τινὶ πεφυκίας καὶ διὰ τοῦτο μηδὲ τῆς λεγομένης
 ἰδιοπραγίας τῶν μερῶν ἐπὶ τῆς οὕτως ἐχούσης ψυχῆς
 366 r. εὐρε|θῆναι δυναμένης;

XXIII

1. Καὶ μὴν κάκεινο πάντων παραλογώτατον, τὸ τοὺς μὲν
 θεσπισθέντας νόμους ἐπ' ἀνθρώπους φέρειν, τῶν δὲ νομίμως
 ἢ παρανόμως πεπραγμένων τὴν δίκην ἐπὶ μόνας τρέπειν τὰς
 ψυχὰς. 2. Εἰ γὰρ ὁ τοὺς νόμους δεξάμενος αὐτὸς δέξαιτο ἂν
 5 δικαίως καὶ τῆς παρανομίας τὴν δίκην, ἐδέξατο δὲ τοὺς
 νόμους ἄνθρωπος, οὐ ψυχὴ καθ' ἑαυτήν, ἄνθρωπον δεῖ καὶ
 τὴν ὑπὲρ τῶν ἡμαρτημένων ὑποσχεῖν δίκην, οὐ ψυχὴν καθ'
 ἑαυτήν· ἐπεὶ μὴ ψυχαῖς ἐθέσπισεν θεὸς ἀπέχεσθαι τῶν οὐδὲν
 αὐταῖς προσηκόντων, οἷον μοιχείας φόνου κλοπῆς ἀρπαγῆς

21 οὐκ ἐχούσαις om. PE¹ || ἀπονέμωσι C || 24 ἰδίαν N^{ac}S || μὲν + γὰρ P
 || 27 μηδὲ Rhosus : μητέ codd. || 28 δικαιοπραγίας C.

XXIII, 2 θεσπισθέντας N || 4 αὐτὸς Wil. : οὗτος codd. (om. Aet. E¹) ||
 ἂν δέξαιτο ~ P || 8 ἐθέσπισεν + ὁ C || τῶν om. A^{ac} || 9 φόνου N^{ac}.

1. Une distinction que l'on doit à ARISTOTE : *Pol.* V, 1, 2, 1301a ; V, 1,
 12, 1301b.

2. Le mot ἰδιοπραγία est platonicien ; cf. *Lois* IX, 875 b ; mais l'auteur
 fait ici vraisemblablement référence à l'apologie des membres et de
 l'estomac. Cf. Paul, *I Cor.* 12, 12-30

leurs rapports avec d'autres créatures d'une nature sembla-
 ble ou d'une nature différente ? Elles ne possèdent
 pourtant ni les possibilités, ni les ressources, ni les moyens
 d'attribuer à chacun sa part selon ses mérites ou selon son
 dû¹ — si l'on exclut l'honneur dû à Dieu ; et par ailleurs,
 elles n'éprouvent ni élan, ni pulsion qui les incite à user de
 leurs biens propres ou à s'abstenir de ceux d'autrui. Or,
 l'usage et l'abstinence de biens conformes à leur nature
 s'observent chez les êtres dont la nature est d'user ; mais
 l'âme est exempte de besoins, sa nature n'appelle pas
 l'usage de quoi que ce soit, et pour cette raison, on ne peut
 pas découvrir dans une âme ainsi faite ce qu'on appelle
 l'activité individuelle des parties².

CHAPITRE XXIII

C) LES COMMANDEMENTS DE DIEU
 CONCERNENT L'ENSEMBLE CORPS-ÂME

1. Mais voici de toutes les absurdités la pire : les lois
 qu'on promulgue s'appliquent aux hommes, mais la
 sentence prononcée pour les actes accomplis en respect ou
 en violation des lois ne porterait que sur les âmes ? 2. Car
 s'il est juste que celui qui a reçu les lois reçoive aussi un
 châtiment pour les avoir enfreintes, et que ce soit bien
 l'homme qui les ait reçues, et non l'âme par elle-même, il
 faut alors que ce soit aussi l'homme qui subisse un
 châtiment pour les fautes commises, et non l'âme par elle-
 même ; car ce n'est pas aux âmes que Dieu a prescrit de
 s'abstenir de fautes qui ne les concernent en rien³, comme
 l'adultère, le meurtre, le vol, le pillage, le manque de
 respect envers ses parents et, plus généralement, toute

3. À opposer aux hésitations de TERTULLIEN, *De Res.* XLVI, 13 : « Les
 pensées charnelles doivent être rapportées à l'âme, mais elles sont parfois
 imputées à la chair parce qu'elles opèrent pour la chair et par la chair. »

10 τῆς κατὰ τῶν γεννησάντων ἀτιμίας πάσης τε κοινῶς τῆς ἐπ' ἀδικία καὶ βλάβῃ τῶν πέλας γινομένης ἐπιθυμίας.

3. Οὕτε γὰρ τὸ « Τίμα τὸν πατέρα σου καὶ τὴν μητέρα » ψυχᾶς μόνον εὐάρμοστον, οὐ προσηκόντων αὐταῖς τῶν τοιοῦτων ὀνομάτων· οὐ γὰρ ψυχᾶι ψυχᾶς γεννῶσαι τὴν τοῦ

15 πατρὸς ἢ τῆς μητρὸς οἰκειοῦνται προσηγορίαν, ἀλλ' ἀνθρώπους ἀνθρώποι· 4. οὕτε οὖν τὸ « Οὐ μοιχεύσεις » ἐπὶ ψυχῶν λεχθεῖη ποτ' ἂν ἢ νοηθεῖη δεόντως, οὐκ οὔσης ἐν αὐταῖς τῆς κατὰ τὸ ἄρσεν καὶ θῆλυ διαφορᾶς οὐδὲ πρὸς μῆξιν τινος ἐπιτηδειότητος ἢ πρὸς ταύτην ὀρέξεως. Ὀρέξεως δὲ

20 τοιαύτης οὐκ οὔσης, οὐδὲ μῆξιν εἶναι δυνατόν· παρ' οἷς δὲ μῆξις ὅλως οὐκ ἔστιν, οὐδὲ ἐνθεσμος μῆξις, ὅπερ ἔστιν γάμος· ἐνόμου δὲ μίξεως οὐκ οὔσης, οὐδὲ τὴν παράνομον καὶ τὴν ἐπ' ἀλλοτρίᾳ γυναικὶ γινομένην ὄρεξιν ἢ μῆξιν εἶναι

25 ἀπαγορεύειν ἢ τὴν τοῦ πλείονος ἐπιθυμίαν ψυχᾶς προσ- 366 v. |φυές· οὐδὲ γὰρ δεόνται τούτων ὧν οἱ δεόμενοι διὰ φυσικὴν ἔνδειαν ἢ χρεῖαν κλέπτειν εἰώθασιν καὶ ληστεύειν, οἷον χρυσὸν ἢ ἄργυρον ἢ ζῶον ἢ ἄλλο τι τῶν πρὸς τροφήν ἢ σκέπην ἢ χρῆσιν ἐπιτηδείων· ἀχρεῖον γὰρ ἀθανάτῳ φύσει 30 πᾶν ὀπόσον τοῖς ἐνδεέσις ὀρεκτὸν ὡς χρήσιμον.

6. Ἄλλ' ὁ μὲν ἐντελέστερος περὶ τούτων λόγος ἀφείσθω τοῖς σπουδαιότερον ἕκαστον σκοπεῖν βουλομένοις ἢ φιλοτιμότερον διαγωνίζεσθαι πρὸς τοὺς διαφορομένους, ἡμῖν δὲ ἀρκούντων τῶν ἀρτίως εἰρημένων καὶ τῶν συμφώνων 35 τούτοις τὴν ἀνάστασιν πιστουμένων τὸ τοῖς αὐτοῖς ἐπὶ πλεῖον ἐνδιατρίβειν οὐκέτ' ἂν ἔχοι καιρὸν· οὐ γὰρ τὸ μὴδὲν

12 μητέρα + σου NC || 13 αὐταῖς om. P^{ac} || 14 ψυχᾶς : ψυχᾶς A^{ac} || 15 οἰκειοῦνται C || 18 καὶ + τὸ C || μῆξιν N^{ac} || 21 οὐκ ἔστιν ὅλως ~ PE¹ || ἔστιν² + ὁ PE¹ || 23 εἶναι om. C || 25 τοῦ om. C || 31 εὐτελέστερος P^{ac} || 32 σπουδαιώτερον N.

1. Exode 20, 12; repris par le Christ : Luc 18, 20; Matth. 19, 19.

2. Exode 20, 14; repris par le Christ : Luc 18, 20; Matth. 5, 27; cf. Paul, Rom. 13, 9.

forme de convoitise qui puisse faire du tort et nuire à son prochain.

3. Le commandement : « Honore ton père et ta mère¹ », ne s'adresse pas seulement aux âmes, puisqu'on ne saurait leur appliquer de pareils rapports de parenté ; car les âmes n'engendrent pas d'autres âmes, pour mériter ainsi le nom de père ou de mère, mais ce sont les hommes qui engendrent des hommes. 4. On ne saurait non plus ni affirmer, ni concevoir que le commandement : « Tu ne commettras pas d'adultère² », s'applique à proprement parler aux âmes, puisque les âmes ne possèdent pas la différenciation entre mâles et femelles, ni quelque capacité ou quelque désir d'union sexuelle ; or, si elles ne possèdent pas un tel désir, l'union sexuelle se révèle impossible ; et, chez ceux qui ne connaissent absolument pas l'union sexuelle, il ne saurait y avoir d'union légitime, c'est-à-dire de mariage ; or, s'il n'y a pas d'union légale, il ne peut pas non plus y avoir de désir ni d'union avec la femme d'autrui qui soit illégale — puisque c'est cela, l'adultère. 5. Mais la condamnation du vol ou de la cupidité ne s'applique pas non plus aux âmes, car elles n'ont pas besoin de ce qui pousse habituellement les gens à voler et à piller pour satisfaire leurs besoins ou leurs nécessités naturels, à savoir l'or, l'argent, le bétail, ou toute autre chose qui puisse servir à leur nourriture, à leur protection ou à leur usage personnel. En effet, tout ce que réclament comme nécessaire des êtres soumis au besoin s'avère inutile à une nature immortelle.

6. Mais abandonnons de plus amples développements sur ce sujet à ceux qui veulent examiner plus minutieusement chaque argument ou combattre plus vigoureusement nos adversaires, et, pour notre part, nous nous contentons de ces précédentes considérations, et des arguments concordants qui confirment (la réalité de) la résurrection : consacrer plus de temps à examiner toujours les mêmes points serait inopportun. En effet, nous ne nous sommes

παραλιπεῖν τῶν ἐνόητων εἰπεῖν πεποιήμεθα σκοπόν, ἀλλὰ τὸ κεφαλαιωδῶς ὑποδείξει τοῖς συνελθοῦσιν ἃ χρῆ περι τῆς ἀναστάσεως φρονεῖν καὶ τῇ δυνάμει τῶν παρόντων
40 συμμετρῆσαι τὰς ἐπὶ τοῦτο φερούσας ἀφορμάς.

XXIV

1. Ἐξητασμένων δὲ ποσῶς τῶν προτεθέντων ὑπόλοιπον ἂν εἴη καὶ τὸν ἀπὸ τοῦ τέλους διασκέψασθαι λόγον, ἤδη μὲν τοῖς εἰρημένοις ἐμφαινόμενον, τσαύτης δὲ μόνον ἐπιστάσιος καὶ προσθήκης δεόμενον, ὡς μὴ δοκεῖν τι τῶν <μικρῶ
5 πρόσθεν> ἡμῖν εἰρημένων ἀμνημόνευτον καταλιπόντα παραβλάψαι τὴν ὑπόθεσιν ἢ τὴν ἐξ ἀρχῆς γενομένην διαίρεσιν.
2. Τούτων τε οὖν ἕνεκεν καὶ τῶν ἐπὶ τούτοις ἐγκληθησομένων καλῶς ἂν ἔχοι τοσοῦτον ἐπισημῆνασθαι μόνον ὅτι δεῖ καὶ τῶν ἐκ φύσεως συνισταμένων καὶ τῶν κατὰ τέχνην
10 γινομένων οἰκείον ἐκάστου τέλος εἶναι, τοῦτό που καὶ τῆς
367 γ. κοινῆς πάντων ἐννοίας ἐκ|διδασκούσης ἡμᾶς καὶ τῶν ἐν ὀφθαλμοῖς στρεφομένων ἐπιμαρτυρούντων.
3. Ἡ γὰρ οὐ θεωροῦμεν ἕτερον τι τοῖς γεωργοῦσιν, ἕτερον δὲ τοῖς ἰατροῦσιν ὑποκείμενον τέλος, καὶ πάλιν
15 ἄλλο μὲν τι τῶν ἐκ γῆς φυομένων, ἄλλο δὲ τῶν ἐπ' αὐτῆς στρεφομένων ζώων καὶ κατὰ τινα φυσικὸν εἶρμόν γενωμένων; 4. Εἰ δὲ τοῦτ' ἐστὶν ἑναργές καὶ δεῖ πάντως ταῖς

XXIV, 2 τὸν : τῶν PE¹ || 4 τι om. ANPE¹ restit. C || 4-5 μικρῶ πρόσθεν Schwartz : μικρὸν APE¹ μικρῶν N μικρῶς (+ πρόσθεν s.l.) S μικρῶς C || 5 εἰρημένων ἡμῖν ~ PE¹ || καταλιπόντα Wil. : καταλιπεῖν A^{ac} καταλιπεῖν καὶ A²PE¹C καταλειπεῖν καὶ N || 7 οὖν om. S || 7-8 ἐγκληθησομένων Schwartz : ἐγκλεισομένων codd. || 9 τῶν¹ : τὸν C || 13 ἢ : εἰ C || οὐ om. S || 16 εἰρμῶν N.

1. Cf. XI, 7; XIV, 4-5.

2. Un lieu commun de la philosophie, particulièrement du stoïcisme : cf. MARC-AURÈLE II, 16; V, 1; comparer avec CLÉMENT, *Protr.* X, 100, 3.

3. Cf. ci-dessus XIV, 1-2, et p. 268, n. 1.

pas fixé comme but de ne rien omettre de ce que l'on peut dire sur la question, mais plutôt de révéler à notre public l'essentiel de ce qu'il faut avoir à l'esprit pour juger de la résurrection et d'adapter à la capacité des auditeurs les arguments qui amènent à cette idée.

D — L'argument de la finalité de l'homme

CHAPITRE XXIV

IL EXISTE UNE FINALITÉ PROPRE À L'HOMME
DIFFÉRENTE DE CELLE DES AUTRES ÊTRES VIVANTS

1. Maintenant que nous avons examiné en quelque façon ce que nous nous étions proposé, il nous resterait encore à considérer l'argument de la finalité, qui transparaît déjà dans ce que nous avons dit, mais qui réclame qu'on lui accorde assez d'attention et d'importance pour qu'on ne croie pas qu'en laissant dans l'oubli l'un des arguments indiqués par nous un peu plus haut, nous ayons négligé notre propos ou le plan donné au début¹.
2. Pour ces raisons, et afin de prévenir les objections qu'on pourrait faire à ce sujet, il serait bon de mettre en évidence ce simple fait : chacun des ouvrages de la nature, chacun des produits de l'art doit nécessairement avoir sa fin propre², comme nous l'indiquent dans une certaine mesure les notions communes et universelles³, et comme le spectacle du monde en apporte la preuve.

3. Ne constatons-nous pas, en effet, que les agriculteurs obéissent à une fin et les médecins à une autre, à une autre encore chacune des plantes qui s'élèvent de la terre, chacun des animaux qui se nourrissent de ses produits et s'y reproduisent selon un cycle naturel? 4. Si c'est là

φυσικαῖς ἢ τεχνικαῖς δυνάμεσι καὶ ταῖς ἐκ τούτων ἐνεργεῖαις τὸ κατὰ φύσιν ἔπεσθαι τέλος, ἀνάγκη πᾶσα καὶ τὸ τῶν ἀνθρώπων τέλος ὡς ἰδιαζούσης ὃν φύσεως ἐξηρηθῆσθαι τῆς τῶν ἄλλων κοινότητος· ἐπεὶ μηδὲ θεμιτὸν ταῦτόν ὑποθέσθαι τέλος τῶν τε λογικῆς κρίσεως ἀμοιρούντων καὶ τῶν κατὰ τὸν ἔμφυτον νόμον καὶ λόγον ἐνεργούντων ἔμφρονι τε ζωῇ καὶ δίκῃ χρωμένων.

25 5. Οὐτ' οὖν τὸ ἄλυπον οἰκεῖον τούτοις ἂν εἴη τέλος, μετεῖη γὰρ ἂν τούτου καὶ τοῖς παντελῶς ἀναισθητοῦσιν· ἀλλ' οὐδὲ τῶν τὸ σῶμα τρεφόντων ἢ τερπόντων ἀπόλαυσις καὶ πλήθος ἡδονῶν· ἢ πρωτεύειν ἀνάγκη τὸν κτηνώδη βίον, ἀτελεῖ δ' εἶναι τὸν κατ' ἀρετήν. Κτηνῶν γὰρ οἶμαι καὶ 30 βοσκημάτων οἰκεῖον τοῦτο τέλος, οὐκ ἀνθρώπων ἀθανάτων ψυχῇ καὶ λογικῇ κρίσει χρωμένων.

XXV

1. Οὐ μὴν οὐδὲ μακαριότης ψυχῆς κεχωρισμένης σώματος· οὐδὲ γὰρ τὴν θατέρου τούτων ἐξ ὧν συνέστηκεν ἀνθρώπος ἐσκοποῦμεν ζωὴν ἢ τέλος, ἀλλὰ τοῦ συνεστῶτος ἐξ ἀμφοῖν· τοιοῦτος γὰρ πᾶς ὁ τόνδε τὸν βίον λαχὼν 5 ἀνθρώπος καὶ δεῖ τῆς τούτου ζωῆς εἶναι τι τέλος οἰκεῖον.

18 ἐκ om. C || 20 ὡς om. C || 21 μηδὲ : μὴ ANC || 25 τούτοις ἂν A²C : τῶν A^{2c} τοῦτ' ἂν NPE¹ || 26 μετεῖη AN μέτεστι S^{2c} || ἂν om. ANC || 27 ἢ : καὶ C || 29 τὸν : τῶν P^{2c} || 30 τοῦτο + τὸ C || ἀθανάτων PE¹.

XXV, 1 κεχωρισμένη C || 2 θατερον A^{2c} || 4 λαχὼν τὸν βίον ~ PE¹.

1. Cf. ci-dessus IX, 1 (τὰ φυσικά — τὰ τεχνικά). L'opposition de la faculté (ἢ δύναμις) à l'activité (ἢ ἐνέργεια) est aristotélicienne : *Phys.* I, 8, 27, 191b ; *Met.* 8, 6, 1048a ; son extension au domaine de la biologie est fréquente chez GALIEN, *De Nat. Fac.* I, 2, Kühn, t. II, p. 7.

2. Athénagore vise sans doute ici successivement les stoïciens et les épicuriens ; cf. XIX, 3 et p. 294, n. 2.

l'évidence, et qu'il faille dans tous les cas que les facultés naturelles ou techniques¹, et les activités qui en découlent, correspondent à une fin voulue par la nature, il est absolument nécessaire que la fin réservée aux hommes, dans sa nature particulière, se distingue elle aussi de la règle commune aux autres ; car il ne serait pas légitime qu'ait été attribuée la même fin à des créatures privées de jugement rationnel et à des êtres qui agissent selon les lois innées et la raison, qui jouissent d'une existence sensée et qui connaissent la justice.

5. Ce n'est donc pas l'absence de douleur qui serait pour l'homme une fin propre, car il partagerait cette faculté avec les créatures complètement insensibles ; mais ce n'est pas non plus la jouissance² que l'on éprouve à nourrir son corps ou à le flatter, ni la masse des plaisirs ; ou alors une vie bestiale serait nécessairement préférable à toutes, et une vie vertueuse paraîtrait inachevée. C'est là, je crois, la fin propre aux bêtes et aux animaux domestiques, et non celle des hommes qui possèdent une âme immortelle et un jugement rationnel.

CHAPITRE XXV

CETTE FIN CONCERNE À LA FOIS L'ÂME ET LE CORPS ;
C'EST LA CONTEMPLATION ÉTERNELLE DE DIEU

[CONCLUSION]

1. Ce n'est pas non plus la félicité de l'âme séparée du corps³, car nous considérons non pas l'existence ou la fin de l'un ou de l'autre des deux éléments qui composent l'homme, mais celles de l'ensemble qu'ils forment ; telle est en effet la nature de tout homme qui a reçu l'existence en partage, et il faut que ce soit cette vie qui ait une fin propre.

3. Le point de vue platonicien — ou gnostique : l'âme purifiée connaît seule la félicité ; cf. [JUSTIN], *De Res.* X, PG 6, 1589 c.

367 v. 2. Εἰ δὲ τοῦ συναμφοτέρου τὸ τέλος, τοῦτο δὲ οὔτε
 ζώντων αὐτῶν ἔτι κατὰ τόνδε τὸν βίον εὐρεῖσθαι δυνατὸν
 διὰ τὰς πολλὰς ἤδη ῥηθείσας αἰτίας οὔτε μὴν ἐν χωρισμῶ
 τυγχανούσης τῆς ψυχῆς, τῷ μὴδὲ συνεστάναι τὸν τοιοῦτον
 10 ἄνθρωπον διαλυθέντος ἢ καὶ πάντῃ σκεδασθέντος τοῦ
 σώματος κἂν ἡ ψυχὴ διαμένῃ καθ' ἑαυτήν, ἀνάγκη πᾶσα
 κατ' ἄλλην τινὰ τοῦ συναμφοτέρου καὶ τοῦ αὐτοῦ ζῶου
 σύστασιν τὸ τῶν ἀνθρώπων φανῆναι τέλος. 3. Τοῦτου δ' ἐξ
 ἀνάγκης ἐπομένου, δεῖ πάντως γενέσθαι τῶν νεκρωθέντων ἢ
 15 καὶ πάντῃ διαλυθέντων σωμάτων ἀνάστασιν καὶ τοὺς αὐτοὺς
 ἀνθρώπους συστήναι πάλιν· ἐπειδὴ γε τὸ μὲν τέλος οὐχ
 ἀπλῶς οὐδὲ τῶν ἐπιτυχόντων ἀνθρώπων ὁ τῆς φύσεως
 τίθεται νόμος, ἀλλ' αὐτῶν ἐκείνων τῶν κατὰ τὴν προλαβοῦ-
 σαν ζωὴν βεβιωκότων, τοὺς δ' αὐτοὺς ἀνθρώπους συστήναι
 20 πάλιν ἀμήχανον, μὴ τῶν αὐτῶν σωμάτων ταῖς αὐταῖς
 ψυχαῖς ἀποδοθέντων. Τὸ δ' αὐτὸ σῶμα τὴν αὐτὴν ψυχὴν
 ἀπολαβεῖν ἄλλως μὲν ἀδύνατον, κατὰ μόνην δὲ τὴν ἀνάστα-
 σιν δυνατὸν· ταύτης γὰρ γενομένης καὶ τὸ τῆ φύσει τῶν
 ἀνθρώπων πρόσφορον ἐπακολουθεῖ τέλος.
 25 4. Τέλος δὲ ζωῆς ἔμφρονος καὶ λογικῆς κρίσεως οὐκ ἂν
 ἀμάρτοι τις εἰπὼν τὸ τοῦτοις ἀπερισπάστως συνδιαιωρίζειν
 οἷς μάλιστα καὶ πρώτως ὁ φυσικὸς συνήρμοσται λόγος, τῇ
 τε θεωρίᾳ τοῦ δόντος καὶ τῶν ἐκείνῳ δεδογμένων ἀπαύστως
 ἐπαγάλλεσθαι· κἂν οἱ πολλοὶ τῶν ἀνθρώπων ἐμπαθέστερον
 30 καὶ σφοδρότερον τοῖς τῆδε προσπεπονηότες ἄστοχοι τοῦτου

9 μὴδὲ : μὴδὲν C || 10 πάντῃ : πάντως N παντός S || 15 πάντῃ : πάντων
 C || 20-21 ταῖς ψυχαῖς αὐταῖς ~ PE¹ || 23 γενομένης C || 27 φυσικῶς P ||
 συνήρμοσται N^{ac} || 27-28 τῇ τε : τῇ τε τῇ N τῇ PE¹ || 28 δόντος : δόντως
 N^{ac} ὄντος E¹C || δεδογμένων : fortasse δεδομένων legendum || 29
 ἐπαγάλλεσθαι C^{ac} || 30 προσπεπονηότες PE¹.

1. Si le sens de cette phrase est parfaitement clair (la « théorie » divine forme le seul but de la vie humaine, sur cette terre comme dans l'au-delà), la construction de sa partie finale prête à plusieurs interprétations ; je me suis finalement rangé à celle de W. Schoedel. Il est toutefois possible qu'il faille lire δεδομένων, et non δεδογμένων, et traduire en conséquence : « la contemplation du Donateur et de ses dons ». Quant à

2. Or, si la fin est celle de l'ensemble et qu'elle ne puisse se constater ni du vivant même des hommes, durant cette existence, pour les raisons que nous avons maintes fois évoquées, ni dans le cas d'une séparation de l'âme (et du corps), puisque après la décomposition ou même la dispersion complète du corps, l'homme n'existe plus en tant qu'ensemble, même si l'âme subsiste par elle-même, il est absolument nécessaire que la fin de l'homme se réalise dans un nouvel assemblage de ses deux composants et (dans la reconstitution) du même individu. 3. Puisque cela est une conséquence nécessaire, il faut inévitablement que s'accomplisse la résurrection des corps nécrosés ou même complètement décomposés, et que se reconstituent les mêmes individus, puisque la loi de la nature ne fixe pas pour les hommes une fin sans discrimination, selon le hasard, mais qui corresponde à la vie qu'ils ont menée dans leur existence passée, et qu'il est inconcevable que les mêmes individus se reforment si les mêmes âmes ne sont pas restituées aux mêmes corps. Or, il est impossible que le même corps retrouve la même âme si l'on n'admet pas la résurrection, et elle seule ; car c'est une fois qu'elle s'est accomplie que se réalise nécessairement la fin conforme à la nature des hommes.

4. L'on ne se tromperait guère en affirmant que la fin d'une vie intelligente et du jugement rationnel, c'est de vivre perpétuellement, sans relâche, avec ce que leur a réservé principalement et avant toute autre chose la raison naturelle, et d'exalter sans cesse dans la contemplation de leur donateur et de ses décrets¹ — même si la foule des hommes n'atteint pas ce but au cours de la vie, parce qu'elle éprouve un goût plus vif et plus violent pour les

la doctrine, c'est celle de Platon, reprise et transposée par les chrétiens ; cf. PLATON, *Phèdre* 247d-e ; ALBINOS, *Épitomè* II, 2 ; *Isag.* VI, 4 ; JUSTIN, *1 Ap.* XLIV, 9 ; *Dial.* IV, 1 ; THÉOPHILE, *Ad Aut.* II, 10 ; CLÉMENT, *Protr.* IV, 63, 4 ; X, 100, 3 ; *Ad Diogn.* X, 2 ; ORIGÈNE, *C. Cels.* III, 56 ; MÉTHODE, *De Res.* I, 51, 2. Comparer ci-dessus XII, 6 ; XIII, 2 ; XV, 5.

διατελῶσιν. 5. Οὐ γὰρ ἀκυροῖ τὴν κοινὴν ἀποκλήρωσιν τὸ
 πλῆθος τῶν ἀποπιπτόντων τοῦ προσήκοντος αὐτοῖς τέλους,
 ἰδιαζούσης τῆς ἐπὶ τούτοις ἐξετάσεως καὶ τῆς ἐκάστῳ
 35 συμμετρομένης ὑπὲρ τῶν εὖ ἢ κακῶς βεβιωμένων τιμῆς ἢ
 δίκης.

35 δίκης + ἀθηναγόρου περὶ ἀναστάσεως A² (Arethas) N.

biens de ce monde. 5. Car le grand nombre de ceux qui
 manquent à la fin qui leur est propre n'inflirme pas la
 destinée commune, puisqu'ils sont soumis individuelle-
 ment à l'examen de leurs actes, et que chacun reçoit une
 récompense ou un châtement à la mesure de sa vie, bonne
 ou mauvaise.

APPENDICE I

Le culte des héros dans la Supplique

Si Athénagore évite soigneusement d'attaquer de front les *cultes* des plus grands dieux du polythéisme pour réprover l'*image* que les poètes et les mythes donnent d'eux, que ce soit par prudence ou par respect pour la conviction d'autrui (comme il se plaît du moins à l'affirmer : *L.* XXVII, 2; à opposer à XXI, 3), il ne traite pas avec le même ménagement les héros, dont la mise en cause offre le double avantage de perpétuer une tradition philosophique bien établie et de renverser par la bande le polythéisme des cités en corroborant la thèse évhémériste.

Sa démarche consiste à opposer, explicitement ou implicitement, une vie de mortel à une légende d'immortalisation ou à un culte de type héroïque ou même divin. Voici la liste des héros ou demi-dieux mentionnés par Athénagore, suivie de quelques références confirmant ses propos.

I. HÉROS ÉPIQUES OU MYTHIQUES (I, 1; X:V, 1)

- AGAMEMNON. Son identification à Zeus se retrouve par ex. chez Lycophron, *Alex*, 335 (et note de l'édition Holzinger); Clément, *Protr.* II, 38, 2; voir encore I. Harrie, « Zeus Agamemnon in Sparta », *Arch. f. Relig.* XXIII, 1925, p. 359-369.
- AGRAULOS et PANDROSOS. Les deux filles de Cécrops ont été toutes deux divinisées; cf. par ex. Pollux VIII, 106 (Agraulos dans une énumération de dieux). Sur leur assimilation à Athéna, cf. M. Delcourt, *Légendes et cultes des héros en Grèce*, Paris 1942, p. 60. Sur la difficile question de leurs mystères, cf. *PW*, s.v., col. 828.

- ARISTÉE. Il était honoré principalement en Arcadie, mais aussi en Thessalie et à Céos; son identification à Zeus Aristaios et à Apollon Agreus ou Nomios se retrouve chez Pindare, *Pyth.* IX, 59-66. Voir encore Virgile, *Géorg.* IV, 283 (et note CUF); Diodore IV, 82, 5; et enfin P. Grimal, *Dict. Myth.*, s.v.
- CÉLÉE et MÉTANIRE. Le roi et la reine de l'ancienne Éleusis (*Hymne à Déméter*) faisaient tous deux l'objet d'un culte; cf. Pausanias I, 39, 3; II, 14, 1.
- ÉRECHTHÉE. Son identification avec Poséidon se trouve par exemple chez Lycophron, *Alex.* 158 (et note de l'édition Holzinger). Voir encore E. Rhode, *Psyché. Le culte de l'âme chez les Grecs et leur croyance à l'immortalité* (trad.), Paris 1928, p. 113.
- HECTOR. Son culte à Troie est mentionné par Julien, *Epist.* 78 (79); on l'honorait aussi à Thèbes (Pausanias IX, 18, 5). Cf. aussi pseudo-Clément, *Hom.* VI, 22.
- HÉLÈNE. Son culte est mentionné par Isocrate, *Hélène* 61-63; Pausanias III, 19, 9 et 20, 9; Tatiens, *Ad Graec.* X. Comme Hélène était, selon certains, fille de Zeus et Némésis-Adrastée, il demeure vraisemblable que, comme l'affirme Athénagore, on ait confondu la mère et la fille, et assimilé Hélène à Adrastée, sa mère; cf. *PW*, s.v., col. 2825-2826; I. Harrie, *art. cit.* Cf. aussi pseudo-Clément, *Hom.* V, 13.
- MÉNÉLAS. Il recevait, comme époux d'Hélène et gendre de Zeus, des honneurs divins; cf. Isocrate, *Hélène* 63; Pausanias III, 19, 9; Eusèbe, *Praep. Evang.* V, 28, 3.
- MÉDÉE et NIOBÉ. Leur mention au milieu d'un passage corrompu incite certes à la prudence; cependant, il n'y a pas de raison de douter de leur héroïsation, ni de la réalité de leur culte. Pour Médée, voir part. Pindare, *Pyth.* IV, 12 (« bouche immortelle »); Apollonios de Rhodes IV, 811-815 (Médée aux Champs-Élysées); *DS*, s.v., p. 1665a (adorée à Corinthe). Pour Niobé, cf. part. Sophocle, *Électre* 150 (Électre appelle Niobé « sa déesse »). Voir enfin l'article de E. Maas, *N. Jahrb.* XVII, p. 23 s.
- PHYLONOÉ. Sa divinisation est mentionnée par Apollodore III, 10, 16; en revanche, son identification à Hécate-Énodia

ne se trouverait que dans ce passage de la *Supplique*, ce qui rend bien incertaine la correction de Schwartz, que nous avons cependant acceptée comme la plus satisfaisante paléographiquement.

II. PERSONNAGES HISTORIQUES HÉROÏSÉS OU DIVINISÉS (XIV, 1; XXVI, 3-5; XXVIII, 6; XXX, 2)

- ALEXANDRE [D'ABONOTIQUE] (du moins s'il s'agit bien de ce personnage). Il est connu par un dialogue de Lucien qui porte son nom : *Alexandre ou le faux prophète*; il avait établi dans la petite cité d'Abonotique, en Paphlagonie, un oracle où s'exprimait un serpent à tête d'homme, surnommé Glycon. Le personnage semble avoir été un aventurier sans scrupule, cherchant à tirer le meilleur parti de sa beauté et de la crédulité des gens. Lucien déclare l'avoir connu personnellement (§53-57); et le fait est que la notoriété du prophète dépassait largement sa province d'origine : elle est attestée par les inscriptions ou monnaies qui le mentionnent. Cf. A. H. Harmon, *Lucian, LCL*, p. 173; L. Robert, *À travers l'Asie Mineure*, Paris 1980, p. 391-421 (*Alexandre d'A. et le serpent Glycon*).
- ALEXANDRE LE GRAND. On sait que le conquérant macédonien fut proclamé fils de Zeus (ou d'Amon), et dieu lui-même, et qu'il reçut de son vivant des honneurs divins; cf. Hypéride, *Contr. Dem.* frag. VII, 31 CUF; Diodore XVII, 51, 3; Plutarque, *Alex.* 3, 2; 27, 5; 28; Quinte-Curce 8, 5, 5; Clément, *Protr.* IV, 54, 2; etc.
- AMILCAR. Roi ou suffète de Carthage, il se jeta dans le feu après sa défaite devant Gélon de Syracuse; on lui dressa des monuments, tant à Carthage que dans ses colonies, et il fut l'objet d'un culte (Hérodote VII, 167).
- ANTINOÛS. Le mignon d'Hadrien fut divinisé après sa mort brutale; il reçut des honneurs héroïques et divins, en Grèce même, particulièrement à Mantinée, mais surtout en Égypte. Les polémistes chrétiens citent abondamment son cas : Justin, *1 Ap.* XXIX, 4; Tatiens, *Ad Graec.* X; Théophile, *Ad*

- Aut.* III, 8; Clément, *Protr.* IV, 49, 1-3; Origène, *C. Cels.* III, 36; etc.
- LYSANDRE. Le fameux amiral spartiate, vainqueur d'Aigos-Potamos, se fit en effet honorer à l'égal d'un dieu; cf. Douris apud Athénée, *Deipn.* 15, 696e, *FGH* II, A, 76, frag. 26; Plutarque, *Lysandre* XVIII, 5; etc.
 - NÉRYLLINOS. Ce personnage, qui n'apparaît dans la littérature que chez Athénagore, a peut-être été récemment identifié par C. P. Jones : art. *Neryllinus*, *CPh* LXXX, 1985, p. 40-45. Il s'agirait d'un notable de la cité d'Alexandria Troas, colonie romaine de la province d'Asie (ancienne Mysie); on le connaît par une inscription du *CIL* (III, suppl. 7071) trouvée à Kestambul, un village situé près du site d'Alexandria. Une référence à Antonin le Pieux permet de dater cette inscription, et de considérer ce Neryllinus comme un contemporain d'Athénagore; il aurait ainsi reçu de ses compatriotes des honneurs héroïques pour pérenniser sa fonction *post mortem*, comme il était courant; cf. L. Robert, *art. cit.*, p. 420.
 - ONÉSILOS. Ce frère du roi de Salamis, usurpateur du trône, reçut après sa mort tragique un culte héroïque, sur décision de l'oracle; cf. Hérodote V, 114.
 - PHILIPPE FILS DE BOUTACIDÈS. C'est un Crotoniate, vainqueur aux Jeux Olympiques; les Ségétins lui rendirent pour sa beauté des honneurs exceptionnels : ils élevèrent sur sa tombe une chapelle héroïque et lui offrirent des sacrifices propiatoires; cf. Hérodote V, 47.
 - PROTÉE. Il s'agit du fameux Pérégrinus raillé par Lucien dans son *De morte Peregrini*, un philosophe cynique qui fut un temps chrétien! Son suicide théâtral, auquel fait allusion Athénagore, eut lieu en 165; sa crémation correspond en effet à une immortalisation. Il était originaire de Parion (*De morte P.* 14-15), et ses statues passaient pour guérir les malades et rendre des oracles (allusions de Lucien, §27-28; §41). Sur le personnage, voir encore Aulu-Gelle, *N. Att.* XII, 11; Philostate, *Vit. Soph.* II, 1, 33 (= 563-564); Tatiens, *Ad Graec.* XXV; Tertullien, *Ad Mart.* IV; etc.
 - THÉAGÈNE DE THASOS. Boxeur redoutable, double vainqueur aux Jeux Olympiques, triple vainqueur aux Jeux Pythiques, il

fut héroïsé : on lui dressa des statues, on lui attribua une filiation divine et, à Thasos, on offrait à sa statue des sacrifices comme à un dieu. Cf. Pausanias VI, 11, 2-9, qui raconte comment sa statue causa la mort d'un homme, et Lucien, *Deor. conc.* 12, qui le présente comme un héros guérisseur.

III. DIEUX ET DEMI-DIEUX AYANT EU UNE EXISTENCE TERRESTRE (XXIX-XXX)

- AMPHIARÉOS. Héros et voyant argien; son enlèvement par Zeus (en fait un engloutissement) correspond à une immortalisation; cf. Pindare, *Olymp.* VI, 12-17. Il rendait des oracles à Oropos, en Attique, et à Mallos de Sicilie; cf. Pausanias I, 34, 1-5; Hérodote I, 46; VIII, 134. Les Anciens le considéraient comme un homme devenu dieu; cf. Pausanias VIII, 2, 4; Apulée, *De Deo Socr.* XV, 4.
- ASCLÉPIOS. Sans nul doute une ancienne divinité chtonienne, qui reçut d'abord un culte de type héroïque, avant de figurer parmi les grands dieux. Sur son foudroiement, symbole de l'immortalisation, voir l'analyse de Minucius Félix, *Oct.* XXII, 7. Les Anciens montraient son tombeau, signe de son ancienne condition mortelle : Cicéron, *D.N.D.* III, 22, 57; etc.
- CASTOR ET POLLUX. Leur divinisation est mentionnée, entre autres, par Homère, *Od.* XI, 298-304; Pindare, *Pythiques*, XI, 60-63 (séjour alterné sur terre et sur l'Olympe); Pausanias VIII, 2, 4; et, chez les chrétiens, par Justin, *1 Ap.* XXI, 2; Clément, *Protr.* II, 26, 7; IV, 47, 8; Tertullien, *Ad Nat.* II, 15; etc.
- HÉCRALES. Sa mort sur le bûcher symbolise son immortalisation; cf. Diodore IV, 38. Sur son culte, mi-héroïque, mi-divin, cf. Hérodote II, 44; Pindare, *Ném.* III, 22 (ἥρωας θεός); Pausanias II, 10, 1 (θύειν et ἐναγίζειν); etc.
- INO ET PALÉMON. Ino, la fille de Cadmos, jeta son fils Mélécerte dans un chaudron, puis se précipita dans la mer avec son cadavre; tous deux furent transformés en divinités marines, sous les noms de Leucothée et de Palémon. Sur le mythe, voir *Odyssée* V, 333 s.; Euripide, *Médée* 1282-1289;

Pausanias I, 44, 7-8; Cicéron, *D.N.D.* III, 15, 39; Ovide, *Met.* IV, 512-542; etc. Sur le culte de Leucothée et de Palémon, voir encore Clément, *Protr.* II, 34, 1 (jeux isthmiques); IV, 57, 2 (voile d'Ino).

- PERSÉE. Héros argien, fils de Zeus et de Danaé. Sur sa légende, voir Apollodore II, 4, 1 s.; sur son culte, voir part. Pausanias II, 18, 2.
- SÉMIRAMIS et DERCÉTO. Dercéto est un autre nom d'Atargatis, la déesse syrienne représentée avec un corps de poisson; elle exposa sa fille Sémiramis, qui fut élevée par des colombes. Sémiramis devint reine de Babylone, mais fut détrônée par son fils Ninuos; elle fut alors transformée en colombe; cf. Diodore II, 4 s.; Lucien, *De Dea Syra*; Ovide, *Met.* IV, 45 s. Sur le culte des colombes et des poissons en Syrie-Palestine, voir Xénophon, *Anabase* I, 4, 9; Clément, *Protr.* II, 39, 9.

Le mélange habile de personnages à l'historicité incontestable, voire de personnages contemporains, à des héros des temps mythiques, donne toute sa valeur à la thèse évhémériste développée par Athénagore : par la force de l'habitude et le respect de la tradition, le public païen refuse de croire que les grands héros du passé ont été des hommes comparables à ceux que l'ignorance et la crédulité divinisent encore aujourd'hui. L'assimilation de ces héros à quelques-uns des plus grands dieux permet d'étendre la démarche à l'ensemble des divinités du panthéon gréco-latin. Jugeons par là si les quelques rappels mythologiques qui semblent alourdir la *Supplique*, y ont leur place et leur fonction.

APPENDICE II

Orphée chez les Apologistes

Selon l'opinion la plus courante chez les Anciens, Orphée aurait vécu bien avant Homère, à l'époque héroïque qui fut celle d'Héraclès et de Thésée : Apollonios de Rhodes, par exemple, le fait s'embarquer avec Jason, Castor, Pollux et Héraclès sur la nef Argo, à la conquête de la toison d'or. Et l'historicité du personnage ne paraît guère alors susciter de doute, puisque la cité de Dion et l'île de Lesbos revendiquent l'une et l'autre l'honneur d'abriter ses restes. Toutefois, ni Homère, ni Hésiode ne semblent le connaître, et la première mention qu'on ait de lui dans la littérature se trouve chez Ibykos de Rhégium, un poète du VI^e siècle avant notre ère. C'est vraisemblablement au VI^e siècle que s'est développée la religion dite orphique, qui eut l'influence que l'on sait sur la pensée et les croyances grecques. Quant à Athénagore, il accepte la chronologie la plus traditionnelle, et il situe Orphée antérieurement à Homère, dont il fait un simple disciple (*L.* XVII, 1 : « Orphée, Homère et Hésiode... »; *L.* XVIII, 3 : « Orphée le premier... »); mais il n'ignore pas cependant la chronologie d'Hérodote, qui situe Orphée et Musée postérieurement au poète ionien (*Enquête* II, 53; passage cité partiellement par Athénagore : *L.* XVII, 2).

Le succès de l'orphisme ne se démentit pas au cours des siècles, et il connut même un certain regain aux abords de notre ère. Aussi étonnant que cela puisse paraître, juifs et chrétiens participèrent en quelque sorte à ce succès : le juif Aristobule forgea des vers « orphiques », et les chrétiens utilisèrent l'image d'Orphée dans l'iconographie du Bon Pasteur.

Pourtant, dans l'apologétique chrétienne du II^e siècle, l'orphisme apparaît plutôt comme un adversaire que comme un allié. Les chrétiens dénoncent alors l'immoralité de ses mythes, les mensonges ou les erreurs de son prophète, le scandale de ses mystères. Voici les principaux passages des Apologistes qui

témoignent d'une telle attitude à l'égard d'Orphée et de sa doctrine : [JUSTIN], *Cohortatio ad Gent.* XV (ou *De monarchia* II) : citation du *Testament* d'Orphée (frag. 245 Kern); TATIEN, *Ad Graec.* I : Orphée enseigna aux Grecs la poésie et le chant; VIII : les mystères orphiques et l'union incestueuse de Zeus avec sa fille Coré; XLI : Orphée est antérieur à Homère, mais les poèmes qu'on lui attribue sont de la main d'Onomacrite (VI^e siècle); THÉOPHILE, *Ad Aut.* II, 7 : Aristophane et la cosmogonie orphique; II, 30 : Orphée, inventeur de la musique; III, 2 : Orphée énumère 365 dieux; III, 16 : Orphée, inventeur; III, 7 : Orphée, poète soi-disant inspiré, comme Homère et Hésiode; CLÉMENT, *Protr.* I, 3, 1 : Orphée, faux prophète; II, 17-18 : le rapt de Coré-Phéréphata par Hadès-Aïdoneus, les mystères de Dionysos (citation de vers orphiques : frag. 34 Kern), le démembrement de Dionysos; II, 20-21 : le rapt de Coré, version orphique (citation de vers orphiques : frag. 52 Kern); VII, 74, 3-5 : réhabilitation d'Orphée, qui comprit enfin qu'il s'était trompé (citation du *Discours Sacré* d'Orphée célébrant le Dieu unique : frag. 246 Kern; très proche de [Justin] cité ci-dessus); TERTULLIEN, *Apol.* XXI, 29 : Orphée, initiateur de mystères; M. FÉLIX, *Oct.* XIX, 11 : Chrysippe, exégète de la poésie orphique.

Si l'on exclut les deux passages de Justin dont l'authenticité est contestée, c'est paradoxalement chez Clément d'Alexandrie que se trouve l'image la plus favorable d'Orphée : après l'avoir qualifié d'imposteur (*Protr.* I, 3, 1), il recourt à son témoignage pour corroborer le monothéisme (VII, 74, 3-5 : frag. 246 Kern). Et la raison de ce revirement apparaît avec évidence : ce sont les vers orphiques que loue Clément, et non leur auteur supposé; et ces vers, comme ceux de Sophocle qu'il cite quelques lignes plus haut (VII, 74, 2 : frag. 1025 Nauck), sont vraisemblablement d'origine juive ou, pour le moins, ont été largement interpolés par les juifs. À ce sujet, on se reportera au témoignage d'EUSÈBE sur l'usage que faisait des écrits orphiques Aristobule : *Praep. Evang.* XIII, 11, 3 — 12, 16 (avec citation du même passage dans une rédaction légèrement différente, comme provenant du *Discours Sacré* d'Orphée : frag. 247 Kern = *Theosophia* §56, p. 180-182 Erbse; référence implicite à Abraham, « unique enfant issu de l'antique race des Chaldéens »). Les pieux faussaires pouvaient s'autoriser du caractère fortement hénothéiste de l'orphisme, parfois très proche du monothéisme ou du

théisme philosophique; on trouvera chez [Justin] un témoignage des plus parlants sur l'hénothéisme orphique : *Cohort.* XV, PG 6, 272a = frag. 239 Kern : Εἰς Ζεὺς εἰς Ἀτθῆς εἰς Ἥλιος εἰς Διόνυσος (= MACROBE, *Sat.* I, 18, 18; JULIEN, *Orat.* IV, 136 Cave).

Dans la *Supplique*, en revanche, l'orphisme fait figure d'adversaire privilégié : Athénagore dénonce en lui tout à la fois sa doctrine et son prophète, et il n'est pas indifférent de remarquer qu'il consacre plus de place à l'exposé de ses mythes qu'à la réfutation du panthéisme stoïcien :

- XVII, 1 : Orphée, premier théologien; c'est lui qui, avant Homère et Hésiode, a attribué aux dieux une généalogie et un nom (c'est-à-dire, peut-être, une personnalité ou une figure);
- XVIII, 3-6 : Orphée, premier théologien; exposé de la genèse orphique (dont trois vers orphiques) [= *OF* frag. 57 Kern; comparer avec Damascius, *De princ.* 123 bis = *OF* frag. 54 Kern];
- XX, 2-5 : mythes orphiques [= *OF* frag. 58 Kern] : Héraclès-Chronos, dieu serpent (cf. *L.* XVIII, 4); inceste de Zeus avec Rhéa-Déméter (cf. Clément, *Protr.* II, 15, 1); Athéla = Perséphone-Coré (*L.* XVII, 4 : Athéla = Athéna); inceste de Zeus avec Coré-Perséphone (cf. Tatién, *Ad Graec.* VIII et X; Clément, *Protr.* II, 16, 1); Echidna, fille de Phanès (dont cinq vers orphiques); Zeus engloutit Métis-Phanès (cf. frag. 167 Kern);
- XXXII, 1 : mythes orphiques [= *OF* frag. 59 Kern] : incestes de Zeus avec sa mère Rhéa, sa fille Coré, et sa sœur Héra (avec référence explicite à Orphée).

Tous ces passages présentent la doctrine orphique sous un aspect essentiellement négatif : l'apologiste dénonce ses mythes pour leur stupidité (*L.* XX, 4) et leur immoralité (*L.* XXXII, 1); il ne fait en revanche aucune allusion à la doctrine de la métempsychose, qui aurait pu fournir quelques arguments en faveur de l'immortalité de l'âme et de la renaissance corporelle (cf. Tertullien, *De Res.* I, 5-6 : Pythagore partiellement en accord avec les chrétiens), mais qui était trop opposée à sa conception de la résurrection du corps « en ses membres et parties ». Sans doute l'auteur, en malmenant ainsi l'orphisme, pensait-il faire d'une pierre deux coups : d'une part, déprécier une doctrine millénaire,

mais qui exerçait encore une influence considérable dans la pensée païenne; d'autre part, déconsidérer aux yeux des chrétiens des croyances eschatologiques propres à fournir quelque matière à la spéculation gnostique.

APPENDICE III

Évhémère l'athée

Même si le sophiste Prodicos a pu le précéder dans cette voie (Philodème, *De piet.* 9-10, Diels p. 544; Cicéron, *D.N.D.* I, 42, 118; M. Félix, *Oct.* XXI, 2), Évhémère de Messène a attaché son nom à un type d'exégèse historique et rationaliste qui ramène les dieux du polythéisme à de simples mortels divinisés après leur mort par la reconnaissance, l'admiration ou la crainte de leurs contemporains, et les mythes, à leurs aventures terrestres, amplifiées ou embellies. Le principal témoignage que nous possédions de l'œuvre d'Évhémère, hélas! perdue, se trouve chez Eusèbe (*Praep. Evang.* II, 2, 52-62 : extraits du Livre VI de Diodore de Sicile). Il raconte comment Évhémère lui-même, parti sur ordre du roi Cassandre, aborda dans l'île de Panchaia, dont les habitants manifestaient une grande piété. L'île possédait un temple dédié à Zeus, dans lequel se trouvait une stèle d'or où avaient été gravés les hauts faits des rois du pays, Ouranos, Cronos et Zeus. De retour chez lui, Évhémère consigna par écrit ce qu'il avait vu et lu, dans un livre appelé *L'Inscription Sacrée*. Les autres témoignages sur Évhémère se trouvent chez : DIODORE, V, 41-46 (passages généralement considérés comme tirés d'Évhémère; cf. C. H. Oldfather, *Diodorus Siculus*, *LCL*, t. III, p. 210); PLUTARQUE, *De Iside* 359f-360b, §23 (Évhémère et sa prétendue île de Panchaia); CICÉRON, *D.N.D.* I, 42, 119 (Évhémère et Ennius); LACTANCE, *Div. Inst.* I, 11 (même chose).

La thèse évhémériste se répandit dans les milieux alexandrins, puis jusqu'à Rome, où elle fut sans doute introduite par le poète Ennius. Mais elle souleva l'hostilité d'une part, des foules, pour

lesquelles Évhémère était un athée et un impie, d'autre part, de certains milieux philosophiques conservateurs, qui voyaient dans l'évhémérisme le germe de l'athéisme. Voici, sur les réactions très partagées du monde païen, quelques témoignages d'importance : le nom d'Évhémère figure dans les « catalogues » d'athées (AETIUS, *Placita* I, 7, 1; CICÉRON, *D.N.D.* I, 42, 119; SEXTUS EMPIRICUS, *Adv. Math.* IX, 17; CLÉMENT, *Protr.* II, 24, 2); Évhémère est un menteur et un impie selon PLUTARQUE (*De Iside* 360a, §23); selon Celse, il n'est pas absurde, comme le croient les chrétiens, de considérer comme des dieux ceux qui ont rendu à l'humanité des services multiples et éminents (ORIGÈNE, *C. Cels.* III, 22); même doctrine chez le stoïcien BALBUS : « Il a été admis par les mœurs et la coutume générale que des hommes éminents pour leurs bienfaits fussent élevés au ciel, de l'aveu et du consentement de tous » (CICÉRON, *D.N.D.* II, 24, 62).

Aussi surprenant que cela puisse paraître, les polémistes chrétiens du II^e siècle ont partagé l'embarras des philosophes païens. Évhémère est pour eux tout à la fois un sage, dénonciateur des faux dieux, et un impie, coupable d'avoir inauguré une démarche propre à désacraliser tout ce qu'il y a de divin; un même auteur pourra recourir à la thèse évhémériste pour renverser les faux dieux, et dénoncer plus loin Évhémère pour son impiété. Voici quelques exemples de cette double attitude du monde chrétien face à ce type d'exégèse : JUSTIN, *1 Ap.* XXIX, 4 : « Antinoüs, que la crainte fit adorer comme un dieu » (bien qu'implicite, la référence à l'évhémérisme est indéniable); TATIEN, *Ad Graec.* XXVII (allusion au philosophe évhémériste Léon de Pella, auteur de la fameuse *Lettre d'Alexandre à sa mère*); THÉOPHILE, *Ad Aut.* I, 9 : « Les noms des dieux sont ceux d'hommes morts » (cf. II, 34); III, 7 : « Les théories de cet impie d'Évhémère, inutile à nous d'en parler. Après avoir dégoisé sans vergogne ni retenue sur les dieux, il a fini par décider qu'il n'y avait absolument pas de dieux, mais que tout se gouverne tout seul »; CLÉMENT, *Protr.* II, 24, 2 : « Je m'étonne de voir comment on a traité d'athées Évhémère d'Agrigente (...) et beaucoup d'autres, pour avoir mené une vie sage et avoir aperçu (...) les erreurs concernant les dieux »; TERTULLIEN, *Apol.* X, 3 : « Tous ces dieux ont été des hommes »; M. FÉLIX, *Oct.* XXI, 1 : « Évhémère s'attache à tous les hommes divinisés en récompense

de leur valeur ou d'un bienfait (...) : Jupiter de Dicté, Apollon de Delphes, Isis de Pharos, Cérés d'Eleusis. »

Quant à Athénagore, il ne cite pas le nom d'Évhémère, mais il fait référence à un de ses disciples, Léon de Pella, l'auteur de la *Lettre d'Alexandre à sa mère* (L. XXVIII, 1), et il donne lui-même comme une de ses sources le grammairien et exégète Apollodore, auquel il prête une démarche authentiquement évhémériste (L. XXVIII, 7). Voici les passages où l'apologiste développe la thèse évhémériste :

- L. XXVI, 1 : « Les dieux que reconnaît la foule et qui donnent leur nom aux images, ont été des hommes » ;
- XXVIII : les thèses « évhéméristes » d'Hérodote, d'Alexandre fils de Philippe, d'Apollodore ;
- XXIX-XXX : quelques exemples d'hommes divinisés pour leur force, pour leur habileté, ou pour leur beauté, par la crainte ou l'admiration des hommes (Héraclès, Persée, Asclépios, Antinoüs, etc.).

Comme il semble impossible qu'Athénagore n'ait pas connu le nom d'Évhémère, il faut admettre qu'il partageait, comme Théophile d'Antioche, la réprobation qui entourait la doctrine et le personnage du mythographe, impie envers le Dieu véritable, puisqu'il « ne reconnaît pas de dieu du tout », selon l'opinion commune, mais qu'il ne s'interdisait pas d'utiliser sa doctrine comme une arme dirigée contre le paganisme.

APPENDICE IV

Athénagore face à Origène

La doctrine origénienne du corps ressuscité s'oppose en tous points à celle d'Athénagore, en sorte qu'on a pu soutenir deux thèses contradictoires, mais également défendables, sur la dépendance de l'un par rapport à l'autre : selon les uns, en effet, Origène, en développant sa théorie de la permanence de l'εἶδος,

répondrait au moins en partie à l'apologiste, qu'il rangerait parmi les « simples » ; pour d'autres, au contraire, c'est le *Traité sur la résurrection*, attribué faussement à Athénagore, mais en fait postérieur à lui, qui réfuterait les thèses d'Origène. Même si nous avons exclu cette seconde hypothèse, il nous a paru bon de définir la position d'Origène, pour fournir au lecteur les éléments essentiels de la querelle sur la résurrection qui s'est étendue du III^e au VI^e siècle.

Les thèses d'Origène ont été largement défigurées par ses contradicteurs. Selon Photius, Méthode aurait même reproché au grand alexandrin de ramener l'homme à son âme, d'affirmer comme Platon que le corps est la prison de l'âme, et de nier ainsi la réalité charnelle essentielle de l'homme, par-delà la mort : « Méthode, dans son *Traité sur la résurrection*, dit que le corps n'est pas le lien (δεσμός) de l'âme, comme le pensait Origène » ; « Il ajoute qu'à considérer la nature, on ne peut appeler justement homme ni l'âme sans le corps, ni à rebours le corps sans l'âme, mais le composé de l'âme et du corps, réuni en un ensemble harmonieux. Origène, quant à lui, soutenait que l'homme se réduit à son âme, comme Platon » (Photius, *Bibl. cod. 234, Coll. Byz.*, t. V, p. 83-84 = Méthode, *De Res.* I, 34, 4, Bonwetsch).

Toujours selon Photius, les adversaires d'Origène, entre autres griefs, allaient jusqu'à soutenir qu'il niait toute forme de jugement, et qu'il professait la métensomatose : « Les chefs d'accusation sont les suivants. On dit qu'il proclame qu'il ne faut pas prier le Fils, qu'il n'est pas parfaitement bon, qu'il ne connaît pas le Père comme il se connaît lui-même et que les natures douées de raison pénètrent dans des corps de brutes, que la métensomatose existe et que l'âme du Sauveur était celle d'Adam, qu'il n'y a pas de châtement éternel ni de résurrection de la chair... » (Photius, *Bibl. cod. 117, Coll. Byz.* t. II, p. 89 ; trad. Henry). On rapprochera ce passage de Photius des chapitres que, dans son *Apologie d'Origène*, Pamphile consacre à la réfutation des accusations lancées contre son maître sur la doctrine de la résurrection (PG 17, 593c-601c).

La position d'Origène était beaucoup plus subtile ; il ne niait pas la résurrection du corps, mais le recouvrement de la chair primitive par la réunion des particules dispersées. Voici en quels

termes il dénonçait pareille opinion : « Si nous leur (= les plus simples des croyants) demandons ce qui ressuscitera, ils répondront : les corps qui nous revêtent. À la question : est-ce avec tout ce qu'ils sont ou non, sans réfléchir ils diront : avec tout ce qu'ils sont. Si nous faisons des difficultés, nous pliant à leur simplicité, en leur demandant si ressusciteront aussi le sang qui a coulé dans les saignées, les chairs et les cheveux que nous avons jamais possédés, ou seulement ceux que nous avions au moment de la mort, troublés, ils recourent au fait qu'il est possible à Dieu de faire ce qu'il veut. Les plus hardis d'entre eux, pour n'être pas obligés de rassembler, au moins en paroles, tout le sang qui a souvent coulé de nos corps, disent que c'est le corps que nous aurons à la fin qui ressuscitera » (Origène cité par Méthode, *De Res.* I, 20, 2-3 Bonwetsch = Épiphane, *Haer.* 64, 12; trad. Crouzel adaptée).

Quant à sa propre doctrine, elle se formera par une double réaction à la contestation païenne et aux représentations grossières des « littéralistes » : « Celse a longuement raillé la résurrection de la chair qui est prêchée dans les églises, mais plus nettement comprise par l'élite des penseurs (...). Pas plus que les divines Écritures, nous ne disons que ceux qui sont morts depuis longtemps, surgissant de terre, vivront avec la même chair sans qu'elle ait reçu d'amélioration (citation de Paul, *I Cor.* 15, 35-38) » (Origène, *C. Cels.* V, 18; trad. Borret). « Il faut que quiconque aime la vérité sur ce point applique son intelligence à ces problèmes et lutte pour la résurrection, en sauvant la tradition des anciens et en se gardant aussi de tomber dans la sottise de pensées pauvres, à la fois impossibles et indignes de Dieu. À ce sujet il faut définir ce qui suit : tout corps maintenu un par la nature qui lui incorpore des éléments du dehors par manière de nourriture et qui en évacue d'autres en échange de ce qui entre, n'a jamais le même substrat (ὕποκειμενον) matériel. C'est pourquoi non sans raison le corps est appelé 'fleuve', parce que pour parler avec exactitude, le premier substrat ne reste pas le même deux jours dans notre corps. Et cependant Paul ou Pierre, par exemple, reste le même, d'une identité qui n'est pas ici celle de l'âme, dont l'essence (οὐσία) ne s'écoule pas, selon nous, ni ne souffre l'introduction d'éléments du dehors : il reste le même, bien que la nature (φύσις) du corps soit fluente, parce que la forme qui caractérise (τὸ εἶδος τὸ χαρακτηρίζον) le corps

est la même. Ainsi les traits (τύποι) restent les mêmes, ceux qui établissent la qualité (ποιότης) corporelle de Pierre et de Paul : selon cette qualité, des cicatrices restent dans le corps depuis l'enfance, ainsi que d'autres particularités comme les taches de rousseur et choses semblables. Cette forme (εἶδος) selon laquelle sont formés Pierre et Paul, cette forme corporelle, l'âme la revêtira de nouveau à la résurrection changée en mieux, mais plus du tout le substrat (ὕποκειμενον) qui avait été attribué au début. Comme la forme (εἶδος) subsiste du nourrisson au vieillard, même si les caractères (χαρακτῆρες) semblent subir de grands changements, de même il faut penser que la forme (εἶδος) actuelle sera la même dans le futur, malgré la considérable transformation vers le mieux qui se sera produite. Il est nécessaire que l'âme, quand elle se trouve dans des lieux corporels, use de corps adaptés à ces lieux. Ainsi, si nous devenions aquatiques et qu'il nous fallût vivre dans la mer, il serait tout à fait nécessaire que nous possédions des branchies et tout ce qui constitue la condition (κατάστασις) des poissons : de même, puisque nous devons hériter du royaume des cieux et nous trouver dans les lieux supérieurs, il sera nécessaire d'utiliser des corps spirituels (πνευματικός). Ce n'est pas qu'alors la forme (εἶδος) disparaisse, même s'il se produit en elle un changement dans un état plus glorieux : de même la forme de Jésus, de Moïse et d'Élie n'était pas autre à la Transfiguration que ce qu'elle avait été » (Origène cité par Méthode, *De Res.* I, 22, 1-5; trad. Crouzel). L'εἶδος dont parle ici Origène est la *forme idéale* du corps, base de la recreation du corps spirituel : « Le saint aura un corps maintenu par ce qui imposait jadis la forme (εἰδοποιεῖν) à la chair ; mais les caractères qui étaient imprimés dans la chair le seront dans le corps spirituel » (Origène cité par Méthode, *De Res.* I, 23, 3; trad. Crouzel).

Ainsi, pour Origène, l'homme se reformera dans sa substance corporelle, d'après sa forme idéale, non à partir de ses propres molécules dispersées, mais avec une chair nouvelle, pour ainsi dire « spiritualisée », puisqu'elle sera adaptée au séjour céleste. Voilà ce qu'il faut entendre par l'expression « amélioration de la chair » qu'emploie Origène pour réfuter les critiques de Celse. Pareille doctrine s'oppose radicalement à la conception développée par Athénagore d'une « transformation en mieux » de la chair terrestre (*D.R.* XII, 8-9; XVI, 2) : transformation en qualité,

mais non en substance, par la réunion des molécules dispersées.

APPENDICE V

La théorie digestive de Galien

Galien, *De usu partium* IV, 1 à 6, Kühn t. III, p. 266-274 (trad. nouvelle).

« (1) Puisqu'il y a, pour les parties de l'animal, nécessité de se nourrir, et qu'il existe, pour les aliments, une seule entrée dans l'organisme, qui est la bouche, c'est avec raison que la nature a ménagé de nombreuses voies qui en partent, les unes, pour ainsi dire, larges et communes à toutes les nourritures, les autres, étroites, destinées à transporter la nourriture à chaque partie de l'organisme.

Première étape : — le tube digestif supérieur (œsophage-estomac) ; le « premier travail », c'est-à-dire la première cuisson ou coction :

« La voie la plus importante et la première de toutes, amène de la bouche à l'estomac (γαστήρ) comme dans un grenier commun à toutes les parties de l'organisme : établie au milieu de l'animal, elle a comme nom propre 'œsophage' (οισοφάγος), et comme nom courant 'gosier' (στόμαχος) ; car c'est ainsi que s'appelle la partie supérieure de toute la cavité abdominale (κοιλία), le col étroit qui forme comme un isthme.

« Ce grenier (= l'estomac) qui reçoit toute la nourriture, ouvrage divin et non humain, fournit le premier travail sur les aliments ; sans lui, ils ne serviraient à rien, et l'animal n'en tirerait aucun profit. Il les purifie (καθαίρειν), comme ceux qui connaissent bien le travail du blé le font de la terre, des cailloux ou de l'ivraie propres à ruiner l'organisme : ainsi, la faculté (δύναμις) de l'estomac repousse par le bas ce qui est nuisible, et le reste, ce qui est bon par nature (φύσει), elle le rend meilleur

encore et le distribue par les veines qui mènent à l'estomac et aux intestins (ἐντερα). »

— de l'estomac au foie par les veines ; préparation des aliments et appropriation au foie :

« (2) Ces veines — comme dans les cités, les portefaix apportent le blé qui a été purifié dans le grenier jusqu'à la fabrique publique de la cité pour qu'il y soit cuit (πέσσειν) et qu'il devienne alors apte à l'alimentation — amènent la nourriture qui a déjà été travaillée dans l'estomac (γαστήρ) jusqu'à un emplacement de cuisson (πέψις) commun à tout animal, que nous appelons le foie (ἥπαρ).

« L'entrée dans cet emplacement, ouverte de nombreux passages, est unique, et un Ancien, un sage naturaliste, l'a appelée 'porte' ; ce nom lui est toujours resté jusqu'ici : Hippocrate fait de même, et avec lui tout le chœur des Asclépiades, en louant la sagesse du premier qui a comparé l'organisme animal à une organisation civique.

« Mais de même qu'Homère a fait des créations d'Héphaïstos des automates laissant échapper sur l'ordre de leur maître des souffles ardents, ' vapeurs variées et appropriées ' [*Il.* XVIII, v. 471], et que les fameuses servantes d'or [*ibid.*, v. 417] bougeaient d'elles-mêmes, comme leur propre artisan, de même, imagine, toi aussi, que dans l'organisme de l'animal, il n'y a rien d'inactif ni d'immobile, mais que tous les organes fournissent une activité utile quelle qu'elle soit, avec l'art qui leur convient, le Demiurge leur ayant accordé des facultés divines (θεῖαι δυνάμεις), et que les veines ne se contentent pas de conduire la nourriture hors de l'estomac, mais qu'elles l'en tirent (ἐλκεῖν) et en même temps la préparent à passer dans le foie de la façon qui lui soit la plus proche (ὁμοίως), comme si elle en était voisine par sa nature et qu'elle eût effectué sa première croissance à partir de sa substance. »

Seconde étape : — le travail du foie ; seconde cuisson et production de sang pur :

« (3) Ce foie, lorsqu'il a reçu la nourriture déjà préparée par ses auxiliaires qui ont fait comme une ébauche et une image floue du sang, lui donne un dernier arrangement (τέλειος κόσμος) pour aboutir à la production de sang pur (ἀκριβὲς αἷμα).

« Mais puisque, des substances qui se trouvaient dans l'estomac, les unes, mauvaises, comme dans le blé la terre, les cailloux et les graines de l'ivraie, ont été rejetées (διακρίνειν), et les autres, comme la balle et le son du blé, nécessitaient une autre purification (ἐτέρα κάθαρσις), c'est le foie (ἥπαρ) qui à son tour effectue sur la nourriture cette purification.

« Il aurait été préférable, pour la clarté de l'image, de ne pas recourir à des aliments secs, mais à une substance liquide (ὕγρὸς χυμός) déjà cuite (προπέσσειν) et préparée, mais qui aurait encore besoin d'une cuisson plus complète (τελεωτέρα πέψις), pour figurer le suc (χυλός) qui passe des intestins au foie par les veines. Imagine un vin récemment pressé des grappes et versé dans des tonnelets, encore travaillé par sa chaleur naturelle, en train de se décanter (διακρίνεσθαι), de cuire (πέσσειν), de bouillir : les résidus (περιπτώματα), éléments lourds et terreux, ce que, je crois, on appelle la lie (τρύξι), se dépose dans le fond des récipients, alors que le reste, éléments légers et aériens, monte à la surface : ce qu'on appelle la fleur (ἄνθος), et qui flotte au-dessus des vins subtils comme la lie tombe bien au-dessous des vins plus épais.

« À la suite de cet exemple, imagine que le suc (χυλός) produit de la cavité abdominale (κοιλία) au foie, sous l'effet de la chaleur des entrailles (σπλάγγνον), comme le vin doux, bout, cuit et se transforme (ἀλλοιοῦσθαι) pour produire du bon sang (αἷμα χρηστόν); et que dans cette ébullition, la partie fangeuse et épaisse des résidus, si l'on peut dire, tombe au fond, tandis que l'autre, subtile et légère, se dégage comme une écume à la surface du sang. »

— *forme des organes en fonction de leur rôle : réception d'une part; déjection et production de l'autre; place réelle et place logique des organes placés en aval du foie (vésicule, rate) : production d'une nourriture assimilable :*

« (4) Il est donc logique que des organes (ὄργανον) aient été adaptés à ces fonctions : creux, d'une part, pour recevoir facilement, et, d'autre part, comportant des cols (ἀρχήν) allongés comme des gosiers (στόμαχος) de part et d'autre de leur cavité : l'un pour attirer (ἐκλεῖν) le résidu, l'autre pour renvoyer le nécessaire.

« Mais il aurait encore fallu que la place de chacun corresponde à l'écoulement (ροπή) du résidu et que l'insertion dans le foie des

conduits (στόμαχος) corresponde à ces emplacements. Cependant, même ainsi, tout paraît bien arrangé. Car si la nature a placé la vésicule (κύστις) sur le foie, pour qu'elle reçoive le résidu léger et jaunâtre [= la bile], elle aurait sans doute voulu que ce soit la rate (σπλήν), dont le rôle sera d'entraîner le résidu lourd et fangeux, qui fût placée au-dessous de lui, à cette 'porte' — là où tout naturellement s'écoule, emporté par son propre poids, ce résidu chargé d'humeur noire : mais il n'y avait pas de place libre pour elle à cette endroit, l'estomac ayant occupé le premier tout le terrain.

« Ainsi donc, comme il restait un large espace dans la partie gauche de l'organisme, elle a placé la rate à cet endroit, et, faisant croître de ses parties creuses une espèce de conduit (στόμαχος), elle a étendu un tissu veineux à la 'porte', de sorte qu'il n'y a pas moins d'efficacité dans la purification (κάθαρσις) effectuée par le foie que si la rate avait été placée près de lui, et non pas loin, comme c'est le cas en réalité, mais qu'elle eût produit, pour entraîner le résidu, un conduit (στόμαχος) (plus) court.

« Le suc (χυμός), transformé (παρασκευαζόμενος) dans le foie en nourriture (assimilable) pour l'animal, après s'être débarrassé des deux types de résidus mentionnés ci-dessus et avoir subi une cuisson parfaite par l'effet de la chaleur naturelle, remonte vers les parties convexes du foie, avec la coloration que prennent la division et l'impression du feu divin dans l'élément liquide, comme l'a dit quelque part Platon » [Timée 80e].

Troisième étape : — la distribution aux membres par les veines ; dernière purification :

« (5) Une seule et unique grande veine [la veine cave], qui part des parties convexes du foie, reçoit alors ce suc pour le transporter dans les deux moitiés de l'organisme, supérieure et inférieure. On dirait qu'à l'instar d'une canalisation qui serait remplie de sang, elle possède une multitude de conduits de dérivation, les uns plus petits, les autres plus grands, qui se répartissent dans chaque partie de l'organisme.

« Mais dans cette veine, le sang est encore plein d'une grande humidité subtile et aqueuse : Hippocrate l'appelle le 'véhicule' (ὄχημα) de la nourriture, indiquant immédiatement son rôle par cette appellation, car il n'aurait pas été possible que le suc (χυμός) des aliments ait été transporté commodément de l'esto-

mac aux veines, ni qu'il traversât facilement les veines du foie, aussi nombreuses qu'étroites, s'il n'y avait eu, mélangée à lui, une humeur plus légère et aqueuse qui servît de véhicule. C'est donc à cela que sert l'eau chez les animaux : aucune partie de son organisme ne peut recevoir la nourriture, et le nutriment (τὸ θρέψον) lui-même ne peut sortir des intestins (κοιλία), s'il n'est pas conduit par quelque substance humide. »

— *élimination des humeurs légères par les reins et « concentration » du sang :*

« (6) Ces humeurs légères, une fois qu'elles ont rempli le rôle qui leur était imparti, ne doivent plus subsister (μένειν) dans l'organisme, parce qu'elles seraient pour les veines un fardeau étranger (ἄχθος ἀλλότριον).

« C'est à cela que servent les reins (νεφροί), qui sont des organes creux dotés de conduits (στόμαχος) — les uns pour tirer (ἐλκεῖν), les autres pour renvoyer ce résidu léger et aqueux. Ils se trouvent des deux côtés de la veine cave (celle qu'un peu plus haut nous avons appelé la grande veine), un peu au-dessous du foie, en sorte qu'ils puissent purifier sur-le-champ tout le sang qu'elle reçoit, et que ne reste plus pour pénétrer l'organisme que ce qu'il y a de plus pur (καθαρόν) — avec le moins possible d'humeur aqueuse qui se mêle à lui : car il n'a plus besoin de véhicule important, parce qu'il sortira de là par de larges voies et qu'il aura été rendu fluide par la fusion (χύσις) qu'il aura subie d'abord, par la chaleur du foie, ensuite, par celle, plus forte encore, du cœur (καρδία)... »

APPENDICE VI

Bipartition et tripartition du composé humain

Athénagore affirme dans le *Traité* que l'homme est composé par essence d'une âme et d'un corps, auxquels s'ajoutent des qualités propres à son espèce : l'intelligence, la raison et les lois innées. Cette dichotomie, qui paraît aujourd'hui bien naturelle, ne fut cependant pas toujours exprimée aussi clairement.

Paul n'a pas développé d'anthropologie systématique et cohérente. On trouve cependant dans ses épîtres plusieurs références à une tripartition corps, âme et esprit, qui constitua la doctrine la plus répandue dans l'Église naissante : « Que le Dieu de la paix lui-même vous sanctifie totalement, et que votre être entier, l'esprit, l'âme et le corps, soit gardé sans reproche à l'Avènement de notre Seigneur Jésus-Christ » (*I Thess.* 5, 23 ; cf. *Rom.* 8, 9-11 ; *I Cor.* 3, 16). L'âme se réduit ainsi à être l'élément animant de l'homme, tandis que l'esprit est soit la partie la plus noble de l'homme, ouverte à l'esprit divin, soit une partie de l'Esprit divin habitant en l'homme — ces deux interprétations ne s'excluant aucunement l'une l'autre. Mais les exégètes ont amplement analysé et commenté ce passage paulinien, et tous ne s'entendent pas sur l'énumération de trois termes. Pour de plus amples commentaires, on se reportera par exemple à l'ouvrage de B. Rigaux, *Saint Paul. Les Épîtres aux Thessaloniens*, Paris 1956 (p. 596 s.).

Parmi les contemporains d'Athénagore, c'est Irénée qui a le plus longuement exposé son anthropologie. Inspirée de Paul, elle apparaît comme tripartite : si l'homme en tant qu'être vivant est dit composé d'un corps et d'une âme (*Demonstr.* 2 ; *Haer.* II, 29, 3 ; II, 33, 3), c'est l'esprit qui, s'ajoutant à cet ensemble, le fait à la ressemblance de Dieu (*Demonstr.* 97 ; et surtout *Haer.* V, 6, 1 ; V, 9, 1). Cet esprit, troisième composante de l'homme, est une émanation de l'Esprit divin, qui habite ceux qui sont dignes de le recevoir. En conséquence, seul l'homme parfait, c'est-à-dire habité par l'Esprit de Dieu, est complet et entièrement humain : « L'homme parfait, c'est le mélange et l'union de l'âme qui a reçu l'Esprit (spiritus = Πνεῦμα) du Père, et qui a été mélangée à la chair modelée selon l'image de Dieu » (*Haer.* V, 6, 1, SC 153, p. 73, trad. Rousseau ; cf. V, 8, 2 ; V, 9, 1). L'âme ainsi appréhendée n'est plus que le principe de la vie intelligente, et elle s'identifie peu ou prou au « souffle de vie » (πνοή ζωής) insufflé par Dieu le jour de la Création (*Genèse* 2, 7 ; cf. *Haer.* V, 7, 1 ; V, 12, 2). Mais seul l'esprit procure la vraie vie : c'est lui qui donne la « ressemblance » de Dieu (*similitudo* = ὁμοίωσις), alors que l'âme ne fournit que son « image » (*imago* = εἰκών ; cf. *Haer.* V, 6, 1, SC 153, p. 77). À l'extrême, l'être charnel doit être considéré comme mort : « Ceux qui n'ont pas l'élément qui sauve et forme en vue de la vie, ceux-là sont et se verront appeler à bon

droit sang et chair, puisqu'ils n'ont pas l'Esprit de Dieu en eux. C'est d'ailleurs pourquoi ils sont dits morts par le Seigneur » (V, 9, 1, SC 153, p. 109).

Puisque dans l'anthropologie irénéenne, seul l'Esprit apporte la vraie vie, seuls ceux qui possèdent en eux l'Esprit sont appelés à ressusciter; les êtres charnels, c'est-à-dire les nations, sont voués à la mort dans l'au-delà, comme ils connaissaient la mort spirituelle dans cette vie. La résurrection est ainsi liée à la possession de l'Esprit (V, 7, 1, SC 153, p. 85 : citation de Paul, *Rom.* 8, 11; à rapprocher de V, 9, 4; 12, 1; 15, 1, etc.); et le ressuscité sera nécessairement constitué des trois éléments qui le composaient primitivement, le corps (ou la chair), l'âme et l'esprit : « Les trois choses doivent être restaurées et réunies, et il n'y a pour les trois qu'un seul et même salut » (V, 6, 1, SC 153, p. 79). Il convient toutefois de faire remarquer qu'Irénée se situe ainsi plus dans une perspective théologique qu'anthropologique; comme le fait remarquer A. Rousseau, « bien qu'Irénée n'hésite pas à voir dans l'Esprit de Dieu un des trois éléments constitutifs de l'homme parfait, il se refuse, et pour cause, à faire de cet Esprit une 'partie' de l'homme parfait ». La substance de l'homme, quant à elle, semble bien n'être constituée que de la chair et de l'âme, qui forment l'homme vivant, ou « psychique », tandis que la présence de l'Esprit forme l'homme spirituel, ou « pneumatique » : « Car des esprits sans corps ne seront jamais des hommes spirituels; mais c'est notre substance, c'est-à-dire le composé d'âme et de chair, qui, en recevant l'Esprit de Dieu, constitue l'homme spirituel. » (V, 8, 2; cf. V, 12, 2). Le lecteur pourra trouver une analyse très complète de l'anthropologie irénéenne dans l'ouvrage d'H. de Lubac, *Théologie dans l'histoire*, Paris 1990, p. 115 s. (part. p. 132-133).

Chez les apologistes, bipartition et tripartition s'équilibrent. C'est Tatien qui se montre sur ce point le plus proche de Paul : *Ad Graec.* XII (les deux esprits); XIII (âme et esprit); XV (l'esprit associé à l'âme). Théophile ramène le composé humain à l'union du corps et de l'âme (*Ad Aut.* I, 7 : à propos de la résurrection); il assimile l'âme avec le souffle de vie de la *Genèse* (II, 19), et le rôle de l'âme humaine dans le corps à celui de l'esprit qui anime le monde (II, 13). Quant à la doctrine de Justin, elle est plus difficile à cerner — selon que l'on admet ou non l'authenticité des fragments de son *De resurrectione*. Dans

cet ouvrage, en effet, le dualisme corps-âme est souvent proclamé (part. VIII, PG 6, 1585b); un passage de la *Seconde Apologie*, concernant certes la nature du Christ, laisse cependant supposer que son auteur admettait la division tripartite du composé humain : corps, âme et λόγος (2 *Ap.* X, 1; à rapprocher de 2 *Ap.* XIII, 5 : la parcelle du λόγος déposée en chacun de nous). Dans le *Dialogue avec Tryphon*, Justin hésite entre la bipartition et la tripartition : l'homme y est dit composé d'un corps et d'une âme; mais l'âme elle-même, réduite apparemment à une fonction « spirituelle » ou « psychologique », paraît mue, sinon animée, par un « souffle de vie » (ζωτικὸν πνεῦμα) hérité de la *Genèse* (ζωῆς πνοή) : « De même que l'homme n'existe pas perpétuellement, et que le corps (σῶμα) ne subsiste pas toujours uni à l'âme (ψυχή), mais que, lorsque cette harmonie doit être détruite, l'âme abandonne le corps et l'homme n'existe plus, de même aussi, lorsque l'âme doit cesser d'être, l'esprit de vie (ζωτικὸν πνεῦμα) s'échappe d'elle; l'âme n'existe plus et s'en retourne, à son tour, là d'où elle avait été tirée » (*Dial.* VI, 2; trad. Archambault).

APPENDICE VII

Les citations scripturaires et leurs sources

Les citations scripturaires sont rares dans l'œuvre d'Athénagore : peu nombreuses dans la *Supplique* (11), elles sont quasiment absentes du *Traité* (3). Les passages vétéro-testamentaires cités dans la *Supplique*, au nombre de 7 (*Is.* 22, 13; 43, 10-11; 44, 6; 66, 1; *Prov.* 8, 22; 21, 1; *Bar.* 3, 36) sont tous tirés de la version des Septante, avec quelques variantes insignifiantes, sauf en XVIII, 2 = *Prov.* 21, 1 : ψυχή pour καρδιά. Dans ce dernier cas, il s'agit d'un hapax : les parallèles mentionnés par la *Biblia Patristica* (t. I), chez Irénée et Tertullien, offrent le mot latin *cor*. L'apparat critique de l'édition Rahlfs de la *Septante* ne mentionne la leçon ψυχή pour aucun manuscrit. On peut donc soutenir avec quelque vraisemblance qu'Athénagore a cité ce passage de mémoire, et en étendre l'hypothèse aux autres citations vétéro-

testamentaires. En effet, l'étude des parallèles mentionnés dans la *Biblia Patristica* ne permet de retrouver dans les œuvres recensées par ses auteurs, ni l'origine de ces citations, ni leur source lointaine : dans aucune des œuvres, chez aucun des auteurs recensés, je n'ai pu trouver de séquences de citations comparables. Il faut donc, ou bien imaginer à ces citations une source unique perdue, ou bien attribuer leur choix (sinon leur littéralité, une vérification étant toujours possible) à la seule mémoire de l'apologiste. Il n'y a pas de raison de lui refuser une connaissance directe de certains livres de la *Bible*, qu'il n'est pas loin de vouloir lui-même attribuer à son illustre destinataire (*in L. IX, 1*).

Les citations néo-testamentaires de la *Supplique* sont encore moins nombreuses : *Matth. 5, 28* ; *5, 44-45* ; *5, 46* (discours sur la montagne) ; *19, 9* (incomplet ; à moins qu'il ne s'agisse de *Mc 10, 11*). Elles correspondent *grosso modo* au texte commun de *Matthieu* — les quelques légères variantes que l'on peut constater n'empêchant pas d'identifier la source. En *XI, 2 = Matth. 5, 44-45*, l'addition *εὐλογεῖτε — ὑμᾶς* est celle de la version longue de *Matth.*, même si on la retrouve aussi chez *Lc 6, 28*. En *XII, 3 = Matth. 5, 46*, l'addition *καὶ δαυείζετε τοῖς δαυείζουσι* ne correspond pas exactement au texte parallèle de *Lc 6, 34* : *καὶ ἐὰν δαυείσητε παρ' ὧν ἐλπίζετε λαβεῖν*, et semble bien lui avoir été empruntée de mémoire, plaquée pour ainsi dire sur le texte de *Matthieu*, ou avoir été tirée de *Matth. 5, 42b*. En *XXXII, 2 = Matth. 5, 28*, la variante *μειοίχουεν* (pour *ἐμοίχουεν αὐτήν*) résulte d'une erreur de lecture, ou d'une défaillance de la mémoire de l'apologiste, puisque le passage n'a pas de parallèle dans les autres synoptiques. En *XXXIII, 5 = Matth. 19, 9*, le texte d'Athénagore correspond exactement à celui de *Matth.*, si du moins on ampute celui-ci de sa dernière partie (*μὴ ἐπὶ πορνείᾳ*), que ne donne pas l'apologiste — et qui ne figure pas non plus dans certains manuscrits de *Matth.* (par ex. le *cod. 1574* selon Aland) ; il correspond aussi approximativement au texte de *Marc 10, 11*, qui ne contient pas les mots *μὴ ἐπὶ πορνείᾳ*, mais qui offre en revanche la leçon *μοιχᾶται ἐπ' αὐτήν* ; le texte de *Lc* est, quant à lui, assez différent (*16, 18* : *πᾶς ὁ ἀπολύων ... μοιχεύει*). Et si, dans son étude *Influence de l'Évangile de saint Matthieu sur la littérature chrétienne avant Irénée* (Louvain 1986²), E. Massaux conclut à une utilisation de

Matthieu, ce constat, difficilement récusable, n'empêche aucunement de soutenir que les citations ont été faites de mémoire, et qu'elles ont pu être contaminées, dans deux cas tout au moins, par les textes de *Marc* et de *Luc*. Il est vain de rechercher une source patristique ou apocryphe à ces citations : elles sont trop banales pour qu'il soit possible de leur attribuer une source unique (autre que *Matthieu*), et trop peu nombreuses pour qu'on puisse même désigner une source quelconque.

De la même façon, les deux citations littérales de Paul semblent faites de mémoire : en *XXXIV, 2 = Rom. 1, 27*, avec la variante *τὰ δεινά*, au lieu de *τὴν ἀσχημοσύνην* (Clément, *Paed. II, 86, 3*, cite Paul très exactement) ; en *XXXVII, 3 = I Tim. 2, 2*, avec la variante *ὅπως ... διάγομεν*, au lieu de *ἵνα ... διάγομεν* (Théophile, *Ad Aut. III, 14*, donne la leçon *ὅπως ... διάγομεν*).

Les citations du *Traité*, au nombre de trois, et fort courtes, reprennent très exactement le texte de la *Septante* : en *XIX, 3 = Is. 22, 13* (Paul, *I Cor. 15, 32 = L. XII, 3*), où le texte toutefois comporte la particule *δέ*, qu'ignorent la *LXX* et la *Supplique*, et qu'écarte le *codex Parisinus 450 (= C)* ; en *XXIII, 3 et 4 = Ex. 20, 12 et 14* (*Lc 18, 20* ; *Matth. 19, 18-19*, avec l'omission du pronom *σου* ; Paul, *Rom. 13, 9*). Une fois encore, leur petit nombre, leur brièveté, leur banalité et l'insignifiance des variantes qu'elles offrent, interdisent de rechercher à ces citations d'autres sources que la mémoire, et le texte originel. Tout au plus peut-on penser que leur origine est à chercher dans Paul, qui fournit par ailleurs plusieurs arguments et formules sur le thème de la résurrection.

INDEX DES CITATIONS

Les références sont données aux chapitres et aux paragraphes des traités.

A. SUPPLIQUE

I. Anonymes

- AETIUS, *Placita* I, 6, 2-3 (« le monde est beau ») : L. XVI, 1
I, 7, 31 (attributs de Dieu selon Platon) : L. XXIII, 7
I, 7, 32 (Dieu, être vivant composé) : L. VI, 3
I, 7, 33 (Dieu, feu artisan) : L. VI, 4
Fragments Orphiques — frag. 57 Kern : L. XVIII, 3 à 6
— frag. 58 Kern : L. XX, 2 à 4
Oracles Sibyllins III, 108-113 Geffcken : L. XXX, 1
tragiques inconnus — frag. 99 Nauck : L. XXV, 2
— frag. 100 Nauck : L. XXIX, 4
— frag. 101 Nauck : L. XXIX, 4
— frag. 455 Nauck : L. XXVI, 2
proverbe : « la courtisane... » : L. XXXIV, 1
agrapha — 137 Resch (« Si quelqu'un embrasse... ») : L. XXXII, 5
— 137 Resch (« Il faut donc régler... ») : L. XXXII, 5

II. Auteurs profanes

- ALEXANDRE LE GRAND, *Lettre à sa mère* (= Léon de Pella, frag. 2 Jacoby) : L. XXVIII, 1 et 6
APOLLODORE, *Sur les dieux* (= frag. 104 Jacoby) : L. XXVIII, 7
CALLIMAQUE, *Hymne à Zeus* v. 8-9 (« Crétois... ») : L. XXX, 3
CTÉSIAS (= *Persica*, frag. 1, 20 Jacoby : Sémiramis et Derceto) : L. XXX, 1
EMPÉDOCLE — frag. 6 Diels-Kranz (« Nestis... ») : L. XXII, 1
— frag. 17, v. 18-20 Diels-Kranz (« L'eau... ») : L. XXII, 2
ESCHYLE, frag. 350 Nauck (« Lui qui chantait... ») : L. XXI, 5
EURIPIDE, *Alceste* v. 1-2 et 8-9 (« Ô demeure d'Admète... ») : L. XXI, 5
Cyclope v. 332-333 (« La terre, par nécessité... ») : L. XXV, 2

- frag. 324, v. 1-3 Nauck (« Ô l'Or... ») : L. XXIX, 3
 frag. 480 Nauck (« Zeus, quel qu'il soit... ») : L. V, 2
 frag. 900 Nauck (« Zeus, si du moins... ») : L. V, 1
 frag. 901 Nauck (« Souvent une pensée... ») : L. XXV, 1
 frag. 941 Nauck (« Vois-tu cet éther... ») : L. V, 1
- HERMÈS TRISMÉGISTE : L. XXVIII, 6
- HÉRODOTE, II, 3 (sur les mystères égyptiens) : L. XXVIII, 6
 II, 3 (« les plus sages des Égyptiens ») : L. XXVIII, 7
 II, 41 (Isis identifiée à Io) : L. XXVIII, 4
 II, 53 (Homère et Hésiode) : L. XVII, 2
 II, 61 (Bousiris) : L. XXVIII, 8
 II, 86 (Osiris) : L. XXVIII, 10
 II, 143 (succession des prêtres; simple allusion) : L. XXVIII, 5
 II, 144 (règne des dieux sur la terre d'Égypte) : L. XXVIII, 2
 II, 156 (Apollon et Artémis, enfants de Dionysios et d'Isis) : L. XXVIII, 3
 II, 170 (Saïs) : L. XXVIII, 9
 II, 172 (Amasis; simple allusion) : L. XXVI, 5
- HÉSIODE, *Théogonie* v. 27 (« Nous savons dire... ») : L. XXIV, 6
Travaux v. 276-278 (les poissons; simple allusion) : L. XXXIV, 3
 frag. 125 Rzach = 51 Merkebach (Asclépios) : L. XXIX, 2
- HOMÈRE, *Iliade* II, 820-821 (Énée, fils d'Aphrodite) : L. XXI, 4
 III, 39 (« Funeste Pâris... ») : L. XXVI, 4
 IV, 23 (colère d'Athéna) : L. XXI, 2
 IV, 24 (colère d'Héra) : L. XXI, 2
 V, 31 (« Arès, buveur de sang ») : L. XXI, 3
 V, 376 (Aphrodite blessée) : L. XXI, 3
 V, 858 (Arès blessé) : L. XXI, 3
 IX, 499-501 (sacrifices aux dieux) : L. XIII, 4
 XIV, 201 ou 302 (« Océan, origine des dieux... ») : L. XVIII, 3
 XIV, 246 (« Océan, qui est l'origine de tout... ») : L. XVIII, 3
 XIV, 315-327 [incomplet] (Zeus à Héra) : L. XXI, 5
 XV, 605 (« La fureur l'agite... ») : L. XXI, 3
 XVI, 433-434 (Zeus pleure sur Sarpédon) : L. XXI, 2
 XVI, 522 (« Sarpédon, fils de Zeus... ») : L. XXI, 2
 XVI, 672 (la mort et le sommeil) : L. XII, 3; cf. *D.R.* XVI, 5
 XX, 131 (« Car la manifestation des dieux... ») : L. XVIII, 1
 XXII, 168-169 (Zeus pleure sur Hector) : L. XXI, 2
- HOMÈRE, *Odyssée* VIII, 296-298 (Arès et Aphrodite) : L. XXI, 3

- VIII, 308-309 (« Parce que je suis boiteux... ») : L. XXI, 3
 XXI, 28-29 (Héraclès et Iphitos) : L. XXIX, 1
- PHILOLAOS, frag. 15 Diels-Kranz (« Dieu enferme... ») : L. VI, 1
- PINDARE, *Pythiques* III, 54-58 (Asclépios) : L. XXIX, 2
- PLATON, *Gorgias* 523c-524a (allusion; Minos et Rhadamante) : L. XII, 2
 2^e Lettre 312e (les trois puissances) : L. XXIII, 7
Phèdre 246e (« Zeus, le grand chef... ») : L. XXIII, 9
Politique 269d (divinité du ciel et du cosmos) : L. XVI, 4
Timée 27d (être et devenir) : L. XIX, 2
 28e (« Découvrir l'ouvrer... ») : L. XV, 2
 40d-e (« Quant aux autres démons... ») : L. XXIII, 5-6
 41a (« Dieux autant que vous êtes... ») : L. VI, 2
- SOPHOCLE, frag. 1025 Nauck (inauthentique) : L. X, 3
- THALÈS apud AETIUS, *Placita*, I, 7, 11 et I, 8, 2 : L. XXIII, 4

III. Auteurs et textes sacrés

- Genèse* 1 (création de l'univers; en substance) : L. XIII, 2
 6, 1-5 (démonologie; en substance) : L. XXIV, 5
- Proverbes* 8, 22 (citation : « Le Seigneur m'a établi... ») : L. X, 4
 21, 1 (citation : « L'âme du Prince... ») : L. XVIII, 2
- Sagesse* 7, 25 (« émanation »; simple allusion) : L. X, 4
- Isaïe* 22, 13 (citation : « Mangeons et buvons... ») : L. XII, 3; cf. *D.R.* XIX, 3
 43, 10-11 (citation : « Avant moi... ») : L. IX, 2
 44, 6 (citation : « Je suis Dieu... ») : L. IX, 2
 66, 1 (citation : « J'ai le ciel pour trône... ») : L. IX, 2
- Baruch* 3, 36 (citation : « Le Seigneur est notre Dieu... ») : L. IX, 2
- Henoch* (apocryphe) 6, 2 (démonologie; en substance) : L. XXIV, 5
- Matthieu* 5, 28 (citation : « Celui qui regarde une femme... ») : L. XXXII, 2
 5, 39-40 (en substance : ne pas répliquer) : L. I, 4; XI, 4
 5, 44-45 (citation : « Je vous le dis : aimez vos ennemis ») : L. XI, 2
 5, 46 (citation : « Si vous aimez ceux qui vous aiment... ») : L. XII, 3
 7, 12 (en substance : le prochain) : L. XXXII, 4
 19, 9 (citation : « Celui qui répudie une femme... ») : L. XXXIII, 5
 22, 39 (en substance : ne pas répliquer) : L. XI, 4; XXXII, 4
- Marc* 10, 11 (citation; cf. *Matth.* 19, 9) : L. XXXIII, 5

- Luc* 6, 27-28 (citation; cf. *Matth.* 5, 44-45) : *L.* XI, 2
 6, 29-30 (en substance; cf. *Matth.* 5, 39-40) : *L.* I, 4; XI, 4
 6, 32-34 (citation, cf. *Matth.* 5, 46) : *L.* XII, 3
Jean 1, 3 (en substance : prologue de *Jean*) : *L.* X, 2
 10, 38 (en substance : rapport du Père et du Verbe) : *L.* X, 2
Romains 1, 19-20 (allusion : visible-invisible) : *L.* V, 2
 1, 27 (citation : « des hommes commettent... ») : *L.* XXXIV, 2
 12, 1 (« culte raisonnable » ; simple allusion) : *L.* XIII, 4
I Corinthiens 6, 7 (allusion : se laisser dépouiller) : *L.* I, 4
 15, 32 (citation d'*Isaïe* 22, 13) : *L.* XII, 3; cf. *D.R.* XIX, 3
Galates 4, 9 (allusion : éléments sans force) : *L.* XVI, 3
I Timothée 2, 2 (prière ; citation libre) : *L.* XXXVII, 2 et 3
 2, 8 (« les mains pures » ; simple allusion) : *L.* XIII, 3
 6, 16 (« lumière inaccessible » ; simple allusion) : *L.* XVI, 3
Tite 1, 12 (citation d'Épiménide et Callimaque) : *L.* XXX, 3

B. TRAITÉ

I. Auteurs profanes

- HÉRODOTE, I, 107-119 (allusion à Astyage et Harpage) : *D.R.* IV, 4
 HOMÈRE, *Iliade* XVI, 672 (la mort et le sommeil ; citation libre) : *D.R.* XVI, 5; cf. *L.* XII, 3

II. Auteurs sacrés

- Genèse* 1, 26-27 (l'image du Créateur ; allusion) : *D.R.* XII, 6
Exode 20, 12 (« Honore ton père... ») : *D.R.* XXIII, 3
 20, 14 (« Tu ne commettras pas d'adultère... ») : *D.R.* XXIII, 4
Isaïe 22, 13 (citation : « Mangeons et buvons... ») : *D.R.* XIX, 3; cf. *L.* XII, 3
Luc 8, 13 (parabole de l'ivraie ; allusion) : *D.R.* I, 1-3
 18, 20 (reprise de la loi par le Christ; cf. *Exode*, 20, 12-14) : *D.R.* XXIII, 3-4
 18, 27 (tout est possible à Dieu; simple allusion) : *D.R.* IX, 2
Jean 11, 25 (« la résurrection et la vie » ; allusion) : *D.R.* VIII, 4
I Corinthiens 15, 32 (citation d'*Isaïe* 22, 13) : *D.R.* XIX, 3; cf. *L.* XII, 3
 15, 53 (incorruptibilité; allusion) : *D.R.* III, 2 et XVIII, 5
II Corinthiens 5, 10 (incorruptibilité; allusion; cf. *I Cor.* 15, 53) : *D.R.* XVIII, 5

INDEX DES NOMS PROPRES

Les références sont données aux chapitres et aux paragraphes des traités.

A. SUPPLIQUE

- Abdère, cité de Démocrite : *L.* XXXI, 2
 ACRISIOS, père de Danaé : *L.* XXI, 5
 ADMÈTE, roi de Phères, devenu le maître d'Apollon : *L.* XXI, 5
 ADRASTÉE, assimilée à Hélène, femme de Ménélas : *L.* I, 1
 AGAMEMNON, héros grec, assimilé à Zeus : *L.* I, 1
 AGRAULOS (ou AGLAUROS), fille de Cécrops, honorée à Athènes : *L.* I, 1
 AIDONEUS, autre nom d'Hadès, symbole de l'air chez Empédocle : *L.* XXII, 1 et 2
 ALCMÈNE, femme d'Amphitryon aimée de Zeus : *L.* XXI, 5
 ALEXANDRE D'ABOTONIQUE, le faux prophète : *L.* XXVI, 3, 4 et 5
 ALEXANDRE LE GRAND, fils de Philippe :
 — auteur d'une *Lettre à sa mère* : *L.* XXVIII, 1
 — revendiquant une ascendance divine : *L.* XXVIII, 6
 AMASIS, pharaon (histoire du bassin, chez Hérodote) : *L.* XXVI, 5
 Amathonte, cité (culte d'Onesilos) : *L.* XIV, 1
 AMILCAR, honoré comme un dieu par les Carthaginois : *L.* XIV, 1
 AMPHIAREOS, devin et héros : *L.* XIX, 4
 ANCHISE, amant d'Aphrodite : *L.* XXI, 4
 ANGELION, sculpteur : *L.* XVII, 4
 ANTINOÛS, mignon d'Hadrien, divinisé : *L.* XXX, 2
 APHRODITE, déesse de l'amour :
 — Aphrodite de Cnide, œuvre de Praxitèle : *L.* XVII, 4
 — blessée par Diomède (cf. *Il.* V, 376) : *L.* XXI, 3
 — amante d'Arès (cf. *Od.* VIII, 296-298 et 308-309) : *L.* XXI, 3
 — amante d'Anchise, mère d'Énée (cf. *Il.* II, 820-821) : *L.* XXI, 4
 — symbole du désir amoureux : *L.* XXII, 6
 APOLLON :
 — identifié au héros Aristée : *L.* XIV, 1
 — devenu le serf d'Admète (cf. *Alceste* d'Euripide) : *L.* XXI, 6
 — identifié à Osiris (chez Hérodote, II, 50 et 156) : *L.* XXVIII, 2-3
 — statue de Délos : *L.* XVII, 4

- APOLLODORÉ, auteur du traité *Sur les dieux* : L. XXVIII, 7
- ARÈS :
- amant d'Aphrodite (cf. *Od.* VIII, 266-369) : L. XXI, 3
 - démon de la guerre (*Il.* V, 31; XV, 605) : L. XXI, 3
- ARGÈS, l'un des Cyclopes, fils de la Terre : L. XVIII, 6
- Argos, cité : L. XVII, 4
- ARISTÉE, héros, assimilé à Apollon : L. XIV, 1
- ARISTOTE :
- théologie : L. VI, 2-3
 - doctrine de la Providence : L. XXV, 2
 - (les Péripatéticiens), théologie : L. XVI, 3; cf. VI, 2-3
- ARTÉMIS :
- statues, œuvres de Tectaios et Angélios : L. XVII, 4
 - démons dévoués à Artémis : L. XXVI, 2
 - de Tauride (chez Euripide) : L. XXVI, 2
 - identifiée à la déesse égyptienne Bastet par Hérodote, et conçue comme la fille d'Isis et d'Osiris : L. XXVIII, 3
- ASCLÉPIOS :
- statue de Phidias : L. XVII, 4
 - foudroyé par Zeus (chez Hésiode et Pindare) : L. XXIX, 2
 - divinisé pour son habileté : L. XXX, 1
- ATHÉLA :
- nom orphique d'Athéna : L. XVII, 4
 - nom orphique de Coré : L. XX, 2
- ATHÉNA :
- statues de l'Athéna protectrice et de l'Athéna assise(?) : L. XVII, 4
 - surnommée Athéla par les Orphiques : L. XVII, 4
 - Vierge distincte de Coré-Athéla : L. XX, 2
 - en colère (chez Homère, *Il.* IV, 23) : L. XXI, 2
 - symbole de la pensée : L. XXII, 8
 - identifiée à la déesse égyptienne Neith (Hérodote, II, 170) : L. XXVIII, 9
- Athènes, Athéniens :
- culte d'Érechthée-Poséidon : L. I, 1
 - culte d'Agraulos et Pandrosos : L. I, 1
 - et Diagoras l'athée : L. IV, 1
 - et Socrate : L. XXXI, 2
 - culte de Célée et Métanire : L. XIV, 1
- ATROPOS, l'une des Moires, fille de la Terre : L. XVIII, 5
- BRIARÉE, l'un des Hécatonchires, fils de la Terre : L. XVIII, 5
- BRONTÈS, l'un des Cyclopes, fils de la Terre : L. XVIII, 5
- Busiris, cité d'Égypte, sanctuaire d'Isis : L. XXVIII, 8

- CABIRES (les), leurs mystères : L. IV, 1
- CALLIMAQUE (nie la mort de Zeus dans son *Hymne*) : L. XXX, 3
- Carthage, Carthaginois : culte d'Halmicar : L. XIV, 1
- CASTOR, homme divinisé : L. XXIX, 4
- CÉLÉE, héros honoré à Athènes : L. XIV, 1
- Céos (habitants de) : culte d'Aristée : L. XIV, 1
- Chrétiens (les) : L. I, 3; II, 1-4
- CHRONOS (le Temps), dieu orphique (Héraclès-Chronos) : L. XVIII, 4
- Cilicie (Asie Mineure) : culte de Médée ou Niobé(?) : L. XIV, 1
- CLÉANTHE DE CORINTHE, peintre : L. XVII, 3
- CLOTHO, l'une des Moires, fille de la Terre : L. XVIII, 5
- Cnide, cité (son Aphrodite) : L. XVII, 4
- COMMODE (Lucius Aurelius Commodus), co-empereur : L. dédicace
- CORÉ (Koré) :
- fille de Zeus et de Rhéa-Déméter : L. XX, 2-4
 - surnommée Athéla ou Perséphone chez les Orphiques : L. XX, 2
 - union incestueuse avec son père Zeus : L. XXXII, 1
- Corinthe, patrie de la peinture et de la sculpture : L. XVII, 3
- la jeune Corinthienne (histoire de la sculpture) : L. XVII, 3
- COTROS, l'un des Hécatonchires, fils de la Terre : L. XVIII, 5
- CRATON DE SICYONE, inventeur de la peinture : L. XVIII, 3
- Crète, Crétois :
- les Crétois, gardiens de Zeus : L. XXIII, 10
 - les Crétois menteurs (chez Callimaque) : L. XXX, 3
- CRONOS :
- castrateur de son père Ouranos, etc. : L. XX, 3-4
 - enchaîné par Zeus, son fils : L. XXI, 4
 - symbole du temps (Chronos) : L. XXII, 4-6
 - père de Zeus : L. XXII, 7; XXIII, 9
 - fils d'Océan et Téthys, père de Zeus : L. XXIII, 6
 - fils du ciel et de la Terre, l'un des premiers rois humains (dans les *Orac. Sibyl.*) : L. XXX, 1
- CTÉSIAS, historien (légende de Sémiramis) : L. XXX, 1
- CYCLOPES (les), fils de la Terre : L. XVIII, 6
- DANAË, aimée de Zeus : L. XXI, 5
- DÉDALE, artiste mythique : L. XVII, 3
- Délos, cité :
- comparée à Saïs par Hérodote, II, 170 : L. XXVIII, 9
 - l'Apollon délien, statue : L. XVII, 4
- DÉMÉTÈRE, sœur et épouse de Zeus :
- identifiée à Rhéa, mère de Zeus : L. XX, 2
 - aimée de Zeus : L. XXI, 5
- DÉMOCRITE, philosophe, chassé d'Abdère : L. XXXI, 2

- DERCETO, déesse syrienne (Atargatis, déesse-poisson) : *L. XXX, 1*
 DIAGORAS, l'athée : *L. IV, 1-2*
 DIOMÈDE, héros homérique, qui blesse Aphrodite (*Il. V, 376*) : *L. XXI, 3*
 DIONYSOS :
 — fils de Zeus et de la Coré-Perséphone orphique : *L. XX, 3*
 — symbole du vin : *L. XXII, 9*
 — identifié à Osiris par Hérodote, II, 144 ou 156 : *L. XXVIII, 2-3*
- ECHIDNA (la Vipère), monstre orphique : *L. XX, 4*
 Égypte, Égyptiens :
 — zoolâtrie : *L. I, 1*
 — culte des morts et des animaux : *L. XIV, 2*
 — religion égyptienne, en rapport avec l'évhémérisme : *L. XXVIII*
- ÉLEUSIS (mystère d') : *L. IV, 1*
 EMPÉDOCLE :
 — allégorie physique (« Nestis... ») : *L. XXII, 1-3*
 — Amitié et Haine, forces cosmiques : *L. XXIV, 2*
- ENDOIOS, disciple de Dédale, artisan de l'Artémis d'Éphèse : *L. XVII, 4*
 ÉNÉE, fils de Vénus : *L. XXI, 4*
 ENODIA (?), identifiée à Phylonoé, la fille de Tyndare : *L. I, 1*
 Éphèse, Éphésiens :
 — statue d'Artémis à Éphèse : *L. XVII, 4*
 — les Éphésiens chassent Héraclite : *L. XXXI, 2*
- Épidaure, cité (statue d'Asclépios, par Phidias) : *L. XVII, 4*
 ÉRECHTHÉE, héros athénien, assimilé à Poséidon : *L. I, 1*
 ESCHYLE (reproche à Apollon d'être un faux prophète) : *L. XXI, 6*
 EURIPIDE :
 — son aporie (frag. 900) et son théisme (frag. 941) : *L. V, 1*
 — son aporie (frag. 901) : *L. XXV, 2*
 — son matérialisme (ou son providentialisme?), *Cycl. 332-333* : *L. XXV, 2*
- EUROPA : son union avec Zeus symbolise l'union de la terre et de l'air : *L. XXII, 11*
- GAIA (la Terre) :
 — union avec Ouranos (le ciel) : *L. XVIII, 6; XXIII, 6*
 — idem; dans les *Orac. Sibyl.* : *L. XXX, 1*
- Grèce, Grecs : *L. XVII, 3; XXVIII, 2-4*
 GYGÈS, l'un des Hécatonchires, fils de la Terre : *L. XVIII, 6*
- HÉCATONCHIRES (les), ou les Cent-Bras, fils de la Terre : *L. XVIII, 6*
 HECTOR, honoré par les Troyens : *L. I, 1; XIV, 1*
 HÉLÈNE, identifiée à Adrastée, honorée par les Troyens : *L. I, 1*

- Héliopolis, cité d'Égypte : l'évhémérisme de ses prêtres : *L. XXVIII, 1*
 HÉPHAÏSTOS (épisode des amours d'Arès et d'Aphrodite) : *L. XXI, 3*
 HÉRA, sœur et épouse de Zeus :
 — symbole de l'air : *L. VI, 4; XXII, 4 et 7*
 — statue d'Héra à Samos : *L. XVII, 4*
 — colère d'Héra chez Homère (*Il. IV, 24*) : *L. XXI, 2*
 — symbole de la terre : *L. XXII, 1-2*
 — fille de Cronos et de Rhéa : *L. XXII, 6*
- HÉRACLÈS :
 — statue d'Héraclès brûlée par Diagoras : *L. IV, 1*
 — l'Héraclès-Chronos des Orphiques : *L. XVIII, 4-5*
 — l'Héraclès serpent des Orphiques : *L. XX, 2*
 — le nœud d'Héraclès : *L. XX, 3*
 — meurtre d'Iphitos (*Od. XXI, 28-29*) : *L. XXIX, 1*
 — divinisé pour sa force : *L. XXX, 1*
- HÉRACLITE, philosophe, chassé d'Éphèse : *L. XXXI, 2*
 HERMÈS (son caducée, symbole de l'union de Zeus et de Rhéa) : *L. XX, 3*
 HERMÈS TRISMÉGISTE (il revendique une ascendance divine) : *L. XXVIII, 6*
- HÉRODOTE :
 — son témoignage sur Homère et Hésiode : *L. XVII, 2*
 — anecdote du bassin d'Amasis : *L. XXVI, 5*
 — discussion avec les poètes égyptiens; son évhémérisme : *L. XXVIII*
- HÉSIODE :
 — Orphée, Homère et Hésiode, pères de la théologie grecque : *L. XVII, 1-2*
 — témoignage sur la mort d'Asclépios (frag. 125) : *L. XXIX, 2*
- HOMÈRE :
 — Orphée, Homère et Hésiode... : *L. XVII, 1-2*
 — il suit la théologie d'Orphée : *L. XVIII, 3*
 — son impiété : *L. XXI, 3*
- HORUS, dieu égyptien :
 — fils d'Isis; leur quête du corps d'Osiris : *L. XXII, 8*
 — identifié à Apollon par Hérodote (II, 50 et 156) : *L. XXVIII, 2*
- Ida (mont), lieu de l'union d'Aphrodite avec Anchise : *L. XXI, 4*
 INO, mortelle devenue déesse marine sous le nom de Leucothée : *L. XXIX, 4*
 Io, assimilée à Isis : *L. XXVIII, 4*
 IPHITOS, tué par Héraclès (*Od. XXI, 28-29*) : *L. XXIX, 1*
 ISAÏE, l'un des prophètes : *L. IX, 1*
 ISIS, déesse égyptienne :
 — symbole de la nature de l'Éon : *L. XXII, 8*

- symbole de la terre? (invoquée dans les mystères d'Osiris, lui-même symbole du blé) : *L. XXII, 9*
- épouse de Dionysos-Osiris : *L. XXVIII, 3*
- fête en l'honneur d'Isis-Is (Hérodote, II, 41) : *L. XXVIII, 4*
- fête d'Isis à Bousiris (Hérodote, II, 61) : *L. XXVIII, 8*
- IXION, époux de Dia, aimée de Zeus : *L. XXI, 5*
- JAPET, fils de Ciel et de Terre (Ouranos et Gaïa), l'un des premiers rois humains dans les *Orac. Sibyl.* : *L. XXX, 1*
- JÉRÉMIE, l'un des prophètes : *L. IX, 1*
- Lacédémoniens :
 - culte d'Agamemnon et de Phylonoé : *L. I, 1*
 - culte de Ménélas : *L. XIV, 1*
- LACHÉSIS, l'une des Moires, fille du Ciel et de la Terre : *L. XVIII, 6*
- LÉDA, son union avec Zeus symbolise l'union de l'air et de la terre : *L. XXII, 11*
- LÉTO, mère d'Apollon et d'Artémis :
 - aimée de Zeus (Homère, *Il.* XV, 327) : *L. XXI, 5*
 - identifiée à la déesse égyptienne Ouadjet, nourrice d'Horus (Hérodote, II, 50) : *L. XXVIII, 3*
- LEUCOTHÉE, nom pris par Ino divinisée : *L. XXIX, 4*
- LYSANDRE, honoré des Samiens : *L. XIV, 1*
- LYSIS, philosophe pythagoricien : *L. VI, 1*
- MARC-AURÈLE (Marcus-Aurelius-Antoninus) : *L. dédicace*
- MÉDÉE (?) honorée en Cilicie : *L. XIV, 1*
- Memphis, cité d'Égypte : évhémérisme de ses prêtres : *L. XXVIII, 1*
- MÉNÉLAS, époux d'Hélène, honoré à Sparte : *L. XIV, 1*
- MÉNOETIOS, père de Patrocle : *L. XXI, 2*
- MÉTANIRE, honorée à Athènes : *L. XIV, 1*
- MINOS, juge des âmes chez Platon (*Gorgias* 523c—524a) : *L. XII, 2*
- MOÏSE, l'un des prophètes : *L. IX, 1*
- NERYLLINOS, contemporain d'Athénagore, héroïsé : *L. XXVI, 3 et 5*
- NESTIS, divinité sicilienne, symbole de l'eau selon Empédocle : *L. XXII, 1-2*
- NIOBÉ (?), honorée en Cilicie : *L. XIV, 1*
- Océan :
 - père des dieux chez Homère : *L. XVIII, 3*
 - fils de Ciel et de Terre chez Platon (*Timée* 40e) : *L. XXIII, 6*
- ŒDIPE, symbole de l'inceste : *L. III, 1*
- Olympe, siège de Zeus : *L. XXIX, 2*

- Olympie :
 - les Jeux Olympiques (Théagène) : *L. XIV, 1*
 - lieu du suicide de Protée : *L. XXVI, 3*
- ONESILO, honoré à Amathonte : *L. XIV, 1*
- OPSIMOS, philosophe pythagoricien : *L. VI, 1*
- ORPHÉE :
 - Orphée, Homère et Hésiode, pères de la théologie grecque : *L. XVII, 1*
 - le premier théologien grec : *L. XVIII, 3*
 - auteur des *Poèmes Orphiques* : *L. XX, 4*
 - impiété d'Orphée : *L. XXXII, 1*
 - mystères orphiques : *L. IV, 1*; cf. *XVII, 4 et XX, 2*
- OSIRIS :
 - légende d'Osiris : *L. XXII, 8*
 - symbole du blé : *L. XXII, 9*
 - identifié à Dionysos par Hérodote (II, 144 ou 156) : *L. XXVIII, 2*
 - momie d'Osiris : *L. XXVIII, 10*
 - Osiriakè, tombeau d'Osiris : *L. XXII, 8*
- OURANOS (Ciel) :
 - genèse orphique : *L. XVIII, 5-6*
 - et ses fils : *L. XX, 3*
 - castration d'Ouranos : *L. XXI, 4*
 - ancêtre des dieux, chez Platon (*Timée* 40e) : *L. XXIII, 6*
 - tout premier homme (*Orac. Sibyl.*) : *L. XXX, 1*
- PALÉMON, nom donné à Mélécerte divinisé : *L. XXIX, 4*
- PANDROSOS, fille de Cécrops, honorée des Athéniens : *L. I, 1*
- PÂRIS, « coureur de femmes », chez Homère (*Il.* III, 39) : *L. XXVI, 4*
- Parion, cité (culte d'Alexandre d'Abonotique et de Pérégrius-Protée) : *L. XXVI, 3*
- PATROCLE, vainqueur de Sarpédon, chez Homère (*Il.* VI, 433-434) : *L. XXI, 2*
- Péluse (?), lieu du meurtre d'Osiris : *L. XXII, 8*
- Péripatéticiens (les) : cf. Aristote
- PERSÉE, divinisé pour sa force : *L. XXX, 1*
- PERSÉPHONE, Perséphonè : autre nom de Korè : *L. XX, 2 et 3*
- PHANÈS, dieu premier-né des Orphiques : *L. XX, 4*; cf. *XVIII, 5*
- PHIDIAS, sculpteur : *L. XVII, 4*
- PHILIPPE, fils de Butacidès, honoré en Sicile : *L. XIV, 1*
- PHILOLAOS, philosophe pythagoricien : *L. VI, 1*
- PHÉNIX, père d'Europe : *L. XXI, 5*
- PHOIBOS (Apollon) :
 - faux prophète : *L. XXI, 6*

- colère après la mort d'Asclépios (?) chez Hésiode : *L. XXIX, 2*
PHORCUS, l'un des fils d'Océan et de Thétys : *L. XXIII, 6*
PHYLONOË, identifiée à Enodia : *L. I, 1*
PINDARE (son témoignage sur la mort d'Asclépios : 3^e *Pyth.*) : *L. XXIX, 2*
PLATON :
 — monothéisme : *L. VI, 2*
 — Minos et Rhadamante dans le *Gorgias* (523-524) : *L. XII, 2*
 — le monde, œuvre de Dieu : *L. XVI, 3*
 — le ciel et le cosmos, dieux périssables : *L. XVI, 4*
 — distinction : être-devenir ; intelligence-sensible : *L. XIX, 2*
 — distinction : Dieu incréé — dieux créés : *L. XXIII, 5*
 — les deux Zeus : *L. XXIII, 10*
 — son témoignage sur la Sibylle : *L. XXX, 1*
 — son témoignage sur la résurrection : *L. XXXVI, 3*
POLLUX, homme divinisé : *L. XXIX, 4*
POSÉIDON :
 — identifié à Érechthée : *L. I, 1*
 — symbole de l'élément liquide : *L. XXII, 4*
PRAXITÈLE, artiste : *L. XVII, 4*
PROTÉE (Peregrinus), faux prophète : *L. XXVI, 3, 4 et 5*
PYTHAGORE :
 — mort dans les flammes : *L. XXXI, 2*
 — son témoignage sur la résurrection : *L. XXXVI, 3*
 — (Pythagoriciens) : la tétractys : *L. VI, 1*
PYTHIEN (APOLLON), sa statue : *L. XVII, 4*
RHADAMANTHE, juge des âmes chez Platon (*Gorgias* 523-524) : *L. XII, 2*
RHÉA :
 — identifiée à Déméter ; union incestueuse avec Zeus : *L. XX, 2-3*
 — symbole de la terre : *L. XXII, 6*
 — fille d'Océan et Thétys (chez Platon, *Timée* 40) : *L. XXIII, 6*
 — fidèles de Rhéa-Cybèle : *L. XXVI, 2*
 — mère de Zeus : *L. XXX, 3*
 — union incestueuse avec Zeus : *L. XXXII, 1*
Saïs, sanctuaire de Neith-Athéna (chez Hérodote, II, 170) : *L. XXVIII, 9*
Samos, Samiens :
 — culte de Lysandre : *L. XIV, 1*
 — patrie de Saurias : *L. XVII, 3*
 — l'Héra de Samos : *L. XVII, 4*
SARPÉDON, pleuré par Zeus (Homère, *Il.* XVI, 433-434) : *L. XXI, 2*
SAURIAS, inventeur de la « sciagraphie » : *L. XVII, 3*

- SÉMÉLÉ** :
 — aimée de Zeus (*Il.* XIV, 323) : *L. XXI, 5*
 — symbole de la vigne : *L. XXII, 9*
SÉMIRAMIS, déesse syrienne : *L. XXX, 1*
SIBYLLE, prophétesse : *L. XXX, 1*
Sicile, Siciliens : culte de Philippe, fils de Butacides : *L. XIV, 1*
Sicyone, patrie de la peinture : *L. XVII, 3*
SMILIS (?), sculpteur : *L. XVII, 3-4*
SOCRATE :
 — exemple-type de l'homme dans la rhétorique : *L. VIII, 3*
 — juste persécuté : *L. XXXI, 3*
SOPHOCLE, son monothéisme (« En vérité, il n'y a... ») : *L. V, 2*
STRÉOPÈS, l'un des Cyclopes, fils de la Terre : *L. XVIII, 5*
Stoa, Stoïciens :
 — monothéisme : *L. VI, 4*
 — la conflagration finale : *L. XIX, 3*
 — allégorie physique : *L. XXII, 4 et 5*
STRYX, fleuve des Enfers (meurt au combat) : *L. XXI, 4*
Syriens (culte des poissons et des colombes) : *L. XXX, 1*
Tartare :
 — séjour de Cronos après sa déposition : *L. XVIII, 6; XX, 3; XXI, 4*
 — symbole du changement du temps (Chronos) : *L. XXII, 6*
Tauride, Taures (culte d'Artémis) : *L. XXVI, 2*
TECTAIOS, co-auteur de l'Apollon-Délien : *L. XVII, 4*
TÉLÉCLÈS, co-auteur de l'Apollon-Pythien : *L. XVII, 4*
TÉTHYS, épouse d'Océan :
 — chez Homère : *L. XVIII, 3*
 — chez Platon : *L. XXIII, 6*
THALÈS (distinction entre dieux, démons, héros) : *L. XXIII, 4*
Thasos, Thasiens : culte de Théagène : *L. XIV, 1*
THÉAGÈNE DE THASOS, vainqueur aux jeux, héroïsé : *L. XIV, 1*
Thèbes d'Égypte : évhémérisme de ses prêtres : *L. XXVIII, 1*
Thèbes de Grèce : patrie d'Alcmène (chez Homère) : *L. XXI, 5*
THÉODOROS, co-auteur de l'Apollon Pythien : *L. XVII, 3-4*
THYESTE :
 — symbole de l'anthropophagie : *L. III, 1; cf. D.R. IV, 4*
 — symbole de l'inceste : *L. XXXII, 1*
TITAN (-s) :
 — fils de la Terre : *L. XVIII, 6*
 — Titanomachie : *L. XX, 3; XXI, 4*
 — Titan, frère de Cronos et de Japet (*Orac. Sibyl.*) : *L. XXX, 1*
Troie, Troade (Troas), Troyens :
 — culte d'Hector et d'Hélène-Adrastée : *L. I, 1*

- culte d'Hector : *L. XIV, 1*
- culte de Neryllinos : *L. XXVI, 3*
- TYDÉE, père de Diomède (chez Homère, *Il.*) : *L. XXI, 3*
- TYNDARE, père de Phylonoè : *L. I, 1*
- TYPHON :
 - frère et meurtrier d'Osiris (le Seth égyptien) : *L. XXII, 8*
 - renversé par Osiris-Apollon (chez Hérodote) : *L. XXVIII, 2*
- ZEUS :
 - identifié à Agamemnon à Sparte : *L. I, 1*
 - prière à Zeus chez Euripide (frag. 900) : *L. V, 1*
 - Dieu suprême chez Euripide (frag. 941) : *L. V, 1*
 - ne représente qu'un nom chez Euripide (frag. 480) : *L. V, 2*
 - symbole du feu chez les stoiciens : *L. VI, 4; XXII, 4*
 - identifié à Aristée à Kéos : *L. XIV, 1*
 - inceste de Zeus : *L. XX, 2*
 - révolte de Zeus contre son père, inceste avec sa mère et sa fille : *L. XX, 3*
 - Zeus avale Phanès-Métis : *L. XX, 4*
 - colère d'Athéna contre son père (*Il. IV, 23*) : *L. XXI, 2*
 - « père des dieux et des hommes » : *L. XXI, 2*
 - tristesse de Zeus devant la mort d'Hector (*Il. XXIII, 168-169*) et de Patrocle (*XVI, 433-434 et 522*) : *L. XXI, 2*
 - père d'Aphrodite (chez Homère, *Od. VIII, 308*) : *L. XXI, 3*
 - Titanomachie : *L. XXI, 3*
 - symbole du feu chez Empédocle : *L. XXII, 1-2*
 - symbole de l'air : *L. XXII, 4 et 7*
 - symbole de la Saison, fille du Temps (Chronos) : *L. XXII, 7*
 - la foudre de Zeus, symbole des rayons du soleil : *L. XXII, 9*
 - unions de Zeus, symboles de l'union de l'air avec la terre : *L. XXII, 11*
 - fils de Cronos et de Rhéa (chez Platon) : *L. XXIII, 6*
 - les deux Zeus (chez Platon, selon Athénagore) : *L. XXIII, 9-10*
 - foudroie Asclépios chez Hésiode et Pindare : *L. XXIX, 2*
 - naissance et mort de Zeus (chez Callimaque) : *L. XXX, 3*
 - incestes de Zeus avec sa mère Rhéa et sa fille Coré : *L. XXXII, 1*

B. TRAITÉ

- l'APÔTRE (PAUL) : *D.R. XVIII, 5*
- Grecs et Barbares : *D.R. IV, 4*
- Mède (« table mède ») : *D.R. IV, 4*
- THYESTE (« repas de Thyeste ») : *D.R. IV, 4* (cf. *L. III, 1*)

TABLE DES MATIÈRES

	pages
Avant-propos.	7
INTRODUCTION	
I. — Un écrivain arraché à l'oubli.	9
II. — « Philosophe et chrétien ».	17
III. — La <i>Supplique au sujet des chrétiens</i>	23
IV. — Le <i>Traité sur la résurrection des morts</i>	30
V. — La tradition manuscrite	35
1. Les manuscrits anciens	37
2. Recherche du prototype des manuscrits « anciens ».	40
3. Les manuscrits mineurs et récents.	43
4. La citation de Méthode.	46
VI. — Les éditions imprimées	49
1. Les premières éditions imprimées.	49
2. Les éditions postérieures.	51
3. Travaux et éditions modernes.	53
4. Traductions	54
VII. — Principes d'édition.	55
1. Établissement du texte.	55
2. La traduction.	57
3. Les notes.	57
4. L'Apparat critique.	58
Sigles et abréviations.	61

SUPPLIQUE AU SUJET DES CHRÉTIENS

Structure de la <i>Supplique</i>	65
Texte et traduction.	70

SUR LA RÉSURRECTION DES MORTS

Structure du <i>Traité sur la résurrection</i> . . .	211
Texte et traduction.	214

APPENDICES

I. — Le culte des héros dans la <i>Supplique</i> . .	319
II. — Orphée chez les Apologistes.	325
III. — Évhémère l'athée	328
IV. — Athénagore face à Origène	330
V. — La théorie digestive de Galien.	334
VI. — Bipartition et tripartition du composé humain.	338
VII. — Les citations scripturaires et leurs sources.	341

INDEX

Index des citations.	345
Index des noms propres	349

SOURCES CHRÉTIENNES

Fondateurs : H. de Lubac, s.j.

† J. Daniélou, s.j.

Directeur : D. Bertrand, s.j.

Directeur-adjoint : J.-N. Guinot

Dans la liste qui suit, dite « liste alphabétique », tous les ouvrages sont rangés par nom d'auteur ancien, les numéros précisant pour chacun l'ordre de parution depuis le début de la collection. Pour une information plus complète, on peut se procurer deux autres listes au secrétariat de « Sources Chrétiennes » — 29, rue du Plat, 69002 Lyon (France) — Tél. : 78.37.27.08 :

1. la « liste numérique », qui présente les volumes et leurs auteurs actuels d'après les dates de publication; elle indique les réimpressions et les ouvrages momentanément épuisés ou dont la réédition est préparée.
2. la « liste thématique », qui présente les volumes d'après les centres d'intérêt et les genres littéraires : exégèse, dogme, histoire, correspondance, apologétique, etc.

LISTE ALPHABÉTIQUE (1-379)

ACTES DE LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE : 194, 195, 224	ANSELME DE CANTOBÉRY Pourquoi Dieu s'est fait homme : 91
ADAM DE PERSEICNE Lettres, I : 66	ANSELME DE HAVELBERG Dialogues, I : 118
AELRED DE RIEVAULX Quand Jésus eut douze ans : 60 La vie de recluse : 76	APHRAATE LE SACE PERSAN Les Exposés, I et II : 349 et 359
AMBROISE DE MILAN Apologie de David : 239 Des sacrements : 25 bis Des mystères : 25 bis Explication du Symbole : 25 bis La Pénitence : 179 Sur saint Luc : 45 et 52	APOCALYPSE DE BARUCH : 144 et 145
AMÉDÉE DE LAUSANNE Huit homélies mariales : 72	ARISTÉE (LETTRE D') : 89
	ATHANASE D'ALEXANDRIE Deux apologies : 56 bis Discours contre les païens : 18 bis Voir « Histoire acéphale » : 317 Lettres à Sérapion : 15 Sur l'Incarnation du Verbe : 199

- ATHÉNAGORE
Supplique au sujet des chrétiens : 379
Sur la résurrection des morts : 379
- AUGUSTIN
Commentaire de la première Épître de saint Jean : 75
Sermons pour la Pâque : 116
- BARNABÉ (ÉPÎTRE DE) : 172
- BASILE DE CÉSARÉE
Contre Eunome : 299 et 305
Homélies sur l'Hexaéméron : 26 bis
Sur l'origine de l'homme : 160
Sur le baptême : 357
Traité du Saint-Esprit : 17 bis
- BASILE DE SÉLUCIE
Homélie pascal : 187
- BAUDOIN DE FORD
Le sacrement de l'autel : 93 et 94
- BENOÎT (RÈGLE DE S.) : 181-186
- BERNARD DE CLAIRVAUX
Eloge de la Nouvelle Chevalerie : 367
Vie de saint Malachie : 367
- CABASILAS, voir Nicolas Cabasilas
- CALLINICOS
Vie d'Hypatios : 177
- CASSIEN, voir Jean Cassien
- CÉSAIRE D'ARLES
Œuvres monastiques, I. Œuvres pour les moniales : 345
Sermons au peuple : 175, 243, 330
- LA CHAÎNE PALESTINIENNE SUR LE PSAUME 118 : 189 et 190
- CHARTREUX
Lettres des premiers Chartreux : 88, 274
- CHROMACE D'AQUILÉE
Sermons : 154 et 164
- CLAIRE D'ASSISE
Écrits : 325
- CLÉMENT D'ALEXANDRIE
Le Pédagogue : 70, 108 et 158
Protreptique : 2 bis
Stromate I : 30
Stromate II : 38
Stromate V : 278 et 279
Extraits de Théodote : 23
- CLÉMENT DE ROME
Épître aux Corinthiens : 167
- CONCILES CAULOIS DU IV^e SIÈCLE : 241
- CONCILES MÉROVINGIENS (LES CANONS DES) : 353 et 354
- CONSTANCE DE LYON
Vie de saint Germain d'Auxerre : 112
- CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES : 320, 329 et 336
- COSMAS INDICOPLEUSTÈS
Topographie chrétienne : 141, 159 et 197
- CYPRIEN DE CARTHAGE
A Donat : 291
La vertu de patience : 291
- CYRILLE D'ALEXANDRIE
Contre Julien, I-II : 322
Deux dialogues christologiques : 97
Dialogues sur la Trinité : 231, 237 et 246
Lettres Festales, I : 372
- CYRILLE DE JÉRUSALEM
Catéchèses mystagogiques : 126
- DEFENSOR DE LIGUÉ
Livre d'étincelles : 77 et 86
- DENYS L'ARÉOPAGITE
La hiérarchie céleste : 58 bis
- DHUODA
Manuel pour mon fils : 225
- DIADOQUE DE PHOTICÉ
Œuvres spirituelles : 5 bis
- DIDYME L'AVEUGLE
Sur la Genèse : 233 et 244
Sur Zacharie : 83-85
- A DIOGNÈTE : 33 bis
- LA DOCTRINE DES DOUZE APÔTRES : 248
- DOROTHÉE DE GAZA
Œuvres spirituelles : 92
- ÉCÉRIE
Journal de voyage : 296
- ÉPHREM DE NISIBE
Commentaire de l'Évangile concordant ou Diatessaron : 121
Hymnes sur le Paradis : 137
- EUNOME
Apologie : 305
- EUSÈBE DE CÉSARÉE
Contre Hiéroclès : 333
Histoire ecclésiastique, I-IV : 31
— V-VII : 41
— VIII-X : 55
— Introd. et Index : 73
- Préparation évangélique, I : 206
— II-III : 228
— IV-V, 17 : 262
— V, 18-VI : 266
— VII : 215
— XI : 292
— XII-XIII : 307
— XIV-XV : 338
- ÉVAGRE LE PONTIQUE
Le Gnostique : 356
Scholies aux Proverbes : 340
Traité pratique : 170 et 171
- ÉVANGILE DE PIERRE : 201
- EXPOSITIO TOTIUS MUNDI : 124
- FIRMUS DE CÉSARÉE
Lettres : 350
- FRANÇOIS D'ASSISE
Écrits : 285
- GALAND DE REIGNY.
Parabolaire : 378
- GÉLASE I^{er}
Lettre contre les lupercales et dix-huit messes : 65
- GEOFFROY D'AUXERRE
Entretien de Simon-Pierre avec Jésus : 364
- GERTRUDE D'HELFTA
Les Exercices : 127
Le Héraut : 139, 143, 255 et 331
- GRÉGOIRE DE NAREK
Le livre de Prières : 78
- GRÉGOIRE DE NAZIANZE
Discours 1-3 : 247
— 4-5 : 309
— 20-23 : 270
— 24-26 : 284
— 27-31 : 250
— 32-37 : 318
— 38-41 : 358
Lettres théologiques : 208
La Passion du Christ : 149
- GRÉGOIRE DE NYSSE
La création de l'homme : 6
Lettres : 363
Traité de la Virginité : 119
Vie de Moïse : 1 bis
Vie de sainte Macrine : 178
- GRÉGOIRE LE GRAND
Commentaire sur le Cantique : 314
Commentaire sur le I^{er} livre des Rois : 351
Dialogues : 251, 260 et 265
Homélies sur Ezéchiel, I et II : 327 et 360
- Morales sur Job, I-II : 32 bis
— XI-XIV : 212
— XV-XVI : 221
Registre des lettres, I et II : 370-371
- GRÉGOIRE LE THAUMATURGE
Remerciements à Origène : 148
- GUERRIC D'IGNY
Sermons : 166 et 202
- GUIGUES I^{er}
Les Coutumes de Chartreuse : 313
Méditations : 308
- GUIGUES II LE CHARTREUX
Lettre sur la vie contemplative : 163
Douze méditations : 163
- GUILLAUME DE BOURGES
Livre des guerres du Seigneur : 288
- GUILLAUME DE SAINT-THIERRY
Exposé sur le Cantique : 82
Lettre aux Frères du Mont-Dieu : 223
Le miroir de la foi : 301
Oraisons méditatives : 324
Traité de la contemplation de Dieu : 61
- HERMAS
Le Pasteur : 53
- HÉSYCHIUS DE JÉRUSALEM
Homélies pascales : 187
- HILAIRE D'ARLES
Vie de saint Honorat : 235
- HILAIRE DE POITIERS
Commentaire sur le psaume 118 : 344 et 347
Contre Constance : 334
Sur Matthieu : 254 et 258
Traité des Mystères : 19 bis
- HIPPOLYTE DE ROME
Commentaire sur Daniel : 14
La tradition apostolique : 11 bis
- HISTOIRE « ACÉPHALE » ET INDEX SYRIAQUE DES LETTRES FESTALES D'ATHANASE D'ALEXANDRIE : 317
- DEUX HOMÉLIES ANOMÉENNES POUR L'OCTAVE DE PÂQUES : 146
- HOMÉLIES PASCALES : 27, 36, 48
- QUATORZE HOMÉLIES DU IX^e SIÈCLE : 161
- HUGUES DE SAINT-VICTOR
Six opuscules spirituels : 155
- HYDACE
Chronique : 218 et 219

- IGNACE D'ANTIOCHE
Lettres : 10 bis
- IRÉNÉE DE LYON
Contre les hérésies, I : 263 et 264
— II : 293 et 294
— III : 210 et 211
— IV : 100 (2 vol.)
— V : 152 et 153
Démonstration de la prédication apostolique : 62
- ISAAC DE L'ÉTOILE
Sermons : 130, 207 et 339
- JEAN D'APAMÉE
Dialogues et traités : 311
- JEAN DE BÉRYTE
Homélie pascale : 187
- JEAN CASSIEN
Conférences : 42, 54 et 64
Institutions : 109
- JEAN CHRYSOSTOME
A une jeune veuve : 138
A Théodore : 117
Commentaire sur Isaïe : 304
Commentaire sur Job : 346 et 348
Homélie sur Ozias : 277
Huit catéchèses baptismales : 50
Lettres d'exil : 103
Lettres à Olympias : 13 bis
Panégyriques de saint Paul : 300
Sur Babylas : 362
Sur l'incompréhensibilité de Dieu : 28 bis
Sur la Providence de Dieu : 79
Sur la vaine gloire et l'éducation des enfants : 188
Sur le mariage unique : 138
Sur le sacerdoce : 272
Trois catéchèses baptismales : 366
La Virginité : 125
- PSEUDO-CHRYSOSTOME
Homélie pascale : 187
- JEAN DAMASCÈNE
Homélie sur la Nativité et la Dormition : 80
- JEAN MOSCHUS
Le Pré spirituel : 12
- JEAN SCOT
Commentaire sur l'évangile de Jean : 180
Homélie sur le prologue de Jean : 151
- JÉRÔME
Apologie contre Rufin : 303
Commentaire sur Jonas : 323
- Commentaire sur saint Matthieu : 242 et 259
- JULIEN DE VÉZELAY
Sermons : 192 et 193
- LACTANCE
De la mort des persécuteurs : 39 (2 vol.)
Épitomé des Institutions divines : 335
Institutions divines I : 326; II : 337; IV 378; V : 204 et 205
La colère de Dieu : 289
L'ouvrage du Dieu créateur : 213 et 214
- LÉON LE GRAND
Sermons, 1-19 : 22 bis
— 20-37 : 49 bis
— 38-64 : 74 bis
— 65-98 : 200
- LÉONCE DE CONSTANTINOPE
Homélie pascale : 187
- LIVRE DES DEUX PRINCIPES : 198
- PSEUDO-MACAIRE
Œuvres spirituelles, I : 275
- MANUEL II PALÉOLOGUE
Entretien avec un musulman : 115
- MARIUS VICTORINUS
Traité théologique sur la Trinité : 68 et 69
- MAXIME LE CONFESSEUR
Centuries sur la Charité : 9
- MÉLANIE : voir VIE
- MÉLITON DE SARDES
Sur la Pâque : 123
- MÉTHODE D'OLYMPE
Le banquet : 95
- NERSÈS ŠNORHALI
Jésus, Fils unique du Père : 203
- NICÉTAS STÉTHATOS
Opuscules et Lettres : 81
- NICOLAS CABASILAS
Explication de la divine liturgie : 4 bis
La vie en Christ : 355 et 361
- ORIGÈNE
Commentaire sur le Cantique : 375 et 376
Commentaire sur saint Jean, I-V : 120
— VI-X : 157
— XIII : 222
— XIX-XX : 290
- Commentaire sur saint Matthieu, X-XI : 162
Contre Celse : 132, 136, 147, 150 et 227
Entretien avec Héraclide : 67
Homélie sur la Genèse : 7 bis
Homélie sur l'Exode : 321
Homélie sur le Lévitique : 286 et 287
Homélie sur les Nombres : 29
Homélie sur Josué : 71
Homélie sur Samuel : 328
Homélie sur le Cantique : 37 bis
Homélie sur Jérémie : 232 et 238
Homélie sur Ézéchiel : 352
Homélie sur saint Luc : 87
Lettre à Africanus : 302
Lettre à Grégoire : 148
Philocalie : 226 et 302
Traité des principes : 252, 253, 268, 269 et 312
- PALLADIUS
Dialogue sur la vie de Jean Chrysostome : 341 et 342
- PATRICK
Confession : 249
Lettre à Coroticus : 249
- PAULIN DE PELLA
Poème d'action de grâces : 209
Prière : 209
- PHILON D'ALEXANDRIE
La migration d'Abraham : 47
- PSEUDO-PHILON
Les Antiquités Bibliques : 229 et 230
- PHILOXÈNE DE MABBOUC
Homélie : 44
- PIERRE DAMIEN
Lettre sur la toute-puissance divine : 191
- PIERRE DE CELLE
L'école du cloître : 240
- POLYCARPE DE SMYRNE
Lettres et Martyre : 10 bis
- PTOLÉMÉE
Lettre à Flora : 24 bis
- QUODVULTEUS
Livre des promesses : 101 et 102
- LA RÈGLE DU MAÎTRE : 105-107
- LES RÈGLES DES SAINTS PÈRES : 297 et 298
- RICHARD DE SAINT-VICTOR
La Trinité : 63
- RICHARD ROLLE
Le chant d'amour : 168 et 169
- RITUELS
Rituel cathare : 236
Trois antiques rituels du Baptême : 59
- ROMANOS LE MÉLODE
Hymnes : 99, 110, 114, 128, 283
- RUFIN D'AQUILÉE
Les bénédictions des Patriarches : 140
- RUPERT DE DEUTZ
Les œuvres du Saint-Esprit
Livres I-II : 131
— III-IV : 165
- SALVIEN DE MARSEILLE
Œuvres : 176 et 220
- SCOLIES ARIENNES SUR LE CONCILE D'AQUILÉE : 267
- SOZOMÈNE
Histoire ecclésiastique, I : 306
- SULPICE SÈVÈRE
Vic de S. Martin : 133-135
- SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEN
Catéchèses : 96, 104 et 113
Chapitres théologiques, gnostiques et pratiques : 51 bis
Hymnes : 156, 174 et 196
Traité théologiques et éthiques : 122 et 129
- TARGUM DU PENTATEUQUE : 245, 256, 261, 271 et 282
- TERTULLIEN
A son épouse : 273
Contre les Valentiniens : 280 et 281
Contre Marcion, I-II : 365, 368
De la patience : 310
De la prescription contre les hérétiques : 46
Exhortation à la chasteté : 319
La chair du Christ : 216 et 217
Le mariage unique : 343
La pénitence : 316
Les spectacles : 332
La toilette des femmes : 173
Traité du baptême : 35
- THÉODORET DE CYR
Commentaire sur Isaïe : 276, 295 et 315
Correspondance : 40, 98 et 111
Histoire des moines de Syrie : 234 et 257
Thérapeutique des maladies helléniques : 57 (2 vol.)

THÉODOTE
Extraits (*Clément d'Alex.*) : 23
THÉOPHILE D'ANTIOCHE
Trois livres à Autolykus : 20

VIE D'OLYMPIAS : 13
VIE DE SAINTE MÉLANIE : 90
VIE DES PÈRES DU JURA : 142

SOUS PRESSE

Les Apophtegmes des Pères. Tome I : J.-C. Guy.
BERNARD DE CLAIRVAUX : Actes du Colloque. Introduction aux œuvres complètes.
DIDYME L'AVEUGLE : Traité du Saint-Esprit. L. Doutreleau.
GRÉGOIRE DE NAZIANZE : Discours 42-43. J. Bernardi.
JEAN DAMASCÈNE : Écrits sur l'Islam. R. Le Coz.
ORIGÈNE : Commentaire sur saint Jean. Tome V. C. Blanc.

PROCHAINES PUBLICATIONS

BERNARD DE CLAIRVAUX : À la gloire de la Vierge Mère. I. Huille, J. Regnard.
CÉSAIRE D'ARLES : Œuvres monastiques. Tome II : Œuvres pour les moines. J. Couiteau, A. de Vogüé.
GRÉGOIRE LE GRAND : Le Pastoral. Tomes I et II. B. Judic, C. Morel.
HERMIAS : Moquerie au sujet des païens. R. P. C. Hanson †.
JEAN CHRYSOSTOME : Homélie contre les anoméens. A.-M. Malingrey.
Livre d'Heures ancien de Sainte-Catherine. M. Ajjoub.
ORIGÈNE : Homélie sur les Juges. M. Borret, P. Messié, L. Neyrand.

ÉGALEMENT AUX ÉDITIONS DU CERF

LES ŒUVRES DE PHILON D'ALEXANDRIE

publiées sous la direction de
R. ARNALDEZ, C. MONDÉSERT, J. POUILLOUX.
Texte original et traduction française.

1. Introduction générale. De opificio mundi. R. Arnaldez.
2. Legum allegoriae. C. Mondésert.
3. De Cherubim. J. Gorez.
4. De sacrificiis Abelis et Caini. A. Méasson.
5. Quod deterius potiori insidiari solet. I. Feuer.
6. De posteritate Caini. R. Arnaldez.
- 7-8. De gigantibus. Quod Deus sit immutabilis. A. Mosès.
9. De agricultura. J. Pouilloux.
10. De plantatione. J. Pouilloux.
- 11-12. De ebrietate. De sobrietate. J. Gorez.
13. De confusione linguarum. J.-G. Kahn.
14. De migratione Abrahami. J. Cazeaux.
15. Quis rerum divinarum heres sit. M. Harl.
16. De congressu eruditionis gratia. M. Alexandre.
17. De fuga et inventione. E. Starobinski-Safran.
18. De mutatione nominum. R. Arnaldez.
19. De somniis. P. Savinel.
20. De Abrahamo. J. Gorez.
21. De Iosepho. J. Laporte.
22. De vita Mosis. R. Arnaldez, C. Mondésert, J. Pouilloux, P. Savinel.
23. De Decalogo. V. Nikiprowetzky.
24. De specialibus legibus. Livres I-II. S. Daniel.
25. De specialibus legibus. Livres III-IV. A. Mosès.
26. De virtutibus. R. Arnaldez, A.-M. Vérilhac, M.-R. Servel et P. Delobre.
27. De praemiis et poenis. De execrationibus. A. Beckaert.
28. Quod omnis probus liber sit. M. Petit.
29. De vita contemplativa. F. Daumas et P. Miquel.
30. De aeternitate mundi. R. Arnaldez et J. Pouilloux.
31. In Flaccum. A. Pelletier.
32. Legatio ad Caium. A. Pelletier.
33. Quaestiones in Genesim et in Exodum. Fragmenta graeca. F. Petit.
- 34 A. Quaestiones in Genesim, I-II (e vers. armen.). Ch. Mercier.
- 34 B. Quaestiones in Genesim, III-VI (e vers. armen.). Ch. Mercier et F. Petit.
- 34 C. Quaestiones in Exodum, I-II (e vers. armen.). A. Terian.
35. De Providentia, I-II. M. Hadas-Label.
36. Alexander (De animalibus) (e vers. armen.). A. Terian.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
EN AVRIL 1992
SUR LES PRESSES
DE
L'IMPRIMERIE F. PAILLART
A ABBEVILLE

DÉPÔT LÉGAL : 2^e TRIMESTRE 1992
N^o. IMP. 7786. N^o. D. L. ÉDIT. 2861